



*Habillage de l'église de la Madeleine  
contribuant aux travaux de rénovation.  
Paris, France.*

## DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2022

Rapport financier annuel

Ce document est interactif  
Cliquez ici pour lire le mode d'emploi



Ce document est accessible aux personnes malvoyantes  
Cliquez ici pour lire le mode d'emploi

1

**PRÉSENTATION DU GROUPE ET DE SES ACTIVITÉS**

1.1. Les événements de l'année 2022 RFA ..... 12  
 1.2. Histoire du Groupe ..... 14  
 1.3. Notre modèle d'affaires DPEF ..... 16  
 1.4. Organisation et présence géographique ..... 18  
 1.5. Notre marché ..... 20  
 1.6. Annonceurs et attractivité du média ..... 22  
 1.7. Stratégie du Groupe DPEF ..... 24  
 1.8. La data et le digital au service des annonceurs, des partenaires et des citoyens ..... 28  
 1.9. Le programmatique, une opportunité majeure de croissance ..... 31  
 1.10. Recherche et Développement RFA ..... 34  
 1.11. Activité Mobilier Urbain ..... 38  
 1.12. Activité Transport ..... 44  
 1.13. Activité Affichage ..... 48

2

**NOTRE RESPONSABILITÉ SOCIALE, SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE** RFA

Éléments constitutifs de la Déclaration de Performance Extra-Financière ..... 52  
 2.1. L'utilité et la durabilité au cœur de notre stratégie ..... 54  
 2.2. Pour des lieux de vie plus durables ..... 78  
 2.3. Pour une empreinte environnementale optimisée ..... 86  
 2.4. Pour une culture de responsabilité de notre écosystème ..... 99  
 2.5. Le déploiement de notre démarche vigilance ..... 116  
 Annexe 1 : bilan d'exécution du Plan de Vigilance 2022 et Plan de Vigilance 2023 ..... 120  
 Annexe 2 : tableaux réglementaires taxinomie verte.. 132  
 Grille de concordance GRI-G4 (option critères essentiels) ..... 135  
 Rapport de l'Organisme Tiers Indépendant sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière ..... 139

3

**GOVERNEMENT D'ENTREPRISE** RFA

3.1. Présentation de la gouvernance ..... 146  
 3.2. Le Directoire ..... 147  
 3.3. Le conseil de surveillance ..... 154  
 3.4. Les comités ..... 168  
 3.5. Évolution de la composition du conseil et des comités ..... 171  
 3.6. Mixité au sein des instances dirigeantes ..... 172  
 3.7. Déontologie des membres du Directoire et du conseil de surveillance ..... 172  
 3.8. Tableau des délégations en cours de validité dans le domaine des augmentations de capital.... 174  
 3.9. Rémunérations et avantages ..... 176  
 3.10. Conventions réglementées ..... 233  
 3.11. Éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique (article L. 22-10-11 du code de commerce) ..... 236  
 3.12. Modalités de participation des actionnaires aux assemblées générales ..... 237  
 3.13. Observations du conseil de surveillance sur le rapport du Directoire sur les comptes de l'exercice ..... 237

4

**FACTEURS DE RISQUES ET CONTRÔLE INTERNE** RFA

4.1. Politique de maîtrise des risques ..... 240  
 4.2. Assurance et couverture des risques ..... 247  
 4.3. Contrôle interne et gestion des risques ..... 247

5

**INFORMATION FINANCIÈRE ET COMPTABLE** RFA

Commentaires sur les comptes consolidés ..... 252  
 États financiers consolidés ..... 266  
 Annexes aux comptes consolidés ..... 272  
 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés ..... 341  
 Commentaires sur les comptes annuels ..... 345  
 Comptes annuels de la Société ..... 349  
 Annexes aux comptes annuels de la Société ..... 352  
 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels ..... 367

6

**CAPITAL ET ACTIONNARIAT** RFA

6.1. Actionnariat ..... 372  
 6.2. Données boursières ..... 375  
 6.3. Dividendes ..... 378  
 6.4. Information des actionnaires ..... 378  
 6.5. Programme de rachat d'actions ..... 378  
 6.6. Informations sur le capital social ..... 379

7

**INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

7.1. Renseignements à caractère général et juridique ..... 382  
 7.2. Contrats importants ..... 382  
 7.3. Transactions avec les parties liées ..... 383  
 7.4. Organisation du groupe ..... 383  
 7.5. Informations concernant les contrôleurs légaux des comptes RFA ..... 386  
 7.6. Documents accessibles au public ..... 386  
 7.7. Responsable du document d'enregistrement universel RFA ..... 386  
 7.8. Incorporation par référence ..... 387

8

**TABLE DE CONCORDANCE**

8.1. Annexes 1 et 2 du Règlement Délégué (UE) 2019/80 ..... 390  
 8.2. Rapport de gestion ..... 393  
 8.3. Rapport Financier Annuel ..... 395

# DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL **2022**

Rapport financier annuel

JCDecaux SE



Ce Document d'Enregistrement Universel a été déposé le 14 avril 2023 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) n°2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le Document d'Enregistrement Universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de valeurs mobilières ou de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note relative aux valeurs mobilières et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel.

L'ensemble est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) n°2017/1129.

# MESSAGE DES CO-DIRECTEURS GÉNÉRAUX



Madame, Monsieur, Chers Actionnaires,

Après 2020, année du repli, et 2021, année de la résilience, 2022 a été pour JCDecaux celle d'un **nouvel élan**. Toutes les équipes dans toutes les géographies ont fait preuve d'une exceptionnelle **vivacité** avec la volonté de **consolider nos points d'appui pour nous projeter**. L'ensemble du Directoire les remercie chaleureusement de leur implication sans faille.

En 2022, dans un contexte géopolitique et macroéconomique contrasté, **JCDecaux enregistre de bons résultats qui reflètent le rebond de son activité**, fruit de son agilité et de sa dynamique commerciale, de son innovation digitale et opérationnelle, de son engagement responsable et de la mobilisation de ses équipes. Le chiffre d'affaires du Groupe pour l'année 2022 a augmenté de +20,8%, +16,6% en organique, pour atteindre 3 316,5 millions d'euros. Toutes les géographies et toutes les activités sont en hausse à deux chiffres hormis la Chine impactée par un niveau de mobilité historiquement bas, face à la reprise de la pandémie au cours de l'année 2022. Notre chiffre d'affaires organique, hors Chine, est en hausse de +24,1% pour l'année 2022. Par activité, le Transport (+22,5%) et le Mobilier Urbain (+21,3%) ont le plus fortement rebondi, suivis par l'Affichage (+15,9%).

**En digital, notre chiffre d'affaires a progressé de +41,1% en 2022 atteignant un niveau record de 31,4% du chiffre d'affaires annuel du Groupe sur l'année.** Dans le même temps, le chiffre d'affaires publicitaire hors digital enregistre une croissance à deux chiffres en organique. Nous avons poursuivi le déploiement sélectif d'écrans digitaux au sein d'emplacements premium ainsi que le développement de nos services liés à la data. Le chiffre d'affaires publicitaire programmatique via la plateforme SSP (Supply Side Platform) VIOOH a doublé en 2022 pour atteindre 61,3 millions d'euros, soit 5,9% de notre chiffre d'affaires digital au cours de l'exercice 2022. Il constitue une source de revenus majoritairement incrémentaux provenant de campagnes dynamiques et innovantes de nombreux nouveaux annonceurs, optimisées par la data.

“

« En 2022, JCDecaux enregistre de bons résultats qui reflètent le rebond de son activité. »

Notre portefeuille clients est très diversifié, le Top 10 représentant environ 14% de notre chiffre d'affaires en 2022. Notre catégorie la plus importante, Mode, Beauté et Luxe représente 17% du chiffre d'affaires du Groupe et poursuit sa forte progression à +41% en 2022. Les catégories Voyage et Divertissement/Loisirs connaissent une solide reprise post-Covid, à +54% et +31% respectivement.

**L'attractivité de notre modèle est confortée sur tous nos métiers.** En témoignent des renouvellements ou gains de contrats stratégiques : Mobilier urbain (Aix-Marseille-Provence, Dresde, Aalborg), Aéroports (Aéroports de Paris, Bangalore en Inde), Métro (Shanghai, São Paulo), Retail (Galeries Lafayette en France, Sonae Sierra au Portugal), Sanitaires à Entretien Automatique (Paris). Par ailleurs, nos services de mobilité douce ont enregistré des performances inédites (+400% des locations VLS assistance électrique au Luxembourg, +de 10,5 M de locations Vélo'v dans la Métropole de Lyon).

**Nous avons enregistré une forte amélioration de nos indicateurs opérationnels.** La marge opérationnelle ajustée de 602,9 millions d'euros a ainsi connu une progression de 42,8% plus de deux fois supérieure à celle des revenus et notre résultat net est redevenu positif à 132,1 millions d'euros. Notre capacité d'autofinancement est en hausse de 161,8 millions d'euros à 399,4 millions d'euros et notre cash-flow disponible a atteint 43,2 millions d'euros en 2022, tandis que les investissements ont augmenté notamment en raison de la hausse des gains et renouvellements de contrats, incluant le versement de plus de la moitié des droits publicitaires liés au contrat de 15 ans avec Shanghai Metro.

**Notre croissance de demain passe également par la croissance externe.** Afin d'offrir une solution programmatique complète à nos clients et d'accélérer le développement de cette DSP, nous avons noué une alliance stratégique avec Displayce incluant une prise de participation majoritaire. En France, nous avons renforcé notre ancrage sur l'Arc méditerranéen avec le rachat de la société Pisoni, un acteur français du mobilier urbain et de l'affichage dans le Sud de la France. Aux États-Unis, nous avons porté notre participation de 49 % à 100 % dans Interstate JCDecaux, entreprise qui opère le réseau digital de Chicago, constitué de 52 dispositifs grand format selon un contrat de long terme avec la municipalité de Chicago, 3<sup>ème</sup> plus grand marché média d'Amérique du Nord.

Media d'utilité publique, forts de l'excellence de notre performance extra-financière reconnue par les agences de notation (EcoVadis : Platine, CDP : A-), nous avons annoncé en mai 2022 une ambitieuse stratégie ESG à horizon 2030, dans le respect de notre engagement au Global Compact des Nations Unies. Notre empreinte carbone est en baisse de -27 % en 2022 par rapport à 2019 (scopes 1, 2 et 3). Parce qu'il permet de financer des infrastructures servicielles et de transport, notre modèle économique vertueux contribue à lutter contre le changement climatique. Près de 50 % de notre chiffre d'affaires en 2022 est ainsi éligible et aligné avec la taxonomie européenne.

Alors que nous contribuons à la neutralité carbone collective depuis 2021 à l'échelle de nos activités en France, nous poursuivons notre stratégie de décarbonation et avons annoncé en mars 2023, à l'occasion de nos Résultats Annuels, une **nouvelle Stratégie Climat « committed SBTi »**. Celle-ci comprend des engagements forts et proactifs pour continuer à optimiser notre empreinte carbone, en réduisant d'ici 2030 nos émissions de scopes 1 et 2 de 60 % et nos émissions de scope 3 de 46 %, et en atteignant le Net Zéro d'ici 2050 (scopes 1, 2 et 3).

Présent dans la vie quotidienne de centaines de millions de personnes, **le média JCDecaux est un accélérateur de la transition écologique et sociale** : il informe sur les produits et services durables, il incite aux comportements responsables et soutient les grandes causes. Ainsi en 2022, JCDecaux a signé en 2022 un partenariat stratégique mondial avec le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) afin de soutenir le « Fonds Conjoint des Nations Unies pour les ODD », un Fonds destiné à accélérer le développement des Objectifs de Développement Durable (ODD) à travers le monde.

Vous le voyez, **l'année 2022 a été d'une grande vivacité sur le plan économique, social et environnemental.**

Nous sommes bien positionnés pour bénéficier de la reprise, grâce à notre leadership mondial unique, notre exposition géographique, notre capacité de rebond sur des territoires comme la Chine, notre portefeuille de clients bien diversifié, notre focus permanent sur l'innovation, porté par la data et la digitalisation et notre stratégie ESG enrichie d'une nouvelle stratégie Climat.

Parce qu'il est performant, utile et durable, nous sommes plus que jamais convaincus de la puissance de notre media dans un paysage publicitaire de plus en plus fragmenté et multicanal, et du rôle important qu'il continuera de jouer dans la croissance économique ainsi que dans les transformations positives de notre société.

Nous sommes pleinement conscients de la confiance que vous nous témoignez depuis l'introduction en bourse de JCDecaux en juin 2001, et nous vous remercions de votre fidélité.

**Jean-Charles Decaux**

Président du Directoire  
Co-Directeur Général

**Jean-François Decaux**

Co-Directeur Général

“

*« Nous sommes bien positionnés pour bénéficier de la reprise, grâce à notre leadership, notre focus permanent sur l'innovation, porté par la data et la digitalisation et notre stratégie ESG enrichie d'une nouvelle stratégie Climat. »*

## POSITION DE LEADER

**N°1 MONDIAL  
COMMUNICATION  
EXTÉRIEURE**  
CA 2022 3 317 m€

**3 ACTIVITÉS**

**N°1  
MONDIAL**



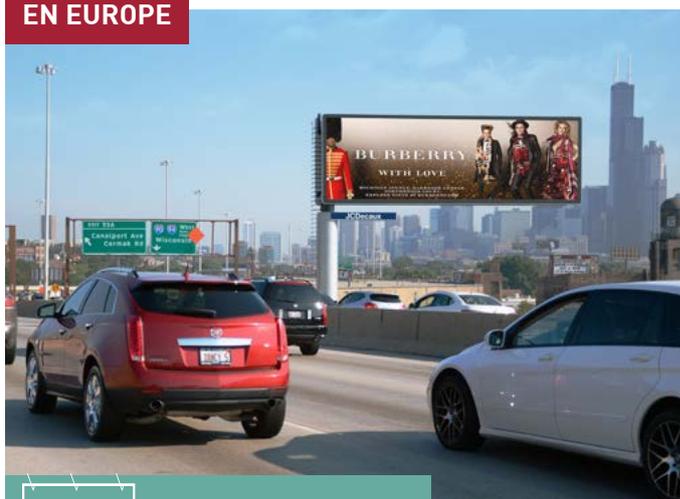
**MOBILIER URBAIN**

**N°1  
MONDIAL**



**TRANSPORT**

**N°1  
EN EUROPE**



**AFFICHAGE**

## DANS +80 PAYS



**N°1  
en Europe**  
(654 957 faces  
publicitaires)



**N°1  
en Asie-Pacifique**  
(170 973 faces  
publicitaires)



**N°1  
en Amérique Latine**  
(129 305 faces  
publicitaires)



**N°1  
en Afrique**  
(24 198 faces  
publicitaires)



**N°1  
au Moyen-Orient**  
(19 371 faces  
publicitaires)

# UN MODÈLE D'AFFAIRES EFFICACE ET DURABLE



## ÉVÉNEMENTS MARQUANTS EN 2022

### ACTIVITÉ

- | Poursuite de la forte dynamique commerciale
- | Forte reprise notamment pour l'activité Mobilier Urbain dont le chiffre d'affaires 2022 est déjà supérieur à 2019
- | Activité en Chine historiquement faible à cause des mesures de restriction de la mobilité
- | Gains de contrats emblématiques dont métro de Shanghai, métro de Sao Paulo, Aéroports de Paris, mobilier urbain de Dresde
- | Montée à 100% du capital d'Interstate JCDecaux, réseau d'affichage digital à Chicago, acquisition de Pisoni dans le sud de la France

### DIGITAL

- | Forte croissance (+35,2% en organique) et contribution record du chiffre d'affaires digital (31,4%)
- | Poursuite du déploiement sélectif de nos actifs numériques dans les emplacements les plus premium
- | Doublement du chiffre d'affaires programmatique en 2022 pour atteindre 5,9% du chiffre d'affaires digital
- | Alliance stratégique avec la DSP Displayce

### RÉSULTATS FINANCIERS

- | Croissance de +16,6% du Chiffre d'Affaires en organique
- | Fort levier opérationnel, forte hausse de la marge opérationnelle, du résultat d'exploitation et de la capacité d'autofinancement
- | Hausse des investissements nets pour nourrir la croissance digitale et pour le paiement sur deux ans des droits publicitaires du contrat de 15 ans du métro de Shanghai
- | Structure financière solide, faible augmentation de la dette nette, principalement pour la croissance externe

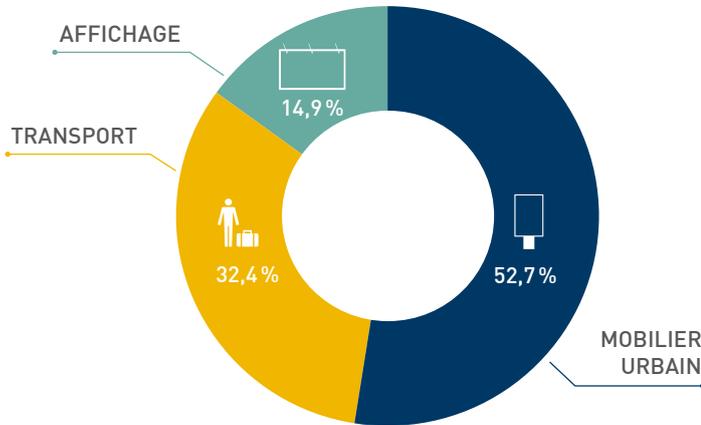
### ESG

- | Reconnaissance de notre performance ESG par les acteurs de référence de la notation extra-financière (CDP, MSCI, FTSE4Good, Ecovadis)
- | Lancement de notre feuille de route stratégique ESG 2030
- | Près de 50% de notre chiffre d'affaires éligible et aligné à la Taxonomie Verte Européenne
- | Lancement de notre Stratégie Climat

# CHIFFRES CLÉS EN 2022

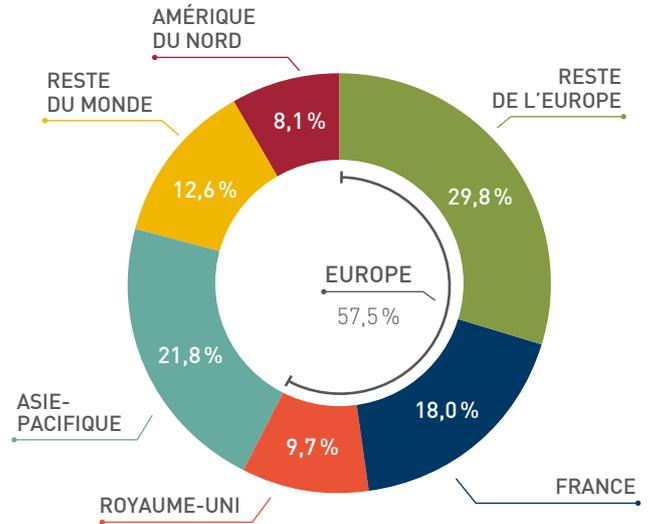
## RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ACTIVITÉ

2022



## RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

2022

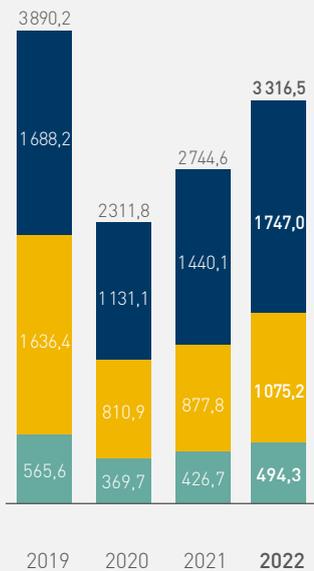


DONT **DIGITAL 31,4%** DU CHIFFRE D'AFFAIRES



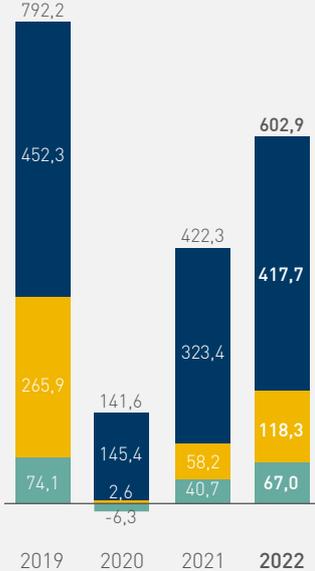
### CHIFFRE D'AFFAIRES AJUSTÉ PAR ACTIVITÉ

(En millions d'euros)



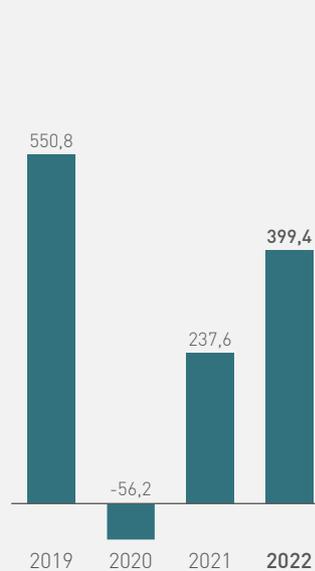
### MARGE OPÉRATIONNELLE AJUSTÉE PAR ACTIVITÉ

(En millions d'euros)



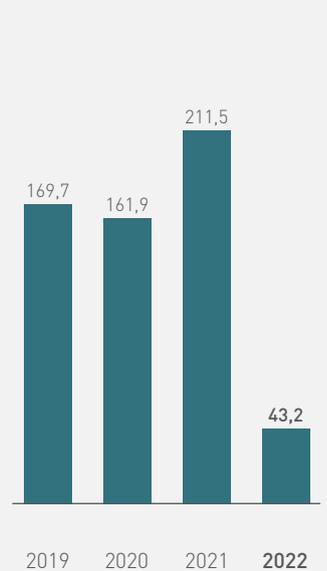
### CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AJUSTÉE

(En millions d'euros)



### CASH-FLOW DISPONIBLE AJUSTÉ

(En millions d'euros)



### Données ajustées

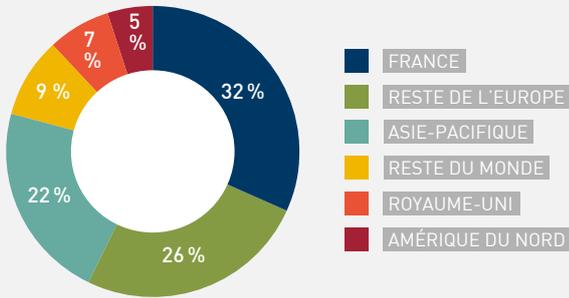
À la suite de l'application de la norme IFRS 11 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 et de la norme IFRS 16 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, les données opérationnelles présentées sont ajustées pour prendre en compte l'impact en proportionnel des sociétés sous contrôle conjoint et exclure l'impact d'IFRS 16 sur les contrats core business (et non core business également pour le cash-flow disponible) et sont, par conséquent, cohérentes aux données historiques.

Merci de vous référer au paragraphe 3 « Information sectorielle » dans l'Annexe aux comptes consolidés de ce Document d'Enregistrement Universel pour la définition de ces données ajustées ainsi que pour la réconciliation avec les données IFRS.



## CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

(En MWH)



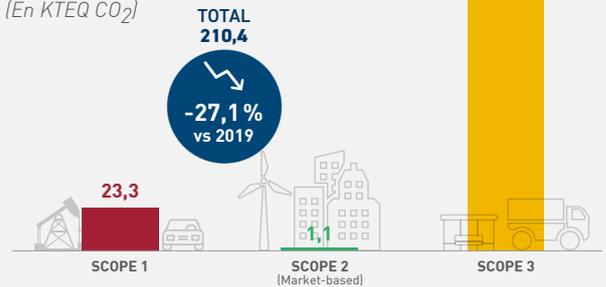
Consommation énergétique totale du Groupe  
**723 547 MWH**

Taux de couverture par de l'électricité verte  
**100 %**  
**RE 100**



## RÉPARTITIONS DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

(En KTEQ CO<sub>2</sub>)



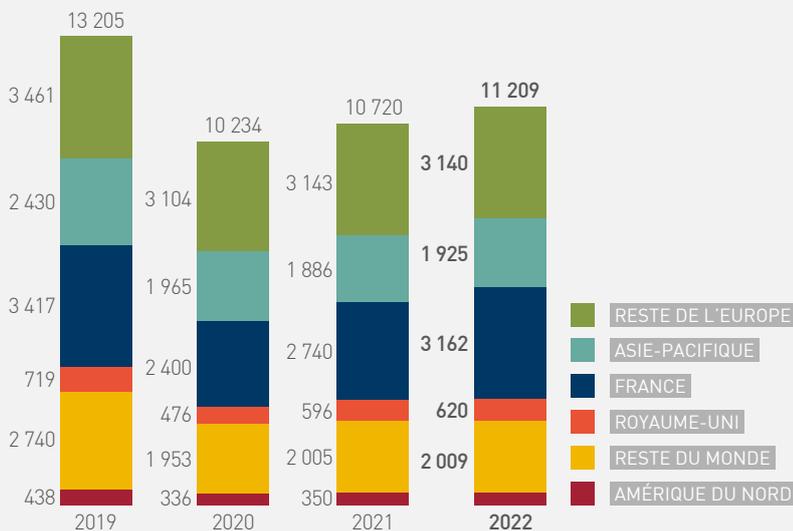
DÉCHETS VALORISÉS<sup>(1)</sup> **85 %**

<sup>(1)</sup>Le taux de déchets valorisés comprend tous les modes de traitement excepté l'enfouissement.



## ÉVOLUTION DES EFFECTIFS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (ETP\*)

(Nombre de personnes au 31 décembre)



\*ETP : Equivalent Temps Plein.

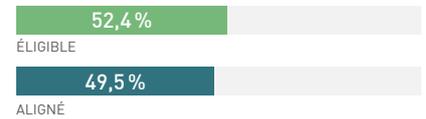
**NOMBRE TOTAL DE COLLABORATEURS**  
**11 209**



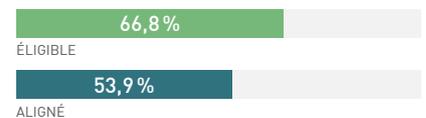
## LA TAXINOMIE VERTE

Données ajustées 2022

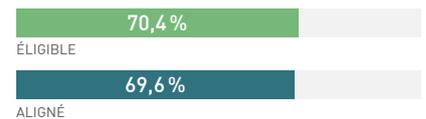
### CHIFFRE D'AFFAIRES



### INVESTISSEMENTS



### FRAIS D'EXPLOITATION

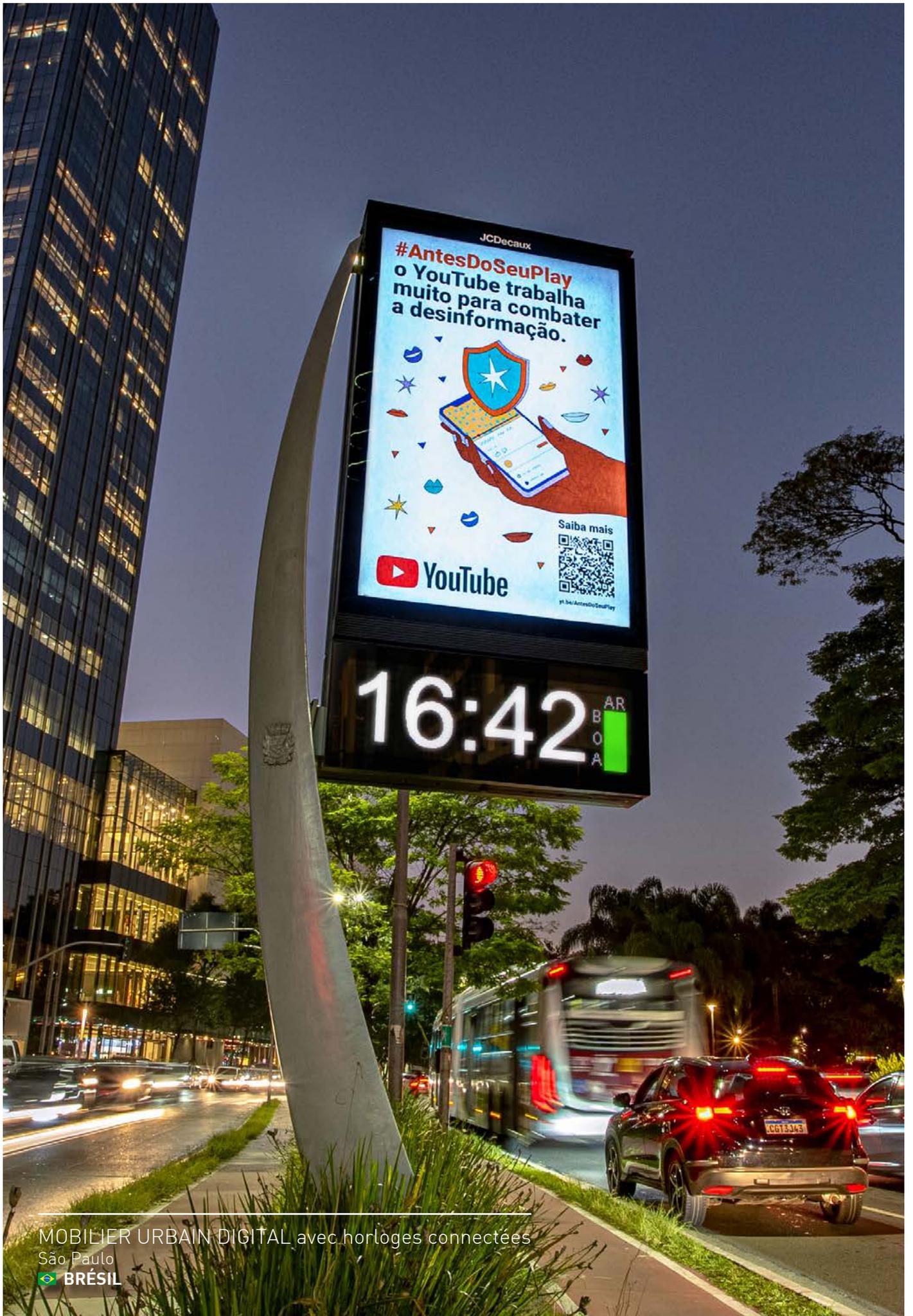


Taux de féminisation dans les instances dirigeantes  
**32,8 %**



Taux de fréquence des accidents du travail  
**-25,9 %**  
Variation vs 2019.





JCDecaux

#AntesDoSeuPlay  
o YouTube trabalha  
muito para combater  
a desinformação.



Saiba mais



16:42  
BOA

MOBILIER URBAIN DIGITAL avec horloges connectées  
São Paulo  
BRÉSIL

# 1

# PRÉSENTATION DU GROUPE ET DE SES ACTIVITÉS

- 1.1. Les événements de l'année 2022 12
- 1.2. Histoire du Groupe 14
- 1.3. Notre modèle d'affaires<sup>DPEF</sup> 16
- 1.4. Organisation et présence géographique 18
- 1.5. Notre marché 20
- 1.6. Annonceurs et attractivité du média 22
- 1.7. Stratégie du Groupe<sup>DPEF</sup> 24
- 1.8. La data et le digital au service des annonceurs, des partenaires et des citoyens 28
- 1.9. Le programmatique, une opportunité majeure de croissance 31
- 1.10. Recherche et Développement 34
- 1.11. Activité Mobilier Urbain 38
- 1.12. Activité Transport 44
- 1.13. Activité Affichage 48

# 1 PRÉSENTATION DU GROUPE ET DE SES ACTIVITÉS

Les événements de l'année 2022

## 1.1. LES ÉVÉNEMENTS DE L'ANNÉE 2022

# 2022

2022 a été une nouvelle année de rebond pour JCDecaux, avec une croissance à deux chiffres du chiffre d'affaires dans chacune de nos trois activités. Avec l'excellence ESG au cœur de notre modèle, nous avons poursuivi notre développement à travers le monde notamment via des gains et des renouvellements de contrats majeurs, des acquisitions ciblées et une croissance importante du chiffre d'affaires digital portée par la data et le dynamisme de l'écosystème DOOH programmatique.

### JANVIER



#### Vélos Libre-Service Luxembourg

Hausse de 400% des locations de VLS à assistance électrique au Luxembourg par rapport à 2018, l'une des toutes premières capitales européennes à bénéficier d'un service de VLS 100% à assistance électrique.

### AVRIL

#### Aalborg (Danemark) - Mobilier Urbain

Gain du contrat exclusif de 15 ans pour le mobilier urbain de la troisième ville du Danemark, Aalborg dans une démarche fortement axée sur le développement durable.



### MAI

#### Dresde (Allemagne) - Mobilier Urbain

Gain du contrat exclusif de 15 ans pour l'installation et l'entretien de 850 abribus et jusqu'à 450 MUPI sur pied, dont 70 écrans digitaux.

#### Galleries Lafayette (Paris)

Gain du contrat exclusif pour 64 écrans digitaux installés au cœur du 1<sup>er</sup> grand magasin d'Europe fréquenté par plus de 37 millions de visiteurs chaque année.

#### Stratégie RSE 2030

Présentation de notre stratégie RSE 2030 visant à conforter l'économie circulaire, valoriser la Communication Extérieure en tant qu'accélérateur de la transition écologique et sociale et œuvrer à la décarbonation de l'économie.



### JUIN



#### Aéroport Heathrow : lancement de l'offre programmatique

Lancement du programmatique au sein de l'aéroport de Londres Heathrow pour connecter les annonceurs à notre inventaire publicitaire via VIOOH.

#### Journée mondiale du vélo

Les Vélos en Libre-Service (VLS) contribuent à l'atténuation du changement climatique et à l'amélioration de la qualité de vie en ville. JCDecaux opère plus de 25 000 vélos dans 10 pays et 73 villes.

#### Brésil : lancement de l'offre programmatique

Grâce à la plateforme VIOOH, JCDecaux sera en mesure de proposer aux annonceurs des campagnes DOOH programmatiques sur ses écrans premium au Brésil.

### JUILLET



#### Shanghai Metro

Contrat pour 15 ans, renouvellement des lignes 1 à 13 du métro de Shanghai et extension pour 5 nouvelles lignes. Le métro de Shanghai est un des plus grands du monde avec 503 stations et 11 millions de passagers par jour en 2021.

#### Aéroports de Paris

Le Groupe ADP sélectionne JCDecaux pour opérer pour une durée de 12 ans les activités publicitaires des aéroports de Paris-Charles de Gaulle, Paris-Orly, Paris-Le Bourget et Antalya et Milas-Bodrum en Turquie.

#### Alliance stratégique avec Displayce

Conclusion d'une alliance stratégique y compris une prise de participation majoritaire avec la DSP (Demand Side Platform) leader Displayce connectée à plus de 700 000 écrans DOOH dans 53 pays.

SEPTEMBRE



**Partenariat digital avec Pernod Ricard**

Conclusion d'une alliance technologique inédite dans la gestion de données avec Pernod Ricard avec le déploiement du Data Portal.

**Chicago Digital Network**

Augmentation de 49% à 100%, de notre participation dans Interstate JCDecaux, LLC, société qui opère 52 dispositifs digitaux grand format dans la municipalité de Chicago, 3<sup>ème</sup> plus grand marché média d'Amérique du Nord.

OCTOBRE

**Société Européenne**

JCDecaux adopte le statut de Société Européenne approuvé par l'Assemblée Générale du 14 mai 2020. Ce nouveau statut juridique permet de refléter plus fortement la dimension européenne d'un Groupe mondial.

NOVEMBRE



**50 ans du MUPI**

Inventé en 1972 par JCDecaux, ce mobilier (plus de 100 000 MUPI dans le monde), qui n'a jamais cessé d'accueillir des fonctionnalités innovantes, fête ses 50 ans.

DÉCEMBRE



**Classement « Platine » par EcoVadis**

JCDecaux se place dans le top 1% des entreprises les plus exemplaires pour sa performance en matière de responsabilité sociale et environnementale en 2022.

JUILLET



**Paris - Sanitaires automatiques**

Gain du plus grand appel d'offres du monde pour des sanitaires à entretien automatique pour 435 unités conçues par notre bureau d'études et assemblées sur notre site industriel proche de Paris.

**Aix-Marseille-Provence - Mobilier urbain**

Gain du contrat exclusif pour une durée de 16 ans pour 1 331 abris-voyageurs, 579 MUPI, 100 abris Tramway et 226 mobiliers Tramway.



**Sonae Sierra, Portugal**

Renouvellement du contrat pour 10 ans, plus de 250 écrans dans les centres commerciaux de Sonae Sierra concernés qui ont accueilli 160 millions de visiteurs en 2019.

**São Paulo - Métro**

Gain du contrat de 10 ans pour la ligne 4 (Jaune). JCDecaux devient le premier Groupe de publicité dans les métros au Brésil et touchera 5,2 millions de passagers par jour.



**Journée mondiale des toilettes**

Avec plus de 40 ans d'innovations dans ce domaine, JCDecaux gère désormais le 1<sup>er</sup> réseau au monde de sanitaires publics à entretien automatique : plus de 2 500 sanitaires dans 28 pays, totalisant plus de 31 millions d'entrées par an.



**JCDecaux rachète Pisoni**

JCDecaux renforce son ancrage dans le Sud de la France grâce au rapprochement avec Pisoni spécialiste du mobilier urbain et de l'affichage qui exploite 4 306 faces sur l'Arc méditerranéen, zone touristique au fort dynamisme économique.

## 1.2. HISTOIRE DU GROUPE

### 1.2.1. JCDECAUX, LA RÉUSSITE D'UNE ENTREPRISE FRANÇAISE INNOVANTE, RESPONSABLE ET MONDIALE

L'histoire de JCDecaux est intrinsèquement liée à celle de son fondateur, Jean-Claude Decaux, inventeur en 1964 d'un concept qui fera le tour du monde : celui du mobilier urbain publicitaire. Ce concept consiste à **mettre gratuitement à la disposition des villes, du mobilier urbain de qualité, entretenu et maintenu par JCDecaux et financé par la publicité.**

Depuis l'invention de ce modèle inédit et de l'abribus publicitaire en 1964, JCDecaux est devenu **numéro un mondial de la communication extérieure.**

Esprit pionnier, innovation, qualité et volonté de **contribuer positivement au présent et à l'avenir** constituent depuis toujours le cœur des valeurs et des actions de JCDecaux.



### 1.2.2. UNE ENTREPRISE AU SERVICE DES VILLES ET DES CITOYENS, DES MARQUES ET DES CONSOMMATEURS, DES TRANSPORTS ET DES PASSAGERS

Depuis sa création, la notion de service à **l'usager est au cœur du modèle proposé et développé par JCDecaux.**

Ainsi, dès les années 70, Jean-Claude Decaux décide de créer des mobiliers urbains pour l'information qui facilitent le quotidien des citoyens : signalisation, MUPI® (Mobilier Urbain pour l'Information), journaux d'informations électroniques, sanitaires à entretien automatique. Au début des années 2000, JCDecaux est le pionnier d'un marché alors nouveau : celui de la mobilité durable avec le lancement du premier moyen de transport collectif individuel, le vélo en libre-service, en réponse aux tendances urbaines et aux attentes des villes. Ces dernières années, le déploiement de l'offre digitale de JCDecaux est le fruit d'années d'expérience. Citoyens, villes, autorités de transport bénéficient de services innovants aux technologies évolutives, dont l'éco-conception garantit une empreinte écologique limitée et les annonceurs disposent de solutions de communication puissantes.

“

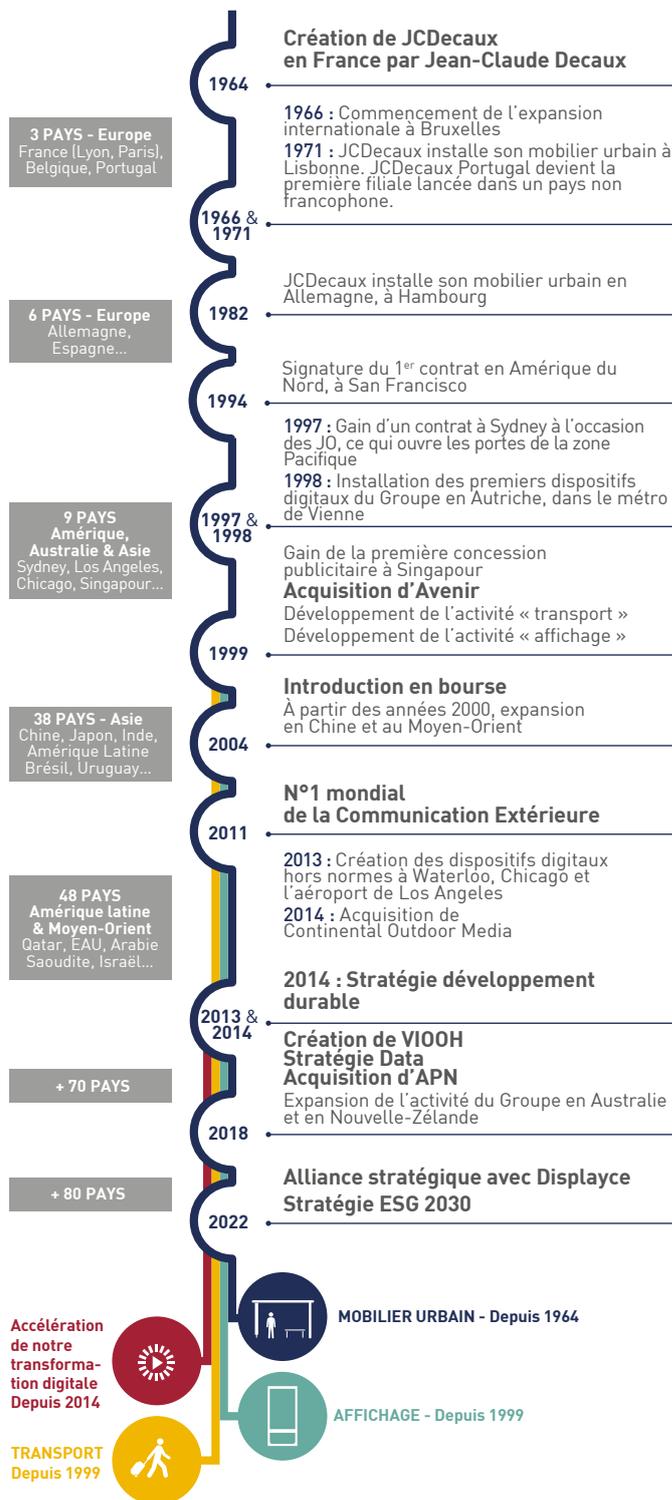
*“La publicité extérieure ne pourra demeurer que si elle est sous forme d'un double service, le premier, l'information au public et le deuxième, le service rendu par l'abri ou par la cabine téléphonique ou d'autres services que, moi, je n'ai pas imaginés mais que mes confrères ou mes concurrents pourront aussi imaginer.”*

*Jean-Claude Decaux, 1977*

JCDecaux développe depuis ses débuts, un modèle responsable et utile en faveur de la transition écologique, sociale et sociétale et autour d'une conviction : la croissance en conscience.

### 1.2.3. L'EXPANSION GÉOGRAPHIQUE D'UN ACTEUR MONDIAL QUI AGIT AU NIVEAU LOCAL

#### L'évolution historique de JCDecaux



Le Groupe assure une gestion dynamique de ses implantations entraînant des sorties lorsque les conditions économiques ne sont pas réunies : sortie de Turquie en 2017, d'Argentine en 2018, d'Algérie en 2019 et de Russie en 2020.

JCDecaux, une entreprise de proximité au cœur du quotidien des usagers



En tant que **média utile et durable**, JCDecaux se singularise par sa capacité à être à la fois un média ciblé et un média de masse. Il est devenu l'un des réseaux média les plus agiles à l'échelle locale et l'un des plus puissants à l'échelle mondiale. JCDecaux se distingue dans

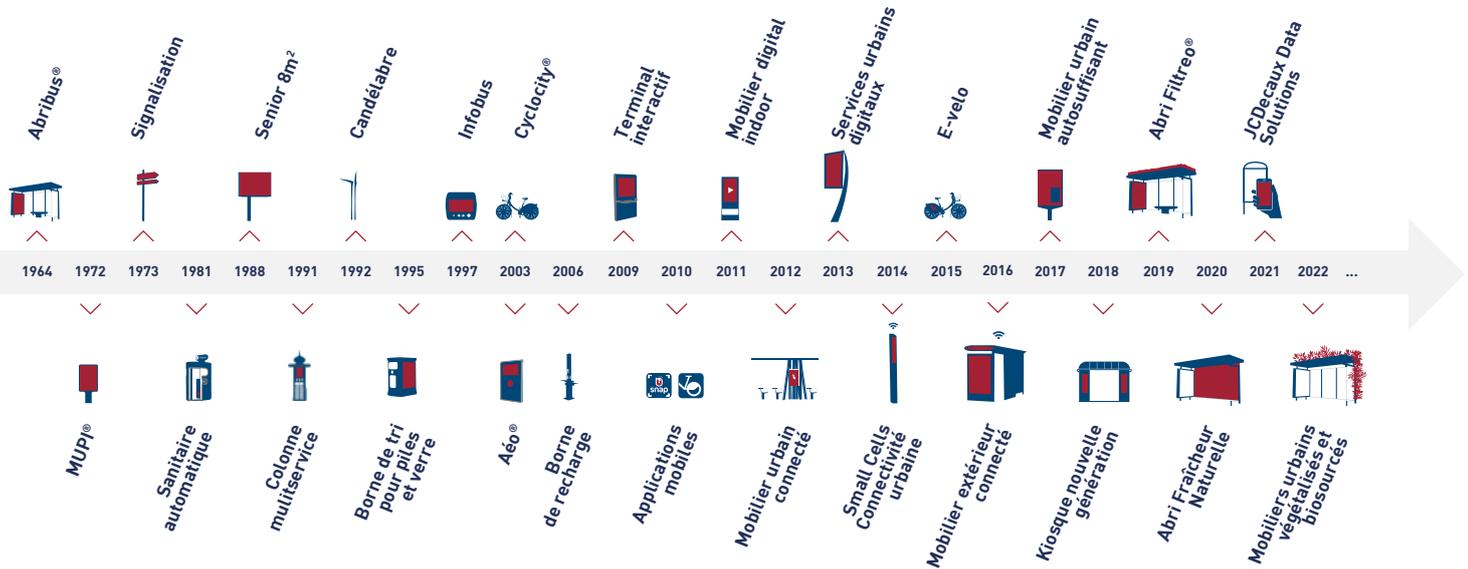
son secteur par son adoption, dès 2014, d'une stratégie Développement Durable et désormais d'une stratégie ESG 2030 ambitieuse, engagée, active à toutes les échelles du Groupe – et reconnue par de nombreuses institutions.

### 1.2.4. L'INNOVATION DURABLE COMME MOTEUR POUR ACCOMPAGNER LA TRANSFORMATION DES VILLES ET DES LIEUX DE MOBILITÉ

L'innovation permet d'anticiper sans cesse de nouveaux usages, de contribuer à inventer la ville de demain et de rendre les lieux de mobilité toujours plus confortables, agréables et utiles à toutes les parties prenantes.

JCDecaux s'est dès l'origine appuyé sur une forte capacité à innover, une politique de Recherche & Développement ambitieuse et des équipes intégrées pour **offrir toujours plus de services aux partenaires et aux usagers**, tout en embellissant les environnements dans lesquels il opère. Le développement rapide de nos actifs digitaux offre de nouveaux moyens d'informer et permet d'améliorer l'expérience des citoyens et des voyageurs.

#### Près de 60 ans de services innovants au service de toutes les parties prenantes



### 1.2.5. UNE ENTREPRISE ENGAGÉE DANS LA TRANSFORMATION DIGITALE, PARTOUT DANS LE MONDE

Les révolutions Digitale et Data impactent durablement les espaces publics, la ville et tous les lieux de mobilité. JCDecaux développe, désormais, toute une gamme de services technologiques au bénéfice de ses partenaires dans l'univers des objets connectés: capteurs de tous types (pollution, hydrométrie, trafic), ports de recharge USB, services d'information digitale en temps réel, antennes de réseau à faible émission (Small Cells), Wi-Fi gratuit, etc.

Parallèlement, le développement rapide de nos actifs digitaux à travers la planète ouvre des perspectives concrètes en termes d'**enrichissement de notre modèle**. Aujourd'hui, plus de **35 000 écrans digitaux** sont installés et offrent de nouveaux espaces pertinents de communication

personnalisée et réactive tout en **améliorant l'expérience des citoyens et des voyageurs**. Nos équipes intégrées et dédiées accompagnent nos partenaires, de l'**installation** à l'**entretien**, en passant par la **sécurité informatique** et la **formation** à l'**utilisation du dispositif**. Dans certains lieux d'exception comme les aéroports, les équipes de JCDecaux conçoivent et designent des dispositifs digitaux iconiques, parfaitement intégrés, attractifs et générateurs de revenus.

En 2022, l'accélération de la digitalisation du média JCDecaux s'est traduite dans la part, désormais de 31,4%, du DOOH dans les revenus du Groupe, le doublement des revenus de VIOOH, le déploiement à l'échelle de JCDecaux Data Solutions au bénéfice de nos clients et partenaires.

# 1 PRÉSENTATION DU GROUPE ET DE SES ACTIVITÉS

Notre modèle d'affaires <sup>DPEF</sup>

## 1.3. NOTRE MODÈLE D'AFFAIRES <sup>DPEF</sup>

### 1.3.1. UN MODÈLE D'AFFAIRES DONT LA VALEUR CRÉÉE EST PARTAGÉE AVEC NOS PARTIES PRENANTES

#### JCDECAUX, LE MÉDIA UTILE ET DURABLE

UN MODÈLE VERTUEUX INVENTÉ PAR JEAN-CLAUDE DECAUX EN 1964

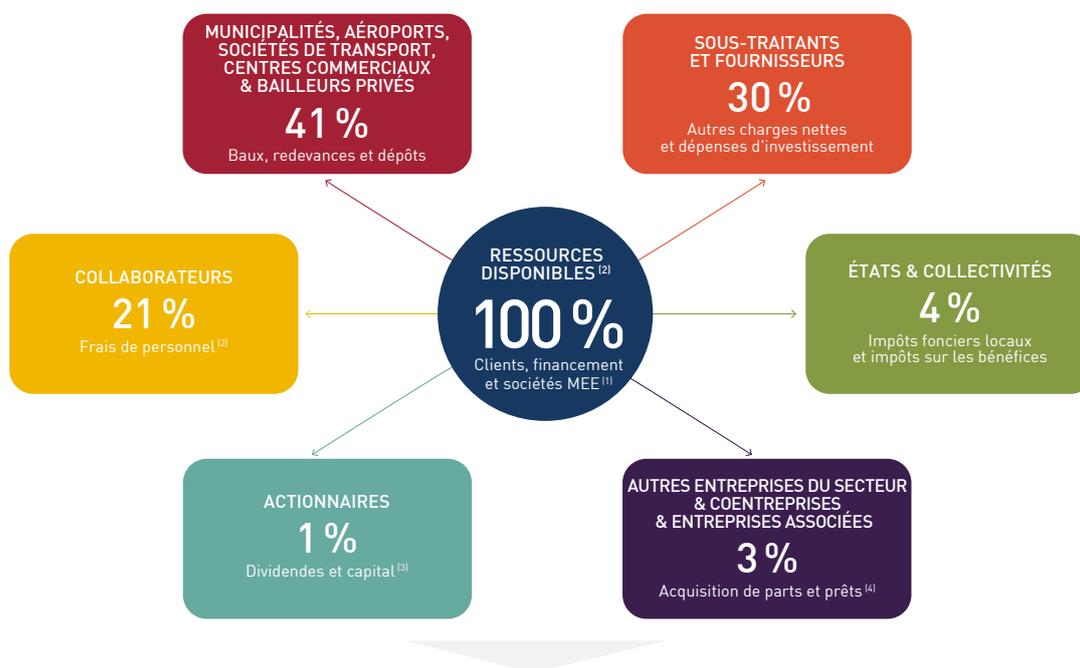
Des mobiliers et des services durables et innovants financés par les marques et leur communication



Au cœur de l'économie de la fonctionnalité : la conception, l'installation et l'entretien de produits et services utiles aux citoyens pour une ville et une mobilité intelligentes et responsables.

JCDecaux est présent dans plus de 80 pays, 3 573 villes de plus de 10 000 habitants, 153 aéroports et 205 contrats de transport dans les métros, bus, trains et tramways. Nos mobiliers design et innovants permettent, grâce à la communication des marques, le financement d'infrastructures publiques et le développement de nouvelles solutions au service des citoyens. Les activités et métiers de JCDecaux sont donc par nature ancrés au cœur des territoires, au plus près de ses installations et de ses mandants et clients annonceurs. Ainsi, JCDecaux crée de la valeur économique et sociale à travers la création d'emplois là où l'entreprise s'implante, et contribue ainsi au développement économique des territoires.

Le schéma ci-dessous présente la répartition de la valeur générée par l'entreprise entre ses parties prenantes en 2022.



JCDecaux partage près de 45 % de ses ressources créées au bénéfice du financement de lieux de vie et de transport

### 1.3.2. NOS VALEURS FONDATRICES

Depuis plus de 55 ans, JCDecaux est fidèle à ses valeurs fondatrices : passion, qualité, innovation et responsabilité.

- La **passion** s'exprime dans l'état d'esprit entrepreneurial et la volonté partagée par les collaborateurs de JCDecaux de rendre la ville et les lieux de transports et de vente plus attractifs et plus accessibles afin de relever les défis du XXI<sup>ème</sup> siècle
- La **qualité** se traduit par l'excellence de tous les produits et services de JCDecaux
- L'**innovation** implique la recherche permanente de solutions nouvelles, toujours plus durables afin de répondre aux mutations urbaines et aux Objectifs de Développement Durable des Nations Unies
- La **responsabilité** se traduit par l'engagement du Groupe à exercer son activité tout en contribuant aux enjeux du développement durable.

### 1.3.3. UN MODÈLE ÉCONOMIQUE VERTUEUX DEPUIS 1964

Entreprise familiale française créée en 1964 par Jean-Claude Decaux, inventeur d'un nouveau métier de services urbains et d'un modèle économique inédit qui permet leur financement grâce à la communication des marques, JCDecaux a pour vocation d'être le média responsable et durable en ville et dans les lieux de transports et de commerce qui apporte des services et des ressources aux citoyens, voyageurs et partenaires, servant ainsi la communauté, ce en France et dans plus de 80 pays.

JCDecaux est le numéro un mondial de la communication extérieure et déploie de l'échelle locale au niveau mondial les trois activités de la communication extérieure :

- Le **Mobilier Urbain** qui concerne la commercialisation d'espaces publicitaires sur le domaine public via des mobiliers tels que les Abribus®, MUPI® (mobiliers urbains pour l'information) 2 m<sup>2</sup> et 8 m<sup>2</sup>, kiosques et colonnes multiservices, et sur le domaine privé via notamment le segment 'Retail' (centres commerciaux et supermarchés)
- Le **Transport** qui se concentre sur la publicité dans les réseaux de transport terrestre et dans les aéroports
- L'**Affichage** qui concerne la commercialisation de réseaux d'affichage grand format, les publicités lumineuses et toiles événementielles.

Ce modèle présente de nombreux avantages, notamment dans sa dimension servicielle :

- Il offre aux citoyens et aux usagers des produits et services **sans impact sur les finances locales et les impôts**
- Il participe à l'**amélioration de la qualité de vie en ville et dans les lieux de mobilité** avec le développement de toujours plus de services pour les citoyens et usagers (accessibilité, mobilité douce, connectivité, etc.), permettant aussi de rendre la ville plus durable dans le cadre d'une approche environnementale engagée
- Il s'inscrit dans l'**économie de la fonctionnalité** : JCDecaux met à disposition des mobiliers de haute qualité conçus pour durer dans le temps, qui restent la plupart du temps sa propriété, sont entretenus

par les équipes de JCDecaux, et peuvent être rénovés à neuf pour être réutilisés

- Il permet aux **collectivités locales** de disposer de leur **propre média d'information et de communication sur l'espace public** et ainsi d'informer les citoyens et de promouvoir les territoires
- Il contribue à l'**embellissement des environnements** dans lesquels les mobiliers s'insèrent grâce à des conceptions esthétiques, souvent dessinés par des designers et architectes de renom, et à des solutions innovantes à forte valeur ajoutée.

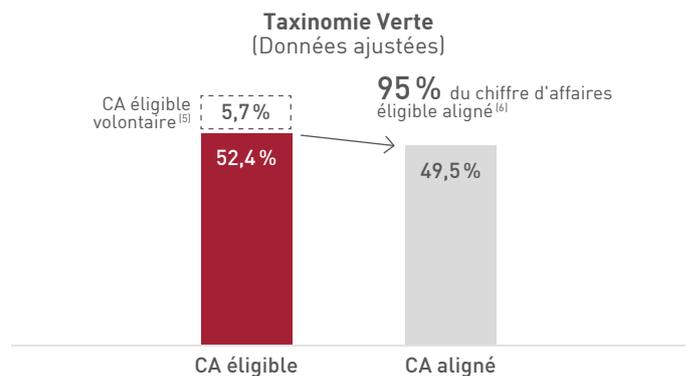
Le modèle économique de JCDecaux est historiquement vertueux et responsable. Plus que jamais, sa dimension servicielle bénéficie à l'ensemble de la société et contribue à la transformation de notre société vers une transition bas carbone.

Ainsi, la publicité sur les mobiliers permet de :

- Financer les services fournis par les mobiliers
- Contribuer à la qualité de services et d'infrastructures qui bénéficient aux citoyens, voyageurs et autres usagers
- Contribuer au développement des acteurs économiques locaux et au rayonnement des marques
- Sensibiliser les citoyens aux bonnes pratiques permettant la transition écologique et sociale.

C'est également à ce titre que le modèle d'affaires de JCDecaux est en résonance avec le règlement Taxinomie Verte. Suite à l'identification de quatre activités éligibles : Vélos, Abribus® et Transport terrestre, représentant un taux d'éligibilité de 52% du chiffre d'affaires, près de 50% du chiffre d'affaires est aligné à la Taxinomie et donc considéré comme durable.

Les activités principales de l'entreprise sont le développement de ces



produits et services, leur installation et leur entretien pendant la durée des contrats, ainsi que la vente d'espaces publicitaires aux annonceurs internationaux, nationaux et locaux. Pour plus d'informations, la chaîne de valeur de JCDecaux est présentée en p.58 du présent document.

Le modèle économique innovant de JCDecaux, allié à la force de ses valeurs, en font non seulement une entreprise dynamique, inscrite dans une démarche de progrès permanent, mais aussi une vitrine internationale du savoir-faire français.

<sup>(1)</sup> Ce montant inclut l'augmentation de la dette auprès des banques et des actionnaires minoritaires, l'augmentation de capital liée aux levées de Stock-Options, la trésorerie acquise/cédée et les achats/ventes d'actions propres.

<sup>(2)</sup> Ce montant inclut la charge d'actions gratuites.

<sup>(3)</sup> Ce montant correspond aux dividendes perçus par l'ensemble des actionnaires y compris les actionnaires minoritaires dans les sociétés contrôlées, ainsi que les augmentations de capital réalisées par les actionnaires minoritaires dans les sociétés contrôlées.

<sup>(4)</sup> Hors trésorerie nette acquise/cédée et y compris décaissements nets des encaissements (décaissements) sur acquisitions (cessions) de titres de participation ne donnant pas le contrôle (sans perte de contrôle) et les prêts aux coentreprises et entreprises associées.

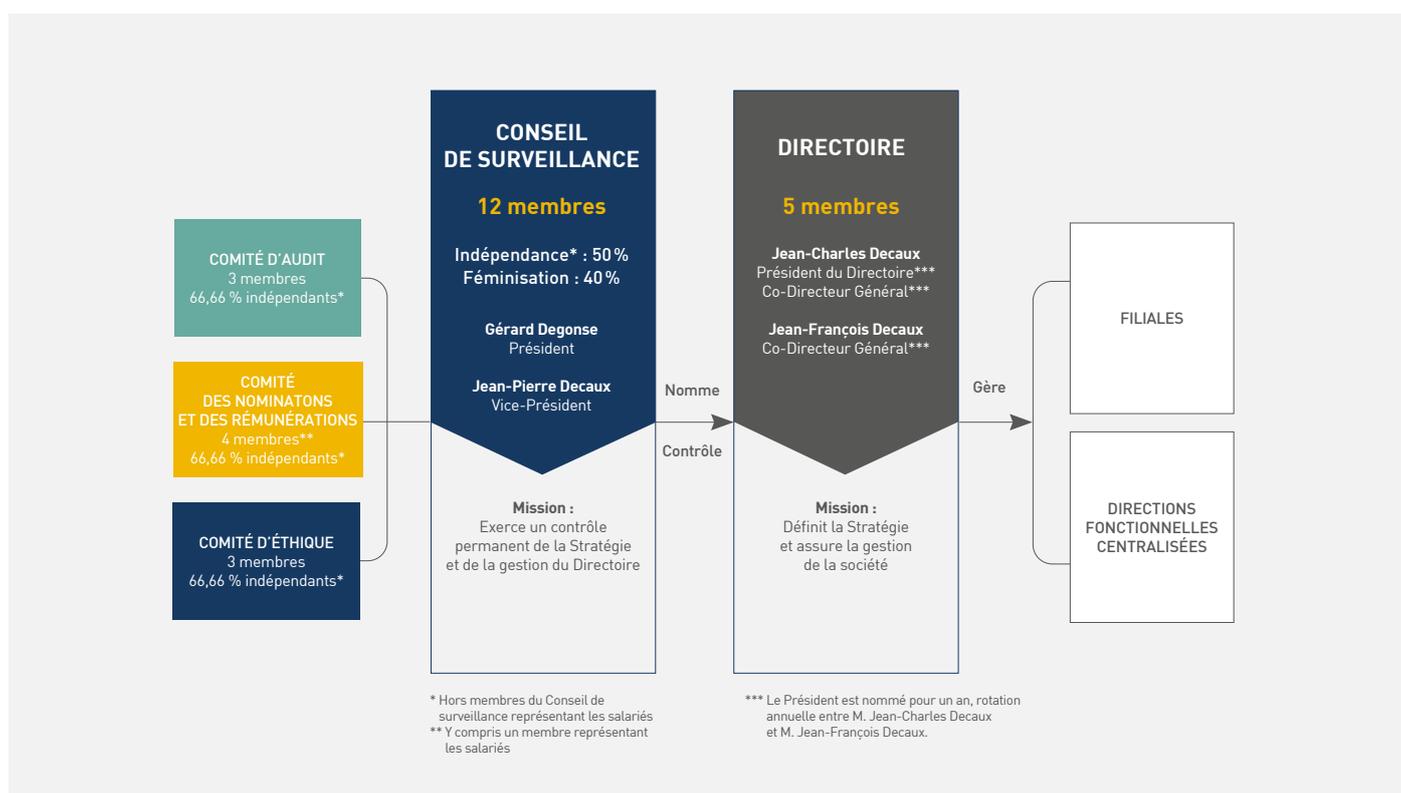
<sup>(5)</sup> Activités déclarées éligibles volontairement : Kiosques, Mobiliers Urbains pour l'information (MUPIS) et dispositifs d'information relatif à la qualité de l'air.

<sup>(6)</sup> Activités éligibles : Abribus®, vélos, infrastructures associées et transport terrestre.

## 1.4. ORGANISATION ET PRÉSENCE GÉOGRAPHIQUE

### 1.4.1. PRÉSENTATION DE LA GOUVERNANCE DE JCDECAUX

La gouvernance du Groupe repose sur un Conseil de Surveillance composé de 12 membres et un Directoire composé de 5 membres. Le Directoire définit la stratégie et assure la gestion du Groupe sous la supervision du Conseil de Surveillance.



#### Composition du Directoire de JCDecaux



**Jean-Charles Decaux**  
Président du Directoire (mandat d'un an)  
Co-Directeur Général



**Jean-François Decaux**  
Co-Directeur Général



**David Bourg**  
Directeur Général Finance,  
SI et Administration



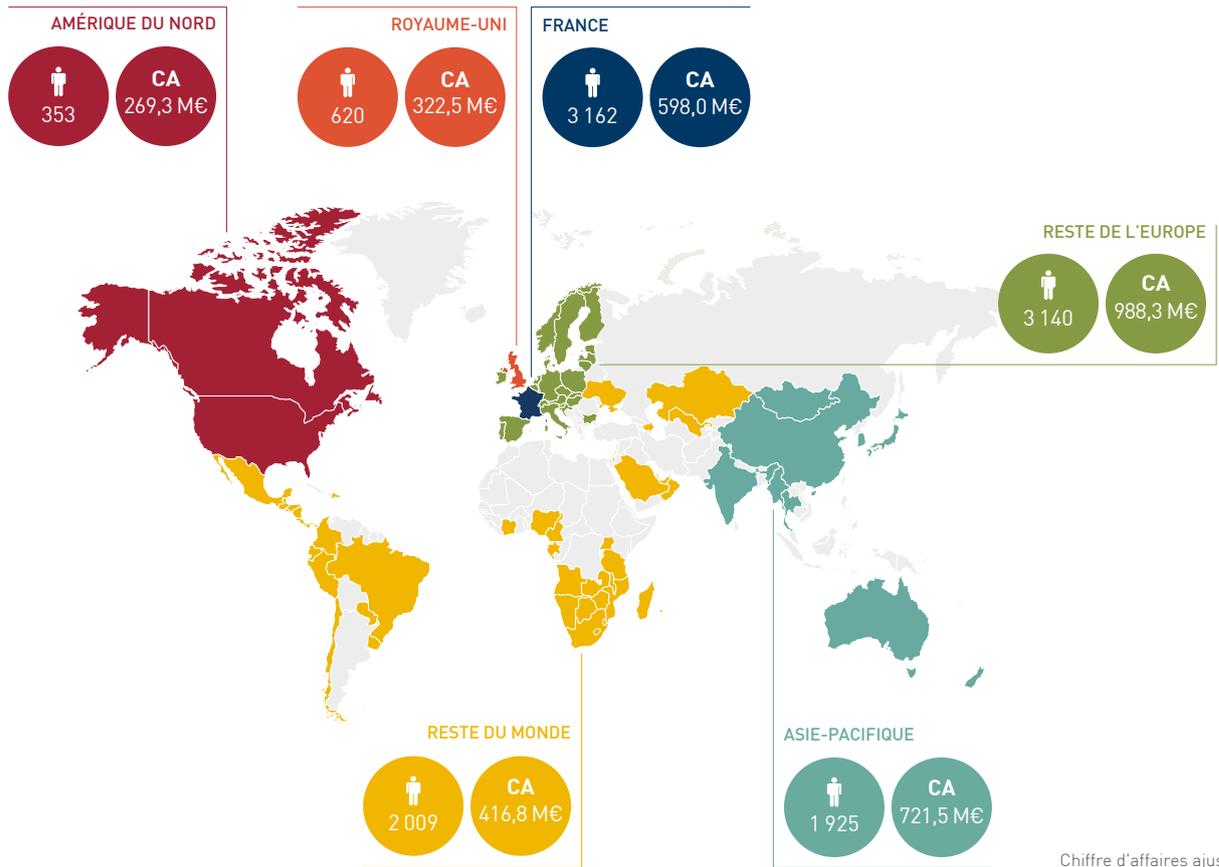
**Emmanuel Bastide**  
Directeur Général Asie



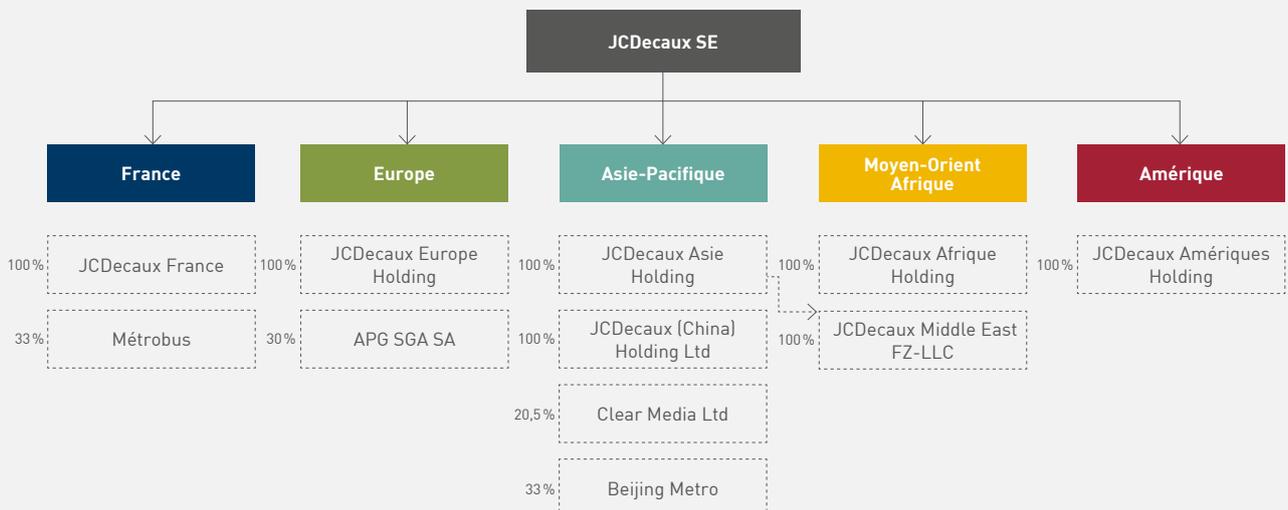
**Daniel Hofer**  
Directeur Général Allemagne,  
Autriche, Europe Centrale et Orientale,  
et Asie Centrale

### 1.4.2. IMPLANTATION GÉOGRAPHIQUE DE JCDECAUX

Notre organisation repose sur une implantation locale forte dans les 82 pays des six zones géographiques où nous opérons tant dans les pays matures que dans les pays émergents au plus proche de nos clients et partenaires. Des directions fonctionnelles centralisées fortes notamment pour l'innovation, la data, les systèmes d'information, le développement durable, le M&A et la finance assurent un support puissant au développement du Groupe.



#### Organigramme simplifié du Groupe



## 1.5. NOTRE MARCHÉ

### 1.5.1. AU CŒUR DES ENJEUX DU MARCHÉ MONDIAL DE LA PUBLICITÉ

L'industrie des médias a été marquée ces dernières années par l'essor du **digital** qui a bouleversé le marché, devançant les médias traditionnels tels que la télévision ou la presse écrite avec une part de marché de 54,8% en 2022 atteignant les 57% à horizon 2025<sup>[1]</sup>. Les médias sont consommés différemment notamment en raison de la massification des médias visuels et vidéo. Ils sont ainsi plus diversifiés et plus interactifs, ce qui permet d'engager les audiences.

Par ailleurs, la **technologie** a permis de changer les **modèles économiques des médias**, favorisant l'arrivée de nouveaux entrants sur le marché de la publicité, en particulier en ligne. Le **Retail Media** poursuit sa croissance et devient un élément clé dans la stratégie marketing des retailers créant un véritable impact sur la publicité en ligne. Ce segment couvre l'ensemble des leviers activables au cours du parcours d'achat du consommateur (publicité en display ou en search sur les sites e-commerce et sites en ligne des retailers). Le Retail Media devrait passer de 94,7 milliards de dollars en 2022 à 126 milliards de dollars en 2025<sup>[1]</sup>.

**La publicité est un secteur structurant pour l'économie.** La part de la publicité dans le PIB mondial atteindra 0,81% d'ici 2025 contre 0,73% en 2015<sup>[1]</sup>. De plus, la dynamique de croissance de la publicité mondiale ne faiblit pas, avec 7,3% de croissance en 2022<sup>[1]</sup>.

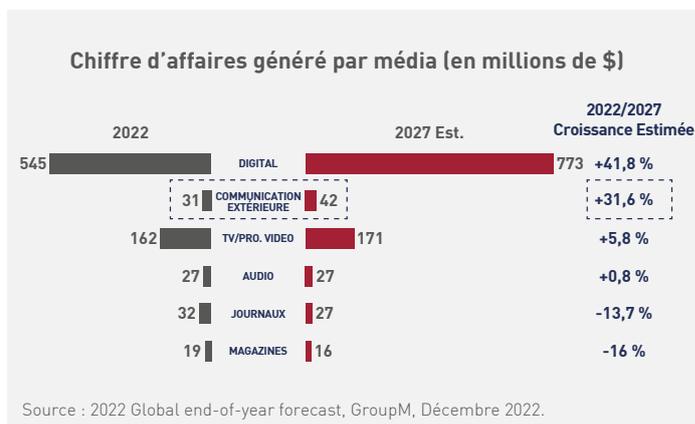
Le marché de la publicité en ligne se concentre essentiellement autour de trois acteurs : Google, Meta et Amazon. Pourtant, la concurrence sur le marché de la publicité est de plus en plus forte. En effet, l'apparition de nouveaux acteurs comme les médias sociaux et les plateformes de streaming vidéo viennent redéfinir le paysage médiatique. Après une décennie de forte hausse, les principaux acteurs de la publicité en ligne commencent à connaître un ralentissement de leur croissance en 2022<sup>[2]</sup>, au rythme du ralentissement relatif de l'économie mondiale.

Dans ce contexte général de **fragmentation des médias**, la **communication extérieure** est un média **résilient**, dont les **audiences** sont **structurellement en augmentation** à mesure que la population mondiale devient de plus en plus urbaine.

### 1.5.2. LA COMMUNICATION EXTÉRIEURE, UNE PLACE DE CHOIX AU SEIN DU PAYSAGE MÉDIA

Malgré l'impact de la pandémie de la Covid-19 sur le marché de la communication extérieure, le média a connu une augmentation de +27,8% des investissements publicitaires au cours des dix dernières années<sup>[1]</sup> et fait l'objet de perspectives de croissance significatives.

Alors que la croissance annuelle moyenne du digital est estimée à 7,2% sur la période 2022-2027, **la communication extérieure est le seul média historique qui bénéficiera d'une croissance à deux chiffres sur la période 2022-2027 (+31,6%)** soit +5,6% de croissance annuelle moyenne estimée selon GroupM.



La communication extérieure ne cesse de se réinventer de manière responsable et pérenne tout en faisant face à une population urbaine en croissance constante : pouvoir entrer en contact avec tous, développer de nouvelles technologies, digitaliser les solutions proposées. Cette capacité d'adaptabilité fait de ce média traditionnel un média résilient et l'un des derniers médias de masse.

**L'utilisation des technologies numériques rend la communication extérieure encore plus flexible pour les annonceurs, sans influencer sa capacité à atteindre une audience de masse.** Par nature, la communication extérieure s'adapte aussi particulièrement bien à l'évolution des interactions entre l'audience cible et les messages des annonceurs. Contrairement à la plupart des médias traditionnels, **le coût par contact reste bas grâce à la croissance de l'audience et à la meilleure interaction avec les cibles publicitaires.**

L'industrie de la communication extérieure a également investi de manière significative dans des outils de **mesure d'audience** et de **retour sur investissement**. Cela a permis de stimuler l'intérêt des annonceurs et des agences pour ces éléments quantitatifs, qui leur permettent de mieux appréhender la contribution de la communication extérieure à leur activité.

**La communication extérieure est idéalement positionnée pour dialoguer en proximité avec une audience de plus en plus urbaine, mobile et numérique et bénéficie de solides atouts pour continuer à se développer dans le futur.**



*“La croissance de la communication extérieure digitale est vraiment intéressante. Elle offre la possibilité de cibler les messages, plus précisément, par audience, par heure de la journée, d'être beaucoup plus réactif aux événements et de mesurer l'impact avec beaucoup plus de précision. [...]*

*Un média de couverture, de brand awareness sera encore nécessaire dans ce monde.”*

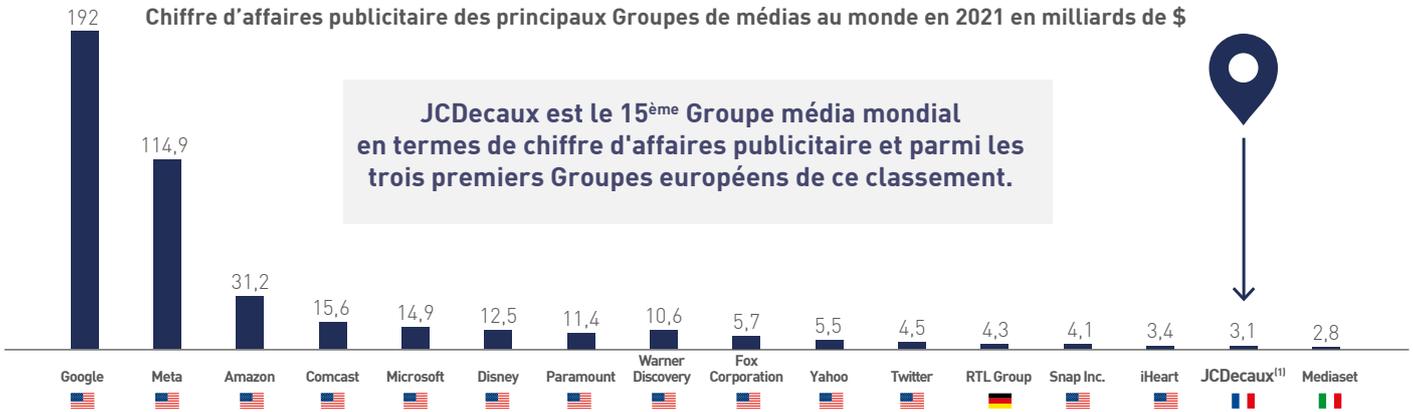
*Mark Read, PDG de WPP*

<sup>[1]</sup> Source : Advertising Expenditure Forecasts Zenith, December 2022.

<sup>[2]</sup> Source : New York Times.

### 1.5.3. JCDECAUX, UNE POSITION DE LEADER IDÉALE POUR BÉNÉFICIER DE LA CROISSANCE DU MARCHÉ PUBLICITAIRE

Leader mondial de la communication extérieure depuis 2011, JCDecaux figure, en 2022, dans le **Top 15 des Groupes médias dans le monde**, grâce à une stratégie constante, résiliente et engagée : **croissance** interne et externe, **développement** sélectif du **Digital** dans tous les environnements, développement de **canaux de vente** capables de **recruter de nouveaux clients** notamment parmi les annonceurs captifs des médias 100 % digitaux, **excellence relationnelle** avec ses clients annonceurs et agences, **leadership reconnu sur la RSE**.



<sup>(1)</sup> Chiffre d'affaires ajusté.

Source : Group M, 2022 Mid-Year Advertising Forecast, Juin 2022 - 9 entreprises chinoises et japonaises n'ont pas été prises en compte dans ce classement, en raison de leurs revenus générés majoritairement sur leur territoire.



Source : Informations publiées par les sociétés. Les conversions monétaires sont basées sur un taux de change \$/€ de 0,9496, GBP/€ de 1,1727, CHF/€ de 0,9249, HKD/€ de 0,1212, RMB/€ de 0,1413 et AUD/€ de 0,6593.

**La communication extérieure digitale (DOOH) est un levier de croissance majeur du secteur et de JCDecaux.**

**Le marché du DOOH devrait connaître une croissance moyenne annuelle de**

**10%**

d'ici 2025<sup>(1)</sup>

**Part du DOOH dans le chiffre d'affaires de JCDecaux en 2022**

**31,4%**

<sup>(1)</sup> Source : Advertising Expenditure Forecasts Zenith, Décembre 2022.

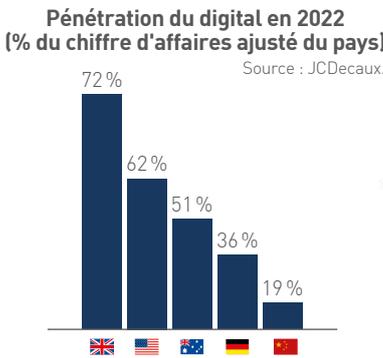
**Tiré par 5 pays, le potentiel de digitalisation du Groupe est encore très important.**

**5 pays génèrent à eux-seuls**

**66%**

**du chiffre d'affaires digital.**

Source : JCDecaux.



**JCDecaux, un média leader sur la RSE**

MSCI AA	CDP A-
ecovadis 76/100	FTSE4Good 3.6/5

Source : JCDecaux, Janvier 2023.

# 1 PRÉSENTATION DU GROUPE ET DE SES ACTIVITÉS

Annonces et attractivité du média

## 1.6. ANNONCEURS ET ATTRACTIVITÉ DU MÉDIA

### 1.6.1. LA COMMUNICATION EXTÉRIEURE AU BÉNÉFICE DE TOUS LES ANNONCEURS : UN MÉDIA PUISSANT, AGILE ET RESPONSABLE

Grâce à un réseau publicitaire unique au monde, JCDecaux est à même d'offrir à ses annonceurs la possibilité de réaliser des campagnes locales mais aussi pan-régionales, multisupport et/ou multiformat.

Plus de 45 000 annonceurs partout dans le monde communiquent avec JCDecaux, parmi lesquels les plus grandes marques mondiales.



#### DES ATOUTS SOLIDES DANS LA COMMUNICATION EXTÉRIEURE ET EN PARTICULIER LE MÉDIA JCDECAUX, DANS UN MONDE TOUJOURS PLUS DIGITALISÉ



Leader engagé, média utile et durable, JCDecaux a créé "Empreinte 360", lancé en février 2022 avec un pilote en France, le premier et le seul calculateur du marché qui permet aux annonceurs de connaître l'impact de leurs campagnes sur la base de 4 indicateurs clés : l'empreinte carbone, l'empreinte eau, l'empreinte sociale et l'empreinte économique. JCDecaux est le seul acteur de la communication extérieure à avoir développé un tel calculateur qui a été certifié ABC (Association Bilan Carbone) et EY.

### 1.6.2. UN PORTEFEUILLE D'ANNONCEURS DIVERSIFIÉ, UNE RÉPARTITION ÉQUILIBRÉE DES SECTEURS ÉCONOMIQUES

JCDecaux s'efforce en permanence d'élargir son portefeuille de clients. En effet, la diversification constitue une opportunité de



<sup>(1)</sup> Source : Interbrand, Best Global Brands 2022 & JCDecaux. <sup>(2)</sup> Source : JCDecaux.

croissance et une forte protection face à la volatilité d'annonceurs et des budgets publicitaires de certaines catégories.

La diversité du portefeuille client s'illustre aussi par la part des différents secteurs d'activité des clients du Groupe dans notre chiffre d'affaires en 2022<sup>(2)</sup> :

SECTEUR	EN % DU CA 2022
MODE, BEAUTÉ ET PRODUITS DE LUXE	17%
DISTRIBUTION	14%
LOISIRS, DIVERTISSEMENT ET CINÉMA	13%
FINANCE	10%
INTERNET	7%
AGROALIMENTAIRE	6%
SERVICES	5%
GOUVERNEMENTS	5%
TÉLÉCOMS ET TECHNOLOGIE	4%
VOYAGE	4%
AUTRE	14%

Le secteur Mode, Beauté et Produits de Luxe est désormais le secteur le plus important devant le secteur Distribution.

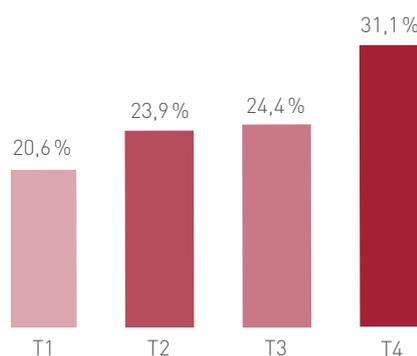
En termes de progression, il convient de noter en 2022 l'augmentation significative des investissements réalisés dans le média JCDecaux de trois secteurs en particulier :

- Le voyage (+54 % vs 2021)
- La mode, la beauté et les produits de luxe (+41 % vs 2021)
- La finance (+35 %).

#### Cyclicité et saisonnalité

Les investissements publicitaires des annonceurs sont étroitement liés aux conditions économiques générales. En période de ralentissement économique, les annonceurs réduisent leurs budgets publicitaires de façon proportionnellement plus importante que leurs autres investissements. En conséquence, l'activité du Groupe est dépendante du cycle économique, même si la localisation des réseaux de Mobilier Urbain en centre-ville leur confère un caractère exclusif pour les annonceurs, ce qui limite la volatilité due aux variations économiques. Comme de nombreux médias, la saisonnalité des investissements des annonceurs impacte la répartition du chiffre d'affaires de JCDecaux. Le second semestre 2022 a pleinement bénéficié du rebond économique.

#### SAISONNALITÉ ET CONTRIBUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES AJUSTÉ 2022 PAR TRIMESTRE



Source : JCDecaux.

### 1.6.3. LA CONVERGENCE (D)OOH-MOBILE POUR UNE EFFICACITÉ RENFORCÉE

Les smartphones dominent aujourd'hui le marché de la téléphonie mobile, offrant de nombreuses opportunités de convergence avec la communication extérieure. Ils constituent un vecteur de croissance future pour notre média, soutenu par l'association des appareils mobiles et de la technologie Wi-Fi mobile.

Avec l'émergence des réglementations en matière de protection des données et la disparition progressive des cookies (Google a annoncé supprimer les cookies dans Chrome à fin 2024), le ciblage publicitaire en ligne devient nettement moins efficace et doit être profondément repensé.

Justin Gibbons, fondateur de Work Research, estime que la notoriété chute de 40% et que le taux de clic diminue de moitié quand les cookies sont supprimés. Pour pallier cette suppression, il faudrait appliquer la formule  $P^2 + C = 6$ , c'est-à-dire allier écran public (la communication extérieure) et écran privé (le mobile) à la création publicitaire, pour favoriser l'efficacité publicitaire. En appliquant cette formule, 6 leviers opèrent au service d'une stratégie marketing efficace : l'amorçage, la confiance, l'attention, la sensibilisation, la considération et l'activation. L'amorçage couvre les prémices de la mise en place de la stratégie, permet de capter l'audience, favorise l'attention et peut ainsi se substituer à l'utilisation des cookies sur le média mobile.

Pratiquer la convergence (D)OOH-mobile augmente fortement l'efficacité des prises de parole des annonceurs. La combinaison de l'utilisation des deux médias augmente l'attention. Elle a aussi une **influence positive, significative et directe sur la perception des consommateurs vis-à-vis de la marque et sur les intentions d'achat.**

#### L'EFFICACITÉ DE LA CONVERGENCE D(OOH) - MOBILE



DÉVELOPPE  
UN SENTIMENT POSITIF  
À L'ÉGARD DE LA MARQUE

**+27%**<sup>(1)</sup>



SUSCITE L'INTENTION  
D'ACHAT

**+20%**<sup>(1)</sup>



ACCÉLÈRE L'ATTENTION  
D'UNE PUBLICITÉ DIGITALE  
EN LIGNE

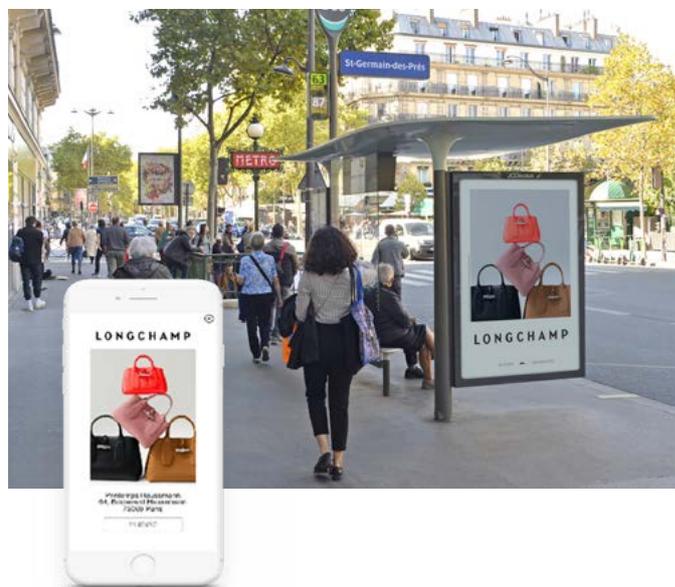
**+37%**<sup>(2)</sup>

Faire converger les performances de la communication extérieure et de la publicité sur mobile s'avère également être **un levier puissant pour optimiser le trafic en magasin**. Les marques peuvent ainsi cibler des emplacements DOOH pertinents à proximité de leurs points de vente, activer le mobile de manière géolocalisée et ainsi toucher davantage de prospects qu'avec un seul média.

Au travers du partenariat signé entre JCDecaux et Locala (ex S4M) et avec l'offre street-to-store proposée aux marques, les annonceurs peuvent désormais déployer des campagnes publicitaires à la fois sur les réseaux DOOH de JCDecaux et sur le mobile via la plateforme de Locala.

#### La solution "street-to-store" par JCDecaux et Locala (ex S4M)

Les fonctionnalités drive-to-store de Locala permettent également de mesurer facilement le nombre de visites générées par les campagnes (D)OOH et sur mobile. Les tests réalisés par Locala pour JCDecaux dans le cadre de leur partenariat démontrent que la combinaison des deux médias, (D)OOH et mobile, multiplie jusqu'à 3,9 fois le nombre de visites en magasin (vs mobile seul)<sup>(3)</sup>.



Une autre forme de convergence existe entre les réseaux sociaux « Mobile first » et le DOOH : le SOOH, ou *Social Out Of Home*.

**C'est une stratégie de communication qui consiste à favoriser l'interactivité entre les marques et les consommateurs à travers l'amplification des campagnes sociales sur les écrans DOOH.** Autrement dit ancrer les campagnes dans la vie réelle. Cette approche permet notamment :

- De créer du rebond et de la répétition auprès de l'audience organique social media, dans son univers de prédilection comme le centre-ville, dans les centres commerciaux, dans les transports...
- De renforcer le lien à la marque et à l'influenceur avec de nouveaux points de contact
- De s'adresser à une nouvelle audience urbaine via des codes de communication affinitaires
- D'offrir des contenus différents dans l'espace urbain pour éveiller l'intérêt et maximiser l'acceptation et la mémorisation.

<sup>(1)</sup> Source : Étude Lumen pour JCDecaux (2+2=5) menée au Royaume-Uni en 2019 (600 répondants représentatifs de la population nationale).

<sup>(2)</sup> Source : Work Research J. Gibbons 2022.

<sup>(3)</sup> Source : Reporting "street-to-store" Locala (ex S4M) x JCDecaux France.

## 1.7. STRATÉGIE DU GROUPE DPEF

La qualité du média, les tendances socio-économiques structurelles et la digitalisation devraient permettre de **renforcer la part de marché de la communication extérieure**. En tant que leader mondial de son secteur, JCDecaux accompagne et accélère ce développement en déployant sa stratégie.



DÉVELOPPER LA PART DE MARCHÉ  
DE LA COMMUNICATION EXTÉRIEURE

La stratégie du Groupe articulée autour de **3 axes majeurs** est alignée sur les objectifs de la **feuille de route stratégique ESG** et contribue concrètement à faire de JCDecaux un média utile et durable.

### LES 3 AXES MAJEURS DE NOTRE STRATÉGIE



### 1.7.1. POURSUIVRE NOTRE CROISSANCE ORGANIQUE

Chaque jour, JCDecaux touche potentiellement plus de **850 millions de personnes dans le monde** grâce à un réseau de supports de communication extérieure sans équivalent. L'objectif du Groupe est de continuer d'étendre et de renforcer son offre dans les zones à forte concentration démographique et à niveau de vie élevé.

Le Groupe entend poursuivre ses objectifs de croissance organique en **remportant de nouveaux contrats** auprès des villes, collectivités locales, métros, gares et aéroports, centres commerciaux et réseaux « retail », jugés les plus attractifs en termes de potentiel commercial, partout dans le monde.

Cette stratégie repose sur :

- Le développement d'**offres innovantes** pour les mandants en créant de nouveaux produits et services utiles, durables et connectés
- L'**optimisation** des revenus publicitaires
- Le **déploiement** sélectif de technologies digitales qui touchent une audience captive et en croissance

Elle s'appuie sur les valeurs et leviers de différenciation du Groupe :

- Sa **présence géographique** unique
- Son **modèle économique** responsable et plus que jamais pertinent

- Sa capacité à apporter **ressources et services utiles** à ses partenaires mandants
- Son assise industrielle et la **valeur du service** qui caractérisent ses opérations d'exploitation, d'entretien et de maintenance
- Sa démarche d'**innovation, d'adaptation et d'ouverture**
- Son **leadership** sur la **transition écologique**
- Sa **capacité à accompagner ses clients, partenaires villes et mandants dans leurs propres objectifs de transition durable.**

JCDecaux est présent, y compris au travers de la communication extérieure digitale, dans **100% du Top 10 et 80% des 30 villes les plus influentes et connectées du monde** et qui ont démontré leur résilience face à la succession de crises sanitaire, économique, politique et sociale.

### Présence de JCDecaux dans les villes du TOP 30 Global Cities Index

	RANG	MOBILIER URBAIN	RETAIL	AFFICHAGE	AÉROPORTS	TRANSPORTS
NEW YORK	1					
LONDRES	2					
PARIS	3					
TOKYO	4					
PÉKIN	5					
LOS ANGELES	6					
CHICAGO*	7					
MELBOURNE	8					
SINGAPOUR	9					
HONG KONG	10					
BRUXELLES	11					
WASHINGTON, DC	12					
SÉOUL	13					
BERLIN	14					
SAN FRANCISCO	15					
SHANGHAI	16					
SYDNEY	17					
TORONTO	18					
MADRID	19					
BOSTON	20					
MOSCOU	21					
DUBAÏ	22					
AMSTERDAM	23					
FRANCFORT	24					
BUENOS AIRES	25					
BARCELONE	26					
MUNICH	27					
ISTANBUL	28					
MONTRÉAL	29					
VIENNE	30					

Inclut du Digital

Source : Kearney 2022 Global Cities Report, JCDecaux.

\* Présence en aéroports via grands formats à l'extérieur de l'Aéroport de Chicago.

## Développer le potentiel commercial de notre média

JCDecaux optimise en permanence le **potentiel de croissance et la rentabilité** de son réseau publicitaire – au bénéfice de l'émergence et de l'efficacité des campagnes publicitaires de ses clients annonceurs. La communication extérieure est un média attractif dont la commercialisation et la valorisation marketing est assurée, partout dans le monde, par des équipes intégrées, pluridisciplinaires et orientées client. Chaque jour, elles mobilisent leurs expertises pour assurer une excellente couverture du marché, auprès des annonceurs comme de leurs agences de publicité et agences médias.

### L'APPROCHE COMMERCIALE S'APPUIE SUR 4 LEVIERS ESSENTIELS



L'excellence commerciale qui sous-tend l'atteinte des objectifs de JCDecaux s'appuie sur :

- Un accès inégalé dans son secteur aux clients annonceurs de toutes tailles et en particulier les grands annonceurs internationaux
- L'excellence des équipes commerciales et marketing, régulièrement reconnues sur le marché
- La formation, l'agilité et la transversalité des équipes, portées par la *Sales Intelligence Hub* qui fédère des équipes de vente JCDecaux dans le monde.

Grâce à notre réseau publicitaire étendu, JCDecaux est à même d'offrir à ses annonceurs la possibilité de réaliser des campagnes pan-régionales, multisupport et/ou multiformat. À cet effet, JCDecaux OneWorld (centre d'excellence Ventes et Marketing représenté notamment à Londres, Paris, Berlin, New York, Milan et Shanghai) constitue un **point d'entrée unique pour les clients internationaux** qui souhaitent disposer d'un accès mondial à nos produits.

## 1.7.2. ACTIVER TROIS PILIERS ESSENTIELS : LE DIGITAL, LA DATA ET LE PROGRAMMATIQUE

Le **digital** représente un **levier de croissance** significatif des médias du Groupe. En effet, le chiffre d'affaires digital (DOOH), a augmenté de **+35,2 % en croissance organique en 2022** et a atteint le niveau record de 31,4 % des revenus annuels.

La stratégie digitale du Groupe passe par :

- Le développement sélectif du **digital**, pour les emplacements les plus premium avec le déploiement d'**écrans digitaux**
- Le développement de la vente **programmatique** via la plateforme VIOOH

- Le déploiement transversal de notre **stratégie Data**, quels que soient les univers, pour accélérer la **transformation digitale** du média JCDecaux : mesure d'audience, de performance et d'efficacité des campagnes publicitaires, données de contextualisation, de consommation, d'attitudes des consommateurs... au service de l'**attractivité** et de la **compétitivité** de nos offres, y compris en complémentarité avec les médias digitaux mobiles.

En **2022**, nous avons continué à **accélérer notre transformation digitale** avec le déploiement à grande échelle de JCDecaux Data Solutions, de nouveaux écrans numériques et le développement de notre plateforme automatisée de planning et de vente à l'audience.

Ces développements permettent d'accélérer l'innovation commerciale et marketing au travers d'un portefeuille de solutions internationales et locales basées sur les données, qui démultiplie la capacité des équipes JCDecaux à aider les annonceurs à atteindre leurs objectifs marketing et médias.

L'accessibilité des solutions médias digitales de JCDecaux est renforcée, au travers du partenariat stratégique avec Displayce (voir ci-dessous), qui permet de proposer une solution programmatique de bout en bout à nos clients annonceurs, de la DSP (Demand Side Platform) à la SSP (Supply Side Platform).

## TRANSFORMATION DIGITALE DU GROUPE



Développer de manière sélective  
l'inventaire digital OOH



Mettre la data au cœur  
du développement business



Étendre les canaux de vente,  
notamment le programmatique

APPROCHE TECHNOLOGIQUE  
ET SYSTÈMES D'INFORMATION INTÉGRÉS,  
INNOVANTS ET SÉCURISÉS

# 1 PRÉSENTATION DU GROUPE ET DE SES ACTIVITÉS

Stratégie du Groupe <sup>DPEF</sup>

L'atteinte des objectifs stratégiques du Groupe repose sur un **socle technologique robuste et performant**, avantage concurrentiel essentiel pour l'ensemble des activités de JCDecaux.

Le développement des Systèmes d'Information est au cœur de la stratégie digitale du Groupe, au service de l'ensemble de nos parties prenantes.



## L'approche Systèmes d'Information du Groupe repose sur 3 piliers

DES PLATEFORMES MODERNES AU SERVICE DE L'EXCELLENCE OPÉRATIONNELLE

La transformation des plateformes de gestion administrative de nos activités est engagée depuis 2016 et se poursuit dans une dynamique d'amélioration continue. Elle concerne l'ensemble de nos processus et a pour objet de développer des solutions communes, d'unifier les usages et de sécuriser nos opérations. Elle s'appuie sur les **technologies les plus avancées et combine des développements internes et des solutions achetées**.

DES SOLUTIONS TECHNOLOGIQUES INNOVANTES AU CŒUR DE LA DIGITALISATION DE NOS OFFRES

Les solutions développées au titre de la digitalisation de nos offres répondent aux enjeux suivants :

- Performance et flexibilité des offres médias disponibles sur nos écrans digitaux via différents canaux de vente grâce à des technologies innovantes qui permettent de proposer à nos clients les solutions les mieux adaptées à leurs besoins
- Sûreté des activités de programmation et de diffusion des campagnes digitales vendues, via une plateforme exploitée dans l'ensemble des univers digitaux du Groupe.

Ces solutions, développées en interne, sont parfaitement intégrées avec les solutions programmatisées fournies par VIOOH et sont alimentées par des données d'audience collectées et qualifiées par la direction Data Corporate.

DES INFRASTRUCTURES IT SCALABLES, FLEXIBLES ET SÛRES

Les **technologies "cloud"** sont au cœur de nos développements. Elles permettent de disposer de solutions sécurisées, « scalables » facilement et à des coûts maîtrisés. La **sécurité** de nos solutions technologiques constitue un enjeu essentiel pour garantir la continuité de nos opérations.

Elle est assurée par une politique sécurité développée au niveau du Groupe selon 5 composantes :

- Une **gouvernance** et un pilotage assurés par le Chief Security Officer du Groupe
- La **protection** de nos applications et de nos données grâce à un réseau privé, l'authentification multi-factorielle, l'encryption (chiffrement) des données et plus généralement le développement de toutes nos applications métier selon un principe de « Security by Design »
- La **supervision** et la détection de situations inhabituelles grâce à notre « Security Operations Center » en collaboration avec le Groupe Thalès
- Le **contrôle**, opéré au quotidien, exercé au travers de tests réguliers ainsi qu'au travers d'audits internes et externes
- La **mobilité** des équipes, au sein de la Direction des Systèmes d'Information comme auprès de l'ensemble des collaborateurs et des Directions métier ou pays.

### 1.7.3. PARTICIPER À LA CONSOLIDATION DE LA COMMUNICATION EXTÉRIEURE

Dans un marché de la communication extérieure très fragmenté, JCDecaux dispose d'une capacité financière importante, d'un bilan solide et d'un réseau puissant lui conférant un avantage significatif pour saisir les opportunités d'acquisitions ou de partenariats nécessaires pour s'implanter sur de nouveaux marchés ou pour y renforcer ses positions.

La **stratégie d'acquisition du Groupe** met l'accent sur les principaux objectifs suivants :

- Acquérir ou nouer des partenariats avec des sociétés qui disposent de positions de qualité sur leur marché
- Capitaliser sur les ressources du Groupe pour développer et optimiser ces nouveaux marchés
- Développer des synergies commerciales
- Mutualiser et réduire les coûts
- Capitaliser sur la complémentarité des activités au niveau national
- Compléter sa gamme de produits.

## 1.7.4. L'EXCELLENCE ESG AU CŒUR DE NOTRE MODÈLE D'AFFAIRES ET DE NOTRE STRATÉGIE

La responsabilité sociale, sociétale et environnementale est au cœur de notre histoire, de notre modèle d'affaires et de chacun de nos trois axes stratégiques (cf. Notre Stratégie Développement Durable 2030 "Une stratégie ambitieuse à horizon 2030 reflétant notre engagement historique" p.61).

JCDecaux a la conviction que la **RSE est un levier clé de développement**, de performance, de reconnaissance et de gestion des risques pour le Groupe qui doit notamment, contribuer à :

- La différenciation concurrentielle dans un monde des médias mis au défi de sa responsabilité sociale, sociétale et environnementale
- La reconnaissance par l'ensemble de ses parties prenantes du leadership de JCDecaux dans son périmètre d'activité.

L'ESG fait partie intégrante de la stratégie du Groupe, grâce aux engagements de l'entreprise sur l'ensemble de sa chaîne de valeur à horizon 2030, dont :

- L'innovation responsable et l'éco-conception de ses produits et services
- La promotion de la communication extérieure responsable et l'accompagnement de ses clients annonceurs et mandants dans leurs propres objectifs de transition durable
- La réduction des émissions de nos opérations, la gestion responsable de nos ressources et déchets
- La contribution à la neutralité carbone collective
- La conduite exemplaire des affaires.



### FAITS MARQUANTS EN 2022

**Croissance organique** : JCDecaux a renouvelé, étendu et remporté de nouveaux contrats et appels d'offres dont les contrats emblématiques du métro de Shanghai, du métro de Sao Paulo, des Aéroports de Paris et du mobilier urbain de Dresde. Ces développements renforcent l'inventaire de solutions de communication extérieure pour tous nos clients annonceurs.

**Digitalisation** : Prise de participation majoritaire dans la société **Displayce**, Demand Side Platform active dans plus de 50 pays. Cette **alliance stratégique** permet à JCDecaux d'offrir à ses clients une **solution programmatique complète**, de la DSP à la SSP et un **accès facilité aux nouvelles méthodes d'achat et de planning intelligents**.

**Consolidation** : Rachat de Pisoni, société de référence dans le Sud de la France. Cette acquisition **consolide la couverture nationale** de JCDecaux et lui permet de disposer d'actifs de qualité dans une région au dynamisme économique et touristique supérieurs à la moyenne française.

Augmentation de 49% à 100% de la participation de JCDecaux dans **Interstate JCDecaux LLC**. Cette opération permet à JCDecaux North America d'être seul actionnaire de cette société qui opère le réseau de **52 dispositifs digitaux de Chicago**, troisième plus grand marché médias d'Amérique du Nord.

**ESG** : Lancement de la nouvelle **feuille de route stratégique RSE à horizon 2030** où se conjuguent performance économique, responsabilité environnementale et sociale, éthique dans la conduite des affaires et de l'épanouissement des collaborateurs.



Abri tramway et habillage tram  
**HONG KONG - CHINE**



Digital, abribus  
**CHICAGO - ÉTATS-UNIS**

## 1.8. LA DATA ET LE DIGITAL AU SERVICE DES ANNONCEURS, DES PARTENAIRES ET DES CITOYENS

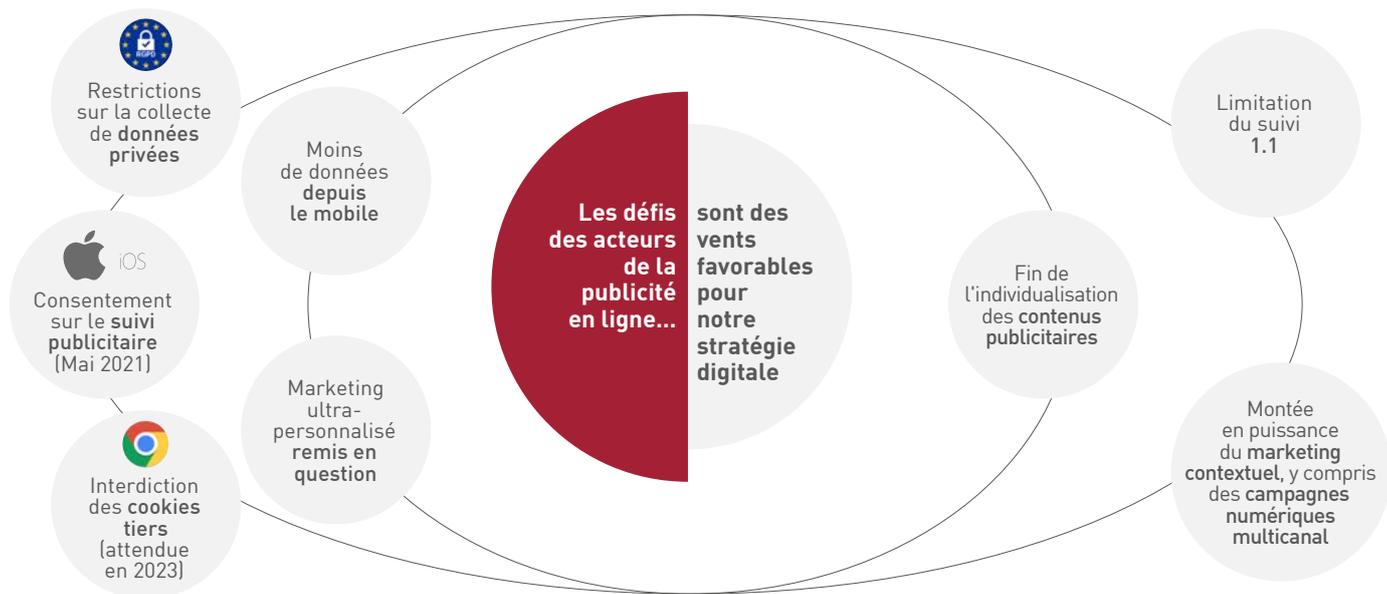
Depuis plusieurs années la donnée est au **cœur de la transformation de notre média et de notre proposition de valeurs** pour les mandants, les marques et les agences.



Le contexte réglementaire favorise notre **approche contextualisée de la data**.

En effet les changements des réglementations publiques et privées notamment la raréfaction des données mobiles et la fin anticipée des cookies affectent profondément le marché publicitaire rendant l'ultra-personnalisation à l'œuvre dans la publicité en ligne de moins

en moins pertinente. En réponse, la contextualisation, c'est-à-dire un ciblage lié au contexte et non à l'individu, s'affirme et s'accélère car plus alignée avec la protection de la vie privée. Dans ce nouveau cadre, le média de la communication extérieure est un des mieux armés. Nos choix stratégiques de plateformes nous permettent en outre de tirer parti de ce nouveau paradigme, accéléré par l'avènement du programmatique dans la publicité extérieure.



Renforcée par la réglementation, la convergence des mesures d'audience et de performance des campagnes, complétée par l'augmentation du trading programmatique achèvent le pont entre les mondes hors ligne et en ligne de la publicité. Les investissements de JCDecaux pour établir une position préférentielle dans un écosystème adtech en constante évolution sont nombreux et se sont accélérés en 2022 :

- Croissance de la division data pour atteindre 70 personnes
- Alliance stratégique avec Displayce (Demand Side Platform OOH et Data Management Platform)
- Alliance technologique avec Pernod Ricard autour d'un outil de gestion de données, le Data Portal.



### 1.8.1. NOTRE STRATÉGIE DATA

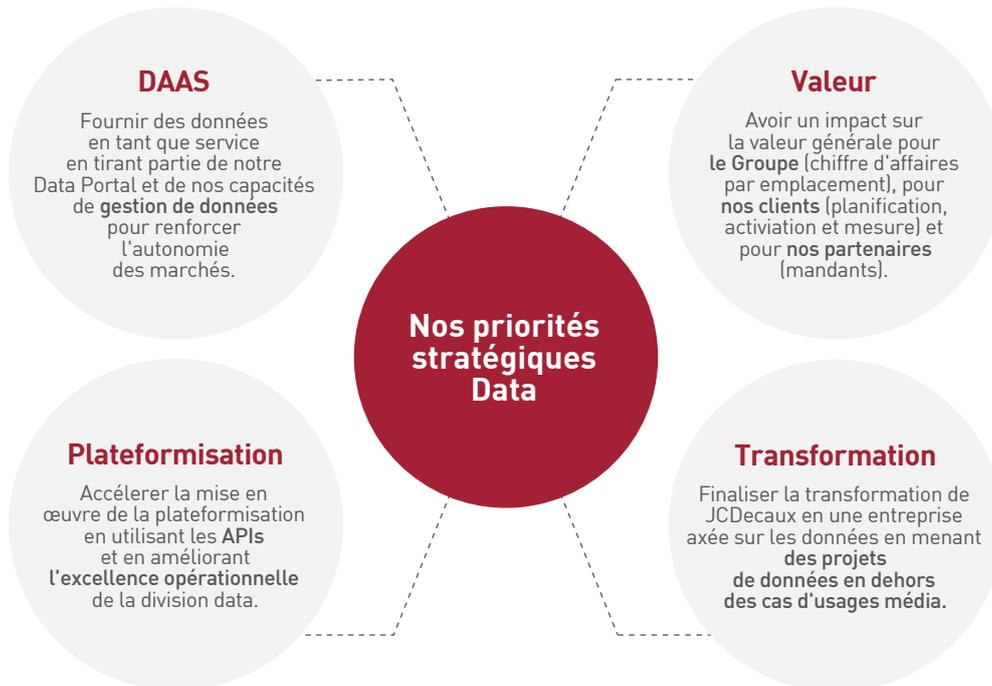
Notre cycle stratégique data a débuté en 2022 et s'étend jusqu'à fin 2024 autour des thématiques de **décentralisation**, **démocratisation** et **démultiplication**.

- La décentralisation est fondamentale pour donner de l'autonomie à nos filiales. Elle s'appuie sur le déploiement de la DMP Displayce, en soutien des plateformes et services existants, qui permet une optimisation des traitements et une combinaison des données au service de nos ventes directes et programmatiques ainsi que de celles de nos mandants
- L'usage de la donnée dans l'ensemble des métiers du Groupe a été dynamisé par l'alliance technologique nouée avec Pernod Ricard grâce au déploiement d'un portail de gestion de données. Nous mettons ainsi à disposition des applications nourries par la data, des jeux de données et des capacités d'analyse sans contrainte

de connaissances techniques. L'approche de la donnée comme «Data-As-A-Service» nous a permis de démocratiser rapidement son usage et de constituer une communauté qui a doublé depuis le déploiement du nouveau portail

- La démultiplication passe par une utilisation accrue des APIs (Application Programming Interface) pour connecter l'ensemble de notre écosystème et par un recours élevé à l'intelligence artificielle. Les récentes annonces dans ce domaine nous permettent de démultiplier nos champs d'application potentiels tant au service du média que des mandants.

Notre objectif est de pouvoir mettre la donnée au service des annonceurs et des mandants le plus simplement possible, en facilitant l'échange de données entre les parties dans un parfait respect des législations.



Digital, Métro SHANGHAI - CHINE

# 1 PRÉSENTATION DU GROUPE ET DE SES ACTIVITÉS

La data et le digital au cœur de la convergence des médias et de l'efficacité des campagnes

## 1.8.2. JCDECAUX DATA SOLUTIONS

JCDecaux Data Solutions, lancé en septembre 2021, constitue un portefeuille de solutions basées sur la data, permettant aux annonceurs de maximiser l'impact et le ROI de leurs investissements média. Avec JCDecaux Data Solutions, l'ensemble des clients et partenaires du Groupe bénéficie du potentiel de la data pour optimiser leurs campagnes à travers le monde. La possibilité de combiner des données mondiales et locales démultiplie encore davantage la portée des campagnes OOH et DOOH.

JCDecaux Data Solutions réunit des produits et solutions développés en interne, des solutions d'acteurs tiers ainsi que des data locales

complémentaires et spécifiques (issues des comités d'industrie indépendants (JIC), des télécoms, des capteurs, du retail, etc.) pour garantir le plus haut niveau d'efficacité à chaque étape d'une campagne.

L'offre JCDecaux Data Solutions est actuellement disponible en France, au Royaume-Uni, en Allemagne, en Belgique, aux Pays-Bas, en Espagne, en Italie, aux Émirats Arabes Unis, en Afrique du Sud, aux États-Unis, à Hong Kong SAR (Chine), au Japon, à Singapour, en Australie et au Brésil. D'autres marchés déploieront JCDecaux Data Solutions en 2023.

The diagram illustrates the JCDecaux Data Solutions process through three stages: OPTIMISE, ENGAGE, and EVALUATE. Below the diagram, an outdoor advertisement for H&M's 'CONSCIOUS COLLECTION' is shown, demonstrating the 'Street-to-Store' solution in Singapore. The advertisement features a woman in a patterned dress, with text indicating the dress is made of recycled polyester blend and priced at \$29.95.

### JCDecaux DATA SOLUT:ONS

- OPTIMISE**  
Améliorer votre planning avec des connaissances basées sur la data
- ENGAGE**  
Créer des expériences interactives à travers le parcours client
- EVALUATE**  
Évaluer l'impact de votre stratégie

Campagne H&M utilisant la solution JCDecaux Street-to-Store SINGAPOUR

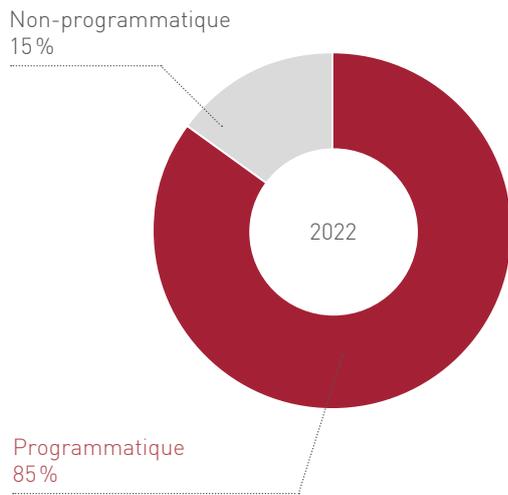
## 1.9. LE PROGRAMMATIQUE, UNE OPPORTUNITÉ MAJEURE DE CROISSANCE

Le programmatique peut être défini comme un moyen d'acheter et d'optimiser les campagnes publicitaires en temps réel par le biais d'une plateforme connectant automatiquement l'inventaire digital disponible aux acheteurs dans le but d'augmenter l'efficacité des campagnes.

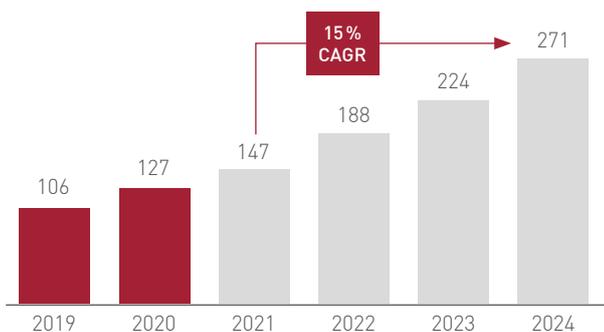
Aujourd'hui, le digital domine les dépenses publicitaires mondiales (65,2% du total en 2022<sup>[1]</sup>) et le programmatique a dominé le digital en 2022<sup>[2]</sup> (85,1% au niveau mondial, 90,2% aux États-Unis). Le programmatique est ainsi un enjeu majeur du paysage publicitaire actuel, en forte croissance (269,4 milliards de dollars en 2022, un chiffre qui devrait atteindre 343 milliards de dollars en 2024, avec une croissance de +18% sur la période 2020/2024).

Grâce au programmatique, les campagnes OOH peuvent être commercialisées selon les mêmes standards et les mêmes canaux que la publicité en ligne (vente en temps réel, format similaire, prix et volumes ajustés de manière dynamique en fonction de critères spécifiques et des performances de la campagne). Cette convergence inédite ouvre ce vaste pan digital du marché publicitaire, en forte croissance, aux sociétés OOH telles que JCDecaux.

### L'adoption du programmatique par les médias digitaux<sup>[1]</sup> (%)



### L'opportunité mondiale du programmatique (en milliards de dollars)



Le programmatique est déjà une réalité pour le DOOH :

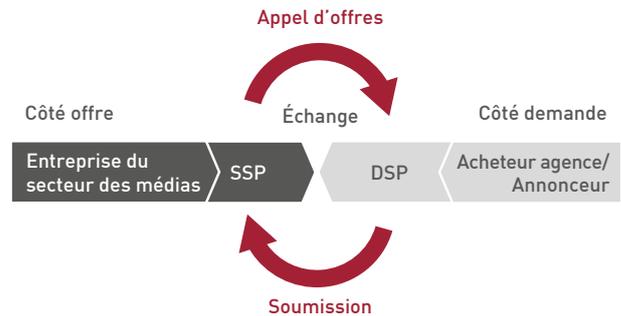
- eMarketer estime que le programmatique va atteindre 29% de tout le marché DOOH market aux États-Unis en 2024<sup>[3]</sup> et 14,1% au Royaume-Uni en 2024<sup>[4]</sup>
- Chef de file en matière d'adoption, le Digital Media Institute prévoit que le programmatique DOOH va atteindre 29% de tout le marché OOH (y compris non digital) en Allemagne en 2025.

Le chiffre d'affaires publicitaire programmatique via la plateforme SSP (Supply Side Platform) VIOOH, qui constitue majoritairement une source de revenus incrémentaux provenant de campagnes innovantes dynamiques alimentées par la data, y compris par des annonceurs nouveaux, a doublé en 2022 pour atteindre 61,3 millions d'euros représentant 5,9% de notre chiffre d'affaires digital au cours de l'exercice et ce, alors que l'écosystème DOOH programmatique continue de gagner du terrain.

Nous estimons que les revenus programmatiques représenteront de 20% à 30% du DOOH d'ici 2025.

### 1.9.1. UNE MÉTHODE NOUVELLE ET EFFICACE POUR COMMERCIALISER LES ESPACES PUBLICITAIRES POUR LES SOCIÉTÉS OOH COMME POUR LES ANNONCEURS

Le programmatique permet de commercialiser l'inventaire DOOH par la rencontre entre l'offre des sociétés OOH via des SSP (Supply Side Platforms) et la demande des annonceurs et agences via des DSP (Demand Side Platforms). Cette technologie permet des **temps de mise en œuvre de la publicité bien plus courts que pour le format traditionnel et une réactivité élevée**, paramétrable selon des événements déclencheurs définis par l'annonceur. Ainsi le marché DOOH s'ouvre à des nouveaux types d'annonceurs très importants, notamment les clients traditionnels de la publicité en ligne, tels que les petits annonceurs et les campagnes orientées vers le marketing à la performance.



<sup>[1]</sup> Source : eMarketer Octobre 2022. Les médias digitaux font référence à toutes les formes de publicité payante dans le contenu en ligne, y compris les bannières, les vidéos en ligne et les réseaux sociaux, mais excluant les recherches payantes et les petites annonces.

<sup>[2]</sup> Source : eMarketer Décembre 2022, couvrant le Canada, la Chine, la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni et les États-Unis.

<sup>[3]</sup> Source : eMarketer Novembre 2022.

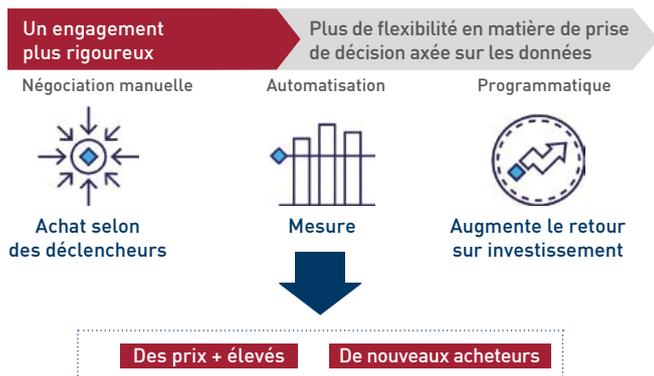
<sup>[4]</sup> Source : eMarketer Décembre 2022.

# 1 PRÉSENTATION DU GROUPE ET DE SES ACTIVITÉS

Le programme est une opportunité majeure de croissance

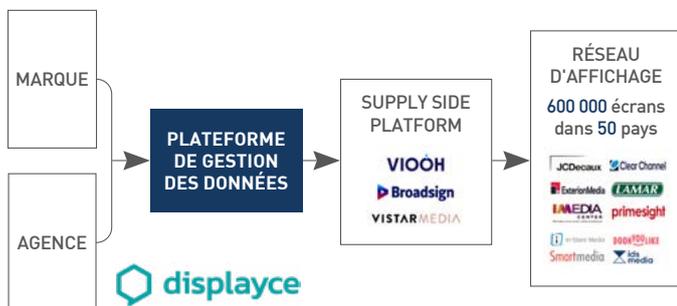
Les bénéfices pour les sociétés OOH sont multiples comme illustré ci-dessous :

- **Une demande accrue** : l'élargissement de la demande implique plus de concurrence pour les espaces et ainsi de meilleurs prix et des revenus accrus
- **Le planning et l'achat** reposent désormais à part égale entre les équipes Digital et OOH<sup>(1)</sup>
- **Des campagnes plus efficaces** : le programme permet au DOOH d'opérer à la fois pour des campagnes d'image de marque comme de marketing à la performance<sup>(1)</sup>.



## 1.9.2. ALLIANCE STRATÉGIQUE AVEC DISPLAYCE, UNE DSP DE RÉFÉRENCE EN COMMUNICATION EXTÉRIEURE

En juillet 2022, JCDecaux a conclu une alliance stratégique, incluant une prise de participation majoritaire, avec Displayce, le leader de la DSP (Demand Side Platform) spécialisé dans les achats et l'optimisation de la communication extérieure digitale (DOOH). Displayce, start-up française créée en 2014 et exclusivement dédiée à l'achat et à l'optimisation des campagnes DOOH, est la première plateforme programmatique française en termes de technologie, d'expertise et de nombre d'affichages digitaux proposés dans le monde, avec plus de 700 000 écrans répartis dans plus de 53 pays. Cette alliance vise à accélérer le développement de Displayce afin qu'elle devienne la DSP de référence sur le marché de la communication extérieure, tout en continuant à offrir un accès complet et direct pour les annonceurs et les agences médias à tous les supports DOOH.



## 1.9.3. VIOOH, UNE SSP LEADER POUR LE DOOH PROGRAMMATIQUE

JCDecaux a créé VIOOH en 2018 (détenue à 93,5%). VIOOH (143 employés au mois de février 2023) développe les solutions innovantes de trading programmatique ainsi que l'écosystème nécessaire pour commercialiser les écrans OOH en programmatique le plus efficacement pour toute l'industrie OOH. VIOOH est la plateforme OOH la plus connectée, active dans 17 pays à fin 2022, et bien d'autres à venir.

<sup>(1)</sup> Source : VIOOH State of the Nation, Octobre 2022.

## VIOOH est active sur 19 marchés à fin 2022



VIOOH est détenue majoritairement par JCDecaux mais dispose de sa propre infrastructure, de sa gouvernance spécifique, de son équipe d'experts et ingénieurs dédiés et de sa propre technologie.

VIOOH commercialise l'inventaire JCDecaux (en exclusivité pour le programmatique), mais aussi celui d'autres sociétés OOH (APG I SGA, Branded Cities, DOOHYouLike, FillUp Media, in-store Media, Media Frankfurt, Media Transports, Tonic Media Network) avec des conditions similaires et un niveau de transparence exemplaire. Toutes les sociétés OOH partenaires sont traitées sur un pied d'égalité et les process opérationnels de VIOOH sont audités par PWC.

## Les principales DSPs connectées à VIOOH



## 1.9.4. MARQUES ET ANNONCEURS

VIOOH est idéalement positionnée pour tirer profit de la montée en puissance du programmatique dans l'OOH à la fois du côté des annonceurs comme des détenteurs d'inventaire OOH.

En 2022 :

- Le nombre de marques utilisant VIOOH a augmenté de +178 % par rapport à l'année précédente, dont environ 35 % étaient des clients réguliers
- VIOOH a poursuivi son développement international en augmentant le nombre de marchés actifs de 15 à 17
- VIOOH a considérablement augmenté le volume d'inventaires en dehors de JCDecaux, confirmant l'adhésion de cinq autres sociétés OOH à l'échelle internationale.

1 615 marques ont réalisé des campagnes programmatiques avec VIOOH en 2022



Efficacité du programmatique : exemples de deux campagnes réalisées via VIOOH en 2022

### VIOOH et Tourism Tasmania

Campagne cross-canal destinée à attirer les visiteurs pendant l'hiver, utilisant le programmatique DOOH pour cibler les audiences avant le réengagement audio et visuel.

#### Résultats

<b>Hausse de 51 %</b>	En visites en Tasmanie durant la saison creuse
<b>Hausse de 31 %</b>	En visites du site Internet portées uniquement par le DOOH programmatique
<b>Hausse de 135 %</b>	En visites du site Internet sur l'ensemble de la campagne par rapport au groupe de contrôle



### VIOOH et La Banque Postale

Campagne omnicanale avec activation affinitaire et données de localisation pour inciter les audiences à se rendre en magasin. La Banque Postale a utilisé une approche omnicanale pour sa dernière campagne en France, combinant affichage mobile, audio digital et programmatique OOH.

#### Résultats

<b>25 000</b>	Nombre total de visites en magasin dans les bureaux de poste
<b>X 7</b>	Augmentation du taux de visite des profils exposés en Phase 1, après re-ciblage
<b>+ 6 pts</b>	Taux d'intention d'abonnement des profils exposés aux trois médias (mobile, audio, DOOH programmatique)



## 1.10. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

### 1.10.1. L'INNOVATION, LEVIER DE CROISSANCE ET DE DIFFÉRENCIATION DURABLE ET RESPONSABLE

Nos villes sont jalonnées par des **innovations** de JCDecaux, **média utile et durable** au service de l'ensemble de ses parties prenantes. Depuis le premier Abribus en 1964, la gamme des mobiliers et services proposés par JCDecaux est réinventée par de nouvelles propositions, **au bénéfice des collectivités et des citoyens du monde entier**. L'innovation reste la force motrice de l'entreprise, pour les villes et les citoyens, les marques et les consommateurs, les univers de transports et les passagers. Cette innovation est guidée par les **usages**, les **technologies**, et l'**impact** social et environnemental des mobiliers et services que nous proposons à nos partenaires internationaux - en cohérence avec la feuille de route stratégique RSE 2030 du Groupe.

#### 1.10.1.1. Fournir des services aux citoyens en accord avec la stratégie de responsabilité sociale et environnementale du Groupe

Formalisés en 2015 par l'Organisation des Nations Unies, les **Objectifs du Développement Durable** représentent un schéma directeur indispensable pour identifier les actions à mener dans une perspective d'amélioration de la vie sur notre planète. Ils constituent une excellente source d'inspiration pour développer de nouveaux services.



Si les Abribus et les vélos en libre-service installés et opérés par JCDecaux constituent de longue date des « Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques », les sanitaires à entretien automatique jouent un rôle pour améliorer l'objectif « Eau Propre et Assainissement ».

En complément, l'innovation chez JCDecaux contribue à l'atteinte d'autres objectifs. Par exemple, en France, en anticipation de l'application de la loi AGECE (Anti-gaspillage pour une économie circulaire) imposant aux collectivités de mettre en place des solutions de tri et



Sanitaire  
SAN FRANCISCO - ÉTATS-UNIS

Le premier sanitaire livré aux États-Unis fin 2021 intègre ainsi le pupitre de commande destiné au « Toilet attendant », un ancien détenu qui accueille les utilisateurs à San Francisco, dans une double démarche d'insertion et de qualité de service.



Borne de collecte de déchets alimentaires  
PARIS - FRANCE

collecte à la source, JCDecaux expérimente depuis 2022 une solution de collecte des déchets alimentaires efficace et totalement adaptée aux espaces urbains (accès sécurisé, propreté...).

Cette approche est économique pour les villes en France, car elle permet une mutualisation des opérations collecte/transport, par rapport aux dispositifs individuels (particuliers) ou semi individuels (copropriétés).

La solution est développée en partenariat avec la startup Les Alchimistes, labellisée Entreprise Sociale et Solidaire, qui gère la récupération des déchets collectés, et le traitement pour compostage.

L'analyse de cycle de vie et l'empreinte environnementale associée est au cœur des développements portés par l'innovation.

L'usage de nouveaux matériaux et solutions technologiques frugales en termes de ressources consommées permet de rendre les espaces plus agréables, sûrs et propres, tout en maîtrisant l'impact des mobiliers et services proposés. L'innovation chez JCDecaux est ainsi, notamment, orientée vers la réduction des consommations énergétiques, d'eau et la réduction de nos émissions de gaz à effet de serre.



L'innovation réside dans le choix de matériaux et de technologies toujours plus performants d'un point de vue environnemental, et dans les procédés mis en œuvre pour la rénovation des mobiliers.

Par exemple, en 2022, et dans le cadre de la démarche de rénovation sur site de mobiliers, lors du renouvellement d'appels d'offres, une cabine de peinture nomade a été développée pour réduire le transport de mobiliers vers le site de production, et intervenir sur le terrain, à l'emplacement du mobilier, tout en limitant les désagréments sur l'espace public.

La **démarche de réutilisation des mobiliers** d'un contrat à un autre ou de rénovation sur site en ajoutant des fonctionnalités ou en améliorant le design s'inscrit directement dans le sens d'une économie des ressources de la planète.

Par ailleurs, JCDecaux réinvente l'usage de matériaux biosourcés pour du mobilier urbain, en proposant en 2022 un abri au design contemporain et désirable, composé majoritairement de bois (Abri Bois). L'impact, en termes d'émissions de gaz à effet de serre, est ainsi réduit de près de 50 % dans la phase de fabrication du mobilier, par rapport à un mobilier conventionnel.

Cette démarche s'étend avec la notion d'«upcycling» basée sur la réutilisation, sans transformation ou presque, de matériaux préexistants, de déchets ou de chutes produits par l'entreprise ou récupérés auprès d'autres industriels à proximité, pour un usage différent. Il s'agit alors, sans aucun compromis sur le design, la qualité de service ou la sécurité, de développer des mobiliers utiles qui donnent une seconde vie à des matériaux usagés. En 2022, JCDecaux s'est engagé dans cette démarche circulaire ambitieuse, avec une première incarnation autour de maquettes d'Abribus 100 % issus de l'upcycling, présentés lors du Salon des Maires et des Collectivités Locales en France (abribus Polychrone et Tiny House).



Abribus biosourcé  
**ABRI BOIS**



Concept  
d'Abribus upcyclé  
**POLYCHROME**



Concept  
d'Abribus upcyclé  
**TINY HOUSE**

### 1.10.1.2. Rendre la ville plus verte et saine, soutenir la biodiversité et le bien-être des citoyens, et faire vivre la promesse dans le temps



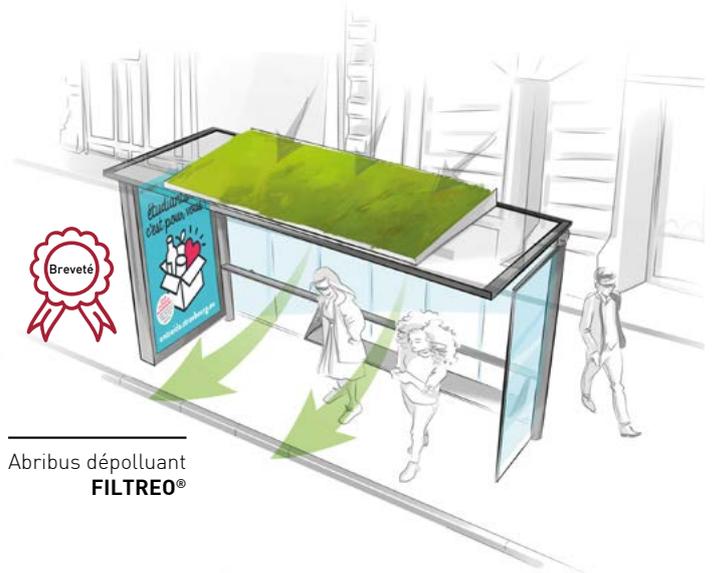
Les équipes de designers et d'ingénieurs de JCDecaux se mobilisent pour enrichir la gamme de solutions de végétalisation, et l'adapter durablement aux différents environnements.

Les dispositifs de développement de la végétalisation, ainsi que certaines plantes, joueront également un rôle pour préserver la biodiversité en hébergeant des insectes ou des oiseaux, ou en apportant des bénéfices spécifiques en matière de santé humaine.

Ainsi, les tapis de mousse qui couvrent les abris Filtreo® de Lille et Strasbourg constituent un filtre naturel pour l'air urbain, apportant aux personnes qui attendent sous l'abri un air naturellement purifié en particules.

Cette expérimentation poursuivie en 2022 a permis de confirmer l'efficacité de la solution de filtration d'air pour les usagers de l'abri, et ceci dans la durée.

Cette durabilité est permise grâce au savoir-faire des équipes R&D et à l'écosystème de partenaires du Groupe, fidèles et en parfaite adéquation avec ses exigences de qualité de réalisation.



Abribus dépolluant  
**FILTREO®**



Colonne végétalisée  
**STRASBOURG - FRANCE**



Claustra végétalisée  
**VERNON - FRANCE**



Abribus Filtreo®  
**STRASBOURG - FRANCE**

# 1 PRÉSENTATION DU GROUPE ET DE SES ACTIVITÉS

Recherche et Développement

## 1.10.1.3. Proposer aux annonceurs des supports publicitaires, écrans et technologies connectées alliant qualité et durabilité

Les équipes d'innovation et de prospective de JCDecaux consolident leur expertise en termes de proposition numérique grâce à un panel de solutions validées et certifiées pour leur qualité, leur sobriété énergétique et leur durabilité.

Cette avance est maintenue grâce à une **veille active** sur les **technologies émergentes** via les grands salons professionnels, des relations étroites avec les principaux acteurs de cette industrie, et des laboratoires de recherche.

Par exemple, le choix des LEDs dans nos écrans influe directement sur leur consommation. Celle-ci pouvant varier de 50 % entre différents types de LED, la sélection des meilleures technologies est donc une expertise cruciale.

**L'innovation réside également** dans les choix de conception, permettant réparabilité et rénovation, grâce à des matériaux et des technologies choisis pour durer.

Cette forte capacité d'innovation a permis de construire un capital important en matière de propriété intellectuelle (155 brevets actifs à ce jour), portant sur des sujets variés tels que les technologies d'affichage, la mécanique de lavage d'un sanitaire ou le système d'accroche pour un vélo en libre-service.



Écran aux Galeries Lafayette  
PARIS - FRANCE

## 1.10.1.4. La connectivité en ville, un gisement de nouveaux services

Dans la continuité des premières expérimentations montées à Amsterdam en 2013, JCDecaux Link a construit au fil des années un dialogue avec les opérateurs télécom du monde entier et les équipementiers, qui lui permet de développer par opportunité des services d'hébergement des équipements télécom dans les mobiliers, avec des contextes qui varient en fonction des marchés de chaque région du monde.

Cette relation très proche a permis d'acquérir un **savoir-faire d'intégration et de déploiement** qui se matérialise dans des contextes aussi différents que des cités balnéaires, des *billboards* géants d'Amérique Latine, un mobilier urbain à Tokyo ou à Nice ci-dessous.



Dispositif "Small Cell" installé dans le chapeau du mobilier digital  
NICE - FRANCE



## 1.10.2. LES ACTEURS DE L'INNOVATION CHEZ JCDECAUX: DES ÉQUIPES EXPERTES, DE LA VEILLE À L'INDUSTRIALISATION

### 1.10.2.1. Les acteurs de la Recherche & Développement chez JCDecaux

La Recherche & Développement de JCDecaux est riche de compétences multiples, expertes et expérimentées, et de **plus d'une vingtaine de métiers** : conception électrique et électronique, logicielle, mécanique, architecture système et digitale...

La R&D s'appuie sur les **experts internes** dans les domaines clés tels que l'éco-conception, les matériaux durables, l'éclairage et les nouvelles énergies. Elle dispose de ses propres moyens de qualification, grâce à des installations permettant de tester les produits dans les conditions climatiques les plus exigeantes.

Les ingénieurs en **prospective** et innovation, sont, dans le monde entier, à l'écoute des tendances et pour tester les technologies émergentes.

Grâce à cette très large palette de compétences, les femmes et les hommes de la R&D sont à même d'imaginer, concevoir et réaliser les prototypes de nouveaux produits et services en ligne avec la forte stratégie d'innovation du Groupe. Ils s'appuient au besoin sur un réseau de partenaires académiques et scientifiques.

### 1.10.2.2. Un réseau innovation transverse et international

En grande partie constituée autour de projets communs, l'innovation est fédérée autour de **trois pôles complémentaires** :

- **Le département des Designs Graphique, Numériques et Produits**, dont l'approche est tournée vers le design expérientiel et d'usages, capable de piloter le développement de nouveaux produits dans le respect des exigences de qualité et d'esthétique du Groupe
- **Les équipes de Recherche et Développement** en charge des démonstrateurs et de l'exploration, qui matérialisent par des preuves de concepts ou des démonstrations de technologies émergentes, les accompagnant vers leur industrialisation une fois à maturité pour être proposées dans un appel d'offres
- **Les équipes en charge des Nouveaux Usages et de l'Open Innovation**, qui ont la responsabilité d'identifier les startups pertinentes pour enrichir l'écosystème de solutions de JCDecaux, de piloter les recherches sur les tendances émergentes dans les villes et les univers transports, d'explorer de nouveaux services et business models.

Un réseau complété et étendu à l'international par des outils d'échange et de partage, à l'image de la plateforme BloomFlow qui mutualise la veille startups de plus de 300 collaborateurs du Groupe dans 24 pays, ainsi que la plateforme interne Knowledge Sharing destinée à partager les différentes connaissances et expérimentations technologiques au sein du Groupe.

### 1.10.2.3. Une méthode : l'expérimentation

Un point commun entre les actions de ces trois entités est le recours à l'expérimentation in situ dans les territoires urbains ou de transport, qui permettent de confronter très rapidement les nouvelles idées à la réalité du terrain.

De plus en plus, cette démarche est enrichie et partagée avec les collectivités ou les mandants dans le cadre de mécanismes d'« Enveloppes Innovation » permettant d'allouer annuellement une fraction des revenus d'un contrat à des expérimentations locales, et donc de faire vivre et évoluer les offres tout en évaluant de manière conjointe de nouvelles propositions de services aux usagers.

#### OPEN INNOVATION

Depuis 2017 le Groupe structure une démarche d'Open Innovation destinée à élargir l'écosystème JCDecaux au-delà de ses partenaires habituels avec deux objectifs principaux : ouvrir l'innovation en termes de produits et services proposés par JCDecaux à ses mandants, au travers de l'intégration de propositions de valeur créées et développées en particulier avec des startups pour des prototypes et expérimentations.

Contribuer à la transformation numérique de JCDecaux en intégrant des startups agiles capables de contribuer à l'amélioration et à l'efficacité des process de l'entreprise dans tous les domaines, de la DRH aux fonctions marketing ou encore à la Direction du Développement Durable et de la Qualité.

Cette approche contribue à l'accélération de la transformation de l'entreprise et à la création de leviers de différenciation et de compétitivité.

#### QUELQUES EXEMPLES :

PlayPlay pour la création digitale des villes qui disposent d'un temps de communication sur les écrans de mobilier urbain.

Sweep, au service des dispositifs de calcul carbone et de contribution à la neutralité carbone planétaire.

Des startups issues de l'Économie Sociale et Solidaire :

Écomégot, pour les dispositifs de récupération, collecte et revalorisation des mégots.

Les Alchimistes, pour la collecte des déchets alimentaires et le compostage.

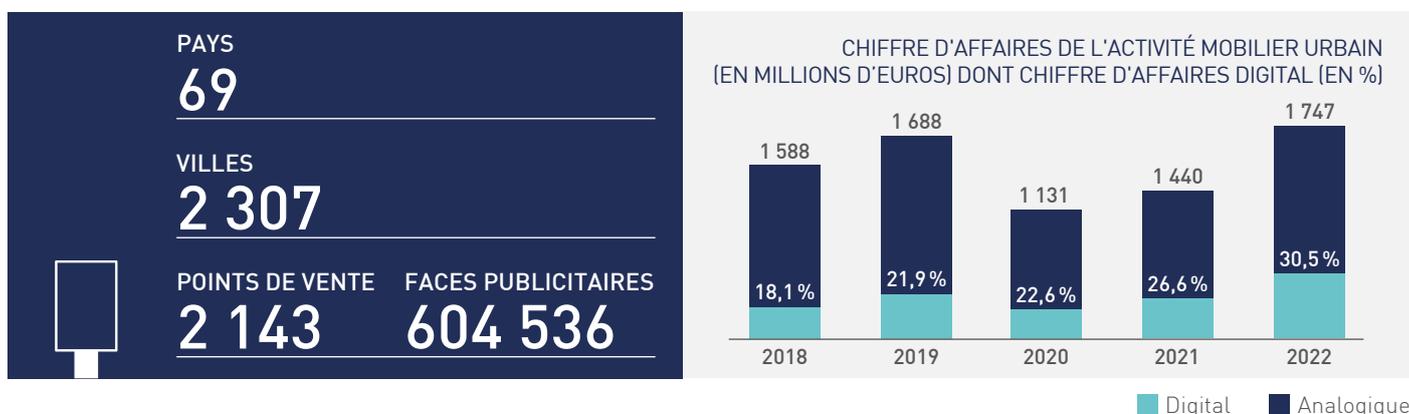
C'est une **démarche alignée avec la culture entrepreneuriale et de RSE de JCDecaux**. En complément de l'intégration opérationnelle de leurs technologies, produits ou services, JCDecaux accompagne les startups de son écosystème au travers de plusieurs mécanismes :

- Mentorat et mécénat de compétences
- Accès facilité au média JCDecaux pour les startups qui souhaitent communiquer, avec le programme JCDecaux Nurture créé en 2016 et disponible dans plus de 10 pays. Ce programme permet aux startups (plus de 100 en 2022) d'accéder dans des conditions privilégiées au média JCDecaux et de bénéficier d'un accompagnement d'experts.

# 1 PRÉSENTATION DU GROUPE ET DE SES ACTIVITÉS

Activité Mobilier Urbain

## 1.11. ACTIVITÉ MOBILIER URBAIN



### Numéro 1 mondial du Mobilier Urbain

#### 1.11.1. LE MOBILIER URBAIN, POUR DES VILLES SERVICIELLES ET DURABLES

Le Groupe installe et entretient, à ses frais, des mobiliers urbains dans les collectivités avec lesquelles il est en relation contractuelle.

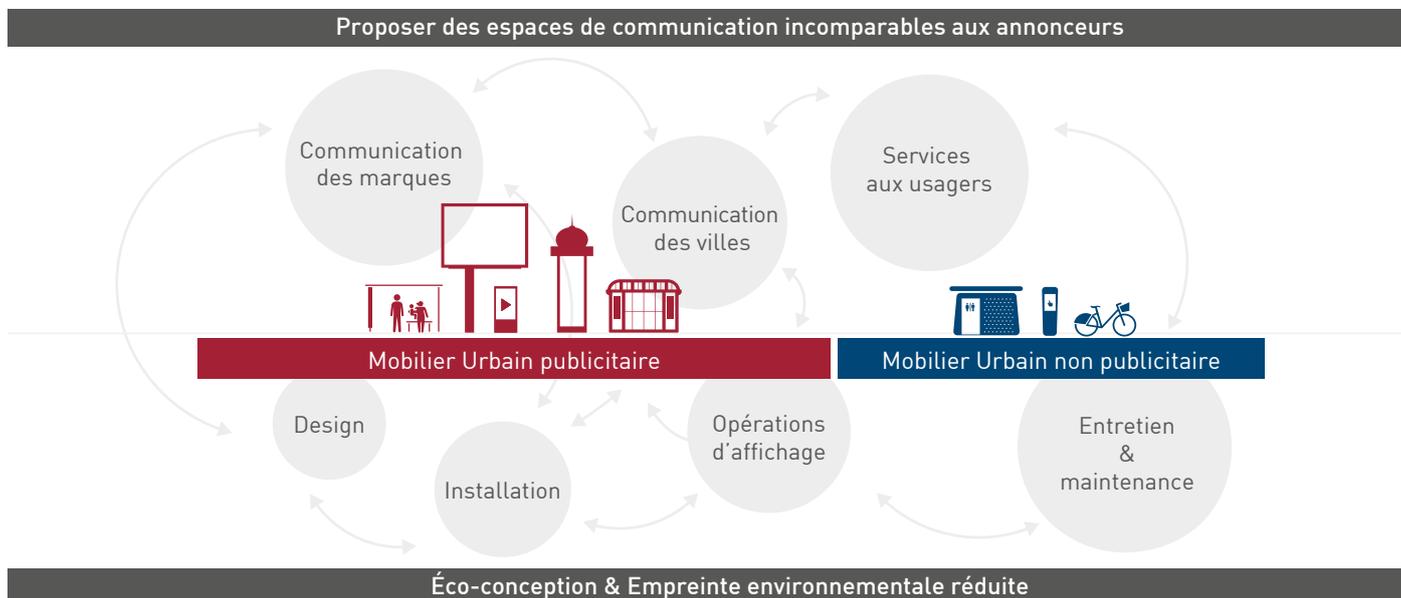
JCDecaux commercialise les espaces publicitaires situés sur ces équipements.

Le Mobilier Urbain est un support de communication très prisé des annonceurs car il permet d'afficher une campagne publicitaire au cœur des villes et d'assurer **une couverture optimale des territoires urbains**. Il permet, en outre, de **faire bénéficier les citoyens d'un mobilier de qualité parfaitement entretenu et dont les services sont enrichis au fil du temps**.

JCDecaux, leader mondial du Mobilier Urbain :

- Crée des **services innovants et à forte valeur ajoutée** qui visent à améliorer durablement la qualité de vie en ville - objectif majeur partagé par tous : usagers de l'espace public, autorités locales, opérateurs de mobilité, et l'ensemble des acteurs économiques
- Développe des **gammes de Mobilier Urbain** en étroite collaboration avec des architectes et des designers, qui sont plus de 200 à avoir travaillé avec nos propres designers et ingénieurs. Il s'agit de designers de renommée internationale, tels que Marc Aurel, Philip Cox, Sir Norman Foster, Patrick Jouin, Kengo Kuma, Philippe Starck, Robert Stern, Martin Szekely ou encore Jean-Michel Wilmotte – mais aussi de jeunes talents
- Détermine, en fonction du **potentiel publicitaire** du territoire d'implantation, le nombre de faces nécessaires au financement des besoins en équipements et services d'une ville
- Sélectionne les emplacements et positionne les faces publicitaires de manière à **maximiser** leur audience, tout en **optimisant** la valeur de service ainsi que l'accessibilité des espaces publics ainsi occupés.

### Améliorer durablement la qualité de vie en ville



JCDecaux est reconnu par les villes, les collectivités locales et les annonceurs pour la **qualité de ses services**.

**Au-delà de leur qualité de conception et l'excellence d'exécution de leur installation au sein des villes**, la qualité repose fortement sur l'entretien fourni dans le cadre des contrats de Mobilier Urbain.

**> 50 %** salariés dédiés à l'exploitation, l'entretien et la maintenance

Qualité, Sécurité, Excellence opérationnelle, Opérations responsables, Formation continue



Tous les collaborateurs en charge de l'entretien des mobiliers et de la pose des affiches suivent une formation rigoureuse au sein de l'entreprise afin de perpétuer le savoir-faire et la réputation d'exigence et de qualité de JCDecaux.

La qualité et l'innovation, combinées à notre modèle économique unique, sont des valeurs phares qui placent **JCDecaux dans une démarche de progrès permanent**. Aussi, JCDecaux est engagé, depuis son origine, à économiser les ressources. De la réduction de nos impacts environnementaux, nos différentes politiques volontaristes se sont ensuite inscrites dans une approche globale de la responsabilité sociétale des entreprises qui s'incarnent dans la feuille de route stratégique RSE 2030 dévoilée en 2022.

### 1.11.2. LA NATURE DES CONTRATS DE MOBILIER URBAIN

La plupart des contrats du Groupe relatifs au Mobilier Urbain conclus aujourd'hui avec les administrations et les autorités publiques font l'objet d'un processus d'appel d'offres selon des procédures spécifiques aux contrats de droit public.

Les Mobiliers Urbains sont principalement installés dans les centres-villes et sur les axes où la circulation piétonne et automobile est importante. Les contrats de Mobilier Urbain prévoient généralement **la fourniture par JCDecaux d'équipements qui comportent des espaces publicitaires**, ainsi que, souvent, **la fourniture et l'installation d'équipements non publicitaires**, tels que des écrans tactiles de service, des bornes de propreté, des journaux électroniques d'information, des panneaux de signalisation ou encore des vélos en libre-service.

Certaines collectivités peuvent préférer percevoir une redevance au lieu de bénéficier de certains mobiliers, équipements et services complémentaires. Le Groupe reverse alors une redevance pouvant représenter plus de 25% du chiffre d'affaires de l'activité Mobilier Urbain aux villes et aux collectivités locales au titre de redevances et loyers publicitaires.

Les contrats de Mobilier Urbain du Groupe ont une durée comprise entre 8 et 30 ans. Au 31 décembre 2022, les contrats de Mobilier Urbain avaient une durée de vie résiduelle moyenne de 6 ans [durée pondérée par le chiffre d'affaires publicitaire 2022, ajusté afin de tenir compte du chiffre d'affaires prévisionnel des nouveaux contrats].

Les contrats dans les centres commerciaux ou les supermarchés, classés dans l'activité Mobilier Urbain, prennent généralement la forme d'un contrat-cadre conclu avec l'opérateur de ces lieux de

shopping et d'un contrat individuel avec le gérant de chaque point de vente.

Le Groupe continue de renouveler avec succès ses contrats de Mobilier Urbain dans le cadre de procédures d'appel d'offres et de gagner de nombreux nouveaux contrats. En 2022, JCDecaux a remporté 71% des **appels d'offres de Mobilier Urbain auxquels nous avons participé dans le monde**.

NOMBRE DE FACES PUBLICITAIRES PAR ZONE	
Reste de l'Europe	287 801
France	115 497
Reste du Monde	104 726
Asie-Pacifique	43 040
Royaume-Uni	35 591
Amérique du Nord	17 879

Le Groupe exerce par ailleurs, principalement en France et en Allemagne, une activité de vente, de location et d'entretien de mobiliers urbains qui génère un chiffre d'affaires comptabilisé dans le segment Mobilier Urbain de ses états financiers. En 2022, le chiffre d'affaires de cette activité a représenté 189,1 millions d'euros, soit 12,1% du chiffre d'affaires total du Mobilier Urbain.

### 1.11.3. VENTES ET MARKETING

Le Mobilier Urbain enregistre une hausse de +18,5% en croissance organique en 2022, avec un chiffre d'affaires établi à 1 747 millions d'euros, affichant un niveau supérieur à celui de 2019, avec une dynamique commerciale soutenue tout au long de l'année. L'ensemble des zones géographiques enregistrent de solides performances. Les chiffres d'affaires respectifs de la France, du Royaume-Uni, du Reste de l'Europe et de l'Amérique du Nord sont supérieurs aux niveaux de 2019.

Le segment du Mobilier Urbain est au cœur de l'attractivité de la communication extérieure opérée par JCDecaux. Très qualitatif, avec une couverture et un maillage fin des territoires, en grande proximité avec ses publics et utile dans leur quotidien, il est un média très performant, à fort "reach" reconnu pour son efficacité et apprécié pour l'exclusivité qu'il offre à l'échelle d'une agglomération. Largement activé par les grands annonceurs nationaux et internationaux pour sa puissance instantanée et son universalité, il répond également aux besoins et aux objectifs des petits annonceurs, avec des campagnes localisées, temporaires ou dans la durée. 100% visible et sans bloqueurs de publicité, il est un espace fiable pour les marques avec une mesure transparente. Dans cet univers à forte valeur ajoutée, la transformation digitale est sélective et premium.

Les dispositifs et les solutions JCDecaux Mobilier Urbain sont conçus, commercialisés et administrés par des équipes pluridisciplinaires intégrées : vente, événementiel, marketing et Data marketing, études et mesure, création de valeur et planning, performance et ressources.

Cette organisation robuste ainsi que les moyens commerciaux et marketing permettent :

- D'adresser **tous les marchés publicitaires** (ultra-local, local, national et international)
- D'activer tous les secteurs d'activité
- De concevoir des solutions performantes, adaptées et si besoin personnalisées pour chaque enjeu et objectif marketing d'un client

# 1 PRÉSENTATION DU GROUPE ET DE SES ACTIVITÉS

Activité Mobilier Urbain

- **D'accompagner les annonceurs et leurs agences** (médias, création, digitale) sur l'ensemble de la chaîne de valeur d'une campagne avec JCDecaux : avant, pendant et après, sur les enjeux de connaissance des audiences, d'optimisation planning comme de mesure et de bilan d'efficacité à court et à long termes. En 2022, le calculateur Empreinte 360 pour la mesure de l'empreinte environnementale, économique et sociale d'une campagne JCDecaux a été lancé pour le marché français. Certifié par ABC (Association Bilan Carbone) et EY, il a vocation à être déployé plus globalement dans les prochaines années
- De communiquer et d'animer le marché grâce à une stratégie de contenus et des prises de parole qui valorisent le média
- De positionner JCDecaux en tant que **leader** et **influenceur** de son marché
- De **piloter** le «revenue management» de manière dynamique en privilégiant les dispositifs et les modes de commercialisation les plus pertinents et performants pour l'annonceur et les plus contributifs en valeur pour JCDecaux.

Par sa stratégie et son action résolument orientée client, JCDecaux revendique une expérience de qualité pour ses annonceurs en Mobilier Urbain. Les indicateurs de mesure de la satisfaction témoignent de



cette valeur perçue. En France, par exemple, en 2022, le baromètre de référence Limelight Marketing Insight positionnait JCDecaux à **95% de satisfaction des annonceurs**.

Le développement du canal numérique en Mobilier Urbain est au cœur de la stratégie commerciale et marketing du Groupe. En 2022, la part du chiffre d'affaires digital Mobilier Urbain atteint 30,5% du chiffre d'affaires Mobilier Urbain total. Cette **accélération digitale** s'appuie sur une logique de vente à l'audience, optimisée par la Data, le ciblage et la contextualisation des campagnes, en temps réel, rendue possible par des écrans connectés, et désormais accessible par le canal de vente programmatique via la plateforme VIOOH (Supply Side Platform). Ces revenus programmatiques résultent en grande partie de l'activation de nouveaux annonceurs, en recherche de campagnes sur-mesure et de flexibilité.

Dans la plupart des pays du Groupe, JCDecaux répond également à la demande d'**événementialisation** pour des campagnes encore plus engageantes en Mobilier Urbain. Les laboratoires d'idées et d'innovations JCDecaux Creative Solutions® et JCDecaux Live sont ainsi destinés à offrir et mettre en œuvre une nouvelle expérience de marque sur l'espace public.



## 1.11.4. PRINCIPALES INITIATIVES RÉCENTES ET INNOVATIONS

L'année 2022, dans le segment du Mobilier Urbain, est marquée par trois grandes tendances : une prise en compte affirmée des critères RSE dans la commande publique, la digitalisation des villes, le développement du canal de vente programmatique.

### 1.11.4.1. Nouveaux contrats, renouvellements de contrats et accélération de la digitalisation du mobilier urbain

Les principaux contrats remportés en 2022 par JCDecaux s'inscrivent dans la durée, avec une démarche fortement axée sur le développement durable. À quelques rares exceptions, ces contrats intègrent le déploiement d'une offre digitale.

- Renouvellement du contrat exclusif du mobilier urbain publicitaire d'Aalborg au Danemark pour une durée de 15 ans. 90% de la notation totale de cet appel d'offres étaient basés sur des critères extra-financiers
- Renouvellement du contrat exclusif de mobilier urbain publicitaire à Dresde pour une durée de 15 ans
- Renouvellement du contrat exclusif du mobilier urbain publicitaire de la Métropole Aix-Marseille-Provence pour une durée de 16 ans. Plus de 2 000 mobiliers éco-responsables, reconditionnés à neuf et dotés de solutions d'efficacité énergétique. Intégration d'écrans numériques de dernière génération

- Gain du contrat mobilier urbain publicitaire de Porto, au Portugal, pour 15 ans. 43 écrans sont intégrés à ce marché qui compte 530 mobiliers
- Sont également à noter les gains du contrat de Mobilier Urbain Pour l'Information (MUPI) de Bogota en Colombie, du contrat de mobilier urbain de North Sidney en Australie, des abribus du tramway de Hong-Kong (à noter le classement de JCDecaux Transport à Hong Kong « Meilleure entreprise de la communication extérieure » dans le cadre de l'édition 2022 de l'enquête annuelle menée par le magazine « Marketing interactive »), du contrat de mobilier urbain grand format d'Eindhoven aux Pays-Bas
- Parmi les autres renouvellements de contrats, les Mobiliers Urbains Pour l'Information (MUPI) de Bordeaux en France, le mobilier urbain de Charleroi en Belgique et de Brasilia au Brésil
- En termes de digitalisation, le Mexique a déployé 26 nouveaux dispositifs digitaux basse consommation, au sein d'une démarche généralisée de recherche de sobriété dans l'utilisation de ressources comme l'énergie ou l'eau. Aux États-Unis, 2022 a vu la finalisation de l'implantation des mobiliers digitaux de West Hollywood (avec Outfront Media)
- Au Royaume-Uni, le contrat de 10 ans en mobilier urbain digital avec Manchester City Council, 2<sup>ème</sup> ville du pays, a permis en 2022 un déploiement de 186 écrans à la pointe de la technologie, soit le plus important dispositif après celui de Londres.

### 1.11.4.2. Accélération des ventes digitales et du programmatique

La transformation digitale d'une sélection de mobiliers urbains sur des adresses remarquables dans nombre de villes à travers le monde a soutenu l'accélération des ventes digitales de JCDecaux. La couverture est désormais significative dans les pays concernés et s'est étendue en 2022, avec, en particulier, le lancement de l'offre DOOH programmatique au Brésil. Ces offres sont désormais pleinement accessibles en vente programmatique lorsqu'elles sont connectées à VIOOH (SSP).

En Allemagne, en 2022, avec plus de 1 100 écrans installés et actifs, WallDecaux a établi un nouveau record en termes de ventes programmatiques.

### 1.11.4.3. Services innovants, utiles et durables dans les villes

L'activité mobilier urbain caractérise le média utile et durable imaginé, conçu et déployé par JCDecaux partout dans le monde.

Quelques illustrations ci-dessous :

Poursuite du déploiement des hubs de services au Royaume-Uni, équipés de **défibrillateurs**, d'un **téléphone** accessible permettant d'appeler les numéros fixes gratuitement, de **Wi-Fi**, de **recharges USB**, d'un **écran** tactile proposant des services d'orientation ainsi que des informations municipales. Certains écrans sont par ailleurs équipés de capteurs de qualité de l'air.

En 2022, après la finalisation du déploiement de 17 unités à Manchester, ce sont 13 villes qui sont désormais équipées. Plus de 300 utilisations des défibrillateurs ont déjà permis de sauver de nombreuses vies.

Après avoir fêté les **40 ans de ses sanitaires automatiques en 2021** – un service de santé publique indispensable – le Groupe a remporté le contrat des Sanitaires à Entretien Automatique de Paris en 2022, le plus important au monde. Une nouvelle génération de sanitaires automatiques conçus et assemblés en France qui démultipliera l'accès au service à Paris. 435 unités seront progressivement déployées entre 2024 et début 2025. En Allemagne, à Berlin, ce sont 278 unités qui ont été installées dans le cadre du contrat.

À San Francisco, ce service de santé publique est associé à une démarche de réinsertion sociale, avec la première installation du nouveau sanitaire développé avec SmithGroup, qui intègre notamment un dispositif de gestion du sanitaire pour l'assistant, en l'occurrence ici un ancien détenu, qui y accueille les utilisateurs.

Aujourd'hui, plus de 2 500 sanitaires sont présents dans 28 pays, totalisant 31 millions d'entrées annuelles.

En France, sur les 780 kiosques gérés en France par MédiaKiosk, 647 sont dédiés à la presse et 133 proposent des services en dehors de la presse, qui contribuent à la dynamisation de la vie locale : conciergerie de quartier, restauration rapide locale et artisanale, fleuristes...

Depuis 2021, certains kiosques proposent un système de libre-service de produits frais en circuit court à travers des casiers connectés. D'anciennes colonnes réaménagées proposent des créations artistiques, de véritables galeries d'art à ciel ouvert (comme à San Francisco ci-dessous).



Mobilier urbain digital avec défibrillateur, écran tactile et téléphone  
**MANCHESTER - ROYAUME-UNI**



Kiosque fleuriste  
**NEUILLY-SUR-SEINE - FRANCE**



Sanitaire à Market Street, "Embarcadero Plaza"  
**SAN FRANCISCO - ÉTATS-UNIS**



Colonne à Market Street, « Embarcadero Plaza »  
**SAN FRANCISCO - ÉTATS-UNIS**

© Kyle Jeffers Photography, courtesy SmithGroup

© Camille Coherly/The San Francisco Standard

# 1 PRÉSENTATION DU GROUPE ET DE SES ACTIVITÉS

Activité Mobilier Urbain

## 1.11.5. FOCUS SUR LE RETAIL : DES OFFRES AU SERVICE DES LIEUX DE SHOPPING ET DES CONSOMMATEURS

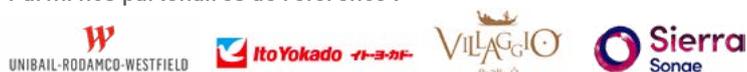
Depuis plusieurs années, le Groupe consolide et étend sa présence dans les lieux clés de consommation : centres commerciaux, grands magasins ("department stores") supermarchés, magasins de proximité en centre-ville pour adresser une audience à haute valeur ajoutée, les consommateurs à proximité et sur le lieu de vente. Sur ce segment très dynamique du Retail Media (+ 20% de croissance du segment dans le monde entre 2021 et 2022<sup>[1]</sup>), le Groupe est présent dans 34 pays.

Cette activité s'est fortement numérisée, permettant de délivrer aux annonceurs et à leurs marques des offres de communication très qualitatives, au plus près de l'acte d'achat.

**Les centres commerciaux** : une offre premium dans **18 pays européens**, en particulier le Royaume-Uni et le Portugal, **6 pays de la zone Asie-Pacifique** dont le Japon et l'Australie, **4 pays d'Amérique Latine** dont le Mexique, Panama et le Pérou, **8 pays de la région Moyen-Orient et Afrique**, dont le Qatar ou encore l'Afrique du Sud. Les centres commerciaux représentent un environnement de communication pertinent pour de très nombreux annonceurs, du luxe aux services, des produits technologiques à l'habillement.

En 2022, JCDecaux a renouvelé son partenariat avec Sonae Sierra dans 17 centres commerciaux au Portugal, permettant une couverture 100% digitale à l'intérieur de ces destinations de shopping des plus grandes villes du pays. Le Groupe a également remporté l'appel d'offres des centres commerciaux Merlin Properties en Espagne.

Parmi nos partenaires de référence :



C'est aussi en 2022 que JCDecaux a remporté le contrat exclusif d'écrans digitaux sur-mesure des Galeries Lafayette Paris Haussmann, le premier grand magasin d'Europe, qui accueille chaque année 37 millions de visiteurs et propose une expérience de shopping haut de gamme.

**Les supermarchés** : cette offre recouvre aussi bien des implantations de cœur de ville et de proximité, que des implantations de supermarchés situés en périphérie de grandes villes. C'est un segment particulièrement attractif pour les annonceurs de la catégorie produits et services de grande consommation. En 2022, JCDecaux a étendu son partenariat avec Tesco au Royaume-Uni, avec le déploiement de 100 écrans supplémentaires, soient 500 écrans actifs au total et la première offre du segment Supermarchés à l'échelle du pays.

Parmi nos partenaires de référence :



Dans certains contrats tels que ceux, en France, avec Monoprix, Carrefour, Galeries Lafayette et le centre commercial Beaugrenelle, la relation partenariale s'étend jusqu'au partage des données de vente entre le réseau de points de vente et JCDecaux, permettant de quantifier et de qualifier la performance des campagnes de communication et leur **capacité à augmenter les ventes des marques**.



Galeries Lafayette  
PARIS - FRANCE



Centre commercial Westfield  
LONDRES - ROYAUME-UNI

<sup>[1]</sup> Source : Zenith Media, Décembre 2022.

### 1.11.6. FOCUS SUR LES MOBILITÉS DOUCES : LE VÉLO EN LIBRE-SERVICE

Véritable complément aux transports en commun, les Vélos en Libre-Service (VLS) améliorent la qualité de vie en ville en optimisant les déplacements dans une approche qui répond aux préoccupations environnementales et de santé publique.

Pionnier du VLS depuis 2003, JCDecaux développe des offres et des services **accessibles au plus grand nombre, faciles à utiliser, innovants, robustes et durables** – au bénéfice des utilisateurs et des villes.

JCDecaux opère plus de **25 000 vélos dans 10 pays**, avec une empreinte particulièrement développée en France.

Dans un contexte de concurrence accentuée ces dernières années avec le développement d'offres de vélos en free-floating et de trottinettes électriques dans de nombreuses villes dans le monde, et malgré les restrictions de mobilité d'abord imposées par la pandémie mondiale de Covid-19, puis pérennisées notamment par l'évolution des modes de travail, en 2022 les performances des VLS JCDecaux ont retrouvé et parfois dépassé les niveaux enregistrés en 2019, en ligne avec le développement de la pratique du vélo en ville.

**+ 21 % de trajets entre 2021 et 2022**  
soit plus de 29 millions de trajets en 2022<sup>(1)</sup>

**+ 22 % de nouveaux utilisateurs**  
courte durée vs 2021 et +37 % vs 2019<sup>(1)</sup>

Ce succès repose sur une approche riche de **20 ans d'expérience internationale** du VLS et s'appuie sur :

- Des dispositifs développés en véritable **partenariat** avec les villes, dans le cadre de marchés publics
- Une capacité à proposer des vélos mécaniques et/ou à assistance électrique **innovants, robustes et éprouvés sur l'espace public**
- Une capacité à proposer une **gamme étendue de services**, pour répondre aux attentes des villes et des citoyens : Vélos en Libre-Service, location de longue durée, vélos adaptés, solutions de stationnement, fonctionnalités innovantes à l'image de la réservation de vélo...
- Une **expérience de la relation client** reconnue et omnicanale, qui permet à chaque utilisateur de piloter son utilisation des VLS depuis son smartphone
- Une **approche experte** et toujours plus **responsable** des opérations liées aux services de VLS (entretien et réparation en atelier, flottes de véhicules zéro émission sur certains marchés)
- L'**excellence** des opérations de régulation, de maintenance et d'entretien, au service de la disponibilité des vélos pour les utilisateurs, ainsi que de leur sécurité.

À l'écoute des utilisateurs, JCDecaux continue d'imaginer l'avenir du vélo partagé **pour enrichir l'expérience des utilisateurs et faciliter leurs déplacements au quotidien.**

**> 92 % de satisfaction** des utilisateurs<sup>(2)</sup>



#### PRINCIPAUX FAITS MARQUANTS EN 2022

**Vélo'v (Lyon, France)** : plus de 10,5 millions de locations de Vélo'v en 2022, record absolu depuis le déploiement du service en 2005, en progression de 16 % par rapport au précédent record de 2021. Le nombre d'abonnés longue durée atteint également un niveau inédit, avec près de 84 000 abonnés actifs.

**bicloo (Nantes, France)** : enrichissement de l'offre de stationnement biclooPark grâce à 3 nouveaux parcs et à la prise en gestion de la Cyclostation positionnée sur le parvis nord de la gare de Nantes, soit près de 800 places supplémentaires.



Cyclostation parvis nord de la gare  
**NANTES - FRANCE**

**Mbjak** un service de vélos en libre-service, est lancé en avril 2022 à Maribor, deuxième plus grande ville de Slovénie. 23 stations ont été déployées et 230 vélos ont été mis à disposition. Chaque vélo est utilisé plus de 7 fois par jour.



En avril 2022 également, c'est à Séville que la création des tickets à courte durée voit le jour pour **Sevici**, service de vélos en libre-service. Un véritable succès avec 265 abonnés en moyenne par jour et près de 17 000 tickets 1 jour souscrits dont 89 % sur smartphone.

<sup>(1)</sup> Source : JCDecaux. <sup>(2)</sup> Source : Études de satisfaction usagers JCDecaux 2021 et 2022.

## 1.12. ACTIVITÉ TRANSPORT



CHIFFRE D'AFFAIRES DE L'ACTIVITÉ TRANSPORT (EN MILLIONS D'EUROS) DONT CHIFFRE D'AFFAIRES DIGITAL (EN %)



■ Digital ■ Analogique

### Numéro 1 mondial du Transport

L'activité de publicité dans les Transports comprend :

- 153 contrats publicitaires dans les aéroports
- 205 contrats publicitaires dans les transports terrestres (métros, trains, bus, tramways et autres systèmes de transit, ainsi que les trains express desservant les aéroports internationaux).

Le pôle Transport du Groupe totalise plus de 333 400 faces publicitaires dans 48 pays, dont plus de 86 900 en aéroport. En 2022, l'activité de publicité dans les aéroports a représenté 48,1 % du chiffre d'affaires du pôle Transport et l'activité publicité dans les réseaux de transport terrestre 42,5%. Près de 10% du chiffre d'affaires provient des autres activités exercées par les sociétés du pôle Transport. Celles-ci comprennent l'impression d'affiches, la vente de produits non publicitaires ou encore la publicité dans les cinémas. Ce chiffre exclut les faces publicitaires de petite taille commercialisées sur les chariots à bagages dans les aéroports et à l'intérieur des bus, tramways, trains et métros.

### 1.12.1. NATURE DES CONTRATS DE PUBLICITÉ DANS LES TRANSPORTS

JCDecaux cherche à obtenir des autorités aéroportuaires et de transport des contrats exclusifs pour la commercialisation des espaces publicitaires. La plupart de ces contrats sont soumis à des procédures d'appels d'offres. Quelques-unes des principales modalités communes aux contrats publicitaires du Groupe dans les Transports sont :

- Une durée comprise entre 3 et 15 ans, le paiement d'une redevance proportionnelle au chiffre d'affaires réalisé, assortie de redevances minimales dans de nombreux cas
- Des droits exclusifs, sauf très rares exceptions, pour conduire les activités publicitaires.

Certains contrats sont opérés en joint-venture comme pour les aéroports de Francfort, Shanghai et Paris ou les métros de Tianjin, Shanghai et Canton.

Au 31 décembre 2022, la durée résiduelle moyenne (pondérée par le chiffre d'affaires 2022) des contrats du Groupe est de 5 ans et 3 mois dans les aéroports. Elle est de 4 ans et 3 mois dans les métros et autres systèmes de transit.

Au titre de ses contrats, JCDecaux reverse à ses mandants un pourcentage des recettes publicitaires variant généralement de 50 à 70 % du chiffre d'affaires réalisé en moyenne au cours d'une année normale. Toutefois, les investissements, ainsi que les coûts d'exploitation liés à l'entretien des supports, sont nettement inférieurs à ceux des contrats de Mobilier Urbain.



#### NOMBRE DE FACES PUBLICITAIRES PAR ZONE

Asie-Pacifique	127 956
Reste de l'Europe	102 471
Reste du Monde	62 301
Royaume-Uni	18 670
France	11 198
Amérique du Nord	11 024



#### PRINCIPAUX FAITS MARQUANTS EN 2022

JCDecaux a renforcé son leadership dans les transports au Brésil. Tout d'abord grâce au partenariat de 10 ans avec CCR pour la concession publicitaire des lignes 4 et 5 du métro de São Paulo. Ce contrat complète celui des lignes 1, 2, 3 détenu par JCDecaux. Ensuite, grâce à la signature d'un contrat avec le métro de Salvador de Bahia.

En Chine, à l'issue d'un appel d'offres, JCDecaux a signé un contrat de 15 ans avec le métro de Shanghai. Ce contrat, sera opéré par la joint-venture, STDecaux, détenue à 60% par JCDecaux et 40% par Shanghai Shentong Assets Management Co., Ltd. Il porte sur l'extension de l'exploitation publicitaire et la digitalisation sélective des lignes 1 à 13 ainsi que sur 5 nouvelles lignes (14 à 18).

## 1.12.2. LA PUBLICITÉ DANS LES MÉTROS ET AUTRES RÉSEAUX DE TRANSPORT TERRESTRE

### 1.12.2.1. Audience et trafic

Le Groupe utilise pour les métros et systèmes de transit les mêmes techniques de géomarketing que pour le mobilier urbain et le grand format. Ceci maximise l'impact de ses réseaux publicitaires sur l'audience des métros et l'efficacité de son offre commerciale. Depuis la crise de la Covid-19, les filiales Transport du Groupe utilisent le "Mobility Tracker Index" pour partager les chiffres d'audience avec leurs annonceurs. En complément, certaines filiales se sont rapprochées de fournisseurs locaux de données pour déployer des solutions de suivi du trafic dans les métros et les gares.

### 1.12.2.2. Ventes et marketing

Comme le confirme l'étude Global Metro Stories, commissionnée par JCDecaux, les trajets en métro sont fréquents et habituels. Ils permettent aux marques d'établir un dialogue quotidien avec les audiences urbaines.

L'offre média de JCDecaux dans le métro et les autres réseaux de transport consiste en des réseaux de faces publicitaires numériques ou statiques qui délivrent une large audience. Elles créent également des zones de domination qui constituent des territoires de marques et des solutions expérientielles mémorables. À cet égard, JCDecaux Chine a créé deux événements majeurs afin d'encourager la créativité des agences et annonceurs : les Best of the Best Awards et le Festival Innovate®. L'objectif de ces récompenses est de créer une forte valeur ajoutée pour les espaces publicitaires gérés par le Groupe tout en faisant naître, en collaboration avec ses partenaires, une culture de la publicité dans le métro harmonieuse et créative.

### 1.12.2.3. Présence géographique

Au 31 décembre 2022

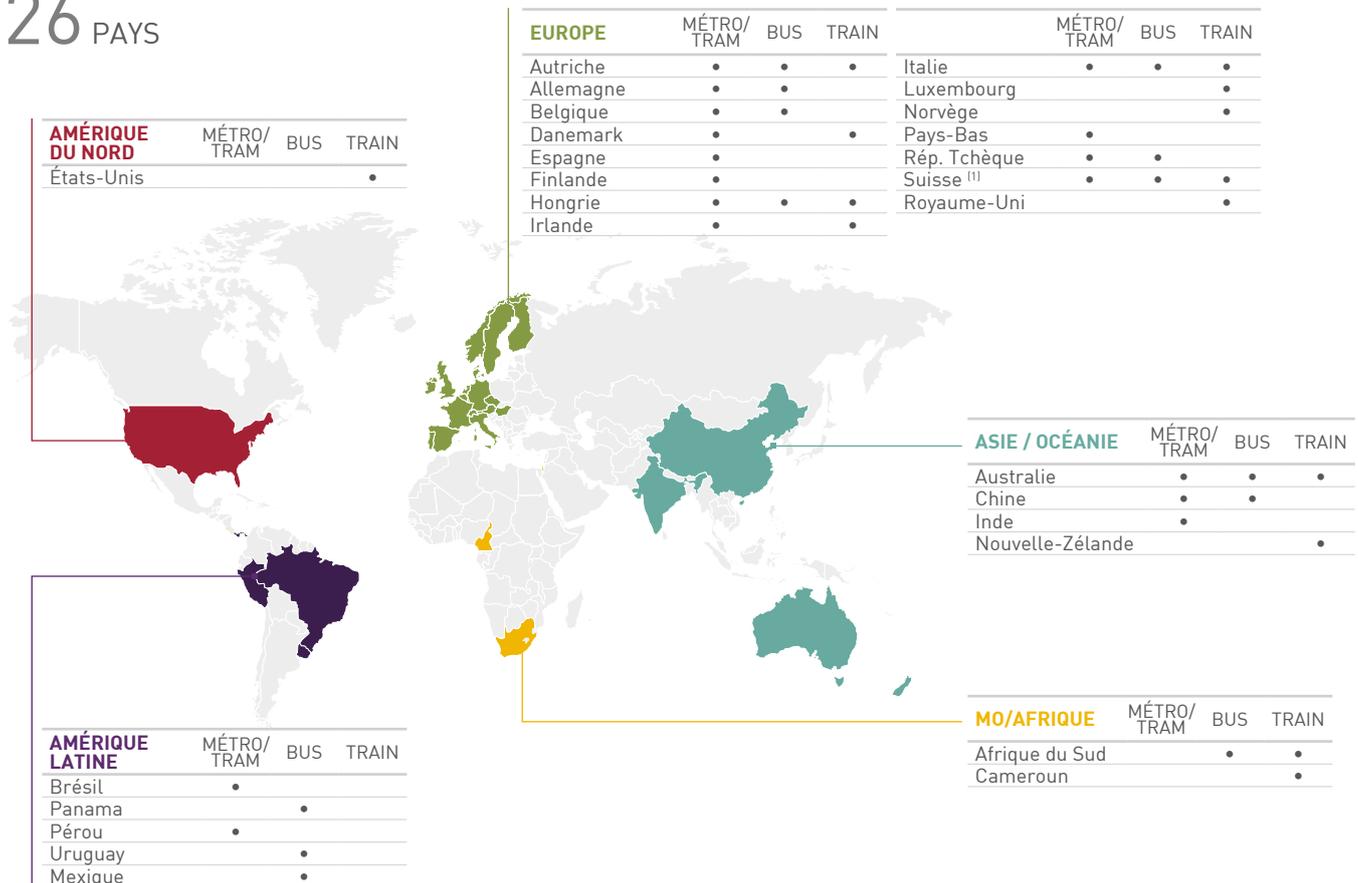
205 CONTRATS  
PUBLICITAIRES

26 PAYS

**#1 de la Communication Extérieure dans les métros en Chine avec une présence à PÉKIN, SHANGHAI, CANTON, HONG KONG, NANKIN, TIANJIN, SUZHOU, CHONGQING**

#### Présence nationale

DANS LES GARES FERROVIAIRES AU DANEMARK, EN NORVÈGE, AU ROYAUME-UNI ET DANS LES BUS EN ITALIE



<sup>(1)</sup> Opéré par APG I SGA société détenue selon la règle de l'influence notable.

# 1 PRÉSENTATION DU GROUPE ET DE SES ACTIVITÉS

Activité Transport

## 1.12.3. LA PUBLICITÉ DANS LES AÉROPORTS

### 1.12.3.1. Audience et trafic

La cible des passagers aériens est particulièrement recherchée par les annonceurs car elle comprend une grande proportion de femmes et d'hommes d'affaires. Cette audience de décideurs est habituellement difficile à toucher par le biais des médias traditionnels. Elle est également précieuse pour les annonceurs, car elle passe beaucoup de temps à l'aéroport, dans un état d'esprit positif la rendant réceptive aux messages publicitaires. L'enquête Airport Sentiment Tracker, montre que l'expérience des passagers en aéroport reste toujours agréable malgré la Covid-19. Par ailleurs, l'étude "Airport Perceived Value", commandée par JCDecaux UK en 2021, démontre que les passagers considèrent toujours les aéroports comme prestigieux et luxueux, avec un transfert de ces associations positives sur les marques annonçant en aéroport.

En outre, nous avons intégré 5 nouveaux aéroports dans la mesure de l'audience. Ainsi, à fin 2022, 50 aéroports sont couverts à travers le monde dans 16 marchés. Pour ces aéroports, la mesure d'audience est conduite soit avec la méthodologie propre de JCDecaux (Airport Audience Measurement - AAM) soit avec une autre méthodologie disponible localement.

Selon les chiffres de l'ACI (Airport Council International), le nombre de passagers dans le monde en 2022 était de 6,6 milliards. Le trafic global 2022 est à 72 % du niveau pré-Covid (2019), en hausse de 21 points par rapport à 2021 (51 %).

Pour 2023, l'ACI prévoit que le trafic mondial atteindra 92% du niveau de 2019. Malgré les perturbations macro-économiques, la confiance des voyageurs reste forte et la réouverture de la Chine devrait soutenir la reprise en cours.

### 1.12.3.2. Ventes et marketing

Le Groupe estime que sa présence dans 153 aéroports à travers le monde, notamment dans les plateformes majeures de Londres, Paris, Los Angeles, Francfort, Hong Kong, Shanghai, Singapour et Dubaï, est un atout essentiel pour répondre à tous types de demandes de la part des marques que ce soit pour des campagnes locales, nationales ou internationales, ou que ce soit pour acheter des supports publicitaires à l'unité, en package ou en réseaux sur un ou plusieurs aéroports.

L'accès aux données et l'utilisation dynamique du digital permet d'améliorer le ciblage publicitaire et d'augmenter le chiffre d'affaires par passager. Par ailleurs, la vente programmatique a été rendue accessible à 11 nouveaux aéroports. À fin 2022, 35 aéroports du réseau JCDecaux sont disponibles à l'achat programmatique à travers le monde. Les annonceurs peuvent désormais accéder à l'inventaire digital dans les principaux hubs de JCDecaux de manière simple et transparente.

Cette présence internationale permet aux autorités aéroportuaires de bénéficier de la capacité du Groupe à générer un chiffre d'affaires par passager et une valeur à la face supérieurs du fait de la commercialisation des supports publicitaires en réseaux nationaux ou mondiaux. Enfin, cette dimension mondiale joue un rôle déterminant dans la décision des aéroports de s'associer à JCDecaux pour la gestion de leur publicité sur une période longue.



### FAITS MARQUANTS EN 2022

Au terme d'un appel d'offres, JCDecaux a été sélectionné par le Groupe ADP pour devenir co-actionnaire de la société Extime Media. Cette co-entreprise sera détenue à 50/50 entre le Groupe ADP et JCDecaux. Elle opérera pour 12 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 les activités publicitaires sur les aéroports de Paris-Charles de Gaulle, Paris-Orly et Paris-Le Bourget. Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, il est prévu de déployer ses activités dans les aéroports d'Antalya et de Milas-Bodrum en Turquie. Enfin, au 1<sup>er</sup> septembre 2025, l'activité sera étendue à l'aéroport d'Amman en Jordanie.



Tom Bradley  
LOS ANGELES - ÉTATS-UNIS



Heathrow  
LONDRES - ROYAUME-UNI



Hongqiao  
SHANGHAI - CHINE

### 1.12.3.3. Présence géographique

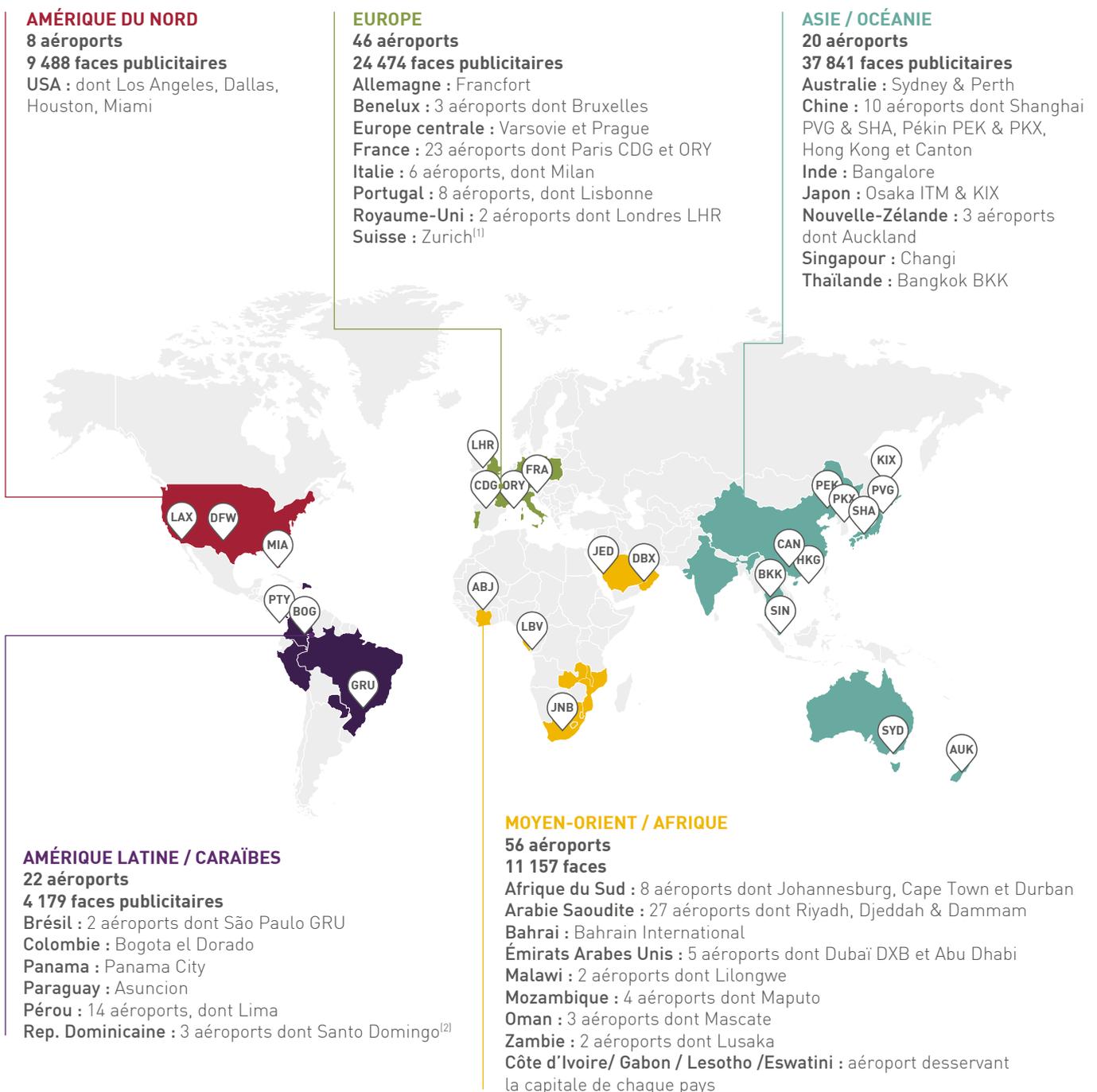
Au 31 décembre 2022

153 AÉROPORTS

37 PAYS

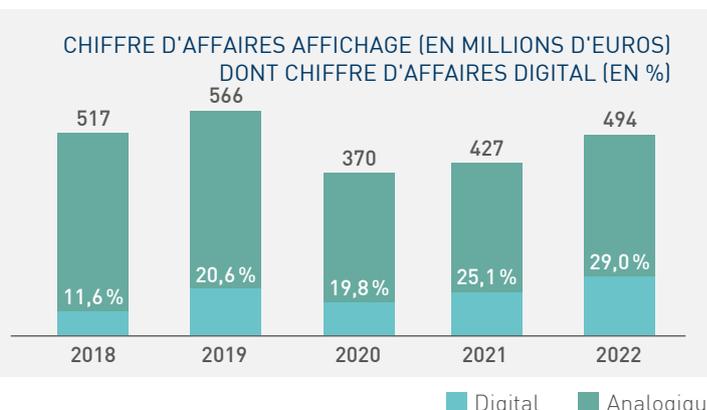
### Une présence dans tous les hubs majeurs dans toutes les géographies

LOS ANGELES, DALLAS FORT WORTH, MIAMI, SÃO PAULO GUARULHOS, PARIS CDG ET ORLY, LONDRES HEATHROW, FRANCFORT, DUBAÏ INTERNATIONAL, JOHANESBURG, BANGKOK SUVARNABHUMI, PEKIN CAPITAL ET DAXING, SHANGHAI PUDONG ET HONGQIAO, CANTON, HONG KONG, SINGAPOUR, SYDNEY



<sup>[1]</sup> Opéré par APG | SGA société détenue selon la règle de l'influence notable.  
<sup>[2]</sup> Extérieurs seulement.

## 1.13. ACTIVITÉ AFFICHAGE



### Numéro 1 européen de l’Affichage

#### 1.13.1. L’AFFICHAGE GRAND FORMAT, UN MÉDIA PUISSANT AU SERVICE DES MARQUES

En 2022, le chiffre d’affaires annuel ajusté de l’activité Affichage est en **hausse de +15,9%** à 494,3 millions d’euros (+13,5% en organique), en forte croissance dans toutes les zones géographiques par rapport à 2021, avec une dynamique particulièrement solide en Australie (en croissance à deux chiffres par rapport à 2019). Cette activité représente 14,9% du chiffre d’affaires du Groupe.

JCDecaux opère plus de 100 000 faces via plus de 10,000 contrats répartis dans 63 pays et demeure le n°1 sur ce segment en Europe (source : JCDecaux).

En 2022, dans la continuité de son **plan stratégique d’optimisation de ses actifs en Grand Format**, le Groupe a **dédensifié** le nombre de faces au sein de son offre. Sur l’ensemble des marchés, la priorité a été donnée aux emplacements les plus contributifs en termes de couverture des grands axes urbains et péri-urbains, d’émergence et de visibilité auprès d’audiences essentiellement automobilistes. La structure et le format des supports d’affichage varient selon les pays, principalement en fonction des réglementations locales.

Cette démarche de **qualification** d’une offre appréciée par les annonceurs pour son impact publicitaire s’accompagne d’une **transformation numérique très sélective** sur des adresses premium. Ainsi, ce sont désormais de nombreux écrans connectés (avec des formats de 6 m<sup>2</sup> à plusieurs dizaines de m<sup>2</sup>) opérés dans une trentaine de



pays qui permettent aux annonceurs une communication Digital Out-Of-Home pertinente, contextualisée, en temps réel. En 2022, la part du chiffre d’affaires Digital atteint 29,0% du chiffre d’affaires total Affichage Grand Format.

L’activité Affichage comprend également les solutions de **publicité lumineuse** (conception et installation de néons publicitaires de très grand format) et l’activité des **toiles événementielles** (habillage de très grande envergure sur les chantiers de restauration de bâtiments). En France par exemple, JCDecaux Artvertising propose ces dispositifs de communication, souvent scénographiques et hors normes (jusqu’à 1 200 m<sup>2</sup>, sur des sites remarquables) pour des campagnes qui **associent l’utilité pour les marques (impact et efficacité publicitaire) et l’utilité citoyenne**. Depuis 2007, un décret du Code du Patrimoine autorise les toiles publicitaires sur les monuments historiques, les immeubles classés ou inscrits, à l’occasion de leur rénovation nécessitant la pose d’un échafaudage. En contrepartie et en accord avec les autorités publiques, une partie des revenus publicitaires est reversée et contribue ainsi au financement de ces travaux de rénovation.

#### 1.13.2. LA NATURE DES CONTRATS D’AFFICHAGE

Dans le cadre des contrats d’affichage, JCDecaux loue les sites sur lesquels sont installés ses supports publicitaires en Grand Format, principalement auprès de propriétaires de terrains ou d’immeubles privés (contrats de droit privé) et, dans une mesure moindre mais néanmoins croissante, auprès de collectivités locales (contrats de droit public), de sociétés de chemins de fer, d’universités ou de sociétés immobilières. JCDecaux verse les loyers aux propriétaires de ces terrains ou immeubles. Pour l’occupation du domaine privé de l’État ou des collectivités territoriales, les contrats d’affichage sont généralement conclus après mise en concurrence. Au Royaume-Uni, le Groupe est propriétaire d’un certain nombre de terrains sur lesquels sont installés ses mobiliers d’affichage, comme le dispositif The Kensington de Cromwell Road où est positionnée la structure digitale iconique conçue par Zaha Hadid Design.

NOMBRE DE FACES PUBLICITAIRES PAR ZONE	
Asie-Pacifique	2 236
Reste de l’Europe	36 568
Reste du Monde	18 393
Royaume-Uni	1 996
France	42 493
Amérique du Nord	290



### 1.13.3. VENTES ET MARKETING

JCDecaux conçoit, commercialise et administre son offre Affichage avec des équipes pluridisciplinaires intégrées : vente, marketing, digital, création de valeur et planning, performance et ressources. Le positionnement des solutions en Grand Format permet d'**adresser tous les marchés** (nationaux et locaux) et d'**activer l'ensemble des secteurs d'activités**.

Pour sa partie classique (papier), l'essentiel de l'activité Affichage provient de campagnes publicitaires de courte conservation, d'une durée de 7 à 14 jours.

Pour répondre aux objectifs de communication des annonceurs, le Groupe propose des réseaux de couverture et de ciblage, avec une promesse et des performances garanties, conçus à partir de bases de données d'audience, socio-démographiques et géocomportementales. L'outil JCDecaux OOH Planner permet une optimisation du planning de la campagne, à l'échelle nationale, régionale ou locale.

Dans certains pays, comme la France, les affichages permanents (nommés Longue Conservation), pour des contrats d'une durée entre un et trois ans, représentent une part significative du chiffre d'affaires. Alors que la fin programmée des prospectus et des catalogues imprimés est un fait dans de nombreux marchés, le secteur de la distribution et plus largement l'ensemble des retailers considèrent la Communication Extérieure et l'Affichage Grand Format en particulier comme un média puissant pour relayer leur communication en proximité.

Pour faciliter l'accès à son offre en Affichage et permettre à un annonceur d'identifier et de géolocaliser en quelques clics les dispositifs pertinents pour sa campagne d'affichage, JCDecaux développe et déploie des plateformes de vente directe. Ainsi, en France, le portail Easyway (<https://easyway.jcdecaux.com/>) permet au Groupe d'accélérer sa croissance sur le marché des annonceurs de petite et moyenne taille, essentiellement sur les marchés locaux.

L'**accélération digitale en Affichage Grand Format** s'appuie sur une logique de vente à l'audience, optimisée par la Data, le ciblage et la contextualisation des campagnes, en temps réel, rendue possible par des écrans connectés, et désormais accessible par le canal de vente programmatique via la plateforme VIOOH (Supply Side Platform). Ces revenus programmatiques résultent en grande partie de l'activation de nouveaux annonceurs, en recherche de campagnes sur-mesure et de flexibilité.

### 1.13.4. INITIATIVES, INNOVATIONS ET FAITS MARQUANTS 2022

Rationalisation et recentrage de l'offre Grand Format, avec une accélération de la transformation digitale, sélective et premium.

#### 1.13.4.1. Principaux nouveaux contrats, renouvellements et transformation digitale

En 2022 aux **États-Unis**, JCDecaux porte sa participation à 100 % dans la société qui opère le Réseau Digital Grand Format de la Ville de Chicago. JCDecaux North America est désormais le seul actionnaire de cette société qui opère le Réseau Digital de la Ville de Chicago constitué de 52 dispositifs digitaux grands formats selon un contrat de long terme avec la municipalité. Ces écrans, dont la plupart font plus de 110 m<sup>2</sup>, sont tous situés dans la municipalité de Chicago, le troisième plus grand marché médias d'Amérique du Nord.

Au **Royaume-Uni** à Manchester, déploiement du dispositif The Trafford Tower – Trafford Borough Council – dans l'agglomération, à proximité du Manchester United stadium. Poursuite du développement de l'offre d'Affichage Grand Format Digital dans les plus grandes villes du pays à l'instar du dispositif D48 sur Great Howard Street à Liverpool. Consolidation du réseau **National Drive** au **Royaume-Uni** qui compte maintenant **11 villes équipées** de grands formats digitaux, dont Londres, Manchester, Leeds et Liverpool et permet d'accompagner les annonceurs dans leur communication au niveau national.

En **Australie et en Nouvelle-Zélande**, renouvellement du contrat Grand Format Digital au Young & Jackson Hotel au cœur de Melbourne, nouvelles installations digitales à Brisbane. Ce sont 25 nouveaux dispositifs remarquables en Grand format Digital qui auront été installés en 2022 en Australie et en Nouvelle-Zélande dont le premier grand format numérique à Pymble, à Sydney. **En mars 2022, JCDecaux New Zealand a diffusé la première campagne programmatique sur 35 Digital Large Format Roadside avec TVNZ.**

En **France**, l'expertise du Groupe est confortée dans l'activité des toiles événementielles opérée sous la marque JCDecaux Artvertising. Ce sont une vingtaine de sites exceptionnels qui sont mis en scène pour les marques au cœur de Paris, sur le boulevard périphérique et sur l'axe Paris La Défense.

Vente **programmatique** des grands formats digitaux dans la plupart des pays.





Abribus végétalisé  
Strasbourg  
 FRANCE

# 2

# NOTRE RESPONSABILITÉ SOCIALE, SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE

## Éléments constitutifs de la Déclaration de Performance Extra-Financière 52

### 2.1. L'utilité et la durabilité au cœur de notre stratégie 54

- 2.1.1. L'intégration des évolutions sociales, sociétales et environnementales dans la gestion des risques et opportunités de JCDecaux 56
- 2.1.2. Notre stratégie : JCDecaux, le média utile et durable 61
- 2.1.3. Le pilotage et la mise en œuvre de la stratégie RSE 72

### 2.2. Pour des lieux de vie plus durables 78

- 2.2.1. Développer des mobiliers et services utiles pour tous 78
- 2.2.2. Promouvoir une communication extérieure responsable 81

### 2.3. Pour une empreinte environnementale optimisée 86

- 2.3.1. Contribuer activement à la neutralité carbone de la planète 86
- 2.3.2. Maîtriser nos autres impacts environnementaux 95

### 2.4. Pour une culture de responsabilité de notre écosystème 99

- 2.4.1. Agir en employeur responsable 99
- 2.4.2. Adopter une conduite exemplaire des affaires 110

### 2.5. Le déploiement de notre démarche vigilance 116

- 2.5.1. Une démarche vigilance associant tous les acteurs du Groupe 116
- 2.5.2. Bilan d'exécution du Plan de Vigilance 2022 & objectifs du Plan de Vigilance 2023 118

## Annexe 1 : bilan d'exécution du Plan de Vigilance 2022 et Plan de Vigilance 2023 120

## Annexe 2 : tableaux réglementaires taxinomie verte 132

## Grille de concordance GRI-G4 (option critères essentiels) 135

## Rapport de l'Organisme Tiers Indépendant sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière 139

## ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DE LA DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

- Le périmètre couvert par les données extra-financières est de 97% du chiffre d'affaires et de 96% des effectifs du Groupe (en ETP), sauf indication contraire dans le texte accompagnant les données présentées
- Conformément à l'article L225-102-1 du Code de Commerce, l'intégralité des éléments constitutifs de la Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) sont disponibles dans le présent rapport. Le chapitre suivant contient, en plus des éléments réglementaires DPEF, des informations qui visent à répondre aux attentes de parties prenantes clés de JCDecaux
- Les risques listés ci-dessous et présentés dans le présent chapitre correspondent aux risques extra-financiers matériels. Ils sont issus de l'analyse de risques décrite dans la section « Politique de maîtrise des risques ».

ÉLÉMENTS DE LA DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE		PARTIE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL	CHAPITRES	PAGE	
MODÈLE D'AFFAIRES		« Un modèle d'affaires dont la valeur créée est partagée avec nos parties prenantes » et « Nos valeurs fondatrices »	Présentation du Groupe et de ses activités	16	
		« JCDecaux en 2022 – Nos chiffres clés »	Notre responsabilité sociale, sociétale et environnementale	54	
		« Stratégie du Groupe »	Présentation du Groupe et de ses activités	24	
		« L'intégration des évolutions sociales, sociétales et environnementales dans la gestion des risques et opportunités de JCDecaux »	Notre responsabilité sociale, sociétale et environnementale	56	
PRINCIPAUX RISQUES EXTRA-FINANCIERS		« Les risques extra-financiers matériels pour JCDecaux »	Notre responsabilité sociale, sociétale et environnementale	59	
		« Politique de maîtrise des risques »	Facteurs de risques et contrôle interne	240	
		« Notre matrice de matérialité »	Notre responsabilité sociale, sociétale et environnementale	60	
LUTTE CONTRE LA CORRUPTION	Description du risque	« Risque lié à l'éthique des affaires et la lutte anti-corruption »	Facteurs de risques et contrôle interne	242	
	Politiques appliquées, procédures de diligence raisonnables et résultats	« Adopter une conduite exemplaire des affaires »	Notre responsabilité sociale, sociétale et environnementale	110	
		« Focus sur l'Éthique des Affaires »	Notre responsabilité sociale, sociétale et environnementale	112	
RESPECT DES DROITS HUMAINS	Description du risque	« Risque lié au non-respect des droits humains des collaborateurs »	Facteurs de risques et contrôle interne	243	
	Collaborateurs	Politiques, procédures de diligence raisonnable et résultats	« Agir en employeur responsable »	Notre responsabilité sociale, sociétale et environnementale	99
	Description du risque	« Risque lié au non-respect des droits humains des fournisseurs »	Facteurs de risques et contrôle interne	243	
	Fournisseurs	Politiques, procédures de diligence raisonnables et résultats	« Adopter une conduite exemplaire des affaires »	Notre responsabilité sociale, sociétale et environnementale	110

ÉLÉMENTS DE LA DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE		PARTIE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL	CHAPITRES	PAGE
CONSÉQUENCES SOCIALES ET SOCIÉTALES	Description du risque	« Risque lié à l'attraction et à la rétention des talents »	Facteurs de risques et contrôle interne	246
	Politiques, procédures de diligence raisonnables et résultats	« Accompagner le développement et l'épanouissement des collaborateurs »	Notre responsabilité sociale, sociétale et environnementale	105
	Description du risque	« Risque lié à la santé et à la sécurité des employés et des sous-traitants »	Facteurs de risques et contrôle interne	246
	Politiques, procédures de diligence raisonnables et résultats	« Faire rayonner une culture Santé-Sécurité exemplaire »	Notre responsabilité sociale, sociétale et environnementale	103
	Description du risque	« Risque lié à la protection des données personnelles et au respect de la vie privée »	Facteurs de risques et contrôle interne	243
	Politiques, procédures de diligence raisonnables et résultats	« Renforcer la protection des données personnelles »	Notre responsabilité sociale, sociétale et environnementale	114
	Description du risque	« Risque lié au piratage digital des mobiliers et dispositifs »	Facteurs de risques et contrôle interne	245
	Politiques, procédures de diligence raisonnables et résultats	« Renforcer la sécurité de nos activités digitales »	Notre responsabilité sociale, sociétale et environnementale	83
	Autres informations obligatoires : • Accords collectifs conclus dans l'entreprise et leurs impacts sur la performance économique de l'entreprise ainsi que les conditions de travail des salariés	« Ancrer le respect des valeurs sociales fondamentales »	Notre responsabilité sociale, sociétale et environnementale	101
	• Actions visant à lutter contre les discriminations et promouvoir les diversités et mesures prises en faveur des personnes handicapées	« Favoriser la diversité et l'inclusion »	Notre responsabilité sociale, sociétale et environnementale	108
	• Lutte contre le gaspillage alimentaire, lutte contre la précarité alimentaire, le respect du bien-être animal, l'alimentation responsable, équitable et durable	Thématiques non-matérielles pour l'activité de JCDecaux		
	• Actions visant à promouvoir la pratique d'activités physiques et sportives ainsi que les activités culturelles	Thématiques non-matérielles pour l'activité de JCDecaux Des actions existent néanmoins : Section « Accompagner le développement et l'épanouissement des collaborateurs »	Notre responsabilité sociale, sociétale et environnementale	105
CONSÉQUENCES ENVIRONNEMENTALES	Description du risque, Politiques, procédures de diligence raisonnables et résultats	Les enjeux environnementaux sont pleinement intégrés à la Stratégie RSE de JCDecaux (cf. section « Pour une empreinte environnementale optimisée »), mais non identifiés comme risque principal	Notre responsabilité sociale, sociétale et environnementale	86
	Autres informations obligatoires : • Conséquences sur le Changement Climatique de l'activité de la société et de l'usage des biens et services qu'elle produit	Sections « Systématiser l'écoconception pour une meilleure performance environnementale » et « Contribuer activement à la neutralité carbone de la planète »	Notre responsabilité sociale, sociétale et environnementale	78, 86
	• Économie circulaire	Focus « Rénovation des mobiliers dans une démarche circulaire » et section « Maîtriser nos autres impacts environnementaux »	Notre responsabilité sociale, sociétale et environnementale	95, 96
LUTTE CONTRE L'ÉVASION FISCALE	Description du risques, Politiques, procédures de diligence raisonnables et résultats	Les enjeux de fiscalité responsable sont pleinement intégrés à la Stratégie d'entreprise (cf. Politique Fiscale), mais non identifié comme risque principal	Information financière et comptable	261

## 2 NOTRE RESPONSABILITÉ SOCIALE, SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE

L'utilité et la durabilité au cœur de notre stratégie

### 2.1. L'UTILITÉ ET LA DURABILITÉ AU CŒUR DE NOTRE STRATÉGIE

#### JCDecaux en 2022 - Nos chiffres clés

<b>11 209</b> collaborateurs en ETP (96,6% en CDI)	<b>3 316,5</b> millions d'euros de chiffre d'affaires (ajusté) dont 49,5% aligné au règlement Taxinomie	<b>+840</b> millions de personnes d'audience potentielle	<b>+80</b> pays	<b>3 573</b> villes de plus de 10 000 habitants équipées de mobiliers JCDecaux	<b>503</b> centres commerciaux équipés de mobiliers JCDecaux	<b>153</b> aéroports équipés de mobiliers JCDecaux	<b>205</b> concessions de transport (hors aéroports) équipées de mobiliers JCDecaux	<b>723 547</b> MWh de consommation énergétique	<b>210,4</b> Kt CO <sub>2</sub> eq empreinte carbone Groupe (market-based)
---	--	---	--------------------	---	---	---	--	---	---

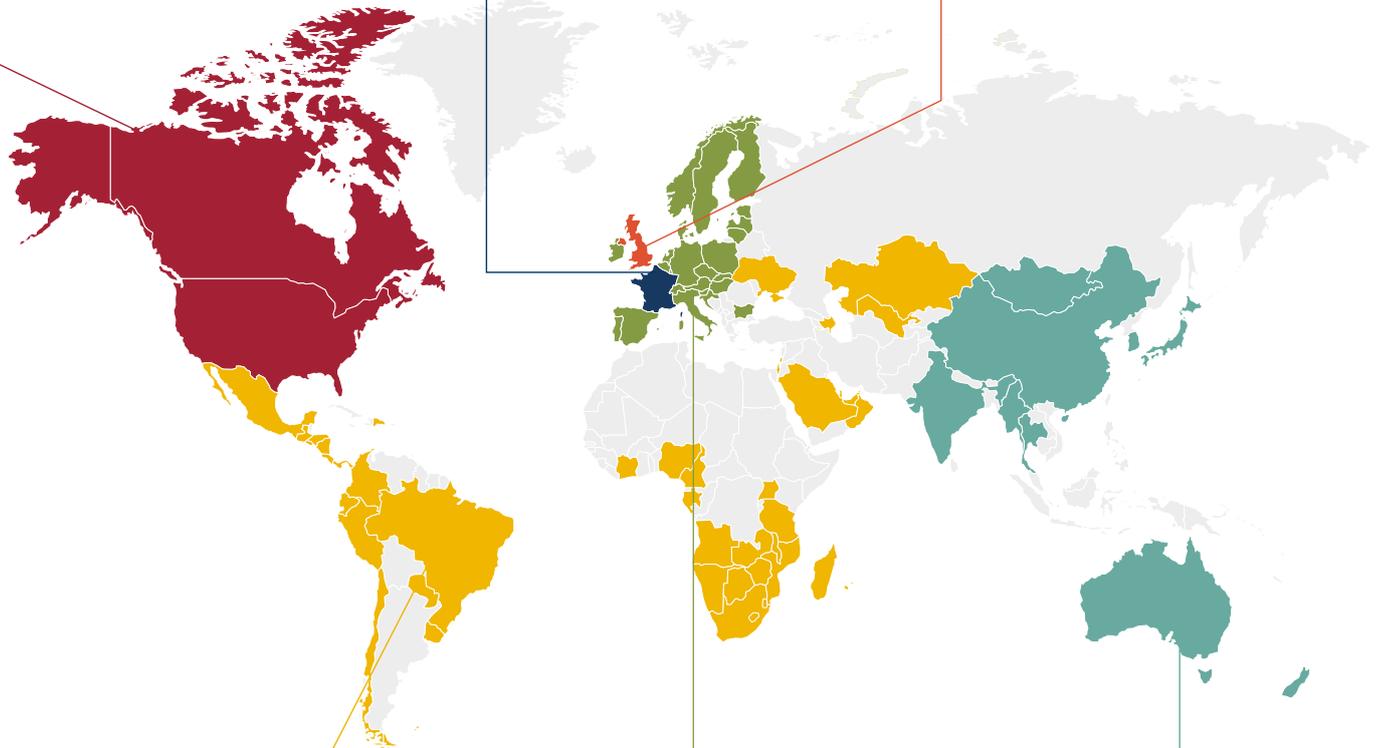
#### AMÉRIQUE DU NORD



#### FRANCE



#### ROYAUME-UNI



#### RESTE DU MONDE



#### RESTE DE L'EUROPE



#### ASIE-PACIFIQUE



Stratégie RSE 2030 - Tableau récapitulatif des objectifs clés et résultats

AMBITIONS DE LA STRATÉGIE RSE 2030	OBJECTIFS CLÉS	ECHÉANCES	RÉSULTATS			
			2020	2021	2022	Indicateur
 <b>POUR DES LIEUX DE VIE PLUS DURABLES</b>	Enrichir la politique d'écoconception	2023	-	-	Groupe de travail lancé	✓
	100 % des pays du Groupe s'engagent à mettre en œuvre et appliquer les principes de notre charte de déontologie de la communication extérieure	d'ici 2024	-	-	100 % ont déployé la charte de déontologie de la communication extérieure	●
	100 % des pays du Groupe qui contribuent à 80 % du Chiffre d'Affaires annuel ajusté, devons soutenir un ou plusieurs ODD des Nations Unies	d'ici 2025	-	-	N/A	●
 <b>POUR UNE EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE OPTIMISÉE</b>	A minima 60 % de réduction des émissions carbone sur les scopes 1 et 2 (vs 2019) (market-based)	2030	- 18,6 %	-52,8 %	- 61,6 %	●
	20 % de réduction des émissions des véhicules en gCO <sub>2</sub> /km (vs 2019)	2030	-	-	- 6,3 %	●
	100 % des consommations électriques couvertes par de l'électricité verte	Annuel	91 %	98 %	100 %	✓
	Zéro enfouissement des déchets vs total déchets <sup>(1)</sup>	2035	80 %	80 %	85 % <sup>(2)</sup>	●
	Enrichir la politique et les plans d'action sur l'eau	Annuel	-	-	Réalisé	✓
 <b>POUR UNE CULTURE DE RESPONSABILITÉ DE NOTRE ECOSYSTEME</b>	Réduire de 25 % le taux de fréquence des accidents (vs. 2019)	2030	-25,5 %	-20,7 %	- 25,9 %	●
	100 % des collaborateurs ont suivi au moins une formation dans l'année	2030	50 % <sup>(3)</sup> 47 % <sup>(4)</sup>	67 %	84 %	●
	40 % de femmes au sein des instances dirigeantes	2027	32,6 %	32,5 %	32,8 %	●
	100 % des fournisseurs clés ont signé le Code de Conduite Fournisseurs	Annuel	100 %	100 %	100 %	✓
	100 % des filiales européennes évaluées sur la gestion et l'utilisation des données personnelles	2025	-	-	100 % des filiales européennes ont fait l'objet d'une première série d'audits dédiés à la conformité RGPD	●

✓ Atteint    ● Sur la trajectoire de l'objectif

<sup>(1)</sup> Dans les pays pourvus de filières adaptées.

<sup>(2)</sup> % de déchets valorisés.

<sup>(3)</sup> Taux de formation hors JCDecaux Academy.

<sup>(4)</sup> Taux de formation JCDecaux Academy.

## 2.1.1. L'INTÉGRATION DES ÉVOLUTIONS SOCIALES, SOCIÉTALES ET ENVIRONNEMENTALES DANS LA GESTION DES RISQUES ET OPPORTUNITÉS DE JCDECAUX

### 2.1.1.1. Vers une ville et une mobilité intelligentes et responsables

L'approche transverse du Développement Durable permet à l'entreprise d'anticiper les changements à venir pouvant impacter son activité et d'étudier les risques et opportunités de marché. L'intégration du Développement Durable dans la Stratégie de l'entreprise facilite la gestion des risques liés aux enjeux environnementaux et sociaux et représente un levier d'innovation et un atout pour son développement économique sur le moyen et long terme.



#### ACCÉLÉRATION DE L'URBANISATION MONDIALE ET DU DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS

##### TENDANCES, DÉFIS ET OPPORTUNITÉS

##### PERSPECTIVES POUR JCDECAUX

**68 %** de la population mondiale vivra dans des zones urbaines d'ici 2050 (contre 56% en 2021), représentant une augmentation de 2,2 milliards d'urbains<sup>(1)</sup> et ainsi une croissance de l'audience de la communication extérieure dans les villes.



L'accélération de l'urbanisation renforce la stratégie de développement de JCDecaux à l'international, notamment dans les pays émergents, permettant d'offrir plus de services aux citoyens.

**90 %** de l'augmentation du nombre d'urbains se concentrera en Afrique et en Asie<sup>(1)</sup>. L'émergence de plus en plus de « villes monde », notamment dans les pays en développement, nécessite d'offrir plus d'accessibilité, de connectivité, d'offre de mobilité, etc.



Ce développement offre de nouvelles opportunités d'innovations technologiques, sociétales ou environnementales permettant d'anticiper les besoins de ces « villes monde » ainsi que des aéroports qui les desservent.

**5,9 %** de croissance annuelle attendue entre 2022 et 2028<sup>(2)</sup> sur le marché mondial des transports publics. L'augmentation de la population mondiale et l'urbanisation des villes devraient tirer la croissance de ce marché. Le déploiement d'infrastructures de mobilité vient répondre à la demande de transport public dans les mégapoles.



L'urbanisation mondiale accrue et la nécessaire baisse des émissions de GES appellent à la construction massive d'infrastructures de transports publics, permettant à JCDecaux de toucher une plus large audience. Parallèlement, la hausse du trafic de loisirs, du digital et des nouveaux outils de média planning intelligents alimentés par des données d'audience avec le développement d'offres publicitaires ciblées et affinitaires permettront de générer un chiffre d'affaires par passager plus important.



#### CHANGEMENT CLIMATIQUE ET RARÉFACTION DES RESSOURCES

##### TENDANCES, DÉFIS ET OPPORTUNITÉS

##### PERSPECTIVES POUR JCDECAUX

Pour limiter le réchauffement climatique à 1,5°C à horizon **2100**, il faut réduire les émissions mondiales de gaz à effet de serre de 43% d'ici à 2030 et de 84% d'ici à 2050 (par rapport à 2019)<sup>(3)</sup>. De telles réductions nécessitent de transformer tous les secteurs économiques, et permettront après compensation des émissions, d'atteindre zéro émission nette de CO<sub>2</sub> d'ici 2050.



La réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le cadre de la nouvelle Stratégie Climat Groupe constitue une opportunité pour JCDecaux de renforcer encore ses avantages concurrentiels en repensant certaines opérations et certaines offres au regard de ce défi.

Les catastrophes naturelles ont été multipliées par **2** dans le monde en 20 ans. Le changement climatique en est le principal responsable<sup>(4)</sup>. Il est nécessaire de s'adapter à un nouveau contexte climatique (augmentation des températures et du niveau de la mer, multiplication des événements extrêmes, raréfaction des ressources, etc.). Pour les cinq prochaines années, les risques sociétaux et environnementaux sont estimés comme étant les principaux.



Les opportunités de développement de nouveaux services à destination des villes autour de la résilience et de l'adaptation au changement climatique sont grandes : capteurs pour alerter contre les pics de pollutions, alertes sur les événements climatiques extrêmes, participation au développement de la biodiversité dans les villes (végétalisation des mobiliers par exemple), amélioration de la qualité de l'air et lutte contre les îlots de chaleurs, etc.

<sup>(1)</sup> Envisaging the future of cities, UN-Habitat, World Cities Report 2022.

<sup>(2)</sup> Public Transportation Market Size, Share & Trends Analysis Report By Distribution Channel (Online, Offline), By Mode Type (Road, Rail), By Region, And Segment Forecasts, 2022 - 2028, Global Information, Inc.

<sup>(3)</sup> GIEC Sixth Assessment Report, Climate Change 2022 : Mitigation of Climate Change, the Working Group III contribution - IPCC.

<sup>(4)</sup> ONU Info. Le changement climatique, moteur du doublement des catastrophes naturelles au cours des 20 dernières années, 12 octobre 2020.



## TRANSFORMATION DIGITALE

TENDANCES,  
DÉFIS ET OPPORTUNITÉS

PERSPECTIVES POUR JCDECAUX

+ de **6 milliards** d'utilisateurs de smartphones dans le monde en 2022<sup>[1]</sup>. Avec la croissance de l'offre médias et la multiplication des canaux de communication, les annonceurs recherchent des solutions leur permettant de mieux cibler une audience mobile, connectée et en demande d'interactivité.



Le secteur de la communication extérieure reste le seul véritable « média de masse » capable de capter une audience mondiale toujours plus mobile et connectée. La combinaison puissante de son offre de communication extérieure et des apports de l'Internet mobile permet à JCDecaux de proposer à ses clients annonceurs un service encore plus efficace et percutant.

La transformation digitale devrait apporter à la société et à l'industrie sur le plan mondial une valeur de plus de

**USD 100 000 milliards** à horizon 2025<sup>[2]</sup>, signe de nouvelles opportunités en lien avec l'accroissement de l'offre digitale et de la data, au service des villes connectées.



Dans une société toujours plus connectée, les solutions développées au service des citoyens, des villes, des sociétés de transport et des annonceurs doivent être plus interactives, plus riches et pertinentes en termes de contenus. C'est le cas notamment grâce à la transformation digitale et aux nouvelles formes de réalité augmentée (digitalisation des supports, services de connectivité, solutions créatives, etc.). JCDecaux attache une importance particulière à respecter ses engagements inscrits dans sa Stratégie RSE 2030 pour répondre aux appels d'offres qui comprennent un volet digital, pour la plupart d'entre eux.

## ÉVOLUTION DES MODES DE CONSOMMATION ET DES ATTENTES DES CITOYENS



TENDANCES,  
DÉFIS ET OPPORTUNITÉS

PERSPECTIVES POUR JCDECAUX

Le secteur collaboratif devrait doubler d'ici 2024 pour représenter près de **USD 1,5 Trillion** à l'échelle mondiale<sup>[3]</sup>.

Les solutions collaboratives sont plébiscitées par les citoyens, et les villes se positionnent en véritables chefs d'orchestre du collaboratif en mettant à leur disposition des solutions de services mutualisées (mobilité douce, conciergeries, etc.).



Le modèle économique de JCDecaux repose sur l'économie de la fonctionnalité qui vise à développer des solutions intégrées de biens et services dans une perspective de développement durable. En effet, JCDecaux fournit un service global à ses mandants tout en restant propriétaire des mobiliers mis à disposition des villes et des sociétés de transport que JCDecaux peut rénover à neuf en fin de contrat pour leur donner une seconde vie.

Le collaboratif s'inscrit depuis toujours chez JCDecaux qui développe, notamment, des solutions permettant de renforcer le dynamisme économique dans les quartiers et le lien social entre les individus (hébergement de conciergerie de quartier dans des kiosques, mobilité douce et partagée...).

En 2022, **40%** des consommateurs déclarent que les actions sociales d'une entreprise peuvent influencer leur comportement d'achat. 30% affirment qu'il s'agit plutôt des actions environnementales<sup>[4]</sup>.

**75%** des marques pourraient disparaître dans l'indifférence générale ou être facilement remplacées<sup>[5]</sup>.



En tant que média présent dans l'espace public, JCDecaux est un véritable acteur de la scène publique. Touchant plus de 840 millions de personnes dans le monde chaque jour, le Groupe a une réelle capacité d'influence et la responsabilité d'amplifier les messages positifs tout comme de rendre visibles les solutions à impact. Convaincu que la publicité peut être utilisée pour rendre les modes de vie attractifs et durables, JCDecaux soutient à la fois les marques dans cette démarche et développe des solutions adaptées aux nouveaux modes de consommation ainsi qu'aux attentes des citoyens.

## FOCUS « CADRES ET RÉGLEMENTATIONS »

Face à un contexte réglementaire riche tant au niveau français qu'europpéen, JCDecaux anticipe et intègre les thématiques à même d'impacter ses activités et son reporting :

- La taxinomie verte européenne a pour but de flécher les investissements vers des activités durables. Le Groupe a publié l'éligibilité de ses activités en 2021 et leur alignement en 2022 (cf. section 2.1.2.2)
- La Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD) s'appliquera à partir de l'exercice 2024 pour JCDecaux, le rapport de durabilité remplaçant l'actuelle DPEF

- En France, la Loi Climat et Résilience vient directement impacter le cœur de métier de JCDecaux par l'interdiction notamment de publicité pour les énergies fossiles dès 2022. Cette loi vient aussi déployer les « Contrats climat » afin d'encourager les pratiques responsables dans le secteur de la publicité (voir « Participer aux initiatives sectorielles » p. 82)
- La Loi sur le Devoir de Vigilance demande aux entreprises françaises de plus de 5 000 salariés de publier un plan de vigilance depuis 2017, auquel JCDecaux répond (Voir Annexe : Le plan de vigilance 2023). Cette loi s'étendra au niveau européen dans les années à venir, et JCDecaux reste attentif à ces évolutions qui structurent son analyse des risques.

L'analyse des enjeux et perspectives permet à JCDecaux d'anticiper les impacts et défis pour ses activités et sa chaîne de valeur et d'apporter des réponses opérationnelles concrètes. Elle nourrit par ailleurs l'analyse des enjeux environnementaux, sociaux, sociétaux et de gouvernance, ainsi que la cartographie des risques extra-financiers.

<sup>[1]</sup> Smartphone subscribers – Ericsson Mobility Report Worldwide – Novembre 2022.

<sup>[2]</sup> Digital Transformation Initiative, Forum Economique Mondial.

<sup>[3]</sup> BCC Research 2022.

<sup>[4]</sup> Global Consumer Insights Pulse Survey, June 2022, PwC.

<sup>[5]</sup> Etude Havas 2021 « Meaningful brands », près de 400 000 personnes interrogées à travers le monde.

## 2 NOTRE RESPONSABILITÉ SOCIALE, SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE

L'utilité et la durabilité au cœur de notre stratégie

### 2.1.1.2. Les spécificités et atouts de la chaîne de valeur de JCDecaux

JCDecaux s'appuie sur un écosystème d'acteurs aux différentes étapes de la création et de la répartition de valeur, et mobiliser efficacement les différentes ressources (voir schéma ci-après). L'entreprise internalise plus de 400 métiers, de la conception du mobilier urbain à la commercialisation des espaces publicitaires en passant par l'entretien des mobiliers (voir « Présentation du Groupe et de ses activités »). Cette particularité assure à JCDecaux une maîtrise des ressources et impacts à chaque étape et garantit une qualité optimale des produits et services proposés.

#### ÉTAPES CLÉS ET UTILISATION DES RESSOURCES DANS LA CHAÎNE DE VALEUR

ÉTAPES DE LA CHAÎNE DE VALEUR	MANDANTS	CLIENTS ANNONCEURS	RESSOURCES CLÉS
	AU SERVICE DES MANDANTS ET DES PARTENAIRES (VILLES, AÉROPORTS, MÉTRO, BUS, TRAMS, TRAINS, CENTRES COMMERCIAUX...)	AU SERVICE DES ANNONCEURS ET DES AGENCES CONSEILS	
 <p>1 CONSEIL ET CONCEPTION</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Écoute des besoins, dialogue et recommandations auprès des parties prenantes</li> <li>Écoute des attentes des utilisateurs finaux</li> <li>Développement de nouveaux produits et services design, confortables, innovants, connectés, interactifs et accessibles à tous</li> <li>Ecoconception</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Stratégie média Out-Of-Home, conseil auprès des annonceurs</li> <li>Élaboration de plans publicitaires internationaux, nationaux et locaux</li> <li>Capacité à combiner des mobiliers analogiques et digitaux dans plus de 80 pays</li> <li>Solutions événementielles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>CAPITAL HUMAIN</li> <li>CAPITAL SOCIAL ET SOCIÉTAL</li> </ul>
 <p>2 OFFRE DE SERVICES</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réponse aux appels d'offres et aux dialogues compétitifs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Vente de l'espace publicitaire</li> <li>Conseil auprès de l'annonceur jusqu'à l'affichage de la campagne</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>CAPITAL HUMAIN</li> <li>CAPITAL INTELLECTUEL</li> </ul>
 <p>3 DÉPLOIEMENT ET OPÉRATIONS</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Achats responsables</li> <li>Assemblage et installation des mobiliers et des systèmes de Vélos en Libre-Service</li> <li>Entretien et maintenance des mobiliers et systèmes de Vélos en Libre-Service</li> <li>Centre de relation client</li> <li>Contrôle déontologique interne de l'affichage publicitaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Préparation des affiches et toiles reçues des imprimeurs</li> <li>Affichage des campagnes</li> <li>Mise en ligne des contenus digitaux</li> <li>Mise en place des événements</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>CAPITAL HUMAIN</li> <li>CAPITAL SOCIAL ET SOCIÉTAL</li> <li>CAPITAL NATUREL</li> <li>CAPITAL MANUFACTURIER</li> <li>CAPITAL FINANCIER</li> </ul>
 <p>4 ACCOMPAGNEMENT POST-DÉPLOIEMENT</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Service client : enquêtes de satisfaction auprès des usagers</li> <li>Démontage, recyclage ou rénovation des mobiliers</li> <li>Retour d'expérience et accompagnement des collectivités et des mandants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dépose et recyclage des affiches en fin de campagne</li> <li>Accompagnement post-campagne : mesure de l'efficacité publicitaire, enquêtes auprès des consommateurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>CAPITAL HUMAIN</li> <li>CAPITAL SOCIAL ET SOCIÉTAL</li> </ul>

### 2.1.1.3. Les risques extra-financiers matériels pour JCDecaux

Le processus d'identification et d'évaluation des risques extra-financiers s'appuie sur la politique de maîtrise des risques et la cartographie annuelle globale des risques liés à l'activité du Groupe et de ses filiales (pour plus d'information sur les fonctions impliquées et les critères d'évaluation, voir chapitre juridique - identification des risques). Ces risques sont directement en lien avec les enjeux auxquels JCDecaux fait face (voir « 2.1.1.1 Vers une ville et une mobilité durables et intelligentes »)

#### LES SEPT PRINCIPAUX RISQUES DE JCDECAUX

Les sept risques extra-financiers majeurs ci-dessous identifiés pour l'année 2022 ont été validés par le Directoire et le Comité d'audit :

RISQUES	AMBITIONS ET PRIORITÉS DE LA STRATÉGIE ASSOCIÉES	ACTIONS DE MITIGATION (NON-EXHAUSTIVES)	LIEN AVEC LE PLAN DE VIGILANCE <sup>(1)</sup>
Risque lié à l'éthique des affaires et à la lutte contre la corruption	<b>Pour une culture de responsabilité de notre écosystème -</b> Assurer une conduite éthique et lutter contre la corruption	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Charte éthique</li> <li>• Comité d'Éthique</li> <li>• Dispositif d'alerte</li> <li>• Politique achats responsable</li> </ul>	✓
Risque lié à la santé-sécurité des employés et des sous-traitants	<b>Pour une culture de responsabilité de notre écosystème -</b> Faire rayonner une culture santé et sécurité exemplaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comité Santé-Sécurité</li> <li>• Manuel Santé-Sécurité</li> <li>• Systèmes de management de la Santé-Sécurité</li> </ul>	✓
Risque lié au non-respect des droits humains des employés	<b>Pour une culture de responsabilité de notre écosystème -</b> Ancrer le respect des valeurs sociales fondamentales	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Charte internationale des valeurs sociales fondamentales</li> </ul>	✓
Risque lié au non-respect des droits humains des fournisseurs	<b>Pour une culture de responsabilité de notre écosystème :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer une conduite éthique et lutter contre la corruption</li> <li>• Améliorer avec nos fournisseurs clés leur empreinte environnementale et sociale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Code de conduite fournisseurs</li> <li>• Politique achats responsables</li> </ul>	✓
Risque lié à la protection des données personnelles et au respect de la vie privée	<b>Pour une culture de responsabilité de notre écosystème -</b> Renforcer la protection des données personnelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comité de pilotage RGPD</li> <li>• Missions d'audit dédiées à la conformité RGPD</li> </ul>	
Risque lié au piratage digital des mobiliers	<b>Pour des lieux de vies plus durables -</b> Renforcer la sécurité de nos activités digitales	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Politique de cybersécurité</li> </ul>	
Risque lié à l'attraction et à la rétention des talents	<b>Pour une culture de responsabilité de notre écosystème -</b> Accompagner le développement et l'épanouissement des collaborateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation des collaborateurs connectés</li> <li>• Outil mobilité interne</li> <li>• Programmes d'intégration</li> <li>• Entretiens annuels d'évaluation</li> </ul>	
Lutte contre l'évasion fiscale (critère obligatoire DPEF)	Politique Fiscale	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Politique fiscale Groupe</li> </ul>	
Consommations énergétiques/GES (critère obligatoire DPEF)	<b>Pour une empreinte environnementale optimisée :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire davantage les émissions de nos opérations et de notre chaîne de valeur</li> <li>• Déployer progressivement notre politique de contribution à la neutralité carbone collective</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Stratégie Climat Groupe</li> </ul>	✓

Ces risques sont pris en compte dans la Stratégie RSE du Groupe et donnent lieu à des plans d'actions et politiques qui sont détaillés dans la suite du document.

<sup>(1)</sup> Le plan de vigilance contient d'autres risques jugés non majeurs par JCDecaux et détaillés dans le Plan de vigilance (Voir « Plan de vigilance »).

## 2 NOTRE RESPONSABILITÉ SOCIALE, SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE

L'utilité et la durabilité au cœur de notre stratégie

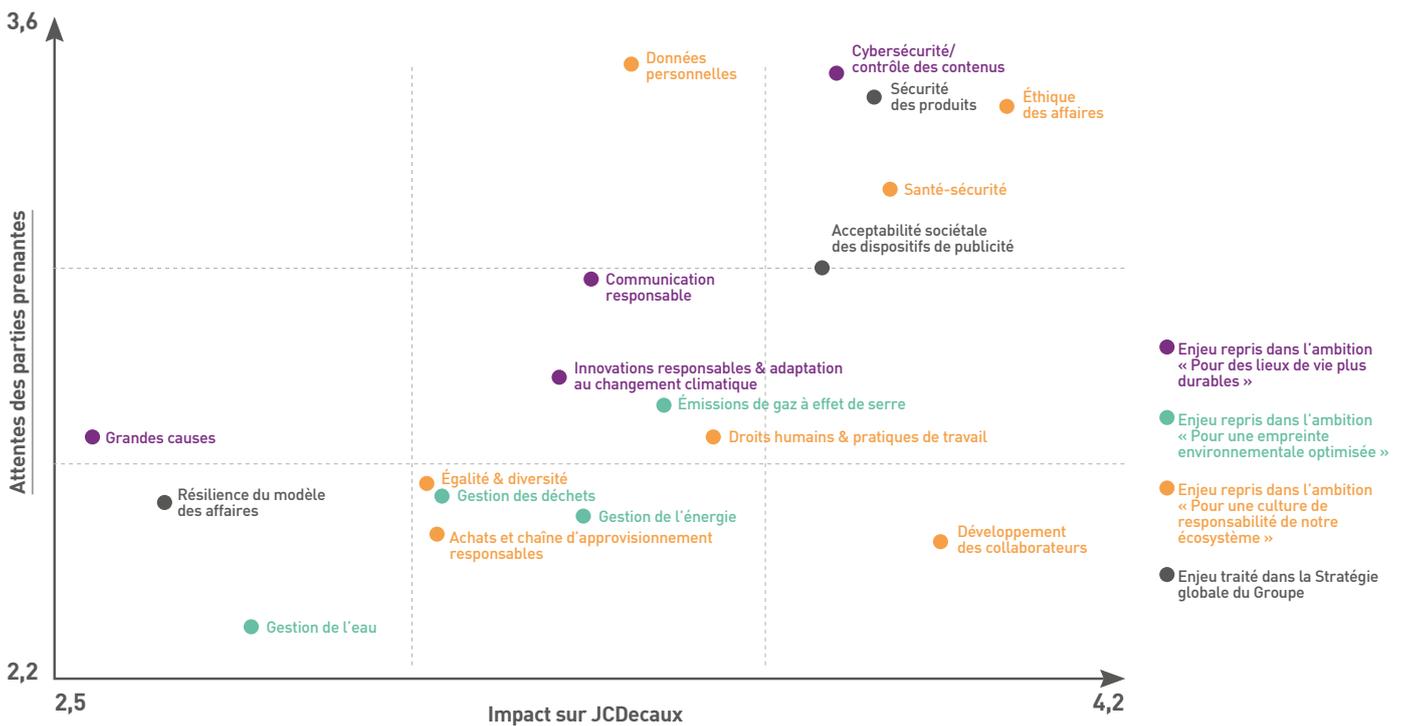
Du fait de la nature des activités du Groupe, les risques environnementaux associés restent limités. En 2022, JCDecaux n'a pas identifié de risques significatifs en matière d'environnement susceptibles d'être provisionnés dans ses comptes. En revanche, le Groupe a identifié l'attraction et la rétention des talents comme un risque majeur. En 2022, les actions ont été déployées sur le périmètre des cadres et des managers, notamment compte tenu des constats réalisés sur les populations « IT ». Le Groupe prévoit d'étoffer et de déployer les actions d'ores et déjà menées en France, sur l'ensemble des collaborateurs à partir de 2023. En effet, dans un contexte de tension du marché du travail, les entreprises doivent protéger et sécuriser leurs ressources humaines. Ainsi, l'attraction et la rétention des talents devient à la fois un avantage concurrentiel décisif et un risque social important.

### 2.1.1.4. Notre matrice de matérialité

De manière complémentaire à l'analyse des risques extra-financiers, l'analyse de matérialité permet à JCDecaux d'identifier et de hiérarchiser les enjeux liés à la durabilité, en croisant le point de vue de l'entreprise et celui des parties prenantes.

JCDecaux a conduit et publié sa première analyse de matérialité en 2013. Afin de tenir compte des évolutions des activités (présence dans de nouveaux pays, augmentation de la part du digital dans les activités, etc.), des attentes des parties prenantes, et de nourrir la Stratégie RSE du Groupe à 2030, cette analyse a été actualisée en 2018 puis en 2020. L'enquête menée en 2020 a permis de conforter les travaux entrepris pour enrichir la feuille de route stratégique à horizon 2030.

### Résultats de l'analyse de matérialité 2020



Pour en savoir plus sur le cadre méthodologique de notre analyse de matérialité, consultez la note méthodologique publiée sur <https://www.jcdecaux.com/sustainable-development/our-strategy>.

Dix-huit enjeux ont été identifiés comme matériels. Évalués comme très importants pour le Groupe et ses parties prenantes, la grande majorité de ces enjeux ont été repris dans la nouvelle Stratégie RSE. Seuls trois d'entre eux n'apparaissent pas de façon explicite dans la feuille de route : la résilience du modèle d'affaires, l'acceptabilité sociétale des dispositifs de publicité et la sécurité des produits. Ces enjeux font partie de l'ADN du Groupe et sont traités dans le cadre de la stratégie globale ainsi qu'à travers des actions quotidiennes. JCDecaux a prévu d'actualiser son analyse de matérialité en 2023.

## 2.1.2. NOTRE STRATÉGIE : JCDECAUX, LE MÉDIA UTILE ET DURABLE

### 2.1.2.1. Une stratégie ambitieuse à horizon 2030 reflétant notre engagement historique

Les résultats des analyses de matérialité menées en 2018 et 2020 et de l'analyse des risques ont permis d'enrichir la Stratégie de Développement Durable déployée en 2014, tout en l'inscrivant dans la continuité des engagements et initiatives préalablement mis en œuvre.

Les ambitions et engagements définis dans la Stratégie RSE à horizon 2030 font directement écho aux priorités stratégiques définies en 2014. L'ajout d'une ambition dédiée à l'offre de produits et services illustre l'accélération de l'intégration du développement durable aux activités et aux réflexions stratégiques.

La Stratégie RSE 2030 a été définie par le Directoire de JCDecaux en collaboration avec le Département Développement Durable et les différents métiers et fonctions de l'entreprise (pour en savoir plus voir « 2.1.3. Le pilotage et la mise en œuvre de la Stratégie RSE »).

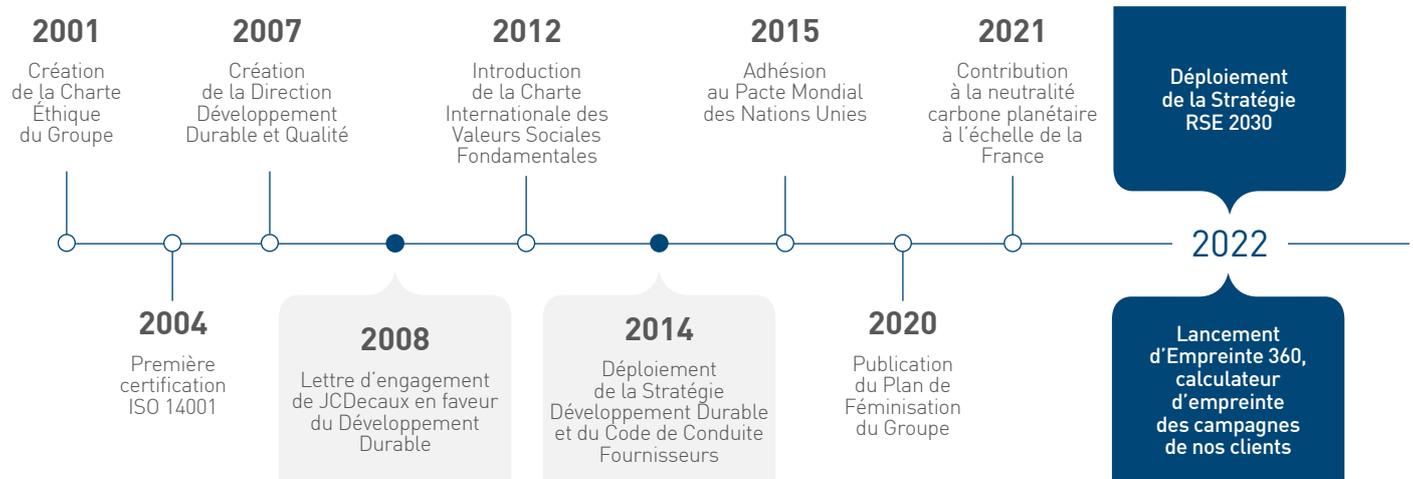


« L'année 2022 a été celle du déploiement de la nouvelle feuille de route stratégique à horizon 2030. Dans la continuité de la stratégie 2014-2021, elle porte les ambitions de JCDecaux encore plus haut en s'assurant de répondre aux enjeux sociétaux tout en limitant l'impact environnemental du Groupe. »

David Bourg, Directeur Général Finance, SI et Administration



#### Une démarche engagée depuis plus de 20 ans



## 2 NOTRE RESPONSABILITÉ SOCIALE, SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE

L'utilité et la durabilité au cœur de notre stratégie

### La Stratégie RSE 2030 – Le média utile et durable



#### DÉVELOPPER DES MOBILIERS ET SERVICES UTILES POUR TOUS

- Systématiser l'écoconception pour une meilleure performance environnementale et sociétale
- Promouvoir nos innovations responsables.

#### PROMOUVOIR UNE COMMUNICATION EXTÉRIEURE RESPONSABLE

- Encourager davantage les campagnes responsables
- Renforcer la sécurité de nos activités digitales
- Soutenir une communication d'intérêt général au service de l'Agenda 2030 pour des Nations Unies.



#### CONTRIBUER ACTIVEMENT À LA NEUTRALITÉ CARBONE DE LA PLANÈTE

- Réduire davantage les émissions de nos opérations et de notre chaîne de valeur
- Déployer progressivement notre politique de contribution à la neutralité carbone collective.

#### MAÎTRISER NOS AUTRES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

- Favoriser une gestion responsable de nos déchets
- Encourager une consommation d'eau responsable
- Œuvrer pour la protection de la biodiversité.



#### AGIR EN EMPLOYEUR RESPONSABLE

- Ancrer le respect des valeurs sociales fondamentales
- Faire rayonner une culture santé et sécurité exemplaire
- Accompagner le développement et l'épanouissement des collaborateurs
- Favoriser la diversité et l'inclusion.

#### ADOPTER UNE CONDUITE EXEMPLAIRE DES AFFAIRES

- Assurer une conduite éthique et lutter contre la corruption
- Améliorer avec nos fournisseurs clés leur empreinte environnementale et sociale
- Renforcer la protection des données personnelles.



POUR  
DES LIEUX  
DE VIE  
PLUS  
DURABLES

**AMBITION N°1 - Nos objectifs pour des lieux de vie plus durables**

ENGAGEMENTS	PRIORITÉS	OBJECTIFS	ÉCHÉANCES	RESULTATS 2022	LIEN AVEC LA MATERIALITE ET L'ANALYSE DES RISQUES
DÉVELOPPER DES MOBILIERS ET SERVICES UTILES POUR TOUS	Systématiser l'écoconception pour une meilleure performance environnementale et sociétale	<ul style="list-style-type: none"> <li>Enrichir la politique d'éco-conception et déployer les plans d'action associés</li> </ul>	2023	Groupe de travail lancé	Enjeux matériels : <ul style="list-style-type: none"> <li>Innovations responsables &amp; adaptation au changement climatique</li> </ul>
	Promouvoir nos innovations responsables	<ul style="list-style-type: none"> <li>100% des équipes opérationnelles sensibilisées aux innovations responsables en ligne avec les ODD des Nations Unies</li> </ul>	Annuel	100%	Enjeux matériels : <ul style="list-style-type: none"> <li>Innovations responsables &amp; adaptation au changement climatique</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Communiquer sur les innovations responsables auprès des Directions Régionales</li> </ul>	Dès 2022	Réalisé	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Créer des projets d'expérimentation avec les villes</li> </ul>		D'ici 2030	N/A		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Déployer à grande échelle des innovations responsables</li> </ul>		D'ici 2030	N/A		
PROMOUVOIR UNE COMMUNICATION EXTÉRIEURE RESPONSABLE	Encourager davantage les campagnes responsables	<ul style="list-style-type: none"> <li>100% de nos pays s'engagent à mettre en œuvre et appliquer les principes de la charte de déontologie de la communication extérieure</li> </ul>	D'ici 2024	100% <sup>(1)</sup>	Enjeux matériels : <ul style="list-style-type: none"> <li>Communication responsable</li> </ul>
	Renforcer la sécurité de nos activités digitales	<ul style="list-style-type: none"> <li>Zéro incident de sécurité ayant créé une interruption généralisée de service ou donné lieu à la diffusion non détectée de contenus non souhaités sur les écrans digitaux pour lesquels la diffusion est contrôlée par et sous la responsabilité de JCDecaux</li> </ul>	Annuel	0	Enjeux matériels : <ul style="list-style-type: none"> <li>Cybersécurité/ contrôle des contenus</li> <li>Sécurité des produits</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Obtenir la certification ISO 27 001 des opérations digitales</li> </ul>	2023	En cours	Risques extra-financiers : <ul style="list-style-type: none"> <li>Risque lié au piratage digital des mobiliers</li> </ul>
Soutenir une communication d'intérêt général au service de l'Agenda 2030 des Nations Unies	<ul style="list-style-type: none"> <li>Soutenir annuellement une grande cause en lien avec les activités du Groupe</li> </ul>	Annuel	Réalisé	Enjeux matériels : <ul style="list-style-type: none"> <li>Communication responsable</li> </ul>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Être un partenaire officiel des Nations Unies pour la promotion des ODD</li> <li>100% des pays du groupe qui contribuent à 80% du Chiffre d'Affaires annuel ajusté, devons soutenir un ou plusieurs ODD des Nations Unies</li> </ul>	2022	Partenariat signé		
			D'ici 2025	N/A	

<sup>(1)</sup>100% de nos pays ont déployé la Charte de déontologie de la communication extérieure.

## 2 NOTRE RESPONSABILITÉ SOCIALE, SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE

L'utilité et la durabilité au cœur de notre stratégie



POUR UNE  
EMPREINTE  
ENVIRONNEMENTALE  
OPTIMISÉE

### AMBITION N°2 - Nos objectifs pour une empreinte environnementale optimisée

ENGAGEMENTS	PRIORITÉS	OBJECTIFS	ÉCHÉANCES	RESULTATS 2022	LIEN AVEC LA MATERIALITÉ ET L'ANALYSE DES RISQUES
CONTRIBUER ACTIVEMENT À LA NEUTRALITÉ CARBONE DE LA PLANÈTE	Réduire les émissions de nos opérations et de notre chaîne de valeur	<ul style="list-style-type: none"> <li>60% de réduction des émissions carbone sur les scopes 1 et 2 (vs 2019)<sup>[1]</sup></li> </ul>	2030	-61,6%	Enjeux matériels : <ul style="list-style-type: none"> <li>Gestion de l'énergie</li> <li>Émissions de gaz à effet de serre</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>5% de réduction des émissions carbone relatives à la consommation électrique des mobiliers en valeur absolue (vs 2019)<sup>[2]</sup></li> </ul>	D'ici 2030	-31,8%	
<ul style="list-style-type: none"> <li>10% de réduction des émissions carbone relatives à la consommation électrique du parc de mobiliers/m<sup>2</sup> de face pub (vs 2019)<sup>[2]</sup></li> </ul>		D'ici 2030	N/A		
<ul style="list-style-type: none"> <li>20% de réduction des émissions des véhicules en gCO<sub>2</sub>/km (vs 2019)</li> </ul>		D'ici 2030	-6,3%		
<ul style="list-style-type: none"> <li>100% des consommations électriques couvertes par de l'électricité verte</li> </ul>		Annuel	100%		
<ul style="list-style-type: none"> <li>46% de réduction des émissions carbone sur le scope 3 (vs 2019)<sup>[1]</sup></li> </ul>		2030	-17,3%		
	Déployer progressivement notre politique de contribution à la neutralité carbone collective	<ul style="list-style-type: none"> <li>Déployer progressivement une stratégie de contribution pertinente dans les pays prioritaires dès 2023</li> </ul>	2030	En cours	Enjeux matériels : <ul style="list-style-type: none"> <li>Émissions de gaz à effet de serre</li> </ul>
MAÎTRISER NOS AUTRES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX	Favoriser une gestion responsable de nos déchets	<ul style="list-style-type: none"> <li>Zéro enfouissement des déchets vs total déchets dans les pays pourvus de filières adaptées</li> </ul>	D'ici 2035	85% de déchets valorisés	Enjeux matériels : <ul style="list-style-type: none"> <li>Gestion des déchets</li> </ul>
	Encourager une consommation d'eau responsable	<ul style="list-style-type: none"> <li>Enrichir la politique et les plans d'actions sur l'eau</li> <li>Déployer la politique eau</li> </ul>	2022	Réalisé	Enjeux matériels : <ul style="list-style-type: none"> <li>Gestion de l'eau</li> </ul>
			2023	N/A	
Œuvrer pour la protection de la biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> <li>Construire et déployer une politique et des plans d'actions sur la biodiversité</li> </ul>	2023	Réflexion pour élaborer un projet pilote France en 2023		

<sup>[1]</sup> Scope 2 en Market-based.

<sup>[2]</sup> Scope 2 en Location-based, à périmètre et rythme de déploiement du digital constants.



POUR UNE  
CULTURE DE  
RESPONSABILITÉ  
DE NOTRE  
ÉCOSYSTÈME

**AMBITION N°3 - Nos objectifs pour une culture de responsabilité de notre écosystème**

ENGAGEMENTS	PRIORITÉS	OBJECTIFS	ÉCHÉANCES	RESULTATS 2022	LIEN AVEC LA MATERIALITE ET L'ANALYSE DES RISQUES
AGIR EN EMPLOYEUR RESPONSABLE	Ancrer le respect des valeurs sociales fondamentales	<ul style="list-style-type: none"> <li>100% des pays respectent les valeurs sociales fondamentales du Groupe</li> </ul>	Annuel	100% <sup>(1)</sup>	Risques extra-financiers : <ul style="list-style-type: none"> <li>Risque lié au non-respect des droits humains des employés</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>100% des nouveaux collaborateurs ont signé leur engagement à respecter la Charte Internationale des Valeurs Sociales Fondamentales</li> </ul>	Annuel	Atteint	
	Faire rayonner une culture Santé Sécurité exemplaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réduire de 25% le taux de fréquence des accidents (vs. 2019)</li> </ul>	D'ici 2030	- 25,9%	Enjeux matériels : <ul style="list-style-type: none"> <li>Santé-Sécurité</li> </ul> Risques extra-financiers : <ul style="list-style-type: none"> <li>Risque lié à la santé-sécurité des employés et des sous-traitants</li> </ul>
	Accompagner le développement et l'épanouissement des collaborateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>100% des pays du Groupe ont un programme d'intégration (on-boarding) reprenant les formations clés et les valeurs de JCDecaux</li> <li>100% des pays ont un système de gestion des carrières</li> <li>100% des collaborateurs ont suivi au moins une formation dans l'année</li> </ul>	D'ici 2030	N/A	Enjeux matériels : <ul style="list-style-type: none"> <li>Développement des collaborateurs</li> </ul> Risques extra-financiers : <ul style="list-style-type: none"> <li>Risque lié à l'attraction et à la rétention des talents</li> </ul>
Favoriser la diversité et l'inclusion	<ul style="list-style-type: none"> <li>40% de femmes au sein des instances dirigeantes de JCDecaux</li> <li>100% des collaborateurs connectés formés aux stéréotypes et aux préjugés</li> </ul>	D'ici 2027	32,8%	Enjeux matériels : <ul style="list-style-type: none"> <li>Égalité &amp; diversité</li> </ul>	

<sup>(1)</sup> Résultats de l'enquête de l'année 2019/2020 (enquête bisannuelle), objectif atteint après revue de la mise en place des plans d'actions correctifs.

<sup>(2)</sup> En 2022, cela concerne les formations « Ensemble, luttons contre le harcèlement » et « Ensemble, agissons pour l'égalité femmes-hommes ! ».

## 2 NOTRE RESPONSABILITÉ SOCIALE, SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE

L'utilité et la durabilité au cœur de notre stratégie



ENGAGEMENTS	PRIORITÉS	OBJECTIFS	ÉCHÉANCES	RESULTATS 2022	LIEN AVEC LA MATERIALITE ET L'ANALYSE DES RISQUES
ADOPTER UNE CONDUITE EXEMPLAIRE DES AFFAIRES	Assurer une conduite éthique et lutter contre la corruption	<ul style="list-style-type: none"> <li>100% des nouveaux collaborateurs ont signé leur engagement à respecter la Charte Éthique</li> </ul>	Annuel	100%	<p>Enjeux matériels :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Éthique des affaires</li> <li>Droits humains &amp; pratiques de travail</li> </ul> <p>Risques extra-financiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Risque lié à l'éthique des affaires et à la lutte anti-corruption</li> <li>Risque lié au non-respect des droits humains des employés</li> <li>Risque lié au non-respect des droits humains des fournisseurs</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>100% des fournisseurs clés ont signé le Code de Conduite Fournisseurs.</li> </ul>	Annuel	100%	
	Améliorer avec nos fournisseurs clés leur empreinte environnementale et sociale	<ul style="list-style-type: none"> <li>100% des fournisseurs clés sont évalués tous les ans</li> <li>30% de critères de développement durable dans la qualification et l'évaluation des fournisseurs</li> <li>100% des correspondants achats en filiale suivent la formation « achats responsables »</li> <li>100% de fournisseurs clés directs audités au moins tous les 5 ans</li> </ul>	Annuel	100%	<p>Enjeux matériels :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Achats et chaîne d'approvisionnement responsables</li> </ul>
			En 2022	Réalisé	
Renforcer la protection des données personnelles		<ul style="list-style-type: none"> <li>100% des nouveaux collaborateurs européens « connectés » suivent la formation digitale RGPD</li> </ul>	Annuel	83%	<p>Enjeux matériels :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Données personnelles</li> </ul> <p>Risques extra-financiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Risque lié à la protection des données personnelles et au respect de la vie privée</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>100% des filiales européennes évaluées sur la gestion et l'utilisation des données personnelles</li> <li>Mettre en place une gouvernance mondiale sur les données à caractère personnel</li> </ul>	D'ici 2025	Première série d'audits réalisée	

### 2.1.2.2. Taxinomie verte : évaluer la durabilité de nos activités

#### Contexte

Pour prioriser le financement des activités qui contribuent déjà significativement aux objectifs de transition bas-carbone mais également encourager et accélérer l'émergence et l'expansion des activités de transition, la Commission Européenne a souhaité mettre en place un référentiel commun dit « Taxinomie Verte ».

Ce référentiel décrit des critères et des seuils précis d'éligibilité et d'alignement :

- L'activité doit contribuer substantiellement à l'un des six objectifs environnementaux :

	<b>1. Atténuation du changement climatique</b>		<b>4. Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes</b>
	<b>2. Adaptation au changement climatique</b>		<b>5. Prévention et contrôle de la pollution</b>
	<b>3. Utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines</b>		<b>6. Transition vers une économie circulaire</b>

- L'activité doit être conforme aux critères d'examen techniques de la Commission
- L'activité éligible ne peut contribuer à un des objectifs en nuisant significativement à l'un des autres objectifs environnementaux (principe du 'Do No significant harm' – DNSH)
- L'entreprise doit respecter les garanties sociales minimales : respect des huit « conventions fondamentales » de l'Organisation Internationale du Travail.

#### Un modèle économique en résonance avec le Règlement Taxinomie Verte

Le modèle économique de JCDecaux est de fournir aux villes des produits et services utiles aux citoyens financés par la communication des marques. Il est décliné aujourd'hui à travers trois activités que sont le Mobilier Urbain, le Transport, et l’Affichage Grand Format.

Les services et produits fournis à l’instar des abris-voyageurs, des mobiliers d’information, ou des systèmes de vélos en libre-service favorisent la mobilité durable sans pour autant faire peser le coût sur les citoyens à travers la fiscalité locale.

Le maillage territorial des mobiliers urbains, abris-voyageurs, mobiliers d’information, systèmes de vélos en libre-service, et leur transformation en supports d’informations et de communication sont autant de facteurs au service d’une mobilité intelligente et responsable. L’information multi-canal favorise également la mobilité intermodale (plans de mobilités actives, jalonnement piétons, information déplacement en temps réel, opportunité de communiquer avec les utilisateurs, etc.).

Le modèle d’affaires de JCDecaux contribue également au financement du transport terrestre, à travers l’affichage publicitaire dans les transports urbains et suburbains (métro, tramways, bus) ainsi que dans le transport ferroviaire, favorisant ainsi le développement de la mobilité durable.

#### Éligibilité des activités

Dans le cadre de son analyse d'éligibilité, JCDecaux s'est attaché à rapprocher son modèle d'affaires de la description des activités listées dans l'acte délégué climat de la Taxinomie Verte au-delà de la simple analyse des codes NACE (Nomenclature statistique des Activités économiques dans la Communauté Européenne), et ce pour les deux premiers objectifs environnementaux.

#### En 2022, JCDecaux a identifié 4 activités éligibles

ACTIVITÉS ÉLIGIBLES	OBJECTIF	RÉFÉRENCE TAXINOMIE
Vélos en libre-service	Atténuation du changement climatique	6.4. Exploitation de dispositifs de mobilité des personnes, cyclologistique
Mobiliers urbains au service de la mobilité durable (Abribus®)	Atténuation du changement climatique	6.15. Infrastructures favorables aux transports routiers et aux transports publics à faible intensité de carbone
Contribution par la redevance au financement du transport ferroviaire	Atténuation du changement climatique	6.1. Transport ferroviaire interurbain de voyageurs
Contribution par la redevance au financement des transports urbains et suburbains	Atténuation du changement climatique	6.3. Transports urbains et suburbains, transports routiers de voyageurs

Les activités éligibles recouvrent naturellement les services s’inscrivant dans une stratégie globale d’offre de mobilité durable.

- L'activité des vélos en libre-service ainsi que les infrastructures associées (bornes et bornettes) contribuent, par nature, à l'atténuation du changement climatique.

Pour l'exercice 2022, les activités relatives aux infrastructures (bornes et bornettes) ainsi que les vélos en libre-service ont été fusionnées en une seule et même activité - 6.4. Exploitation de dispositifs de mobilité des personnes, cyclologistique – compte tenu de l'interdépendance des deux activités et des actifs attachés. La fusion de ces deux activités permet par ailleurs de limiter le risque de double comptage lors de l'affectation du chiffre d'affaires.

- L'Abribus® quant à lui est un prolongement indispensable et indissociable des infrastructures de mobilité et représente un levier d'attractivité des usagers vers le réseau de transport collectif. Cette installation destinée au transport public urbain et suburbain de voyageurs remplit de nombreuses fonctions :

- Il protège des intempéries et apporte un confort d'attente essentiel, tout en informant sur le voyage (organisation des lignes, temps d'attente, messages d'alerte)
- Il jalonne le réseau des transports et sécurise les usagers, habitants et visiteurs grâce à l'éclairage qu'il procure
- Il est un garant d'accessibilité au service lui-même pour tous les types d'usagers et notamment les personnes à mobilité réduite.

L'installation, la maintenance et l'exploitation de ces installations sont nécessaires au bon fonctionnement du réseau de transport public.

- JCDecaux a considéré cette année deux autres activités éligibles : le financement du transport urbain et suburbain ainsi que le financement du transport ferroviaire interurbain (ci-après «transport

terrestre»). En effet, l'affichage publicitaire dans les transports urbains et suburbains (métro, tramways, bus) ainsi que dans le transport ferroviaire, génère des revenus pour les autorités de transport et contribuent ainsi au financement d'activités visant des émissions directes de CO<sub>2</sub> à l'échappement qui soient nulles (activité 6.1 et 6.3).

Par ailleurs, JCDecaux a choisi de présenter un ratio d'éligibilité volontaire mettant en exergue le rôle joué par les kiosques, les Mobiliers Urbains pour l'Information (MUPIs®) ainsi que les dispositifs d'information relatif à la qualité de l'air, dans l'éducation et la sensibilisation des populations aux enjeux environnementaux au travers de la commercialisation de la presse écrite traitant de ces enjeux ou de la diffusion de message d'information en la matière.

### Méthodologie d'alignement des activités

Le règlement rend obligatoire à compter de l'exercice 2022 la publication de la part des trois indicateurs (CA, Capex, Opex) qui sont associées à des activités économiques alignées et non-alignées. Ces indicateurs portent sur les données de l'exercice 2022 sans information comparative au titre de l'exercice 2021.

Selon le règlement de la taxinomie, une activité éligible est alignée, et donc durable, si l'activité :

- Respecte le ou les critère(s) technique(s) de contribution substantielle à l'un des six objectifs environnementaux
- Ne cause de préjudice à aucun autre objectif environnemental (« Do no significant harm » - DNSH)
- Respecte les garanties minimales visées à l'article 3.c à savoir les procédures qu'une entreprise exerçant une activité économique met en œuvre pour s'aligner sur :
  - Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
  - Les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme
  - Les principes et les droits fixés par les huit conventions fondamentales citées dans la déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail
  - La Charte internationale des droits de l'homme.

L'alignement des indicateurs reportés dans le cadre de la taxinomie a été étudié à la maille :

- De l'actif (abribus ou vélos en libre-service) et du contrat pour les activités 6.4 et 6.15
- Du contrat pour les activités 6.1 et 6.3.

Pour des actifs aux caractéristiques communes, le respect des critères de la taxinomie est considéré comme identique.

### Critères de contribution substantielle à l'atténuation du changement climatique

Les critères de contribution substantielle des activités éligibles visent :

- Des dispositifs de mobilité des personnes à émission nulle (vélos en libre-service)
- Des transports dont les émissions directes de CO<sub>2</sub> à l'échappement sont nulles

<sup>(1)</sup> DNSH : Ne pas causer de préjudice important.

- Des installations destinées au transport public (abribus).

Concernant le transport terrestre, seuls les contrats pour lesquels il a été possible de démontrer que les émissions directes de CO<sub>2</sub> à l'échappement sont nulles, ont été considérés comme alignés.

Concernant les investissements individuels qui ne sont pas associées à une activité destinée à être commercialisée notamment les acquisitions de bâtiments (activité 7.7) et véhicules (activité 6.5) ainsi que les dépenses d'efficacité énergétique des bâtiments (activités 7.3 à 7.6 de la Taxinomie), l'analyse d'alignement a été réalisée sur un échantillon de pays (France pour les activités 7.3 à 7.7 et Europe pour l'activité 6.5). Les investissements non analysés sont considérés comme non alignés.

### Do no significant harm <sup>(1)</sup>

#### *Adaptation au changement climatique*

L'évaluation des risques physiques climatiques importants a été menée selon deux axes :

- L'analyse de risques physiques et de vulnérabilité des mobiliers au regard des aléas susceptibles de les impacter durant la vie du contrat (durée escomptée de plus de 10 ans)
- L'analyse des risques et de vulnérabilité du site de construction et d'assemblage des mobiliers urbains.

Les mobiliers urbains sont exposés essentiellement aux aléas liés au vent ainsi qu'aux chutes de neige qui peuvent entraîner des dommages importants nécessitant soit une remise en état soit un remplacement du mobilier. Dès la phase de réception de ses mobiliers, JCDecaux intègre l'exposition à ces différents risques pour en limiter les effets. Dans le cadre de nouveau contrat intégrant la reprise du mobilier pré-existant, JCDecaux réalise un diagnostic pouvant l'amener à changer le mobilier conformément aux standards retenus par le Groupe. Dans ce cas de figure, ne sont intégrés dans le ratio d'alignement les contrats pour lesquels le diagnostic est conforme aux standards du groupe ou pour lesquels un plan de remédiation a été mis en œuvre.

Les aléas climatiques considérés matériels par JCDecaux concernant son site de construction et d'assemblage sont :

- Les vagues de chaleur
- Les sécheresses et le retrait-gonflement des argiles (RGA)
- Les inondations par débordement de rivière ou remontée de nape
- Les submersions marine.

En l'état actuel des connaissances disponibles, les autres risques listés au sein de l'Appendice A sont considérés comme non matériels. JCDecaux a retenu une analyse climatique à 30 ans.

#### *Utilisation durable et protection des ressources hydrologiques et marines*

Le groupe utilise de l'eau, de l'eau de pluie lorsque disponible, essentiellement pour l'entretien des mobiliers urbains et le nettoyage des véhicules. JCDecaux a mis en place des solutions permettant une gestion raisonnée de l'eau (cf. §. 2.3.2.2., p.96).

*Economie circulaire*

JCDecaux met à disposition des mobiliers de haute qualité environnementale, conçus pour durer dans le temps, qui restent dans la majeure partie des contrats sa propriété. L'économie circulaire est au cœur du modèle économique du groupe. JCDecaux a également déployé une politique de gestion responsable des déchets (cf. §. 2.3.2.1. p.95). Le groupe prévoit ainsi un dispositif de gestion de la fin de vie des batteries dans le cadre de ses contrats de vélos en libre-service.

*Pollution*

Les travaux d'installation des mobiliers urbains (6.15) ou des infrastructures des vélos en libre-service (6.3) génèrent peu de nuisance. Pour autant, JCDecaux s'efforce à limiter la durée des travaux et réduire les éventuelles nuisances (poussières ou bruit) qui pourraient survenir dans des contextes particuliers.

*Biodiversité*

La nature même des activités de JCDecaux (milieu urbain) a un impact limité sur la biodiversité. Pour autant, la protection de la biodiversité fait partie intégrante de la Stratégie RSE du groupe. Ce dernier participe au développement de la biodiversité dans les villes par le déploiement de solutions telles que la végétalisation des mobiliers par exemple.

**Garanties minimales**

JCDecaux répond aux différents critères de garanties minimales sur l'exercice 2022 :

- **Droits de l'homme** : JCDecaux est soumis à la loi sur le devoir de vigilance. À ce titre, le Groupe déploie une démarche Vigilance globale et publie annuellement un Plan de Vigilance (cf. §. 2.5, p. 116). Par ailleurs, le Groupe n'a pas fait l'objet de condamnation relative à la violation des droits de l'homme
- **Corruption** : JCDecaux est soumis à la loi SAPIN II et a déployé les dispositifs attendus dans le cadre de la lutte contre la corruption
- **Fiscalité** : JCDecaux s'attache à respecter les réglementations applicables dans tous les pays où il est implanté et met en œuvre une politique de transparence conformes aux recommandations BEPS de l'OCDE (cf. §. 5, p. 261)
- **Droit de la concurrence** : JCDecaux respecte, dans son périmètre d'activité, les législations en vigueur dans le cadre du droit de la concurrence.

En 2022, ni le Groupe ni un de ses dirigeants n'a reçu de condamnation judiciaire matérielle concernant la violation des droits de l'homme, la corruption, le non-respect de l'éthique des affaires, ou de la réglementation applicable en matière fiscale.

**Proportion des activités éligibles et alignées au regard du Règlement Taxinomie Verte**

Les 3 activités éligibles : le vélo en libre-service, les abribus faisant partie de l'activité économique Mobilier Urbain, et le financement du transport terrestre faisant partie de l'activité économique Transport, l'enjeu est d'identifier la part des activités éligibles au sein de ces activités à partir des contrats d'exploitation.

Les indicateurs présentés ci-dessous se basent sur les données financières Groupe et sont présentés selon les données IFRS.

**Chiffre d'affaires**

*Méthodologie d'analyse :*

Les activités éligibles abribus et vélos font partie de l'activité économique Mobilier Urbain. Afin de déterminer la part du chiffre d'affaires Mobilier Urbain éligible une analyse a été conduite sur un échantillon de contrats d'exploitation couvrant 90% du chiffre d'affaires de l'activité Mobilier Urbain. Il résulte de cette analyse que 85% du chiffre d'affaires du Mobilier Urbain correspond à un contrat avec Abribus et/ou vélos. Ce ratio est appliqué au chiffre d'affaires de l'activité Mobilier Urbain pour déterminer le chiffre d'affaires éligible. La totalité du chiffre d'affaires éligible est également alignée pour les activités abribus et vélo au sein de l'activité Mobilier Urbain.

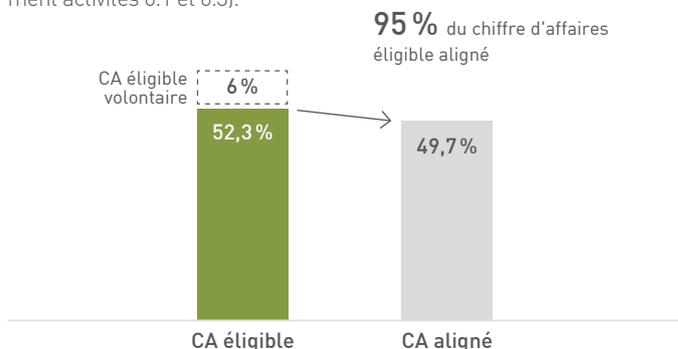
Pour l'activité transport terrestre, l'analyse a porté sur la globalité du chiffre d'affaires référencée dans les comptes en lien avec les activités de transport terrestre.

*Méthodologie de calcul :*

Conformément à l'acte délégué de la Taxinomie Verte,

- Le numérateur de l'indicateur «chiffre d'affaires éligible à la Taxinomie» a été déterminé en appliquant le pourcentage (85%) à l'ensemble des revenus publicitaires (y compris production des affiches) liés au mobilier urbain du Groupe et en recensant les services annexes directement liés aux contrats avec Abribus® et/ou vélos. Il comprend également la totalité des revenus publicitaires liés aux métros, bus, trains et tramways.
- Le numérateur de l'indicateur «chiffre d'affaires aligné à la Taxinomie» a été déterminé en appliquant le pourcentage (85%) correspondant aux activités alignées, à l'ensemble des revenus publicitaires (y compris production des affiches) liés au mobilier urbain du Groupe et en recensant les services annexes directement liés aux contrats avec Abribus® et/ou vélos. Il comprend également la part des revenus publicitaires liés aux contrats métros, bus, trains et tramways répondant aux critères d'alignement soit 79% du chiffre d'affaires total éligible liés au Transport terrestre.
- Le dénominateur de l'indicateur «chiffre d'affaires éligible à la Taxinomie» correspond au chiffre d'affaires consolidé du Groupe

La part du chiffre d'affaires éligible augmente par rapport à l'exercice précédent passant de 41% à 52% du fait de la prise en compte dans les activités éligibles du financement des transports terrestres (respectivement activités 6.1 et 6.3).



**Investissements**

*Méthodologie d'analyse :*

Les dépenses d'investissements au sens de la taxinomie de JCDecaux couvrent les dépenses d'investissements relatives aux activités éligibles (activités 6.4 et 6.15), sur le périmètre des contrats rattachés à l'activité économique «Mobilier Urbain» qui contiennent soit des Abribus® et/ou

## 2 NOTRE RESPONSABILITÉ SOCIALE, SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE

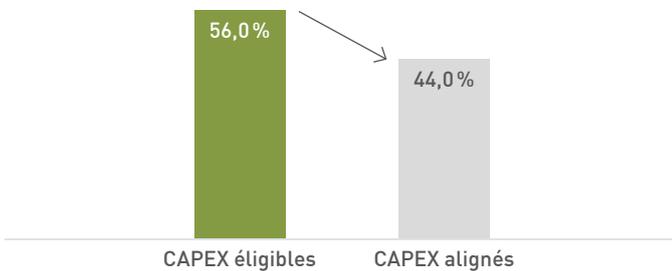
L'utilité et la durabilité au cœur de notre stratégie

des vélos, sur le périmètre des contrats rattachés aux activités Transport terrestre ainsi que des dépenses d'investissements individuels qui ne sont pas associées à une activité destinée à être commercialisée notamment les acquisitions de bâtiments (activité 7.7) et véhicules (activité 6.5) ainsi que les dépenses d'efficacité énergétique des bâtiments (activités 7.3 à 7.6 de la Taxinomie).

### Methodologie de calcul :

Conformément à l'acte délégué de la Taxinomie Verte,

- Le numérateur de l'indicateur « investissements éligibles à la Taxinomie » a été déterminé en identifiant d'une part les investissements liés à des contrats avec Abribus® et/ou vélos, et ceux liés à des contrats relatifs au transport terrestre (y compris droits d'utilisation des contrats de location des emplacements publicitaires, des bâtiments et véhicules et des investissements généraux) et d'autre part les investissements individuels par nature (véhicules et bâtiments) non pris en compte dans l'analyse par activité
- Le numérateur de l'indicateur « investissements alignés à la Taxinomie » a été déterminé selon des modalités similaires en retenant uniquement les investissements rattachés à des contrats alignés avec la Taxinomie
- Le dénominateur des indicateurs « investissements éligibles à la Taxinomie » et « investissements alignés à la Taxinomie » correspond au montant total des investissements du Groupe (y compris droits d'utilisation des contrats de location des emplacements publicitaires, des bâtiments et véhicules).



### Frais d'exploitation

#### Methodologie d'analyse :

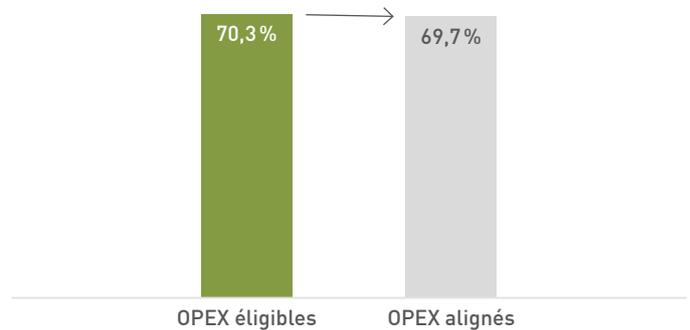
Les frais d'exploitation concernent les coûts directs non capitalisés liés à l'exploitation de nos dispositifs publicitaires, à la recherche et développement, la rénovation des bâtiments, aux contrats de location court terme, et toute autre dépense directe liée à l'entretien courant des immobilisations corporelles qui sont nécessaires pour assurer le fonctionnement continu et efficace des actifs éligibles.

L'analyse des frais a permis d'identifier spécifiquement les coûts de maintenance, d'entretien et de réparation ainsi que les coûts d'achat des pièces détachées relatifs aux activités « Mobilier Urbain » et Transport terrestre en excluant les coûts relatifs à l'affichage.

### Methodologie de calcul :

Conformément à l'acte délégué de la Taxinomie Verte,

- Le numérateur de l'indicateur « frais d'exploitation éligibles à la Taxinomie » a été déterminé en appliquant le ratio d'éligibilité 2022 relatif au chiffre d'affaires (soit 85%) à l'ensemble des frais d'exploitation identifiés pour l'activité « Mobilier Urbain ». Pour l'activité Transport, il comprend également la totalité des frais d'exploitation liés aux métros, bus, trains et tramways
- Le numérateur de l'indicateur « frais d'exploitation alignés à la Taxinomie » a été déterminé selon des modalités similaires en appliquant le ratio d'alignement 2022 relatif au chiffre d'affaires (85%) à l'ensemble des frais d'exploitation identifiés pour l'activité « Mobilier Urbain ». Pour l'activité Transport, il comprend également la totalité des frais d'exploitation liés aux métros, bus, trains et tramways répondant aux critères d'alignement soit 79% des frais d'exploitation totaux éligibles liés à l'activité Transport Terrestre
- Le dénominateur des indicateurs « frais d'exploitation éligibles à la Taxinomie » et « frais d'exploitation alignés à la Taxinomie » correspond au montant total des charges de maintenance du Groupe.



### Données Ajustées

Afin de refléter la réalité opérationnelle du Groupe et la lisibilité de notre performance, la communication financière externe du Groupe est basée sur des données « ajustées ». Ces données intègrent proportionnellement les données opérationnelles des sociétés sous contrôle conjoint et excluent l'impact IFRS 16 sur les contrats de location « core business » (contrats de location d'emplacements destinés à des structures publicitaires hors contrats de location immobilière et de véhicules).



En 2022, les **données ajustées** des trois indicateurs sont :

- Les chiffres d'affaires éligibles et alignés à la Taxinomie s'élèvent respectivement à 52,4% et à 49,5% du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.
- Les investissements éligibles et alignés à la Taxinomie s'élèvent respectivement à 66,8% et à 53,9% du total des investissements du Groupe (hors droits d'utilisation des contrats de location des emplacements publicitaires).
- Les frais d'exploitation éligibles et alignés à la Taxinomie s'élèvent respectivement à 70,4% et à 69,6% du total des charges de maintenance du Groupe.

### 2.1.2.3. Notre contribution aux Objectifs de Développement Durable (ODD)

A travers sa Stratégie RSE, sa façon d'opérer au quotidien et son offre de solutions participant à l'émergence de la ville et de la mobilité intelligentes et durables, JCDecaux contribue à 14 des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) définis par les Nations Unies.

#### La contribution de JCDecaux aux Objectifs de Développement Durable (ODD)

		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17
POUR DES LIEUX DE VIE PLUS DURABLES	Développer des mobiliers et services utiles pour tous			◆			◆	◆		◆	◆	◆	◆	◆				
	Promouvoir une communication extérieure responsable												◆					◆
POUR UNE EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE OPTIMISÉE	Contribuer activement à la neutralité carbone de la planète							◆						◆				
	Maîtriser nos autres impacts environnementaux						◆	◆					◆					
POUR UNE CULTURE DE RESPONSABILITÉ DE NOTRE ECOSYSTÈME	Agir en employeur responsable	◆		◆	◆	◆			◆		◆							◆
	Adopter une conduite exemplaire des affaires								◆				◆					◆

◆ Contribution à 1 cible\*    ◆◆ Contribution à 2 cibles\*    ◆◆◆ Contribution à 3 cibles\* et plus

\* Les 17 objectifs s'accompagnent de 169 cibles liées entre elles qui s'adressent à tous types d'acteurs et qui précisent les contenus des objectifs.

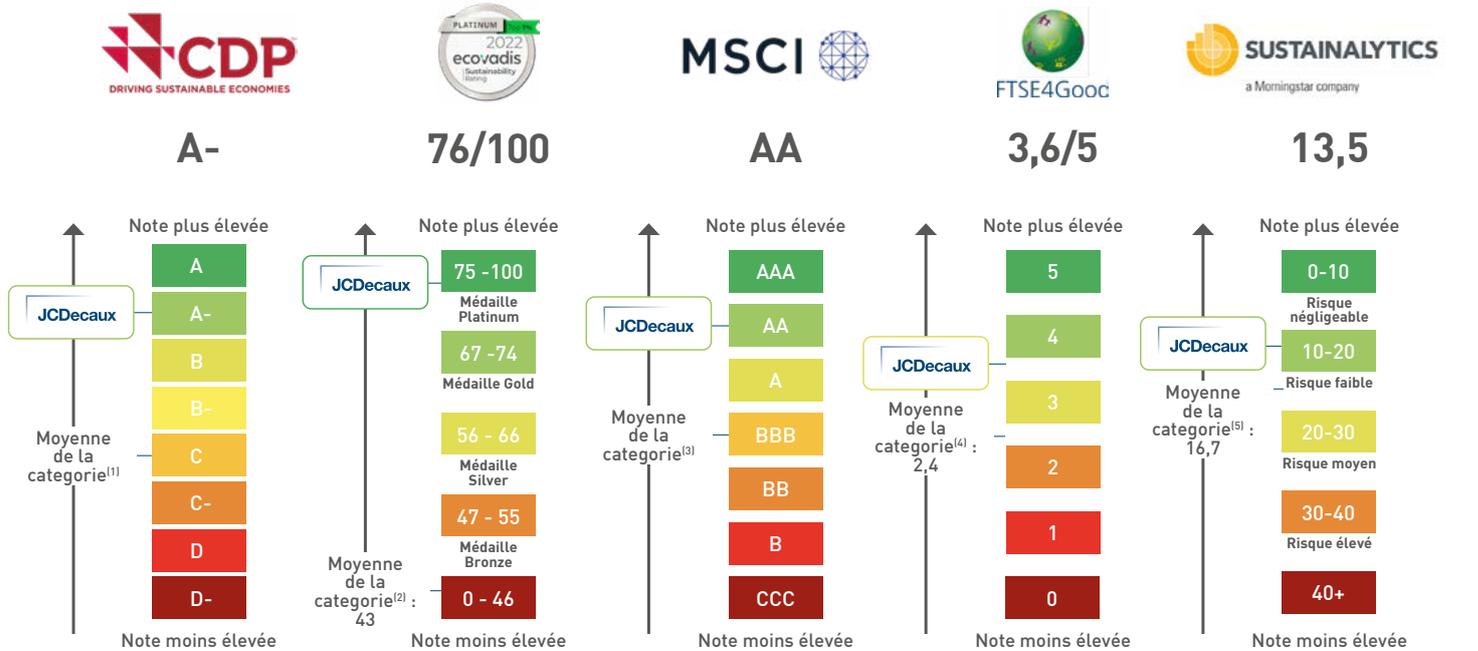
Par ailleurs, le Groupe contribue à l'Agenda 2030 des Nations Unies au travers de sa démarche de média responsable et le soutien des grandes causes, en valorisant et en amplifiant la communication responsable et positive des annonceurs (voir «2.2.2.3 Soutenir une communication d'intérêt général au service de l'Agenda 2030 des Nations Unies»). Pour en savoir plus sur notre contribution aux Objectifs de Développement Durable, veuillez consulter la note détaillée publiée sur [www.jcdecaux.com](http://www.jcdecaux.com).

## 2 NOTRE RESPONSABILITÉ SOCIALE, SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE

L'utilité et la durabilité au cœur de notre stratégie

### 2.1.2.4. Notre performance reconnue par les standards internationaux

La performance RSE du Groupe est évaluée annuellement par 5 acteurs internationaux de la notation extra-financière reconnus pour leur expertise dans leur domaine :



CDP CLIMATE CHANGE	ECOVADIS	MSCI ESG	FTSE4GOOD INDEX SERIES	SUSTAINALYTICS
Depuis 2011, JCDecaux répond au CDP. En 2022, la note du Groupe a légèrement baissé, passant de A à A- et ce en raison des exigences climat de plus en plus élevées du CDP. Le Groupe reste néanmoins à un niveau au-dessus de la majorité des entreprises qui y répondent, qui obtiennent pour 74% d'entre elles un score de C ou D (toutes entreprises et secteurs confondus).	Pour la seconde année consécutive, le Groupe a répondu au questionnaire EcoVadis. Déjà détenteur de la médaille d'or en 2021, le Groupe est cette année classé « Platine », avec un score global de 76/100. JCDecaux se place ainsi dans le top 1% des entreprises évaluées.	Depuis 2013, JCDecaux est noté par MSCI et en 2022 JCDecaux voit sa note faiblement dégradée et passer de AAA à AA en raison d'améliorations possibles dans la politique Groupe de confidentialité. Néanmoins, l'ANEF a noté que les mesures de sécurité des données de JCDecaux restent bien supérieures à celles du secteur.	Depuis 2014, le Groupe est renouvelé dans l'index FTSE4Good. La performance globale du Groupe passe en 2022 de 4,2/5 à 3,6/5 sur des critères principalement climatiques, et ce avant le déploiement de la Stratégie Climat du Groupe. La performance du Groupe reste au-dessus de la performance moyenne des entreprises du secteur Média de 2,4/5.	En 2022, JCDecaux obtient la note de 13,5 (low risk). Le Groupe se classe à la 49ème place sur 298 entreprises du secteur Media qui sont évaluées.

JCDecaux est référencé dans la liste « Prime » de l'agence ISS CORPORATE ESG RESPONSIBILITY depuis 2013, faisant ainsi partie des 15% d'entreprises ayant atteint ce statut au sein de l'univers de notation.

### 2.1.3. LE PILOTAGE ET LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE RSE



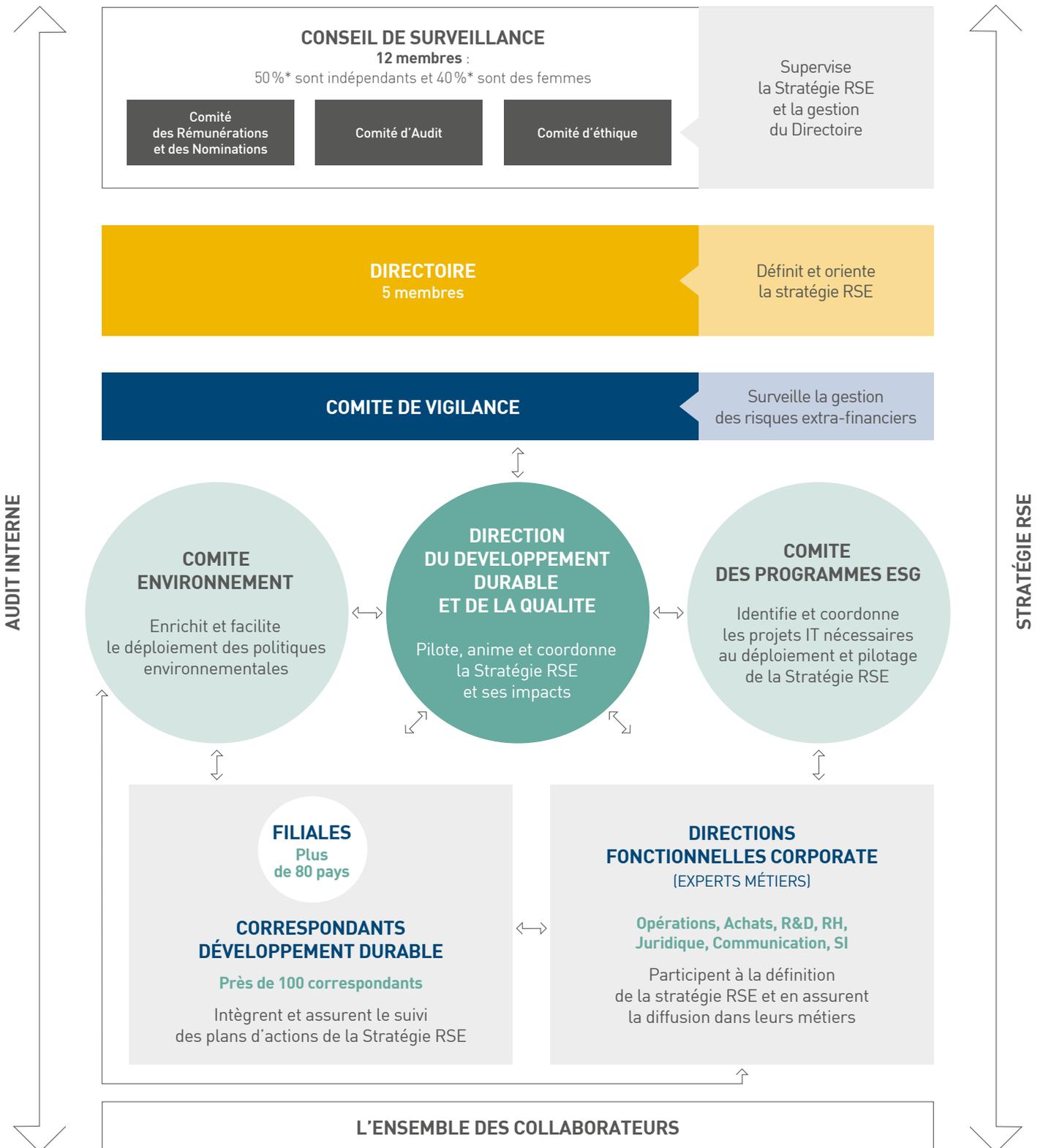
« En tant que média d'influence et d'utilité publique reconnu, JCDecaux se fait un devoir d'intégrer tous les enjeux de développement durable dans ses activités. Le Groupe s'attache à déployer continuellement de nouvelles actions en faveur du développement durable, en témoignant notre nouvelle stratégie à 2030 et les avancées réalisées en 2022 : Stratégie Climat, harmonisation des processus budgétaire financier et ESG, création de comités dédiés à l'Environnement et aux outils ESG, formations des équipes commerciales aux enjeux ESG, renforcement de l'intégration des critères ESG dans la rémunération. »

Lénaïc Pineau, Directrice Développement Durable et Qualité



<sup>[1]</sup> Service Web et Marketing. <sup>[2]</sup> Publicité et études de marché. <sup>[3]</sup> Média et divertissement. <sup>[4]</sup> Média. <sup>[5]</sup> Média et publicité.

2.1.3.1. Une gouvernance structurée au niveau du groupe et renforcée à l'échelle locale



\*Hors membres représentant les salariés.

### La Direction du Développement Durable et de la Qualité

La direction est chargée d'élaborer la feuille de route pour la Stratégie RSE 2030 puis d'animer et coordonner sa mise en œuvre par les métiers et filiales. Responsable du pilotage des risques extra-financiers, la direction est également garante du processus de reporting et de la communication extra-financière. Elle s'assure d'anticiper et de répondre aux attentes des parties prenantes internes et externes sur les sujets en lien avec le Développement Durable. Elle a par ailleurs la responsabilité de déployer la Politique Qualité normative de JCDecaux à l'échelle des fonctions et activités Corporate.

Rattachée à un membre du Directoire, le Directeur Général Finance, Systèmes d'Information et Administration Groupe, la direction rend compte a minima quatre fois par an au Directoire de la performance extra-financière de JCDecaux de l'état d'avancement des priorités et de la Stratégie RSE dans les pays du Groupe. En 2022, différents sujets ont fait l'objet d'une présentation au Directoire, tels que la Stratégie Climat, le lancement de la Stratégie RSE 2030, le budget ESG ou le reporting des Grandes Causes. Elle rend également compte au Conseil de Surveillance, a minima une fois par an, de la performance extra-financière et des actions menées et à venir, ainsi que de la gestion des impacts environnementaux, sociaux et sociétaux du Groupe.

### Les Correspondants Développement Durable

La direction du Développement Durable et de la Qualité est en lien direct avec les 100 correspondants Développement Durable nommés dans l'ensemble des filiales. Ils sont membres du Comité de Direction de leur pays, et effectuent un reporting régulier auprès des équipes pour faciliter la prise en compte du sujet et la diffusion de l'information localement. Le réseau de correspondants est responsable de la mise en œuvre et du suivi des plans d'actions de la Stratégie RSE au niveau des filiales. A partir de cette année, les Directeurs Financiers sont en charge du processus de reporting extra-financier dans chaque filiale et suivent désormais l'avancement des objectifs de la Stratégie RSE 2030 localement.

### Les experts métiers

Ces correspondants Développement Durable sont soutenus par des experts fonctionnels ou opérationnels dits « sponsors », qui sont chargés du pilotage et du suivi opérationnel des engagements et objectifs en matière de Développement Durable. Ce rôle favorise l'appropriation et l'intégration des sujets de Développement Durable par l'ensemble des collaborateurs. Ils sont accompagnés par la Direction du Développement Durable dans l'élaboration de la Stratégie, des objectifs et du suivi des politiques, plans d'actions et résultats à travers notamment le Comité de Vigilance et le Comité Environnement, décrits ci-dessous.

### Le Comité de Vigilance

Créé en 2018, le Comité est présidé par le Directeur Général Finance, Systèmes d'Information et Administration Groupe, membre du Directoire. Il est composé des Directeurs Corporate Fonctionnels et Opérationnels (Achats, Audit interne, Communication, Développement Durable et Qualité, Juridique, Opérations Internationales et Ressources Humaines), également nommés « sponsors ». Il s'assure de la bonne gestion des risques extra-financiers Groupe, et notamment du bon déploiement des Politiques et plans d'actions pertinents au regard des risques extra-financiers majeurs identifiés. En 2022, le comité s'est réuni trois fois. Pour plus d'informations sur les autres missions du Comité, voir chapitre 2.5. « Le déploiement de notre démarche de Vigilance ».

### Le Comité des Programmes ESG

Afin d'assurer une gouvernance stratégique des différents outils IT nécessaires à l'accompagnement de la feuille de route RSE dans chaque métier du Groupe, JCDecaux a mis en place en 2022 un Comité des Programmes RSE. Ce Comité est animé par la direction du Développement Durable et la DSI et sponsorisé par la Direction générale et la Direction Finance Corporate. Se réunissant tous les deux mois, ce comité a pour objectifs de :

- Cartographier les outils actuels et initiatives en cours
- Créer une roadmap des futurs outils afin d'anticiper les besoins de JCDecaux
- Valider et suivre l'avancement des projets (objectifs, planning, budget, gouvernance)
- Coordonner les actions de change management et de formation
- Assurer la cohérence et la compatibilité des outils ESG avec les filiales.

### Le Comité Environnement

Le Comité Environnement, créé en 2018, a vu sa gouvernance s'enrichir à compter de 2022, dans le cadre de la stratégie Climat Groupe. Il a pour objectif de surveiller, coordonner et valider toutes les actions du Groupe visant à améliorer son empreinte environnementale, avant la validation par les membres du Directoire. Les membres de ce comité représentent les pays d'implantation de JCDecaux (France, Royaume-Uni, Allemagne, Chine continentale, Belgique) et ses différents départements opérationnels (Achats et Production, Recherche et Développement, Développement Durable, Opérations, etc). Il est piloté par la directrice Développement Durable et Qualité et sponsorisé par le Directeur Général Finance, SI et Administration. Le Comité Environnement s'est réuni 8 fois en 2022.

### L'animation du réseau

La Direction du Développement Durable et de la Qualité organise des visioconférences régulières avec les Directeurs Pays, Responsables Métier Opérationnels et Correspondants Développement Durable dans les pays. La Directrice du Développement Durable et de la Qualité réalise par ailleurs des visites aux filiales afin de rencontrer directement les équipes.

Les visioconférences concernent l'ensemble des filiales et peuvent être de deux types :

- Les « **General Calls** », organisés deux à trois fois dans l'année à destination des directeurs d'entités locales, assurent une revue régulière du déploiement des engagements et objectifs et permettent de partager des nouvelles stratégiques en lien avec l'approche de Développement Durable de JCDecaux. En 2022, un General Call a notamment eu lieu sur l'alignement du processus budgétaire ESG avec le processus budgétaire financier.
- Les « **Focus Calls** », dédiés à des thématiques précises, sont à destination des correspondants Développement Durable, des responsables métiers opérationnels et des experts concernés de l'ensemble des pays. En 2022, cinq visioconférences ont été organisées sur l'eau, les déchets, les bonus ESG et objectifs clés, les priorités sociales et les communications ESG.

Au-delà de ces réunions, la Direction du Développement Durable et de la Qualité met à disposition des Directions Corporate et des Pays des tableaux de bord sur les performances extra-financières dans le but d'assurer la revue des plans d'actions et des résultats des principales filiales. Les données recueillies servent également à alimenter le Document d'Enregistrement Universel et à répondre aux demandes des agences de notation extra-financière et des investisseurs.

## FOCUS « L'ANIMATION DE LA STRATÉGIE RSE 2030 EN ALLEMAGNE »

La filiale de JCDecaux en Allemagne a mis en place un Comité ESG, composé de membres de différentes équipes et responsable du déploiement de la Stratégie RSE 2030 dans le pays. Ce comité a mis en place différentes initiatives :

- En 2022, des formations sur le développement durable ont été proposées sur le format « Lunch & Learn », permettant de découvrir la Stratégie RSE 2030 du groupe et les actions de JCDecaux Allemagne pour la mettre en place
- Un « Panel ESG » a été installé lors du séminaire annuel WallDecaux Strategy, permettant aux collaborateurs de poser leurs questions sur la Stratégie RSE 2030.

### 2.1.3.2. L'intégration de la stratégie RSE à la stratégie business

#### Déploiement de la nouvelle stratégie

La nouvelle feuille de route Développement Durable 2030 a été présentée en 2022 aux équipes par divers canaux afin de s'assurer de son déploiement au niveau opérationnel et de son appropriation par les équipes au niveau local.

A l'occasion du lancement de la nouvelle stratégie RSE en avril 2022, celle-ci a été présentée par Messieurs Jean-Charles et Jean-François Decaux à l'ensemble des collaborateurs du Groupe, lors d'un événement interne qui a été diffusé en direct.

Elle a par ailleurs été détaillée en septembre lors de la semaine du Développement Durable à l'occasion de divers événements lors desquels les sponsors se sont exprimés sur chacun des piliers de la stratégie.

## FOCUS « LA FORMATION AUX ENJEUX RSE ET À LA STRATÉGIE RSE »

La Stratégie RSE 2030 fait l'objet d'un des modules de la formation Développement Durable développée par JCDecaux en 2022, auxquels 83% des collaborateurs connectés ont été formés à fin 2022 grâce à une traduction en 15 langues. Cette formation, partie intégrante du processus d'onboarding, est suivie par l'ensemble des nouveaux collaborateurs à leur arrivée. D'une durée d'une heure, elle permet d'améliorer les connaissances des collaborateurs sur les notions de développement durable, de faciliter le déploiement de la stratégie 2030, de s'assurer de la compréhension de celle-ci par les équipes métiers/opérationnelles, et de faire des collaborateurs des ambassadeurs de la nouvelle stratégie et du Développement Durable plus globalement.



#### Alignement du processus budgétaire ESG sur le processus financier

En 2022, les équipes de JCDecaux ont aligné le processus budgétaire ESG avec le processus budgétaire financier. L'objectif de cet alignement est d'une part d'intégrer directement les enjeux extra-financiers aux enjeux de l'entreprise et d'autre part de renforcer leur appropriation par les équipes locales. Désormais, les Directeurs Généraux et les Directeurs Administratifs et Financiers locaux définissent annuellement les objectifs ESG de leur filiale, avec les ressources nécessaires associées en lien avec les objectifs fixés par le Groupe. Une fois validés localement, ils présentent conjointement les plans financier et extra-financier lors des sessions budgétaires annuelles, devant les membres du directoire.

#### Renforcement de l'intégration de la RSE dans les critères de rémunération

Pour renforcer l'ancrage de la Stratégie RSE dans les filiales, la part des critères ESG dans la rémunération variable des membres du Directoire et des dirigeants opérationnels (directeurs généraux, régionaux, et pays) passe de 10% à 15% en 2022. Les critères sont plus précisément en lien avec l'environnement, le social et la gouvernance.

Cette année, le périmètre a été élargi aux autres membres du comité exécutif et aux Directeurs Corporate Fonctionnels. Plus de 80 directeurs sont ainsi concernés par ces critères en 2022.

#### Processus de reporting

Afin d'accélérer la convergence entre les processus financier et extra-financier, les Directeurs Financiers sont en charge du reporting extra-financier à partir de 2022. Ainsi, pour répondre aux attentes des parties prenantes en matière de transparence, fiabilité et auditabilité des données extra-financières et aux exigences légales auxquelles le Groupe est soumis, JCDecaux pilote la performance extra-financière grâce à son outil de reporting SIA (ou « Sustainability Information Analysis »). Cette plateforme permet la saisie, le contrôle, la consolidation des indicateurs, l'édition de rapports et la mise à disposition de la documentation nécessaire à la collecte des données et au contrôle de la remontée de l'information. Elle a été déployée dans l'ensemble des 56 pays du périmètre couvert par le reporting extra-financier afin de faciliter et systématiser le pilotage localement.

La remontée des données par les filiales repose sur le réseau des correspondants reporting qui sont chargés de collecter, suivre et valider les données extra-financières au niveau des filiales. SIA simplifie l'accès à l'information, son partage au sein de l'entreprise et renforce la fiabilité des informations collectées.

Une fois renseignées dans l'application, les données sont en effet contrôlées par la Direction du Développement Durable et de la Qualité et les Directions Fonctionnelles ou Opérationnelles Corporate. Les données validées sont ensuite consolidées selon la méthode de consolidation comptable dite « ajustée » afin d'assurer la cohérence avec le reporting financier.

Les campagnes de collecte des données extra-financières sont menées trimestriellement pour les indicateurs de « flux » (ex : consommations énergétiques des bâtiments, déchets générés, etc.) et annuellement pour les indicateurs de « stock » (ex : répartition des effectifs). La mise en place de campagnes trimestrielles améliore le pilotage des objectifs et la fiabilité des informations remontées par les filiales. Les données sont arrêtées au 31 décembre de chaque année.

## 2 NOTRE RESPONSABILITÉ SOCIALE, SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE

L'utilité et la durabilité au cœur de notre stratégie

Les informations validées annuellement sont soumises à audit par un Organisme Tiers Indépendant. Ainsi, outre la diversité des activités du Groupe et l'évolution constante du périmètre opérationnel, JCDecaux poursuit ses efforts pour disposer de données auditées, d'une fiabilité toujours accrue, au service du pilotage de la Stratégie RSE et des risques extra-financiers.

En outre, JCDecaux a mis en place en 2022 un nouvel outil de reporting permettant de mesurer la contribution effective de JCDecaux aux Objectifs de Développement Durable (ODD) définis par l'ONU, en associant un ou plusieurs ODD à chaque grande cause soutenue par les filiales (voir 2.2.2.3. « Soutenir une communication d'intérêt général au service de l'Agenda 2030 des Nations Unies »).

### Périmètre de reporting

En 2022, le taux de couverture global du reporting extra-financier est de 97 % du chiffre d'affaires consolidé et de 96 % des ETP du Groupe, stable vs 2021.

La Direction du Développement Durable et de la Qualité définit le périmètre couvert par le processus de reporting des données extra-financières sur la base :

- Du périmètre de consolidation transmis semestriellement par la Direction financière en données ajustées<sup>(1)</sup>, et qui englobent JCDecaux SE et les filiales intégrées de manière globale ou proportionnelle. Les filiales mises en équivalence, sous contrôle conjoint, sont exclues du champ de collecte
- De critères liés à la taille de certaines sociétés du Groupe. Au sein des données sociales, seules les données « Effectifs » (ETP) sont directement issues du reporting des données financières (données dites ajustées) et couvrent ainsi 100 % du Groupe.

### 2.1.3.3. Un dialogue nourri avec nos parties prenantes

JCDecaux est au cœur d'un écosystème d'acteurs composé d'une multitude de parties prenantes avec des enjeux différents. L'objectif de JCDecaux est de comprendre et répondre au mieux à leurs attentes, dans le respect des règles de l'éthique des affaires. C'est également une opportunité de renforcer le positionnement du Groupe en tant que leader mondial de la Communication Extérieure. Le dialogue avec les parties prenantes est mené à l'échelon local, principalement par les Directions Corporate et Régionales.

	Leurs enjeux les plus matériels	Nos Réponses	Modalités de Dialogue
 <p><b>Les responsables de la commande publique et privée</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement et transformation de leur ville en un lieu de vie beau, agréable et durable pour ses concitoyens comme pour ses visiteurs</li> <li>• Disposer de leur propre média d'information</li> <li>• Respect de l'éthique des affaires</li> <li>• Un service « après-vente » de bonne qualité</li> <li>• Attentes économiques et financières</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Innovation constante autour de nos mobiliers et développement de nouveaux services pour une ville plus durable, utile et résiliente</li> <li>• Reconditionnement de nos mobiliers</li> <li>• Entretien/maintenance raisonné de nos actifs</li> <li>• Dès 2021, engagement en faveur de la trajectoire vers la neutralité carbone planétaire pour l'ensemble de nos activités</li> <li>• Déploiement de la charte éthique depuis 2001 (actualisée en 2018)</li> <li>• Sensibilisation à la commande publique responsable</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation au salon des maires et des collectivités locales</li> <li>• Dossiers de réponse aux appels d'offres</li> <li>• Rencontres avec les Directeurs Régionaux</li> <li>• DEU et Rapport RSE</li> <li>• Dialogue avec les collectivités Tribunes et prises de parole dans les médias</li> </ul>
 <p><b>Les annonceurs et agences média</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Qualité des audiences : délivrer le bon message au bon endroit et au bon moment (pour le digital)</li> <li>• Mesure et réduction de l'empreinte environnementale de leur campagne</li> <li>• Respect de l'éthique des affaires, et alignement avec les valeurs RSE</li> <li>• Transparence et fiabilité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Offres de ciblage publicitaire sur mesure</li> <li>• Engagement RSE du groupe, dont contribution à la neutralité carbone en France</li> <li>• Lancement d'Empreinte 360, le 1<sup>er</sup> calculateur d'empreinte environnementale, économique, et sociale (en France) pour la communication extérieure</li> <li>• Mise en place d'une charte + comité de déontologie de la communication extérieure</li> <li>• Déploiement de la charte éthique en 2001 (actualisée en 2018)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communication marché orientée RSE</li> <li>• Réponses aux questionnaires des agences de notation extra-financière (Ecovadis, CDP Supply Chain...)</li> <li>• DEU et Rapport RSE</li> <li>• Dialogue régulier</li> </ul>
 <p><b>Les communautés financières</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création de la valeur</li> <li>• Evaluation (directe ou via des agences) de la durabilité des sociétés supports de véhicules d'investissement</li> <li>• Reporting et positionnement conforme à la SFDR<sup>(2)</sup></li> <li>• Transparence et fiabilité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Engagement actif auprès d'agences de notation extra-financières (CDP, MSCI et Sustainalytics)</li> <li>• Conformité réglementaire (DPEF, Taxinomie Verte) – vérification externe (Rapport OTI)</li> <li>• Répartition équilibrée de la valeur parmi les parties prenantes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• DEU et Rapport RSE</li> <li>• Présentations, communiqués de presse</li> <li>• Réponse aux questionnaires des investisseurs/agences de notation ESG</li> <li>• Conférences investisseurs, one to one</li> <li>• Assemblée générale annuelle</li> <li>• Site internet</li> </ul>
 <p><b>Les ONG</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promotion et actions en faveur des causes d'intérêt général (environnement, diversité, inclusion...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Partenariat ONU</li> <li>• Engagement grandes causes et actions gracieuses (Just Diggit, Hello Planet etc.)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• DEU et rapport RSE</li> <li>• Politique Grandes Causes</li> <li>• Rencontres avec les ONGs</li> </ul>

<sup>(1)</sup> Se référer à la p.8 pour la définition de données ajustées.

<sup>(2)</sup> Sustainable Finance Disclosure Regulation.



Les collaborateurs

- La santé et la sécurité au travail
- Le bien-être au travail
- Un environnement favorisant la diversité et l'inclusion
- Une possibilité d'évolution professionnelle et personnelle accompagnée
- Un dialogue social et le respect des droits fondamentaux
- La protection de leurs données personnelles
- Mise en place dès 2012 de la Charte Internationale des valeurs sociales fondamentales
- Politique santé et sécurité avec objectif de réduction du taux de fréquence des accidents
- Offres de formations (JCDecaux Academy et en local), Plan de gestion des carrières
- Mise en place en 2022 d'un guide de bonnes pratiques sur la diversité, l'inclusion et la féminisation, Plan de féminisation
- Politique de protection des données personnelles
- Enquêtes bisannuelles sur l'application des principes de la Charte Internationale des valeurs sociales fondamentales
- General et focus calls
- Système d'alerte vigilance / éthique
- Réseaux sociaux interne (Bee/Yammer)
- Correspondants RH locaux
- Enquêtes de satisfaction
- Conduite d'entretiens individuels et professionnels annuels



Les citoyens et usagers des mobiliers

- La protection de leurs données personnelles
- L'affichage de messages clairs, respectueux et non intrusifs
- Promotion d'une consommation responsable
- Communication contextualisée
- Accessibilité, praticité et utilité des mobiliers et de leurs services intégrés
- Des mobiliers durables et éco-conçus
- Messages d'alertes sur les événements climatiques extrêmes, alertes enlèvement, pics de pollution
- Intégration de défibrillateurs dans nos mobiliers et distribution de gel hydroalcoolique
- Encouragement à la mobilité douce (système de VLS), Innovations durables et utiles (toitures végétalisées, panneaux solaires, éclairage LED)
- Application stricte de la Charte et Comité de Déontologie de la Communication Extérieure
- RGPD - comité de pilotage

- Publications Réseaux Sociaux (Articles; Photos, Vidéos, Quiz)
- Affichage (affiches/écrans)
- Site Internet



Les fournisseurs et les sous-traitants

- Cahiers des charges clairs et précis
- Transparence sur le processus de sélection
- Respect des droits humains
- Respect de l'éthique des affaires
- Respect des conditions commerciales établies (dont délais et modalités de règlement)
- Mise en place en 2014 du Code de Conduite fournisseurs, mis à jour en 2022
- Qualification des fournisseurs clés
- Mise en place d'évaluations RSE des fournisseurs clés
- Audit des fournisseurs clés directs au moins tous les 5 ans
- Intégration de critères RSE (environnement, social, etc) dans les appels d'offre
- Code de Conduite Fournisseurs
- Evaluation RSE de nos fournisseurs clés
- Appel d'Offres et consultations
- Outil de pré-sélection des fournisseurs
- Echanges réguliers entre les acheteurs JCDecaux et leurs parties prenantes

JCDecaux est signataire du Pacte Mondial des Nations Unies depuis 2015. Le Groupe met en œuvre les dix principes de ce Pacte et publie une fois par an une « Communication sur le Progrès » (COP) qui décrit les efforts déployés en interne pour appliquer ces principes auprès de ses parties prenantes. Le rapport est disponible sur le site Internet de JCDecaux dans la section Développement Durable.



POUR  
DES LIEUX  
DE VIE  
PLUS  
DURABLES

## 2.2. POUR DES LIEUX DE VIE PLUS DURABLES

Le succès de JCDecaux est basé sur la qualité reconnue de ses produits et de ses prestations, ainsi que sur son aptitude à comprendre et anticiper les besoins de ses mandants, qu'il s'agisse des villes, des collectivités locales, des aéroports ou des sociétés de transport. L'ambition du Groupe est de leur fournir des produits et services innovants et de qualité afin de les accompagner et de les soutenir dans leurs propres stratégies de Développement Durable et de résilience.

L'amélioration de la qualité de vie dans les villes, les lieux de transports et les centres commerciaux constitue un objectif majeur et partagé par tous : usagers de l'espace public, autorités locales, opérateurs de mobilité et ensemble des acteurs économiques. Inventer et promouvoir par la communication de solutions durables pour répondre aux mutations urbaines et aux Objectifs de Développement Durable des Nations Unies est au cœur des activités et du modèle économique

de JCDecaux. Des Atribus® aux systèmes de Vélos en Libre-Service, des campagnes de communication aux objets connectés de la ville « intelligente », JCDecaux anticipe et explore les nouvelles dimensions que vont revêtir les espaces urbains et de mobilité de demain tout en assurant la sécurité des citoyens et de leurs données. La Direction des Etudes de JCDecaux réalise de nombreuses simulations (de résistance, performance etc.) et tests (de résistance thermique etc.) permettant d'intégrer différents critères dès la conception afin de s'assurer de la sécurité des mobiliers. Des contrôles qualité sont ensuite réalisés à chaque étape du cycle de production, garantissant ainsi des produits de grande qualité, sans danger pour les usagers. Une fois installés, l'ensemble des mobiliers fait l'objet de contrôles réguliers sur le terrain auxquels s'ajoutent des contrôles plus poussés, systématiques et à fréquences ajustées des installations électriques.

### 2.2.1. DÉVELOPPER DES MOBILIERS ET SERVICES UTILES POUR TOUS

#### 2.2.1.1. Systématiser l'écoconception pour une meilleure performance environnementale et sociétale



« Dans la continuité de l'Atribus® inventé en 1964 pour améliorer le confort des usagers des transports en commun, JCDecaux développe et déploie des innovations responsables, co-construites et inclusives pour améliorer la vie en ville. Pour répondre aux nouveaux usages urbains, elles s'appuient également sur les fondamentaux du Groupe : durabilité, qualité de réalisation et qualité de service. »

Gaëlle Dagort, Directrice R&D Groupe



#### Nos enjeux

Promotion de l'utilisation des transports en commun, lutte contre l'obsolescence programmée en particulier via la qualité de maintenance et la capacité de réparation, utilisation de technologies moins émettrices ou à l'empreinte environnementale limitée, etc., JCDecaux s'attache à améliorer la performance environnementale et sociétale de ses services en systématisant la politique d'écoconception.

#### DÉFINITION

L'écoconception est l'intégration des caractéristiques environnementales dans la conception des produits et services en vue d'améliorer leur performance écologique tout au long de leur cycle de vie (Voir p.89 Focus « Analyse de cycle de vie des produits JCDecaux »).

#### Notre feuille de route à 2030

NOS OBJECTIFS	INDICATEURS	RÉSULTATS 2022	PLAN D'ACTION
Enrichir la politique d'écoconception et déployer les plans associés	N/A	Groupe de travail lancé	<b>A HORIZON 2023</b> Systématiser l'écoconception afin de répondre aux enjeux des parties prenantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuivre l'actualisation des outils et bases de données existants pour la réalisation des Analyses du Cycle de Vie (ACV) et score unique</li> <li>• Accompagner la montée en compétences des équipes internes et externes</li> </ul>

### Nos politiques, actions et résultats

Dans sa démarche d'écoconception, JCDecaux a défini différents **partis pris**, que le Groupe cherche à systématiser :

- **Prolonger la réflexion vers une « duralescence programmée »** grâce à l'intégration des principes d'écoconception et d'économie circulaire : mobiliers composés de matériaux durables et recyclables pouvant être réparés, rénovés et réutilisés pour de nouveaux contrats. En appliquant ces principes, un mobilier peut avoir plusieurs vies et garantir une qualité de service pendant au moins 30 ans.

- **Sélectionner des écrans digitaux de qualité** intégrant une sonde permettant d'adapter automatiquement la luminosité de l'écran à la luminosité ambiante (une fonctionnalité généralisée dans le Groupe qui permet d'optimiser la consommation électrique des écrans tout en garantissant un résultat visuel optimal).
- **Intégrer systématiquement la technologie d'éclairage LED** dans les mobiliers analogiques pour les nouveaux contrats et les renouvellements de contrats, en modulant l'intensité lumineuse en fonction des heures de la nuit (exemple des mobiliers urbains de Copenhague et des abris et kiosques de Paris, des abris de Nantes, Lyon, etc.) – voire en éteignant certains mobiliers la nuit.

### Les 10 principes d'écoconception des mobiliers JCDecaux

<b>10</b> PRINCIPES D'ÉCOCONCEPTION	<b>1</b> Garantir la qualité du mobilier	<b>2</b> Prévoir une conception modulaire
<b>3</b> Utiliser des matériaux durables	<b>4</b> Utiliser des matériaux recyclables	<b>5</b> Utiliser des matériaux issus de matière première secondaire
<b>6</b> Optimiser l'efficacité électrique du mobilier	<b>7</b> Recourir aux énergies renouvelables pendant la phase d'exploitation	<b>8</b> Limiter le nombre de pièces de rechange nécessaires à chaque intervention de maintenance
<b>9</b> Faciliter le reconditionnement à neuf du mobilier	<b>10</b> Assurer la recyclabilité du mobilier en fin de vie	

Le développement de solutions d'alimentation solaire par l'intégration de panneaux photovoltaïques sur les mobiliers urbains est une application des principes d'écoconception déployée dans différents pays du Groupe. Cette technologie pouvant être installée sur les bornes et bornettes de Vélo à Libre-Service (exemple : stations VLS à Nantes) ainsi que sur les mobiliers publicitaires (exemple : Atribus® d'Abidjan et Lagos) et non publicitaires (exemple : Atribus® de Boston), rend les mobiliers plus autonomes en énergie et permet ainsi de limiter les consommations électriques. D'autres innovations illustrant ces principes sont décrites dans la partie R&D du présent document (p.34)

#### 2.2.1.2. Promouvoir nos innovations responsables

##### DÉFINITION

L'approche de l'innovation responsable chez JCDecaux est fondée sur l'alignement des innovations du Groupe avec les objectifs de sa feuille de route RSE. Cette approche consiste à créer un impact positif pour les parties prenantes de JCDecaux tout en innovant au service de l'environnement et de la société.

##### Nos enjeux

Depuis la création de JCDecaux en 1964, l'innovation est le moteur essentiel de son développement.

L'approche du Groupe est fondée sur 5 piliers :

- Allier des experts à une méthodologie éprouvée en adaptant localement les produits et services
- Accompagner l'émergence de la ville connectée et intelligente en déployant des technologies utiles et inclusives

- Innover au service de l'environnement par le déploiement de fonctionnalités sur les produits
- S'appuyer sur une expertise en système d'information agile et performante
- Créer de nouveaux services innovants pour les partenaires et leur communication

Cette innovation s'appuie à la fois sur une grande proximité des villes et des marques, pour répondre à de nouveaux usages, voire les anticiper (cas des vélos en libre-service...), et mieux valoriser les supports publicitaires, et une structure de recherche et développement forte de près de 200 ingénieurs, designers et développeurs. Ces équipes R&D capables de transformer des idées nouvelles en mobiliers pérennes et efficaces puisent dans la RSE à la fois des inspirations, et des outils et méthodes tournées vers l'écoconception des services proposés par le Groupe, comme détaillé dans le chapitre « Recherche et Développement » du présent document p.34.

**Notre feuille de route à 2030**

NOS OBJECTIFS	INDICATEURS	RÉSULTATS 2022	PLAN D'ACTION
100% des équipes opérationnelles sensibilisées aux innovations responsables en ligne avec les ODD (annuel)	% des équipes opérations sensibilisées aux innovations responsables en ligne avec les objectifs de RSE (annuel)	100%	<b>DÈS 2023</b> Sensibiliser les équipes en charge des relations avec les villes et les mandants privés sur les innovations que nous développons et leur capacité à répondre aux ODD des Nations Unies
Communiquer sur les innovations responsables auprès des Directions Régionales dès 2022	N/A	Réalisé	
Créer des projets d'expérimentation avec les villes d'ici 2030	N/A	N/A	Mettre en place un plan d'action et les ressources nécessaires pour déployer ces éléments
Déployer à grande échelle des innovations responsables d'ici 2030	N/A	N/A	
Mesurer et communiquer sur les impacts de nos innovations d'ici 2030	N/A	N/A	

**Nos politiques, actions et résultats**

**Développer des solutions utiles pour les citoyens**

JCDecaux développe et déploie des mobiliers et services utiles pour tous, selon trois axes principaux :

- Favoriser la communication de nos mandants (villes, sociétés de transport...) à destination des citoyens et voyageurs (réservation d'une partie des faces des mobiliers pour leur propre communication, mise à jour instantanée des informations grâce au digital). Par exemple, les mobiliers JCDecaux permettent de rendre accessibles des services de secours par l'intégration de défibrillateurs aux mobiliers ou de diffuser des messages d'alerte en cas par exemple de catastrophes naturelles, d'enlèvements, de pics de pollution, d'intempéries météo ou de trafic routier important. C'est le cas notamment dans les géographies suivantes : Australie, Chine, États-Unis, France, Hong Kong et Royaume-Uni.
- Développer des mobiliers réservés et/ou accessibles au monde de la culture. Au Havre, en France, en partenariat avec la startup digitale Wemap JCDecaux a participé à la valorisation du patrimoine culturel de la ville en proposant aux visiteurs un parcours complet accessible à la fois sur les écrans interactifs et sur leur smartphone.
- Soutenir la presse et la pluralité de l'information grâce aux kiosques.

**Faciliter le quotidien des citoyens en concevant des mobiliers accessibles pour tous et confortables**

JCDecaux œuvre à faciliter la ville au quotidien pour le plus grand nombre, en veillant à :

- Créer des produits et services accessibles à tous, en s'appuyant sur le design pour permettre aux personnes en situation de handicap de pouvoir en bénéficier et les utiliser.
  - Pour les usagers malentendants, le centre de Relations Clients Vélo en Libre-Service, disponible pour tous les systèmes de Vélos en Libre-Service en France, est accessible par téléphone avec caméra intégrée permettant d'échanger en langue des signes française (LSF) avec les conseillers.
  - Pour les personnes malvoyantes, des informations sonores peuvent être activées grâce à une télécommande normalisée pour les malvoyants dans les Abribus® de Nantes ou d'Amiens, ou par bouton d'appel comme à Paris.
- Développer des mobiliers qui facilitent la mobilité et améliorent le confort des usagers dans l'espace public, comme par exemple à Los Angeles la « sunshade » une déclinaison du poteau d'arrêt de bus permettant une protection rotative à l'abri du soleil, quelle que soit l'heure de la journée.

**FOCUS « UNE APPROCHE PARTENARIALE AU SERVICE DE L'INNOVATION »**

Le développement de solutions pour une ville et une mobilité intelligentes et durables implique non seulement que les acteurs privés et publics travaillent ensemble, mais aussi que se nouent des partenariats entre entreprises, et notamment entre les grandes entreprises et les startups. C'est pourquoi JCDecaux, dans le cadre de sa stratégie d'innovation et de soutien de l'entrepreneuriat, accompagne et travaille avec des startups innovantes, qu'elles soient internationales ou françaises.

Ce soutien se traduit notamment par :

- La proposition, dans les réponses à certains appels d'offres de collectivités locales, de solutions innovantes et durables conçues et déployées par des startups ou TPE (Très Petites Entreprises) locales. En témoigne notamment le partenariat avec Écomégot, startup labellisée Entreprise Sociale et Solidaire, qui conçoit et fabrique des modules de récupération des mégots au travers de dispositifs d'insertion, réalise la collecte des déchets en mobilités douces, et a développé plusieurs filières de récupération et de revalorisation des matériaux collectés. 22 bornes à mégots ont été déployées en février 2020 sur des arrêts de tramway à Grenoble en France.
- Le déploiement de solutions dédiées à l'optimisation des processus internes, comme l'illustre le partenariat avec Startup Flow pour le déploiement d'une plateforme interne et collaborative visant à gérer, qualifier et partager le référencement des startups au sein du Groupe. Startup Flow est utilisé dans 20 géographies pour piloter la relation opérationnelle avec les startups pertinentes pour le Groupe.

### Embellir la ville et la rendre plus agréable et accueillante

Innover de façon responsable, c'est aussi rendre la ville plus belle. Pour JCDecaux, cela consiste notamment à :

- Concevoir des mobiliers esthétiques et innovants grâce à la collaboration avec des designers reconnus (ex : Marc Aurel, Matali Crasset, Norman Foster, Patrick Jouin, Philippe Starck, etc.).
- Réduire l'exposition des voyageurs et des citadins aux aléas naturels, à travers des mobiliers innovants. C'est le cas par exemple avec l'abri Fraîcheur Naturelle, qui propose un îlot de fraîcheur pendant les périodes de forte chaleur grâce à son système de rafraîchissement par évaporation d'eau, inspiré d'un procédé naturel. Le concept Filtreo® permet quant à lui de réduire l'exposition des voyageurs aux particules fines présentes dans l'air,

une solution implémentée en France à Lille Métropole depuis février 2021 et Strasbourg depuis juin 2021. La végétalisation des mobiliers urbains est également expérimentée (toit des Atribus® à Paris ou à Strasbourg, parois végétales à Clermont-Ferrand, intérieur d'une colonne Morris à Grenoble), avec des bénéfices non seulement visuels mais aussi en termes de préservation de la biodiversité.

- Encourager les modes de transports doux, via une signalétique adaptée et les systèmes de Vélos en Libre-Service. Ces systèmes sont présents dans 73 villes réparties dans 10 pays (cf. Chapitre Activité Mobilier Urbain p.43). Ils offrent depuis 2018 une nouvelle expérience utilisateur complètement revue, permettant en particulier la libération directe du vélo depuis l'application, associée à des vélos plus légers physiquement et d'un point de vue design.



Stavanger, Norvège - Atribus®.  
\* Activités éligibles au règlement Taxinomie (cf. Section 2.1.2.2.).



Dublin, Irlande - Système de Vélos en Libre-Service\*.

## 2.2.2. PROMOUVOIR UNE COMMUNICATION EXTÉRIEURE RESPONSABLE

### 2.2.2.1. Encourager davantage les campagnes responsables



« En tant que leader de la communication extérieure, JCDecaux est le point de rencontre privilégié entre les consommateurs citoyens, les marques et les acteurs économiques. À travers notre engagement à faire appliquer notre Charte de Déontologie à tous les pays du Groupe, nous affirmons notre volonté d'œuvrer pour une communication extérieure responsable et positive. »

Albert Asséraf, Directeur Général Communication et Nouveaux Usages



### Nos enjeux

Avec une audience de plus de 840 millions de personnes chaque jour à travers le monde, JCDecaux est convaincu du potentiel d'impact positif de la communication extérieure et œuvre à amplifier la communication responsable. C'est par ailleurs une attente de plus en plus prégnante parmi les audiences du Groupe et dans la société en général : 80% des consommateurs disent prendre en compte les enjeux environnementaux dans leurs décisions quotidiennes<sup>[1]</sup> et un consommateur sur deux déclare être plus concerné par l'environnement que l'année passée<sup>[2]</sup>.

<sup>[1]</sup> Rapport du BCG Climate and Sustainability Consumer Survey, juin 2022 sur un échantillon de 12 000 personnes

<sup>[2]</sup> Rapport de PwC, juin 2021. Panel de 26 pays.

## 2 NOTRE RESPONSABILITÉ SOCIALE, SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE

Pour des lieux de vie plus durables

### Notre feuille de route à 2030

NOS OBJECTIFS	INDICATEURS	RÉSULTATS 2022	PLAN D'ACTION
100% de nos pays s'engagent à mettre en œuvre et appliquer les principes de notre Charte de la déontologie de la communication extérieure d'ici 2024	% des pays mettant en œuvre et appliquant les principes de la Charte de la déontologie de la communication extérieure	100% de nos pays ont déployé notre Charte de la déontologie de la communication extérieure à fin 2022 95% de pays ont mis en place un comité local de déontologie	<b>ANNUEL</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Diffuser des contenus et campagnes responsables alignés avec la déontologie d'affichage de JCDecaux</li> </ul> <b>A HORIZON 2024</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place d'un processus de contrôle</li> <li>Développement d'un module de formation spécifique</li> </ul> <b>A HORIZON 2025</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Former les équipes locales (Commerce, Marketing, Relations Villes) aux enjeux de la communication responsable</li> </ul>

### Nos politiques, actions et résultats

#### Contrôler l'affichage publicitaire conformément aux principes de la Charte de déontologie

Chaque entité de JCDecaux veille à mettre en œuvre une procédure de vérification de la conformité des contenus publicitaires avec les réglementations applicables dans le pays concerné, nos engagements contractuels à l'égard en particulier des collectivités publiques concédantes et les valeurs du Groupe, notamment sur des thématiques telles que la consommation d'alcool, l'image de la personne humaine, les produits visant la jeunesse ou encore les vertus ou impacts écologiques de certains produits.



Au-delà de la réglementation, JCDecaux a mis en place en 2022 une Charte de déontologie de la communication extérieure, manifestant ainsi son engagement pour une communication respectueuse et responsable. Cette Charte est déployée dans tous les pays du Groupe afin d'assurer le respect des règles déontologiques partout où il opère. Pour en garantir le respect, 95% des pays du Groupe ont mis en place un Comité local d'affichage publicitaire composé de représentants des départements Affaires

publiques, Juridique, Commerce, Marketing, Développement durable et Communication. Ce Comité est chargé d'élaborer et d'assurer le suivi d'un registre dédié pour enregistrer les campagnes qui ont été refusées, acceptées ou acceptées avec des modifications.

En France, pays particulièrement exigeant en matière de réglementation des contenus publicitaires, 2 899 campagnes ont été contrôlées (dont 486 modifiées avant diffusion ou refusées pour des motifs réglementaires sur décision de la Direction Juridique, ou déontologiques sur décision d'un Comité de Déontologie publicitaire interne à la filiale française).

La diffusion d'une campagne publicitaire implique une responsabilité collective pour l'ensemble des acteurs de la chaîne et, bien que JCDecaux ne crée directement aucun visuel, ses équipes contribuent à sensibiliser les annonceurs et leurs agences en matière de communication responsable.

#### Calculer l'empreinte de nos campagnes publicitaires

Afin de sensibiliser ses clients à l'impact des campagnes publicitaires, JCDecaux France a développé un nouvel outil, Empreinte 360, effectif début 2022. Le calculateur prend en compte l'empreinte économique,

sociale et environnementale et offre aux clients une vision holistique de l'impact de leurs campagnes de communication.



Cette empreinte multidimensionnelle se base sur quatre indicateurs : les émissions de CO<sub>2</sub>, la consommation d'eau, les Équivalent Temps Plein (ETP) soutenus et la valeur en euros générée dans l'économie française. La méthodologie globale a été certifiée par un Organisme Tiers Indépendant (EY).

Ce premier projet s'appliquera dans un premier temps aux mobiliers représentant 90% de l'activité de JCDecaux en France, puis ce pilote sera par la suite étendu à d'autres pays.

#### Participer aux initiatives sectorielles

En France, conscients des attentes croissantes des citoyens sur le rôle de la publicité dans la transition écologique, les membres de l'Union de la Publicité Extérieure (UPE) - dont JCDecaux est un membre actif - contribuent à une démarche collective en faveur de la transition écologique. Dans le cadre du contrat climat déposé auprès de l'ARCOM en juin 2022, l'ensemble des adhérents s'est engagé sur une trajectoire de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> par étape, -20% des émissions de CO<sub>2</sub> de leurs activités en 2025 et -48% d'ici à 2030 par rapport à 2019, afin de contribuer à la neutralité carbone à l'horizon 2050. Faisant siens les objectifs inclus dans le « contrat climat communications commerciales et transition écologique » de l'UPE, JCDecaux va plus loin avec des engagements complémentaires dans son propre contrat climat, en promouvant les communications écoresponsables auprès des collectivités locales et dans les communications commerciales et en sensibilisant nos collaborateurs, annonceurs, collectivités et agences aux enjeux de la transition écologique.

Par ailleurs, les membres se sont engagés à promouvoir une communication responsable pour accélérer la transition écologique à travers plusieurs mesures concrètes. Par exemple, en affichant et promouvant à titre gracieux des campagnes en faveur de comportements éco-responsables telles que la campagne de protection de la vie aquatique dans

la Mer du Nord en Allemagne ou la campagne «Wasting Food is Worse than Flying» en Australie. Enfin, avec l'objectif d'assurer le suivi et l'application des engagements, la commission RSE de l'UPE sera ouverte à des personnalités extérieures indépendantes, qui au côté des membres de la commission, veilleront à la bonne exécution des engagements pris et proposeront des pistes d'amélioration.



Allemagne, avec la campagne « Nordsee LIFE »

### FOCUS « CONTRIBUTER À LA VISIBILITÉ DES COLLECTIVITÉS ET DES COMMERCES DE PROXIMITÉ »

JCDecaux, de par son offre de produits et services, permet aux acteurs économiques de rayonner sur l'ensemble de leurs territoires et de s'adresser à leurs clients et parties prenantes.

- En France, avec « Les plus belles scènes de la ville », JCDecaux a souhaité démontrer la résonance de la communication extérieure, désormais accessible à tous les annonceurs grâce à des solutions technologiques qui permettent à chacun d'acheter de l'espace publicitaire de manière personnalisée.
- Avec Monaffiche.be en Belgique ou la plateforme EasyWay en France, JCDecaux met en place des solutions qui bénéficient aux annonceurs locaux et régionaux. Ces derniers peuvent sélectionner et activer les meilleurs emplacements pour leurs communications.
- Le Groupe soutient par ailleurs l'entrepreneuriat en accompagnant de jeunes marques à gagner en notoriété avec le programme Nurture, disponible en France, au Royaume-Uni, en Allemagne, aux Pays-Bas et en Italie.
- En France, JCDecaux fait la promotion de campagnes responsables et encourage des dispositifs publicitaires solidaires par la création du programme « JCDecaux for Good » via un partenariat avec Ad for Good<sup>(1)</sup>.

#### 2.2.2.2. Renforcer la sécurité de nos activités digitales

##### Nos enjeux

JCDecaux diffuse des campagnes digitales dans 67 pays par l'intermédiaire de près de 245 000 faces publicitaires. Pour le Groupe, toute tentative externe ou interne d'accéder aux écrans numériques de ces mobiliers dans le but de diffuser des messages non contrôlés est un risque majeur, susceptible d'impacter ses résultats comme d'affecter sa réputation et sa capacité à proposer une offre numérique crédible aux clients annonceurs. Les principaux risques identifiés sont des risques de défacement ou d'atteinte à la continuité de service. Avec des effets d'autant plus graves dans ce dernier cas, que les messages diffusés pourraient être offensants et néfastes.

##### Notre feuille de route à 2030

NOS OBJECTIFS	INDICATEURS	RÉSULTATS 2022	PLAN D'ACTION
Zéro incident de sécurité ayant créé une interruption généralisée de service ou donné lieu à la diffusion non détectée de contenus non souhaités sur les écrans digitaux pour lesquels la diffusion est contrôlée par et sous la responsabilité de JCDecaux (objectif annuel)	Nombre d'incidents de sécurité ayant créé une interruption généralisée de service ou donné lieu à la diffusion non détectée de contenus non souhaités sur les écrans digitaux pour lesquels la diffusion est contrôlée par et sous la responsabilité de JCDecaux	Zéro	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer de façon continue les capacités du SOC (Security Operation Center)</li> <li>• Renforcer la démarche de protection des accès du Système d'Information Digitale</li> <li>• Accélérer la démarche « DevSecOps » consistant à prévoir au sein des logiciels de gestion de la programmation digitale (DMS) les fonctionnalités permettant de sécuriser les logiciels dès la phase de développement</li> </ul>
Obtenir la certification ISO 27 001 des opérations digitales dès 2022	N/A	En cours	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Finaliser le processus de certification ISO 27 001</li> </ul>

<sup>(1)</sup>Ad For Good est le premier label à impact social et environnemental dédié aux acteurs de la publicité.

**Nos politiques, actions et résultats**

JCDecaux a formalisé ses réponses aux risques de cyberattaques dans une politique de cybersécurité structurée en trois piliers :

**3 piliers pour limiter les risques de cyberattaques**

SÉCURISER NOS DONNÉES ET NOS APPLICATIONS IT	MOBILISER ET FORMER NOS ÉQUIPES	CONTRÔLER ET DÉTECTER LES SITUATIONS INHABITUELLES
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les choix technologiques sont réalisés à l'état de l'art</li> <li>Les principes de sécurité sont intégrés dès la phase de conception des applications et des infrastructures (by Design)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Une gouvernance commune et centralisée au sein de l'entreprise est mise en œuvre</li> <li>Un ensemble de politiques de sécurité IT est publié et mis à jour annuellement</li> <li>Des actions de sensibilisation sont réalisées fréquemment</li> <li>Une obligation de suivi et de mise en œuvre des politiques de sécurité par toutes les filiales est mise en place</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Une supervision 24/7 des événements sécurité est réalisée</li> <li>Des tests de pénétration réguliers sont réalisés</li> <li>Une analyse permanente de notre « e-réputation » est effectuée</li> <li>Des contrôles réguliers opérés par notre équipe d'audit interne</li> <li>Des audits externes sont réalisés fréquemment</li> </ul>

**Sécuriser nos données et nos applications IT**

Les applications développées par JCDecaux sont sécurisées dès les phases de développement (« by design »), en obéissant aux 10 règles d'or de sécurité dans le code définies par l'Open Web Application Security Project (OWASP).

**Mobiliser et former nos équipes**

Une politique de sécurité, révisée annuellement, basée sur les standards du marché (ISO 27000, ANSSI, CIS, ...) a été mise en œuvre. Elle se traduit notamment par le déploiement de principes d'architecture au niveau du Groupe et des règles d'exploitation du système d'information. Cette politique est applicable dans tous les pays.

Cette politique et son déploiement sont placés sous l'autorité de la Direction des Infrastructures Corporate, rattachée au Directeur des Systèmes d'Information du Groupe, lui-même rattaché au Directeur Général Finance, SI et Administration.

La politique de sécurité prévoit également de sensibiliser régulièrement l'ensemble du personnel aux risques IT via la mise en place de formations obligatoires à la cybersécurité, ainsi que de campagnes de « phishing » fictives.

**Contrôler et détecter les situations inhabituelles**

Des outils de monitoring et de surveillance 24/7, notamment un Security Operation Center (SOC), sont mis en place, permettant une réaction rapide sur incident.

Un dispositif de contrôle misant sur des tests de vulnérabilité (« Penetration Tests ») et des contrôles techniques sont menés quotidiennement. Les équipes de JCDecaux mènent également une analyse permanente de la e-réputation de JCDecaux.

Les plans de sécurisation sont soumis pour validation au Directoire et au Comité d'Audit. Elles font l'objet d'un suivi par les mêmes instances et passent devant le Conseil de surveillance plusieurs fois par an, en complément d'une revue trimestrielle avec la Direction Générale de JCDecaux.

Enfin, le programme de certification ISO 27001 du système de diffusion digital a été lancé en 2022 afin d'attester de la sécurité des données et des systèmes d'informations JCDecaux.

**2.2.2.3. Soutenir une communication d'intérêt général au service de l'Agenda 2030 des Nations Unies**

**Nos enjeux**

En septembre 2015, les 193 États membres de l'ONU ont adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030, intitulé Agenda 2030. Avec ses 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) et 169 cibles, celui-ci fixe une feuille de route pour l'ensemble des pays et sollicite la mobilisation de l'ensemble des acteurs, y compris des entreprises. Face à l'enjeu de sensibilisation des citoyens à cette démarche globale, JCDecaux se positionne comme le média de communication extérieure de référence. Il touche chaque jour plus de 840 millions de citoyens dans différentes géographies où le Groupe est présent et constitue un vecteur privilégié pour promouvoir des sujets d'intérêt général.

**Notre feuille de route à 2030**

NOS OBJECTIFS	INDICATEURS	RÉSULTATS 2022	PLAN D'ACTION
Soutenir annuellement une grande cause en lien avec les activités du Groupe	N/A	Réalisé (Partenariat JustDiggIt)	<b>À HORIZON 2023</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>S'assurer de la bonne appropriation du nouvel outil de reporting des grandes causes</li> </ul>
Être un partenaire officiel des Nations Unies pour la promotion des ODD	N/A	Partenariat signé	<b>À HORIZON 2023</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en place une gouvernance locale pour orienter la part des soutiens gracieux contribuant à atteindre un ou plusieurs Objectifs de Développement Durable des Nations Unies</li> </ul>
100% des pays du Groupe qui représentent 80% du Chiffre d'Affaires annuel ajusté, contribuent à soutenir un ou plusieurs ODD des Nations Unies au plus tard d'ici 2025	% des pays représentant 80% du chiffre d'affaires contribuent à soutenir un ou plusieurs ODD des Nations Unies	N/A	

## Nos politiques, actions et résultats

### Soutenir des grandes causes

Depuis sa création, conscient de la capacité d'influence de son média, JCDecaux s'est engagé auprès de nombreuses associations au service de grandes causes telles que la sécurité routière, la préservation de l'environnement, la lutte contre la maladie et la protection des populations les plus déshéritées et des espèces animales menacées. L'engagement du Groupe se traduit par un affichage à titre gracieux de faces publicitaires, un soutien financier et la réalisation de campagnes en partenariat avec des acteurs locaux (associations, gouvernements...) afin de sensibiliser les citoyens et faire émerger des solutions aux problématiques sociales, sociétales et environnementales.

Acteur des mobilités urbaines avec des mobiliers particulièrement présents en bordure de voies, JCDecaux se mobilise pour l'émergence de villes toujours plus sûres et solidaires. Au niveau international, JCDecaux soutient particulièrement la cause de la sécurité routière. Ainsi, de 2017 à 2022, le Groupe a soutenu la campagne mondiale #3500LIVES dédiée à la Sécurité Routière en partenariat avec la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA) avec un message clé, celui que chacun peut agir pour rendre la route plus sûre pour tous ses usagers.

### FOCUS « NOTRE PARTENARIAT AVEC JUSTDIGGIT DEPUIS 2014 »

Depuis 2014, JCDecaux est partenaire de Justdiggit, une association qui œuvre pour la revégétalisation de l'Afrique. En 2022, JCDecaux a apporté son soutien avec la diffusion gracieuse de messages digitaux et d'affiches dans 5 pays : Afrique du Sud, Irlande, Pays-Bas, Espagne et Royaume-Uni.

Ces messages visent à sensibiliser les populations à ces actions et à inciter les communautés agricoles et urbaines à protéger et restaurer les écosystèmes, rappelant notamment que les solutions fondées sur la nature représentent 37% de la réponse pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris signé lors de la COP 21 (source : UICN, Union Internationale pour la Conservation de la Nature).

Royaume-Uni, Justdiggit



Être un partenaire officiel des Nations Unies pour la promotion des ODD



Début 2023, JCDecaux est devenu partenaire officiel du « Fonds Conjoint des Nations Unies pour les ODD » (Objectifs de Développement Durable).

Ce partenariat stratégique mondial avec le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) vise à soutenir le « Fonds Conjoint des

Nations Unies pour les ODD », un fonds destiné à accélérer le développement des Objectifs de Développement Durable (ODD) à travers le monde.

La promotion d'une communication extérieure responsable est l'un des six engagements de la Stratégie RSE à horizon 2030 de JCDecaux, impliquant notamment que depuis 2022, les filiales du Groupe s'engagent à appliquer sa Charte de Déontologie de la Communication Extérieure et à soutenir un ou plusieurs ODD des Nations Unies.

JCDecaux pratique et promeut, depuis sa création, une communication extérieure responsable et agit en faveur des Grandes Causes, en offrant à de nombreuses associations et ONG locales ou internationales se mobilisant en faveur des ODD, des campagnes sur ses mobiliers urbains et dispositifs publicitaires.

### Lier soutien aux grandes causes et contribution aux ODD

Le Groupe s'est fixé pour objectif que 100% des pays représentant 80% du chiffre d'affaires annuel ajusté contribuent à soutenir un ou plusieurs ODD des Nations Unies d'ici 2025. A cette fin, JCDecaux a mis en place en 2022 un nouveau dispositif de reporting, sur la contribution effective aux ODD. Ce reporting permet de guider le management local dans le choix et le pilotage des grandes causes soutenues. Au niveau du Groupe, c'est un moyen d'harmoniser, de fiabiliser et de consolider – via les directions financières – les données collectées et in fine de valoriser en interne comme en externe la contribution de JCDecaux aux ODD.

Ainsi, au niveau local, en 2022, 56 pays du Groupe ont mis en place des actions de soutien spécifiques à de grandes causes en lien avec les enjeux locaux à travers 2 000 campagnes, dont la valorisation (en évaluant ces campagnes de soutien aux grandes causes aux mêmes conditions que des campagnes payantes équivalentes) représente 1,8% du chiffre d'affaires publicitaire du Groupe. À titre d'exemple, parmi les projets emblématiques en 2022, on peut noter le soutien à travers l'affichage gracieux ou le don d'espace numérique à différents types d'associations répondants aux 5 ODD suivants :

- L'ODD 3, « Bonne santé et bien-être », en soutenant la lutte contre le suicide de CALM (Campaign Against Living Miserably) au Royaume-Uni
- L'ODD 16, « Paix, Justice et Institution efficaces », par le soutien à Liberta Institute qui lutte contre l'Exploitation sexuelle des enfants au Brésil ou encore les campagnes en faveur de l'Ukraine au Portugal.
- L'ODD 10, « Inégalités réduites », en soutenant, en France, l'association Lazare qui anime et développe des colocations solidaires entre des jeunes actifs bénévoles et des sans-abris.
- L'ODD 15, « Vie Terrestre » par le soutien à la lutte contre le changement climatique et la préservation de la faune et de la flore avec la fondation allemande pour la préservation des animaux sauvages (Deutsche Wildtier Stiftung) en Allemagne.
- L'ODD 1, « Pas de pauvreté », en soutenant l'association Barnardos qui vient en aide aux enfants vulnérables en Irlande.



Allemagne, avec la fondation allemande pour la préservation des animaux sauvages (Deutsche Wildtier Stiftung).



Portugal, campagne en faveur de l'Ukraine avec UNICEF.



POUR UNE  
EMPREINTE  
ENVIRONNEMENTALE  
OPTIMISÉE

### 2.3. POUR UNE EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE OPTIMISÉE

Conscient des enjeux environnementaux et de l'urgence climatique, JCDecaux est déterminé à accélérer, aux côtés des marques, la mobilisation de tous, citoyens, acteurs publics nationaux et locaux, et partenaires pour relever ce défi majeur, et faire ainsi de la communication un véritable accélérateur de changement vers des modes de vie plus durables.

JCDecaux a défini et déployé ses politiques et plan d'actions en accord avec les deux objectifs environnementaux suivants :

- **L'atténuation du changement climatique** : pour limiter l'impact des activités du Groupe sur le changement climatique, JCDecaux déploie depuis 2022 sa Stratégie RSE à horizon 2030 dans la continuité de celle mise en place en 2014, avec pour priorité la réduction des consommations énergétiques du Groupe et donc la réduction des gaz à effet de serre générés par ses activités.

JCDecaux agit sur la minimisation de ses autres impacts par la gestion des déchets et des actions de réduction de la consommation d'eau.

- **L'adaptation au changement climatique** : Pour s'assurer de l'adaptation des mobiliers et dispositifs de JCDecaux au changement climatique

(résistance aux aléas climatiques et aux augmentations de températures), des tests de résistance thermique sont effectués et des simulations de résistance mécanique sont réalisées par la Direction des Etudes du Groupe.

Implanté dans plus de 80 pays, JCDecaux est susceptible de voir ses activités impactées par les effets du changement climatique. Cependant, la répartition géographique très large de ses activités, combinée au fait que les actifs du Groupe sont assurés contre les risques liés aux événements climatiques, permettent de limiter tout risque financier important.

Le Groupe prévoit courant 2023 de renforcer l'application des recommandations de la **TCFD (Taskforce on Climate-related Financial Disclosures)** et de mettre en place une analyse de risque tenant compte de différents scénarios relatifs au climat. Certaines informations concernant la gouvernance, la stratégie et la gestion des risques sont traitées dans le cadre de notre évaluation auprès du CDP, pour laquelle nous avons obtenu la note A- (niveau leadership). Les indicateurs et objectifs relatifs au climat sont précisés dans le présent chapitre.

#### 2.3.1. CONTRIBUER ACTIVEMENT À LA NEUTRALITÉ CARBONE DE LA PLANÈTE



« Notre nouvelle Stratégie Climat, définie au niveau du Groupe, concrétise nos engagements à travers une politique ambitieuse alignée avec l'Accord de Paris, visant à atteindre le Net Zero carbone à 2050. Courant 2023, JCDecaux prévoit de s'engager dans une trajectoire Science-Based Targets (SBTi)<sup>[1]</sup>. C'est à travers des actions systémiques et en engageant l'ensemble de notre chaîne de valeur que nous allons pouvoir contribuer à la neutralité carbone planétaire. »

Lénaïc Pineau, Directrice Développement Durable et Qualité



Pour JCDecaux, contribuer à la neutralité carbone planétaire c'est s'inscrire dans une démarche dynamique d'amélioration continue sur le long terme qui passe par plusieurs étapes : **mesurer, réduire, contribuer**.

Pour réduire son empreinte carbone et faire face aux risques du dérèglement climatique, JCDecaux a défini en 2022 une Stratégie Climat à l'échelle du groupe, après la réalisation d'un pilote en France en 2021. Il s'agit pour le Groupe de s'aligner sur les ambitions de l'Accord de Paris et d'atteindre le Net Zéro Carbone en 2050 en s'engageant dans une trajectoire Science-Based Targets (SBTi)<sup>[1]</sup>. Pour ce faire, JCDecaux s'est engagé à réduire ses émissions à court et long terme, en déposant, fin 2022, sa lettre d'engagement et en rejoignant le projet mondial « Business Ambition pour 1,5°C<sup>[2]</sup> ». Courant 2023, le Groupe prévoit de soumettre sa trajectoire de réduction à SBTi pour revue et validation. Cette trajectoire de réduction sera publiée dès sa validation par SBTi.

#### Gouvernance de la Stratégie Climat Groupe

La Stratégie Climat Groupe est adossée à une gouvernance dédiée, pilotée à l'échelle du Groupe. En 2022, JCDecaux a créé le Comité de pilotage Environnement dont le fonctionnement est décrit dans la partie Gouvernance du présent document (cf p. 73-74).

Cette Stratégie Climat a été coconstruite par la Direction du Développement Durable et la Direction Générale Recherche Production Opérations (DGRPO), avec la participation de dix filiales du Groupe via différents groupes de travail, permettant ainsi d'intégrer les enjeux locaux lors de la définition du calcul de l'empreinte carbone et de la trajectoire de réduction. Chaque étape de la construction de cette Stratégie Climat a fait l'objet d'une validation auprès du Directoire.

<sup>[1]</sup> L'initiative Science Based Targets, appelée aussi initiative SBT ou SBTi, est un partenariat entre le CDP, le Pacte mondial des Nations Unies, le World Resources Institute et le Fonds mondial pour la nature qui incite les entreprises à s'engager sur des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre compatibles avec l'objectif de 1,5 °C de réchauffement maximum. La lettre d'engagement de JCDecaux a été déposée fin 2022 auprès de SBTi.

<sup>[2]</sup> La campagne « Business Ambition pour 1.5°C » est née d'un appel urgent à l'action pour le climat lancé par une coalition mondiale d'agences des Nations Unies et des dirigeants d'entreprise

### Axes de la Stratégie Climat Groupe

Afin de contribuer activement à la neutralité carbone planétaire, JCDecaux a structuré sa Stratégie Climat en deux axes :

- **Réduire les émissions de nos opérations et de notre chaîne de valeur (cf. 2.3.1.1).**

Les objectifs de réduction du Groupe seront formalisés dans le cadre de la soumission de la trajectoire Net-Zero à SBTi courant 2023.

Les objectifs de réduction des émissions directes et indirectes des opérations de JCDecaux et de sa chaîne de valeur respecteront les objectifs suivants :

#### Opérations (Scope 1 et Scope 2 en Market-Based)

- d'ici 2030 : à minima 60% de réduction des émissions scopes 1 + 2 par rapport à 2019
- d'ici 2050 : à minima 90% de réduction des émissions scopes 1 + 2 par rapport à 2019.

Cette trajectoire de réduction des émissions des opérations (scopes 1 et 2) de JCDecaux, sera revue par SBTi dans le cadre de la soumission du dossier courant 2023.

#### Chaîne de valeur

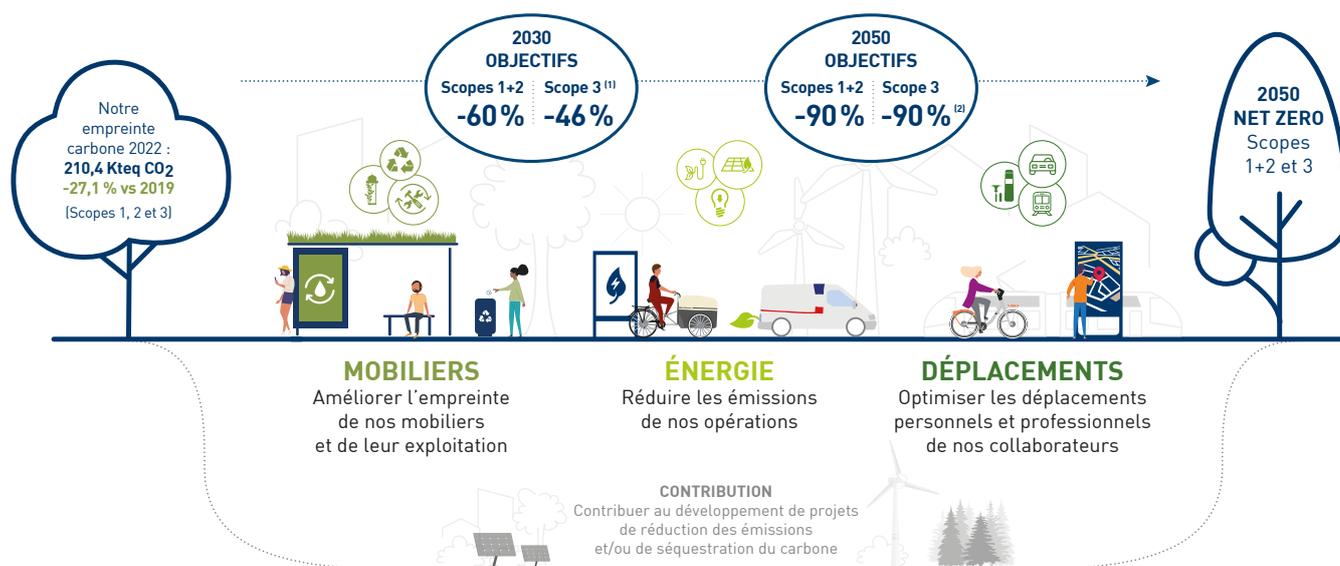
- d'ici 2030 : à minima 46% de réduction des émissions scope 3<sup>(1)</sup> par rapport à 2019
- d'ici 2050 : à minima 90% de réduction des émissions scope 3<sup>(2)</sup> par rapport à 2019.

Ces objectifs de réduction des émissions de la chaîne de valeur (scope 3) de JCDecaux sont conformes aux pré-requis SBTi.

- **Déployer progressivement notre politique de contribution à la neutralité carbone collective (cf. 2.3.1.2.)** en contribuant au développement de projets de réduction des émissions et de séquestration du carbone.

## STRATÉGIE CLIMAT

Scénario 1,5°C à valider par Science Based Targets Initiative (SBTi)<sup>(3)</sup>



Les objectifs présentés dans l'infographie ci-dessus correspondent aux objectifs SBTi que le Groupe s'engage à atteindre. JCDecaux est désormais « committed » au Net-Zero standard. Le processus de candidature étant en cours, ces objectifs seront potentiellement revus dans le cadre de la soumission du dossier SBTi.

Dans le but d'atteindre les objectifs SBTi, JCDecaux élabore une trajectoire de réduction sur la base des principaux leviers d'action décrits ci-après :

#### Mobiliers

La fabrication et l'exploitation des mobiliers urbains de JCDecaux représentent plus de 40% des émissions de gaz à effet de serre du Groupe. Afin d'améliorer l'empreinte de ses mobiliers et leur exploitation, JCDecaux agit sur quatre domaines principaux :

- Promouvoir les mobiliers rénovés et accroître leur déploiement
- Privilégier les matériaux à faible émission carbone dans la conception des mobiliers et leur exploitation

- Systématiser l'écodesign des mobiliers et renforcer l'innovation responsable
- Intégrer et suivre les améliorations des industries des matières premières de JCDecaux (aluminium, acier, verre, électronique, papier et leur transport).

Des objectifs ont été formalisés au niveau du Groupe pour rendre possible ces plans d'action (cf. chapitre 2.3.1.1.2).

<sup>(1)</sup> Périmètre couvrant à minima 66% des émissions scope 3 du Groupe.  
<sup>(2)</sup> Périmètre couvrant à minima 90% des émissions scope 3 du Groupe.  
<sup>(3)</sup> JCDecaux a signé sa lettre d'engagement et est « committed » à SBTi. Processus en cours.

## 2 NOTRE RESPONSABILITÉ SOCIALE, SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE

Pour une empreinte environnementale optimisée

### Energie

JCDecaux s'engage à réduire l'empreinte environnementale directe de ses opérations en optimisant l'efficacité énergétique de ses activités. Cet engagement se décline en trois axes :

- Réduire la consommation électrique des mobiliers urbains
- Assurer la transition vers une flotte de véhicules basse émission
- Réduire la consommation énergétique des bâtiments.

En complément, JCDecaux maintient à 100% la couverture de ses consommations électriques par de l'électricité d'origine renouvelable.

Des objectifs ont été formalisés et les implications financières budgétisées au niveau du Groupe pour rendre possible ces plans d'action (cf. chapitre 2.3.1.1.1.).

### Déplacements

Les déplacements personnels et professionnels des collaborateurs (hors usage de la flotte propre de véhicules) contribuent également aux émissions indirectes de gaz à effet de serre de JCDecaux à hauteur de 6%. Ainsi, le Groupe s'engage à optimiser davantage les déplacements quotidiens domicile-travail et professionnels des collaborateurs.

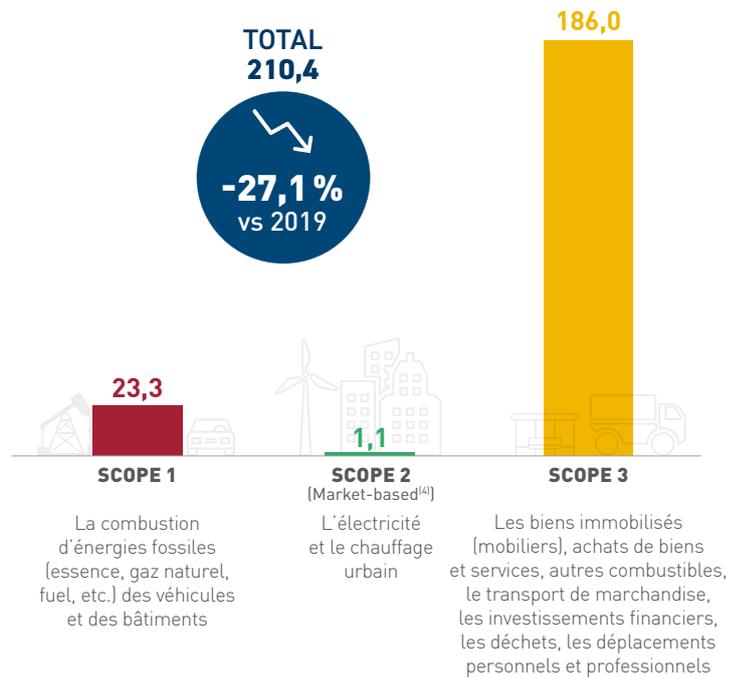
Des objectifs ont été formalisés au niveau du Groupe pour rendre possible ces plans d'action (cf. chapitre 2.3.1.1.2.).

### Contribution

La contribution au financement de projets de réduction des émissions et/ou de séquestration du carbone constitue l'étape ultime de la démarche dynamique de JCDecaux «mesurer, réduire, contribuer». En complément de ses engagements de réduction des émissions directes et indirectes, dès l'atteinte de l'objectif 2050 (-90%), le Groupe s'engage à soutenir des projets certifiés à hauteur de ses émissions résiduelles. Une démarche de contribution est mise en place en France depuis 2021 (cf. chapitre 2.3.1.2.).

JCDecaux mesure ses émissions de gaz à effet de serre (GES), ce qui consiste à convertir les données d'activité en équivalent CO<sub>2</sub> selon les référentiels existants internationaux (GHG Protocol<sup>(1)</sup>, approche financière). Historiquement, JCDecaux mesure ses émissions sur les scopes 1 et 2. En 2022, JCDecaux a réalisé pour la première fois cet exercice sur le scope 3 afin d'avoir une vision de ses émissions sur l'ensemble de sa chaîne de valeur et de pouvoir fixer des objectifs de réduction concrets. L'ensemble de nos mesures a été audité et certifié par notre Organisme Tiers Indépendant (OTI).

### Répartition des émissions par scope (en KTEQ CO<sub>2</sub>)



### Les émissions de GES de JCDecaux

En KTEQ. CO <sub>2</sub>	2019	2020	2021	2022	EVOLUTION 2022 (VS. 2021)	EVOLUTION 2022 (VS. 2019)
Scope 1 <sup>(2)</sup>	30,1	21,4	22,6	23,3	3,1%	-22,6%
Scope 2 <sup>(2)</sup> Location-based <sup>(3)</sup>	251,8	194,2	194,4	171,9	-11,6%	-31,7%
<b>TOTAL Emission Scope 1, 2 (Méthodologie Location-based)</b>	<b>281,9</b>	<b>215,6</b>	<b>217,0</b>	<b>195,2</b>	<b>-10,0%</b>	<b>-30,8%</b>
Scope 2 Market-based <sup>(4)</sup>	33,5	30,3	7,4	1,1	-85,1%	-96,7%
<b>TOTAL Emission Scope 1, 2 (Méthodologie Market-based)</b>	<b>63,6</b>	<b>51,8</b>	<b>30,0</b>	<b>24,4</b>	<b>-18,7%</b>	<b>-61,6%</b>
Émissions déduites liées à l'achat d'électricité d'origine renouvelable	218,7	164,0	187,0	170,8	-8,7%	-21,9%
Scope 3	225,0	NA	NA	186,0	NA	-17,3%
<b>TOTAL Scopes 1, 2, 3 (Méthodologie Location-based)</b>	<b>506,9</b>	<b>NA</b>	<b>NA</b>	<b>381,2</b>	<b>NA</b>	<b>-24,8%</b>
<b>TOTAL Scopes 1, 2, 3 (Méthodologie Market-based)</b>	<b>288,6</b>	<b>NA</b>	<b>NA</b>	<b>210,4</b>	<b>NA</b>	<b>-27,1%</b>

<sup>(1)</sup> Créé en 1998, le GHG Protocol présente un certain nombre de règles et de normes pour encadrer le recensement, le calcul et la déclaration des six principaux gaz à effet de serre.

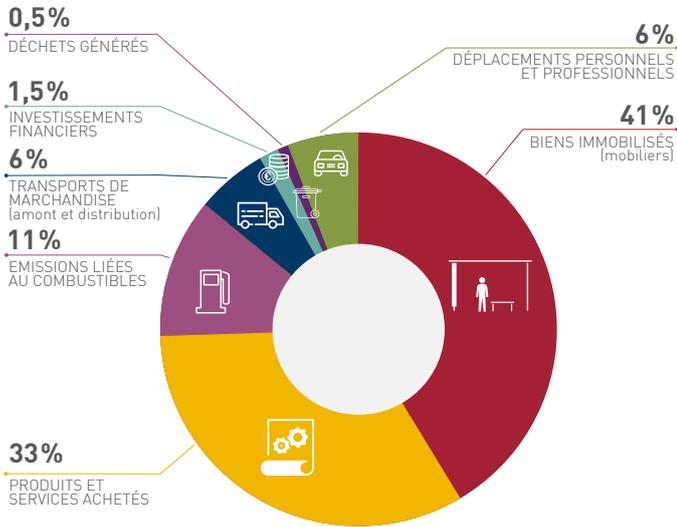
<sup>(2)</sup> Scope 1 : somme des émissions directes, induites par la combustion d'énergies fossiles (essence, gaz naturel, fuel, etc.) des véhicules et des bâtiments, tel que défini dans le tableau des consommations énergétiques.

Scope 2 : somme des émissions indirectes induites par les consommations d'électricité et le chauffage urbain, tel que défini dans le tableau des consommations énergétiques. Les facteurs d'émission par pays publiés par l'IEA (International Energy Agency) sont utilisés pour calculer les émissions des consommations électriques.

<sup>(3)</sup> « location-based » : émissions de CO<sub>2</sub> liées à la consommation d'électricité, utilisant les facteurs d'émissions liés au mix électrique moyen du pays dans lequel l'entreprise se situe.

<sup>(4)</sup> « market-based » : émissions du scope 2 desquelles sont déduites les émissions couvertes par des certificats d'origine renouvelable. La méthodologie de calcul des émissions « market-based » est réalisée à l'aide des facteurs d'émissions nationaux, afin de garantir un calcul homogène sur l'ensemble de nos géographies, les facteurs d'émission des mix résiduels n'étant pas systématiquement disponibles.

Répartition des émissions de GES Scope 3 (en %)



2.3.1.1. Réduire les émissions de nos opérations et de notre chaîne de valeur

2.3.1.1.1. Poursuivre la réduction des émissions des opérations du Groupe

Nos enjeux

La croissance des activités dans plus de 80 pays dans le monde amène JCDecaux à disposer d'un parc de plus de 800 000 mobiliers en exploitation<sup>(1)</sup> et d'une flotte de plus de 5 000 véhicules, utilisée principalement pour les tournées d'entretien, d'affichage et de maintenance et le transport des mobiliers. Les mobiliers, par leur consommation énergétique, et les véhicules, par leur consommation de carburant, constituent les principaux postes d'émissions de l'empreinte carbone du Groupe sur les scopes 1 (23,3 KT CO<sub>2</sub> éq) et 2 (171,9 KT CO<sub>2</sub> éq).

FOCUS « ANALYSE DE CYCLE DE VIE DES PRODUITS JCDECAUX »

JCDecaux mesure de longue date les émissions de ses opérations, puisque la première Analyse de Cycle de Vie du Groupe a été réalisée en 1998 en Espagne.

Dans le cadre de la première étape de mesure des émissions de GES, JCDecaux a réalisé une analyse de cycle de vie (ACV) de ses produits, afin de calculer leurs empreintes environnementales globales. Le Bureau d'Études de JCDecaux réalise les ACV des mobiliers à l'aide du logiciel SimaPro, référent dans ce domaine, qui s'appuie sur des bases de données mondiales mises à jour régulièrement. Grâce à cette évaluation globale et multicritère, différents impacts environnementaux sont quantifiés afin de mesurer les effets des produits JCDecaux sur l'environnement.

JCDecaux se concentre sur les familles de mobiliers dites « en exploitation », c'est-à-dire les mobiliers qui consomment de l'électricité et/ou nécessitent de l'entretien et/ou un affichage (soit 75% du total des mobiliers en exploitation). Ce type de mobilier représente une part importante de notre activité. Le reste des mobiliers présente un impact environnemental très limité (exemples : bancs, bornes de propreté, barrières, signalisation, etc.).

Les ACV réalisées portent sur au moins un mobilier des 7 familles<sup>(1)</sup> de mobiliers les plus répandues en exploitation. Ces travaux<sup>(2)</sup>, résumés dans le graphique ci-contre, permettent de mieux comprendre la répartition des émissions de GES sur le cycle de vie des mobiliers :

- Les phases d'extraction et de fabrication représentent 28% des émissions et comprend l'extraction et la production de la matière première (acier, verre, etc.) ainsi que la transformation de la matière première en composants pour les mobiliers.

En raison des exigences de sécurité, de design et de qualité des produits et services, JCDecaux dispose de leviers d'action limités sur cette phase d'extraction. Pour autant, le Groupe promeut lorsque c'est possible la rénovation à neuf des mobiliers en fin de contrat afin de prolonger leur durée d'usage.

- Le transport, l'installation et la désinstallation des mobiliers représentent 3% des émissions.
- La phase d'exploitation représente 67% des émissions de la totalité du cycle de vie (affichage, entretien, maintenance). Son impact est calculé pour une durée d'exploitation des mobiliers de 15 ans. Dans cette phase, la consommation électrique des mobiliers constitue le poste le plus significatif. Fort de ce constat, JCDecaux a défini des plans d'action de réduction des consommations énergétiques des mobiliers, des véhicules et des bâtiments.
- Le processus de fin de vie des mobiliers et des consommables représente 2% des émissions.

La démarche d'écoconception des mobiliers JCDecaux permet d'anticiper la séparabilité des matériaux et donc d'augmenter leur recyclabilité en fin de vie. JCDecaux utilise principalement des matériaux recyclables qui, lorsqu'ils sont recyclés, permettent d'éviter les émissions liées aux extractions de matières premières. Les études réalisées montrent que cela permettrait d'éviter l'équivalent de 13% des émissions sur l'ensemble du cycle de vie.



<sup>(1)</sup> Abrisbus®, MUPI® 2m², Senior®, Vélo en Libre-Service (Borne et Bornette), Sanitaires et Digital 75".

<sup>(2)</sup> Impact GES pondéré du nombre de mobiliers par famille quantifié par l'indicateur SimaPro de masse de CO<sub>2</sub> équivalente générée.

**Notre feuille de route à 2030**

NOS OBJECTIFS	INDICATEURS	RÉSULTATS 2022	PLAN D'ACTION
Réduire à minima de 60% les émissions de GES sur les scopes 1 et 2 <sup>(1)</sup> d'ici 2030 (vs 2019) (market-based)	% de réduction des émissions de GES	-61,6%	
5% de réduction des émissions carbone (location-based) relatives à la consommation électrique des mobiliers en valeur absolue d'ici 2030 (vs 2019) <sup>(2)</sup>	% de réduction des émissions carbone relatives à la consommation électrique des mobiliers en valeur absolue (vs 2019) <sup>(2)</sup>	-31,8%	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuite du passage en LED</li> <li>• Mise en place d'éclairage intelligent (« smart Lightning ») sur les mobiliers</li> <li>• Renforcement de l'isolation des bâtiments</li> </ul>
10% de réduction des émissions carbone (location-based) relatives à la consommation électrique du parc de mobiliers/m <sup>2</sup> de face publicitaire d'ici 2030 (vs 2019) <sup>(2)</sup>	% de réduction des émissions carbone relatives à la consommation électrique du parc de mobiliers/m <sup>2</sup> de face publicitaire (vs 2019) <sup>(2)</sup>	N/A	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction de la température ambiante</li> <li>• Transition au biogaz pour les bâtiments</li> </ul>
20% de réduction des émissions des véhicules en gCO <sub>2</sub> /km d'ici 2030 (vs 2019)	% de réduction des émissions des véhicules en gCO <sub>2</sub> /km (vs 2019)	-6,3%	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renouvellement de la flotte et passage progressif à une flotte de véhicules basse émission</li> <li>• Poursuite des formations à l'écoconduite</li> </ul>
100% des consommations électriques couvertes par de l'électricité verte <sup>(3)</sup> (annuellement)	% des consommations électriques couvertes par de l'électricité verte	100% des consommations électriques sont couvertes par de l'électricité verte	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuite de l'optimisation des tournées</li> </ul>

**Nos politiques, actions et résultats**

**Réduire la consommation électrique des mobiliers**

JCDecaux œuvre pour réduire l'empreinte énergétique de ses mobiliers, qui représente 83% de ses consommations énergétiques annuelles. Le Groupe a défini des standards d'éclairage basés sur l'utilisation de la technologie LED pour ses mobiliers analogiques, qu'ils soient neufs ou déjà installés. Des seuils types de consommation sont déterminés, en termes de puissance, d'intensité et d'uniformité lumineuse par famille et typologie de mobilier. En 2022, tous les pays du Groupe ont un plan d'équipement du parc avec des éclairages LED.

Des solutions de réduction de l'intensité lumineuse voire d'extinction temporaire de nos mobiliers sont aussi déployées au cas par cas afin de s'ajuster aux conditions de marché et d'audience. JCDecaux développe aussi des solutions d'éclairage intelligent (« smart lighting ») agissant sur l'usage de l'éclairage (modulation de l'intensité lumineuse, détecteurs de présence, ...) pour améliorer la performance énergétique des mobiliers de façon encore plus substantielle (cf chapitre 2.2.1 « Développer des mobiliers et services utiles »). Grâce à ce type d'innovation et à l'éclairage LED, l'entreprise réduit en moyenne de 70% sa consommation électrique sur l'éclairage d'un mobilier de 2 m<sup>2</sup>.

Pour limiter les consommations électriques, les mobiliers digitaux sont implantés de manière raisonnée selon une stratégie sélective et les écrans sont sélectionnés selon des critères stricts de qualité et d'efficacité énergétique.

**FOCUS « PLAN DE SOBRIÉTÉ »**

Entreprise engagée, JCDecaux se mobilise pour appliquer les réglementations sur les publicités lumineuses en Europe.

Face aux enjeux de sobriété, notre entreprise accompagnera plus que jamais les annonceurs dans leur propre stratégie de sobriété et continuera de promouvoir une communication responsable, levier de la transition écologique. Pour appliquer les réglementations d'extinction nocturne (par exemple entre 1h et 6h du matin en France et entre 22h et 6h en Allemagne), JCDecaux dote progressivement l'ensemble des mobiliers en technologies de programmation et de pilotage à distance. En pratique, cela permet une extinction harmonisée des publicités lumineuses sur les mobiliers analogiques et numériques concernés par la réglementation. En France, JCDecaux avait anticipé cette réglementation, puisque cet engagement a déjà été tenu depuis 2013 sur les mobiliers numériques et sur les mobiliers analogiques depuis 2015. Des extinctions volontaires sont également mises en place dans d'autres pays, tels que le Royaume-Uni et l'Espagne.

**Réduire les émissions carbone des véhicules**

En 2022, la consommation de carburants des véhicules représente plus de 10% des consommations énergétiques annuelles du Groupe. Pour réduire cette consommation, JCDecaux a mis en place différentes actions :

- Pour le renouvellement et le développement de son parc de véhicules, JCDecaux favorise la sélection de véhicules ayant le moins d'impact sur l'environnement [consommation de carburant et émissions de CO<sub>2</sub>] en fonction des solutions disponibles et de la réalité des besoins de l'activité. Quand cela est techniquement possible, les agents d'exploitation sont équipés de véhicules propres

<sup>(1)</sup> Sur un périmètre couvrant 100% des émissions des scopes 1 et 2 du Groupe.

<sup>(2)</sup> À périmètre et rythme de déploiement du digital constants.

<sup>(3)</sup> Le terme d'« électricité verte » désigne l'électricité produite à partir de sources d'énergies renouvelables.

(électrique, GPL, GNV, flexifuel, hybride). Entre 2021 et 2022, la part de véhicules propres s'élève à près de 19 % du parc de véhicules total et a ainsi augmenté de 42 %.

- Depuis 2006, JCDecaux développe son propre programme d'éco-conduite à destination de l'ensemble des collaborateurs disposant d'un véhicule d'entreprise. Cette formation, renouvelée régulièrement, consiste à modifier et maintenir le comportement des conducteurs vers une conduite plus douce afin de diminuer à la fois les consommations de carburant et le nombre d'accidents de la route. En 2022, l'écoconduite est déployée dans 70 % des pays du Groupe.

- Une démarche permanente d'optimisation des déplacements liés à l'implantation ou à l'exploitation des mobiliers est réalisée. Les tournées d'entretien, de maintenance et d'affichage sont organisées par type de mobilier et par localisation géographique afin de limiter les temps de déplacement et les consommations de carburant.

Les économies d'énergie obtenues sur les flottes de véhicules sont ainsi la conséquence d'une somme d'actions : éco-conduite, évolution et renouvellement de la flotte, optimisation des tournées logistiques, etc.

### Réduire les consommations énergétiques des bâtiments

JCDecaux s'engage également à réduire les consommations énergétiques de ses bâtiments. Des actions tels que le passage en LED de l'éclairage des bâtiments, le renforcement de l'isolation et l'équipement en Système d'Automatisation et de Contrôle des Bâtiments (BACS) seront renforcées dès 2023 grâce à l'élaboration d'un ou plusieurs objectifs quantitatifs associés.

### Consommations énergétiques

Incluent l'électricité, le gaz naturel, le chauffage urbain, le fuel domestique et les carburants

En MWh	2019	2020	2021	2022	EVOLUTION 2022 (VS. 2021)	EVOLUTION 2022 (VS. 2019)
Mobiliers <sup>(1)</sup>	708 463	579 438	612 628	600 444	-2,0%	-15,2%
Véhicules <sup>(2)</sup>	108 284	75 251	77 450	79 015	2,0%	-27,0%
Bâtiments <sup>(3)</sup>	46 840	39 472	43 673	44 087	0,9%	-5,9%
<b>TOTAL</b>	<b>863 588</b>	<b>694 161</b>	<b>733 751</b>	<b>723 547</b>	<b>-1,4%</b>	<b>-16,2%</b>

### Maintenir à 100 % la couverture de nos consommations en énergie renouvelable

JCDecaux poursuit une politique d'achat d'électricité d'origine renouvelable, qui couvre 100 % des consommations électriques en 2022. Les certificats garantissant l'origine renouvelable de l'électricité répondent à un cahier des charges strict : la production de l'électricité achetée doit avoir eu lieu dans l'année d'achat, être locale si possible, et exclure l'hydraulique de grande ampleur (+10 MW). JCDecaux propose aussi depuis plus de dix ans d'intégrer des panneaux solaires photovoltaïques à ses mobiliers, quand le cahier des charges le permet.

La couverture des consommations électriques du Groupe par des énergies vertes est passée de 98 % en 2021 à 100 % en 2022. Cette performance s'inscrit en ligne avec l'engagement de JCDecaux pris depuis 2014, et renouvelé dans le cadre de son adhésion au RE 100 en 2019, de couvrir 100 % de ses besoins à horizon 2022.

### Consommations électriques et part de l'électricité d'origine renouvelable dans le total

En MWh	2019	2020	2021	2022	EVOLUTION 2022 (VS. 2021)	EVOLUTION 2022 (VS. 2019)
Mobiliers <sup>(1)</sup>	708 463	579 438	612 628	600 444	-2,0%	-15,2%
Bâtiments <sup>(3)</sup>	25 620	20 891	21 255	19 934	-6,2%	-22,2%
<b>TOTAL</b>	<b>734 083</b>	<b>600 329</b>	<b>633 884</b>	<b>620 441</b>	<b>-2,1%</b>	<b>-15,5%</b>
% d'électricité d'origine renouvelable	88%	91%	98%	100%		

En 2022, le total des consommations électriques de JCDecaux enregistre une baisse de 2,1 % par rapport à l'année précédente.

<sup>(1)</sup> Les consommations électriques des mobiliers sont estimées sur la base de l'inventaire des mobiliers qui détaille notamment les durées moyennes d'exploitations des mobiliers et les consommations unitaires. Les consommations électriques facturées et non facturées sont incluses.

<sup>(2)</sup> Les consommations des véhicules prennent en compte uniquement les consommations facturées à JCDecaux.

<sup>(3)</sup> Les consommations des bâtiments prennent en compte uniquement les consommations facturées à JCDecaux.

**Déployer un Système de Management Environnemental et Energétique**

Afin d'estimer, réduire et maîtriser ses impacts sur l'environnement, et d'harmoniser les pratiques au niveau du groupe, JCDecaux s'attache à déployer la certification ISO 14001 dans toutes les filiales pour lesquelles cela fait sens. À fin 2022, 15 pays sont certifiés ISO 14001 – l'Australie, la Belgique, le Brésil, le Danemark, L'Irlande, les États-Unis, la Finlande, la France, le Hong Kong, la Hongrie, l'Italie, la Nouvelle Zélande, les Pays-Bas, le Portugal, et le Royaume-Uni – représentant 60 % du chiffre d'affaires de JCDecaux.

Des guides pour la mise en place de systèmes de management de l'environnement respectant la norme ISO 14001 ont été élaborés par la Direction du Développement Durable et de la Qualité, conjointement avec les filiales certifiées, et mis à disposition de toutes les filiales du Groupe.

**Notre feuille de route à 2030**

NOS OBJECTIFS	INDICATEURS	RÉSULTATS 2022	PLAN D'ACTION
Réduire à minima de 46 % les émissions du scope 3 d'ici à 2030 (vs 2019) (aligné avec les objectifs SBTi <sup>111</sup> )	% de réduction des émissions sur le scope 3	- 17,3%	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir les mobiliers rénovés et accroître leur déploiement</li> <li>• Privilégier les matériaux à faibles émissions carbone dans la conception de nos mobiliers et leur exploitation</li> <li>• Intégrer et suivre les améliorations des industries : aluminium, acier, verre, électronique, papier</li> <li>• Optimiser les déplacements personnels et professionnels es collaborateurs</li> </ul>

**Nos politiques, actions et résultats**

*Mobiliers*

Afin de diminuer les émissions du scope 3, JCDecaux prévoit d'une part un changement de la nature des matériaux utilisés afin de privilégier les mobiliers fabriqués à base de matériaux à faibles émissions carbone, et d'autre part, le développement de mobiliers rénovés.

Ainsi, afin de répondre à ces engagements, JCDecaux a défini les objectifs suivants :

- La promotion de mobiliers composés de matériaux à faibles émissions carbone :

D'ici à 2030, 40 % de l'ensemble des nouveaux mobiliers non digitaux déployés et 70 % de l'ensemble des nouveaux mobiliers digitaux déployés, seront composés de matériaux à faibles émissions carbone.

- La promotion de mobiliers rénovés :

Les mobiliers rénovés ont pour avantage de réduire de 60 % les émissions et les coûts par rapport à l'installation d'un nouveau mobilier. Nous avons considéré qu'à horizon 2030, les mobiliers rénovés pourraient

Pour aller encore plus loin, les filiales de JCDecaux au Royaume-Uni et en Irlande ont reçu la certification ISO 50001, norme relative aux systèmes de management de l'énergie.

**2.3.1.1.2. Réduire l'empreinte environnementale sur l'ensemble de la chaîne de valeur**

**Nos enjeux**

Pour la première fois en 2022, JCDecaux a évalué son empreinte environnementale indirecte en mesurant ses émissions sur le scope 3, qui représente 88 % (market-based) et 49 % (location-based) des émissions totales de GES du Groupe, suivant une méthodologie de calcul audité et certifiée par notre OTI (Organisme Tiers Indépendant).

constituer 50 % de l'ensemble des mobiliers non-digitaux déployés. L'atteinte de cet objectif dépendra de la volonté des mandants publics et privés à privilégier les mobiliers reconditionnés à neuf.

JCDecaux intègre également dans sa trajectoire les efforts de décarbonation des industries des matières premières qui constituent les mobiliers JCDecaux (aluminium, acier, verre, électronique, et papier). Ces efforts consistent principalement à réduire l'impact carbone des matériaux produits par ces industries (amélioration de leur efficacité énergétique et réduction de leur intensité carbone).

*Déplacements*

Cette Stratégie Climat s'appuie également sur la réduction des émissions carbone liées aux déplacements domicile-travail et professionnels des employés. Ainsi, JCDecaux s'est fixé deux objectifs à horizon 2030 :

- Réduire de 40 % les distances parcourues (km) domicile-travail par les employés (vs. 2019)
- Réduire de 30 % les distances parcourues (km) par les employés pour des déplacements professionnels (vs. 2019).

<sup>111</sup> Sur un périmètre couvrant à minima 66 % des émissions du scope 3 du Groupe.

### 2.3.1.2. Déployer progressivement notre politique de contribution à la neutralité carbone collective

#### Nos enjeux

En complément des actions de réductions mises en place sur les opérations et sur la chaîne de valeur de JCDecaux, le Groupe vise à contribuer au développement de projets de réduction des émissions et/ou de séquestration du carbone. Ceci afin de participer à la décarbonation à l'échelle planétaire, tout en contribuant aux ODD (Objectifs de Développement Durables) définis par l'ONU.

#### Notre feuille de route à 2030

NOS OBJECTIFS	INDICATEURS	RÉSULTATS 2022	PLAN D'ACTION
Déployer progressivement une stratégie de contribution pertinente dans les pays prioritaires dès 2023	NA	En cours	<b>DÈS 2023</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Définition des principes de contribution à l'échelle du Groupe</li> <li>• Sélection des porteurs de projets de décarbonation</li> <li>• Mise en place d'une gouvernance</li> <li>• Sensibilisation et formation des équipes</li> </ul>

#### Nos politiques, actions et résultats

Dès 2021 en France, nous avons décidé d'investir dans le financement de projets solidaires de décarbonation permettant d'éviter ou de séquestrer 73 kt CO<sub>2</sub> eq en 2022. Nous contribuons ainsi à hauteur de 100 % de nos émissions mesurées pour nos activités réalisées en France sur l'ensemble de nos 3 scopes.

Pour nos activités en France, notre portefeuille est composé de 11 projets certifiés (label bas carbone, Verra, Gold Standard, UNFCCC...), dont 3 en France ; les autres étant des projets à l'international sur des territoires dans lesquels nous sommes implantés (cf détail des projets page ci-après). Ces projets ont été sélectionnés rigoureusement pour leur qualité, leur implantation, leur typologie par rapport à nos propres enjeux et engagements ainsi que pour l'adéquation des co-bénéfices associés.

Notre objectif est ainsi de réconcilier justice climatique et neutralité carbone afin d'encourager et de préserver le droit à un environnement sain pour toutes et tous de manière plus efficace et plus durable.

D'autres géographies ont également initié une stratégie de contribution locale telles que le Danemark, l'Allemagne et l'Australie. En 2023, de nouvelles filiales vont enrichir notre action. Nous communiquerons notre stratégie de contribution à l'échelle du groupe dès 2023.

FOCUS « LES PROJETS DE DÉCARBONATION DE JCDECAUX FRANCE »

Projets de décarbonation

3

France

**Agriculture** | Réduction & Séquestration  
Label : FR Label Bas Carbone



**Énergie** | Réduction  
Label : Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques



**Reforestation** | Séquestration  
Label : FR Label Bas Carbone



Chine

**Énergie** | Réduction  
Label : Gold Standard



**Énergie** | Réduction  
Label : Gold Standard



**Énergie** | Réduction  
Label : VERRA



3

1

Pérou

**Énergie** | Réduction  
Label : Gold Standard



1

Brésil

**Énergie** | Réduction  
Label : Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques



1

Malawi

**Énergie** | Réduction  
Label : VERRA



1

Australie

**Biodiversité Protection** | Réduction  
Label : Australian Carbon Credit Unit



1

Corée du sud

**Énergie** | Réduction  
Label : VERRA



## 2.3.2. MAÎTRISER NOS AUTRES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX



« Récupération des eaux de pluie, nettoyage du mobilier économe en eau, éco-conception de mobiliers, utilisation de papier certifié et d'encre végétales pour nos affiches, toiles d'affichage en PVC, recyclage de nos déchets... Notre volonté de limiter notre impact sur l'environnement est présent à toutes les étapes de notre chaîne de valeur. »

Eric Baumann, Directeur de l'Exploitation internationale



### 2.3.2.1. Favoriser une gestion responsable de nos déchets

#### Nos enjeux

En 2022, l'activité de JCDecaux a généré plus de 17 911 tonnes de déchets y compris papier et PVC (plus de 15 typologies de déchets). Au regard de cette volumétrie, la gestion des déchets est une des priorités de l'engagement environnemental de JCDecaux, qui agit notamment sur le recyclage des déchets papier et PVC, qui représentent les principaux postes de déchets triés par JCDecaux.

#### Notre feuille de route à 2030

NOS OBJECTIFS	INDICATEURS	RÉSULTATS 2022	PLAN D'ACTION
Zéro enfouissement des déchets d'ici 2035 <sup>(1)</sup>	% d'enfouissement des déchets vs total déchet dans les pays pourvus de filières adaptées	85 % de déchets valorisés <sup>(3)</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Améliorer les connaissances de flux de tri de déchets et de filières</li> <li>Accélérer la formation et la sensibilisation des équipes locales impliquées dans l'organisation du tri et de la fin de vie des déchets dans toutes les filiales</li> </ul> <p><b>A MOYEN TERME</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Intégrer la chaîne de valeur du traitement des déchets dans les nouvelles conceptions</li> <li>Mettre en place un traitement des designs historiques pour lesquels la valorisation n'est pas possible</li> </ul>

#### Nos politiques, actions et résultats

##### Valoriser nos déchets

##### Déchets générés

En tonnes	2019	2020	2021	2022	EVOLUTION 2022 (VS. 2021)	EVOLUTION 2022 (VS. 2019)
Total déchets générés <sup>(2)</sup>	23 880	18 595	19 311	17 911	-7,2%	-25,0%
% déchets valorisés <sup>(3)</sup>	76%	80%	80%	85%		

NB : Ne sont pas pris en compte les déchets ménagers et les déchets gérés par la sous-traitance dans le total des déchets.

Les affiches papier représentent 29 % des déchets triés par JCDecaux, car la majorité des mobiliers JCDecaux reste des mobiliers non digitaux. Sur le papier, la valorisation de nos déchets passe avant tout par une amélioration des connaissances de flux de tri de déchets et de filières.

La part des toiles PVC reste non significative dans le volume total de déchets triés (21,1 % de toiles du volume de déchets triés). Cependant, JCDecaux s'engage à réduire dans la mesure du possible l'utilisation

du PVC pour les toiles, en utilisant des plastiques alternatifs ou d'autres matériaux moins polluants, à condition qu'ils répondent aux contraintes d'exploitation notamment qualitatives et de tenue dans le temps. Pour les toiles PVC utilisées, le recyclage de ces supports publicitaires est alors organisé. Ainsi des produits affichés en toile textile sans PVC et recyclables ont été déployés sur les derniers projets en aéroport (notamment Guangzhou, Sao Paulo, Dubai, Bahrein).

<sup>(1)</sup> Dans les pays pourvus de filière adaptée.

<sup>(2)</sup> Les déchets dangereux ne représentent qu'1 % du total des déchets générés.

<sup>(3)</sup> Le taux de déchet valorisé comprend tous les modes de traitement excepté l'enfouissement.

Les pratiques de recyclage de ces déchets sont régulièrement revues pour améliorer le taux de recyclage des déchets. JCDecaux s'assure également que les déchets dangereux et DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques) soient traités dans les filières spécialisées.

**Minimiser l'enfouissement de nos déchets**

Afin de clarifier les attendus de sa politique déchets et de partager les moyens d'amélioration du traitement des déchets dès le stade de la recherche de fournisseurs, JCDecaux a publié un Manuel de Gestion des Déchets destiné aux directeurs techniques, des opérations, et des achats, ainsi qu'aux managers des différentes filiales du Groupe.

Il introduit un certain nombre de contraintes et de recommandations entraînant des changements qui devront être gérés par les équipes concernées.

Le Manuel de Gestion des Déchets définit ainsi les nouveaux indicateurs à être collectés par les filiales sur SIA, l'outil de reporting durable, pour pouvoir développer de nouveaux plans d'action.

Dans le cadre de la parution du Manuel, JCDecaux a créé une « communauté déchets » avec ses responsables régionaux afin d'assurer la bonne diffusion et compréhension des éléments techniques de la stratégie et de générer une capacité à avoir une vision opérationnelle en local dans les filiales.

**FOCUS « RÉNOVATION DES MOBILIERS DANS UNE DÉMARCHE CIRCULAIRE »**

Jean-Claude Decaux a inventé en 1964 un modèle économique, plus que jamais d'actualité : la conception, l'installation et l'entretien de produits et services utiles aux citoyens financés par la communication des marques. Ce modèle offre de nombreux avantages, notamment car il s'inscrit dans l'économie de la fonctionnalité. JCDecaux met à disposition des mobiliers conçus pour durer dans le temps, qui restent dans la majeure partie des contrats sa propriété, sont entretenus par les équipes JCDecaux et peuvent être rénovés et réutilisés dans le cadre de nouveaux contrats.

JCDecaux promeut donc la possibilité et la nécessité de la rénovation à neuf des mobiliers en fin de contrat pour allonger leurs durées d'usage et ainsi, réduire significativement les impacts environnementaux liés aux phases d'extraction de matière première et de fabrication de nouveaux mobiliers. Un mobilier peut ainsi avoir plusieurs vies et garantir une qualité de service pendant environ 30 ans. Pour favoriser cette pratique, JCDecaux a mis en place en 2013 «Le Store», un outil en ligne, accessible à l'ensemble des filiales du Groupe. Il permet aux pays disposant de mobiliers réutilisables et en stock (Abribus®, Vélos en Libre-Service, etc.) de les mettre en ligne. Ces mobiliers peuvent ensuite être réservés par les filiales souhaitant proposer aux villes des mobiliers rénovés, quand cela est autorisé par leurs cahiers des charges. En 2022, 2 522 mobiliers ont été échangés grâce au Store, dont 678 MUPIS et 1 335 vélos, bornettes et bornes de VLS. Les volumes échangés cette année ont augmenté de plus de 36% par rapport à 2021.

Cette plateforme d'échange nous a permis entre 2014 et 2022 de réutiliser plus de 17 000 mobiliers, et donc de réaliser une réduction des émissions de 60% par rapport au déploiement de mobiliers neufs et de réaliser des économies de près de 35 m€ sur la valeur neuve des mobiliers.

La rénovation des mobiliers constitue un atout majeur de la stratégie climat de JCDecaux pour diminuer ses émissions de gaz à effet de serre sur le scope 3 (cf. chapitre 2.3.1.1.2 «Réduire l'empreinte environnementale sur l'ensemble de la chaîne de valeur»).

**2.3.2.2. Encourager une consommation d'eau responsable**

**Nos enjeux**

Bien que l'activité de JCDecaux ne soit pas fortement consommatrice d'eau, il est essentiel à l'échelle du Groupe d'œuvrer pour une gestion raisonnée de cette ressource.

**Notre feuille de route à 2030**

NOS OBJECTIFS	INDICATEURS	RÉSULTATS 2022	PLAN D'ACTION
Enrichir la politique et les plans d'action sur l'eau à partir de 2022	N/A	Réalisé	<p><b>2023</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fiabiliser des moyens de mesure et de pilotage de la consommation d'eau</li> <li>• Renforcer la mise en place d'un plan de sensibilisation des collaborateurs à une consommation raisonnée de l'eau</li> </ul>
Déployer la politique eau à partir de 2023	N/A	N/A	<p><b>A PARTIR DE 2023</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcer la récupération des eaux de pluie sur les régions et les sites permettant une couverture de la consommation</li> </ul>

### Nos politiques, actions et résultats

Afin d'optimiser sa consommation d'eau, JCDecaux met en œuvre plusieurs mesures. Le nettoyage des mobiliers et des véhicules représentant le poste le plus important de consommation d'eau pour JCDecaux, les méthodes de lavage des mobiliers et des véhicules sont revues régulièrement pour réduire la quantité d'eau nécessaire tout en assurant une qualité de lavage élevée.

Pour économiser davantage la ressource en eau, JCDecaux utilise deux modes de récupération d'eau de pluie :

- Dans les locaux, l'eau de pluie est collectée dans des cuves et transférée dans les réservoirs des véhicules des agents d'entretien pour le lavage des mobiliers
- Dans les mobiliers, des récupérateurs d'eau de pluie permettent d'avoir une eau disponible directement pour l'entretien des mobiliers (ex : sanitaires Patrick Jouin, colonnes d'affichage).

Le nettoyage des mobiliers à l'eau de pluie fait partie des actions emblématiques de JCDecaux qui ont été déployées très vite à la suite de la création de l'entreprise. La filiale de JCDecaux en France applique d'ailleurs cette mesure depuis plus de 20 ans maintenant, ce qui lui permet une autosuffisance en ressources en eau pour l'entretien de ses mobiliers.

Les propriétés de l'eau de pluie, naturellement déminéralisée, permettent de réduire l'usage de produits détergents et la quantité d'eau nécessaire à chaque intervention.

Afin que chaque filiale déploie des moyens de mesure et de pilotage de la consommation d'eau issues de ses activités en local, JCDecaux a publié en 2022 un manuel pour mieux accompagner les directeurs techniques dans la mise en œuvre de leur propre politique de mesure de consommation d'eau locale.

### Consommations d'eau

En m <sup>3</sup>	2019	2020	2021	2022	EVOLUTION 2022 (VS. 2021)	EVOLUTION 2022 (VS. 2019)
Consommation d'eau totale <sup>(1)</sup>	163 978	133 446	121 746	111 784	-8,2%	-31,8%
Consommation d'eau de pluie	3 021	2 068	2 515	2 134	-15,1%	-29,4%

### 2.3.2.3. Œuvrer pour la protection de la biodiversité

#### Nos enjeux

Grâce aux études du GIEC, de l'IPBES et de la SNB<sup>(2)</sup>, la responsabilité des activités humaines dans l'érosion de la biodiversité et des écosystèmes est désormais de notoriété publique. Même si l'enjeu de la biodiversité ne fait pas partie des risques extra-financiers de JCDecaux et ne constitue pas un enjeu matériel en lien avec l'activité du Groupe, JCDecaux, en tant que leader mondial de la conception et entretien de mobiliers urbains, souhaite contribuer à la réintégration de la nature en ville et ainsi participer à la préservation et à la restauration des écosystèmes.

#### Notre feuille de route à 2030

NOS OBJECTIFS	INDICATEURS	RÉSULTATS 2022	PLAN D'ACTION
Construire et déployer une politique et des plans d'action sur la biodiversité dès 2023 selon 2 étapes : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place un pilote France en 2023</li> <li>• Déployer une politique Groupe en 2024</li> </ul>	N/A	Projet pilote France : mise en place en cours	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Constitution de groupes de travail pour mettre en œuvre le plan d'action France</li> <li>• Rédaction d'un support pour expliquer notre démarche biodiversité</li> <li>• Développement de l'offre cœur de métier à travers des innovations dans la gamme de mobiliers JCDecaux</li> </ul>

<sup>(1)</sup> Consommation d'eau facturée.

<sup>(2)</sup> GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat), IPBES (Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques), SNB (Stratégie Nationale de la Biodiversité).

### Nos politiques, actions et résultats

#### Intégrer une démarche biodiversité dans la stratégie RSE

Conscient de son rôle en tant que média dans la société, JCDecaux s'engage dans sa nouvelle Stratégie à construire dès 2023, en France, une politique de protection de la biodiversité et à mettre en œuvre un plan d'action associé. Cette démarche s'articule autour de huit axes correspondant aux plans d'actions suggérés aux entreprises pour s'engager en faveur de la biodiversité :

- Innover en s'inspirant du vivant : biomimétisme, bioinspiration et solutions fondées sur la nature
- Renforcer son ancrage territorial en préservant ou restaurant les écosystèmes locaux
- Anticiper la réglementation et faciliter l'intégration des futures contraintes
- Donner du sens à son activité et répondre à la sensibilité de ses collaborateurs
- Améliorer son image par des engagements concrets et des certifications
- Sécuriser son approvisionnement en valorisant des modes de production pérennes et respectueux des écosystèmes
- Garantir un accès au foncier par une politique immobilière minimisant l'artificialisation
- Accéder à de nouveaux types de financements liés aux critères biodiversité.

Trois leviers de cette démarche sont intégrés depuis longtemps à la stratégie de JCDecaux :

- Renforcer l'ancrage territorial du groupe en préservant ou restaurant les écosystèmes locaux : JCDecaux utilise au maximum le maillage des mobiliers en ville pour contribuer à la continuité écologique en milieu urbain. JCDecaux souhaite en effet

agir pour freiner l'érosion de la biodiversité en luttant contre l'artificialisation et la fragmentation des espaces. Pour cela, le Groupe contribue depuis 3 ans à la renaturation en ville à travers la végétalisation de nos mobiliers, notamment à travers des toitures végétalisées mais aussi des structures de végétalisation verticale permettant l'accès à la pleine terre.

- Innover en s'inspirant du vivant : certaines innovations participent déjà à échelle réduite à la préservation de la biodiversité en s'inspirant ou en se fondant sur la nature. Le déploiement des solutions de végétalisation ou encore l'installation de nids à insectes sur certains panneaux d'affichage en sont des exemples. JCDecaux observe d'ailleurs d'ores-et-déjà des impacts positifs de ces solutions puisque l'on a pu observer, avec les directions des espaces verts de collectivités, que les plantes ont évolué depuis leur installation. Les toitures par exemple se sont développées, des espèces locales sont apparues et des insectes ont été observés au niveau de ces solutions.
- Promouvoir des engagements concrets et souscrire à des certifications reconnues : le papier des affiches commandées par JCDecaux (environ 35% du total des affiches papier posées), est labellisé PEFC, FSC ou un équivalent local en fonction des pays. Ces labels attribués par des tierces parties permettent de garantir une démarche responsable de gestion de la forêt d'où est issu le bois servant à fabriquer les affiches. Certaines campagnes de communication promeuvent par ailleurs la prise de conscience de nos audiences à cet enjeu majeur (Campagne The Lion Share, campagnes locales...). Enfin, le partenariat de JCDecaux avec JustDiggIt, Alliance Forêt bois, et Microsol permet au Groupe d'investir et contribuer, dans ce cadre, à la protection, la restauration et la gestion des écosystèmes.

Ainsi, le Groupe s'engage à mieux prendre en compte cet enjeu majeur qu'est la protection de la biodiversité dans ses engagements ESG.

POUR UNE  
CULTURE DE  
RESPONSABILITÉ  
DE NOTRE  
ÉCOSYSTÈME



## 2.4. POUR UNE CULTURE DE RESPONSABILITÉ DE NOTRE ÉCOSYSTÈME

Employeur de plus de 11 000 collaborateurs à travers le monde, JCDecaux considère son engagement envers ses collaborateurs comme un élément clé de sa réussite. La diversité de son offre de produits et services nécessite une grande variété de métiers et de compétences qui est internalisée au sein de l'entreprise. Dans le cadre de cette diversité de métiers et de services, JCDecaux

entretient des relations avec un écosystème varié - collectivités, fournisseurs, sous-traitants etc. La bonne conduite des affaires est ainsi un enjeu primordial pour assurer des bonnes relations avec nos partenaires. Cela passe par la transmission des valeurs du Groupe à toutes ses parties prenantes, et principalement aux fournisseurs, et par la protection des données personnelles.

### 2.4.1. AGIR EN EMPLOYEUR RESPONSABLE

“

« Depuis 1964, le succès et la réputation de JCDecaux reposent sur des valeurs fortes, notamment l'idée que les collaborateurs du Groupe sont essentiels à son développement, dans le cadre d'une politique RH décentralisée fondée sur les spécificités locales. En 2022, nos efforts se sont concentrés sur le développement de notre politique de marque employeur, d'abord déployée en France, ayant identifié l'attraction et la rétention des talents parmi nos principaux risques. Nous avons notamment modernisé notre gamme d'outils, afin de mieux répondre aux quatre piliers de notre politique : attirer, recruter, accueillir et fidéliser nos collaborateurs. »

*Victoire Pellegrin, Directrice du Développement RH à la Direction des Ressources Humaines France et Projets RH Internationaux*



JCDecaux crée des emplois variés, localement, partout où le Groupe est implanté, soit dans plus de 80 pays. Depuis sa création, JCDecaux a poursuivi une politique forte de maintien dans l'emploi, de création d'emploi et d'embauches en CDI : entre 2001 et 2022, les effectifs ont augmenté de 53%, en progression moyenne annuelle de 2%.

Au 31 décembre 2022, l'effectif total JCDecaux s'élevait à 11 209 collaborateurs, soit une hausse de +489 personnes par rapport à 2021 (+4,6%). Cette hausse s'explique principalement par +421 FTE en France dont +301 FTE lié à la fin du plan de chômage partiel entre 2022 et 2021.

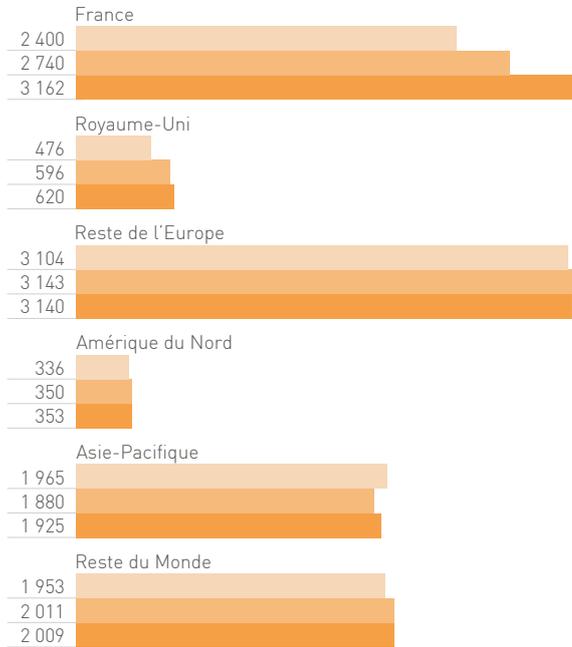
A périmètre constant, l'effectif 2022 est en hausse de 431, soit une augmentation de 4,0% par rapport à 2021. Les effets périmètre entraînent une augmentation de 58 personnes, liée essentiellement aux acquisitions en France de Displayce en septembre 2022 et de Pisoni en décembre 2022.

## 2 NOTRE RESPONSABILITÉ SOCIALE, SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE

Pour une culture de responsabilité de notre écosystème

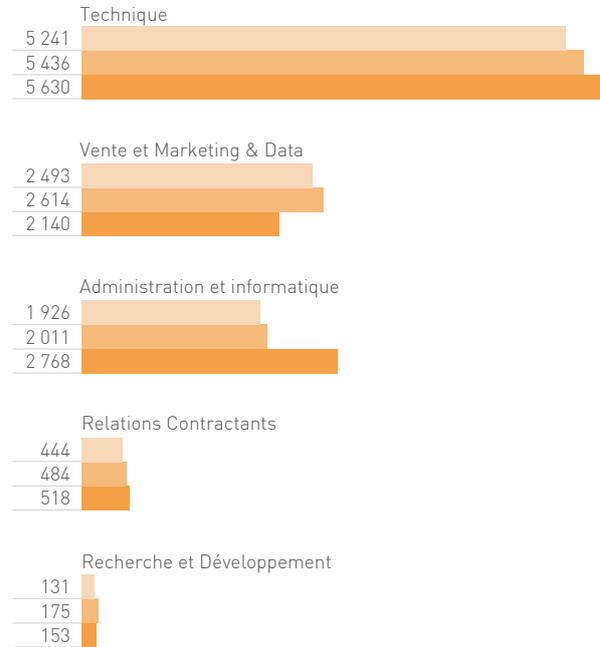
### Répartition des effectifs par zone géographique (ETP)<sup>(1)</sup>

Nombre de personnes<sup>(2)</sup> au 31 décembre



### Répartition des effectifs par métier (ETP)<sup>(1)</sup>

Nombre de personnes<sup>(2)</sup> au 31 décembre



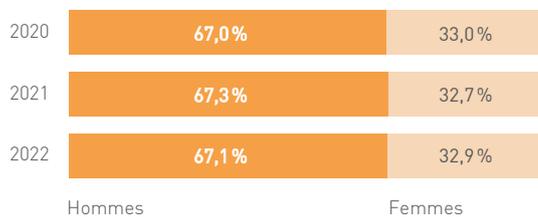
■ 2020 ■ 2021 ■ 2022

### Répartition des effectifs par type de contrat

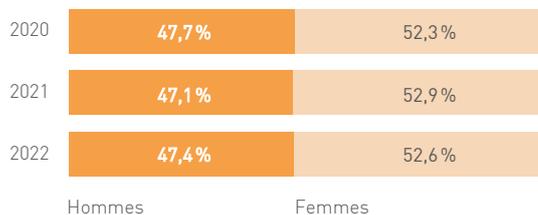


### Répartition des effectifs par sexe

Effectif total

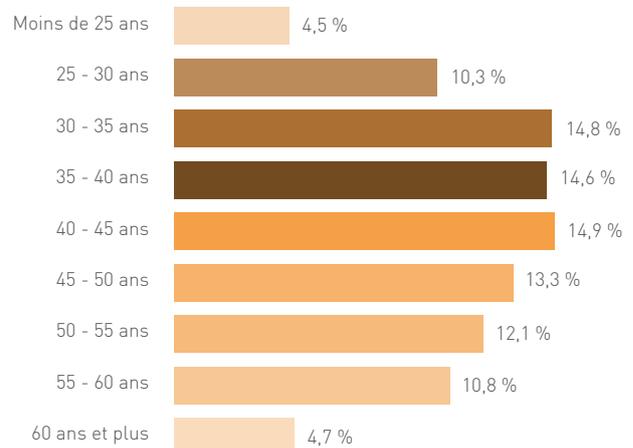


Effectif hors opérationnels



### Répartition des effectifs par âge

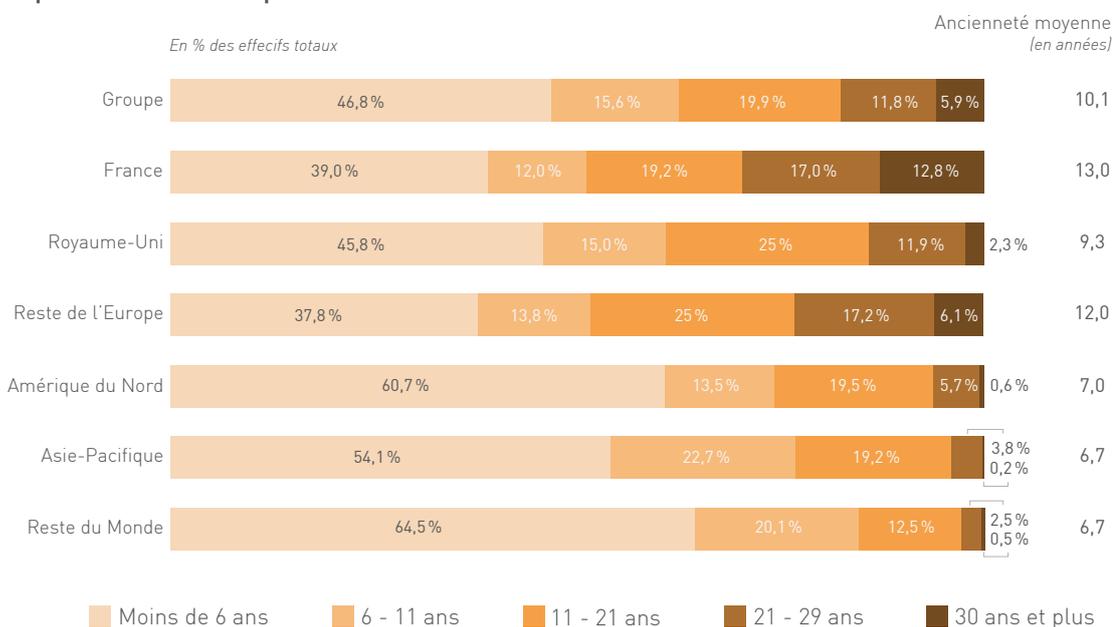
Nombre de personnes<sup>(2)</sup> au 31 décembre



<sup>(1)</sup> ETP : Équivalent Temps Plein.

<sup>(2)</sup> Les données de répartition des ETP par zone et par métier sont issues du processus de reporting des données financières du Groupe, avec un taux de couverture de 100% des effectifs ETP du Groupe.

## Répartition des effectifs par ancienneté



### 2.4.1.1. Ancrer le respect des valeurs sociales fondamentales

#### Nos enjeux

Alors que 21 % des effectifs du Groupe se situent dans des pays n'ayant pas ratifié l'ensemble des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), le respect des droits humains et des valeurs fondamentales constitue un enjeu majeur pour JCDecaux.

#### Notre feuille de route à 2030

NOS OBJECTIFS	INDICATEURS	RÉSULTATS 2022	PLAN D'ACTION
100% des pays du Groupe respectent les valeurs sociales fondamentales du Groupe (annuel)	% des pays du Groupe qui respectent les valeurs sociales fondamentales du Groupe	100% <sup>111</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Continuer à auditer l'application de la charte dans les pays et assurer un suivi des plans d'actions liés aux non-alignements</li> <li>Continuer à communiquer régulièrement sur le sujet en interne</li> <li>Vérifier régulièrement le bon fonctionnement du système d'alerte vigilance dans 100% des pays</li> </ul>
100% des nouveaux collaborateurs ayant signé leur engagement à respecter la Charte Internationale des Valeurs Sociales Fondamentales	% des nouveaux collaborateurs ayant signé leur engagement à respecter la Charte Int. des Valeurs Sociales Fondamentales	Atteint	<ul style="list-style-type: none"> <li>S'assurer de la distribution de la Charte aux nouveaux entrants et de leur engagement aux principes qu'elle contient et du suivi de la formation des nouveaux collaborateurs connectés</li> </ul>

#### Nos politiques, actions et résultats

Déployer le corpus de chartes de JCDecaux et assurer un socle de droits fondamentaux pour l'ensemble des collaborateurs

JCDecaux a créé un socle social commun, destiné à l'ensemble de ses collaborateurs, formalisé par les Chartes du Groupe, qui précisent les droits et les devoirs des collaborateurs partout dans le monde : la Charte Éthique (voir la section 2.4.2.1 Assurer une conduite éthique

et lutter contre la corruption) et la Charte Internationale des Valeurs Sociales Fondamentales.

Les membres du Directoire de JCDecaux ont la responsabilité directe de la diffusion à travers le Groupe du Corpus de Chartes et des valeurs qu'elles véhiculent, avec comme relais la Direction des Ressources Humaines France et Projets RH Internationaux, la

<sup>111</sup> Résultats de l'enquête de l'année 2019/2020 (enquête bisannuelle), objectif atteint après revue de la mise en place des plans d'actions correctifs.

## 2 NOTRE RESPONSABILITÉ SOCIALE, SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE

Pour une culture de responsabilité de notre écosystème

Direction Juridique, la Direction du Développement Durable et de la Qualité et la Direction de l'Audit Interne. Le management local de chaque pays est responsable du respect et de la bonne application des principes et des normes énoncés dans les Chartes, de la mise en œuvre des moyens pour garantir leur déploiement et du respect des engagements qu'elles contiennent. Il communique les points de vigilance où il est nécessaire d'effectuer un contrôle plus spécifique. Ces Chartes sont disponibles sur le site internet de JCDecaux et les intranets de chaque pays. Des formations et guides sont mis à disposition des employés pour renforcer leur compréhension et mise en œuvre.

Depuis 2020, tout nouveau salarié intégrant JCDecaux doit systématiquement signer au moment de son embauche une lettre certifiant son engagement à respecter les principes énoncés dans les Chartes. En parallèle, les salariés ayant fait leur entrée dans l'entreprise avant 2020 ont signé leur engagement, sous format papier, pour les salariés non connectés au Système d'Information du Groupe et sous format électronique, pour les salariés «connectés» à travers le parcours de formation «Principes éthiques, sociaux & relations fournisseurs : je m'engage !» sur la plateforme de digital learning JCDecaux Academy, disponible en 13 langues. Au 31 janvier 2022, le taux de complétion de ce parcours de formation par les signataires en ligne était de 100 %.



La Charte Internationale des Valeurs Sociales Fondamentales de JCDecaux décrit l'engagement du Groupe en faveur du respect des Droits humains, et renforce la protection des droits sociaux fondamentaux, notamment en matière de Santé-Sécurité, durée du temps de travail et congés payés, et en condamnant toutes formes de travail forcé, travail des enfants, discrimination au travail, harcèlement ou violence, pour l'ensemble des collaborateurs. À travers cette Charte, JCDecaux formalise son engage-

ment à soutenir concrètement la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et les Principes Directeurs relatifs aux entreprises et aux Droits de l'Homme des Nations Unies, les Conventions Fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), ainsi que les Principes Directeurs de l'Organisation de Coopération et de

Développement Économique pour les entreprises multinationales.

Une évaluation de la conformité des pratiques locales avec les principes énoncés dans la Charte Internationale des Valeurs Sociales Fondamentales est effectuée tous les deux ans depuis 2013 sous la forme d'un questionnaire d'enquête. Ce questionnaire demande à chaque filiale des informations sur les pratiques locales liées aux principes énoncés dans la Charte. En cas de non-alignement, la filiale concernée doit mettre en place un plan d'action correctif. Le dernier questionnaire a été déployé en 2021/2022 auprès de 79 pays, son analyse est en cours de finalisation.

Afin de prévenir le risque «Violence et harcèlement», issu de la cartographie des risques du Groupe, la Direction des Ressources Humaines a conçu en 2021 les formations «BePositive : tous acteurs du bien-être au travail» et « Ensemble, luttons contre le harcèlement» à destination de tous les collaborateurs «connectés» du Groupe. Ces parcours de sensibilisation ont été déployés en 15 langues sur la plateforme de Digital Learning JCDecaux Academy respectivement en mai 2021 et janvier 2022. En 2022, 100 % des collaborateurs «connectés» ont suivi ces deux formations qui seront dorénavant obligatoires pour tout nouvel arrivant dans le Groupe, dans le cadre de son intégration.

Les résultats des enquêtes font l'objet d'une vérification par un Organisme Tiers-Indépendant et sont systématiquement présentés au Directoire et au Comité de Vigilance, ainsi qu'aux Directeurs de Régions et des pays.

### Assurer les conditions d'une rémunération équitable

La politique de rémunération est établie au niveau de chaque filiale selon des principes d'équité interne et de compétitivité externe définis par le Groupe. Les principes d'intéressement des salariés aux bénéfices réalisés par JCDecaux sont également propres à chaque filiale.

À travers sa Charte Internationale des Valeurs Sociales Fondamentales, JCDecaux s'engage également à fournir un salaire décent qui permet au minimum de répondre aux besoins de base des salariés quand il n'existe pas de salaire minimum légal localement ou que le salaire minimum est excessivement bas.

## FOCUS « LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION EN FRANCE »

La rémunération des collaborateurs est déterminée en fonction de grilles de salaire qui tiennent compte de critères objectifs tels que le type de poste, le niveau de qualification et l'expérience. Pour les cadres, la politique de rémunération variable associée à des objectifs individuels est généralisée. Parallèlement, des primes de «performance qualité» sont mises en place pour le personnel de terrain afin d'encourager et de récompenser les résultats individuels.

L'évolution des rémunérations de l'ensemble des collaborateurs en France est négociée annuellement dans le cadre de la Négociation Annuelle Obligatoire (NAO).

En France, les accords d'intéressement aux bénéfices de l'entreprise couvrent l'ensemble des salariés.

### Montant de l'intéressement et de la participation versés en France <sup>(1)</sup>

En milliers d'euros	2020	2021	2022
Intéressement	0	3 886	3 947
Participation	215	0	213
Abondement <sup>(2)</sup>	0	0	411
<b>TOTAL</b>	<b>215</b>	<b>3 886</b>	<b>4 571</b>

<sup>(1)</sup> Les accords d'intéressement aux bénéfices de l'entreprise couvrent 100 % des salariés.

<sup>(2)</sup> Montant relatif à l'abondement versé par l'entreprise en cas de versement de l'Intéressement Collectif dans le PEE.

### Permettre une plus grande flexibilité du temps de travail

Chaque filiale est responsable de l'organisation du temps de travail de ses collaborateurs, dans le respect des dispositions conventionnelles et légales et des principes établis dans la Charte Internationale des Valeurs Sociales Fondamentales. Cette organisation peut varier selon les sites et les populations concernés.

#### Répartition des effectifs temps plein/temps partiel

En % des effectifs totaux	2020	2021	2022
Salariés à temps plein	96,1	95,3	95,3

#### Effectifs travaillant avec des horaires atypiques

En % des effectifs totaux	2020	2021	2022
Salariés travaillant en horaire alternant 2x8 ou 3x8	10,1%	10,3%	9,8%
Salariés travaillant de nuit	7,4%	7,5%	8,2%
Salariés travaillant les week-ends et/ou les jours fériés	4,2%	5,5%	4,4%

En 2022, le Groupe a recours aux horaires alternants dans 37% des pays où il est implanté. Le travail de nuit est pratiqué dans 59% des

pays d'implantation du Groupe et 41% des entités ont recours au travail les weekends et/ ou jours fériés.

#### Effectifs en télétravail

En % des effectifs totaux	2020	2021	2022
Salariés faisant du télétravail au moins 1 j/semaine	34,5%	33,1%	40,2%

Ainsi, en 2022, le télétravail a été pratiqué dans plus de 44 pays du Groupe. Au total, c'est plus de 40% des effectifs totaux en 2022 qui ont réalisé du télétravail au moins un jour par semaine en comparaison avec 33% en 2021. À noter que les effectifs hors opérationnels (« de bureaux ») représentent 50% des effectifs globaux du Groupe.

#### Créer les conditions d'un dialogue social de qualité

JCDecaux s'engage à promouvoir les droits à la négociation collective et la liberté d'association, tels qu'énoncés dans les Conventions No. 87 et No. 98 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT). En toutes circonstances, le Groupe s'engage à créer des conditions favorables au dialogue social et à rechercher la conclusion d'accords formels équitables pour tous. La libre expression au sein du Groupe et le dialogue social participent au bon fonctionnement de l'entreprise et au respect de la réglementation des droits sociaux.

#### Représentants du personnel, réunions, accords et conventions

	GROUPE			FRANCE		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022
Au 31/12						
Représentants du personnel (nombre de mandats)	340	348	342	159	150	150
Réunions avec les représentants du personnel	451	472	383	151	171	122
Accords signés dans l'année	79	78	46	9	13	10
Accords en vigueur	275	268	232	92	87	44
% de salariés bénéficiant d'un accord collectif	47%	57%	58%	100%	100%	100%

JCDecaux est présent dans plus de 80 pays (dans lesquels il n'existe pas toujours une convention collective relative à son secteur d'activité) avec des entités de tailles variées (allant de plus de 3 000 collaborateurs en France à quelques dizaines de collaborateurs dans les filiales de plus petite taille). Ainsi, en fonction des contextes locaux, il est possible que les collaborateurs de certaines filiales ne soient pas couverts par des conventions collectives ou des accords

d'entreprise. Dans le cas où la liberté d'association ou de négociation collective est restreinte et où les collaborateurs de l'entité n'ont pas de représentants syndicaux, le Groupe s'efforce de permettre et de faciliter la mise en place de solutions alternatives telles que l'organisation d'échanges sur les conditions de travail et préoccupations professionnelles entre les collaborateurs et les membres de la direction locale.

#### 2.4.1.2. Faire rayonner une culture Santé-Sécurité exemplaire

##### Nos enjeux

En tant qu'afficheur publicitaire et fournisseur de supports de mobiliers, JCDecaux est un employeur de terrain, notamment dans des environnements urbains. C'est pourquoi la Santé et Sécurité au Travail constitue l'une des priorités de JCDecaux sur le volet social de son activité. Plus précisément, le personnel opérationnel et de terrain, qui représente environ 50% de l'effectif total du Groupe en 2022, est le plus exposé aux risques d'accidents et incidents. En effet, ses activités peuvent inclure le travail en hauteur, l'usage d'électricité ou la proximité d'équipements électriques, la conduite routière ou la proximité de routes ou voies ferrées et le travail dans des lieux à forte densité de public.

La politique de l'entreprise est de recourir au minimum à la sous-traitance d'exploitation. Ce choix dépend cependant des contextes locaux et des contraintes organisationnelles liées aux parcs de mobiliers. Lorsque le Groupe a recours à des sous-traitants d'exploitation, les mêmes exigences de qualité et de sécurité sont attendues.

### Notre feuille de route à 2030

NOS OBJECTIFS	INDICATEURS	RÉSULTATS 2022	PLAN D'ACTION
Réduire de 25% le taux de fréquence des accidents (vs. 2019) d'ici 2030	% de réduction du taux de fréquence des accidents (vs. 2019)	-25,9%	<b>ANNUUELLEMENT</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Déployer des actions régulières de sensibilisation en matière de santé et sécurité.</li> <li>• Renforcer les communications locales, l'engagement des équipes managériales en région et en pays et insister sur la formation Santé-Sécurité.</li> </ul>

### Nos politiques, actions et résultats

#### Accompagner nos filiales

Assurer la santé et la sécurité de ses collaborateurs, de ses sous-traitants d'exploitation et des usagers est un enjeu primordial pour JCDecaux, qui a développé une Politique Santé-Sécurité Groupe qui impose à chaque filiale la mise en place d'un système de management en matière de Santé-Sécurité dont les principes sont :

- Connaître, comprendre et maîtriser ses risques
- Avoir une organisation et un plan d'action santé-sécurité en place à l'échelle du pays et/ou de la région
- Former les employés aux sujets santé-sécurité
- Mettre en place des programmes d'inspections et d'audits
- Réaliser des enquêtes sur les accidents afin de prendre les mesures nécessaires et d'éviter de nouveaux accidents
- Assurer la sécurité des mobiliers
- Qualifier les sous-traitants majeurs en phase de sélection
- S'assurer que l'ensemble des sous-traitants a signé un contrat comprenant des clauses santé-sécurité détaillées et intégrer les opérations sous-traitées dans les programmes d'inspection.

Le Groupe est dans une démarche d'accompagnement des filiales via le Comité Santé-Sécurité Groupe. Ce Comité, piloté par le Directeur de l'Exploitation Internationale, est composé de Responsables Santé-Sécurité régionaux ou locaux et du Responsable Développement Durable QSSE et/ou de la Directrice Développement Durable et Qualité.

Les membres du Comité Santé-Sécurité se réunissent quatre fois par an pour définir et suivre les objectifs et plans d'action au niveau du Groupe, les bilans trimestriels sur les taux de fréquence et de gravité des accidents du travail et les résultats des audits pays réalisés. Le sujet de la Santé-Sécurité est aussi suivi plusieurs fois par an en Directoire, à minima lors de la revue des performances extra-financières trimestrielles. Cette revue comprend le bilan des actions de l'année, le suivi des objectifs, notamment la réduction des taux de fréquence et de gravité des accidents, la revue des accidents majeurs de l'année et la validation des prochaines étapes et des critères santé-sécurité à inclure dans la rémunération variable des Managers de zones et de pays. L'intégration de critères Santé-Sécurité dans la rémunération variable des Responsables de pays est en place depuis 2017.

Cette Politique Santé-Sécurité est accompagnée d'un manuel des opérations détaillé avec des exemples concrets. L'ensemble des documents est disponible sur l'intranet du Groupe. Les filiales sont

invitées à adapter et enrichir le contenu pour définir leurs propres manuels en fonction de leurs réglementations locales et de situations pertinentes couramment rencontrées. Certaines filiales ont par ailleurs mis en place une démarche de certification OHSAS 18001 ou ISO 45001. C'est le cas de six filiales du Groupe : la Finlande, Hong Kong, l'Australie, la Nouvelle Zélande, le Royaume-Uni, et l'Irlande. Singapour a reçu la certification Bizsafe qui est un équivalent local s'appuyant sur le standard OHSAS 18001. L'ensemble des filiales certifiées représente 24 % des ETP du Groupe en 2022.

Le mode de suivi du système de management de la Santé-Sécurité au sein des entités du Groupe a été amendé au cours de la pandémie pour pouvoir mieux répondre aux problématiques de restriction des déplacements. Le Groupe a utilisé deux outils pour effectuer son suivi en 2022 :

- Des audits des entités
  - La démarche d'audit des entités lancée en 2014, avait été mise en pause au cours de la pandémie. Elle a repris en 2022 avec la réalisation de 5 audits.
- Des évaluations réalisées en distanciel sur la thématique sous-traitance
  - Depuis 2021, les entités du Groupe sont également évaluées, en distanciel, sur leur capacité à gérer les aspects de Santé-Sécurité liés à la sous-traitance. Depuis son lancement, 13 filiales ont été évaluées en 2021 et 8 en 2022.

La fin d'année 2022 a également été marquée par le lancement d'une nouvelle série vidéo nommée « Santé-Sécurité au travail, nous avons tous un rôle à jouer » qui a été mise à disposition des Directeurs Généraux et Directeurs Techniques de l'ensemble des filiales ainsi que de leurs équipes, sur la page dédiée à la Santé-Sécurité de l'intranet Groupe. Cette série a pour objectif d'illustrer la façon avec laquelle chaque collaborateur peut contribuer, à son niveau, à rendre l'environnement de travail plus sûr. L'implication des employés dans la démarche de prévention des risques est vue, par JCDecaux, comme un aspect essentiel à l'obtention d'une culture Santé-Sécurité exemplaire.

Cette année en France, JCDecaux a lancé un parcours de sensibilisation aux gestes qui sauvent, avec pour objectifs de rappeler aux collaborateurs les bases en matière de secourisme (protéger, examiner et alerter en cas d'urgence) et les former aux premiers gestes et soins à dispenser à une victime. Ce parcours, proposé annuellement aux collaborateurs en France, se déploie en deux temps :

- Une formation en ligne sur la JCDecaux Academy
- Une session en présentiel dispensée par des professionnels du secourisme.

## Suivre les évolutions des risques professionnels

### Accidents du travail

Le taux de fréquence des accidents du travail des collaborateurs s'élève en 2022 à 13 accidents par million d'heures travaillées, en baisse par rapport à l'année dernière (14). Ce chiffre est en recul de 26 % par rapport à 2019, confirmant ou pouvant conforter l'efficacité de la politique Santé-Sécurité Groupe déployée depuis 2014.

Le taux de gravité, quant à lui, reste stable et s'élève à 0,6 jour par millier d'heures travaillées depuis 3 années.

### Accidents du travail avec arrêt

En % des effectifs totaux	TAUX DE FRÉQUENCE <sup>(1)</sup>			TAUX DE GRAVITÉ <sup>(2)</sup>		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022
France	28,9	24,6	23,4	1,5	1,3	1,4
Royaume Uni	4,7	3,8	3,7	0,1	0,0	0,1
Reste de l'Europe	13,6	16,6	15,0	0,5	0,4	0,4
Amérique du Nord	20,7	25,5	6,6	0,8	1,9	1,8
Asie-Pacifique	2,6	2,4	0,8	0,2	0,1	0,0
Reste du Monde	6,7	7,7	10,8	0,1	0,1	0,1
<b>GROUPE</b>	<b>13,1</b>	<b>14,0</b>	<b>13,0</b>	<b>0,6</b>	<b>0,6</b>	<b>0,6</b>

### Absentéisme

JCDecaux suit le taux d'absentéisme par motif afin d'évaluer et de s'assurer du bon déploiement des priorités Santé-Sécurité et Sociale de la Stratégie RSE 2030.

### Absentéisme par motif

En % des effectifs		2020	2021	2022
GROUPE	Taux d'absentéisme pour maladies et accidents <sup>(3)</sup>	4,0%	4,5%	5,0%
	Taux d'absentéisme pour autres motifs <sup>(4)</sup>	1,7%	1,9%	1,0%

NB : Le taux d'absentéisme est le ratio entre le nombre total de jours d'absences et le nombre de jours travaillés. Le nombre de jours travaillés pris en compte pour le calcul du taux d'absentéisme correspond au nombre de jours théoriques travaillés (nombre de jours travaillés annuels\* moyenne des salariés inscrits).

## 2.4.1.3. Accompagner le développement et l'épanouissement des collaborateurs

### Nos enjeux

Dans un contexte général de pénurie des candidatures, JCDecaux doit se montrer attractif sur le marché de l'emploi pour attirer de nouveaux talents d'une part, et performant en tant qu'employeur pour assurer leur rétention d'autre part. À ces effets, le Groupe s'emploie non seulement à créer des conditions de travail favorables à l'épanouissement et à la réalisation des ambitions de chacun de ses collaborateurs, mais aussi à gagner en visibilité, en notoriété et à se démarquer sur le marché de l'emploi grâce au renforcement de sa marque employeur. En 2022, l'« attraction et la rétention des talents » a été identifiée comme un risque majeur. En 2022, les actions ont été déployées sur le périmètre des cadres et des managers, notamment compte tenu des constats réalisés sur les populations informatiques. Le Groupe prévoit d'étoffer et de déployer les actions d'ores et déjà menées à ce sujet, notamment en France, à l'ensemble des collaborateurs à partir de 2023.

<sup>(1)</sup> Le taux de fréquence représente les accidents de travail avec arrêt (excluant les accidents de trajet domicile travail) par million d'heures théoriques travaillées\*.

<sup>(2)</sup> Le taux de gravité représente les jours de travail perdus résultant d'un accident de travail avec arrêt (excluant les accidents de trajet domicile travail) par millier d'heures théoriques travaillées\*.

<sup>(3)</sup> Inclus les maladies, maladies professionnelles, invalidité, accidents du travail et accidents de trajets.

<sup>(4)</sup> Inclus les congés maternité, congés conventionnels, congés parentaux et autres absences.

\* Les heures théoriques travaillées sont calculées comme suit : nombre d'ETP x nombre de jours théoriques travaillés x nombre d'heures théoriques travaillées par jour.

## 2 NOTRE RESPONSABILITÉ SOCIALE, SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE

Pour une culture de responsabilité de notre écosystème

### Notre feuille de route à 2030

NOS OBJECTIFS	INDICATEURS	RÉSULTATS 2022	PLAN D'ACTION
100% des pays du Groupe ont un programme d'intégration (onboarding) reprenant les formations clés et les valeurs de JCDecaux d'ici 2030	% des pays qui ont un programme d'intégration (onboarding) reprenant les formations clés et les valeurs de JCDecaux	N/A	<b>D'ICI 2025</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Déployer un socle commun de « onboarding » à l'ensemble des filiales du Groupe</li> <li>Déployer des outils existants à d'autres filiales pour servir cet objectif (ex : Talmundo pour le pré-onboarding)</li> </ul>
100% des pays du Groupe ont un système de gestion des carrières intégrant les sujets de la formation d'ici 2030	% des pays ayant un système de gestion des carrières	86% des pays ont réalisé des entretiens annuels individuels	<b>D'ICI 2025</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Poursuivre les travaux sur le développement du capital humain en lien avec la digitalisation</li> <li>Communiquer un guide de gestion des carrières intégrant les prérequis pour les processus d'entretiens individuels</li> <li>Définir les modalités et la fréquence des enquêtes de satisfaction, communiquer un guide intégrant les prérequis du Groupe pour les enquêtes de satisfaction et créer et communiquer un format générique de questionnaire</li> <li>Favoriser la mobilité interne et internationale notamment via des outils tel que Ready To Move et Coopt'in.</li> </ul>
100% des collaborateurs ont suivi au moins une formation (annuel)	% des collaborateurs qui ont suivi au moins 1 formation dans l'année	84%	<b>ANNUELLEMENT</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Garantir l'accès à la plateforme JCDecaux Academy à toutes les filiales</li> <li>Renforcer la communauté MyCrew –communauté de correspondants locaux de la JCDecaux Academy dans toutes les filiales pour partager et échanger des idées sur des sujets de formations.</li> </ul>

### Nos politiques, actions et résultats

#### Attirer les nouveaux talents

Si le Groupe est déjà présent sur les réseaux sociaux, les plateformes d'emploi et lors de salons et forums, l'intensification de sa présence employeur est cruciale pour attirer de nouveaux talents. À ce titre, la campagne Job story, lancée en France en février 2022 et déclinée en affichages extérieurs ainsi que sur LinkedIn, avait pour objectif de valoriser la marque JCDecaux et de la révéler comme une entreprise de demain.



Par ailleurs, le Groupe a publié en France un manifeste mettant en exergue les grands axes de la politique attraction et rétention des talents. Ce manifeste sera traduit et mis à disposition de tous les collaborateurs.

Pour gagner en visibilité et susciter l'intérêt des candidats, JCDecaux communique davantage sur les actions déployées en interne (actions RSE, formations mises en place, team building, etc.) et valorise la richesse de ses carrières, ses métiers et ses activités, notamment par la diffusion de portraits de collaborateurs JCDecaux.

La diversification des canaux de diffusion occupe également une place importante dans le processus d'attraction de nouveaux talents. Le Groupe prévoit de développer l'espace carrière de son site internet et d'intégrer davantage les réseaux sociaux à sa stratégie d'attraction et de recrutement.

#### Diversifier et simplifier nos méthodes de recrutement

Après un recul du recrutement entre 2019 et 2021 imputable à la crise du Covid-19, le taux de recrutement global a rebondi pour venir s'établir à 15% en 2022.

Pour diversifier ses canaux de recrutement, JCDecaux développe en France notamment le recrutement programmatique, en partenariat avec la plateforme spécialisée Golden Bees. Par ailleurs, le Groupe simplifie progressivement ses processus, en proposant par exemple pour certains postes un recrutement sous forme de test et ne nécessitant ni CV, ni lettre de motivation.

#### Taux de recrutement par zone géographique

Au 31/12	2020	2021	2022
France	4,0%	5,1%	10,0%
Royaume-Uni	4,4%	9,6%	23,1%
Reste de l'Europe	5,1%	7,6%	10,1%
Amérique du Nord	10,0%	24,8%	25,5%
Asie-Pacifique	8,1%	16,7%	21,3%
Reste du Monde	5,1%	14,2%	20,6%
<b>GROUPE</b>	<b>5,4%</b>	<b>10,1%</b>	<b>15,0%</b>

### Faciliter l'accueil et l'intégration des nouveaux collaborateurs

La bonne intégration des nouveaux collaborateurs est essentielle en ce qu'elle permet à chacun de pouvoir prendre ses marques, de mieux vivre ses premiers jours et d'être plus rapidement opérationnel.

Les préconisations relatives à l'accueil et l'intégration des nouveaux collaborateurs figurant dans le guide de bonnes pratiques sociales déployé en 2016, se sont surtout vues renforcées en 2020 en France par la mise en place d'une plateforme d'intégration numérique « Welcome@JCDecaux - On vous attendait ! » via l'outil Talmundo. Cette plateforme interactive, destinée à l'ensemble des collaborateurs, regroupe les informations utiles à chaque nouvelle recrue, depuis la signature de la promesse d'embauche jusqu'à trois mois après son arrivée. Celle-ci sera déployée à l'international d'ici 2025 et viendra renforcer les parcours d'intégrations déjà disponibles au sein de certaines entités du Groupe (Allemagne, Pays-Bas...).

Nous nous sommes engagés à ce que tous les pays du Groupe soient dotés d'un parcours d'intégration d'ici 2030. Un socle commun à tous les pays sera d'ailleurs mis en place pour garantir nos engagements à partir de 2023.

### Fidéliser les talents

Le taux de départ du groupe est stable depuis 2019 (autour de 15%). Cette stabilité est valable pour la plupart des zones géographiques, mis à part le Royaume-Uni, dont le taux de départ a doublé en trois ans, en raison en partie du Brexit mais également de l'évolution du marché du travail suite à la crise Covid-19 et de la restructuration interne de la filiale. En France également, le taux est en hausse en 2022 en raison de la reprise du marché du travail suite à la crise Covid-19.

Sur toutes les autres régions, la stabilité du taux de départ en 2022 s'explique à la fois par l'efficacité des stratégies de rétention des talents menées depuis quelques années dans plusieurs entités du Groupe (exemple : Australie) ainsi que par les effets du contexte Covid-19 sur le marché du travail (marché du travail incertain, baisse du nombre d'opportunités, gel des recrutements, insécurité de l'emploi du collaborateur nouvellement arrivé...) et sur l'organisation du travail pour les collaborateurs (aménagement du temps de travail, activité partielle et chômage en partie ou totalement rémunérée, télétravail...).

Malgré la relative stabilité du taux de départ, la fidélisation des collaborateurs est un enjeu clé pour JCDecaux, qui englobe notamment le bien-être des collaborateurs, la formation, la mobilité interne et l'accompagnement des cadres et managers.

**Taux de départ (démissions et licenciements) par zone géographique**

Au 31/12	2020	2021	2022
France	7,8%	6,2%	9,7%
Royaume-Uni	8,4%	35,4%	20,8%
Reste de l'Europe	9,9%	12,0%	11,5%
Amérique du Nord	29,4%	25,7%	22,5%
Asie-Pacifique	18,9%	23,3%	21,3%
Reste du Monde	27,5%	18,5%	19,5%
GROUPE	14,7%	14,7%	14,8%

### Le bien-être des collaborateurs

Pour développer le capital humain et assurer le bien-être des collaborateurs, des initiatives spécifiques sont mises en place localement par les filiales. JCDecaux a capitalisé sur ces initiatives et a déployé, en 2016, un guide de bonnes pratiques sociales conçu sur la base d'une cartographie réalisée entre 2014 et 2015. Outre l'accueil et l'intégration, ce guide contient notamment des recommandations sur la conduite d'enquêtes de satisfaction, la réintégration de collaborateurs après une longue absence et la prévention des démissions à travers la conduite d'entretiens de départ et leurs analyses.

Entre 2017 et 2022, 39 pays du Groupe ont réalisé des enquêtes de satisfaction des collaborateurs. Pour mieux comprendre les attentes et ressentis de ses collaborateurs et pour identifier les leviers d'engagement, JCDecaux France s'est doté en 2022 de l'outil « Haiilo Insights » destiné à l'ensemble des collaborateurs. Ce dernier permet de réaliser des enquêtes personnalisées et anonymes auprès des équipes et fournit aux ressources humaines et managers des résultats facilement exploitables, accompagnés de recommandations en termes de management des équipes.

Les facteurs conditionnant la qualité de vie au travail peuvent être de natures très variées : charge de travail, autonomie, rapports sociaux, émotions, sécurité et valeurs. Le Groupe travaille de plus en plus sur les enjeux de qualité de vie au travail. Cela passe par différentes actions menées en local par les filiales qui sont autonomes dans la gestion de leurs ressources humaines (flexibilité des horaires de travail, l'organisation de moments de convivialité, l'aménagement des postes de travail, etc.) mais également par des actions au niveau Groupe comme le déploiement dans toutes ses géographies de « Be Positive - Tous acteurs du bien-être au travail », un parcours digital de sensibilisation aux risques psycho-sociaux destinés au personnel « connecté ».

### La formation des collaborateurs

La formation est également un élément essentiel pour le développement des collaborateurs et un facteur clé de la réussite de l'entreprise. Afin d'accompagner la transformation digitale de l'entreprise et de renforcer l'excellence opérationnelle, un large éventail de formations est mis à disposition des collaborateurs par le Groupe et ses filiales. JCDecaux, via la plateforme dédiée JCDecaux Academy, déployée auprès de tous nos effectifs, propose une offre de formation :

- Accessible au plus grand nombre de collaborateurs (« connectés »)
- Adaptée aux besoins du business, aux évolutions du Groupe et à ses engagements éthiques sociaux, sociétaux et environnementaux
- Avec des approches pédagogiques innovantes, ludiques et attractives dans un contexte de transformation digitale et de croissance
- Proposant des parcours interactifs et adaptés au profil de l'apprenant.

Ainsi, de nombreuses formations sont dispensées chaque année dans tous les domaines relatifs aux activités du Groupe : management, exploitation, commerce, technique, sécurité, marketing, etc. Chaque filiale est responsable localement de la gestion des formations au regard des besoins et évolutions de l'activité locale.

JCDecaux inscrit de plus en plus ses projets RH dans le contexte de fort développement international du Groupe, comme en témoignent les actions mises en œuvre dès 2019 pour garantir l'engagement et le développement des collaborateurs. Sa plateforme d'apprentissage numérique, la JCDecaux Academy, initialement réservée à la France, est désormais mise à disposition de 10 000 apprenants dans plus de 80 pays. En 2023, en France, cette plateforme destinée au personnel « connecté » sera également déployée pour les agents opérationnels.

Plus de 250 formations sont disponibles sur la JCDecaux Academy. Parmi elles, la moitié de l'offre de formation actuelle ont été créées et diffusées depuis 2020. La plateforme a atteint un taux de connexion record de 95 % en 2022, avec 67 139 heures de formation (vs. 25 469 heures en 2021), ce qui témoigne de son succès croissant.

La JCDecaux Academy propose une offre de formation composée d'un socle commun :

- Des formations obligatoires au niveau Groupe sur le RGPD, la cybersécurité, les Chartes, les risques psychosociaux, le harcèlement au travail, l'égalité femmes-hommes, et le développement durable
- Des parcours soft skills autour de thématiques variées (écoute active, gestion du temps, écologie numérique, etc.)
- Des formations métiers construites sur mesure, en format mixte (digital et présentiel) ou délivrées à 100% à distance (ex : Sales Intelligence Sales Campus<sup>(1)</sup>, Direction des Projets, DataCorp, Santé & Sécurité, Finance, etc.)
- Un espace consacré au télétravail pour accompagner les collaborateurs : ergonomie, manager à distance, s'organiser à distance, etc.

La JCDecaux Academy propose également un accompagnement de chaque filiale ou pays en fonction des besoins locaux ou métier, pour les aider à intégrer dans cette plateforme leurs propres programmes ou contenus de formation et à les piloter en toute autonomie.

Par ailleurs, JCDecaux a mis en place « MyCrew » une communauté d'échange et de partage née de l'ouverture à l'international de notre plateforme digitale de formation, la JCDecaux Academy. La communauté est composée aujourd'hui de 65 membres présents partout dans le monde. MyCrew est aussi un projet visant à :

- Former les collaborateurs JCDecaux souhaitant gagner en autonomie sur la plateforme de formation
- Harmoniser et partager les bonnes pratiques en matière de formation entre les pays
- Tenir informer les membres MyCrew des projets Corporate de la JCDecaux Academy
- Travailler sur des projets communs.

**Taux de formation des salariés**

GROUPE	2020	2021	2022
Nombre d'heures de formation	77 678	103 603	192 400
dont JCDecaux Academy <sup>(2)</sup>	16%	22%	35%
Taux de formation <sup>(3)</sup>	50% <sup>(4)</sup> 47% <sup>(5)</sup>	68%	84%

Le nombre d'heures de formation Groupe a significativement augmenté en 2022. Plusieurs formations ont particulièrement contribué à cette augmentation : la formation développement durable « JCDecaux, le média utile et durable » [voir p.75 pour plus de détails] et la formation « BePositive : tous acteurs du bien-être au travail ».

*La gestion des carrières et la mobilité interne*

La gestion des carrières permet d'anticiper les besoins à court ou moyen terme en compétences et types d'emplois, en fonction des évolutions de l'entreprise et des projets de carrière des collaborateurs. En 2022, 86 % des pays du Groupe ont mis en place un système d'évaluation professionnelle. L'entretien annuel d'évaluation et l'entretien professionnel sont des rendez-vous qui permettent aux collaborateurs de faire le bilan de l'année écoulée, d'aborder le développement de ses compétences, ses objectifs et projets, ainsi que ses possibilités d'évolution. Dans certains pays tel qu'en France, ce dispositif vise à la fois les collaborateurs de bureau et de terrain.

Des dispositifs de gestion de carrière ont également été mis en place, notamment en France, via la démarche « YOUS », permettant d'intégrer les entretiens annuels de manière digitalisée, axés sur des questions d'engagement et de motivation, de performances, d'évolution et de formation. Les résultats sont ensuite analysés et utilisés afin d'organiser le développement de carrières.

Conscient de l'importance des opportunités de mobilité pour les collaborateurs, JCDecaux promeut la mobilité interne au sein de ses filiales et entre ses filiales. Dans cette dynamique, le Groupe a lancé en février 2018 un outil simple et efficace de souhait de mobilité internationale appelé « Ready to move » mis à la disposition des filiales via le réseau interne du Groupe (Bee). Depuis le lancement, la plateforme a été visitée par près de 2 500 collaborateurs : 280 d'entre eux se sont déclarés intéressés, permettant ainsi de mener une vingtaine de projets de mobilité internationale. En ce qui concerne la France, environ un tiers des postes « cadre » sont pourvus en mobilité interne.

**2.4.1.4. Favoriser la diversité et l'inclusion**

**Nos enjeux**

Le mélange des cultures, des langues et de toute forme de diversité est une chance pour JCDecaux. C'est à la fois un levier de performance et d'innovation, et une nécessité pour attirer et retenir les talents. Le respect des valeurs de non-discrimination fait partie intégrante de la Charte Internationale des Valeurs Sociales Fondamentales de JCDecaux, à travers laquelle le Groupe s'engage à respecter les Conventions Fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) sur la non-discrimination et l'égalité de rémunération.

<sup>(1)</sup> La création d'un campus digital dédié au Sales Intelligence Hub sur la plateforme JCDecaux Academy est une « success story » emblématique de la période. C'est également le premier campus Groupe de JCDecaux.

<sup>(2)</sup> Plateforme de formation digitale lancée en 2019.

<sup>(3)</sup> Nombre de personnes ayant reçu au moins une formation dans l'année/ effectifs inscrits. Sont prises en compte les formations en présentiel de plus de 4h et les formations en distanciel (sur et en dehors de la JCDecaux Academy) suivies plus de 15 minutes.

<sup>(4)</sup> Taux de formation hors JCDecaux Academy : Nombre de personnes ayant reçu au moins une formation dans l'année/ effectifs inscrits.

<sup>(5)</sup> Taux de formation JCDecaux Academy : Nombre de personnes ayant reçu au moins une formation dans l'année/ effectifs inscrits ayant accès à la plateforme JCDecaux Academy.

## Notre feuille de route à 2030

NOS OBJECTIFS	INDICATEURS	RÉSULTATS 2022	PLAN D'ACTION
40% de femmes au sein des instances dirigeantes d'ici 2027	% de femmes au sein des instances dirigeantes	32,8% de femmes au sein des instances dirigeantes	<b>ANNUEL</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>S'assurer qu'au moins une candidature féminine est présentée en entretien final pour chaque poste de management pourvu</li> </ul>
100% de collaborateurs connectés formés aux stéréotypes et aux préjugés <sup>(1)</sup> d'ici fin 2022	% de collaborateurs connectés formés aux stéréotypes et aux préjugés	100%	<b>D'ICI 2025</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Développer un programme de formation et de sensibilisation aux stéréotypes et préjugés (incluant des sujets plus larges de diversité et d'inclusion que l'égalité femmes/hommes) sur la JCDecaux Academy tous les 2 ans</li> <li>Développer des programmes de formation des managers et de l'Executive Management</li> <li>Ouvrir le Parcours LGBT+ aux pays du Groupe lorsque la législation locale et la culture le permet</li> </ul>

## Nos politiques, actions et résultats

### Promouvoir l'égalité des chances

En France, en signant la charte de la diversité en 2008, JCDecaux s'est engagé à favoriser l'égalité des chances en faveur des femmes, des travailleurs en situation de handicap, des séniors et des minorités visibles.

En vertu de cette Charte, JCDecaux s'engage notamment à sensibiliser et former les collaborateurs aux enjeux de la diversité, à respecter et promouvoir le principe de non-discrimination et à communiquer et informer sur les résultats de cet engagement.

### Illustrations

En Afrique du Sud, JCDecaux est aussi engagé dans la promotion de la diversité par son soutien à l'initiative gouvernementale B-BBEE (Broad-Based Black Economic Empowerment) qui promeut l'émancipation économique des personnes défavorisées issues de minorités ethniques.

En 2022, l'entité Sud-Africaine de JCDecaux est devenue un contributeur B-BBEE de niveau 1, une amélioration par rapport au niveau 2 précédent. Ce résultat a été obtenu grâce aux actions spécifiques mises en place par JCDecaux Afrique du Sud sur l'emploi et le développement des employés issus de groupes précédemment défavorisés.

### Intégrer les personnes en situation de handicap

JCDecaux s'engage à faciliter l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap sans aucune discrimination et à créer des conditions favorables à leur recrutement et intégration.

Par son adhésion au «Manifeste pour l'inclusion des personnes handicapées dans la vie économique», JCDecaux réaffirme son engagement et sa volonté de poursuivre voire d'amplifier les actions menées depuis plusieurs années.

Cela se traduit, entre autres, par l'accueil et l'accès des personnes handicapées dans les locaux, l'accès aux entretiens de recrutement, la sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs afin de lutter concrètement contre les stéréotypes et les discriminations.

En 2022, le Groupe comptait 2% de travailleurs en situation de handicap et notamment 4,5% en France. Le chiffre France communiqué ne correspond pas à la méthode de calcul de l'Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés (OETH) en France.

## FOCUS « LA POLITIQUE HANDICAP EN FRANCE »

En France, la Politique Handicap est centrée autour de quatre axes :

- La sensibilisation et l'information de tous les collaborateurs concernant l'emploi de personnes en situation de handicap
- Le recrutement et l'intégration de travailleurs en situation de handicap
- La mise en place d'une politique et de procédures de prévention et de gestion de l'inaptitude, de maintien dans l'emploi et de reclassement
- Le développement d'une formation spécifique.

Un accord a été conclu avec 4 des 5 Organisations syndicales représentatives au sein de l'UES JCDecaux le 26 novembre 2021 pour une durée de 3 ans. Cet accord comprend des dispositions relatives au recrutement et à l'intégration de travailleurs handicapés, au maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap en milieu ordinaire de travail, aux développements de partenariats avec des entreprises du secteur protégé/adapté, et aux actions de communication et de sensibilisation internes et externes sur le thème du handicap.

Depuis 2019, JCDecaux France participe activement à l'événement national du DuoDay, visant à favoriser l'emploi des personnes en situation de handicap, en leur proposant de découvrir un métier ou se faire connaître d'un employeur lors d'une journée en binôme avec un actif. En 2022, les équipes de JCDecaux en France ont renouvelé leur mobilisation avec 37 collaborateurs volontaires et 10 duos ont été constitués «sur-mesure» afin de répondre aux besoins et attentes spécifiques des personnes accueillies.

Parmi les actions de sensibilisation, une formation en e-learning « Handicap en entreprise : adoptez les bons réflexes » a été déployée en France sur la plateforme de formation digitale « JCDecaux Academy » à l'occasion de la SEEPH (Semaine Européenne pour l'emploi des Personnes Handicapées). Reconnue pour être une entreprise responsable, JCDecaux poursuit ainsi son engagement et ses actions en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap en continuant de sensibiliser et former pour faire évoluer les mentalités et lutter contre les préjugés.

<sup>(1)</sup> En 2022, cela concerne les formations « Ensemble, luttons contre le harcèlement » et « Ensemble, agissons pour l'égalité femmes-hommes ! ».

### Respecter l'égalité Femmes-Hommes

Chez JCDecaux, les femmes représentent 33% de l'effectif total et 53% de l'effectif sédentaire (hors effectifs opérationnels et de terrain) en 2022. L'écart entre les deux taux s'explique par la sous-représentation des femmes dans les métiers opérationnels, techniques et de l'informatique, qui représentent une grande majorité des activités de JCDecaux.

Le Groupe s'engage à respecter l'égalité de traitement entre les hommes et les femmes dans le travail, en matière d'embauche, de rémunération, de formation et de déroulement de carrière.

Pour faciliter davantage l'accès à l'emploi pour les femmes, JCDecaux soutient le congé familial, le droit à la protection lié à l'arrivée d'un nouvel enfant en ligne avec la Convention de l'OIT No 103 (sur la protection de la maternité) et les mesures favorisant l'équilibre vie professionnelle-vie privée. C'est d'ailleurs l'un des principes constituant de la Charte Internationale des Valeurs Sociales Fondamentales du Groupe mise en œuvre depuis 2012 (voir section 2.4.1.1).

Dans ce cadre, JCDecaux a mis en place en 2021 à l'échelle du Groupe un plan de féminisation de ses instances dirigeantes. Ce « Plan de Féminisation » agit à la fois sur la culture de l'entreprise et sur la gestion des processus de nomination, afin d'améliorer la représentation des femmes aux plus hauts niveaux de l'entreprise et d'atteindre l'objectif de 40% de femmes au sein des instances dirigeantes d'ici 2027.

Le Plan de Féminisation se structure autour de deux objectifs :

- Atteindre et maintenir un taux de féminisation des instances dirigeantes égal ou supérieur à 40% d'ici 2027 à l'échelle du Groupe
- Déployer une politique de féminisation au niveau Groupe structurée autour de deux sous-objectifs :
  - 100% des collaborateurs et managers ayant accès à la JCDecaux Academy sensibilisés aux stéréotypes et préjugés annuellement
  - Présenter une candidature féminine lors de l'entretien final pour chaque poste de management pourvu dès 2021.

Les instances dirigeantes concernées par le Plan sont : le Directoire de JCDecaux S.A., les Comités Exécutifs des directions centrales « Corporate » de JCDecaux SE soutenant les opérations du Groupe à

travers le Monde, les Comités Exécutifs (ou équivalents) des entités des pays qui constituent plus de 80% du CA ajusté du Groupe une année donnée.

À noter que le taux de féminisation des instances dirigeantes de JCDecaux s'élève à 32,8% en 2022, en légère augmentation par rapport à 2021 (32,5%) et que la féminisation des instances dirigeantes est intégrée dès 2021 dans les critères ESG de la rémunération variable des dirigeants.

Dans le cadre de ce plan de féminisation, un guide de bonnes pratiques sur la diversité, l'inclusion et la féminisation répondant également aux enjeux d'attraction, de recrutement et de fidélisation de tous les talents, a été déployé à l'ensemble des pays du Groupe, à destination des directeurs et managers RH en avril 2022.

### FOCUS « ÉGALITÉ SALARIALE »

En France en 2019, la Loi pour la Liberté de choisir son avenir professionnel soumet les entreprises à une obligation de résultat et crée l'index de l'égalité salariale Femmes-Hommes. Il est calculé chaque année à partir de cinq indicateurs : rémunération, augmentation, promotion, congés maternité, parité du top management. Notre index 2022 est de 93 points sur 100, dépassant l'exigence des 75 points sur 100 fixée par la loi. Pour plus d'information, veuillez consulter <https://jcdecaux.fr/talents/faisons-connaissance#index-%C3%A9galit%C3%A9-femmes-hommes>.

Depuis 2018, JCDecaux UK publie un rapport sur l'égalité salariale entre les hommes et les femmes. Ce rapport est disponible en ligne sur le site de JCDecaux UK. Pour favoriser davantage la diversité Femmes-Hommes au sein des effectifs opérationnels, l'entité JCDecaux UK a également mis en place un programme et des objectifs spécifiques en la matière en menant notamment une campagne de recrutement à destination des femmes. Ce programme a pour but de permettre à la fois d'augmenter la diversité au niveau des candidatures sélectionnées, et d'assurer une culture axée sur le soutien et l'inclusion. Pour ce faire, les rôles et modes de travail ont été revus, ainsi que les méthodes d'attraction des candidats.

## 2.4.2. ADOPTER UNE CONDUITE EXEMPLAIRE DES AFFAIRES

### 2.4.2.1. Assurer une conduite éthique et lutter contre la corruption



« JCDecaux opère et se doit d'opérer de façon responsable et durable, sur tous les marchés sur lesquels nous sommes présents. Cet engagement vaut vis-à-vis de nos collaborateurs, de nos clients et fournisseurs, des collectivités locales et territoriales, ainsi que vis-à-vis de nos concurrents. Notre réputation et la confiance de nos partenaires (comprenant nos investisseurs, nos clients et nos fournisseurs) en dépendent. »

Bertrand Allain, Direction Juridique



## Nos enjeux

Alors que 33% des effectifs du Groupe se situent dans des pays dont le niveau de corruption est perçu comme étant élevé (indice inférieur à 60 selon l'ONG Transparency International), JCDecaux doit s'assurer de la conduite éthique de ses affaires et continuer à lutter contre les pratiques de corruption.

## Notre feuille de route à 2030

NOS OBJECTIFS	INDICATEURS	RÉSULTATS 2022	PLAN D'ACTION
100% des nouveaux collaborateurs ont signé leur engagement à respecter la Charte Éthique	% des nouveaux collaborateurs ayant signé leur engagement à respecter la Charte Éthique	100%	<ul style="list-style-type: none"> <li>Relayer la Charte Éthique du Groupe</li> <li>Mettre à jour et diffuser un module de formation dédié aux valeurs éthiques du Groupe, adapté en fonction du public</li> <li>S'assurer du bon fonctionnement des procédures permettant de recueillir les signalements de lanceurs d'alerte et leur protection</li> </ul>
100% des fournisseurs clés <sup>(1)</sup> ont signé le Code de Conduite Fournisseur (annuel)	% des fournisseurs clés ayant signé le Code de Conduite Fournisseur	100%	<p><b>ANNUELLEMENT</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>S'assurer de la bonne application des procédures pour prévenir et détecter les faits de corruption</li> <li>S'assurer du bon fonctionnement des procédures permettant de recueillir les signalements de lanceurs d'alerte et leur protection</li> <li>Mettre à jour le Code de Conduite Fournisseur dès lors qu'un changement majeur modifie les attentes groupe (parties prenantes).</li> </ul>

## Nos politiques, actions et résultats

### Promouvoir l'éthique avec nos partenaires

La Charte Éthique de JCDecaux a pour objet de formaliser les règles de conduite dans les affaires qui s'imposent à l'ensemble des collaborateurs du Groupe avec nos clients, concédants et fournisseurs/prestataires. Elle met en avant en particulier trois Règles Éthiques Fondamentales (et des Principes de Bonne Conduite associés) ayant trait à la prévention et la lutte contre la corruption et le trafic d'influence, l'interdiction des pratiques anti-concurrentielles et l'obligation d'exactitude et de transparence dans les domaines comptable et financier.

Relayés par la Direction Juridique Groupe et les Directions Juridiques de zone ainsi que les managers de zone, les membres du Directoire de JCDecaux ont la responsabilité directe de la diffusion de la Charte Éthique à travers l'ensemble des filiales et des valeurs qu'elle promeut. Le management local de chaque pays est responsable du respect des règles et principes détaillés dans la Charte et de leur bonne application, au moyen en particulier d'un Code de Bonne Conduite, intégré à la Charte et traitant des relations du Groupe avec les administrations, ses fournisseurs et clients ainsi que des droits et responsabilités des collaborateurs.

Publié initialement en 2001 et disponible sur le site internet public (en français et en anglais) et l'intranet du Groupe (en 19 langues), ce document a été actualisé à plusieurs reprises (dernièrement en 2018), et comporte une procédure d'alerte à la disposition des collaborateurs du Groupe, en conformité avec la réglementation applicable.

Pour s'assurer de sa bonne diffusion et compréhension, la version interne de la Charte Éthique associe chaque Règle Éthique Fondamentale et Principe de Bonne Conduite associé à un Guide pratique, ce, pour une meilleure compréhension opérationnelle par les collaborateurs. La Charte Éthique fait partie du corpus de Chartes de JCDecaux (mentionné en 2.4.1.) auquel 100% des collaborateurs (« connectés » via JCDecaux Academy, et « non-connectés » via un dispositif papier) ont été formés à date et que chaque nouveau collaborateur doit valider.

La Charte Éthique est également complétée par plusieurs procédures internes :

- Concernant l'engagement et la gestion des Conseils, qui définit les mesures à prendre afin d'éviter tout acte de corruption ou de trafic d'influence qui pourrait être commis par/avec ces tiers, notamment dans les pays jugés à risque, où la réalisation d'une enquête approfondie avant l'engagement d'un Conseil est obligatoire (par « Conseil », il faut entendre l'ensemble des tiers utilisés pour orienter, influencer, promouvoir, assister et soutenir le développement de la stratégie, du chiffre d'affaires ou du positionnement marketing du Groupe). Cette procédure s'applique aussi aux nouveaux partenaires dans les sociétés communes et aux nouveaux sous-traitants et sous-contractants importants ;
- Intégrant les vérifications anticorruptions requises dans le cadre des processus de fusion-acquisition ;
- Encadrant la signature des contrats, en vue de sécuriser et de normaliser pour l'ensemble du Groupe les processus de leur signature et, spécifiquement pour les activités du Groupe sur le marché français, concernant la déclaration des représentations d'intérêts.

<sup>(1)</sup> Un fournisseur clé est un fournisseur qui coche un des 2 critères suivants :

- Il représente une part significative du total des achats (> 500 000\$ sur les 3 dernières années).
- il appartient à une catégorie d'achats pouvant représenter des risques sociaux ou environnementaux tels que « Imprimeurs d'affiches ou de toiles », « Fournisseurs de vêtements de travail », « Fournisseurs de matériaux composites », « Fournisseurs de mobilier d'écran numérique », « Fournisseurs de cartes électroniques (circuits imprimés pour meubles) » ou « Fournisseurs de services de gestion des déchets ».

## 2 NOTRE RESPONSABILITÉ SOCIALE, SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE

Pour une culture de responsabilité de notre écosystème

### Instaurer des organes de gouvernance et d'alerte adaptés

Conformément au dispositif anticorruption requis par la réglementation française, le Groupe a mis en place un code de conduite (voir ci-dessus concernant la Charte Éthique Groupe), un dispositif d'alerte, une cartographie des risques, des procédures d'évaluation des clients/fournisseurs de premier rang et intermédiaires, des procédures de contrôles comptables, un dispositif de formation, un régime disciplinaire, ainsi qu'un dispositif de contrôle et d'évaluation interne.

Un Comité d'Éthique Groupe composé de membres du Conseil de surveillance a été mis en place dès 2001 avec pour principale mission d'examiner toute potentielle violation des Règles Éthiques Fondamentales du Groupe et de faire des recommandations visant à renforcer la politique anticorruption au sein du Groupe. Ses travaux font l'objet deux fois par an d'un rapport devant le Comité d'Audit et le Conseil de surveillance. Depuis 2017 et l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation française visant à lutter contre la corruption et le trafic d'influence (loi du 9 décembre 2016 dite « Sapin II »), le Comité d'Éthique Groupe est désormais chargé de recueillir et d'examiner tout signalement en rapport avec la lutte anticorruption, qui lui serait transmis via le dispositif d'alerte mis en place, dont il est régulièrement rendu compte au Conseil de surveillance (pour plus de détails, voir ci-dessous et se reporter au chapitre « Gouvernance d'entreprise » du présent Document).

#### *Un dispositif d'alerte accessible à l'ensemble des collaborateurs*

Depuis 2001, JCDecaux a mis en place un dispositif d'alerte accessible à l'ensemble de ses collaborateurs. D'abord existant sous la forme d'une ligne téléphonique dédiée, ce dispositif a été modernisé et déployé dans l'ensemble des filiales du Groupe, via l'intranet du Groupe et/ou des filiales/pays ainsi que via le site web du Groupe et/ou des filiales/pays, ce, conformément à la nouvelle réglementation. En 2022, quatre signalements sur des atteintes potentielles aux règles éthiques ont ainsi été enregistrés, deux ont été réorientés vers d'autres instances pour incompétence du Comité, et deux clôturés après instruction et définition d'un plan d'action ad hoc. Pour plus de détails, se reporter au chapitre « Gouvernement d'entreprise » du présent Document.

#### *Une cartographie des risques spécifiques*

La Direction de l'Audit interne de JCDecaux établit chaque année depuis 2018 une cartographie des risques et un processus d'évaluation ciblant et détaillant les risques visés spécifiquement par la réglementation anti-corruption, prenant en compte les zones géographiques et les process métiers concernés. Le processus de cartographie correspondant est présenté en p.240 et suivantes du présent Document.

#### *L'évaluation des fournisseurs de 1<sup>er</sup> rang, clients & intermédiaires*

Des procédures d'évaluation de la situation des fournisseurs de premier rang sont mises en œuvre. Celles-ci sont décrites dans le chapitre « Améliorer avec nos fournisseurs clés leur empreinte environnementale et sociale » en p.113-114 du présent Document. Des mesures analogues concernant les clients et intermédiaires sont en cours d'évaluation avant leur déploiement.

#### *Des contrôles comptables rigoureux*

Enfin, des contrôles comptables stricts et réguliers visant à s'assurer que les livres, registres et comptes ne sont pas utilisés à des fins de corruption ou de trafic d'influence sont systématiquement réalisés en interne. Cela recouvre notamment des contrôles détaillés sur les postes de coût dits « sensibles » [ex. : lobbying, fiscalité, frais légaux, d'audit, de conseil, de recherche marketing, de maintenance

et conseil informatiques, frais bancaires, location d'équipements et services, honoraires de recrutement, primes d'assurances, souscriptions et abonnements, donations, autres services professionnels et externes].

Lors de la clôture annuelle des comptes, il est demandé par la Direction Juridique Groupe aux Directeurs Généraux et aux Directeurs Financiers de chaque filiale opérationnelle de signer des lettres de confirmation de la bonne diffusion de la Charte Éthique et des procédures associées auprès des collaborateurs et, à défaut de confirmation, d'en indiquer les raisons.

Le bon respect des procédures Groupe en matière d'Éthique, la ratification de la Charte Éthique par les collaborateurs et la gestion des postes de coût dits « sensibles » sont systématiquement vérifiés par la Direction de l'Audit interne dans le cadre de ses audits pays.

### FOCUS « L'ÉTHIQUE DES AFFAIRES »

Les grands principes des actions du Groupe visant à garantir le respect de l'éthique des affaires (Charte Éthique, Comité d'Éthique, dispositif de formation) sont détaillés dans la partie juridique.

Plus spécifiquement, JCDecaux s'engage à pratiquer un lobbying responsable à travers sa « Procédure interne sur l'engagement et la gestion des Conseils », qui définit les règles applicables à l'engagement et à la gestion des parties tierces utilisées pour orienter, influencer, promouvoir, assister et soutenir le développement stratégique du Groupe. Une procédure complémentaire, spécifique au marché français, est également mise en œuvre depuis 2018 dans le cadre de la réglementation sur les représentants d'intérêts (loi du 9 décembre 2016 dite « Sapin II »).

Ainsi, dans les pays dont le niveau de corruption est perçu comme étant élevé (notation inférieure à 60 selon l'indice de perception de la corruption internationale publié par l'organisation non gouvernementale de référence « Transparency International »), une enquête approfondie sur les antécédents du Conseil concerné est réalisée afin de prévenir tout risque de corruption.

Le processus de cartographie et de gestion des risques intègre l'ensemble des risques liés au non-respect de l'éthique des affaires notamment dans la gestion des contrats, les réponses aux appels d'offres, les opérations d'acquisition et la gestion des ventes (Voir Chapitre Facteurs de Risques). L'ensemble de ces risques est piloté dans le cadre de la conformité avec les obligations liées à loi Sapin II et la Déclaration de Performance Extra Financière.

### Encadrer nos relations fournisseurs grâce à notre Code de Conduite Fournisseur

Le Code de Conduite Fournisseur de JCDecaux définit les principes que tout fournisseur travaillant avec JCDecaux doit respecter dans l'ensemble de ses activités et partout dans le monde. Il s'inscrit dans la démarche développement durable du groupe JCDecaux (Extrait du Code de Conduite Fournisseur). Déployé depuis 2014 et mis à jour en 2018 et 2021 pour tenir compte des nouvelles exigences liées aux évolutions réglementaires relatives en particulier au devoir de Vigilance, à la lutte contre la corruption et le trafic d'influence, à la protection des données personnelles et à la stratégie climat du Groupe, il est désormais disponible dans 21 langues. Il précise les attentes de JCDecaux vis-à-vis de ses fournisseurs sur les thématiques sécurité informatique, sociales, éthiques, relatives à la santé, la sécurité et l'hygiène, à la transition écologique et environnementale.

Ce Code s'appuie sur les principaux standards internationaux reconnus – les principes directeurs de l'Organisation de Coopération et de Développement Économique, la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de l'Organisation des Nations Unies, et les huit Conventions Fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail. Pour garantir sa diffusion et son application, le Code est intégré aux Conditions Générales d'Achats du Groupe depuis 2016.

Pour s'assurer du déploiement du Corpus de Chartes dans tous les pays et de la compréhension de celui-ci par les collaborateurs, JCDecaux a mis en place depuis plusieurs années des formations à destination des collaborateurs (voir en section 2.4.1.). Par ailleurs, et afin d'évaluer la bonne application du Code de Conduite Fournisseur, JCDecaux a mis en place en 2022 le processus suivant :

- Un contrôle interne de JCDecaux pour évaluer le degré de conformité des fournisseurs avec ledit Code de Conduite et dans un même temps leur performance en matière de développement durable
- Un audit par JCDecaux ou une tierce partie pour s'assurer du respect des principes du Code.

Aussi, le Groupe se réserve le droit de résilier tout contrat avec un fournisseur qui ne respecterait pas ces principes et refuserait de déployer les efforts nécessaires à son amélioration, conformément à l'article 23 des Conditions Générales d'Achat.

### 2.4.2.2. Améliorer avec nos fournisseurs clés leur empreinte environnementale et sociale



« JCDecaux travaille depuis plusieurs années à l'amélioration de l'empreinte sociale et environnementale de sa chaîne de valeur en s'assurant du respect des valeurs et des Chartes du Groupe tout en garantissant les objectifs stratégiques fixés. Nous avons progressivement inclus des critères sociaux et environnementaux dans la sélection et l'évaluation des fournisseurs ainsi que dans les cahiers des charges, notamment dans l'optique d'atteindre collectivement la neutralité carbone à horizon 2050. »

*Benoît Avril, Directeur des Achats, Stocks et Production*



#### Nos enjeux

Les fournisseurs sont au cœur des processus qualité du Groupe. JCDecaux a fait le choix de confier une partie de la production de ses produits et solutions à des tiers de confiance.

Chez JCDecaux, les « fournisseurs » produisent des biens et services pour lesquels JCDecaux a souhaité confier la réalisation de tout ou partie de mobiliers non stratégiques (ex : production des sous-ensembles des mobiliers urbains). Les « sous-traitants » fournissent un service pour lequel JCDecaux a le savoir-faire en interne mais une capacité limitée (ex : assemblage de mobiliers digitaux.). La politique de l'entreprise est de recourir à la sous-traitance chaque fois que le projet le nécessite et de sélectionner, d'encadrer et de contrôler les fournisseurs à travers une Politique Achats Responsables, et ce depuis la création de l'entreprise.

JCDecaux apporte une attention particulière aux pratiques de ses fournisseurs clés, fournisseurs identifiés comme stratégiques (voir la définition de fournisseur clé à la p. 111).

#### Notre feuille de route à 2030

NOS OBJECTIFS	INDICATEURS	RÉSULTATS 2022	PLAN D'ACTION
100% de fournisseurs clés sont évalués tous les ans	% de fournisseurs clés évalués tous les ans	100%	Poursuivre la qualification et l'évaluation des fournisseurs clés
30% de critères de développement durable dans la qualification et l'évaluation des fournisseurs en 2022	% critères de développement durable dans la qualification et l'évaluation des fournisseurs	Réalisé	Suivre le score spécifique aux critères de développement durable afin de mettre en place les actions nécessaires pour que nos fournisseurs s'inscrivent dans nos objectifs de neutralité carbone
100% des correspondants achats en filiale suivent la formation « achats responsables » (annuel)	% des correspondants achats en filiale suivent la formation	100%	Former tous les acheteurs des filiales aux achats responsables
100% de fournisseurs clés directs sont audités au moins tous les 5 ans	% de fournisseurs clés directs audités au moins tous les 5 ans	46%	Suivre la complétion des audits des fournisseurs clés directs au moins tous les ans suite à la crise sanitaire

### Nos politiques, actions et résultats

#### S'approvisionner localement

Le rôle de la Direction des Achats Groupe est de réaliser la sélection et le suivi des fournisseurs des familles d'achat directs (composants et sous-ensembles de mobiliers par exemple) et indirects (sous-traitance d'exploitation par exemple) pour le compte des filiales pour tout projet excédant un certain montant d'investissement et pour l'ensemble des projets digitaux. Cette approche concilie les enjeux industriels et les enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux.

JCDecaux favorise un approvisionnement régional et local quand cela est possible. Pour les mobiliers nouveaux, innovants ou à forte valeur ajoutée (digital, sanitaires, VLS, etc.), JCDecaux bénéficie d'un pôle d'expertise à travers un atelier d'assemblage interne en région parisienne (France), qui travaille en lien direct avec le Bureau d'Études Corporate, et qui est certifié ISO 9001 (Système de Management de la Qualité) et ISO 14001 (Système de Management de l'Environnement). Pour la fabrication des composants de ces mobiliers, JCDecaux fait appel à un réseau de fournisseurs sélectionnés selon plusieurs critères. La plupart sont des PME avec lesquelles le Groupe entretient des liens historiques. Plus de 94 % des fournisseurs clés directs Corporate sont basés en France (73 % de PME) et en Europe.

#### Sélectionner attentivement nos fournisseurs

Les achats Groupe et les achats réalisés localement par les filiales sont encadrés par un processus défini par la Direction des Achats Groupe incluant une méthodologie de présélection, l'identification des fournisseurs clés, le déploiement du Code de Conduite Fournisseur et des méthodologies d'évaluation et d'audit des fournisseurs clés.

Au niveau Corporate, la gestion du panel fournisseurs est encadrée par un processus de présélection des fournisseurs potentiels, incluant des critères Développement Durable (droits de l'Homme, droits du travail, environnement et éthique) et de conformité. Cet outil de présélection permet de déterminer si un fournisseur remplit les exigences fixées par JCDecaux pour intégrer le panel fournisseurs du Groupe ou d'un pays du Groupe.

### 2.4.2.3. Renforcer la protection des données personnelles



*« La protection des données à caractère personnel est devenu un enjeu majeur pour les entreprises. Au-delà de nos engagements de conformité, nous nous devons de traiter ces données dans le cadre d'une démarche éthique et constante, de manière responsable et transparente afin de respecter les droits des individus et de créer la confiance indispensable à la bonne conduite de nos activités. »*

*Delphine Touboul, Déléguée à la Protection des Données*



#### Nos enjeux

Dans le cadre et pour les besoins de ses différentes activités, les sociétés du Groupe JCDecaux sont amenées à traiter des données à caractère personnel. Ces données concernent à la fois des personnes externes à l'entreprise, notamment les contacts personnes physiques des tiers avec lesquelles elles entretiennent des relations commerciales (clients, prestataires, fournisseurs, bailleurs, concédants, etc.), les usagers des services de vélos en libre-service ou encore les candidats à l'embauche et, en leur qualité d'employeur, leurs salariés et autres membres du personnel.

JCDecaux garantit à l'ensemble des personnes concernées la protection de leur vie privée et de leurs données à caractère personnel ainsi que l'exercice des droits dont elles bénéficient, dans le respect des réglementations applicables.

<sup>11</sup> Le plan de vigilance de JCDecaux est disponible dans le chapitre 2.5, p. 116.

<sup>12</sup> Le rapport de JCDecaux UK sur les actions mises en place pour prévenir les atteintes aux droits humains est disponible ici : <https://www.jcdecaux.co.uk/legal>

Notre feuille de route à 2030

NOS OBJECTIFS	INDICATEURS	RÉSULTATS 2022	PLAN D'ACTION
100% des collaborateurs européens «connectés» suivent la formation digitale RGPD	% des collaborateurs européens «connectés» ayant suivi la formation digitale RGPD	83%	<b>ANNUEL</b> Sensibiliser les nouveaux collaborateurs européens via la formation digitale RGPD
100% des filiales européennes évaluées sur la gestion et l'utilisation des données personnelles d'ici 2025	% des filiales européennes évaluées sur la gestion et l'utilisation des données personnelles	100% des filiales européennes ont fait l'objet d'une première série d'audits dédiés à la conformité RGPD	<b>D'ICI 2025</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>S'assurer de la mise en œuvre des recommandations effectuées dans le cadre de la première série d'audits</li> <li>Conduire une nouvelle série d'audits sur 100% des filiales européennes</li> </ul>
Mettre en place une gouvernance mondiale sur les données à caractère personnel d'ici 2030	Publication d'une gouvernance mondiale sur les données à caractère personnel	N/A	<b>D'ICI 2030</b> Harmoniser les pratiques dans l'ensemble des filiales du Groupe via une gouvernance mondiale

Nos politiques, actions et résultats

Sur le champ d'application du RGPD

Un programme de mise en conformité au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) a été initié dès 2017 dans le but d'adapter les pratiques existantes aux nouvelles exigences et d'assurer la conformité des traitements de données à caractère personnel mis en œuvre.

Une gouvernance dédiée

- Un **Comité de Pilotage RGPD** se réunit de manière régulière (3 à 4 fois par an) afin d'assurer le suivi de la conformité et de statuer sur les nouveaux projets soulevant des problématiques relatives aux données à caractère personnel. Ce comité rassemble des membres des principales directions Groupe concernées (Direction Juridique, Direction des Systèmes d'Information, Direction Data Corp et Direction de l'Audit Interne), le Délégué à la Protection des Données, et est présidé par le Directeur Général Finance, SI et Administration Groupe, membre du Directoire.
- Un **Délégué à la Protection de Données (DPD)** a été désigné en 2018 pour l'ensemble des entités françaises du Groupe. Ce DPD assure également des fonctions au niveau Groupe consistant à sensibiliser, conseiller, assister et coordonner la conformité des autres filiales du Groupe.
- En France, un réseau de Référents RGPD** composé de personnes désignées au sein de chaque Direction assure le relai des sujets relatifs aux données à caractère personnel entre les équipes opérationnelles et le DPD France.
- En Europe, un Délégué à la Protection des Données ou un Privacy Manager** a été désigné dans chaque pays afin de gérer les sujets relatifs aux données à caractère personnel et mettre en œuvre les actions de conformité, à la fois localement et conformément aux directives du Groupe. Le réseau des Délégués à la Protection des Données/Privacy Managers européens est animé par le DPD France.

Des procédures et actions de conformité

Afin d'assurer la conformité au RGPD, différentes politiques, procédures et outils ont été mis en place et font l'objet d'une révision régulière.

Tout nouveau projet qui implique un traitement de données à caractère personnel fait l'objet d'une étude préalable de conformité, suivie de la mise en œuvre des diverses actions requises pour assurer cette conformité. De même, les contrats qui impliquent un traitement de données à caractère personnel intègrent des clauses RGPD et, lorsqu'applicable, un accord de traitement.

Des actions d'évaluation et d'audit des filiales

Une étude de conformité des filiales européennes a été initiée en 2018 à travers un questionnaire d'auto-évaluation visant à mesurer leur appréhension des sujets RGPD, les actions entreprises et leur niveau de conformité à la réglementation. À l'issue de cette étude, un plan d'action a été établi et adressé à chaque pays, ciblant les actions à mettre en œuvre et les améliorations à apporter.

A compter du dernier trimestre 2021 et pendant toute l'année 2022, des missions d'audit dédiées à la conformité RGPD ont été menées par la Direction de l'Audit Interne dans l'ensemble des filiales européennes du Groupe. A la suite de ces audits, des recommandations ont été émises et feront l'objet d'un suivi et de vérifications au cours de l'année 2023. Cette première série d'audits sera complétée pour aboutir à une évaluation complète de l'ensemble des filiales européennes d'ici 2025. Par la suite, les audits dédiés RGPD seront renouvelés tous les 2 ans.

Des actions de formation et de sensibilisation

En termes de communication et de sensibilisation, des actions ont été menées auprès des collaborateurs afin de s'assurer de leur bonne compréhension des enjeux et des risques liés aux données à caractère personnel et de leur transmettre les valeurs et exigences du Groupe sur ce sujet. Un module d'apprentissage numérique consacré au RGPD est obligatoire pour l'ensemble des collaborateurs «connectés» des filiales européennes du Groupe et plusieurs communications ont été diffusées.

En dehors du champ d'application du RGPD

En dehors du champ d'application du RGPD, la conformité à la réglementation locale applicable en matière de données à caractère personnel est effectuée au niveau local et régional par les équipes concernées. Lorsque cela est pertinent et sous réserve des adaptations nécessaires, les politiques, procédures et documents produits pour le périmètre RGPD sont mis en œuvre dans les autres pays.

## 2.5. LE DÉPLOIEMENT DE NOTRE DÉMARCHE VIGILANCE

### 2.5.1. UNE DÉMARCHE VIGILANCE ASSOCIANT TOUS LES ACTEURS DU GROUPE

Depuis longtemps soucieux de l'impact humain, social et environnemental de ses activités à l'égard de ses collaborateurs et parties prenantes, JCDecaux déploie une démarche continue de Vigilance, conforme à un cadre légal exigeant et à sa stratégie RSE ambitieuse, renouvelée en 2022.

Cette démarche implique la mobilisation d'acteurs essentiels au sein du Groupe, tant pour sa gouvernance globale à son niveau le plus élevé (2.5.1.1.), que pour son élaboration et son suivi qui mobilisent les fonctions transverses, en s'appuyant sur un référentiel et des structures dédiés (2.5.1.2.).

#### 2.5.1.1. Organes de gouvernance

---

- Créé en 2018, le Comité de Vigilance Groupe est plus particulièrement en charge de l'élaboration du Plan de Vigilance annuel, du suivi de sa mise en œuvre et du traitement des signalements qui lui sont faits. Il s'assure du suivi des plans d'action en lien avec les risques Extra-Financiers majeurs traités dans le cadre de la Déclaration de Performance Extra-Financière (pour plus de détails, se référer au 2.5.2.2 « Nos outils & moyens » en p. 118 du présent Document).
- Le Directoire de JCDecaux SE entérine chaque année le Plan de Vigilance préparé par le Comité et se tient régulièrement informé de son application, dans le cadre du suivi de la politique de conformité de la Société et du Groupe JCDecaux.
- Le Conseil de surveillance de JCDecaux SE, en charge du contrôle de la gestion de la Société par le Directoire, est régulièrement informé des principaux enjeux auxquels la Société est confrontée, y compris dans le domaine de la responsabilité sociale et environnementale.

2.5.1.2. Structures & référentiels dédiés

		COMITÉS SPÉCIALISÉS	DIRECTIONS OPÉRATIONNELLES	FONCTIONS TRANSVERSES	RÉFÉRENTIELS
DROITS HUMAINS	GROUPES		Direction des Ressources Humaines - Projets Internationaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>La <b>Direction Développement Durable &amp; Qualité</b> est co-responsable avec les Fonctions du Groupe de l'intégration des enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux à leurs métiers</li> <li>La <b>Direction Juridique Groupe</b> est en charge du Secrétariat du Comité de Vigilance Groupe et du suivi des signalements Vigilance</li> <li>La <b>Direction de l'Audit interne</b> coordonne l'établissement de la cartographie des risques Groupe, qui inclut les risques extra-financiers et intègre les enjeux du Développement durable</li> <li>La <b>Direction des Systèmes d'Information Groupe</b> assure les développements et la maintenance des outils d'alerte</li> </ul>	<p><b>EXTERNE</b> Principes du Pacte Mondial des Nations Unies (« Global Compact ») (depuis 2015)</p> <p><b>INTERNE</b> Charte Internationale des Valeurs Sociales Fondamentales (2018)</p>
	FOURNISSEURS & SOUS-TRAITANTS		Direction Achats, Stocks & Production	<ul style="list-style-type: none"> <li>La <b>Direction des Systèmes d'Information Groupe</b> assure les développements et la maintenance des outils d'alerte</li> </ul>	<p><b>INTERNE</b> Code de Conduite Fournisseur (2022)</p>
SANTÉ - SÉCURITÉ	GROUPES	Le <b>Comité Santé &amp; Sécurité Groupe</b> , piloté par la Direction des Opérations Internationales, assure depuis 2014 le suivi du déploiement de la Politique Santé-Sécurité du Groupe, via notamment un programme d'audit et de sensibilisation à la santé-sécurité des filiales	Direction des Opérations Internationales	<ul style="list-style-type: none"> <li>La <b>Direction Développement Durable &amp; Qualité</b> est co-responsable avec les Fonctions du Groupe de l'intégration des enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux à leurs métiers</li> <li>La <b>Direction Juridique Groupe</b> est en charge du Secrétariat du Comité de Vigilance Groupe et du suivi des signalements Vigilance</li> <li>La <b>Direction de l'Audit interne</b> coordonne l'établissement de la cartographie des risques Groupe, qui inclut les risques extra-financiers et intègre les enjeux du Développement durable</li> <li>La <b>Direction des Systèmes d'Information Groupe</b> assure les développements et la maintenance des outils d'alerte</li> </ul>	<p><b>INTERNE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Charte Internationale des Valeurs Sociales Fondamentales (2018)</li> <li>Priorité « Faire rayonner une culture Santé-Sécurité exemplaire » de la Stratégie RSE 2030.</li> </ul>
	FOURNISSEURS & SOUS-TRAITANTS		<p><b>FOURNISSEURS &amp; SOUS-TRAITANTS</b> Direction Achats, Stocks &amp; Production</p> <p><b>SOUS-TRAITANTS</b> Direction des Opérations Internationales</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La <b>Direction des Systèmes d'Information Groupe</b> assure les développements et la maintenance des outils d'alerte</li> </ul>	<p><b>INTERNE</b> Code de Conduite Fournisseur (2022)</p>
ENVIRONNEMENT	GROUPES	Le <b>Comité Environnement</b> , créé en 2018, a vu sa gouvernance s'enrichir à compter de 2022, dans le cadre de l'élaboration de la Stratégie Climat Groupe. Il est désormais piloté par la Direction Développement Durable & Qualité et est sponsorisé par le Directeur Général Finance, SI et Administration. Ce Comité coordonne et valide toutes les actions visant à améliorer l'empreinte environnementale du Groupe, avant approbation par le Directoire	<p>Direction du Développement Durable &amp; Qualité</p> <p>Direction Achats - Stocks &amp; Production</p> <p>Direction des Opérations Internationales</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La <b>Direction Développement Durable &amp; Qualité</b> est co-responsable avec les Fonctions du Groupe de l'intégration des enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux à leurs métiers</li> <li>La <b>Direction Juridique Groupe</b> est en charge du Secrétariat du Comité de Vigilance Groupe et du suivi des signalements Vigilance</li> <li>La <b>Direction de l'Audit interne</b> coordonne l'établissement de la cartographie des risques Groupe, qui inclut les risques extra-financiers et intègre les enjeux du Développement durable</li> <li>La <b>Direction des Systèmes d'Information Groupe</b> assure les développements et la maintenance des outils d'alerte</li> </ul>	<p><b>EXTERNE</b> Principes du Pacte Mondial des Nations Unies (« Global Compact ») (depuis 2015)</p> <p><b>INTERNE</b> Ambition « Pour une empreinte environnementale optimisée » de la Stratégie RSE 2030.</p>
	FOURNISSEURS & SOUS-TRAITANTS		Direction Achats, Stocks & Production		<p><b>INTERNE</b> Code de Conduite Fournisseur (2022)</p>

### 2.5.2. BILAN D'EXÉCUTION DU PLAN DE VIGILANCE 2022 & OBJECTIFS DU PLAN DE VIGILANCE 2023

#### 2.5.2.1. Nos réalisations en 2022 et objectifs pour 2023

Conformément à ses engagements annuels, le Groupe JCDecaux a mis en œuvre les diligences nécessaires en vue d'élaborer et rendre public son Plan de Vigilance 2023 dans le présent Document d'Enregistrement Universel 2022, tel qu'inséré dans le rapport de gestion de la Société.

Conforme à la Stratégie de conformité arrêtée par le Groupe et approuvée par le Directoire de la Société, ce Plan fait le bilan détaillé de notre démarche Vigilance en 2022 et recense précisément les objectifs assignés pour 2023, en s'appuyant notamment sur les procédures et les textes de référence en vigueur au sein du Groupe (Charte Internationale des Valeurs Sociales Fondamentales, Pacte Mondial des Nations Unies et Code de Conduite Fournisseur).

Le détail des actions réalisées en 2022 et des objectifs projetés pour 2023 figure en Annexe 1 en p. 120 du présent Document.

#### Compte-rendu du Plan de Vigilance 2022 : un retour à la normale après la pandémie de la Covid-19

En 2022, un important effort a été fourni pour assurer la réalisation des objectifs Vigilance qui avaient été reportés ou révisés en 2020 et 2021 du fait de l'impact de la crise sanitaire liée à la Covid-19, et pour remplir les objectifs assignés par le Plan 2022.

L'accent a ainsi été porté tout particulièrement sur :

- (i) Le déploiement d'une cartographie des risques encore plus adaptée aux différentes configurations Métiers et Pays
  - par la mise en œuvre du nouvel outil d'information propre à traiter l'ensemble des cartographies des risques Groupe / Métiers et Pays et à assurer ainsi un suivi toujours plus rigoureux des risques majeurs de la D.P.E.F.
  - par la réalisation de cartographies des risques spécifiques par famille d'achats-clés (fonctions Audit Interne / Achats - Stocks & Production / Développement Durable & Qualité).
- (ii) La connaissance et le respect par les filiales des valeurs et principes de la Charte Internationales des Valeurs Sociales Fondamentales, au moyen si nécessaire de plans d'action correctifs menés suite à l'enquête bisannuelle portant sur pour la période 2019-2020, une nouvelle enquête bisannuelle pour la période 2021-2022 permettant l'identification de nouveaux plans d'action correctifs (fonction Ressources Humaines)
- (iii) La diffusion de standards Santé-Sécurité auprès des filiales et sous-traitants, par la reprise en 2022 des audits en présentiel et des réunions du Comité Santé-Sécurité (fonction Opérations Internationales)
- (iv) Le déploiement effectif de la Stratégie RSE 2030 du Groupe, enrichie par une Stratégie Climat ambitieuse
- (v) Le renforcement de la culture Vigilance au sein du Groupe avec :
  - 100 % des collaborateurs connectés aux Systèmes d'Information Groupe (soit près de 10 000 collaborateurs) ayant validé en 2022 le module digital de formation Vigilance (fonctions Ressources Humaines / Développement Durable & Qualité / Juridique & Achats - Stocks & Production)
  - 100 % des nouveaux collaborateurs (connectés et non-connectés) ayant souscrit à la Charte Internationale des Valeurs Sociales Fondamentales (fonctions Ressources Humaines & Juridique)
  - 100 % des acheteurs Corporate ayant suivi une formation spécifique aux Achats responsables (fonctions Achats - Stocks & Production /

Ressources Humaines / Développement Durable & Qualité).

#### Plan de Vigilance 2023 : un effort marqué de sensibilisation et d'intégration de la démarche Vigilance et dans les stratégies Groupe

En 2023, le Groupe maintiendra et amplifiera ses efforts, en particulier pour :

- (i) Renforcer, en synergie avec la cartographie des risques, l'analyse des risques climatiques ainsi que l'analyse de double matérialité avec impacts financiers (fonctions Développement Durable & Qualité / Audit Interne)
- (ii) Contrôler la conformité des filiales à la Charte Internationale des Valeurs Sociales Fondamentales par une nouvelle enquête bisannuelle (période 2023-2024) et le suivi des plans d'actions correctifs y afférents (fonction Ressources Humaines)
- (iii) Amplifier le plan d'audit des filiales par des missions d'audit sur le terrain plus nombreuses et la réalisation de missions *ad-hoc* Corporate (fonction Audit Interne)
- (iv) Assurer la bonne diffusion de la culture Vigilance au sein du Groupe, en poursuivant un important effort de formation et de sensibilisation interne, en particulier auprès des nouveaux collaborateurs et des fonctions exposées comme les acheteurs et le management opérationnel (fonctions Achats - Stocks & Production / Ressources Humaines)
- (v) Poursuivre la sensibilisation des collaborateurs en filiales sur le système d'alerte vigilance, dans le cadre de sa mise à jour programmée (nouveau cadre légal et réglementaire de protection des lanceurs d'alerte)
- (vi) Mettre en œuvre et suivre le déploiement, initié en 2022, des Stratégies RSE 2030 et Climat du Groupe, avec respectivement le Comité Environnement et le Comité des programmes ESG, nouvellement créés (fonction Développement Durable & Qualité).

En 2023, le Groupe entend poursuivre la mobilisation de ses équipes à travers le monde, en faveur de l'intégration de sa démarche Vigilance dans sa stratégie à l'égard de ses collaborateurs comme de ses fournisseurs, clients et sous-traitants.

#### 2.5.2.2. Nos outils & moyens

##### Le Comité de Vigilance & le mécanisme d'alerte

###### Un organe dédié

Afin d'assurer un suivi régulier et rigoureux de l'action du Groupe en matière de Vigilance, un organe de gouvernance interne dédié a été créé en 2018, le Comité de Vigilance Groupe. Composé de représentants des principales fonctions concernées (Achats - Stocks & Production, Audit Interne, Communication, Développement Durable & Qualité, Opérations internationales, Juridique et Ressources Humaines - Projets Internationaux), il est présidé par un membre du Directoire et se réunit au moins trois fois par an.

Son action est complétée par celle de deux Comités spécialisés au niveau du Groupe : le Comité Environnement et le Comité Santé - Sécurité, en charge d'initier et de relayer les plans d'action définis par le Comité de Vigilance dans leur domaine respectif de compétence (pour plus de détails, voir au 2.5.1. en p. 116 du présent Document).

### Des responsabilités étendues

Les missions principales du Comité sont : **(i)** élaborer le Plan de Vigilance annuel et vérifier sa mise en œuvre par un bilan d'exécution, **(ii)** suivre les risques majeurs extra-financiers, **(iii)** traiter les signalements reçus via la procédure d'alerte déployée sur l'ensemble des sites intranet du Groupe, et **(iv)** se saisir de toute question en rapport avec la Charte Internationale des Valeurs Sociales Fondamentales du Groupe et/ ou le Pacte Mondial des Nations Unies et/ou le mécanisme d'alerte et de recueil des signalements et faire à ce sujet au Directoire toute recommandation qu'il juge nécessaire.

### Un suivi rigoureux du programme Vigilance

Le Comité de Vigilance s'est réuni à trois reprises en 2022, en début d'année pour arrêter le Plan de Vigilance 2022, en juillet 2022 pour faire un état de situation sur sa mise en œuvre à mi-année, et en fin d'exercice pour faire le bilan final de son exécution et définir les axes du Plan de Vigilance 2023. Il a également été tenu informé par son Secrétariat des signalements parvenus en 2022 et des suites qui y ont été apportées (voir ci-dessous).

### Une diffusion satisfaisante de la procédure d'alerte et de recueil des signalements

Afin d'assurer une mise en œuvre efficace et homogène de la procédure d'alerte dans l'ensemble des filiales du Groupe, en cohérence avec le cadre légal et réglementaire français (et local pour certains pays), cette procédure comporte deux moyens complémentaires d'alerter le Comité de Vigilance *via* son Secrétariat :

**(i)** Un formulaire de signalement disponible sur les systèmes d'informations des filiales, sécurisé et accessible à l'ensemble des collaborateurs connectés, et **(ii)** une ligne téléphonique Corporate destinée aux collaborateurs dépourvus d'accès internet professionnel.

En 2022, le Comité a ainsi examiné 5 signalements, tous parvenus par la procédure d'alerte électronique, impliquant 5 filiales présentes en Europe, en Amérique latine et en Asie : **(i)** 4 d'entre eux concernaient des situations de potentielle violation des règles Vigilance dans les domaines suivants : discrimination salariale, discrimination fondée sur l'orientation sexuelle, harcèlement moral. Des enquêtes ont été menées confidentiellement en local et leurs conclusions ont été examinées par le Comité qui les a approuvées, ainsi que les propositions et recommandations y afférentes, leur suivi étant assuré par le Secrétariat du Comité ; **(ii)** un signalement relevait de la compétence de Direction des Ressources Humaines d'une filiale asiatique et lui a été transmis pour traitement. Tous les dossiers ouverts en 2022 sont désormais clos sauf un, toujours suivi localement et pour lequel le Comité est tenu régulièrement informé.

Ce bilan traduit une bonne connaissance globale de la procédure d'alerte par les collaborateurs et un management impliqué, ainsi qu'un bon fonctionnement des outils concernés.

### Les outils référentiels

Le référentiel JCDecaux en matière de devoir de Vigilance est constitué principalement de trois textes : la Charte Internationale des Valeurs Sociales Fondamentales, le Code de Conduite Fournisseur et les principes 7, 8 et 9 du Pacte Mondial des Nations Unies.

### Une Charte Internationale des Valeurs Sociales Fondamentales référence dans toutes les filiales du Groupe

Mise en place en 2012, cette Charte intègre les standards internationaux que sont la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme

des Nations Unies, les Conventions Fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail et les Principes Directeurs de l'Organisation de Coopération et de Développement Économique pour les entreprises multinationales.

Dans un contexte de développement international continu du Groupe, son Directoire a pris la responsabilité directe de la bonne diffusion de la Charte et de son application au sein du Groupe : il a ainsi manifesté un engagement fort en faveur des droits humains, sociaux et environnementaux, formalisé dans un document qui fournit aux collaborateurs à la fois des lignes directrices et des principes de comportement clairs pour l'exercice de leurs missions au sein du Groupe, tout en respectant la diversité des pratiques et environnements de travail qui coexistent dans nos différentes entités à travers le monde.

Cette Charte s'applique à tous les salariés du Groupe, lesquels la ratifient avec leur contrat de travail dès leur entrée chez JCDecaux ; ils s'engagent également à promouvoir l'application par toutes leurs parties prenantes des valeurs qui y sont promues, à savoir la Société et ses filiales, ainsi que leurs fournisseurs, sous-traitants et partenaires.

Les engagements ainsi souscrits concernent en particulier les domaines suivants : le droit à la négociation collective et la liberté d'association, la condamnation de toute forme de travail forcé ou obligatoire, l'absence de discrimination au travail, la santé et la sécurité des collaborateurs, la durée du temps de travail, le droit à un salaire décent, le droit aux congés payés, le droit à la formation, la condamnation de toute forme de harcèlement ou de violence, le respect de la vie privée et du droit à la protection des données à caractère personnel, le droit de participer à la vie publique, le droit à la sécurité sociale, l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle.

Traduite en 19 langues, la Charte Internationale des Valeurs Sociales Fondamentales JCDecaux est accessible via le Système d'Information JCDecaux de chaque filiale, ou sur demande auprès du Département des Ressources Humaines concerné. Elle fait également l'objet d'un module de formation spécifique, validé depuis le 31 janvier 2022 par 100% des collaborateurs en poste et connectés aux Systèmes d'Information Groupe, et est intégrée au module de formation obligatoire dédié aux nouveaux collaborateurs.

### Un Code de Conduite Fournisseur exigeant

Le Groupe assure également la diffusion auprès de ses fournisseurs d'un Code de Conduite renvoyant notamment aux engagements et principes décrits dans la Charte Éthique JCDecaux et dans la Charte Internationale des Valeurs Sociales Fondamentales, document sur lequel les fournisseurs et sous-traitants doivent s'engager formellement.

Révisé en 2021, ce Code intègre désormais une mise à jour concernant les réglementations sur la protection des données personnelles pour les pays hors-Union européenne ainsi qu'une sensibilisation à la Stratégie Climat Groupe.

Au 31 décembre 2022, 100% des fournisseurs-clés avaient ratifié le Code de Conduite Fournisseur (édition 2022).

### L'adhésion au Pacte Mondial des Nations Unies

Depuis 2015, le Groupe adhère au Pacte Mondial des Nations Unies (dit « Global Compact »), et en particulier à ses principes 7, 8 et 9, lesquels visent les problématiques tenant à la protection de l'environnement (principe de précaution, initiatives de promotion d'une plus grande responsabilité environnementale et recours à des technologies respectueuses de l'environnement).

Par cette ratification, le Groupe JCDecaux engage publiquement ses filiales et collaborateurs, et entend être une référence sur son marché à l'égard de ses partenaires et parties prenantes.

## ANNEXE 1 : BILAN D'EXÉCUTION DU PLAN DE VIGILANCE 2022 ET PLAN DE VIGILANCE 2023

Chaque année depuis 2018, en application de la loi du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre, le Groupe JCDecaux mobilise ses ressources internes afin d'élaborer son Plan de Vigilance.

Publié dans le Rapport de Gestion de la Société figurant dans le Document d'Enregistrement Universel 2022, le Plan 2023 s'inscrit dans la stratégie Conformité du Groupe. Approuvé par le Directoire, il fait le bilan de notre démarche Vigilance en 2022 et recense précisément les objectifs assignés pour 2023, en s'appuyant sur la Stratégie RSE 2030 du Groupe, ainsi que sur les procédures et les textes de référence en vigueur au sein du Groupe (en particulier la Charte Internationale des Valeurs Sociales Fondamentales, le Pacte Mondial des Nations Unies et le Code de Conduite Fournisseur).

Le détail ci-après des actions réalisées en 2022 et des objectifs assignés pour 2023 s'articule autour des domaines d'action suivants :

- (1) La cartographie des risques
- (2) L'évaluation des filiales, sous-traitants & fournisseurs
- (3) Les actions adaptées d'atténuation des risques ou de prévention des atteintes graves
- (4) Le mécanisme d'alerte et de recueil des signalements
- (5) Le dispositif de suivi des mesures mises en œuvre.

### Organes de Gouvernance

---

- Créé en 2018, le **Comité de Vigilance Groupe** est plus particulièrement en charge de l'élaboration du Plan de Vigilance annuel, du suivi de sa mise en œuvre et du traitement des signalements qui lui sont faits. Il s'assure du suivi des plans d'action en lien avec les risques Extra-Financiers majeurs traités dans le cadre de la Déclaration de Performance Extra-Financière (pour plus de détails, se référer au 2.5.2.2 « Nos outils & moyens » en p. 118 du présent Document).
- Le **Directoire de JCDecaux SE** entérine chaque année le Plan de Vigilance préparé par le Comité et se tient régulièrement informé de son application, dans le cadre du suivi de la politique de conformité de la Société et du Groupe JCDecaux.
- Le **Conseil de surveillance de JCDecaux SE**, en charge du contrôle de la gestion de la Société par le Directoire, est régulièrement informé des principaux enjeux auxquels la Société est confrontée, y compris dans le domaine de la responsabilité sociale et environnementale.

Structures & référentiels dédiés

		COMITÉS SPÉCIALISÉS	DIRECTIONS OPÉRATIONNELLES	FONCTIONS TRANSVERSES	RÉFÉRENTIELS
DROITS HUMAINS	GRUPE		Direction des Ressources Humaines - Projets Internationaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>La Direction Développement Durable &amp; Qualité est co-responsable avec les Fonctions du Groupe de l'intégration des enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux à leurs métiers</li> <li>La Direction Juridique Groupe est en charge du Secrétariat du Comité de Vigilance Groupe et du traitement des signalements Vigilance</li> </ul>	<p><b>EXTERNE</b> Principes du Pacte Mondial des Nations Unies (« Global Compact») (depuis 2015)</p> <p><b>INTERNE</b> Charte Internationale des Valeurs Sociales Fondamentales (édition 2020)</p>
	FOURNISSEURS & SOUS-TRAITANTS		Direction Achats, Stocks & Production	<ul style="list-style-type: none"> <li>La Direction de l'Audit interne coordonne l'établissement de la cartographie des risques Groupe, qui inclut les risques extra-financiers et intègre les enjeux du développement durable</li> <li>La Direction des Systèmes d'Information Groupe assure le développement et la maintenance des outils d'alerte</li> </ul>	<p><b>INTERNE</b> Code de Conduite Fournisseur (édition 2022)</p>
SANTÉ - SÉCURITÉ	GRUPE	Le Comité Santé & Sécurité Groupe, piloté par la Direction des Opérations Internationales, assure depuis 2014 le suivi du déploiement de la Politique Santé-Sécurité du Groupe, via notamment un programme d'audit et de sensibilisation à la Santé-Sécurité des filiales	Direction des Opérations Internationales	<ul style="list-style-type: none"> <li>La Direction Développement Durable &amp; Qualité est co-responsable avec les Fonctions du Groupe de l'intégration des enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux à leurs métiers</li> <li>La Direction Juridique Groupe est en charge du Secrétariat du Comité de Vigilance Groupe et du traitement des signalements Vigilance</li> <li>La Direction de l'Audit interne coordonne l'établissement de la cartographie des risques Groupe, qui inclut les risques extra-financiers et intègre les enjeux du développement durable</li> </ul>	<p><b>INTERNE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Charte Internationale des Valeurs Sociales Fondamentales (2020)</li> <li>Priorité « Pour une culture de responsabilité de notre écosystème » de notre Stratégie RSE 2030</li> </ul>
	FOURNISSEURS & SOUS-TRAITANTS		FOURNISSEURS Direction Achats, Stocks & Production  SOUS-TRAITANTS Direction des Opérations Internationales	<ul style="list-style-type: none"> <li>La Direction des Systèmes d'Information Groupe assure les développements et la maintenance des outils d'alerte</li> </ul>	<p><b>INTERNE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Code de Conduite Fournisseur (édition 2022)</li> <li>Priorité « Pour une culture de responsabilité de notre écosystème » de notre Stratégie RSE 2030</li> </ul>
ENVIRONNEMENT	GRUPE	Le Comité Environnement créé en 2018, a vu sa gouvernance s'enrichir à compter de 2022, dans le cadre de l'élaboration de la Stratégie Climat Groupe. Il est désormais piloté par la Direction Développement Durable & Qualité et est sponsorisé par le Directeur Général Finance, SI et Administration. Ce Comité coordonne et valide toutes les actions visant à améliorer l'empreinte environnementale du Groupe, avant approbation du Directoire	Direction Achats, Stocks & Production  Direction des Opérations Internationales  Direction Développement Durable & Qualité	<ul style="list-style-type: none"> <li>La Direction Développement Durable &amp; Qualité est co-responsable avec les Fonctions du Groupe de l'intégration des enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux à leurs métiers</li> <li>La Direction Juridique Groupe est en charge du Secrétariat du Comité de Vigilance Groupe et du suivi des signalements Vigilance</li> <li>La Direction de l'Audit interne coordonne l'établissement de la cartographie des risques Groupe, qui inclut les risques extra-financiers et intègre les enjeux du Développement durable</li> </ul>	<p><b>EXTERNE</b> Principes du Pacte Mondial des Nations Unies (« Global Compact») (depuis 2015)</p> <p><b>INTERNE</b> Priorité « Pour une empreinte environnementale optimisée » de notre Stratégie RSE 2030</p>
	FOURNISSEURS & SOUS-TRAITANTS		Direction Achats, Stocks & Production	<ul style="list-style-type: none"> <li>La Direction des Systèmes d'Information Groupe assure le développement et la maintenance des outils d'alerte</li> </ul>	<p><b>INTERNE</b> Code de Conduite Fournisseur (édition 2022)</p>

## (1) CARTOGRAPHIE DES RISQUES

DROITS HUMAINS	
<p><b>GROUPE</b></p> <p>• <b>Méthodologie</b></p> <p>Les risques Vigilance sont intégrés à la cartographie des risques Groupe dont le processus est décrit dans le chapitre «Politique de maîtrise des risques» - partie «Identification des risques».</p> <p>• <b>Description</b></p> <p>Présent dans près de 80 pays, avec 21 % des ETP se situant dans des pays n'ayant pas ratifié tout ou partie des Conventions Fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail, le Groupe a identifié le risque lié au non-respect des droits humains fondamentaux de ses collaborateurs comme un risque significatif. La gestion de ce risque est décrite dans la Déclaration de Performance Extra-Financière dans le chapitre «Ancrer le respect des valeurs sociales fondamentales».</p> <p><b>BILAN/COMPTE-RENDU 2022 &amp; PLAN 2023</b> Audit Interne / Développement Durable / Finance</p> <p><b>RÉALISÉ 2022</b> Un nouvel outil de gestion des risques Groupe, développé en 2021, a été déployé en 2022, permettant une mise à jour régulière de la cartographie des risques Groupe pour les risques liés aux Droits Humains, en collaboration étroite avec les différentes Fonctions opérationnelles.</p> <p><b>OBJECTIFS 2023</b> La cartographie des risques Groupe sera mise à jour et présentée aux organes de gouvernance concernés (Comité d'Audit, Directoire et Conseil de surveillance).</p> <p>Une analyse de double matérialité avec impacts financiers sera mise en œuvre (processus et synergies avec la cartographie des risques Groupe).</p> <p><b>Se référer également :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Au chapitre «Politique de maîtrise des risques» (p.240), Partie 1 «Identification des risques» et Partie 2 «Facteurs de risques» (p.241)</li> <li>- À la partie «D.P.E.F.» [chapitre «Ancrer le respect des valeurs sociales fondamentales»] (p.101)</li> </ul>	<p><b>FOURNISSEURS ET SOUS-TRAITANTS</b></p> <p>• <b>Méthodologie</b></p> <p>Les risques Vigilance, et en particulier les risques spécifiques par famille d'achats-clés considérés comme stratégiques ou particulièrement à risque, sont intégrés à la cartographie des risques Groupe dont le processus est décrit dans le chapitre «Politique de maîtrise des risques» - partie «Identification des risques».</p> <p>• <b>Description</b></p> <p>Les fournisseurs sont au cœur des processus qualité du Groupe. Une partie d'entre eux est située dans des pays n'ayant pas ratifié l'ensemble des Conventions Fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail. La gestion de ce risque est décrite dans la Déclaration de Performance Extra-Financière dans les chapitres «Assurer une conduite éthique et lutter contre la corruption» et «Améliorer avec nos fournisseurs clés leur empreinte environnementale et sociale».</p> <p><b>BILAN/COMPTE-RENDU 2022 &amp; PLAN 2023</b> Audit Interne / Achats</p> <p><b>RÉALISÉ 2022</b> Un nouvel outil de gestion des risques Groupe, développé en 2021, a été déployé en 2022, permettant la mise à jour de la cartographie des risques Groupe, et en particulier, concernant les risques liés aux Droits Humains, une nouvelle approche par famille d'achats-clés ou particulièrement à risque (écrans digitaux, cartes électroniques, composite, vêtements de travail, impression).</p> <p><b>OBJECTIFS 2023</b> La famille Achats «Gestion des déchets» sera intégrée dans la cartographie des risques dans le cadre de sa mise à jour annuelle, en complément des familles mentionnées ci-dessus.</p> <p><b>Se référer également :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Au chapitre «Politique de maîtrise des risques» (p.240), Partie 1 «Identification des risques» et Partie 2 «Facteurs de risques» (p.241)</li> <li>- À la partie «D.P.E.F.» [chapitre «Améliorer avec nos fournisseurs-clés leur empreinte environnementale et sociale»] (p.113)</li> </ul>
SANTÉ-SÉCURITÉ	
<p><b>GROUPE</b></p> <p>• <b>Méthodologie</b></p> <p>Les risques Vigilance sont intégrés à la cartographie des risques Groupe dont le processus est décrit dans le chapitre «Politique de maîtrise des risques» - partie «Identification des risques».</p> <p>• <b>Description</b></p> <p>Le personnel opérationnel et de terrain de JCDecaux représente environ 50% de l'effectif total du Groupe en 2022. Ces collaborateurs sont plus exposés aux risques d'accidents et d'incidents, de par leurs activités qui peuvent inclure le travail en hauteur, l'usage d'électricité ou la proximité d'équipement électriques, la conduite routière ou la proximité de routes ou voies ferrées. La gestion de ce risque est décrite dans la Déclaration de Performance Extra-Financière dans le chapitre «Faire rayonner une culture Santé-Sécurité exemplaire».</p> <p><b>BILAN/COMPTE-RENDU 2022 &amp; PLAN 2023</b> Audit Interne / Développement Durable / Finance</p> <p><b>RÉALISÉ 2022</b> Un nouvel outil de gestion des risques Groupe, développé en 2021, a été déployé en 2022, permettant une mise à jour régulière de la cartographie des risques Groupe pour les risques liés à la Santé-Sécurité, en collaboration étroite avec les différentes Fonctions opérationnelles.</p> <p><b>OBJECTIFS 2023</b> La cartographie des risques Groupe sera mise à jour et présentée aux organes de gouvernance concernés (Comité d'Audit, Directoire et Conseil de surveillance).</p> <p>Une analyse de double matérialité avec impacts financiers sera mise en œuvre (processus et synergies avec la cartographie des risques Groupe).</p> <p><b>Se référer également :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Au chapitre «Politique de maîtrise des risques» (p.240), Partie 1 «Identification des risques» et Partie 2 «Facteurs de risques» (p.241)</li> <li>- À la partie «D.P.E.F.» [chapitre «Faire rayonner une culture Santé-Sécurité exemplaire»] (p.103).</li> </ul>	<p><b>FOURNISSEURS ET SOUS-TRAITANTS</b></p> <p>• <b>Méthodologie</b></p> <p>Les risques Vigilance, et en particulier les risques spécifiques par famille d'achats-clés considérés comme stratégiques ou particulièrement à risque, sont intégrés à la cartographie des risques Groupe dont le processus est décrit dans le chapitre «Politique de maîtrise des risques» - partie «Identification des risques».</p> <p>• <b>Description</b></p> <p>Les sous-traitants d'exploitation sont exposés aux mêmes risques d'accidents et d'incidents que les collaborateurs opérationnels et de terrain de JCDecaux. La gestion de ce risque est décrite dans la Déclaration de Performance Extra-Financière dans le chapitre «Faire rayonner une culture Santé-Sécurité exemplaire».</p> <p><b>BILAN/COMPTE-RENDU 2022 &amp; PLAN 2023</b> Audit Interne / Achats</p> <p><b>RÉALISÉ 2022</b> Un nouvel outil de gestion des risques Groupe, développé en 2021, a été déployé en 2022, permettant une mise à jour régulière de la cartographie des risques Groupe et, concernant les risques liés à la Santé-Sécurité, une nouvelle approche de la cartographie des risques spécifiques par famille d'achats-clés ou particulièrement à risque (écrans digitaux, cartes électroniques, composite, vêtements de travail, impression), en collaboration étroite avec les différentes Fonctions opérationnelles.</p> <p><b>OBJECTIFS 2023</b> La famille Achats «Gestion des déchets» sera intégrée dans la cartographie des risques dans le cadre de sa mise à jour annuelle, en complément des familles mentionnées ci-dessus.</p> <p><b>Se référer également :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Au chapitre «Politique de maîtrise des risques» (p.240), Partie 1 «Identification des risques» et Partie 2 «Facteurs de risques» (p.241)</li> <li>- À la partie «D.P.E.F.» [chapitre «Faire rayonner une culture Santé-Sécurité exemplaire»] (p.103).</li> </ul>

ENVIRONNEMENT	
GROUPE	FOURNISSEURS ET SOUS-TRAITANTS
<p>• <b>Méthodologie</b></p> <p>Les risques Vigilance sont intégrés à la cartographie des risques Groupe dont le processus est décrit dans le chapitre « Politique de maîtrise des risques » - partie « Identification des risques ».</p> <p>• <b>Description</b></p> <p>Les enjeux environnementaux sont pleinement intégrés à la Stratégie RSE 2030 (cf. section « Notre Engagement Environnemental »), mais non-identifiés comme risque principal (cf. section « Pour une empreinte environnementale optimisée »)</p> <p><b>BILAN/COMPTE-RENDU 2022 &amp; PLAN 2023</b>                      Audit Interne / Développement Durable / Opérations intern.</p> <p><b>RÉALISÉ 2022</b> Un nouvel outil de gestion des risques Groupe, développé en 2021, a été déployé en 2022, permettant une mise à jour régulière de la cartographie des risques Groupe pour les risques liés à l'Environnement, en collaboration étroite avec les différentes Fonctions opérationnelles.</p> <p><b>OBJECTIFS 2023</b> La cartographie des risques Groupe sera mise à jour et présentée aux organes de gouvernance concernés (Comité d'Audit, Directoire et Conseil de surveillance).</p> <p>L'analyse sera renforcée concernant le risque climatique (TCFD).</p> <p>Une analyse de double matérialité avec impacts financiers sera mise en œuvre (processus et synergies avec la cartographie des risques Groupe).</p> <p><b>Se référer également :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Au chapitre « Politique de maîtrise des risques », Partie 1 « Identification des risques » (p. 240)</li> <li>- Au chapitre « Pour une empreinte environnementale optimisée » (p. 86).</li> </ul>	<p>• <b>Méthodologie</b></p> <p>Les risques Vigilance, et en particulier les risques spécifiques par famille d'achats-clés considérés comme stratégiques ou particulièrement à risque, sont intégrés à la cartographie des risques Groupe dont le processus est décrit dans le chapitre « Politique de maîtrise des risques » - partie « Identification des risques ».</p> <p>• <b>Description</b></p> <p>Les enjeux environnementaux dans notre chaîne d'approvisionnement sont pleinement intégrés à la priorité « Améliorer avec nos fournisseurs-clés leur empreinte environnementale et sociale » mais non-identifiés comme risque principal (cf. section « Pour une empreinte environnementale optimisée »)</p> <p><b>BILAN/COMPTE-RENDU 2022 &amp; PLAN 2023</b>                      Audit Interne / Développement Durable / Opérations intern.</p> <p><b>RÉALISÉ 2022</b> Un nouvel outil de gestion des risques Groupe, développé en 2021, a été déployé en 2022, permettant une mise à jour régulière de la cartographie des risques Groupe et, concernant les risques liés à l'Environnement, une nouvelle approche de la cartographie des risques spécifiques par famille d'achats-clés ou particulièrement à risque (écrans digitaux, cartes électroniques, composite, vêtements de travail, impression), en collaboration étroite avec les différentes Fonctions opérationnelles.</p> <p><b>OBJECTIFS 2023</b> La famille Achats « Gestion des déchets » sera intégrée dans la cartographie des risques dans le cadre de sa mise à jour annuelle, en complément des familles mentionnées ci-dessus.</p> <p><b>Se référer également :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Au chapitre « Politique de maîtrise des risques », Partie 1 « Identification des risques » (p. 240)</li> <li>- Au chapitre « Pour une empreinte environnementale optimisée » (p. 86)</li> <li>- Au chapitre « Améliorer avec nos fournisseurs clés leur empreinte environnementale et sociale » (p. 113).</li> </ul>

## (2) ÉVALUATION DES FILIALES, FOURNISSEURS & SOUS-TRAITANTS

Le Groupe JCDecaux met en œuvre, en particulier sur le fondement des données fournies par sa cartographie des risques, des procédures d'évaluation régulière de la situation de ses filiales, ainsi que de celle de ses fournisseurs et sous-traitants avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie.

DROITS HUMAINS	
GROUPE	FOURNISSEURS ET SOUS-TRAITANTS
<p>• <b>Conformité des Filiales avec les principes de la Charte Internationale des Valeurs Sociales Fondamentales</b> <span style="background-color: #d9ead3; padding: 2px;">Ressources Humaines</span></p> <p>Elle est évaluée au moyen d'une enquête bisannuelle réalisée auprès de l'ensemble des filiales.</p> <p><b>BILAN/COMPTE-RENDU 2022</b></p> <p><b>RÉALISÉ 2022</b> Les besoins d'ajustements identifiés grâce à l'enquête bisannuelle 2019/2020 ont été traités au moyen de 28 plans d'action correctifs menés dans les 17 filiales/pays concernés. En outre, les résultats de l'enquête bisannuelle 2021/2022 sont en cours de finalisation, à ce jour 27 plans d'action correctifs dans 24 pays ont été identifiés.</p> <p><b>PLAN 2023</b></p> <p><b>OBJECTIFS 2023</b> Les plans d'action correctifs identifiés en 2022 seront poursuivis en 2023 et suivis au moyen d'une nouvelle procédure en ligne.</p> <p>• <b>Performance Extra-Financière Groupe</b> <span style="background-color: #d9ead3; padding: 2px;">Développement Durable</span></p> <p>Les indicateurs sociaux liés à l'activité du Groupe sont pilotés dans le cadre du reporting extra-financier.</p> <p><b>BILAN/COMPTE-RENDU 2022</b></p> <p><b>RÉALISÉ 2022</b> Le process de reporting extra-financier du Groupe a été audité par un Organisme Tiers Indépendant (OTI), le cabinet EY, renouvelé pour 3 ans à compter de 2021 ; ce dernier a émis un rapport sans réserve ni commentaire au titre de l'exercice 2022. Les objectifs ESG (Environnementaux, Sociaux &amp; de Gouvernance) sont désormais intégrés au processus budgétaire financier, avec pour objectif de les définir en local avec les besoins financiers associés.</p> <p><b>PLAN 2023</b></p> <p><b>OBJECTIFS 2023</b> Le suivi des indicateurs-clés de performance par les Directions concernées sera poursuivi, coordonné par la Direction du Développement Durable. Le processus budgétaire relatif aux objectifs ESG initié en 2022 sera automatisé en 2023.</p> <p>• <b>Auto-évaluation annuelle des Filiales</b> <span style="background-color: #d9ead3; padding: 2px;">Audit Interne</span></p> <p>Elle est réalisée par la Direction de l'Audit interne et intègre les enjeux en lien avec les risques extra-financiers significatifs.</p> <p><b>BILAN/COMPTE-RENDU 2022</b></p> <p><b>RÉALISÉ 2022</b> 75 filiales ont rempli et retourné les formulaires d'auto-évaluation et 37 contrôles ont été menés par la Direction de l'Audit interne.</p> <p><b>PLAN 2023</b></p> <p><b>OBJECTIFS 2023</b> 75 filiales seront à nouveau concernées en 2023.</p> <p>Il est prévu de mettre à jour la checklist de contrôle interne, en intégrant notamment les nouveaux contrôles ESG.</p> <p>• <b>Audits sur site des Filiales</b> <span style="background-color: #d9ead3; padding: 2px;">Audit Interne</span></p> <p>Ils sont réalisés par la Direction de l'Audit interne et intègrent notamment la revue du bon déploiement de la Charte Internationale des Valeurs Sociales Fondamentales.</p> <p><b>BILAN/COMPTE-RENDU 2022</b></p> <p><b>RÉALISÉ 2022</b> Du fait de la poursuite de la crise sanitaire liée à la Covid-19 dans certains pays, un mix missions terrain / contrôles à distance a été appliqué : 13 missions de contrôle Pays ont été réalisées (dont 7 sur place et 6 à distance) ; en outre 18 missions spécifiques aux données personnelles ont été menées ainsi que 2 missions de contrôle et 1 enquête Groupe.</p> <p><b>PLAN 2023</b></p> <p><b>OBJECTIFS 2023</b> La stratégie d'audit mise en œuvre en 2022 sera poursuivie en 2023, avec 12 missions de contrôle Pays sur place, 6/8 missions de remote controls, 5 missions spécifiques aux données personnelles ainsi que des missions ad hoc (dont une mission d'analyse du dispositif anti-corruption « Sapin II »).</p>	<p>• <b>Conformité des Fournisseurs-clés* avec le Code de Conduite Fournisseur</b> <span style="background-color: #d9ead3; padding: 2px;">Achats</span></p> <p>Les Fournisseurs-clés* font l'objet d'une évaluation régulière et d'un audit sur site, tous les 3 ans pour les Fournisseurs-clés centraux, et tous les 5 ans par les Pays (pour les Fournisseurs-clés locaux), au moyen d'une grille de notation intégrant les enjeux sociaux et environnementaux pertinents.</p> <p><b>BILAN/COMPTE-RENDU 2022</b></p> <p><b>RÉALISÉ 2022</b> 100% des Fournisseurs-clés* ont signé le Code de Conduite Fournisseur (dont 80 % la version 2022 avec intégration des équivalences RGPD concernant le traitement des données personnelles et une sensibilisation à la stratégie Climat Groupe).</p> <p><b>PLAN 2023</b></p> <p><b>OBJECTIFS 2023</b> Le Code de Conduite Fournisseur modifié (version 2022 avec intégration des équivalences RGPD concernant le traitement des données personnelles et une sensibilisation à la stratégie Climat Groupe) sera systématiquement diffusé, avec un objectif de 100% des Fournisseurs-clés* l'ayant signé à fin 2023.</p> <p>• <b>Performance Extra-Financière Groupe</b> <span style="background-color: #d9ead3; padding: 2px;">Développement Durable</span></p> <p>Les indicateurs sociaux liés à l'activité du Groupe sont pilotés dans le cadre du reporting extra-financier.</p> <p><b>BILAN/COMPTE-RENDU 2022</b></p> <p><b>RÉALISÉ 2022</b> Le process de reporting extra-financier du Groupe a été audité par un Organisme Tiers Indépendant (OTI), le cabinet EY, renouvelé pour 3 ans à compter de 2021 ; ce dernier a émis un rapport sans réserve ni commentaire au titre de l'exercice 2022.</p> <p>Les objectifs ESG (Environnementaux, Sociaux &amp; de Gouvernance) sont désormais intégrés au processus budgétaire financier, avec pour objectif de les définir en local avec les besoins financiers associés.</p> <p><b>PLAN 2023</b></p> <p><b>OBJECTIFS 2023</b> Le suivi des indicateurs-clés de performance par les Directions concernées sera poursuivi, coordonné par la Direction du Développement Durable.</p> <p>Le processus budgétaire relatif aux objectifs ESG initié en 2022 sera automatisé en 2023.</p> <p>• <b>Audits sur site des Filiales</b> <span style="background-color: #d9ead3; padding: 2px;">Audit Interne</span></p> <p>Ils sont réalisés par la Direction de l'Audit interne et intègrent notamment la revue du bon déploiement de la Charte Internationale des Valeurs Sociales Fondamentales.</p> <p><b>BILAN/COMPTE-RENDU 2022</b></p> <p><b>RÉALISÉ 2022</b> Du fait de la poursuite de la crise sanitaire liée à la Covid-19 dans certains pays, un mix missions terrain / contrôles à distance a été appliqué : 13 missions de contrôle Pays ont été réalisées (dont 7 sur place et 6 à distance) ; en outre 18 missions spécifiques aux données personnelles ont été menées ainsi que 2 missions de contrôle et 1 enquête Groupe.</p> <p><b>PLAN 2023</b></p> <p><b>OBJECTIFS 2023</b> La stratégie d'audit mise en œuvre en 2022 sera poursuivie en 2023, avec 12 missions de contrôle Pays sur place, 6/8 missions de remote controls, 5 missions spécifiques aux données personnelles ainsi que des missions ad hoc (dont une mission d'analyse du dispositif anti-corruption « Sapin II »).</p>
<p><b>Se référer également :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- À la partie « D. P. E. F. » [chapitre « Pour une empreinte environnementale optimisée »] (p.86)</li> <li>- Au point (1) « Cartographie des risques » supra</li> <li>- Au point (3) « Atténuation des risques &amp; prévention des atteintes graves » infra.</li> </ul>	<p><b>Se référer également :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Au chapitre « Assurer une conduite éthique et lutter contre la corruption » (p. 110)</li> <li>- Au point (1) « Cartographie des risques » supra</li> <li>- Au point (3) « Atténuation des risques &amp; prévention des atteintes graves » infra.</li> </ul>

SANTÉ-SÉCURITÉ	
<p><b>GROUPE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Programme d'audit Santé-Sécurité des Filiales</b> Opérations Internationales</li> </ul> <p>Il a pour objet d'évaluer la maturité des filiales au regard des exigences Santé-Sécurité du Groupe.</p> <p><b>BILAN/COMPTE-RENDU 2022</b></p> <p><b>RÉALISÉ 2022</b> Du fait de la persistance de la crise sanitaire liée à la Covid-19 dans plusieurs régions du globe, une reprise progressive des audits des filiales en présentiel a été menée (5 missions en présentiel et 2 en distanciel).</p> <p><b>PLAN 2023</b></p> <p><b>OBJECTIFS 2023</b> Les missions d'audit Santé-Sécurité en filiale seront menées intégralement sur site sous réserve du maintien des conditions sanitaires actuelles.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Performance Extra-Financière Groupe</b> Développement Durable</li> </ul> <p>Les indicateurs sociaux liés à l'activité du Groupe sont pilotés dans le cadre du reporting extra-financier.</p> <p><b>BILAN/COMPTE-RENDU 2022</b></p> <p><b>RÉALISÉ 2022</b> Le process de reporting extra-financier du Groupe a été audité par un Organisme Tiers Indépendant (OTI), le cabinet EY, renouvelé pour 3 ans à compter de 2021 ; ce dernier a émis un rapport sans réserve ni commentaire au titre de l'exercice 2022.</p> <p>Les objectifs ESG (Environnementaux, Sociaux &amp; de Gouvernance) sont désormais intégrés au processus budgétaire financier, avec pour objectif de les définir en local avec les besoins financiers associés.</p> <p><b>PLAN 2023</b></p> <p><b>OBJECTIFS 2023</b> Le suivi des indicateurs-clés de performance par les Directions concernées sera poursuivi, coordonné par la Direction du Développement Durable.</p> <p>Le processus budgétaire relatif aux objectifs ESG initié en 2022 sera automatisé en 2023.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Audits sur site des Filiales</b> Audit Interne</li> </ul> <p>Ils sont réalisés par la Direction de l'Audit interne et intègrent notamment la revue du bon déploiement de la Charte Internationale des Valeurs Sociales Fondamentales.</p> <p><b>BILAN/COMPTE-RENDU 2022</b></p> <p><b>RÉALISÉ 2022</b> Du fait de la poursuite de la crise sanitaire liée à la Covid-19 dans certains pays, un mix missions terrain / contrôles à distance a été appliqué : 13 missions de contrôle Pays ont été réalisées (dont 7 sur place et 6 à distance) ; en outre 18 missions spécifiques aux données personnelles ont été menées ainsi que 2 missions de contrôle et 1 enquête Groupe.</p> <p><b>PLAN 2023</b></p> <p><b>OBJECTIFS 2023</b> La stratégie d'audit mise en œuvre en 2022 sera poursuivie en 2023, avec 12 missions de contrôle Pays sur place, 6/8 missions de remote controls, 5 missions spécifiques aux données personnelles ainsi que des missions ad hoc (dont une mission d'analyse du dispositif anti-corruption « Sapin II »).</p>	<p><b>FOURNISSEURS ET SOUS-TRAITANTS</b></p> <p><b>Sous-traitants d'exploitation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Programmes d'inspection des Sous-Traitants réalisés localement par les Filiales</b> Opérations Internationales</li> </ul> <p><b>BILAN/COMPTE-RENDU 2022</b></p> <p><b>RÉALISÉ 2022</b> 8 audits spécifiques de gestion de la sous-traitance ont été menés à distance via un questionnaire, du fait de la persistance de la crise sanitaire dans plusieurs régions du globe.</p> <p><b>PLAN 2023</b></p> <p><b>OBJECTIFS 2023</b> Le programme d'audits spécifiques sur la question de la sous-traitance sera poursuivi, à distance ou en présentiel.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Performance Extra-Financière Groupe</b> Développement Durable</li> </ul> <p>Les indicateurs sociaux liés à l'activité du Groupe sont pilotés dans le cadre du reporting extra-financier.</p> <p><b>BILAN/COMPTE-RENDU 2022</b></p> <p><b>RÉALISÉ 2022</b> Le process de reporting extra-financier du Groupe a été audité par un Organisme Tiers Indépendant (OTI), le cabinet EY, renouvelé pour 3 ans à compter de 2021 ; ce dernier a émis un rapport sans réserve ni commentaire au titre de l'exercice 2022.</p> <p>Les objectifs ESG (Environnementaux, Sociaux &amp; de Gouvernance) sont désormais intégrés au processus budgétaire financier, avec pour objectif de les définir en local avec les besoins financiers associés.</p> <p><b>PLAN 2023</b></p> <p><b>OBJECTIFS 2023</b> Le suivi des indicateurs-clés de performance par les Directions concernées sera poursuivi, coordonné par la Direction du Développement Durable.</p> <p>Le processus budgétaire relatif aux objectifs ESG initié en 2022 sera automatisé en 2023.</p> <p><b>Fournisseurs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Conformité des Fournisseurs-clés* avec le Code de Conduite Fournisseur</b> Achats</li> </ul> <p>Les Fournisseurs-clés* font l'objet d'une évaluation annuelle, d'un audit sur site tous les 3 ans (pour les fournisseurs centraux), et tous les 5 ans par les Pays (pour les fournisseurs locaux), au moyen d'une grille de notation intégrant les enjeux sociaux et environnementaux pertinents.</p> <p><b>BILAN/COMPTE-RENDU 2022</b></p> <p><b>RÉALISÉ 2022</b> 100 % des Fournisseurs-clés* ont signé le Code de Conduite Fournisseur (dont 80 % la version 2022 avec intégration des équivalences RGPD concernant le traitement des données personnelles et une sensibilisation à la stratégie Climat Groupe).</p> <p><b>PLAN 2023</b></p> <p><b>OBJECTIFS 2023</b> Le Code de Conduite Fournisseur modifié (version 2022 avec intégration des équivalences RGPD concernant le traitement des données personnelles et une sensibilisation à la stratégie Climat Groupe) sera systématiquement diffusé, avec un objectif de 100 % des Fournisseurs-clés* l'ayant signé à fin 2023.</p>
<p><b>Se référer également :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- À la partie « D.P.E.F. » [chapitre « Faire rayonner une culture Santé-Sécurité exemplaire »] p. 103</li> <li>- Au point (1) « Cartographie des risques » supra</li> <li>- Au point (3) « Atténuation des risques &amp; prévention des atteintes graves » infra.</li> </ul>	<p><b>Se référer également :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- À la partie « D. P. E. F. » [chapitre « Faire rayonner une culture Santé-Sécurité exemplaire »] p. 103</li> <li>- Aux chapitres « Assurer une conduite éthique et lutter contre la corruption » et « Améliorer avec nos Fournisseurs-clés leur empreinte environnementale et sociale » (respectivement p. 110 et p. 113)</li> <li>- Au point (1) « Cartographie des risques » supra</li> <li>- Au point (3) « Atténuation des risques &amp; prévention des atteintes graves » infra.</li> </ul>

\* Définition des Fournisseurs-clés : fournisseurs représentant une part significative du total des Achats, et/ou pouvant engager la responsabilité de JCDecaux [risque réputationnel, éthique, social et/ou environnemental].

ENVIRONNEMENT	
<p><b>GROUPE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Performance Extra-Financière Groupe</b> Développement Durable</li> </ul> <p>Les indicateurs sociaux liés à l'activité du Groupe sont pilotés dans le cadre du reporting extra-financier.</p> <p><b>BILAN/COMPTE-RENDU 2022</b></p> <p><b>RÉALISÉ 2022</b> Le process de reporting extra-financier du Groupe a été audité par un Organisme Tiers Indépendant (OTI), le cabinet EY, renouvelé pour 3 ans à compter de 2021 ; ce dernier a émis un rapport sans réserve ni commentaire au titre de l'exercice 2022.</p> <p>Les objectifs ESG (Environnementaux, Sociaux &amp; de Gouvernance) sont désormais intégrés au processus budgétaire financier, avec pour objectif de les définir en local avec les besoins financiers associés.</p> <p><b>PLAN 2023</b></p> <p><b>OBJECTIFS 2023</b> Le suivi des indicateurs-clés de performance par les Directions concernées sera poursuivi, coordonné par la Direction du Développement Durable.</p> <p>Le processus budgétaire relatif aux objectifs ESG initié en 2022 sera automatisé en 2023.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Audits sur site des Filiales</b> Audit Interne</li> </ul> <p>Ils sont réalisés par la Direction de l'Audit interne et intègrent notamment la revue du bon déploiement de la Charte Internationale des Valeurs Sociales Fondamentales.</p> <p><b>BILAN/COMPTE-RENDU 2022</b></p> <p><b>RÉALISÉ 2022</b> Du fait de la poursuite de la crise sanitaire liée à la Covid-19 dans certains pays, un mix missions terrain / contrôles à distance a été appliqué: 13 missions de contrôle Pays ont été réalisées (dont 7 sur place et 6 à distance) ; en outre 18 missions spécifiques aux données personnelles ont été menées ainsi que 2 missions de contrôle et 1 enquête Groupe.</p> <p><b>PLAN 2023</b></p> <p><b>OBJECTIFS 2023</b> La stratégie d'audit mise en œuvre en 2022 sera poursuivie en 2023, avec 12 missions de contrôle Pays sur place, 6/8 missions de remote controls, 5 missions spécifiques aux données personnelles ainsi que des missions ad hoc (dont une mission d'analyse du dispositif anti-corrruption « Sapin II »).</p> <p><b>Se référer également :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Au chapitre « Contribuer activement à la neutralité carbone de la Planète » (p. 86)</li> <li>- Au chapitre « Maîtriser nos autres impacts environnementaux » (p. 95)</li> <li>- Au point (1) « Cartographie des risques » supra</li> <li>- Au point (3) « Atténuation des risques &amp; prévention des atteintes graves » infra.</li> </ul>	<p><b>FOURNISSEURS ET SOUS-TRAITANTS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Conformité des Fournisseurs-clés* avec le Code de Conduite Fournisseur</b> Achats</li> </ul> <p>Les Fournisseurs-clés* font l'objet d'une évaluation régulière et d'un audit sur site, tous les 3 ans pour les Fournisseurs-clés centraux, et tous les 5 ans par les Pays (pour les Fournisseurs-clés locaux), au moyen d'une grille de notation intégrant les enjeux sociaux et environnementaux pertinents.</p> <p><b>BILAN/COMPTE-RENDU 2022</b></p> <p><b>RÉALISÉ 2022</b> 100 % des Fournisseurs-clés* ont signé le Code de Conduite Fournisseur (dont 80 % la version 2022 avec mise à jour avec intégration des équivalences RGPD concernant le traitement des données personnelles et une sensibilisation à la stratégie Climat Groupe).</p> <p><b>PLAN 2023</b></p> <p><b>OBJECTIFS 2023</b> Le Code de Conduite Fournisseur modifié (version 2022 avec intégration des équivalences RGPD concernant le traitement des données personnelles et une sensibilisation à la stratégie Climat Groupe) sera systématiquement diffusé, avec un objectif de 100 % des Fournisseurs-clés* l'ayant signé à fin 2023.</p> <p><b>Se référer également :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aux chapitres « Assurer une conduite éthique et lutter contre la corruption » et « Améliorer avec nos fournisseurs clés leur empreinte environnementale et sociale » (respectivement p. 110 et p. 113)</li> <li>- Au point (1) « Cartographie des risques » supra</li> <li>- Au point (3) « Atténuation des risques &amp; prévention des atteintes graves » infra.</li> </ul>

\* Définition des Fournisseurs-clés : fournisseurs représentant une part significative du total des Achats, et/ou pouvant engager la responsabilité de JCDecaux (risque réputationnel, éthique, social et/ou environnemental).

### (3) ATTÉNUATION DES RISQUES & PRÉVENTION DES ATTEINTES GRAVES

Le Groupe JCDecaux met en œuvre des actions d'atténuation ou de prévention des risques, en particulier ceux identifiés dans la cartographie des risques et/ou dans le cadre de l'évaluation de ses filiales, fournisseurs et sous-traitants.

DROITS HUMAINS	
GROUPE	FOURNISSEURS ET SOUS-TRAITANTS
<p>• <b>Lettre d'affirmation des Directeurs Pays</b> <span style="background-color: #d9d9d9; padding: 2px;">Juridique</span></p> <p>Une lettre d'affirmation est signée par les Directeurs Généraux et les Directeurs Financiers Pays des filiales chaque année, par laquelle ils s'engagent à respecter les règles de Conformité au sein du Groupe, et en particulier la signature/bonne diffusion de la Charte Internationale des Valeurs Sociales Fondamentales par leurs collaborateurs.</p> <p><b>BILAN/COMPTE-RENDU 2022</b></p> <p><b>RÉALISÉ 2022</b> 100% des Directeurs Généraux et des Directeurs Financiers Pays ont signé la lettre d'affirmation 2022.</p> <p><b>PLAN 2023</b></p> <p><b>OBJECTIFS 2023</b> 100% des Directeurs Généraux et des Directeurs Financiers Pays devront avoir signé la lettre d'affirmation 2023.</p> <p>• <b>Formation</b> <span style="background-color: #d9d9d9; padding: 2px;">Ressources Humaines</span></p> <p>Une formation en <i>digital learning</i> (incluant la présentation de la Charte Internationale des Valeurs Sociales et le Code de Conduite Fournisseur) est à disposition de l'ensemble des collaborateurs connectés aux Systèmes d'Information Groupe.</p> <p><b>BILAN/COMPTE-RENDU 2022</b></p> <p><b>RÉALISÉ 2022</b> Le module (disponible en 13 langues) a été intégralement déployé et 100% des collaborateurs connectés ont validé cette formation en 2022.</p> <p>En outre, 100% des nouveaux collaborateurs suivent désormais ce module de formation.</p> <p>Le développement d'un module adapté aux collaborateurs non-connectés a été mis à l'étude.</p> <p><b>PLAN 2023</b></p> <p><b>OBJECTIFS 2023</b> Un module adapté aux collaborateurs non-connectés, déjà à l'étude, sera finalisé pour une mise en œuvre progressive, d'abord en France en 2023, puis dans l'ensemble des Pays du Groupe à partir de 2024.</p> <p>Le pilotage et le suivi du module de formation réservé aux nouveaux entrants dans le Groupe (module «<i>Onboarding</i>») seront poursuivis.</p>	<p>• <b>Code de Conduite Fournisseur JCDecaux</b> <span style="background-color: #d9d9d9; padding: 2px;">Achats</span></p> <p>Les Fournisseurs-clés* font l'objet d'une évaluation annuelle et d'un audit sur site, tous les 3 ans pour les fournisseurs centraux, et tous les 5 ans par les Pays (pour les Fournisseurs-clés locaux), au moyen d'une grille de notation intégrant les enjeux sociaux et environnementaux pertinents.</p> <p><b>BILAN/COMPTE-RENDU 2022</b></p> <p><b>RÉALISÉ 2022</b> 100% des Fournisseurs-clés* ont signé le Code de Conduite Fournisseur (dont 80% la version 2022 avec intégration des équivalences RGPD concernant le traitement des données personnelles et une sensibilisation à la stratégie Climat Groupe).</p> <p><b>PLAN 2023</b></p> <p><b>OBJECTIFS 2023</b> Le Code de Conduite Fournisseur modifié (version 2022 avec intégration des équivalences RGPD concernant le traitement des données personnelles et une sensibilisation à la stratégie Climat Groupe) sera systématiquement diffusé, avec un objectif de 100% des Fournisseurs-clés* l'ayant signé à fin 2023.</p> <p>100% des Fournisseurs-clés* devront avoir été évalués à fin 2023.</p> <p>• <b>Lettre d'affirmation des Directeurs Pays</b> <span style="background-color: #d9d9d9; padding: 2px;">Juridique</span></p> <p>Une lettre d'affirmation est signée par les Directeurs Généraux et les Directeurs Financiers Pays des filiales chaque année, par laquelle ils s'engagent à respecter les règles de Conformité au sein du Groupe, et en particulier la signature/bonne diffusion de la Charte Internationale des Valeurs Sociales Fondamentales et du Code de Conduite Fournisseur par leurs collaborateurs.</p> <p><b>BILAN/COMPTE-RENDU 2022</b></p> <p><b>RÉALISÉ 2022</b> 100% des Directeurs Généraux et des Directeurs Financiers Pays ont signé la lettre d'affirmation 2022.</p> <p><b>PLAN 2023</b></p> <p><b>OBJECTIFS 2023</b> 100% des Directeurs Généraux et des Directeurs Financiers Pays devront avoir signé la lettre d'affirmation 2023.</p> <p>• <b>Formation aux Achats responsables</b> <span style="background-color: #d9d9d9; padding: 2px;">Achats / Ressources Humaines / Développement Durable</span></p> <p>Le Groupe a déployé dès 2019 une formation aux Achats responsables des équipes Achats, intégrant les objectifs de la Stratégie RSE du Groupe dans les processus Achats, dont les Droits Humains.</p> <p><b>BILAN/COMPTE-RENDU 2022</b></p> <p><b>RÉALISÉ 2022</b> Le module de formation en version digitale aux Achats responsables afin de garantir le maintien des compétences et de la vigilance des équipes Achats, désormais disponible en 3 langues, a été validé par 100% des acheteurs en 2022.</p> <p><b>PLAN 2023</b></p> <p><b>OBJECTIFS 2023</b> 100% des nouveaux acheteurs devront valider ce module, de manière à garantir le maintien d'une bonne vigilance des équipes Achats.</p>

\* Définition des Fournisseurs-clés : fournisseurs représentant une part significative du total des Achats, et/ou pouvant engager la responsabilité de JCDecaux (risque réputationnel, éthique, social et/ou environnemental).

## 2 NOTRE RESPONSABILITÉ SOCIALE, SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE

Annexe 1 : bilan d'exécution du Plan de Vigilance 2022 et Plan de Vigilance 2023

### SANTÉ-SÉCURITÉ

#### GROUPE

##### • Le Comité Santé-Sécurité Groupe Opérations Internationales

Il est piloté par la Direction des Opérations Internationales et réunit les Responsables Santé-Sécurité Régionaux ou locaux et le Responsable Développement Durable QSSE et/ou la Directrice Développement Durable & Qualité. Le Comité a pour mission de définir et suivre les objectifs et plans d'action Groupe, les résultats des audits Pays et les bilans trimestriels sur les accidents du travail.

#### BILAN/COMPTE-RENDU 2022

**RÉALISÉ 2022** Le Comité s'est réuni à 4 reprises en 2022, et a maintenu l'effort de sensibilisation du Groupe (voir ci-dessous « Campagne de sensibilisation à la Santé-Sécurité »).

#### PLAN 2023

**OBJECTIFS 2023** 4 réunions sont prévues, avec la poursuite des actions au niveau du Groupe pour améliorer la sécurité au travail.

##### • Lettre d'affirmation des Directeurs Pays Juridique

Une lettre d'affirmation est signée par les Directeurs Généraux et les Directeurs Financiers Pays des filiales chaque année, par laquelle ils s'engagent à respecter les règles de Conformité au sein du Groupe, et en particulier la signature/bonne diffusion de la Charte Internationale des Valeurs Sociales Fondamentales par leurs collaborateurs.

#### BILAN/COMPTE-RENDU 2022

**RÉALISÉ 2022** 100% des Directeurs Généraux et des Directeurs Financiers Pays ont signé la lettre d'affirmation 2022.

#### PLAN 2023

**OBJECTIFS 2023** 100% des Directeurs Généraux et des Directeurs Financiers Pays devront avoir signé la lettre d'affirmation 2023.

##### • Campagne de sensibilisation à la Santé-Sécurité Opérations Internationales

Une campagne de sensibilisation à la santé-sécurité est mise en œuvre à destination des Responsables de zones et de Pays.

#### BILAN/COMPTE-RENDU 2022

**RÉALISÉ 2022** Le bon suivi de la formation en ligne lancée en 2021 visant les Directeurs Généraux de Zones/Pays et le management opérationnel de 26 filiales sur 46 (francophones, anglophones et hispanophones) a été mené à bien en 2022.

En outre, ce parcours est désormais disponible en Allemand, Chinois et Portugais.

**OBJECTIFS 2023** L'objectif est d'atteindre un taux de couverture de 100% des Directeurs Généraux et du management opérationnel des entités françaises en 2023.

Le module de sensibilisation sera également lancé dans sa version allemande, chinoise et portugaise.

De plus, un partage des « Best Practices » sur le bien-être au travail sera mené en collaboration avec la Direction des Ressources Humaines - Projets Internationaux.

##### • Campagne « Safety Out Of Home - Safety Home » Opérations Internationales

Une campagne à destination de l'ensemble des collaborateurs (« Safety Out Of Home, Safety Home ») est diffusée depuis avril 2017.

#### BILAN/COMPTE-RENDU 2022

**RÉALISÉ 2022** Après un report partiel intervenu en 2021 du fait du contexte sanitaire, la campagne a été relancée en 2022 avec la poursuite du programme « Quiz » et la diffusion d'un 1<sup>er</sup> épisode d'une série vidéo dédiée.

#### PLAN 2023

**OBJECTIFS 2023** Le programme déployé en 2022 sera poursuivi avec le maintien du programme Quiz et la réalisation de plusieurs épisodes nouveaux pour la série vidéo.

#### FOURNISSEURS ET SOUS-TRAITANTS

##### Sous-traitants d'exploitation

##### • Diffusion & Audit des clauses Santé-Sécurité Opérations Internationales / Ressources Humaines

L'ensemble des sous-traitants d'exploitation doivent signer un contrat comprenant des clauses santé-sécurité détaillées.

#### BILAN/COMPTE-RENDU 2022

**RÉALISÉ 2022** La diffusion des clauses contractuelles types santé-sécurité auprès des filiales, renforcées par la mise en place d'un process de qualification des sous-traitants majeurs, est désormais assurée, complétée par un contrôle via la réalisation de 8 audits-cibles à distance.

#### PLAN 2023

**OBJECTIFS 2023** Le programme déployé en 2022 sera poursuivi en 2023.

##### • Formation aux Achats Responsables Achats / Ressources Humaines / Développement Durable

Le Groupe a déployé dès 2019 une formation aux Achats responsables des équipes Achats, intégrant les objectifs de la Stratégie RSE du Groupe dans les processus Achats, dont la politique Santé-Sécurité.

#### BILAN/COMPTE-RENDU 2022

**RÉALISÉ 2022** Le module de formation en version digitale aux Achats responsables afin de garantir le maintien des compétences et de la vigilance des équipes Achats, désormais disponible en 3 langues, a été validé par 100% des acheteurs en 2022.

#### PLAN 2023

**OBJECTIFS 2023** 100% des nouveaux acheteurs devront valider ce module, de manière à garantir une bonne vigilance des équipes Achats.

##### Fournisseurs

##### • Code de Conduite Fournisseur JCDecaux Achats

Les Fournisseurs-clés\* font l'objet d'une évaluation régulière et d'un audit sur site, tous les 3 ans pour les Fournisseurs-clés centraux, et tous les 5 ans par les Pays (pour les Fournisseurs-clés locaux), au moyen d'une grille de notation intégrant les enjeux sociaux et environnementaux pertinents.

#### BILAN/COMPTE-RENDU 2022

**RÉALISÉ 2022** 100% des Fournisseurs-clés\* ont signé le Code de Conduite Fournisseur (dont 80% la version 2022 avec intégration des équivalences RGPD concernant le traitement des données personnelles et une sensibilisation à la stratégie Climat Groupe).

#### PLAN 2023

**OBJECTIFS 2023** Le Code de Conduite Fournisseur modifié (version 2022 avec intégration des équivalences RGPD concernant le traitement des données personnelles et une sensibilisation à la stratégie Climat Groupe) sera systématiquement diffusé, avec un objectif de 100% des Fournisseurs-clés\* l'ayant signé à fin 2023.

100% des Fournisseurs-clés\* devront avoir été évalués à fin 2023.

##### • Lettre d'affirmation des Directeurs Pays Juridique

Une lettre d'affirmation est signée par les Directeurs Généraux et les Directeurs Financiers Pays des filiales chaque année, par laquelle ils s'engagent à respecter les règles de Conformité au sein du Groupe, et en particulier la signature/bonne diffusion du Code de Conduite Fournisseur par leurs collaborateurs.

#### BILAN/COMPTE-RENDU 2022 & PLAN 2023

**RÉALISÉ 2022** 100% des Directeurs Généraux et des Directeurs Financiers Pays ont signé la lettre d'affirmation 2022.

#### PLAN 2023

**OBJECTIFS 2023** 100% des Directeurs Généraux et des Directeurs Financiers Pays devront avoir signé la lettre d'affirmation 2023.

ENVIRONNEMENT	
<p><b>GROUPE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Le comité environnement groupe</b> Opérations Internationales / Développement Durable</li> </ul> <p>Créé en 2018, il est piloté par la Direction des Opérations Internationales et réunit la Directrice Développement Durable &amp; Qualité et des Responsables Opérationnels ou EHS de zone et ou de pays. Il a pour objet de proposer des recommandations quant à l'animation des priorités environnementales de la Stratégie RSE 2030 de JCDecaux.</p> <p><b>BILAN/COMPTE-RENDU 2022</b></p> <p><b>RÉALISÉ 2022</b> Il s'est réuni à deux reprises, et 3 groupes de travail ont activement participé au déploiement de la Stratégie RSE 2030 du Groupe sur les thèmes de la sobriété énergétique, du retraitement des déchets et de la politique eau/biodiversité.</p> <p>Il a également contribué à l'enrichissement de la Stratégie Climat du groupe alignée avec les engagements de l'Accord de Paris, une lettre d'engagement étant déposée auprès du SBTi.</p> <p><b>PLAN 2023</b></p> <p><b>OBJECTIFS 2023</b> Le Comité Environnement se réunira à près de 6 reprises.</p> <p>Le déploiement de la Stratégie RSE 2030 sera poursuivi, avec notamment la trajectoire de réduction carbone.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Formation</b> Ressources Humaines</li> </ul> <p>Une formation en <i>digital learning</i> (incluant la présentation de la Charte Internationale des Valeurs Sociales et le Code de Conduite Fournisseur) a été mise à disposition de l'ensemble des collaborateurs connectés aux Systèmes d'Information Groupe.</p> <p><b>BILAN/COMPTE-RENDU 2022</b></p> <p><b>RÉALISÉ 2022</b> Le module (disponible en 13 langues) a été intégralement déployé et 100% des collaborateurs connectés ont validé cette formation en 2022.</p> <p>En outre, 100% des nouveaux collaborateurs suivent désormais ce module de formation.</p> <p>Le développement d'un module adapté aux collaborateurs non-connectés a été mis à l'étude.</p> <p><b>PLAN 2023</b></p> <p><b>OBJECTIFS 2023</b> Un module adapté aux collaborateurs non-connectés, déjà à l'étude, sera finalisé pour une mise en œuvre progressive, d'abord en France en 2023, puis dans l'ensemble des Pays du Groupe à partir de 2024.</p> <p>Le pilotage et le suivi du module de formation réservé aux nouveaux entrants dans le Groupe (module « <i>Onboarding</i> ») seront poursuivis.</p>	<p><b>FOURNISSEURS ET SOUS-TRAITANTS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Code de conduite Fournisseur JCDecaux</b> Achats</li> </ul> <p>Les Fournisseurs-clés* font l'objet d'une évaluation annuelle et d'un audit sur site, tous les 3 ans pour les fournisseurs centraux, et tous les 5 ans par les Pays (pour les Fournisseurs-clés locaux), au moyen d'une grille de notation intégrant les enjeux sociaux et environnementaux pertinents.</p> <p><b>BILAN/COMPTE-RENDU 2022</b></p> <p><b>RÉALISÉ 2022</b> 100% des Fournisseurs-clés* ont signé le Code de Conduite Fournisseur (dont 80% la version 2022 avec intégration des équivalences RGPD concernant le traitement des données personnelles et une sensibilisation à la stratégie Climat Groupe).</p> <p><b>PLAN 2023</b></p> <p><b>OBJECTIFS 2023</b> Le Code de Conduite Fournisseur modifié (version 2022 avec intégration des équivalences RGPD concernant le traitement des données personnelles et une sensibilisation à la stratégie Climat Groupe) sera systématiquement diffusé, avec un objectif de 100% des Fournisseurs-clés* l'ayant signé à fin 2023.</p> <p>100% des Fournisseurs-clés* devront avoir été évalués à fin 2023.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Lettre d'affirmation des Directeurs Pays</b> Juridique</li> </ul> <p>Une lettre d'affirmation est signée par les Directeurs Généraux et les Directeurs Financiers Pays des filiales chaque année, par laquelle ils s'engagent à respecter les règles de Conformité au sein du Groupe, et en particulier la signature/bonne diffusion du Code de Conduite Fournisseur par leurs collaborateurs.</p> <p><b>BILAN/COMPTE-RENDU 2022</b></p> <p><b>RÉALISÉ 2022</b> 100% des Directeurs Généraux et des Directeurs Financiers Pays ont signé la lettre d'affirmation 2022.</p> <p><b>PLAN 2023</b></p> <p><b>OBJECTIFS 2023</b> 100% des Directeurs Généraux et des Directeurs Financiers Pays devront avoir signé la lettre d'affirmation 2023.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Formation aux Achats Responsables</b> Achats / Ressources Humaines / Développement Durable</li> </ul> <p>Le Groupe a déployé dès 2019 une formation aux Achats responsables des équipes Achats, intégrant les objectifs de la Stratégie RSE du Groupe dans les processus Achats, dont la politique Santé-Sécurité.</p> <p><b>BILAN/COMPTE-RENDU 2022</b></p> <p><b>RÉALISÉ 2022</b> Le module de formation en version digitale aux Achats responsables afin de garantir le maintien des compétences et de la vigilance des équipes Achats, désormais disponible en 3 langues, a été validé par 100% des acheteurs en 2022.</p> <p><b>PLAN 2023</b></p> <p><b>OBJECTIFS 2023</b> 100% des nouveaux acheteurs doivent valider ce module, de manière à garantir une bonne vigilance des équipes Achats.</p>

\* Définition des Fournisseurs-clés : fournisseurs représentant une part significative du total des Achats, et/ou pouvant engager la responsabilité de JCDecaux (risque réputationnel, éthique, social et/ou environnemental).

## (4) LE MÉCANISME D'ALERTE & DE RECUEIL DES SIGNALEMENTS

Un mécanisme d'alerte et de recueil des signalements relatifs à l'existence ou à la réalisation de risques est déployé depuis 2018 sur l'ensemble des filiales du Groupe, dans le cadre de la mise en œuvre de notre stratégie de Conformité.

### PRINCIPES & MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

#### • Référentiel JCDecaux

Le référentiel du mécanisme d'alerte et de recueil des signalements est constitué, outre la réglementation applicable en France en matière de Vigilance, de la Charte Internationale des Valeurs Sociales Fondamentales du Groupe JCDecaux (disponible en 19 langues) et des principes du Pacte Mondial des Nations Unies (dit « Global Compact ») auquel le Groupe JCDecaux a adhéré en 2015.

#### • Déploiement

Juridique / Systèmes d'Information

Depuis 2018, le mécanisme d'alerte et de recueil des signalements peut être activé par l'ensemble des collaborateurs du Groupe, soit par un formulaire disponible en 11 langues sur l'intranet JCDecaux (Groupe et/ou filiales) et sur le site web JCDecaux (Groupe et/ou filiales), soit par téléphone, soit directement auprès du Secrétariat du Comité de Vigilance au siège de la Société, soit localement au niveau de chaque filiale, notamment lorsqu'une réglementation locale le requiert.

#### • Modalités

Juridique / Systèmes d'Information

Ce mécanisme de signalement permet d'alerter soit sa hiérarchie, soit directement le Secrétariat du Comité de Vigilance Groupe.

L'auteur du signalement bénéficie de toutes les garanties légales de protection et de confidentialité applicables aux lanceurs d'alerte.

### LE COMITÉ DE VIGILANCE GROUPE

#### • Composition

##### Membres

Réuni pour la première fois en 2018, le Comité de Vigilance Groupe est composé de 8 membres représentant les principaux métiers du Groupe en lien avec le devoir de Vigilance :

- Achats - Stocks & Production
- Audit Interne
- Communication
- Développement Durable & Qualité
- Opérations Internationales
- Juridique
- Ressources Humaines.

##### Président

Il est présidé par le Directeur Général Finance et Administration Groupe, membre du Directoire de JCDecauxSE.

#### • Missions & fonctionnement

##### Missions

Il a trois missions principales :

- Élaborer/arrêter le Plan de Vigilance annuel et faire un bilan d'exécution du Plan de Vigilance de l'année précédente, avant de les soumettre au Directoire dans le cadre du rapport de gestion annuel de la Société, et de les présenter au Conseil de surveillance de JCDecaux SE
- Identifier et piloter les risques majeurs identifiés dans le cadre de la D.P.E.F
- Examiner les signalements qui lui sont présentés après instruction par le Secrétariat du Comité, et faire toute recommandation à leur sujet ou sur toute matière en lien avec le devoir de Vigilance.

##### Fonctionnement

Il se réunit au moins trois fois/an, et autant que de besoin. Son Président rend compte de ses travaux au Directoire, au Conseil de surveillance et au Comité d'Audit.

#### • Secrétariat

Juridique

Son Secrétariat est assuré par le Directeur Juridique Groupe, qui tient un registre des signalements, lequel recense l'ensemble des signalements parvenus au Comité, directement ou indirectement, ainsi que leur traitement (enquêtes menées localement et/ou au niveau du siège de la Société, réponses apportées à leurs auteurs, suivi juridique et opérationnel).

### BILAN DU PLAN 2022 & OBJECTIFS DU PLAN 2023

#### BILAN DU PLAN 2022

##### • Réunions

**RÉALISÉ 2022** Comme prévu au Plan de Vigilance, le Comité de Vigilance s'est réuni à trois reprises en 2022, en janvier pour adopter le bilan du Plan de Vigilance 2021, en mars pour arrêter le Plan de Vigilance 2022 avant publication du rapport de gestion de la Société, puis en juillet pour faire un point d'étape à mi-année sur son exécution.

##### • Signalements

Juridique / Systèmes d'Information

**RÉALISÉ 2022** Le bon fonctionnement du mécanisme de signalement fait l'objet d'une maintenance constante, dans la mesure où il dépend des Systèmes d'information présents dans l'ensemble de nos filiales, dans des zones très diverses. En 2022, ce fonctionnement a été satisfaisant, et a permis que les signalements parviennent rapidement et confidentiellement au Secrétariat du Comité.

En 2022, le Comité a ainsi examiné 5 signalements, tous parvenus par la procédure d'alerte électronique, impliquant 5 filiales présentes en Europe, en Amérique latine et en Asie : (i) 4 d'entre eux concernaient des situations de potentielle violation des règles de Vigilance dans les domaines suivants : discrimination salariale, discrimination fondée sur l'orientation sexuelle, harcèlement moral. Des enquêtes ont été menées confidentiellement en local et leurs conclusions ont été examinées par le Comité qui les a approuvées, ainsi que les propositions et recommandations y afférentes, leur suivi étant assuré par le Secrétariat du Comité ; (ii) un signalement relevait de la compétence de la Direction des Ressources Humaines d'une filiale asiatique et lui a été transmis pour traitement. Tous les dossiers ouverts en 2022 sont désormais clos sauf un, toujours suivi localement et pour lequel le Comité est tenu régulièrement informé.

#### OBJECTIFS DU PLAN 2023

##### • Réunions

**OBJECTIFS 2023** Le Comité de Vigilance se réunira à 3 reprises en 2023, comme en 2022, en janvier pour adopter le bilan du Plan de Vigilance 2022, en mars pour arrêter le Plan de Vigilance 2023 avant publication du rapport de gestion de la Société, puis en juillet pour faire un point d'étape à mi-année sur son exécution.

##### • Signalements

Juridique / Systèmes d'Information

**OBJECTIFS 2023** Tout comme en 2022, le Comité de Vigilance veillera, dans le cadre légal et réglementaire en vigueur en France (loi sur le devoir de Vigilance) et dans certaines filiales, au bon fonctionnement du mécanisme de signalement dans les filiales et à son accessibilité pour l'ensemble des collaborateurs, via l'intranet du Groupe et/ou des filiales/pays ainsi que via le site web du Groupe et/ou des filiales/pays.

Outre sa mission d'élaboration et de suivi de l'exécution du Plan de Vigilance annuel, et d'identification et de pilotage des risques majeurs dans le cadre de la D.P.E.F, il s'assurera du bon traitement des signalements par le Secrétariat du Comité et formulera si nécessaire des recommandations qui seront transmises au Directoire.

## (5) DISPOSITIF DE SUIVI & D'ÉVALUATION DES MESURES MISES EN ŒUVRE

JCDecaux SE assure un suivi et une évaluation réguliers des mesures mises en œuvre dans le cadre du Plan de Vigilance annuel, en s'appuyant sur des mécanismes de contrôle, d'enquête et de reporting à tous les niveaux du Groupe.

### CONTRÔLES & ENQUÊTES

#### • Contrôle

**RÉALISÉ 2022** Un contrôle sur site et/ou sur pièces est exercé par chaque Direction opérationnelle concernée dans le cadre de la mise en œuvre des différentes mesures du Plan de Vigilance annuel :

- Par la **Direction des Ressources Humaines - Projets Internationaux**, auprès des filiales (plans correctifs suite à l'enquête bisannuelle 2021-2022)
- Par la **Direction des Opérations Internationales** auprès des filiales (5 audits sur site) et des sous-traitants d'exploitation (8 audits à distance)
- Par la **Direction Achats - Stocks & Production** auprès des filiales et des Fournisseurs-clés du Groupe (évaluations et audits sur site ou à distance)
- Par la **Direction Juridique Groupe** (lettres d'affirmation annuelles des Directeurs Généraux et Directeurs Financiers Pays)
- Par la **Direction du Développement Durable & Qualité** auprès des filiales, notamment à travers le pilotage de la performance extra-financière et l'audit annuel mené par un Organisme Tiers Indépendant (le Cabinet EY), lequel n'a fait aucune réserve ni commentaire sur la D.P.E.F. au titre de l'exercice 2022
- Par la **Direction de l'Audit interne** (auto-évaluations annuelles de 75 filiales et réalisation de 13 missions d'audit en 2022, dont 7 sur place et 6 à distance, ainsi que 18 missions consacrées spécifiquement au traitement des données personnelles) et 2 missions de contrôle/1 enquête Groupe
- Par le **Directoire** qui prend connaissance, après chaque réunion du Comité, des travaux de ce dernier qui lui sont présentés par le Président et le Secrétaire du Comité, et en particulier des signalements et de leur traitement.

#### • Enquêtes

**RÉALISÉ 2022** Des enquêtes sont menées si nécessaire, suite aux contrôles exercés (voir ci-contre), par les Directions et instances en charge de superviser la mise en œuvre du Plan de Vigilance :

- Par la **Direction de l'Audit Interne** dans le cadre de ses missions d'audit dans des pays ou zones-cibles ou à distance
- Par la **Direction Juridique Groupe** et les Directions Juridiques de Zone, interlocuteurs privilégiés des Directeurs Pays des filiales, dans le cadre de la signature chaque année de lettres d'affirmation par les Directeurs Généraux et Directeurs Financiers Pays et l'établissement deux fois par an de la revue des litiges et risques consolidée au niveau du Groupe
- Par le **Comité de Vigilance Groupe**, dans le cadre de l'instruction des éventuels signalements et de sa capacité d'autosaisie en cas d'information le conduisant à initier une enquête
- Par le **Comité d'Audit**, dans le cadre de ses travaux d'analyse de la situation du Groupe
- Par le **Directoire**, lequel peut initier une enquête suite en particulier à l'examen des travaux du Comité.

### REPORTING

#### • Travaux du Comité de Vigilance Groupe Juridique

**RÉALISÉ 2022** Après chaque réunion du Comité, son Président et son Secrétaire ont rendu compte de ses travaux au Directoire et au Conseil de surveillance de JCDecaux SE, en particulier en ce qui concerne le contenu et la mise en œuvre du Plan de Vigilance annuel.

**OBJECTIFS 2023** Cette restitution des travaux du Comité auprès des principaux organes de gouvernance du Groupe sera assurée en 2023, tout comme en 2022.

#### • Travaux du Comité d'Audit Audit Interne

**RÉALISÉ 2022** Son Directeur a rendu compte à quatre reprises au Conseil de surveillance de ses travaux en lien avec le devoir de Vigilance (missions d'audit des filiales et cartographie des risques).

**OBJECTIFS 2023** Le Directeur de l'Audit interne rendra compte en 2023, comme en 2022, de ses missions d'audit et des risques identifiés en matière de Vigilance dans la cartographie des risques Groupe.

#### • Revue des Litiges & Risques Groupe Juridique / Finance

**RÉALISÉ 2022** Le Directeur Juridique Groupe a présenté à deux reprises, en juillet 2022 et en janvier 2023, la revue des litiges et risques Groupe aux Commissaires aux Comptes, au Comité d'Audit et au Directoire. Cette revue est élaborée avec les Directions fonctionnelles intéressées (Finance, Ressources Humaines, Fiscal notamment), et permet d'identifier les principaux risques et litiges au niveau du Groupe (dont ceux ayant trait au devoir de Vigilance) et de contrôler les diligences effectuées.

**OBJECTIFS 2023** Le Directeur Juridique Groupe réalisera les mêmes diligences qu'en 2022 concernant l'identification des principaux risques et litiges au niveau du Groupe (dont ceux ayant trait au devoir de Vigilance) et les contrôles correspondants.

#### • Développement Durable & pilotage de la Performance Extra-Financière Développement Durable

**RÉALISÉ 2022** La Direction du Développement Durable & Qualité a rendu compte chaque trimestre de ses travaux au Directoire et une fois dans l'année au Conseil de surveillance de JCDecaux SE, en particulier en ce qui concerne la Stratégie RSE 2030 et la D.P.E.F.

**OBJECTIFS 2023** La Direction du Développement Durable & Qualité rendra compte, comme en 2022, de ses travaux au Directoire et une fois dans l'année au Conseil de surveillance de JCDecaux SE, en particulier en ce qui concerne la Stratégie RSE 2030 et la D.P.E.F.

### Annexe 2 : tableaux réglementaires taxinomie verte

#### CHIFFRE D'AFFAIRES

Données IFRS	Critères de contribution substantielle							Critères d'absence de préjudice important (DNSH - Do No Significant Harm)							Catégorie (activité transitoire)			
	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Economie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystèmes	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Economie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystèmes	Garanties minimales	Part de chiffre d'affaires alignée sur la taxinomie, année N		Part de chiffre d'affaires alignée sur la taxinomie, année N-1	Catégorie (activité habitante)	
Codes	Chiffre d'affaires absolu	Part du chiffre d'affaires	%	%	%	%	%	%	%	%	%	Oui/Non	Oui/Non	Oui/Non	%	%	H	T
<b>A. ACTIVITES ELIGIBLES A LA TAXINOMIE</b>																		
A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie)																		
6.1	69	2,3%	100												2,3%			T
6.3	238	7,8%	100												7,8%			T
6.4	32	1,0%	100												1,0%			
6.15	1 188	38,6%	100												38,6%		H	
	1 528	49,7%	100												49,7%			
A.2. Activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie)																		
6.1	34	1,1%																
6.3	47	1,5%																
	81	2,6%																
<b>TOTAL A (A.1. + A.2.)</b>	<b>1 609</b>	<b>52,3%</b>													<b>52,3%</b>			
<b>B. ACTIVITES NON ELIGIBLES A LA TAXINOMIE</b>																		
	1 465	47,7%																
<b>TOTAL A + B</b>	<b>3 074</b>	<b>100,0%</b>																

CAPEX

Données IFRS	Critères de contribution substantielle							Critères d'absence de préjudice important (DNSH - Do No Significant Harm)									
	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Economie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystèmes	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Economie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystèmes	Garanties minimales	Part de CapEx alignée N	Part de CapEx alignée N-1	Catégorie (activité habilitante)	Catégorie (activité transitoire)
Codes	CapEx absolu	CapEx	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	Oui/Non	%	%	H	T
<b>A. ACTIVITES ELIGIBLES A LA TAXINOMIE</b>																	
A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie)																	
6.1	38	4,4%	100										Oui	4,4%			T
Transports ferroviaire interurbain de voyageurs																	
6.3	138	16,0%	100										Oui	16,0%			T
Transports urbains et suburbains, transports routiers de voyageurs																	
6.4	5	0,6%	100										Oui	0,6%			
Exploitation de dispositifs de mobilité des personnes, cyclologistique																	
6.5	2	0,2%	100										Oui	0,2%			T
Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers																	
6.15	196	22,7%	100										Oui	22,7%		H	
Infrastructures favorables aux transports routiers et aux transports publics à faible intensité de carbone																	
7.4	0,1	0,0%	100										Oui	0,0%		H	
Installation, maintenance et réparation de stations de chargement pour les véhicules électriques dans les bâtiments																	
7.7	1	0,1%	100										Oui	0,1%			
Acquisition et propriété de bâtiments																	
CapEx des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie) [A.1]																	
381 44,0%																	
A.2. Activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie)																	
6.1	51	5,9%															
Transports ferroviaire interurbain de voyageurs																	
6.3	6	0,6%															
Transports urbains et suburbains, transports routiers de voyageurs																	
6.5	18	2,1%															
Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers																	
7.7	29	3,3%															
Acquisition et propriété de bâtiments																	
CapEx des activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie) [A.2]																	
104 12,0%																	
<b>TOTAL A (A.1. + A.2.)</b>																	
<b>484 56,0%</b>																	
<b>B. ACTIVITES NON ELIGIBLES A LA TAXINOMIE</b>																	
CapEx des activités non éligibles à la taxinomie (B)																	
381 44,0%																	
<b>TOTAL A + B</b>																	
<b>865 100,0%</b>																	

## 2 NOTRE RESPONSABILITÉ SOCIALE, SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE

Annexe 2 : tableaux réglementaires taxinomie verte

### OPEX

Données IFRS	Critères de contribution substantielle							Critères d'absence de préjudice important (DNSH - Do No Significant Harm)												
	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Economie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystèmes	%	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Economie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystèmes	Oui/Non	Part des OpEx alignés sur la taxinomie, année N	%	Part des OpEx alignés sur la taxinomie, année N-1	%	Catégorie (activité habitante)	Catégorie (activité transitoire)
Activités économiques																				
	Codes	OpEx absolu	part des OpEx																	
		m€	%																	
<b>A. ACTIVITES ELIGIBLES A LA TAXINOMIE</b>																				
A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie)																				
	6.1	1	0,4%	100													0,4%			T
	Transports ferroviaire interurbain de voyageurs																0,4%			T
	6.3	4	1,9%	100													1,9%			T
	Transports urbains et suburbains, transports routiers de voyageurs																1,9%			T
	6.4	1	0,5%	100													0,5%			
	Exploitation de dispositifs de mobilité des personnes, cyclologique																0,5%			
	6.15	153	66,9%	100													66,9%		H	
	Infrastructures favorables aux transports routiers et aux transports publics à faible intensité de carbone																66,9%			
	OpEx des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie) [A.1]			160													69,7%			
A.2. Activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie)																				
	6.1	0	0,2%																	
	Transport ferroviaire interurbain de voyageurs																			
	6.3	1	0,4%																	
	Transports urbains et suburbains, transports routiers de voyageurs																			
	OpEx des activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie) [A.2]			1													0,6%			
	<b>TOTAL A (A.1. + A.2.)</b>			<b>161</b>													<b>70,3%</b>			
<b>B. ACTIVITES NON ELIGIBLES A LA TAXINOMIE</b>																				
	OpEx des activités non éligibles à la taxinomie [B]			68																
	<b>TOTAL A + B</b>			<b>229</b>													<b>100,0%</b>			

## GRILLE DE CONCORDANCE GRI-G4 (OPTION CRITÈRES ESSENTIELS)

Depuis 2002, JCDecaux rend compte de ses informations extra-financières dans le chapitre Développement Durable de son Document d'Enregistrement Universel. Ce reporting est élaboré en accord avec les lignes directrices de la Global Reporting Initiative (GRI). La GRI est un organisme internationalement reconnu qui propose des lignes directrices pour aider les entreprises à rendre compte de leurs performances économiques, environnementales et sociales.

JCDecaux a choisi d'adopter l'approche de reporting «Critères essentiels» qui définit les éléments généraux et les éléments spécifiques d'informations à publier. Le tableau ci-dessous fait état de ces deux types d'informations pour le Groupe JCDecaux et permet d'apprécier la concordance entre les indicateurs GRI et les informations publiées dans le cadre de notre exercice 2022.

ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX D'INFORMATION			
GRI G4 - indicateurs		Numéros de pages où les indicateurs peuvent être trouvés	Vérification externe
<b>STRATÉGIE ET ANALYSE</b>			
G4-1	Déclaration du décideur le plus haut placé de l'organisation sur la pertinence du Développement Durable pour l'organisation et sur sa stratégie pour y contribuer	Pages 4-5	
<b>PROFIL DE L'ORGANISATION</b>			
G4-3	Nom de l'organisation	Page de couverture	
G4-4	Principales marques et principaux produits et services	Pages 34-49	
G4-5	Lieu où se trouve le siège de l'organisation	Page 382	
G4-6	Nombre de pays dans lesquels l'organisation est implantée et préciser le nom de ceux où l'organisation exerce d'importantes activités, ou qui sont particulièrement concernés par les thèmes de Développement Durable abordés dans le rapport	Pages 54, 383-385	Pages 234-235
G4-7	Mode de propriété et la forme juridique	Page 382	
G4-8	Marchés desservis (incluant la répartition géographique, les secteurs desservis et les types de clients et de bénéficiaires)	Pages 34-49, 383-385	
G4-9	Taille de l'organisation	Page de couverture	Pages 234-235
G4-10	Nombre total de salariés (par type de contrat de travail et par sexe)	Pages 99-101	
G4-11	Pourcentage de l'ensemble des salariés couverts par une convention collective	Page 103	
G4-12	Description de la chaîne d'approvisionnement de l'organisation	Page 58	
G4-13	Changements substantiels de taille, de structure, de capital ou de la chaîne d'approvisionnement de l'organisation survenus au cours de la période de reporting	Pages 12-13	
G4-14	Démarche ou le principe de précaution est pris en compte par l'organisation	Pages 116-131, 240-249	
G4-15	Répertorier les chartes, principes et autres initiatives en matière économique, environnementale et sociale, développés en externe et auxquels l'organisation a souscrit ou donné son aval	Pages 58, 71, 101-103, 110-113, 116-131, 240-249	
G4-16	Affiliations à des associations (associations professionnelles par exemple) ou à des organisations nationales ou internationales de défense des intérêts	Page 71	
<b>ASPECTS ET PÉRIMÈTRES PERTINENTS IDENTIFIÉS</b>			
G4-17	Entités incluses dans les états financiers consolidés de l'organisation	Pages 383-385	Pages 234-235
G4-18	Processus de contenu et du Périmètre des Aspects	Pages 52-66	
G4-19	Aspects pertinents identifiés dans le processus de contenu	Pages 52-66	
G4-20	Périmètre de chacun des Aspects pertinents au sein de l'organisation	Pages 52-66	
G4-21	Périmètre de chacun des Aspects pertinents en dehors de l'organisation	Pages 52-66	
G4-22	Raisons et les conséquences de toute reformulation d'informations communiquées dans des rapports antérieurs	N/A	
G4-23	Changements substantiels concernant le Champ d'étude et le Périmètre des Aspects, par rapport aux précédentes périodes de reporting	Pages 12-13, 74-76	Pages 139-141
<b>IMPLICATION DES PARTIES PRENANTES</b>			
G4-24	Liste des Groupes de parties prenantes avec lesquels l'organisation a noué un dialogue	Pages 58, 76-85, 110-115	
G4-25	Critères retenus pour l'identification et la sélection des parties prenantes avec lesquelles établir un dialogue	Pages 52-66, 71, 76-85, 110-115	

## 2 NOTRE RESPONSABILITÉ SOCIALE, SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE

Grille de concordance GRI-G4 (option critères essentiels)

ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX D'INFORMATION			
GRI G4 - indicateurs		Numéros de pages où les indicateurs peuvent être trouvés	Vérification externe
G4-26	Approche de l'organisation pour impliquer les parties prenantes	Pages 58, 76-85, 110-115	
G4-27	Thèmes et préoccupations clés soulevés dans le cadre du dialogue avec les parties prenantes et la manière dont l'entreprise y répond	Pages 52-66, 71, 76-85, 110-115	
PROFIL DU RAPPORT			
G4-28	Période de reporting pour les informations fournies	Page 75	Pages 139-141
G4-29	Date du dernier rapport publié	Pages 75-76	Pages 139-141
G4-30	Cycle de reporting	Pages 75-76	Pages 139-141
G4-31	Personne à contacter pour toute question sur le rapport ou son contenu	Page 378	
G4-32	Option de « conformité » choisie par l'organisation, Index du contenu GRI pour l'option choisie et référence au Rapport de vérification externe	Pages 52, 135, 139	
G4-33	Politique et pratique courante de l'organisation visant à solliciter une vérification externe du rapport	Pages 76, 139	
GOUVERNANCE			
G4-34	Structure de la gouvernance de l'organisation	Pages 146-175	
ÉTHIQUE ET INTÉGRITÉ			
G4-56	Valeurs, principes, normes et règles de l'organisation en matière de comportement, tels que les codes de conduite et codes d'éthique	Pages 24-26, 101-103, 110-113, 116-131, 240-249	

ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX D'INFORMATION						
GRI G4 - indicateurs		Numéros de pages où les indicateurs peuvent être trouvés	Omission(s) identifiée(s)	Raisons de l'omission	Explication de l'omission	Vérification externe
CATÉGORIE : ENVIRONNEMENT						
ASPECT PERTINENT : ÉNERGIE						
G4-DMA	Description de l'approche managériale	Pages 86-94				
G4-EN3	Consommation énergétique au sein de l'organisation	Pages 90-91 et voir notre réponse au <a href="#">CDP</a>				Pages 139-141
G4-EN6	Réduction de la consommation énergétique	Pages 90-91 et voir notre réponse au <a href="#">CDP</a>				
ASPECT PERTINENT : ÉMISSIONS						
G4-DMA	Description de l'approche managériale	Pages 86-94 et voir notre réponse au <a href="#">CDP</a>				
G4-EN15	Émissions directes de gaz à effet de serre (Scope 1)	Page 88 et voir notre réponse au <a href="#">CDP</a>				Pages 139-142
G4-EN16	Émissions indirectes de gaz à effet de serre (Scope 2) liées à l'énergie	Page 88 et voir notre réponse au <a href="#">CDP</a>				Pages 139-142
G4-EN17	Autres émissions indirectes de gaz à effet de serre (Scope 3)	Page 88 et voir notre réponse au <a href="#">CDP</a>				Pages 139-142
G4-EN18	Intensité des émissions de gaz à effet de serre	Voir notre réponse au <a href="#">CDP</a>				
G4-EN19	Réduction des émissions de gaz à effet de serre	Pages 86-92 et voir notre réponse au <a href="#">CDP</a>				Pages 139-142

ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX D'INFORMATION						
GRI G4 - indicateurs		Numéros de pages où les indicateurs peuvent être trouvés	Omission(s) identifiée(s)	Raisons de l'omission	Explication de l'omission	Vérification externe
<b>ASPECT PERTINENT : EFFLUENTS ET DECHETS</b>						
G4-DMA	Description de l'approche managériale	Pages 95-96				
G4-EN23	Poids total de déchets, par type et par mode de traitement	Pages 95-96				
<b>ASPECT PERTINENT : ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES FOURNISSEURS</b>						
G4-DMA	Description de l'approche managériale	Pages 113-114				
G4-EN32	Pourcentage de nouveaux fournisseurs contrôlés à l'aide de critères environnementaux	Page 113				
<b>CATÉGORIE : SOCIAL</b>						
<b>SOUS-CATÉGORIE : PRATIQUES EN MATIÈRE D'EMPLOI ET TRAVAIL DÉCENT</b>						
<b>ASPECT PERTINENT : SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL</b>						
G4-DMA	Description de l'approche managériale	Pages 103-105				Pages 139-142
G4-LA6	Taux et types d'accidents du travail, de maladies professionnelles, d'absentéisme, proportion de journées de travail perdues et nombre total de décès liés au travail, par zone géographique et par sexe	Pages 103-105	Information non reportée par sexe	L'information est actuellement non disponible		Pages 139-142
<b>ASPECT PERTINENT : FORMATION ET ÉDUCATION</b>						
G4-DMA	Description de l'approche managériale	Pages 105-108				
G4-LA9	Nombre moyen d'heures de formation par an, réparti par salarié, par sexe et par catégorie professionnelle	Page 108	Information non reportée par sexe et par catégorie professionnelle	L'information est actuellement non disponible		
<b>ASPECT PERTINENT : DIVERSITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES</b>						
G4-DMA	Description de l'approche managériale	Pages 100-101, 108-110				
G4-LA12	Composition des instances de gouvernance et répartition des salariés par catégorie professionnelle, en fonction du sexe, de la tranche d'âge, de l'appartenance à une minorité et d'autres indicateurs de diversité	Pages 100-101	Information sur les minorités	L'existence de restrictions légales spécifiques	Loi N°78- 17 du 6 janvier 1978 « loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés » (Article 8)	
<b>ASPECT PERTINENT : ÉVALUATION DES PRATIQUES EN MATIÈRE D'EMPLOI CHEZ LES FOURNISSEURS</b>						
G4-DMA	Description de l'approche managériale	Pages 113-114				
G4-LA14	Pourcentage de nouveaux fournisseurs contrôlés à l'aide de critères relatifs aux pratiques en matière d'emploi	Page 113				

## 2 NOTRE RESPONSABILITÉ SOCIALE, SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE

Grille de concordance GRI-G4 (option critères essentiels)

ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX D'INFORMATION						
GRI G4 - indicateurs		Numéros de pages où les indicateurs peuvent être trouvés	Omission(s) identifiée(s)	Raisons de l'omission	Explication de l'omission	Vérification externe
<b>SOUS-CATÉGORIE : DROITS DE L'HOMME</b>						
<b>ASPECT PERTINENT : ÉVALUATION DU RESPECT DES DROITS DE L'HOMME CHEZ LES FOURNISSEURS</b>						
G4-DMA	Description de l'approche managériale	Pages 113-114				Pages 139-142
G4-HR10	Pourcentage de nouveaux fournisseurs contrôlés à l'aide de critères relatifs aux droits de l'homme	Page 113				
<b>SOUS-CATÉGORIE : SOCIÉTÉ</b>						
<b>ASPECT PERTINENT : LUTTE CONTRE LA CORRUPTION</b>						
G4-DMA	Description de l'approche managériale	Pages 101-102, 111-113				Pages 139-142
G4-S04	Communication et formation sur les politiques et procédures en matière de lutte contre la corruption	Pages 70, 101-102, 111-113				

## RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT SUR LA VÉRIFICATION DE LA DÉCLARATION CONSOLIDÉE DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'Assemblée Générale,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant (« tierce partie »), accrédité par le COFRAC (Accréditation COFRAC Inspection, n°3-1681, portée disponible sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)) et membre du réseau de l'un des commissaires aux comptes de votre société (ci-après « Entité »), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur la conformité de la déclaration consolidée de performance extra-financière, pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

(ci-après la « Déclaration ») aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce et sur la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225 105 du Code de commerce (ci-après les « Informations ») préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), présentées dans le rapport de gestion en application des dispositions des articles L. 225 102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce.

### Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

### Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

### Limites inhérentes à la préparation des Informations

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

### Responsabilité de l'Entité

Il appartient au directoire :

- De sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations
- D'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte)
- Ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie en appliquant le Référentiel de l'Entité tel que mentionné ci-avant.

### Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- La conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce
- La sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225 105 du Code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- Le respect par l'Entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte), de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale)
- La sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte)
- La conformité des produits et services aux réglementations applicables.

### Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du Code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention tenant lieu de programme de vérification et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée)<sup>(1)</sup>.

### Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce et le Code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle.

### Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de six personnes et se sont déroulés entre septembre 2022 et février 2023 pour une durée totale d'intervention de douze semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené six entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment les directions RSE, ressources humaines, santé et sécurité, environnement et achats.

### Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- Nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques
- Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 du Code de commerce lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2<sup>e</sup> alinéa du III de l'article L. 225-102-1 du même code
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques
- Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
  - Apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
  - Corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe 1. Pour l'ensemble des risques, des travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités listées ci-après : JCDecaux Espagne, JCDecaux Mexique, JCDecaux États-Unis.
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 du Code de commerce avec les limites précisées dans la Déclaration

<sup>(1)</sup> ISAE 3000 (révisée) - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

- Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'Entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations
- Pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe 1, nous avons mis en œuvre :
  - Des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions
  - Des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices listées ci-dessus et couvrent entre 11 % et 12 % des données consolidées sélectionnées pour ces tests (11 % des consommations électriques du mobilier, 12 % des effectifs, 11 % des fournisseurs clés).
- Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Paris-La Défense, le 15 mars 2023

L'Organisme Tiers Indépendant  
EY & Associés

Eric Mugnier  
Associé, Développement Durable

## Annexe 1 : informations considérées comme les plus importantes

## INFORMATIONS SOCIALES

Informations quantitatives  
(incluant les indicateurs clé de performance)

- Les taux de fréquence des accidents du travail
- Le taux de gravité des accidents du travail.

Informations qualitatives  
(actions ou résultats)

- Le déploiement d'un système de management de la santé-sécurité dans les filiales (notamment la cartographie des risques, l'organisation et l'établissement de plans d'action santé-sécurité à l'échelle du pays et/ou de la région, le suivi des accidents des collaborateurs et leur analyse)
- L'intégration des clauses santé-sécurité aux contrats avec les sous-traitants et les programmes d'inspection
- Le déploiement de processus de gestion du risque attraction et de rétention des talents pour les cadres et managers.

## INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

Informations quantitatives  
(incluant les indicateurs clé de performance)

- Les consommations électriques du mobilier
- Les émissions de gaz à effet de serre du Groupe (scope 1, scope 2, scope 3 et émissions déduites liées à l'achat d'électricité d'origine renouvelable).

Informations qualitatives  
(actions ou résultats)

Les leviers d'action composant la stratégie climat de l'entreprise sur l'ensemble des scopes 1, 2 et 3.

## INFORMATIONS SOCIÉTALES

Informations quantitatives  
incluant les indicateurs clé de performance)

Le pourcentage de fournisseurs clés ayant signé le Code de Conduite Fournisseur

Informations qualitatives  
(actions ou résultats)

- Le processus d'évaluation bisannuelle de la conformité des pratiques locales avec les principes énoncés dans la Charte
- Le processus de cartographie des risques liés aux droits humains dans les achats
- L'identification des fournisseurs clés
- Le déploiement du Code de Conduite Fournisseur
- Le déploiement de la politique de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale
- Le déploiement des processus de gestion du risque de piratage des mobiliers digitaux.





**BUCCELLATI**  
MILANO DAL 1919

PRINCE'S BUILDING  
HARBOUR CITY



DIGITAL  
Aéroport de Hong Kong  
HONG-KONG SAR (CHINE)

# 3

## GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

### 3.1. Présentation de la gouvernance 146

- 3.1.1. Mode de gouvernance 146
- 3.1.2. Code de gouvernement d'entreprise 147

### 3.2. Le Directoire 147

- 3.2.1. Composition 147
- 3.2.2. Mandats des membres du directoire 148
- 3.2.3. Mission, fonctionnement et travaux 153

### 3.3. Le Conseil de surveillance 154

- 3.3.1. Composition 154
- 3.3.2. Mandats des membres du Conseil de surveillance 159
- 3.3.3. Mission, fonctionnement et travaux 165
- 3.3.4. Assiduité des membres du conseil 167

### 3.4. Les comités 168

- 3.4.1. Comité d'audit 168
- 3.4.2. Comité des rémunérations et des nominations 169
- 3.4.3. Comité d'éthique 170

### 3.5. Évolution de la composition du conseil et des comités 171

### 3.6. Mixité au sein des instances dirigeantes 172

- 3.6.1. Politique de mixité 172
- 3.6.2. Résultat en matière de mixité dans les 10% de postes à plus forte responsabilité 172

### 3.7. Déontologie des membres du Directoire et du Conseil de surveillance 172

### 3.8. Tableau des délégations en cours de validité dans le domaine des augmentations de capital 174

- 3.8.1. Délégations de compétences et de pouvoirs accordées au Directoire par l'Assemblée Générale du 20 mai 2021 en matière d'augmentation de capital 174
- 3.8.2. Délégations de compétences et de pouvoirs accordées au Directoire par l'Assemblée Générale du 11 mai 2022 en matière d'augmentation de capital 175

### 3.9. Rémunérations et avantages 176

- 3.9.1. Politique de rémunération des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance 176
- 3.9.2. Rémunérations et avantages versés au cours de l'exercice 2022 ou attribués au titre du même exercice 185
- 3.9.3. Autres informations 229
- 3.9.4. Schémas d'intéressement et de participation du personnel 232

### 3.10. Conventions réglementées 233

- 3.10.1. Les conventions et engagements réglementés 233
- 3.10.2. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées 234

### 3.11. Éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique (article L. 22-10-11 du code de commerce) 236

### 3.12. Modalités de participation des actionnaires aux assemblées générales 237

### 3.13. Observations du Conseil de surveillance sur le rapport du Directoire sur les comptes de l'exercice 237

Le présent Chapitre constitue le Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise arrêté par le Conseil de surveillance, après avoir été soumis au Comité des rémunérations et des nominations ainsi qu'aux Commissaires aux comptes. Ce rapport est joint au rapport de gestion.

Les diligences mises en œuvre pour l'élaboration de ce rapport sont fondées sur les travaux réalisés par la Direction Juridique du Groupe JCDecaux.

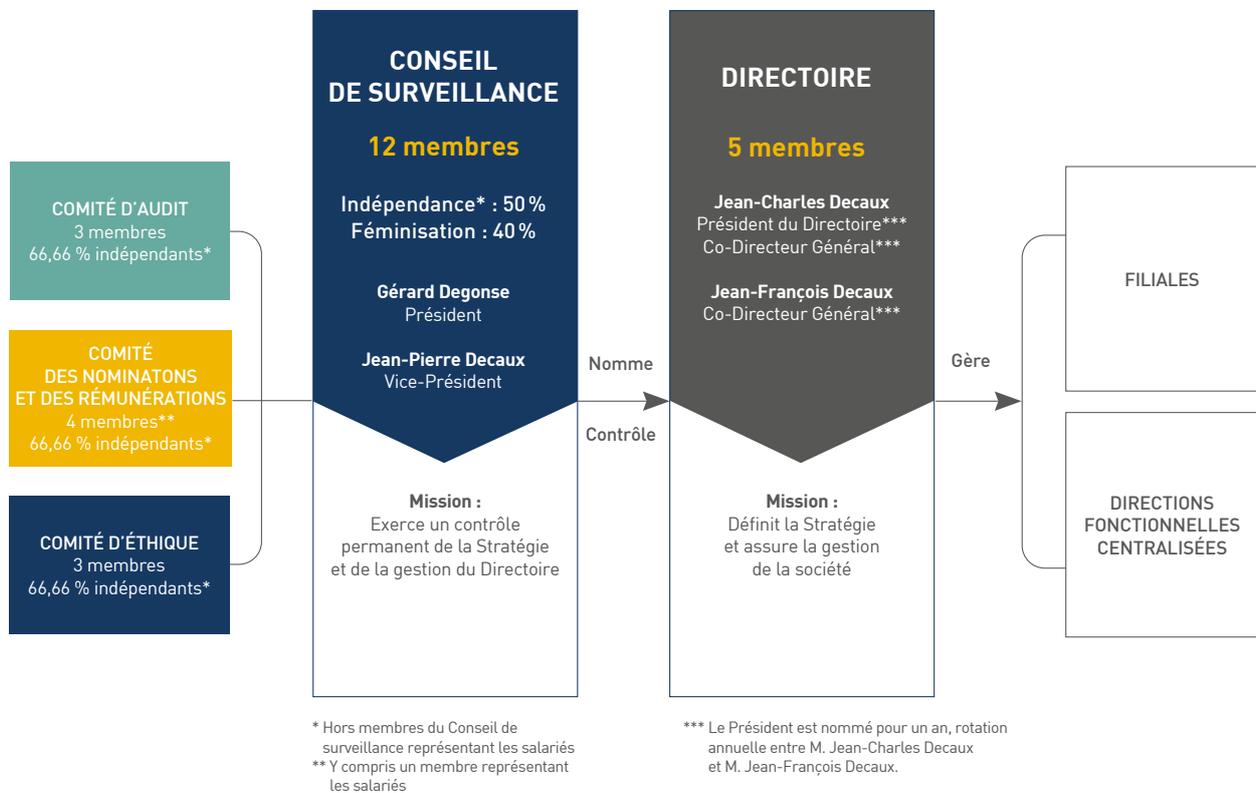
### 3.1. PRÉSENTATION DE LA GOUVERNANCE

#### 3.1.1. MODE DE GOUVERNANCE

La Société est organisée sous forme de Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance depuis 2000. Le choix de la structure dualiste s'est imposé préalablement à l'introduction en bourse de la Société afin d'organiser au mieux, comme dans toute société familiale, la passation de pouvoirs entre M. Jean-Claude Decaux, fondateur de la Société, et ses fils, MM. Jean-François Decaux, Jean-Charles Decaux et Jean-Sébastien Decaux. Le choix de cette structure a également été préféré à la structure moniste, notamment afin de conférer au Directoire de la Société les capacités et la réactivité nécessaires pour diriger la marche du Groupe et pour répondre aux nombreux appels d'offres lancés, tout au long de l'année, par les administrations, les collectivités publiques et les autorités de transport. L'adaptation de cette structure de gouvernance aux réalités du Groupe, et l'efficacité de sa flexibilité ont été pleinement confirmées par l'expérience,

notamment dans la conduite de ses activités dans les nombreux pays dans lesquels le Groupe est implanté.

La transformation de JCDecaux SA en Société Européenne, approuvée par l'Assemblée Générale du 14 mai 2020, a pris effet le 27 septembre 2022, jour de son immatriculation en tant que Société Européenne au Registre du Commerce et des Sociétés. Ce nouveau statut juridique permet de refléter plus fortement la dimension européenne d'un Groupe mondial auprès de l'ensemble de ses parties prenantes. JCDecaux SA est désormais dénommée JCDecaux SE. La législation applicable, la gouvernance, le lieu de cotation boursière et le siège social de la Société restent inchangés.



### 3.1.2. CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

La Société se réfère au Code de gouvernement d'entreprise AFEP- MEDEF révisé en décembre 2022. (le « Code AFEP-MEDEF »).

En application du principe « Appliquer ou Expliquer » prévu à l'article L. 22-10-10 du Code de commerce et par le Code AFEP-MEDEF, la Société précise, qu'au cours de l'exercice 2022, elle applique l'ensemble des recommandations du Code AFEP-MEDEF.

Ce Code peut être consulté sur le site internet du MEDEF : [www.medef.com](http://www.medef.com).

## 3.2. LE DIRECTOIRE

### 3.2.1. COMPOSITION

Au 31 décembre 2022, le Directoire est composé de cinq membres nommés par le Conseil de surveillance : M. Jean-Charles Decaux (Président du Directoire), M. Jean-François Decaux (Directeur Général), M. Emmanuel Bastide, M. David Bourg et M. Daniel Hofer. La durée de leur mandat est de trois ans.

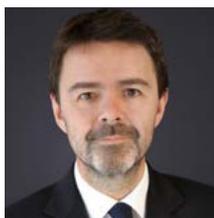
Le Président est nommé pour un an (rotation annuelle entre M. Jean-Charles Decaux et M. Jean-François Decaux décidée lors du Conseil de surveillance consécutif à l'Assemblée Générale annuelle). De par les statuts, le Directeur Général a les mêmes pouvoirs de représentation que le Président du Directoire.



**Jean-Charles Decaux**  
Président du Directoire (mandat d'un an)  
Co-Directeur Général



**Jean-François Decaux**  
Co-Directeur Général



**David Bourg**  
Directeur Général Finance,  
Systèmes d'Information  
et Administration



**Emmanuel Bastide**  
Directeur Général Asie



**Daniel Hofer**  
Directeur Général Allemagne,  
Autriche, Europe Centrale  
et Orientale, et Asie Centrale

### 3.2.2. MANDATS DES MEMBRES DU DIRECTOIRE

La quasi-totalité des mandats ou fonctions exercés en 2022 par les membres du Directoire le sont dans des filiales directes ou indirectes de JCDecaux SE ou dans des sociétés du domaine de la communication extérieure dans lesquelles le Groupe détient une participation significative. Les autres mandats ou fonctions sont exercés dans des sociétés inactives dans le domaine de la communication extérieure.



#### M. JEAN-CHARLES DECAUX

Président du Directoire

**53 ANS - NATIONALITÉ FRANÇAISE**

##### ADRESSE PROFESSIONNELLE :

17 rue Soyer, 92200  
Neuilly-sur-Seine (France)

##### DATE DE 1<sup>ÈRE</sup> NOMINATION EN QUALITÉ DE MEMBRE DU DIRECTOIRE :

9 octobre 2000

##### DATE DU DERNIER RENOUELEMENT DU MANDAT DE MEMBRE DU DIRECTOIRE :

20 mai 2021

##### DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT DE MEMBRE DU DIRECTOIRE :

Jusqu'au Conseil de surveillance qui se réunira à l'issue de l'Assemblée Générale 2024 qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

##### NOMBRE D' ACTIONS :

1 465 275 actions (dont 1 752 actions détenues en nue-propriété)

M. Jean-Charles Decaux a rejoint le Groupe en 1989. Il a créé et développé la filiale espagnole, puis l'ensemble des autres filiales implantées en France, Belgique, Israël, Europe du Sud, Asie, Amérique Latine, Moyen-Orient et Afrique.

Président du Directoire depuis le 11 mai 2022 pour une durée d'un an (soit jusqu'au Conseil de surveillance qui se réunira à l'issue de l'Assemblée Générale 2023 qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022), conformément au principe d'alternance des fonctions de direction générale appliqué dans la Société (rotation annuelle avec M. Jean-François Decaux).

SOCIÉTÉS	FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS
<b>Mandats ou fonctions exercés en 2022 dans les sociétés du groupe</b>	
Métrobus (France)	• Administrateur (1 <sup>ère</sup> nomination : 18 novembre 2005)
JCDecaux France (France)	• Président (1 <sup>ère</sup> nomination : 31 décembre 2011)
JCDecaux Bolloré Holding (France)	• Membre du Conseil Exécutif (1 <sup>ère</sup> nomination : 24 mai 2011)
Média Aéroports de Paris (France)	• Administrateur (1 <sup>ère</sup> nomination : 7 septembre 2011)
JCDecaux España S.L.U	• Président du Conseil d'administration (1 <sup>ère</sup> nomination : 14 mars 2003) • Administrateur (1 <sup>ère</sup> nomination : 14 mars 2003)
IGPDecaux Spa (Italie)	• Administrateur (1 <sup>ère</sup> nomination : 1 <sup>er</sup> décembre 2001) JCDecaux Small Cells Limited
JCDecaux Small Cells Limited (Royaume-Uni)	• Administrateur (1 <sup>ère</sup> nomination : 3 avril 2014)
<b>Mandats ou fonctions exercés en 2022 dans des sociétés hors groupe</b>	
Eurazeo (société cotée) (France)	• Président du Conseil de surveillance (depuis le 28 avril 2022) • Président du Comité financier (depuis le 28 avril 2022)
JCDecaux Holding (SAS) (France)	• Administrateur (1 <sup>ère</sup> nomination : 22 juin 1998) • Directeur Général (depuis le 1 <sup>er</sup> avril 2021)
Decaux Frères Investissements (SAS) (France)	• Directeur Général (1 <sup>ère</sup> nomination : 24 octobre 2007) • Administrateur (1 <sup>ère</sup> nomination : 24 octobre 2007)
SCI du Mare (France)	• Gérant (1 <sup>ère</sup> nomination : 14 décembre 2007)
HLD (SCA) (France)	• Représentant permanent de Decaux Frères Investissements, membre du Conseil de surveillance (1 <sup>ère</sup> nomination : 25 mars 2011)
SCI Clos de la Chaîne (France)	• Gérant (1 <sup>ère</sup> nomination : 1 <sup>er</sup> août 2013)
SCI Troisjean (France)	• Gérant (1 <sup>ère</sup> nomination : 1 <sup>er</sup> août 2013)
Apolline Immobilier (SAS) (France)	• Directeur Général (1 <sup>ère</sup> nomination : 27 novembre 2015)
BDC SAS (France)	• Administrateur (1 <sup>ère</sup> nomination : 27 juillet 2016)
Médiavision et Jean Mineur (France)	• Administrateur (1 <sup>ère</sup> nomination : 22 septembre 2016)
<b>Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années dans des sociétés hors groupe</b>	
JCDecaux Holding (SAS) (France)	• Président (jusqu'au 1 <sup>er</sup> avril 2021) • Président (jusqu'au 5 avril 2018) • Directeur Général (jusqu'au 3 avril 2020)
Eurazeo (société cotée) (France)	• Vice-Président du Conseil de Surveillance (jusqu'au 28 avril 2022) • Vice-Président du Comité financier (jusqu'au 28 avril 2022)



## M. JEAN-FRANÇOIS DECAUX

Directeur Général

**63 ANS - NATIONALITÉ FRANÇAISE**

### ADRESSE PROFESSIONNELLE :

27 Sale Place, London, W2 1YR  
(Royaume-Uni)

### DATE DE 1<sup>ÈRE</sup> NOMINATION EN QUALITÉ DE MEMBRE DU DIRECTOIRE :

9 octobre 2000

### DATE DU DERNIER RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE MEMBRE DU DIRECTOIRE :

20 mai 2021

### DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT DE MEMBRE DU DIRECTOIRE :

Jusqu'au Conseil de surveillance qui se réunira à l'issue de l'Assemblée Générale 2024 qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

### NOMBRE D'ACTIONNAIRES :

572 396 actions (dont 1 752 détenues en nue-propriété)

M. Jean-François Decaux a rejoint le Groupe en 1982 et a créé et développé la filiale allemande. Il a également assuré le développement du Groupe au Royaume-Uni, de l'ensemble des filiales de l'Europe du Nord et de l'Est et a ensuite réalisé l'implantation du Groupe en Amérique du Nord, en Asie Centrale ainsi qu'en Australie.

Directeur Général depuis le 11 mai 2022 pour une durée d'un an (soit jusqu'au Conseil de surveillance qui se réunira à l'issue de l'Assemblée Générale 2023 qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022), conformément au principe d'alternance des fonctions de direction générale appliqué dans la Société (rotation annuelle avec M. Jean-Charles Decaux).

## SOCIÉTÉS

## FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS

### Mandats ou fonctions exercés en 2022 dans les sociétés du groupe

Media Frankfurt GmbH (Allemagne)

- Vice-Président du Conseil de surveillance (1<sup>ère</sup> nomination : 3 avril 2001)

JCDecaux UK Limited. (Royaume-Uni)

- Administrateur (1<sup>ère</sup> nomination : 12 septembre 2013)

AFA JCDecaux A/S (Danemark)

- Président du Conseil d'administration (1<sup>ère</sup> nomination : 11 octobre 2013)

### Mandats ou fonctions exercés en 2022 dans des sociétés hors groupe

JCDecaux Holding (SAS) (France)

- Administrateur (1<sup>ère</sup> nomination : 22 juin 1998)
- Directeur Général (jusqu'au 31 mars 2022)
- Président (depuis le 31 mars 2022)

SCI Congor (France)

- Gérant (1<sup>ère</sup> nomination : 17 janvier 2000)

Decaux Frères Investissements (SAS) (France)

- Directeur Général (1<sup>ère</sup> nomination : 24 octobre 2007)
- Administrateur (1<sup>ère</sup> nomination : 24 octobre 2007)

DF Real Estate (Luxembourg)

- Administrateur (1<sup>ère</sup> nomination : 17 décembre 2007)

Apolline Immobilier (SAS) (France)

- Directeur Général (1<sup>ère</sup> nomination : 27 novembre 2015)

Médiavision et Jean Mineur (France)

- Administrateur (1<sup>ère</sup> nomination : 22 septembre 2016)

### Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années dans des sociétés hors groupe

JCDecaux Holding (SAS) (France)

- Président jusqu'au 3 avril 2020
- Directeur Général (jusqu'au 4 avril 2019)



## M. EMMANUEL BASTIDE

Membre du Directoire

**54 ANS - NATIONALITÉ FRANÇAISE**

### ADRESSE PROFESSIONNELLE :

JCDecaux Asia (S) Pte Ltd 8 Temasek  
Boulevard #33-02  
Suntec City Tower 3  
SINGAPORE 038988

### DATE DE 1<sup>ÈRE</sup> NOMINATION :

1<sup>er</sup> septembre 2014

### DATE DU DERNIER RENOUELEMENT :

20 mai 2021

### DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT :

Jusqu'au Conseil de surveillance qui se réunira à l'issue de l'Assemblée Générale 2024 qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

### NOMBRE D' ACTIONS :

4 878 actions

M. Emmanuel Bastide est diplômé de l'Ecole des Mines de Paris (ENSM).

M. Emmanuel Bastide a commencé sa carrière comme Ingénieur Travaux chez Saur en 1994, puis rejoint JCDecaux en 1998 comme Directeur Régional adjoint Ile-de-France-Est. En 1999, il est nommé Responsable du Développement pour l'Asie du Nord hors Japon, poste basé à Hong Kong.

Promu en 2001 Senior Vice-Président de MCDecaux au Japon (société commune de JCDecauxSE et Mitsubishi Corporation dont JCDecaux détient 60%), il en devient le Président en 2002.

M. Emmanuel Bastide occupe depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, les fonctions de Directeur Général Asie de JCDecaux avec notamment, la responsabilité des pays suivants : Chine (y compris Hong Kong et Macao), Birmanie, Corée, Japon, Mongolie, Singapour, Thaïlande, Vietnam etc.

## SOCIÉTÉS

## FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS

### Mandats ou fonctions exercés en 2022 dans les sociétés du groupe

Nanjing Metro JCDecaux Advertising Co., Ltd. (Chine)	• Director (1 <sup>ère</sup> nomination : 6 janvier 2011)
Chengdu MPI Public Transportation Advertising Co., Ltd. (Chine)	• Director (1 <sup>ère</sup> nomination : 7 décembre 2011)
Chongqing MPI Public Transportation Advertising Co., Ltd. (Chine)	• Director (1 <sup>ère</sup> nomination : 1 <sup>er</sup> juin 2011)
Suzhou JCDecaux Metro Advertising Ltd. (Chine)	• Director (1 <sup>ère</sup> nomination : 9 novembre 2012)
JCDecaux (China) Holding Ltd. (Hong Kong)	• Director (1 <sup>ère</sup> nomination : 7 mai 2007)
JCDecaux Pearl & Dean Ltd. (Hong Kong)	• Director (1 <sup>ère</sup> nomination : 23 janvier 2007)
JCDecaux Cityscape Ltd. (Hong Kong)	• Director (1 <sup>ère</sup> nomination : 23 mai 2005)
JCDecaux Cityscape Hong Kong Ltd. (Hong Kong)	• Director (1 <sup>ère</sup> nomination : 23 mai 2005)
JCDecaux Innovate Ltd. (Hong Kong)	• Director (1 <sup>ère</sup> nomination : 14 mars 2007)
JCDecaux Digital Vision (HK) Ltd. (Hong Kong)	• Director (1 <sup>ère</sup> nomination : 8 mai 2007)
JCDecaux Vietnam Holding Ltd. (Hong Kong)	• Director (1 <sup>ère</sup> nomination : 17 septembre 2008)
MCDecaux, Inc. (Japon)	• Director (1 <sup>ère</sup> nomination : 24 avril 2014)
Cyclocity®, Inc (Japon)	• Director (1 <sup>ère</sup> nomination : 5 octobre 2009)
JCDecaux Korea, Inc. (Corée du Sud)	• Director (1 <sup>ère</sup> nomination : 26 octobre 2001)
JCDecaux Macau Ltd. (Macao)	• Director (1 <sup>ère</sup> nomination : 14 juin 2007)
JCDecaux Mongolia LLC (Mongolie)	• Director (1 <sup>ère</sup> nomination : 28 avril 2014)
JCDecaux Asia (S) Pte. Ltd. (Singapour)	• Director (1 <sup>ère</sup> nomination : 26 février 2007)
JCDecaux Singapore Pte. Ltd. (Singapour)	• Director (1 <sup>ère</sup> nomination : 26 février 2007)
JCDecaux Out of Home Pte. Ltd. (Singapour)	• Director (1 <sup>ère</sup> nomination : 26 février 2007)
MNCDecaux Media Utama (Indonésie)	• Director (1 <sup>ère</sup> nomination : 17 décembre 2015)
FMIDecaux Co., Ltd. (Myanmar)	• Director (1 <sup>ère</sup> nomination : 21 juillet 2017)

### Mandats ou fonctions exercés en 2022 dans des sociétés hors groupe

Néant

### Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années dans des sociétés hors groupe

Néant



## M. DAVID BOURG

Membre du Directoire

### 53 ANS - NATIONALITÉ FRANÇAISE

#### ADRESSE PROFESSIONNELLE :

17 rue Soyer, 92200  
Neuilly-sur-Seine (France)

#### DATE DE 1<sup>ÈRE</sup> NOMINATION :

15 janvier 2015

#### DATE DU DERNIER RENOUVELLEMENT :

20 mai 2021

#### DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT :

Jusqu'au Conseil de surveillance qui se réunira à l'issue de l'Assemblée Générale 2024 qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

#### NOMBRE D'ACTIONS :

2 025 actions

M. David Bourg est diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris et titulaire d'un Master et d'un DEA d'Economie de Paris Dauphine.

Il a débuté sa carrière au sein du cabinet Deloitte & Touche en exerçant diverses responsabilités, dont Audit Superviseur à Buenos Aires et Audit manager à Paris. Il a rejoint JCDecaux en 2001 en qualité de Responsable du Développement, avec

pour principales responsabilités les projets de fusion et d'acquisition au sein du Groupe. Il est nommé Directeur Financier Régional Asie en 2005, puis Directeur Général Moyen-Orient en 2011.

M. David Bourg est Directeur Général Finance, Systèmes d'Information et Administration Groupe depuis le 15 janvier 2015.

## SOCIÉTÉS

## FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS

### Mandats ou fonctions exercés en 2022 dans les sociétés du groupe

JCDecaux Finland Oy (Finlande)

- Président du Conseil d'Administration (1<sup>ère</sup> nomination : 30 septembre 2022)

JCDecaux AdTech (France)

- Président (1<sup>ère</sup> nomination : 13 juillet 2022)

JCDecaux Bolloré Holding (France)

- Membre du Conseil Exécutif (1<sup>ère</sup> nomination : 15 janvier 2015)

Média Aéroports de Paris (France)

- Administrateur (1<sup>ère</sup> nomination : 28 janvier 2015)

IGP Decaux Spa (Italie)

- Administrateur (1<sup>ère</sup> nomination : 10 mars 2015)

JCDecaux Small Cells Limited (Royaume-Uni)

- Administrateur (1<sup>ère</sup> nomination : 15 janvier 2015)

JCDecaux Subsaharan Africa Holdings (PTY) LTD (Afrique du Sud)

- Administrateur (1<sup>ère</sup> nomination : 18 juin 2015)

### Mandats ou fonctions exercés en 2022 dans des sociétés hors groupe

Néant

### Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années dans des sociétés hors groupe

Néant



## M. DANIEL HOFER

Membre du Directoire

### 59 ANS - NATIONALITÉ SUISSE

#### ADRESSE PROFESSIONNELLE :

Giesshübelstrasse 4,  
CH-8045 Zürich (Suisse)

#### DATE DE 1<sup>ÈRE</sup> NOMINATION :

1<sup>er</sup> septembre 2014

#### DATE DU DERNIER RENOUVELLEMENT :

20 mai 2021

#### DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT :

Jusqu'au Conseil de surveillance qui se réunira à l'issue de l'Assemblée Générale 2024 qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

#### NOMBRE D' ACTIONS :

5 000 actions

M. Daniel Hofer est titulaire d'un MBA obtenu à l'Université de Rochester (New York) et d'un Doctorate of Business Administration de l'Université d'Australie du Sud (UniSA) à Adélaïde.

M. Daniel Hofer a occupé différentes fonctions de direction dans le secteur des médias avant de rejoindre NZZ Group (Neue Zuercher Zeitung), l'une des sociétés de médias leaders en Suisse, comme membre du Directoire de 2006 à 2010.

M. Daniel Hofer a occupé, à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2010, les fonctions de Directeur Général d'APG|SGA, le leader de la communication extérieure en Suisse. Il en est, depuis le 21 mai 2014, le Président du Conseil d'administration.

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2014, M. Daniel Hofer occupe les fonctions de Directeur Général Allemagne, Autriche, Europe Centrale et Orientale et Asie Centrale de JCDecaux.

### SOCIÉTÉS

### FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS

#### Mandats ou fonctions exercés en 2022 dans les sociétés du groupe

APG|SGA SA (société cotée) (Suisse)

- Président du Conseil d'administration (1<sup>ère</sup> nomination : 21 mai 2014)

JCDecaux Corporate Services GMBH (Suisse)

- Gérant (1<sup>ère</sup> nomination : 20 août 2014)

Gewista Werbeengesellschaft mbH (Autriche)

- Vice-Président du Conseil de surveillance (1<sup>ère</sup> nomination : 26 septembre 2014)

JCDecaux Bulgaria holding B.V. (Pays-Bas)

- Administrateur type A (1<sup>ère</sup> nomination : 23 décembre 2014)

JCDecaux (Hongrie)

- Membre du Conseil de surveillance (1<sup>ère</sup> nomination : 12 décembre 2014)

VBM (Hongrie)

- Membre du Conseil de surveillance (1<sup>ère</sup> nomination : 24 mai 2017)

RTS Decaux JSC (Kazakhstan)

- Membre du Conseil d'administration (1<sup>ère</sup> nomination : 11 septembre 2014)

Big Board Ukraine (BIG BOARD BV) (Ukraine)

- Membre du Conseil d'administration (1<sup>ère</sup> nomination : 26 septembre 2014)

JCDecaux Central Eastern Europe Holding GMBH (Autriche)

- Gérant (1<sup>ère</sup> nomination : 12 novembre 2015)

#### Mandats ou fonctions exercés en 2022 dans des sociétés hors groupe

Néant

#### Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années dans des sociétés hors groupe

Néant

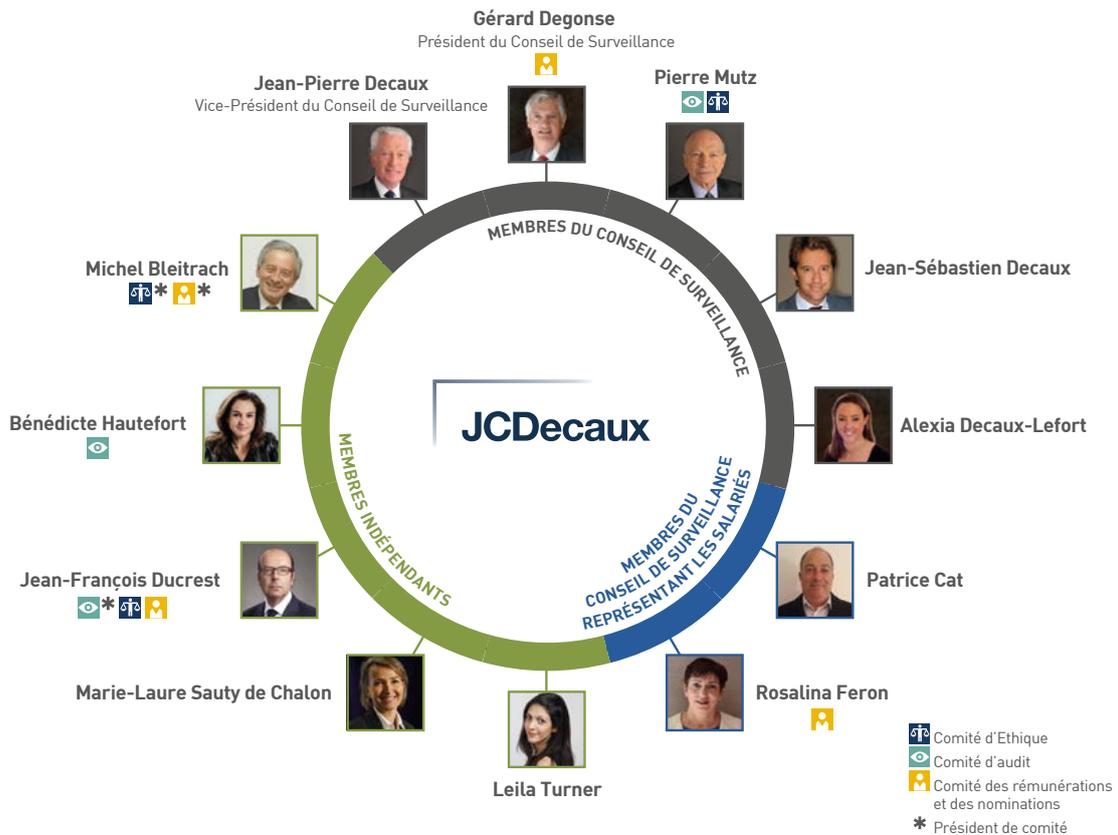
### 3.2.3. MISSION, FONCTIONNEMENT ET TRAVAUX

<h2 style="text-align: center;">DIRECTOIRE</h2>	<p style="text-align: center;">NOMBRE DE RÉUNIONS</p> <h1 style="text-align: center;">14</h1>	<p style="text-align: center;">TAUX D'ASSIDUITÉ</p> <h1 style="text-align: center;">98,6%</h1>
<h3 style="text-align: center;">MISSIONS</h3> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le Directoire assure la gestion de la Société, conformément à la loi et aux statuts.</li> <li>Le Directoire détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre, conformément à son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité. Il s'appuie, pour la coordination d'ensemble et la mise en œuvre de la stratégie, sur des Comités de direction propres à chaque zone géographique ou, pour les pays les plus importants, à chaque pays.</li> </ul> <h3 style="text-align: center;">FONCTIONNEMENT</h3> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le Directoire se réunit au moins une fois par mois, pendant au moins une journée complète. Ce dernier peut également se réunir de façon ad hoc et par conférence téléphonique.</li> <li>Chaque séance du Directoire donne lieu à l'établissement d'un dossier préparatoire couvrant l'essentiel des points à l'ordre du jour. Des collaborateurs ou des tiers peuvent être invités à participer aux séances du Directoire, si besoin. Les Commissaires aux comptes sont également entendus lors des séances d'examen des comptes semestriels et annuels. Les réunions du Directoire font l'objet de relevés de décisions. Le Directoire rend compte trimestriellement au Conseil de surveillance.</li> <li>Il n'existe pas de règlement intérieur du Directoire.</li> </ul> <p><b>Plateforme digitale dédiée et sécurisée</b></p> <p>Les membres du Directoire ont accès à une plateforme de gouvernance digitale sécurisée sur laquelle ils retrouvent l'intégralité de la documentation en lien avec la prochaine réunion mais également l'historique de la documentation des réunions précédentes.</p>	<h3 style="text-align: center;">TRAVAUX</h3> <p>En 2022, le Directoire s'est réuni 14 fois avec un taux de présence de 98,6% de ses membres.</p> <p><b>Les travaux du Directoire ont notamment porté sur :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>La marche des affaires de la Société (niveau de l'activité commerciale, perspectives pour l'année et évolution des résultats)</li> <li>Le suivi des perspectives financières de la société et l'étude des comptes dont le financement du Groupe, l'autorisation d'émission d'obligations, l'arrêt des comptes semestriels et annuels, la conduite des tests de dépréciation, le budget, la communication financière et les revues des travaux et des conclusions des Commissaires aux comptes</li> <li>Les projets et opérations de développement interne ou externe</li> <li>Les nouveaux appels d'offres</li> <li>La stratégie du groupe et son déploiement en matière digitale (notamment le programme, la data et les systèmes d'information), commerciale et R&amp;D</li> <li>La stratégie de Développement Durable (notamment la stratégie développement durable 2030 incluant la stratégie climat, la taxonomie verte, la Déclaration de Performance Extra-Financière)</li> <li>La stratégie informatique, la stratégie commerciale, la stratégie en aéroports, les projets de recherche et développement, l'évolution du secteur des technologies de l'information, la transformation digitale et le développement du programme, la plateforme programme VIOOH, la stratégie Data, la plateforme technologique DSP Displayce</li> <li>La revue semestrielle des risques et des litiges du Groupe, la revue de l'audit interne, la revue du portefeuille des droits de propriété intellectuelle, l'évolution de la gouvernance au sein de la Société et de ses filiales, la constatation de la transformation de JCDecaux SA en Société européenne, la politique de conformité (notamment les travaux du Comité de vigilance), la politique Cadeaux du Groupe, les conditions de rémunération des cadres dirigeants du Groupe, les nouveaux programmes de formation développés sur JCDecaux Academy, la préparation de l'ensemble des documents établis en vue de l'Assemblée Générale des actionnaires, la tenue de l'Assemblée Générale</li> <li>Dans le contexte de sobriété énergétique actuelle, le Directoire a également suivi de très près les mesures de sobriété énergétique sur l'ensemble de ses sites en France.</li> </ul>	

### 3.3. LE CONSEIL DE SURVEILLANCE

#### 3.3.1. COMPOSITION

Au 31 décembre 2022, le Conseil de surveillance est composé de douze membres : M. Gérard Degonse (Président), M. Jean-Pierre Decaux (Vice-Président), M. Michel Bleitrach, Mme Alexia Decaux-Lefort, Mme Bénédicte Hautefort, M. Pierre Mutz, M. Jean-Sébastien Decaux, M. Jean-François Ducrest, Mme Marie-Laure Sauty de Chalon, Mme Leila Turner (nommés par l'Assemblée Générale), Mme Rosalina Feron (nommée membre représentant les salariés par le Comité Social et Economique le 15 octobre 2020) et M. Patrice CAT (nommé membre représentant les salariés par le Comité Social et Économique le 30 septembre 2021).



Nombre de membres	Taux d'indépendance*	Taux d'assiduité	Taux de féminisation*	Âge moyen	Ancienneté moyenne
12	50%	100%	40%	59 ans	7,5 ans

#### Les Comités du Conseil de Surveillance



\* Hors membres du Conseil de surveillance représentant les salariés

PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE AU 31 DECEMBRE 2022

	INFORMATIONS PERSONNELLES				EXPÉRIENCE	POSITION AU SEIN DU CONSEIL				PARTICIPATION À DES COMITÉS DE CONSEIL
	Age au 31/12/2022	Sexe	Nationalité	Nombre d'actions	Nombre de mandats dans des sociétés cotées	Indépendance	Date initiale de nominations	Échéance du mandat	Ancienneté au conseil	
Gérard Degonse (Président)	75 ans	M	Française	17 056	Néant	X	15/05/2013	AG 2023	9 ans	Membre du Comité des rémunérations et des nominations
Jean-Pierre Decaux (Vice-Président)	78 ans	M	Française	1 574	Néant	X	09/10/2000	AG 2023	22 ans	Non
Michel Bleitrach	77 ans	M	Française	1 000	1	✓	15/05/2013	AG 2023	9 ans	Président du Comité d'Éthique et Président du Comité des rémunérations et des nominations
Alexia Decaux-Lefort	37 ans	F	Française	1 000	Néant	X	15/05/2013	AG 2025	9 ans	Non
Bénédicte Hautefort	54 ans	F	Française	1 000	1	✓	11/05/2017	AG 2023	5 ans	Membre du Comité d'audit
Pierre Mutz	80 ans	M	Française	1 000	1	X	13/05/2009	AG 2023	13 ans	Membre du Comité d'audit et Membre du Comité d'Éthique
Jean-Sébastien Decaux	46 ans	M	Française	3 752*	Néant	X	14/05/2020	AG 2023	2 ans	Non
Jean-François Ducrest	57 ans	M	Française	45 000	Néant	✓	14/05/2020	AG 2024	2 ans	Président du Comité d'audit Membre du Comité d'Éthique Membre du Comité des rémunérations et des nominations
Marie-Laure Sauty de Chalon	60 ans	F	Française	1 000	2	✓	11/05/2017	AG 2023	5 ans	Non
Leila Turner	40 ans	F	Française	1 000	Néant	✓	11/05/2017	AG 2023	5 ans	Non
Rosalina Feron (membre du Conseil représentant les salariés)	55 ans	F	Française	0	Néant	NA	15/10/2020	15/10/2023	2 ans	Membre du Comité des rémunérations et des nominations
Patrice Cat (membre du Conseil représentant les salariés)	54 ans	M	Française	0	Néant	NA	30/09/2021	30/09/2024	1 an	Non

Dans ce tableau, ✓ représente un critère d'indépendance satisfait et X représente un critère d'indépendance non-satisfait.

NA : non-applicable.

\*dont 1 752 actions détenues en nue-propriété sous l'usufruit de Mme Danielle Decaux. M. Jean-Sébastien Decaux détient également 466 950 actions au travers de la société Holding des Dhuits.

### INDÉPENDANCE DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Pour l'appréciation de l'indépendance de ses membres, le Conseil de surveillance a retenu les critères du Code AFEP-MEDEF (article 10.5), à savoir :

<b>Critère 1 : Salarié, mandataire social au cours des 5 années précédentes</b>	<p>Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq années précédentes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Salarié ou dirigeant mandataire social exécutif de la Société</li> <li>• Salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur d'une société que la Société consolide</li> <li>• Salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur de la société-mère de la Société ou d'une société consolidée par cette société-mère.</li> </ul>
<b>Critère 2 : Mandats croisés</b>	Ne pas être dirigeant mandataire social exécutif d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un dirigeant mandataire exécutif social de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur.
<b>Critère 3 : Relations d'affaires significatives</b>	<p>Ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement, conseil :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Significatif de la Société ou de son groupe</li> <li>• Ou pour lequel la Société ou son groupe représente une part significative de l'activité</li> </ul> <p>L'appréciation du caractère significatif ou non de la relation entretenue avec la Société ou son groupe est débattue par le Conseil et les critères quantitatifs et qualitatifs ayant conduit à cette appréciation (continuité, dépendance économique, exclusivité, etc.) explicités dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise.</p>
<b>Critère 4 : Lien familial</b>	Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social.
<b>Critère 5 : Commissaire aux comptes</b>	Ne pas avoir été commissaire aux comptes de la Société au cours des 5 années précédentes.
<b>Critère 6 : Durée de mandat supérieure à 12 ans</b>	Ne pas être administrateur de la Société depuis plus de 12 ans. La perte de la qualité d'administrateur indépendant intervient à la date anniversaire des douze ans.
<b>Critère 7 : Statut du dirigeant mandataire social non-exécutif</b>	Un dirigeant mandataire social non-exécutif ne peut être considéré comme indépendant s'il perçoit une rémunération variable en numéraire ou des titres ou toute rémunération liée à la performance de la Société ou du groupe.
<b>Critère 8 : Statut de l'actionnaire important</b>	Des administrateurs représentant des actionnaires importants de la Société ou sa société-mère peuvent être considérés comme indépendants dès lors que ces actionnaires ne participent pas au contrôle de la Société. Toutefois, au-delà d'un seuil de 10% en capital ou en droits de vote, le Conseil, sur rapport du Comité des rémunérations et des nominations, s'interroge systématiquement sur la qualification d'indépendant en tenant compte de la composition du capital de la Société et de l'existence d'un conflit d'intérêts potentiel.

Le tableau ci-après présente la situation de chaque membre du Conseil de surveillance au cours de l'exercice 2022 au regard des critères d'indépendance du Code AFEP-MEDEF (à l'exception des membres du Conseil de surveillance représentant les salariés qui ne sont pas comptabilisés pour établir la part de membres indépendants) :

Critères*	Gérard Degonse	Jean-Pierre Decaux	Michel Bleitrach	Alexia Decaux-Lefort	Bénédicte Hautefort	Pierre Mutz	Jean-Sébastien Decaux	Jean-François Ducrest	Marie-Laure Sauty de Chalon	Leila Turner
<b>Critère 1 : Salarié, mandataire social au cours des 5 années précédentes</b>	X	✓	✓	✓	✓	✓	X	✓	✓	✓
<b>Critère 2 : Mandats croisés</b>	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
<b>Critère 3 : Relations d'affaires significatives</b>	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
<b>Critère 4 : Lien familial</b>	✓	X	✓	X	✓	✓	X	✓	✓	✓
<b>Critère 5 : Commissaire aux comptes</b>	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
<b>Critère 6 : Durée de mandat supérieure à 12 ans</b>	✓	X	✓	✓	✓	X	✓	✓	✓	✓
<b>Critère 7 : Statut du dirigeant mandataire social non-exécutif</b>	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
<b>Critère 8 : Statut de l'actionnaire important</b>	✓	✓	✓	✓	✓	✓	X	✓	✓	✓

\* Dans ce tableau, ✓ représente un critère d'indépendance satisfait et X représente un critère d'indépendance non-satisfait.

La satisfaction par chacun des membres du Conseil de surveillance aux critères d'indépendance est examinée chaque année par le Comité des rémunérations et des nominations puis par le Conseil de surveillance.

En analysant l'indépendance de chaque membre du Conseil de surveillance, ce dernier a étudié les différentes relations pouvant exister entre ses membres et le Groupe et a conclu qu'aucun membre du Conseil n'entretenait de relation d'affaires avec le Groupe, de nature à remettre en cause son indépendance.

Le Conseil de surveillance a constaté en 2022 que, sur un total de dix membres (qui n'inclut pas les membres du Conseil de surveillance représentant les salariés, lesquels ne sont pas comptabilisés pour établir la proportion de membres indépendants au sein du Conseil, conformément à l'article 10.3 du Code AFEP- MEDEF), cinq membres, soit la moitié des membres du Conseil, étaient indépendants et n'entretenaient aucune relation d'affaires avec la Société.

Les membres ayant été qualifiés d'indépendants sont M. Michel Bleitrach, Mme Bénédicte Hautefort, M. Jean-François Ducrest, Mme Marie-Laure Sauty de Chalon et Mme Leila Turner.

Concernant M. Gérard Degonse, même si son mandat de Directeur Général Délégué de JCDecaux Holding est arrivé à échéance depuis le 30 juin 2017, le Conseil de surveillance sur recommandation du Comité des rémunérations a décidé de continuer à le considérer comme non-indépendant et renforce ainsi les critères du code Afep-Medef, en considérant que « les anciens salariés ou dirigeants de la société ne peuvent être considérés comme indépendants même si la cessation de leurs fonctions remonte à plus de cinq ans.

#### Formation des membres du Conseil de surveillance

Chaque membre du Conseil de surveillance bénéficie, lors de sa nomination, d'une présentation de la Société et de son groupe, de ses métiers et de ses secteurs d'activités.

De même, en cours de mandat, les membres du Conseil de surveillance bénéficient régulièrement, lors des réunions du Conseil, de présentations variées portant notamment sur l'activité de la Société, l'évolution des normes IFRS et les évolutions légales et réglementaires applicables à la Société ainsi que les grandes problématiques du moment (digital, vente programmatique, Développement Durable, conformité, RGPD, etc.).

Par ailleurs, les membres du Conseil de surveillance représentant les salariés bénéficient d'une formation selon les modalités prévues par l'article L. 225-30-2 du Code de commerce. Le programme de formation arrêté par le Conseil de surveillance comprend une ou plusieurs formation(s) réalisée(s) par un organisme extérieur, sur des sujets généraux ou plus précis abordés en Conseil de surveillance, ainsi qu'une ou plusieurs formation(s) réalisée(s) en interne par des Directeurs ou responsables de département. Ce programme permet d'avoir une vision globale du rôle d'un membre du Conseil de surveillance tout en prenant en considération les spécificités de la Société.

#### Politique de diversité appliquée aux membres du Conseil de surveillance

La politique de diversité du Conseil de surveillance de JCDecauxSE, revue par le Conseil de surveillance le 9 mars 2022, inclut la poursuite des objectifs suivants :

- > Une composition générale équilibrée
- > Une indépendance marquée de ses membres
- > Une diversité des expériences et des domaines d'expertise
- > Une représentation équilibrée des femmes et des hommes.

Le Conseil de surveillance du 8 mars 2023 a pu constater les résultats obtenus par application de cette politique au cours de l'exercice écoulé et les éventuelles modifications de la composition à prévoir au cours de l'exercice 2023.

#### Une composition générale équilibrée

##### > En termes de taille

Conformément à l'article L. 225-69 du Code de commerce, le Conseil de surveillance est composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus.

Au 31 décembre 2022, le Conseil est composé de douze membres, en ce compris deux membres du Conseil représentant les salariés.

Ce format donne pleine satisfaction; le nombre de membres n'est pas trop important afin de faciliter les échanges entre ces derniers, lesquels demeurent cependant suffisamment nombreux pour permettre une pluralité d'expériences et des échanges enrichissants.

##### > En termes d'âge

Conformément à la Loi, la société peut fixer une limite d'âge pour les membres du Conseil de surveillance dans les statuts.

Ainsi, l'article 16.1 des statuts de la société prévoit que le nombre de membres du Conseil de surveillance ayant dépassé l'âge de 75 ans ne peut pas être supérieur au tiers des membres en fonctions.

L'âge moyen des membres du Conseil de surveillance est de 59 ans.

Quatre membres du Conseil de surveillance sur douze, à savoir M. Pierre Mutz, M. Jean-Pierre Decaux, M. Michel Bleitrach et M. Gérard Degonse ont eu 75 ans respectivement en 2017, en 2019, en 2020 et en 2022.

Conformément aux statuts, l'Assemblée Générale renouvelle le mandat des membres du Conseil ayant atteint l'âge de 75 ans tous les ans. Elle peut ainsi décider chaque année de l'opportunité de renouveler leur mandat.

M. Pierre Mutz n'a pas sollicité le renouvellement de son mandat qui arrivera à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale 2023.

Il n'est pas envisagé de modifier la disposition statutaire selon laquelle le nombre de membres du Conseil de surveillance ayant dépassé l'âge de 75 ans ne peut pas être supérieur au tiers des membres en fonctions. Cette disposition permet de bénéficier de l'expérience de certains membres du Conseil, et ce, indépendamment de leur âge.

Le nombre de membres du Conseil de surveillance ayant dépassé l'âge de 75 ans représente le tiers des membres en fonction au 31 décembre 2022.

##### > En termes de durée des mandats

Les statuts prévoient que les membres du Conseil de surveillance sont nommés pour une durée maximale de quatre ans. En pratique, les membres du Conseil de surveillance ont été nommés pour une durée de trois ans, à l'exception des membres du Conseil ayant dépassé l'âge de 75 ans (cf point ci-dessus).

Concernant les membres représentant les salariés, ils sont désignés, selon les statuts, pour une durée maximale de quatre ans par le Comité Social et Economique. En pratique, les membres représentant les salariés ont été nommés pour une durée de trois ans. Ainsi, Mme Rosalina Feron et M. Patrice Cat ont été nommés par le Comité Social et Economique pour une durée de trois ans.

Dans le cadre d'une meilleure gouvernance, il a en effet été de pratique constante de limiter la durée des mandats à trois ans et de mettre

en place un échelonnement de ces mandats de façon à favoriser un renouvellement harmonieux des membres du Conseil de surveillance et à éviter un renouvellement en bloc. Cette dernière disposition donne au Conseil plus de flexibilité pour adapter sa composition aux besoins de la Société et à l'évolution de ses marchés.

Cette pratique est jugée satisfaisante par l'ensemble des membres du Conseil de surveillance.

**Une indépendance marquée des membres du Conseil**

Il convient de rappeler que la Société JCDecaux SE est détenue majoritairement par la société JCDecaux Holding, société familiale contrôlée par MM. Jean-François Decaux, Jean-Charles Decaux et Jean-Sébastien Decaux.

Au 31 décembre 2022, cinq membres du Conseil de surveillance sur dix (hors membres représentant les salariés) sont indépendants, soit la moitié des membres du Conseil.

Dans l'ensemble, les membres du Conseil de surveillance se disent satisfaits de cet équilibre entre membres indépendants et membres non-indépendants, qui va largement au-delà des recommandations du Code Afep-Medef [article 10.3 : « Dans les sociétés contrôlées, la part des administrateurs indépendants doit être d'au moins un tiers ».], ainsi que de la façon dont les membres indépendants assument leur mission.

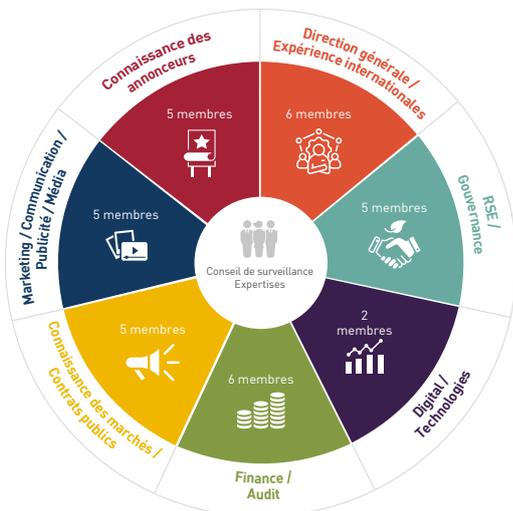
Cette indépendance très marquée du Conseil de surveillance lui donne la possibilité d'ajuster si besoin le nombre de ses membres indépendants.

**Une diversité des expériences et des domaines d'expertise**

La diversité des compétences des membres du Conseil de surveillance, leur capacité à appréhender les enjeux du Groupe et les intérêts des parties prenantes, notamment des actionnaires et salariés, leur intégrité et leur engagement personnel, sont des gages de la qualité des délibérations du Conseil de surveillance.

Certains membres du Conseil de surveillance connaissent le Groupe de l'intérieur pour y avoir exercé diverses fonctions salariées ou dirigeantes et sont ainsi familiers avec ses activités. D'autres membres ont une bonne connaissance de la sphère publique et/ou des contrats publics, des marchés financiers ou du domaine des médias et du digital, essentiels aux activités de la Société.

Les profils présents au Conseil sont jugés diversifiés (hors membres du Conseil représentant les salariés). Leurs compétences recouvrent les domaines suivants :



**Une représentation équilibrée des femmes et des hommes**

Au 31 décembre 2022, le Conseil de surveillance compte quatre femmes sur un total de dix membres (qui n'inclut pas les membres du Conseil de surveillance représentant les salariés, lequel n'est pas comptabilisé pour établir la proportion de femmes au sein du Conseil, conformément à l'article L. 225-79 du Code de commerce), soit une proportion de 40% conformément à l'article L. 22-10-21 du Code de commerce.

À noter par ailleurs que, conformément aux dispositions de l'article L. 225-27-1 du code de commerce, le Comité Social et Economique a désigné une femme et un homme en qualité de membres du Conseil de surveillance représentant les salariés.

Le Conseil de surveillance s'estime pleinement satisfait de la parité existante au sein du Conseil, mais n'hésiterait pas à considérer la nomination de plus de femmes si les conditions étaient réunies.

**Modalités de mise en œuvre pour atteindre / conserver ses objectifs**

Afin de s'assurer que ces objectifs sont/restent atteints, le Comité des rémunérations et des nominations puis le Conseil de surveillance examinent chaque année la taille et la composition du Conseil afin de pouvoir adapter sa composition à l'évolution des besoins de la Société. Le Comité et le Conseil examinent également la satisfaction par chacun des membres du Conseil de surveillance des critères d'indépendance ainsi que la représentation des femmes en son sein.

Par ailleurs, le Conseil de surveillance, dans le cadre des propositions de nomination ou de renouvellement faites à l'Assemblée Générale, s'assure de la diversité de ses membres, tant en matière de qualifications, d'âge, de genre, de nationalité, d'ancienneté au sein du Conseil que d'expérience professionnelle.

Le Conseil de surveillance reste attentif à l'examen de toutes les pistes d'amélioration qui pourraient s'avérer dans l'intérêt de la Société ou favoriser son développement.

**Résultats obtenus au cours de l'exercice écoulé**

La composition du Conseil lui a paru pleinement satisfaisante pour exercer sa mission au cours de l'exercice 2022 et le Conseil ne s'est fixé aucun nouvel objectif en matière de diversité à court terme.

### 3.3.2. MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

#### M. GÉRARD DEGONSE Président du Conseil de surveillance



Président du Conseil de surveillance depuis le 15 mai 2013, le Conseil de surveillance du 11 mai 2022 l'a reconduit dans cette fonction pour la durée de son mandat de membre du Conseil (soit jusqu'au Conseil de surveillance qui se réunira à l'issue de l'Assemblée Générale 2023 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022).

M. Gérard Degonse est diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris.

M. Gérard Degonse a occupé le poste de Directeur Général Délégué de JCDecaux Holding jusqu'au 30 juin 2017. M. Gérard Degonse a également occupé le poste de Directeur Général Finance et Administration du Groupe JCDecaux, dont il a été membre du Directoire, de 2000 à 2010. Avant de rejoindre le Groupe JCDecaux, M. Gérard Degonse était Directeur du Financement et de la Trésorerie du Groupe Elf Aquitaine. Auparavant, il avait été Vice President Treasurer et Company Secretary d'Euro Disney.

M. Gérard Degonse est également membre du Comité des rémunérations et des nominations depuis le 15 mai 2013.

**75 ANS - NATIONALITÉ FRANÇAISE**

**ADRESSE PROFESSIONNELLE :**  
17 rue Soyer, 92200  
Neuilly-sur-Seine (France)

**DATE DE 1<sup>ÈRE</sup> NOMINATION EN QUALITÉ DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE :** 15 mai 2013

**DATE DU DERNIER RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE :** 11 mai 2022

**DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE :**

Jusqu'à l'Assemblée Générale qui se réunira en 2023 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

**NOMBRE D'ACTIONS :** 17 056 actions

#### SOCIÉTÉS

##### Mandats ou fonctions exercés en 2022 dans les sociétés du groupe

Néant

##### Mandats ou fonctions exercés en 2022 dans des sociétés hors groupe

Decaux Frères Investissements (SAS) (France) • Administrateur (jusqu'au 15 décembre 2022)

SCI CARO DES PINS (France) • Gérant (1<sup>ère</sup> nomination : 22 mars 2018)

##### Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années dans des sociétés hors groupe

Octo Technology (France) • Membre du Conseil de surveillance (jusqu'au 27 septembre 2019)

JCDecaux Holding (SAS) (France) • Directeur Général délégué (jusqu'au 30 juin 2017)

Lendix (France) • Membre du Conseil de surveillance (jusqu'au 30 juin 2017)

BDC (France) • Administrateur (jusqu'au 30 juin 2017)

HLD E (Luxembourg) • Membre du Conseil de surveillance (jusqu'au 30 juin 2017)

**TAUX D'ASSIDUITÉ AU CONSEIL DE SURVEILLANCE : 100 %**

**TAUX D'ASSIDUITÉ AU COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS ET DES NOMINATIONS : 100 %**

#### M. JEAN-PIERRE DECAUX Vice-Président du Conseil de surveillance



Vice-Président du Conseil de surveillance depuis le 9 octobre 2000, le Conseil de surveillance du 11 mai 2022 l'a reconduit dans cette fonction pour la durée de son mandat de membre du Conseil (soit jusqu'au Conseil de surveillance qui se réunira à l'issue de l'Assemblée Générale 2023 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022).

Tout au long de sa carrière au sein du Groupe, qu'il a rejoint dès son origine en 1964, M. Jean-Pierre Decaux a exercé de nombreux mandats. Il a notamment été

Président-Directeur Général de la Société S.O.P.A.C.T. (Société de Publicité des Atribus® et des Cabines Téléphoniques) de 1975 à 1988, Président-Directeur Général de la Société R.P.M.U. (Régie Publicitaire de Mobilier Urbain) de 1980 à 2001, Directeur Général de Decaux SA (devenue JCDecaux SA) de 1989 à 2000 et Président-Directeur Général de la Société S.E.M.U.P. (Société d'Exploitation du Mobilier Urbain Publicitaire) de 1995 à 2001.

**78 ANS - NATIONALITÉ FRANÇAISE**

**ADRESSE PROFESSIONNELLE :**  
17 rue Soyer, 92200  
Neuilly-sur-Seine (France)

**DATE DE 1<sup>ÈRE</sup> NOMINATION EN QUALITÉ DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE :** 9 octobre 2000

**DATE DU DERNIER RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE :** 11 mai 2022

**DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT DE MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE :**

Jusqu'à l'Assemblée Générale qui se réunira en 2023 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

**NOMBRE D'ACTIONS :** 1 574 actions

#### SOCIÉTÉS

##### Mandats ou fonctions exercés en 2022 dans les sociétés du groupe

Néant

##### Mandats ou fonctions exercés en 2022 dans des sociétés hors groupe

SCI Bagavi • Gérant (1<sup>ère</sup> nomination : nc)

SCI Crluca • Gérant (1<sup>ère</sup> nomination : nc)

SCI JPJM • Gérant (1<sup>ère</sup> nomination 15 janvier 2016)

##### Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années dans des sociétés hors groupe

Néant

**TAUX D'ASSIDUITÉ AU CONSEIL DE SURVEILLANCE : 100 %**

**M. MICHEL BLEITRACH** Membre (indépendant) du Conseil de surveillance \* \*



**77 ANS - NATIONALITÉ FRANÇAISE**

**ADRESSE PROFESSIONNELLE :**

17 rue Soyer, 92200  
Neuilly-sur-Seine (France)

**DATE DE 1<sup>ÈRE</sup> NOMINATION :**

15 mai 2013

**DATE DU DERNIER RENOUVELLEMENT :**

11 mai 2022

**DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT :**

Jusqu'à l'Assemblée Générale qui se réunira en 2023 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

**NOMBRE D'ACTIONS :** 1 000 actions

Ancien élève de l'Ecole Polytechnique (X65) et de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées, M. Michel Bleitrach est également titulaire d'une licence de Sciences Economiques et d'un Master Of Business Administration (Berkeley).

Il est Administrateur et Président du Comité des rémunérations et des nominations de SPIE SA. M. Michel Bleitrach est Président honoraire de l'Union des Transports Publics et Ferroviaires. Il est Président du Conseil de surveillance d'INDIGO.

M. Michel Bleitrach était précédemment Président Exécutif de SAUR. Auparavant, il a occupé les fonctions de Président du Directoire de KEOLIS.

M. Michel Bleitrach est également Président du Comité d'Éthique depuis le 5 décembre 2018 et Président du Comité des rémunérations et des nominations depuis le 20 mai 2021.

**SOCIÉTÉS**

**FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS**

**Mandats ou fonctions exercés en 2022 dans les sociétés du groupe**

Néant

**Mandats ou fonctions exercés en 2022 dans des sociétés hors groupe**

INDIGO (France)

- Président du Conseil de surveillance (1<sup>ère</sup> nomination : 2 juillet 2014)

**Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années dans des sociétés hors groupe**

SPIE SA (France) (société cotée)

- Administrateur (jusqu'au 14 mai 2021)

SOCOTEC (France)

- Administrateur (jusqu'au 31 décembre 2019)

ALBIOMA (France) (société cotée)

- Vice-Président du Conseil d'administration (jusqu'au 30 mai 2018)

**TAUX D'ASSIDUITÉ AU CONSEIL DE SURVEILLANCE : 100 %**

**TAUX D'ASSIDUITÉ AU COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS ET DES NOMINATIONS : 100 %**

**TAUX D'ASSIDUITÉ AU COMITÉ D'ÉTHIQUE : 100 %**

**M. PATRICE CAT** Membre du Conseil de surveillance représentant les salariés (depuis le 30 septembre 2021)



**54 ANS - NATIONALITÉ FRANÇAISE**

**ADRESSE PROFESSIONNELLE :**

17 rue Soyer, 92200  
Neuilly-sur-Seine (France)

**DATE DE 1<sup>ÈRE</sup> NOMINATION PAR LE COMITÉ SOCIAL ET ECONOMIQUE :**

30 septembre 2021

**DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT :**

30 septembre 2024

**NOMBRE D'ACTIONS :**

Ne détient aucune action

M. Patrice Cat a rejoint le Groupe en 1994 en qualité d'Agent Technique d'affichage (ATA) puis a occupé à partir du 2004 les fonctions d'ATA mobile. Depuis juin 2009, il occupe le poste de chargé de mission au sein du service de déclarations d'intentions de commencement de travaux (DICT) qui est en lien avec les services techniques de la ville de Paris.

M. Patrice Cat a été nommé membre du Conseil de surveillance représentant les salariés par le Comité Social et Économique le 30 septembre 2021 pour une durée de 3 ans. Conformément à la loi, M. Patrice Cat a renoncé à ses mandats de représentants du personnel au sein de l'UES JCDecaux.

**SOCIÉTÉS**

**FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS**

**Mandats ou fonctions exercés en 2022 dans les sociétés du groupe**

Néant

**Mandats ou fonctions exercés en 2022 dans des sociétés hors groupe**

Néant

**Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années dans des sociétés hors groupe**

Néant

**TAUX D'ASSIDUITÉ AU CONSEIL DE SURVEILLANCE : 100 %**

**MME ALEXIA DECAUX-LEFORT** Membre du Conseil de surveillance



Mme Alexia Decaux-Lefort est diplômée de l'Université de Warwick (Royaume-Uni).

International, dans lequel elle a commencé sa carrière en 2008. Depuis août 2022, elle occupe désormais le poste de Marketing Head of High Jewellery & Exceptional Creations chez Piaget.

Mme Alexia Decaux-Lefort a occupé le poste de Marketing Manager High Jewellery & Exceptional Creations chez Piaget, au sein du Groupe Richemont

**SOCIÉTÉS**

**FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS**

**Mandats ou fonctions exercés en 2022 dans les sociétés du groupe**

Néant

**Mandats ou fonctions exercés en 2022 dans des sociétés hors groupe**

Néant

**Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années dans des sociétés hors groupe**

Néant

**TAUX D'ASSIDUITÉ AU CONSEIL DE SURVEILLANCE : 100 %**

**37 ANS - NATIONALITÉ FRANÇAISE**

**ADRESSE PROFESSIONNELLE :**

17 rue Soyer, 92200  
Neuilly-sur-Seine (France)

**DATE DE 1<sup>ÈRE</sup> NOMINATION :** 15 mai 2013

**DATE DU DERNIER RENOUVELLEMENT :**  
11 mai 2022

**DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT :**

Jusqu'à l'Assemblée Générale qui se réunira en 2025 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

**NOMBRE D'ACTIONS :** 1 000 actions

**M. JEAN-SÉBASTIEN DECAUX** Membre du Conseil de surveillance



M. Jean-Sébastien Decaux a rejoint JCDecaux en 1998 au Royaume-Uni.

Du 1<sup>er</sup> mars 2013 au 31 décembre 2019, M. Jean-Sébastien Decaux était Directeur Général Europe du Sud, Belgique et Luxembourg, Directeur Général Afrique et Israël et membre du Directoire de JCDecaux SA.

En 2001, à l'issue de l'accord entre IGP (famille du Chêne de Vère), Rizzoli Corriere della Sera et JCDecaux, il a été nommé Directeur Général du Mobilier Urbain ainsi que Directeur Commercial de la Société italienne IGPDecaux.

M. Jean-Sébastien Decaux a constitué le fonds de dotation Terre & Fils qui a pour ambition de valoriser les richesses des territoires et soutenir les savoir-faire historiques. Ce fonds de dotation mène des recherches et soutient des associations qui entretiennent des savoir-faire locaux.

À partir de 2004, il prend également la direction des filiales belge et luxembourgeoise. En 2010, M. Jean-Sébastien Decaux est nommé Directeur Général Europe du Sud, poste créé afin de regrouper les activités de l'Espagne, du Portugal et de l'Italie au sein d'une même entité régionale.

**SOCIÉTÉS**

**FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS**

**Mandats ou fonctions exercés en 2022 dans les sociétés du groupe**

IGPDecaux Spa (Italie)

- Président du Conseil d'administration (1<sup>ère</sup> nomination : 30 juin 2015)

**Mandats ou fonctions exercés en 2022 dans des sociétés hors groupe**

JCDecaux Holding (SAS) (France)

- Directeur Général (depuis le 31 mars 2022)
- Président (jusqu'au 31 mars 2022)
- Administrateur (1<sup>ère</sup> nomination : 22 juin 2009)

Decaux Frères Investissements (SAS) (France)

- Directeur Général (1<sup>ère</sup> nomination : 24 octobre 2007)
- Administrateur (1<sup>ère</sup> nomination : 24 octobre 2007)

Holding des Dhuits (Belgique)

- Administrateur (1<sup>ère</sup> nomination : 30 juillet 2009)

Apolline Immobilier (SAS) (France)

- Directeur Général (1<sup>ère</sup> nomination : 27 novembre 2015)

Terre & Fils Investissement SAS (France)

- Président (1<sup>ère</sup> nomination : 3 juillet 2019)

Galatée Films (SAS) (France)

- Président du Comité stratégique (depuis le 28 octobre 2022)

**Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années dans des sociétés hors groupe**

Bouygues Telecom (France)

- Représentant permanent de JCDecaux Holding
- Administrateur (jusqu'au 11 avril 2017)

JCDecaux Holding (SAS) (France)

- Président (jusqu'au 4 avril 2019)

**TAUX D'ASSIDUITÉ AU CONSEIL DE SURVEILLANCE : 100 %**

**46 ANS - NATIONALITÉ FRANÇAISE**

**ADRESSE PROFESSIONNELLE :**

17 rue Soyer, 92200  
Neuilly-sur-Seine (France)

**DATE DE 1<sup>ÈRE</sup> NOMINATION :**

14 mai 2020

**DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT :**

Jusqu'à l'Assemblée Générale qui se réunira en 2023 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

**NOMBRE D'ACTIONS :**

3 752 actions (dont 1 752 détenues en nue-propriété) et 466 950 actions au travers de la société Holding des Dhuits

**M. JEAN-FRANÇOIS DUCREST** Membre (indépendant) du Conseil de surveillance    



**57 ANS - NATIONALITÉ FRANÇAISE**

**ADRESSE PROFESSIONNELLE :**

17 rue Soyer, 92200  
Neuilly-sur-Seine (France)

**DATE DE 1<sup>ÈRE</sup> NOMINATION :**

14 mai 2020

**DATE DU DERNIER RENOUELEMENT :**

20 mai 2021

**DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT :**

Jusqu'à l'Assemblée Générale qui se réunira en 2024 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

**NOMBRE D' ACTIONS :** 45 000 actions

Citoyen français et diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris, M. Jean-François Ducrest vit aux États-Unis depuis de nombreuses années.

Gestionnaire de fonds et entrepreneur à succès, ayant de nombreuses relations au niveau international, il fait également preuve d'un intérêt marqué pour les actions philanthropiques. Co-fondateur d'une société de gestion d'actifs située à Boston, il possède une expérience de plus de 30 ans dans le secteur financier.

Il débute sa carrière dans le domaine du courtage en 1988 en tant qu'analyste au sein de Cheuvreux, courtier européen basé à Paris. Il y a couvert de multiples secteurs d'activités, notamment dans les domaines industriels, des produits de consommation et des services.

À partir de 1995 et jusqu'en 2001, il occupe le poste de Directeur au sein de l'activité de ventes institutionnelles de Cheuvreux aux États-Unis, au service des clients institutionnels investissant en Europe.

En 2002, M. Jean-François Ducrest a rejoint le Groupe Northern Cross en tant qu'analyste, et devient en 2003, co-fondateur et portfolio manager de Northern Cross, LCC (Boston).

Il dirige actuellement un « Family Office » qu'il a créé en janvier 2019 et a rejoint le Conseil d'Administration de Lytica Therapeutics en 2022.

M. Jean-François Ducrest est également Président du Comité d'audit et membre du Comité d'Éthique depuis le 14 mai 2020 et membre du Comité des rémunérations et des nominations depuis le 20 mai 2021.

**SOCIÉTÉS**

**FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS**

**Mandats ou fonctions exercés en 2022 dans les sociétés du groupe**

Néant

**Mandats ou fonctions exercés en 2022 dans des sociétés hors groupe**

Lytica Therapeutics (USA)

- Administrateur (depuis le 13 juin 2022)

**Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années dans des sociétés hors groupe**

Northern Cross LLC (USA)

- Principal (jusqu'au 31 décembre 2018)

Dimension Capital Management (USA)

- Advisor to the Board (jusqu'en mars 2017)

**TAUX D'ASSIDUITÉ AU CONSEIL DE SURVEILLANCE : 100 %**

**TAUX D'ASSIDUITÉ AU COMITÉ D'AUDIT : 100 %**

**TAUX D'ASSIDUITÉ AU COMITÉ D'ÉTHIQUE : 100 %**

**TAUX D'ASSIDUITÉ AU COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS ET DES NOMINATIONS : 100 %**

**MME ROSALINA FERON** Membre du Conseil de surveillance représentant les salariés 



**55 ANS - NATIONALITÉ FRANÇAISE**

**ADRESSE PROFESSIONNELLE :**

17 rue Soyer, 92200  
Neuilly-sur-Seine (France)

**DATE DE 1<sup>ÈRE</sup> NOMINATION PAR LE COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE :**

15 octobre 2020

**DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT :**

15 octobre 2023

**NOMBRE D' ACTIONS :**

Ne détient aucune action

Mme Rosalina Feron a rejoint le Groupe en 1989. Depuis, le 1<sup>er</sup> mars 2015, elle est Gestionnaire Approvisionnement informatique au sein de la DSI.

Mme Rosalina Feron a été nommée membre du Conseil de surveillance représentant les salariés par le Comité Social et Économique du 15 octobre 2020 pour une durée de 3 ans. Conformément à la loi, Mme Rosalina Feron

a renoncé à ses mandats de représentants du personnel au sein de l'UES JCDecaux.

Mme Rosalina Feron a été désignée membre du Comité des rémunérations et des nominations par le Conseil de surveillance du 2 décembre 2021.

**SOCIÉTÉS**

**FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS**

**Mandats ou fonctions exercés en 2022 dans les sociétés du groupe**

Néant

**Mandats ou fonctions exercés en 2022 dans des sociétés hors groupe**

Néant

**Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années dans des sociétés hors groupe**

Néant

**TAUX D'ASSIDUITÉ AU CONSEIL DE SURVEILLANCE : 100 %**

**TAUX D'ASSIDUITÉ AU COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS ET DES NOMINATIONS : 100 %**

**MME BÉNÉDICTE HAUTEFORT** (Membre indépendant) Membre du Conseil de surveillance 



**54 ANS - NATIONALITÉ FRANÇAISE**

**ADRESSE PROFESSIONNELLE :**

17 rue Soyier, 92200  
Neuilly-sur-Seine (France)

**DATE DE 1<sup>ÈRE</sup> NOMINATION :**

11 mai 2017

**DATE DU DERNIER RENOUVELLEMENT :**

14 mai 2020

**DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT :**

Jusqu'à l'Assemblée Générale qui se réunira en 2023 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

**NOMBRE D' ACTIONS :** 1 000 actions

Diplômée d'HEC, Bénédicte Hautefort est la fondatrice d'EquityStories, agence de communication financière, et co-fondatrice de Scalens, première fintech européenne dédiée aux sociétés cotées.

Elle a eu auparavant un parcours d'auditeur (Arthur Andersen) et de direction financière et stratégique d'entreprise (Péchiney), avant de créer en 2003 une première agence de communication financière, InvestorSight, puis d'intégrer Havas Paris en 2011.

Elle est également depuis 2013 administratrice du Groupe Flo et Présidente de son Comité d'audit.

Mme Bénédicte Hautefort est également membre du Comité d'audit depuis le 11 mai 2017.

**SOCIÉTÉS**

**FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS**

**Mandats ou fonctions exercés en 2022 dans les sociétés du groupe**

Néant

**Mandats ou fonctions exercés en 2022 dans des sociétés hors groupe**

Groupe Flo (société cotée)

• Administrateur (1<sup>ère</sup> nomination: 1<sup>er</sup> mai 2013)

**Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années dans des sociétés hors groupe**

Néant

**TAUX D'ASSIDUITÉ AU CONSEIL DE SURVEILLANCE : 100 %**

**TAUX D'ASSIDUITÉ AU COMITÉ D'AUDIT : 100 %**

**M. PIERRE MUTZ** Membre du Conseil de surveillance  



**80 ANS - NATIONALITÉ FRANÇAISE**

**ADRESSE PROFESSIONNELLE :**

17 rue Soyier, 92200  
Neuilly-sur-Seine (France)

**DATE DE 1<sup>ÈRE</sup> NOMINATION :**

13 mai 2009

**DATE DU DERNIER RENOUVELLEMENT :**

11 mai 2022

**DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT :**

Jusqu'à l'Assemblée Générale qui se réunira en 2023 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

**NOMBRE D' ACTIONS :** 1 000 actions

Diplômé de l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr, M. Pierre Mutz a débuté sa carrière dans l'armée en 1963, puis a rejoint le Corps Préfectoral en 1980 au sein duquel il a notamment été chef du cabinet du Préfet de police de Paris, Administrateur civil, sous-directeur du personnel de la Préfecture de police et Préfet, Directeur du cabinet du Préfet de police de Paris.

Il a également été Préfet de l'Essonne de 1996 à 2000, Préfet de la région Limousin et Préfet de la Haute-Vienne (hors classe) de 2000 à 2002, Directeur Général de la Gendarmerie Nationale de 2002 à 2004 ainsi que Préfet de police de Paris de 2004 à 2007.

Puis il a exercé les fonctions de Préfet de la région Île-de-France et Préfet de Paris entre mai 2007 et octobre 2008.

M. Pierre Mutz est Préfet de Région Honoraire.

M. Pierre Mutz est également membre du Comité d'audit depuis le 13 mai 2009 et membre du Comité d'Éthique depuis le 5 décembre 2018. M. Pierre MUTZ a également été Président et membre du Comité des rémunérations et des nominations jusqu'au 20 mai 2021.

**SOCIÉTÉS**

**FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS**

**Mandats ou fonctions exercés en 2022 dans les sociétés du groupe**

Néant

**Mandats ou fonctions exercés en 2022 dans des sociétés hors groupe**

Eiffage (société cotée) (France)

• Conseiller du Président (1<sup>ère</sup> nomination: 1<sup>er</sup> décembre 2008)

**Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années dans des sociétés hors groupe**

Néant

**TAUX D'ASSIDUITÉ AU CONSEIL DE SURVEILLANCE : 100 %**

**TAUX D'ASSIDUITÉ AU COMITÉ D'AUDIT : 100 %**

**TAUX D'ASSIDUITÉ AU COMITÉ D'ÉTHIQUE : 100 %**

## MME MARIE-LAURE SAUTY DE CHALON Membre (indépendant) du Conseil de surveillance



**60 ANS - NATIONALITÉ FRANÇAISE**

**ADRESSE PROFESSIONNELLE :**

17 rue Soyer, 92200  
Neuilly-sur-Seine (France)

**DATE DE 1<sup>ÈRE</sup> NOMINATION :**

11 mai 2017

**DATE DU DERNIER RENOUVELLEMENT :**

14 mai 2020

**DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT :**

Jusqu'à l'Assemblée Générale qui se réunira en 2023 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

**NOMBRE D'ACTIONS :** 1 000 actions

Mme Marie-Laure Sauty de Chalon détient une maîtrise en droit et est diplômée de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris.

Après une carrière dans diverses régies publicitaires au sein de la presse et de la télévision, Mme Marie-Laure Sauty de Chalon a pris la Direction générale de Carat Interactive en 1997.

En 2001, elle devient Président-directeur général de Consodata North America.

Elle a ensuite pris en 2004 la tête du Groupe Aegis Media en France et en Europe du Sud. Elle a été de juin 2010 à mai 2018, Présidente-directrice générale du Groupe Aufeminin.

Elle a fondé Factor K en juillet 2018 et est professeur à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris.

Mme Marie-Laure Sauty de Chalon était également membre de l'Autorité de la concurrence entre 2014 et 2021.

Mme Marie-Laure Sauty de Chalon est Présidente de la société Factor K (dans laquelle le groupe NRJ détient une participation minoritaire) depuis juillet 2018 et Présidente du Conseil d'administration de l'Institut pour le financement du cinéma et des industries culturelles (IFCIC) depuis janvier 2022.

### SOCIÉTÉS

### FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS

**Mandats ou fonctions exercés en 2022 dans les sociétés du groupe**

Néant

**Mandats ou fonctions exercés en 2022 dans des sociétés hors groupe**

LVMH (France) (société cotée)

• Administrateur (1<sup>ère</sup> nomination : 1<sup>er</sup> mai 2011)

Carrefour (France) (société cotée)

• Administrateur (1<sup>ère</sup> nomination : 1<sup>er</sup> juillet 2017)

Coorpacademy (France)

• Administrateur (jusqu'à mars 2022)

FACTOR K (France)

• Président (1<sup>ère</sup> nomination : 18 juillet 2018)

**Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années dans des sociétés hors groupe**

Au féminin SA (France) (société cotée)

• Présidente-directrice générale (jusqu'au 27 avril 2018)

SARL Au féminin Productions (France)

• Gérante (jusqu'au 27 avril 2018)

goFeminin.de GmbH (Allemagne)

• Co-gérant (jusqu'au 27 avril 2018)

soFeminine.co.uk Ltd.(Royaume-Uni)

• Director (jusqu'au 27 avril 2018)

SAS Marmiton (France)

• Président (jusqu'au 27 avril 2018)

SAS Etoile Casting (France)

• Président (jusqu'au 27 avril 2018)

SAS Les Rencontres au féminin (France)

• Président (jusqu'au 27 avril 2018)

My Little Paris (France)

• Membre du Conseil de surveillance (jusqu'au 27 avril 2018)

**TAUX D'ASSIDUITÉ AU CONSEIL DE SURVEILLANCE : 100 %**

## MME LEILA TURNER Membre (indépendant) du Conseil de surveillance



**40 ANS - NATIONALITÉ FRANÇAISE**

**ADRESSE PROFESSIONNELLE :**

17 rue Soyer, 92200  
Neuilly-sur-Seine (France)

**DATE DE 1<sup>ÈRE</sup> NOMINATION :**

11 mai 2017

**DATE DU DERNIER RENOUVELLEMENT :**

14 mai 2020

**DATE D'ÉCHÉANCE DU MANDAT :**

Jusqu'à l'Assemblée Générale qui se réunira en 2023 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

**NOMBRE D'ACTIONS :** 1 000 actions

Mme Leila Turner est diplômée de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris et titulaire d'un Master en relations internationales de Columbia University à New York. Après quelques années à San Francisco consacrées au rapprochement des grands groupes et des start-ups, Leila Turner rejoint FABERNOVEL à Paris en 2011 pour participer au lancement d'une activité dédiée au développement de la culture et des pratiques d'innovation des leaders d'entreprise.

Elle prend en 2015 la responsabilité de CEO de FABERNOVEL INNOVATE, l'agence d'innovation du Groupe FABERNOVEL dont elle devient Partner.

Mme Leila Turner rejoint la maison CHANEL et s'installe à New York en 2018 pour participer au lancement de la Direction innovation au sein de laquelle elle dirige les expérimentations de nouvelles expériences ou de services. Elle occupe depuis septembre 2022, le rôle de Directrice de l'Innovation de l'Expérience Client de Chanel Mode et est de nouveau basée à Paris.

### SOCIÉTÉS

### FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS

**Mandats ou fonctions exercés en 2022 dans les sociétés du groupe**

Néant

**Mandats ou fonctions exercés en 2022 dans des sociétés hors groupe**

Néant

**Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années dans des sociétés hors groupe**

Néant

**TAUX D'ASSIDUITÉ AU CONSEIL DE SURVEILLANCE : 100 %**

### 3.3.3. MISSION, FONCTIONNEMENT ET TRAVAUX

<h2 style="margin: 0;">CONSEIL DE SURVEILLANCE</h2>	<p>NOMBRE DE RÉUNIONS</p> <h1 style="margin: 0;">4</h1>	<p>TAUX D'ASSIDUITÉ</p> <h1 style="margin: 0;">100%</h1>
<p style="text-align: center;"><b>MISSIONS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le rôle du Conseil de surveillance est d'exercer un contrôle permanent de la stratégie et de la gestion de la Société par le Directoire.</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>FONCTIONNEMENT</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le Conseil se réunit aussi souvent que l'exige l'intérêt de la Société et au moins quatre fois par an.</li> <li>Chaque séance du Conseil donne lieu à l'établissement d'un dossier préparatoire couvrant l'essentiel des points à l'ordre du jour et mis à disposition plusieurs jours avant la réunion sur une plateforme digitale dédiée et sécurisée. Lors de ces séances, une présentation détaillée des points à l'ordre du jour est réalisée par le Président du Directoire, le Directeur Général et le membre du Directoire en charge des finances. Les Commissaires aux comptes sont également entendus lors des séances d'examen des comptes.</li> <li>Les présentations font l'objet de questions et sont nourries d'un débat avant mise au vote des décisions, le cas échéant.</li> <li>Les réunions du Conseil de surveillance font l'objet d'un procès-verbal écrit, soumis à l'approbation de ses membres lors de la réunion suivante.</li> <li>Par ailleurs, conformément à l'article 19.3 du Code AFEP-MEDEF, lors de la présentation du compte-rendu des travaux du Comité des rémunérations et des nominations, le Conseil délibère sur les éléments de rémunération des membres du Directoire hors la présence de ceux-ci.</li> </ul> <p><b>Réunion hors la présence des mandataires exécutifs :</b></p> <p>Conformément au Règlement intérieur du Conseil de surveillance et à l'article 12.3 du Code AFEP-MEDEF, les membres du Conseil de surveillance peuvent également se réunir périodiquement hors la présence des membres du Directoire. En décembre 2022, une réunion du Conseil de surveillance s'est tenue hors la présence des membres du Directoire. Au cours de cette réunion, les sujets suivants ont pu être abordés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Le déroulement des séances du Conseil de de surveillance : les évolutions à mettre en œuvre pour continuer à gagner en efficacité ; faciliter et enrichir les échanges et la liste des sujets à aborder en 2023</li> <li>&gt; L'examen de certains sujets de succession</li> <li>&gt; La composition du Conseil de surveillance.</li> </ul> <p><b>Plateforme digitale dédiée et sécurisée</b></p> <p>Les membres du Conseil de surveillance et des comités ont accès à une plateforme de gouvernance digitale sécurisée sur laquelle ils retrouvent l'intégralité de la documentation en lien avec la prochaine réunion mais également l'historique de la documentation des réunions précédentes. Ils ont également accès à un panel de documents concernant la gouvernance du groupe (statuts, règlement intérieur, document d'enregistrement universel...).</p>	<p style="text-align: center;"><b>TRAVAUX</b></p> <p>En 2022, le Conseil de surveillance s'est réuni 4 fois, conformément aux dispositions légales et statutaires, avec un taux d'assiduité de 100% de ses membres.</p> <p>Lors des séances du Conseil de surveillance, les membres du Directoire ont rendu compte de l'activité du Groupe, de ses résultats et de sa situation financière, des projets d'appels d'offres et des opérations de croissance externe significatives et, d'une façon plus large, de la mise en œuvre de la stratégie du Groupe ou de ses inflexions éventuelles, ainsi que les principaux enjeux auxquels le Groupe est confronté, y compris dans le domaine de la responsabilité sociale et environnementale.</p> <p><b>Ont par ailleurs été abordés les sujets suivants :</b></p> <p><b>Sujets récurrents</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>L'examen des documents sociaux la préparation de l'Assemblée Générale Annuelle (revue de l'ordre du jour, des projets de résolutions, de la répartition des résultats, etc.)</li> <li>La fixation des montants des enveloppes annuelles des autorisations données au Directoire ainsi que les autorisations spécifiques hors enveloppes (garanties des engagements opérationnels des filiales du Groupe et garanties relatives aux opérations de croissance externe du Groupe)</li> <li>Le réexamen des conventions réglementées conclues et autorisées antérieurement dont l'exécution s'est poursuivie au cours du dernier exercice</li> <li>L'évaluation du fonctionnement du Conseil</li> <li>La formation des membres du Conseil de surveillance représentant les salariés</li> <li>La présentation de la cartographie des risques du Groupe</li> <li>La présentation sur la stratégie et les réalisations en matière de RSE dont la stratégie climat</li> <li>La nomination du Président du Directoire et du Directeur Général</li> <li>Les nominations et les renouvellements de mandats au sein des comités</li> <li>Les comptes rendus oraux des réunions du Comité d'audit, du Comité des rémunérations et des nominations et du Comité d'Éthique</li> </ul> <p><b>Sujets ponctuels</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>La mise à jour du Règlement intérieur du Conseil suite à la transformation de la Société en Société européenne</li> <li>La présentation de la région Europe du Sud et de l'Amérique Latine</li> <li>La présentation sur le digital (VIOOH et Displayce).</li> </ul>	

### Règlement intérieur du Conseil de surveillance

Le Conseil de surveillance a adopté un Règlement intérieur qui précise les pouvoirs, les attributions et les missions du Conseil et des comités spécialisés institués en son sein, et fixe les principes concernant ses règles de fonctionnement.

Plus particulièrement, le Règlement intérieur indique que le Conseil de surveillance donne son approbation préalable à toute opération significative se situant hors de la stratégie annoncée de la Société. Par ailleurs, il est informé des choix stratégiques (budget, opérations significatives de croissance, etc.), de la situation financière, de la situation de trésorerie ainsi que des engagements pris par la Société, s'inscrivant dans le cadre de la stratégie annoncée de l'entreprise, notamment en matière d'opérations externes d'acquisition ou de cession, d'investissements importants de croissance organique ou encore d'opérations de restructuration externe.

Les dispositions du règlement intérieur du Conseil de surveillance relatives à la prévention des conflits d'intérêt sont détaillées ci-après.

Ce Règlement intérieur peut être consulté sur le site internet de la Société (<https://www.jcdecaux.com/fr/investisseurs/gouvernance#statuts-et-reglement-interieur>).

Le règlement intérieur a été modifié pour la dernière fois le 1<sup>er</sup> décembre 2022 suite à la transformation de la Société en société européenne.

### Évaluation du Conseil de surveillance

Conformément au Code AFEP-MEDEF, le Conseil de surveillance consacre chaque année un point de l'ordre du jour de l'une de ses réunions à un débat sur sa composition, son organisation et son fonctionnement, sur le fondement d'un rapport synthétisant les réponses de chacun de ses membres à un questionnaire individuel d'appréciation arrêté par le Comité des rémunérations et des nominations.

Ce questionnaire détaillé est divisé selon les thématiques suivantes :

- (1) L'évaluation de la composition et du fonctionnement du Conseil de surveillance
- (2) L'évaluation de la composition et du fonctionnement de chacun des Comités du Conseil ; ainsi, une section spécifique propre à chaque Comité, permet aux membres de ces Comités d'évaluer leur fonctionnement
- (3) L'évaluation de la contribution personnelle des membres du Conseil de surveillance dans laquelle les membres du Conseil de surveillance s'autoévaluent et évaluent la contribution des membres lors des réunions du Conseil ainsi que la contribution des Présidents du Conseil de surveillance et des Comités.

Le questionnaire comporte des questions ouvertes permettant aux membres du Conseil de surveillance d'explicitier leurs réponses et de faire des suggestions d'améliorations.

Tous les membres du Conseil de surveillance ont rempli le questionnaire portant sur l'exercice 2022.

Par rapport à 2021 et conformément à la demande de certains membres du Conseil de surveillance suite à l'évaluation faite en 2021, la Société a digitalisé son questionnaire d'évaluation qui est désormais disponible sur la plateforme dédiée au fonctionnement du Conseil et des Comités. Ils ont souligné leur grande satisfaction quant à la digitalisation de ce questionnaire.

Les résultats ont ensuite été présentés et débattus au sein du Comité des rémunérations et des nominations puis du Conseil de surveillance.

Les résultats de l'évaluation 2022 ont mis en relief une appréciation globalement très favorable du fonctionnement du Conseil au sein duquel la liberté d'expression est soulignée comme une force. Le Conseil travaille dans un esprit de coopération et de collégialité, dans le respect des bonnes pratiques recommandées par le Code Afep-Medef.

Ils ont également indiqué être satisfaits du système d'évaluation existant, et la majorité des membres ne jugent pas nécessaire l'intervention d'un organisme extérieur.

Pour l'avenir, le Conseil de surveillance suggère de :

- > Poursuivre l'aménagement du déroulement du Conseil de surveillance afin de favoriser les échanges et le dialogue au sein du Conseil
- > Transformer le Comité d'Éthique en Comité d'Éthique et de la RSE en 2023 pour renforcer l'engagement du Conseil de surveillance sur les sujets ayant trait à la RSE.

Au cours de l'exercice 2022, il a été décidé de mettre en œuvre les suggestions faites par les membres du Conseil lors de l'évaluation 2021.

En effet, le Conseil de surveillance a poursuivi l'adaptation continue de ses méthodes de travail afin de maintenir l'équilibre entre :

- > D'une part, les contrôles inhérents à ses missions de contrôle et de surveillance dans un contexte réglementaire de plus en plus dense et
- > D'autre part, s'assurer que les Dirigeants de la Société identifient les évolutions futures de son environnement qui peuvent être anticipées et mettent en œuvre les moyens nécessaires pour assurer sa croissance et son développement dans un cadre respectueux de ses obligations sociales et environnementales.

### 3.3.4. ASSIDUITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL

Assiduité des membres du Conseil de surveillance au cours de l'exercice 2022

<i>Assiduité moyenne</i>	ASSIDUITÉ AU CONSEIL DE SURVEILLANCE	ASSIDUITÉ AU COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS ET DES NOMINATIONS	ASSIDUITÉ AU COMITÉ D'AUDIT	ASSIDUITÉ AU CONSEIL DE SURVEILLANCE	NATURE DE LA PARTICIPATION	
					 (1)	 (2)
GÉRARD DEGONSE (PRÉSIDENT)	NA	100 %	NA	100 %	75 %	25 %
JEAN-PIERRE DECAUX (VICE-PRÉSIDENT)	NA	NA	NA	100 %	100 %	0 %
MICHEL BLEITRACH	NA	100 %	100 %	100 %	75 %	25 %
PATRICE CAT	NA	NA	NA	100 %	100 %	0 %
JEAN-SEBASTIEN DECAUX	NA	NA	NA	100 %	100 %	0 %
JEAN-FRANÇOIS DUCREST	100 %	100 %	100 %	100 %	75 %	25 %
ALEXIA DECAUX-LEFORT	NA	NA	NA	100 %	50 %	50 %
ROSALINA FERON	NA	NA	NA	100 %	100 %	0 %
BÉNÉDICTE HAUTEFORT	100 %	NA	NA	100 %	100 %	0 %
PIERRE MUTZ	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	0 %
MARIE-LAURE SAUTY DE CHALON	NA	NA	NA	100 %	75 %	25 %
LEILA TURNER	NA	NA	NA	100 %	50 %	50 %

<sup>(1)</sup> Physique.

<sup>(2)</sup> Visioconférence.

NA : non-applicable.

## 3.4. LES COMITÉS

### 3.4.1. COMITÉ D'AUDIT



**M. Jean-François Ducrest**  
Président -  
membre indépendant



**Mme Bénédicte Hautefort**  
Membre  
indépendant



**M. Pierre Mutz**

MEMBRES

NOMBRE  
DE RÉUNIONS

4

TAUX  
D'ASSIDUITÉ  
100%

#### COMPOSITION

Au 31 décembre 2022, le Comité d'audit est composé de trois membres : M. Jean-François Ducrest (Président-membre indépendant), Mme Bénédicte Hautefort (membre indépendant), et M. Pierre Mutz.

M. Jean-François Ducrest (Président) et Mme Bénédicte Hautefort disposent d'une expertise financière importante acquise dans le cadre de leur expérience professionnelle, quant à M. Pierre Mutz, il dispose d'une compétence importante en matière de gestion des risques (le profil et les compétences des membres du Comité sont développés au paragraphe 3.3.2).

Les deux tiers des membres du Comité sont indépendants.

La durée du mandat des membres du Comité coïncide avec celle de leur mandat de membre du Conseil de surveillance.

#### MISSIONS

Le Comité d'audit assure un suivi des processus d'élaboration de l'information financière et s'assure de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables utilisées, en particulier pour traiter les opérations significatives.

Il assure également un suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ainsi que, le cas échéant, de l'audit interne en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Il examine les risques (notamment financiers, juridiques, opérationnels, sociaux et environnementaux...) et engagements hors bilan significatifs.

Il contrôle les conditions d'exercice de la mission des Commissaires aux comptes :

- En adressant au Conseil de surveillance une recommandation sur les Commissaires aux comptes dont la désignation ou le renouvellement sont de la compétence de l'Assemblée Générale, élaborée conformément aux dispositions de l'article 16 du Règlement UE n°537/2014
- En assurant le suivi de la réalisation par les Commissaires aux comptes de leur mission et
- En s'assurant du respect par les Commissaires aux comptes des conditions d'indépendance qui leur sont applicables.

Le Comité d'audit approuve la fourniture, par les Commissaires aux comptes ou leur réseau, des services autres que la certification des comptes mentionnés à l'article L. 822-11-2 du Code de commerce.

#### FONCTIONNEMENT

Le Comité d'audit se réunit au moins quatre fois par an, et systématiquement dans un délai raisonnable avant les réunions du Conseil de surveillance qui examine les comptes annuels ou semestriels.

Des réunions préparatoires sur des sujets spécifiques liés aux travaux du Comité (comme par exemple sur les Communiqués de presse, les tests d'impairment ou la revue des litiges et des risques) sont organisées en amont de ces Comités.

Pour assurer ses missions, le Comité d'audit peut se faire assister d'experts extérieurs et entendre, hors la présence des mandataires sociaux, les Directeurs financier, comptable, de la trésorerie, de l'audit interne, juridique ainsi que les Commissaires aux comptes.

Chaque réunion donne lieu à l'établissement d'un dossier préparatoire mis à disposition plusieurs jours avant la réunion sur une plateforme digitale dédiée.

En séance, chaque point à l'ordre du jour fait l'objet d'un exposé, selon le cas, par le Directeur Général Finance, IT et Administration Groupe, le Directeur des Services Financiers Corporate, le Directeur de la Consolidation, le Directeur Juridique Groupe, le Directeur de l'Audit interne et/ou les Commissaires aux comptes, et fait l'objet d'un débat. Les réunions du Comité d'audit font l'objet de comptes rendus écrits. Un compte rendu oral des activités du Comité d'audit est effectué par son Président au Conseil de surveillance suivant chaque réunion du Comité.

#### TRAVAUX

En 2022, le Comité d'audit s'est réuni quatre fois, avec un taux d'assiduité de 100 % de ses membres.

##### Les sujets suivants y ont été abordés :

- L'examen des comptes sociaux annuels et des comptes consolidés annuels et semestriels ainsi que l'examen des méthodes comptables retenues
- L'examen de l'évolution financière du Groupe
- Le plan d'audit externe des Commissaires aux comptes et l'examen de leur rapport complémentaire
- L'examen de l'indépendance des Commissaires aux comptes
- Le renouvellement des mandats des commissaires aux comptes en 2024
- La revue des litiges et des risques juridiques significatifs
- Le plan des interventions et des actions de l'Audit interne, la cartographie des risques et le contrôle interne
- L'approche du Groupe en matière de protection de données
- L'examen des contrats et accords en cours avec l'actionnaire de contrôle et de la procédure interne de qualification des conventions réglementées et courantes
- L'approbation de la fourniture des services autres que de certification des comptes
- La revue de la politique d'Assurance du Groupe
- La revue des principaux indicateurs de performance extra-financière ainsi que les initiatives du Groupe en matière RSE.

##### Litiges significatifs

Lors de la revue semestrielle des litiges et des risques (notamment financiers, juridiques, opérationnels, sociaux et environnementaux) significatifs réalisée au cours de l'exercice, aucun litige n'a été jugé suffisamment important pour avoir des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société.

### 3.4.2. COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS ET DES NOMINATIONS

<b>MEMBRES</b>					<b>NOMBRE DE RÉUNIONS</b> <b>2</b>	<b>TAUX D'ASSIDUITÉ</b> <b>100%</b>
	<b>M. Michel Bleitrach</b>	<b>M. Jean-François Ducrest</b>	<b>M. Gérard Degonse</b>	<b>Mme Rosalina Feron</b>		
	Président - membre indépendant	Membre indépendant		Membre du Conseil de surveillance représentant les salariés		

#### COMPOSITION

Au 31 décembre 2022, le Comité des rémunérations et des nominations est composé de quatre membres : M. Michel Bleitrach (Président-membre indépendant), M. Jean-François Ducrest (membre indépendant), M. Gérard Degonse et Mme Rosalina Feron (membre du Conseil de surveillance représentant les salariés).

Conformément aux exigences du Code AFEP-MEDEF, ce Comité ne comporte aucun dirigeant mandataire social et est composé pour deux tiers de membres indépendants.

La durée du mandat des membres du Comité coïncide avec celle de leur mandat de membre du Conseil de surveillance.

#### MISSIONS

Le Comité des rémunérations et des nominations étudie et propose au Conseil de surveillance l'ensemble des éléments de rémunération et avantages des dirigeants mandataires sociaux, et émet une recommandation sur l'enveloppe et les modalités de répartition de la rémunération des membres du Conseil de surveillance. Il est également informé de la politique de rémunération des principaux dirigeants non-mandataires sociaux.

Il a aussi pour mission d'examiner périodiquement l'évolution de la composition du Conseil de surveillance en vue de faire des propositions à ce dernier, notamment pour satisfaire aux dispositions du Code AFEP-MEDEF.

Le Comité des rémunérations et des nominations réexamine chaque année le plan de succession des membres du Directoire qu'il a établi afin de pouvoir proposer au Conseil de surveillance des solutions de succession en cas de départ, décès ou incapacité des membres du Directoire.

#### FONCTIONNEMENT

Le Comité des rémunérations et des nominations se réunit au moins deux fois par an.

Chaque réunion donne lieu à l'établissement d'un dossier préparatoire mis à disposition plusieurs jours avant la réunion sur une plateforme digitale dédiée.

En séance, chaque point à l'ordre du jour fait l'objet d'un exposé et donne lieu à débat.

Le Comité des rémunérations et des nominations peut se faire assister par des conseils spécialisés extérieurs.

À l'exception du Président du Directoire ou du Directeur Général et du Directeur Général Finance, IT et Administration Groupe, le cas échéant, lesquels présentent au Comité des rémunérations et des nominations les atteintes par chacun des autres membres du Directoire de leurs objectifs qualitatifs et quantifiables, ainsi que les propositions d'évolution éventuelle de la rémunération fixe et variable pour l'exercice suivant, aucun autre membre du Directoire n'assiste à la réunion du Comité qui traite des rémunérations.

Les réunions du Comité des rémunérations et des nominations font l'objet de comptes rendus écrits. Un compte rendu oral des activités du Comité des rémunérations et des nominations est effectué par son Président au Conseil de surveillance suivant chaque réunion du Comité. En 2022 et en application de l'article 19.3 du Code AFEP-MEDEF, les membres du Conseil de surveillance ont débattu des éléments de rémunération des dirigeants mandataires sociaux hors la présence de ceux-ci.

#### TRAVAUX

Au cours de l'année 2022, le Comité s'est réuni deux fois avec un taux d'assiduité de 100% de ses membres.

##### Les sujets suivants y ont été abordés :

- L'examen de l'indépendance des membres du Conseil de surveillance
- La digitalisation du questionnaire relatif à l'évaluation du fonctionnement du Conseil de surveillance et des Comités
- L'examen de la politique de la Société en matière d'égalité professionnelle et salariale
- L'examen de la composition du Conseil de surveillance et des Comités
- L'examen de la politique de diversité appliquée aux membres du Conseil de surveillance
- L'examen des objectifs de mixité au sein des instances dirigeantes
- L'examen des écarts de représentation entre les femmes et les hommes au sein des cadres dirigeants et des membres des instances dirigeantes
- L'information sur la politique de rémunération des principaux dirigeants non-mandataires sociaux
- L'examen de la politique de rémunération des membres du Directoire et du Conseil de surveillance
- Les rémunérations fixe et variable des membres du Directoire
- La rémunération des membres du Conseil de surveillance et des Comités
- La revue du plan de succession des membres du Directoire.

### 3.4.3. COMITÉ D'ÉTHIQUE

<b>MEMBRES</b>				<b>NOMBRE DE RÉUNIONS</b> <b>2</b>	<b>TAUX D'ASSIDUITÉ</b> <b>100%</b>
	<b>M. Michel Bleitrach</b>	<b>M. Pierre Mutz</b>	<b>M. Jean-François Ducrest</b>		
	Président - membre indépendant		Membre indépendant		

#### COMPOSITION

Au 31 décembre 2022, le Comité d'Éthique est composé de trois membres : M. Michel Bleitrach (Président -membre indépendant), M. Pierre Mutz et M. Jean-François Ducrest (membre indépendant).

#### MISSIONS

Le Comité d'Éthique a pour mission :

- (i) de suivre le bon déploiement et d'apprécier l'efficacité du dispositif en matière d'éthique, ainsi que l'application de la Charte Éthique Groupe
- (ii) d'établir des recommandations, mesures et procédures pour prévenir et détecter les faits de corruption et de trafic d'influence
- (iii) d'instaurer des procédures permettant de recueillir les signalements de lanceurs d'alerte et leur protection
- (iv) d'établir des procédures permettant le respect des obligations relatives à la transparence des rapports entre les représentants d'intérêts et les pouvoirs publics
- (v) d'examiner chaque année les dispositions arrêtées dans le cadre du Plan de prévention de la corruption de la Société, tel que prévu à l'article 17 de la Loi 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique
- (vi) si besoin, de se saisir de toute question en relation avec les Règles Éthiques Fondamentales définies dans la Charte Éthique Groupe, à savoir :
  - L'interdiction de la corruption et du trafic d'influence
  - Le respect des règles de libre concurrence et
  - Le respect des règles en matière d'information financière et comptable.
- (vii) d'examiner, en respectant la confidentialité la plus absolue, toute situation potentiellement contraire aux Règles Éthiques Fondamentales, qui pourrait être portée de bonne foi à son attention, notamment via le dispositif d'alerte interne, et formuler toute recommandation qu'il jugera nécessaire à ce sujet et
- (viii) de proposer toute modification de la Charte Éthique Groupe.

#### FONCTIONNEMENT

Le Comité se réunit au minimum deux fois par an et autant que de besoin, en fonction du nombre de signalements éventuellement recueillis via le système d'alerte interne ou par tout autre moyen, et portés à sa connaissance.

Chaque réunion donne lieu à l'établissement d'un dossier préparatoire mis à disposition de ses membres plusieurs jours à l'avance sur une plateforme digitale dédiée.

En séance, chaque point à l'ordre du jour fait l'objet d'un exposé et donne lieu à débat.

Dans le cadre de ses attributions, le Comité peut entendre, s'il le juge nécessaire, les membres du Directoire, le Directeur Juridique Groupe es-qualités, le Directeur de l'Audit interne ou toute autre personne qu'il désignera.

#### TRAVAUX

Au cours de l'année 2022, le Comité s'est réuni deux fois avec un taux d'assiduité de 100% de ses membres.

##### Les sujets suivants y ont été abordés :

- Examen des signalements parvenus via les systèmes d'alerte auprès du Groupe ou des filiales
- Examen des cas de violations potentielles des règles Éthiques Fondamentales édictées par la charte Éthique Groupe
- Articulation entre le Plan de Conformité de JCDecaux SE et celui de JCDecaux Holding
- Le Comité a ainsi examiné deux signalements mettant en cause des collaborateurs en Europe et en Océanie : un a fait l'objet d'un classement sans suite après enquête interne, et un autre a fait l'objet d'un plan d'action spécifique après une enquête rigoureuse
- En outre, deux signalements ne relevant pas de la compétence du Comité ont été réorientés soit vers le management local, soit vers le contrôle interne, faute d'objet en rapport avec les missions du Comité d'Éthique.

## 3.5. ÉVOLUTION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL ET DES COMITÉS

### Processus de sélection des membres du Conseil de surveillance nommés par l'Assemblée Générale

Le Conseil de surveillance fixe chaque année les objectifs d'évolution de sa composition et ce, conformément à sa politique de diversité établie conformément à l'article 7.2 du Code AFEP MEDEF combiné à l'article L.22-10-10 du code de commerce.

Le Comité des rémunérations et de nominations identifie les profils correspondants aux objectifs fixés par le Conseil de surveillance et peut se faire aider par un cabinet de conseil en recrutement.

Messieurs Jean-Charles et Jean-François Decaux Président du Directoire et Directeur Général et le Président du Conseil de surveillance font une première sélection de candidats.

Les candidats retenus s'entretiennent ensuite avec les autres membres du Comité des rémunérations et des nominations.

Enfin, le Comité des rémunérations et des nominations soumet ses recommandations au Conseil de surveillance qui proposera la nomination d'un nouveau membre du Conseil de surveillance à l'Assemblée Générale.

### Processus de sélection des membres du Conseil de surveillance représentant les salariés

Les membres du Conseil de surveillance représentant les salariés sont désignés par le Comité social et économique.

### Évolution de la composition du Conseil de surveillance et de ses Comités au cours de l'exercice 2022

SITUATION ARRÊTÉE LE 31 DÉCEMBRE 2022	DÉPART	NOMINATION	RENOUVELLEMENT
CONSEIL DE SURVEILLANCE			M. Gérard DEGONSE en qualité de Président (le 11 mai 2022 pour un an) M. Michel BLEITRACH (le 11 mai 2022 pour un an) M. Jean-Pierre DECAUX (le 11 mai 2022 pour un an) Mme Alexia DECAUX-LEFORT (le 11 mai 2022 pour trois ans) M. Pierre MUTZ (le 11 mai 2022 pour un an)
COMITÉ D'AUDIT			M. Pierre MUTZ (le 11 mai 2022 pour un an)
COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS ET DES NOMINATIONS			M. Michel BLEITRACH en qualité de Président (le 11 mai 2022 pour un an) M. Gérard DEGONSE (le 11 mai 2022 pour un an)
COMITÉ D'ÉTHIQUE			M. Michel BLEITRACH en qualité de Président (le 11 mai 2022 pour un an) M. Pierre MUTZ (le 11 mai 2022 pour un an)

Les mandats de membres du Conseil de surveillance de MM. Gérard Degonse, Michel Bleitrach, Jean-Pierre Decaux, Pierre Mutz, Jean-Sébastien Decaux et Mmes Bénédicte Hautefort, Marie-Laure Sauty de Chalon et Leila Turner arrivent à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale du 16 mai 2023.

M. Pierre Mutz n'a pas sollicité le renouvellement de son mandat.

Conformément à la politique de diversité appliquée aux membres du Conseil de surveillance, il sera proposé à l'Assemblée Générale du 16 mai 2023, le renouvellement des mandats suivants :

- > M. Gérard Degonse, pour une durée d'un an\*
- > M. Michel Bleitrach, pour une durée d'un an\*
- > M. Jean-Pierre Decaux, pour une durée d'un an\*
- > Mme Bénédicte Hautefort, pour une durée de trois ans
- > M. Jean-Sébastien Decaux, pour une durée de trois ans
- > Mme Marie-Laure Sauty de Chalon, pour une durée de trois ans
- > Mme Leila Turner, pour une durée de trois ans.

\* MM. Gérard Degonse, Michel Bleitrach et Jean-Pierre Decaux ayant 75 ans ou plus, la durée de leur mandat est annuelle, conformément à l'article 16 des statuts).

## 3.6. MIXITÉ AU SEIN DES INSTANCES DIRIGEANTES

### 3.6.1. POLITIQUE DE MIXITÉ

Dans le cadre de ses efforts pour parvenir à une représentation Femmes/Hommes plus équilibrée au sein des effectifs totaux de l'entreprise, y compris à son plus haut niveau, le Directoire, le Comité des Rémunérations et des Nominations ainsi que le Conseil de Surveillance de JCDecaux ont validé fin 2020 un ambitieux plan de féminisation de ses instances dirigeantes (le « Plan de Féminisation »).

Le Plan de Féminisation, concret et pragmatique, déployé à partir de 2021, agit à la fois sur la culture de l'entreprise et sur la gestion des processus de nomination, afin d'améliorer la représentation des femmes aux plus hauts niveaux de l'entreprise.

Le Plan de Féminisation déployé à l'échelle du Groupe afin d'assurer une approche globale cohérente est aussi composé de leviers d'action adaptés à un niveau local afin de garantir l'adaptation aux pratiques des pays dans lesquels le Groupe est présent.

Le Plan de Féminisation se structure autour de deux objectifs :

- Atteindre et maintenir un taux de féminisation des instances dirigeantes égal ou supérieur à 40 % d'ici 2027 à l'échelle du Groupe

- Déployer une politique de féminisation au niveau Groupe structurée autour de deux sous-objectifs :

- (1) 100% des collaborateurs et managers ayant accès à la JCDecaux Academy sensibilisés aux stéréotypes et préjugés annuellement
- (2) Présenter une candidature féminine, dès que cela est possible, pour chaque poste de management à pourvoir.

Les instances dirigeantes concernées par le Plan sont collectivement : le Directoire de JCDecauxSE, les Comités Exécutif des directions centrales « Corporate » de JCDecauxSE soutenant les opérations du Groupe à travers le Monde, les Comités Exécutifs (ou équivalents) des entités des pays qui constituent plus de 80 % du chiffre d'affaires ajusté du Groupe une année donnée.

À noter que le taux de féminisation des instances dirigeantes de JCDecaux s'élève à 32,8% en 2022, et est stable par rapport à 2021.

La féminisation des instances dirigeantes a été intégrée dès 2021 dans les critères « ESG » de la rémunération variable des dirigeants.

### 3.6.2. RÉSULTAT EN MATIÈRE DE MIXITÉ DANS LES 10% DE POSTES À PLUS FORTE RESPONSABILITÉ

Concernant les 10% de postes à plus forte responsabilité, la Société a retenu comme référence l'ensemble des bénéficiaires du dernier plan d'actions de performance attribué en 2021 (en dehors des membres du Directoire) sur 44 des 80 pays ou opère JCDecaux. Il en est ressorti une proportion de femmes de 28,7% c'est-à-dire 87 femmes parmi les 303 collaborateurs toujours bénéficiaires au 31 décembre 2022.

Pour rappel, en 2021, la Société avait également retenu comme référence l'ensemble des bénéficiaires d'actions de performance (en dehors des membres du Directoire) et la proportion de femmes était de 29,2% (93 femmes parmi les 318 bénéficiaires).

## 3.7. DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DU DIRECTOIRE ET DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

### Conflits d'intérêts

Le Règlement intérieur du Conseil de surveillance contient des dispositions détaillées en vue de la prévention des conflits d'intérêts. Il prévoit que :

- Les membres du Conseil de surveillance établissent chaque année, en vue de prévenir les conflits d'intérêts, une « déclaration sur l'honneur » relative à l'existence ou non d'une situation de conflit d'intérêts, même potentielle
- Les membres du Conseil de surveillance doivent, par ailleurs, informer le Conseil de tout conflit d'intérêts dans lequel ils pourraient être impliqués à l'occasion de chaque vote et indépendamment de leur déclaration annuelle
- Dans les cas où les membres du Conseil de surveillance ne peuvent éviter de se trouver en conflit d'intérêts, ils s'abstiennent d'assister au débat et de participer au vote de la délibération correspondante
- Les Comités interviennent spécifiquement pour prévenir tout conflit d'intérêts : le Comité des rémunérations et des nominations a notamment pour mission de formuler des recommandations concernant la composition du Conseil de surveillance, en particulier au vu de la composition et de l'évolution de l'actionnariat de la Société et de l'existence de conflits d'intérêts potentiels. Lors de l'examen des comptes, le Comité d'audit se penche, si besoin, sur les opérations importantes à l'occasion desquelles aurait pu se

produire un conflit d'intérêts.

Par ailleurs, à la connaissance de la Société et au jour de l'établissement du présent document :

- Il n'existe aucun conflit d'intérêt entre les devoirs de chacun des membres du Directoire ou du Conseil de surveillance à l'égard de la Société et leurs intérêts privés et/ou autres devoirs
- Il n'existe pas d'arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients ou des fournisseurs en vertu duquel l'un des membres du Directoire ou du Conseil de surveillance a été sélectionné en tant que membre de cet organe de Direction ou de Surveillance
- Il n'existe aucune restriction acceptée par les membres du Directoire ou du Conseil de surveillance concernant la cession de leur participation dans le capital de la Société.

#### Nature des liens familiaux entre les membres du Directoire et du Conseil de surveillance

M. Jean-Pierre Decaux, Vice-Président du Conseil de surveillance, est l'oncle de MM. Jean-Charles Decaux, Président du Directoire, et de Jean-François Decaux, Directeur Général.

M. Jean-Sébastien Decaux, membre du Conseil de surveillance, est le frère de MM. Jean-Charles et Jean-François Decaux.

Mme Alexia Decaux-Lefort, membre du Conseil de surveillance, est la fille de M. Jean-François Decaux.

#### Condamnations

Les membres du Conseil de surveillance déclarent chaque année à la Société les condamnations dont ils ont pu faire l'objet au cours des cinq dernières années.

À la connaissance de la Société, au cours des cinq dernières années, aucun des membres du Directoire ou du Conseil de surveillance :

- N'a subi de condamnation pour fraude
- N'a été mis en cause ou n'a subi de sanction publique officielle prononcée par une quelconque autorité réglementaire ou statutaire
- N'a été déchu par un tribunal du droit d'exercer la fonction de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'une société
- N'a été associé, en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance, à la faillite, mise sous séquestre, liquidation ou au placement d'entreprises sous administration judiciaire.

#### Déontologie boursière

Le Groupe JCDecaux dispose d'une Charte interne approuvée par le Directoire ayant pour objet de mettre en exergue l'importance de la réglementation relative aux initiés, les sanctions administratives ou pénales attachées au non-respect de cette réglementation et la prudence requise dans ce domaine.

Ces règles trouvent leur source dans le Règlement européen n°596/2014 sur les abus de marché, ses règlements délégués et ses règlements d'exécution, le Code monétaire et financier ainsi que le Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Cette Charte est transmise aux initiés dès lors qu'une liste des initiés est établie du fait de la qualification d'une information privilégiée au sein du Groupe et ce, conformément à la procédure interne de qualification de l'information privilégiée.

Cette Charte prévoit également que les personnes dirigeantes au sens de l'article 19 du Règlement MAR, à savoir au sein du groupe JCDecaux, les membres du Directoire et du Conseil de surveillance, ne doivent pas réaliser de transactions pendant les périodes de «fenêtres négatives».

Conformément au Règlement MAR et aux recommandations de l'AMF, les fenêtres négatives arrêtées par la Société sont les suivantes :

- Pendant les 30 jours précédant la publication des comptes annuels/semestriels
- Pendant les 15 jours précédant la publication de l'information trimestrielle.

Le Groupe tient à jour une liste des personnes soumises aux fenêtres négatives réunissant :

- Les personnes exerçant des responsabilités dirigeantes (selon les articles 3 et 19 de MAR) et
- Les personnes ayant accès de manière régulière ou occasionnelle à des informations sensibles.

Les personnes soumises à ces fenêtres négatives ne sont autorisées à réaliser une transaction sur les titres de JCDecaux que le lendemain de la publication des informations concernées.

Un calendrier des périodes d'abstention pour l'année est communiqué aux personnes concernées.

### 3.8. TABLEAU DES DÉLÉGATIONS EN COURS DE VALIDITÉ DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

#### 3.8.1. DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCES ET DE POUVOIRS ACCORDÉES AU DIRECTOIRE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 20 MAI 2021 EN MATIÈRE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

NATURE DE LA DÉLÉGATION DONNÉE AU DIRECTOIRE	MONTANT MAXIMAL AUTORISÉ	DURÉE DE VALIDITÉ	UTILISATION FAITE DE LA DÉLÉGATION PAR LE DIRECTOIRE
Programme de rachat d'actions (Résolution 17)	Dans la limite d'une détention maximum de 10 % du capital social	18 mois	Utilisée dans le cadre du contrat de liquidité
Réduction du capital par annulation d'actions auto-détenues (Résolution 18)	Dans la limite d'une détention maximum de 10 % du capital social	18 mois	Non-utilisée au cours de l'exercice 2021 et 2022
Augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (Résolution 19)	2,3 millions d'euros*	26 mois	Non-utilisée au cours de l'exercice 2021 et 2022
Augmentation de capital sans droit préférentiel de souscription par offre au public à l'exclusion des offres visées au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier (Résolution 20)	2,3 millions d'euros*	26 mois	Non-utilisée au cours de l'exercice 2021 et 2022
Augmentation de capital sans droit préférentiel de souscription par une offre visée au 1° de l'article L411-2 du Code monétaire et financier (Résolution 21)	2,3 millions d'euros*	26 mois	Non-utilisée au cours de l'exercice 2021 et 2022
Autorisation consentie au Directoire de fixer le prix d'émission des augmentations de capital sans droit préférentiel de souscription (Résolution 22)	10 % du capital social par période de 12 mois	26 mois	Non-utilisée au cours de l'exercice 2021 et 2022
Option de sur-allocation (Résolution 23)	Seuil maximum de 15 % de l'émission initiale et dans la limite du plafond fixé pour l'émission de titres ou de valeurs mobilières*	26 mois	Non-utilisée au cours de l'exercice 2021 et 2022
Augmentation de capital pour rémunérer un apport en nature (Résolution 24)	Dans la limite de 10 % du capital social	26 mois	Non-utilisée au cours de l'exercice 2021 et 2022
Augmentation de capital par incorporation des réserves, bénéfices et/ou primes (Résolution 25)	2,3 millions d'euros*	26 mois	Non-utilisée au cours de l'exercice 2021 et 2022
Attribution d'option de souscription ou d'achat d'actions (Résolution 26)	4 % du capital social – sous plafond de 0,04 % applicable aux dirigeants mandataires sociaux (cours d'attribution correspondant la moyenne des 20 derniers cours de bourse)*	26 mois	Non-utilisée au cours de l'exercice 2021 et 2022
Attribution d'actions gratuites (Résolution 27)	0,5 % du capital social sous plafond de 0,08 % applicable aux dirigeants mandataires sociaux*	26 mois	Utilisée au cours de l'exercice 2021 : Attribution par le Directoire du 23 juillet 2021 de 1 063 818 actions gratuites dont 90 344 aux membres du Directoire
Augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'un PEE (Résolution 28)	Dans la limite d'un montant de 5 % du capital social	26 mois	Non-utilisée au cours de l'exercice 2021 et 2022
Augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription réservées à des catégories de bénéficiaires dans le cadre d'une opération d'actionnariat salarié (Résolution 29)	Dans la limite d'un montant de 5 % du capital social	18 mois	Non-utilisée au cours de l'exercice 2021 et 2022

\*Plafond global

### 3.8.2. DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCES ET DE POUVOIRS ACCORDÉES AU DIRECTOIRE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 11 MAI 2022 EN MATIÈRE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

NATURE DE LA DÉLÉGATION DONNÉE AU DIRECTOIRE	MONTANT MAXIMAL AUTORISÉ	DURÉE DE VALIDITÉ	UTILISATION FAITE DE LA DÉLÉGATION PAR LE DIRECTOIRE
Programme de rachat d'actions (Résolution 17)	Dans la limite d'une détention maximum de 10 % du capital social	18 mois	Utilisée dans le cadre du contrat de liquidité
Réduction du capital par annulation d'actions auto-détenues (Résolution 18)	Dans la limite d'une détention maximum de 10 % du capital social	18 mois	Non-utilisée au cours de l'exercice 2022
Attribution d'actions gratuites (Résolution 19)	1 % du capital social sous plafond de 0,16 % applicable aux dirigeants mandataires sociaux*	14 mois	Non-utilisée au cours de l'exercice 2022
Augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'un PEE (Résolution 20)	Dans la limite d'un montant de 5 % du capital social	14 mois	Non-utilisée au cours de l'exercice 2022
Augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription réservées à des catégories de bénéficiaires dans le cadre d'une opération d'actionariat salarié (Résolution 21)	Dans la limite d'un montant de 5 % du capital social	18 mois	Non-utilisée au cours de l'exercice 2022

\*Plafond global.

## 3.9. RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES

La présente section expose la politique de rémunération applicable aux mandataires sociaux pour l'exercice 2023 ainsi que les éléments de rémunération des mandataires sociaux relatifs à l'exercice 2022.

### 3.9.1. POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU DIRECTOIRE ET DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Conformément à l'article L22-10-26 du Code de commerce, la politique de rémunération des mandataires sociaux au titre de 2023 décrite ci-après a été établie par le Conseil de surveillance sur recommandation du Comité des rémunérations et des nominations.

Il sera demandé à l'Assemblée Générale du 16 mai 2023 d'approuver la politique de rémunération des mandataires sociaux au titre de l'exercice 2023. A cette fin, deux résolutions sont présentées pour le Président et les membres du Directoire et pour le Président et les membres du Conseil de surveillance.

#### 3.9.1.1. Principes et règle de détermination et de mise en œuvre de la politique de rémunération des mandataires sociaux

##### 1° Objectifs et principes de la politique de rémunération

La politique de rémunération est revue chaque année par le Conseil de surveillance, sur recommandation du Comité des rémunérations et des nominations. Ce dernier, composé de membres choisis pour leur bonne compréhension du modèle d'affaire de la Société, du marché de la publicité extérieure et, d'une façon générale, de l'environnement économique et juridique des affaires et dont les deux tiers sont indépendants, s'assure que la politique respecte l'intérêt social, contribue à la stratégie commerciale ainsi qu'à la pérennité de la société.

Le Conseil de surveillance prend en compte les principes suivants :

- Les principes issus du Code de Gouvernement d'Entreprise : exhaustivité, équilibre entre les éléments de la rémunération, comparabilité, cohérence, intelligibilité des règles, et mesure
- Des études réalisées, à la demande du Comité, par des cabinets extérieurs et par la Direction juridique du Groupe permettant de s'assurer que les éléments de rémunérations des mandataires sociaux correspondent aux pratiques de marché.

Concernant la rémunération variable des membres du Directoire, la détermination de critères quantifiables et qualitatifs conditionnels et exigeants permet de s'assurer que ces derniers agissent dans l'intérêt social de la Société en prenant en compte les enjeux sociaux et environnementaux de son activité.

La politique de rémunération encourage également les membres du Directoire à développer la stratégie commerciale du Groupe, puisque leur rémunération variable est en partie conditionnée à leur participation active à des réalisations stratégiques telles que la signature ou le renouvellement de contrats avec les villes et qu'ils peuvent se voir accorder, à titre exceptionnel, le versement d'une rémunération en cas, par exemple, de gain d'un nouveau contrat important avec une ville.

Il convient par ailleurs de rappeler que la société JCDecaux SE est une société familiale, fondée par Monsieur Jean-Claude Decaux il y a plus de cinquante-cinq ans, organisée sous forme de Société Européenne à Directoire et Conseil de surveillance et dont la majorité des actions sont détenues par la société JCDecaux Holding, elle-même contrôlée par Messieurs Jean-François et Jean-Charles Decaux, membres du Directoire et Monsieur Jean-Sébastien Decaux, membre du Conseil de surveillance. Ainsi, toutes les décisions, y compris en termes de rémunérations, sont prises avec une vision long terme permettant d'assurer la pérennité de l'entreprise familiale.

##### 2° Processus de décision suivi pour la détermination, la révision et la mise en œuvre de la politique de rémunération

###### Détermination de la politique de rémunération

Le Comité des rémunérations et des nominations formule des recommandations au Conseil de surveillance sur l'ensemble des rémunérations des mandataires sociaux.

Concernant la rémunération variable des membres du Directoire, le Comité définit les critères et veille à la cohérence de ces critères avec l'évaluation de la performance des membres du Directoire faite annuellement et avec la stratégie de la Société.

Le Comité s'appuie également sur des études réalisées par des cabinets extérieurs afin de s'assurer que la politique de rémunération des mandataires sociaux est conforme aux pratiques de place.

En ce qui concerne la rémunération des membres du Conseil de surveillance, le Comité émet une recommandation sur l'enveloppe et sur le mode de répartition de cette rémunération en tenant en compte les recommandations du Code AFEP/MEDEF. Ainsi la part variable de leur rémunération est prépondérante et est conditionnée à leur participation effective au Conseil de surveillance.

La politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux tient également compte des conditions de rémunération et d'emploi des salariés de la Société.

En effet, chaque année, le Conseil de surveillance délibère, conformément à l'article L. 225-37-1 du code de commerce, sur la politique de la Société en matière d'égalité professionnelle et salariale, préalablement présentée au Comité des rémunérations et des nominations. Conformément à l'article 19.2 du Code AFEP- MEDEF, le Conseil de surveillance et le Comité des rémunérations et des nominations sont également tenus informés tous les ans, de la politique de rémunération des principaux dirigeants non- mandataires sociaux mise en place par la Société. De plus, chaque année les ratios d'équité entre la rémunération des membres du Directoire et celle des salariés de la Société conformément à l'article L. 22-10-9 du Code de commerce sont présentés au Comité des rémunérations et nominations et au Conseil de surveillance.

Le Conseil de surveillance et le Comité de rémunération et des nominations s'attachent à prendre en considération ces informations lors de la revue annuelle de la politique de rémunération des mandataires sociaux, permettant ainsi d'assurer une évolution équilibrée de la rémunération des salariés et celle des mandataires sociaux.

###### Révision de la politique de rémunération

La politique de rémunération des membres du Directoire et du Conseil de surveillance peut être réévaluée par le Conseil de surveillance en cas d'évolution de leur périmètre de responsabilité ou de décalage de leur rémunération par rapport à d'autres sociétés.

Conformément au Code AFEP/MEDEF, la rémunération fixe des membres du Directoire n'est revue qu'à intervalle de temps relativement long.

- La dernière réévaluation de la politique de rémunération des membres du Directoire a été réalisée lors du Conseil de surveil-

lance du 5 décembre 2019, qui a décidé d'augmenter de 1 % le montant de la rémunération fixe des membres du Directoire pour l'exercice 2020. Cependant, dans le contexte de crise sanitaire de la Covid-19, le Directoire du 2 avril 2020 a proposé au Conseil de surveillance de réduire, pour chaque membre du Directoire, la rémunération fixe initialement décidée par le Conseil de surveillance au titre de l'exercice 2020, d'un pourcentage égal à 25 % de son montant brut et ce, avec effet rétroactif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 et pour une durée s'achevant le 31 décembre 2020. A partir de 2021, le salaire fixe des membres du Directoire est revenu au niveau de 2020 (avant le contexte de la crise sanitaire de la Covid-19) et aucune évolution du salaire fixe n'a eu lieu en 2022.

- La dernière réévaluation de la politique de rémunération des membres du Conseil de surveillance a été réalisée lors du Conseil de surveillance du 5 décembre 2018, qui a décidé une nouvelle répartition à compter de 2019 de la rémunération entre les membres du Conseil et des Comités. Par ailleurs, l'Assemblée Générale du 20 mai 2021 a approuvé l'augmentation de l'enveloppe globale du fait de la nomination d'un second membre du Conseil de surveillance représentant les salariés au Conseil. Depuis 2021, le montant de l'enveloppe globale est inchangé et la répartition de la rémunération entre les membres du Conseil et des Comités est inchangée depuis 2019.

Pour 2023, suite à une analyse de compétitivité des rémunérations réalisée par le cabinet Mercer en novembre 2022, le Conseil de surveillance sur recommandation du Comité des rémunérations et des nominations a décidé :

- (i) d'augmenter de +2 % la rémunération fixe des membres du Directoire.
- (ii) de ne pas modifier la rémunération des membres du Conseil de surveillance.

#### Mise en œuvre de la politique de rémunération

La politique de rémunération est mise en œuvre par le Conseil de surveillance conformément aux résolutions votées par l'Assemblée Générale.

Le Conseil de surveillance n'a pas dérogé à la politique de rémunération des membres du Directoire et du Conseil de surveillance qui a été approuvée par l'Assemblée Générale du 11 mai 2022 (10<sup>ème</sup> résolution adoptée à 83,09 % et 11<sup>ème</sup> résolution adoptée à 99,99 %).

#### 3° Gestion des conflits d'intérêts

Conformément au règlement intérieur du Conseil de surveillance, les membres du Conseil de surveillance ont l'obligation de faire part au Conseil de toute situation de conflit d'intérêt même potentiel, et doivent s'abstenir d'assister au débat et de participer au vote de la délibération correspondante.

A ce titre, les Membres du Conseil de surveillance sont tenus d'établir, lors de leur entrée en fonction puis chaque année, une « déclaration sur l'honneur » relative à l'existence ou non d'une situation de conflit d'intérêts, même potentiel.

Par ailleurs, le Conseil de surveillance délibère sur les éléments de rémunération des dirigeants mandataires sociaux hors la présence de ces derniers.

#### 4° Méthodes d'évaluation de l'atteinte des critères de performance prévus pour la rémunération variable et la rémunération en actions

##### La rémunération variable des membres du Directoire

###### Les critères financiers

Ces derniers reposent sur :

- L'évolution du résultat d'exploitation consolidé ajusté du Groupe ou d'une zone géographique déterminée par rapport à l'année précédente et au budget
- L'évolution de la marge opérationnelle du groupe par rapport au budget
- L'atteinte du budget pour les ratios de marge opérationnelle sur chiffre d'affaires groupe ou d'une zone géographique déterminée par segment sur une base ajustée.

###### Méthode d'évaluation

L'atteinte de ces critères financiers relève de l'appréciation du Conseil de surveillance sur recommandation du Comité des rémunérations et des nominations.

Le Comité des rémunérations et des nominations vérifie dans un premier temps, l'atteinte de ces critères sur la base des résultats estimés lors du Comité qui se réunit en fin d'année.

Il s'assure, dans un second temps, lors du Comité qui se réunit en début d'année, que ces critères ont été satisfaits sur la base des comptes arrêtés au 31 décembre.

###### Les critères non-financiers

Ces derniers sont fixés annuellement par le Conseil de surveillance sur recommandation du Comité des Rémunérations et des Nominations. Ils intègrent des éléments relatifs à la stratégie et à la politique RSE, concourant ainsi à la pérennité de la Société.

- Les critères RSE reposent sur 4 axes à savoir :
  - La performance extra-financière au travers du maintien dans les indices EF
  - Le déploiement de la stratégie RSE 2030
  - L'optimisation de l'empreinte environnementale
  - Le déploiement de la culture de responsabilité de l'écosystème du Groupe.
- Les critères stratégiques reposent sur les renouvellements de contrats stratégiques, la signature de nouveaux contrats, l'acquisition de sociétés et l'exécution de la stratégie digitale.

###### Méthode d'évaluation

L'atteinte des critères RSE et stratégiques relève de l'appréciation du Conseil de surveillance sur recommandation du Comité des rémunérations et des nominations.

A ce titre, le Comité se base sur des éléments d'appréciation fournis par le management : le Comité invite le Président du Directoire ou le Directeur Général lors de sa séance de fin d'année et a ainsi l'opportunité de leur poser directement toutes les questions leur permettant de s'assurer que ces critères sont satisfaits.

## La rémunération en actions des membres du Directoire

### *Critères de performance*

L'attribution d'actions de performance aux membres du Directoire est soumise à des critères de performance à satisfaire sur plusieurs années consécutives :

- Liés à l'évolution de la marge opérationnelle
- L'atteinte d'objectifs de performances individuelles.

### *Méthode d'évaluation*

L'atteinte de ces critères relève de l'appréciation du Conseil de surveillance sur recommandation du Comité des rémunérations et des nominations.

L'atteinte du premier critère peut être constatée sur la base des comptes arrêtés au 31 décembre.

L'atteinte des objectifs de performances individuelles peut être réalisée sur la base d'éléments d'appréciation fournis par le management.

Le Conseil de surveillance délibère ensuite, sur recommandation du Comité des rémunérations et des nominations, sur l'atteinte de ces critères de la rémunération variable des membres du Directoire et de leur rémunération en actions, mais hors la présence de ces derniers.

## 5° Critères de répartition de la somme fixe annuelle allouée aux membres du Conseil de surveillance

La somme fixe annuelle allouée par l'Assemblée Générale aux membres du Conseil de surveillance est répartie par le Conseil de surveillance de la façon suivante :

### *Pour le Conseil de surveillance*

Le Président et les membres du Conseil ont droit, pour 4 réunions du Conseil, à :

- Une part fixe et
- Une part variable prépondérante en fonction de leur participation effective aux réunions du Conseil.

Toute réunion supplémentaire donne lieu au versement d'un complément de rémunération, dès lors qu'elle ne se tient pas par conférence téléphonique ou visioconférence.

### *Pour le Comité d'audit*

Le Président et les membres du Comité d'audit ont droit, pour 4 réunions du Comité, à une part exclusivement variable en fonction de leur participation effective aux réunions du Comité.

Au-delà de 4 réunions du Comité d'audit, toute réunion supplémentaire, physique, par conférence téléphonique ou par visioconférence, ne donne pas lieu au versement d'un complément de rémunération.

### *Pour le Comité des rémunérations et des nominations*

Le Président et les membres du Comité des rémunérations et des nominations ont droit, pour 2 réunions du Comité, à une part exclusivement variable en fonction de leur participation effective aux réunions du Comité.

Au-delà de 2 réunions du Comité des rémunérations et des nominations, toute réunion supplémentaire, physique, par conférence téléphonique ou par visioconférence, ne donne pas lieu au versement d'un complément de rémunération.

### *Pour le Comité d'éthique*

Le Président et les membres du Comité d'éthique ont droit, pour 2 réunions du Comité, à une part exclusivement variable en fonction de leur participation effective aux réunions du Comité.

Au-delà de 2 réunions du Comité d'éthique, toute réunion supplémentaire, physique, par conférence téléphonique ou par visioconférence, ne donne pas lieu au versement d'un complément de rémunération.

## 6° Modalités d'application des dispositions de la politique de rémunération en cas de changement potentiel de gouvernance

En cas de nomination d'un nouveau membre du Directoire ou de cooptation d'un membre du Conseil de surveillance postérieurement à l'Assemblée Générale, sa rémunération serait fixée par le Conseil de surveillance sur recommandation du Comité des rémunérations et des nominations, en application de la politique de rémunération des mandataires sociaux approuvée par la dernière Assemblée Générale, conformément aux pratiques existant au sein de la Société et en accord avec les recommandations du Code AFEP-MEDEF qui régissent actuellement la détermination des rémunérations des mandataires sociaux.

Le Conseil de surveillance, sur recommandation du Comité des rémunérations et des nominations, se réserve la possibilité d'adapter le niveau ainsi que la structure de rémunération pour tenir compte de la situation du nouveau dirigeant mandataire social concerné et des responsabilités conférées par sa fonction.

Il en est de même en cas de renouvellement du mandat des membres du Directoire ou du Conseil de surveillance.

## 7° Modalités d'application de la politique de rémunération en cas de circonstances exceptionnelles

Conformément au deuxième alinéa du III de l'article L. 22-10-26 du Code de commerce, en cas de circonstances exceptionnelles, le Conseil de surveillance pourra déroger à l'application des éléments de la politique de rémunération, dès lors qu'une telle dérogation est temporaire, conforme à l'intérêt social et nécessaire pour garantir la pérennité ou la viabilité de la Société.

Le cas échéant, l'adaptation de la politique de rémunération à des circonstances exceptionnelles serait décidée par le Conseil de surveillance, sur recommandation du Comité des rémunérations et des nominations.

Une telle dérogation ne pourra intervenir que de manière temporaire (à savoir dans l'attente de l'approbation de la politique de rémunération modifiée par l'Assemblée Générale à venir), et dans des circonstances exceptionnelles. Ainsi, par exemple, le recrutement d'un nouveau dirigeant mandataire social dans des conditions imprévues pourrait nécessiter d'adapter temporairement certains éléments de rémunération existants ou de proposer de nouveaux éléments de rémunération.

Il pourrait également être nécessaire de modifier les conditions de performance conditionnant l'acquisition de tout ou partie des éléments de rémunération existants en cas de circonstances exceptionnelles résultant notamment d'une modification sensible du périmètre du groupe à la suite d'une fusion ou d'une cession, de l'acquisition ou de la création d'une nouvelle activité significative ou de la suppression d'une activité significative importante ou d'un événement majeur affectant les marchés et/ou les grands concurrents du groupe JCDecaux.

Les éléments de rémunération auxquels il pourra être dérogé, dans un sens positif ou négatif, sont le versement d'une indemnité de prise de fonction et la rémunération variable.

En 2022, le Conseil de surveillance n'a pas souhaité faire usage de cette faculté.

### 3.9.1.2. Politique de rémunération des membres du Directoire

#### 1) Mandats et contrats de travail

M. Jean-Charles Decaux et M. Jean-François Decaux, en qualité de Président du Directoire et de Directeur Général, perçoivent respectivement une rémunération au titre de leur mandat.

En revanche, M. Emmanuel Bastide, M. David Bourg, et M. Daniel Hofer perçoivent les différents éléments de leur rémunération en leur qualité de salarié et au titre de leur fonction opérationnelle et spécifique, distincte de leur mandat social.

- Emmanuel Bastide occupe la fonction de Directeur Général Asie du Groupe avec, notamment, la responsabilité des pays suivants : Chine (y compris Hong Kong et Macao), Japon, Corée du Sud, Singapour, Thaïlande, Mongolie, Vietnam, Birmanie, etc. et est rattaché hiérarchiquement à M. Jean-Charles Decaux.
- M. David Bourg est Directeur Général Finance, Systèmes d'Information et Administration Groupe et s'occupe à ce titre de superviser les Directeurs financiers régionaux et des filiales du Groupe

ainsi que les fonctions support du Groupe notamment des services financiers corporate, la Direction Juridique, la Direction du M&A, la Direction de la fiscalité, les Relations Investisseurs, la Direction des Systèmes d'information, la Direction du Développement Durable et est rattaché hiérarchiquement à Messieurs Jean-François et Jean-Charles Decaux.

- M. Daniel Hofer, occupe la fonction de Directeur Général Allemagne, Autriche, Europe centrale et orientale et Asie centrale et est rattaché hiérarchiquement à M. Jean-François Decaux.

Dans ce cadre, les règles internes de subordination hiérarchique, inhérentes à l'existence d'un contrat de travail, garantissent un contrôle continu et efficace de leurs performances.

À noter que les membres du Directoire ayant un contrat de travail, peuvent bénéficier des dispositifs collectifs d'épargne salariale et des avantages qui en découlent ainsi que de certains avantages (mutuelle, assurances complémentaires...) accordés par la Société à tous ses salariés.

Sont détaillés ci-après, la durée des mandats et des contrats de travail passés avec la société (ou ses filiales) par les membres du Directoire, les périodes de préavis et les conditions de révocation ou de résiliation qui leur sont applicables :

	DURÉE DU MANDAT	DURÉE DU CONTRAT DE TRAVAIL	PÉRIODES DE PRÉAVIS	CONDITIONS DE RÉVOCATION/ RÉSILIATION
JEAN-FRANÇOIS DECAUX	3 ans	NA	NA	NA
JEAN-CHARLES DECAUX	3 ans	NA	NA	NA
DAVID BOURG	3 ans	Contrat de travail à durée indéterminée JCDecaux SE	Préavis de 3 mois	Clause de non-concurrence à appliquer ou à lever
EMMANUEL BASTIDE	3 ans	Contrat de travail à durée indéterminée JCDecaux SE	Préavis de 3 mois (selon son contrat d'expatriation)	Clause de non-concurrence à appliquer ou à lever
DANIEL HOFER	3 ans	Contrat de travail (de droit suisse) à durée déterminée avec JCDecaux Corporate Services GmbH de 3 ans du 31/08/2017 au 31/08/2020 Renouvelé par avenants du 10/01/2020 jusqu'au 31/08/2023 et du 31/08/2023 jusqu'au 31/08/2025	Pas de résiliation unilatérale avant l'échéance du terme prévu sauf justes motifs	Clause de non-concurrence à appliquer ou à lever à compter du 31/08/2023

#### 2) Structure globale de la rémunération des membres du Directoire

##### Rémunération fixe

La rémunération fixe des membres du Directoire est arrêtée et revue annuellement par le Conseil de surveillance sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations.

Cette dernière résulte de la prise en compte :

- De l'expérience, du niveau et de la difficulté des responsabilités
- De l'ancienneté dans le Groupe
- Des pratiques observées dans le Groupe ou les sociétés exerçant des activités comparables.

Par ailleurs, le Comité des rémunérations et des nominations peut s'appuyer, pour faire une recommandation au Conseil de surveillance, sur des études comparatives des rémunérations des mandataires sociaux.

Il est également précisé que toute augmentation significative de la rémunération

fixe des membres du Directoire ferait l'objet le cas échéant d'une justification dans le Document d'Enregistrement Universel.

Ainsi le Conseil de surveillance du 8 mars 2023, sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations qui s'est appuyé sur une analyse de compétitivité des rémunérations réalisée par le cabinet Mercer en novembre 2022, a décidé d'augmenter de +2% la rémunération fixe 2022 des membres du Directoire afin de tenir compte des pratiques observées en matière de rémunération sur le marché.

Pour l'exercice 2023, la rémunération fixe des membres du Directoire est la suivante :

- 1 075 430 € pour Messieurs Jean-Charles et Jean-François Decaux
- 454 578 € pour M. Emmanuel Bastide
- 432 931 € pour M. David Bourg
- 659 881 CHF pour M. Daniel Hofer.

### Rémunération variable annuelle

Les critères de détermination de la rémunération variable des membres du Directoire sont arrêtés et revus annuellement par le Conseil de surveillance sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations.

La rémunération variable des membres du Directoire ne peut dépasser un pourcentage du salaire fixe annuel arrêtés et revus annuellement par le Conseil de surveillance sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations à savoir :

- 150 % pour Messieurs Jean-Charles et Jean-François Decaux
- 100 % pour Messieurs Emmanuel Bastide et David Bourg
- 130 % pour M. Daniel Hofer jusqu'au 31 août 2023. Le Conseil de surveillance du 1<sup>er</sup> décembre 2022 sur recommandation du Comité des rémunérations et des nominations a décidé de modifier le plafond de la rémunération variable de M. Daniel Hofer qui sera de 100 % à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023.

Le niveau de réalisation requis est mesuré et évalué chaque année par le Conseil de surveillance sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations.

Il convient de préciser que la rémunération variable des membres du Directoire est une rémunération individualisée et conditionnelle, reposant sur des critères financiers, RSE et stratégiques.

Le Conseil de surveillance du 8 mars 2023 sur recommandation du Comité des rémunérations et des nominations a ainsi arrêté les critères de la rémunération variable des membres du Directoire :

#### Concernant les critères financiers :

Pour Messieurs Jean-Charles et Jean-François Decaux, une rémunération variable pour chacun d'eux pouvant atteindre 150% de leur rémunération fixe annuelle (« le Plafond ») par atteinte des objectifs suivants :

CRITÈRES FINANCIERS	PONDÉRATION
<b>ÉVOLUTION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION CONSOLIDÉ AJUSTÉ DU GROUPE EN 2023</b>	<b>30,00 %</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>PAR RAPPORT AU RÉEL 2022</b></li> </ul> 15% au maximum du plafond liés à l'évolution du résultat d'exploitation par rapport au réel 2022 : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 0% s'il croît de moins de 2%</li> <li>- Croissance linéaire s'il croît entre 2% et 10%</li> <li>- 15% s'il croît au moins de 10%</li> </ul>	15,00 %
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>PAR RAPPORT AU BUDGET 2023</b></li> </ul> 15% au maximum du plafond liés à l'évolution du résultat d'exploitation par rapport au budget 2023 : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 0% s'il est inférieur à 95% du budget 2023</li> <li>- Croissance linéaire s'il est compris entre 95% et 100% du budget 2023</li> <li>- 15% s'il est au moins égal à 100% du budget 2023</li> </ul>	15,00 %
<b>ÉVOLUTION DE LA MARGE OPERATIONNELLE DU GROUPE PAR RAPPORT AU BUDGET 2023</b>	<b>15,00 %</b>
15% au maximum du plafond liés à l'évolution de la marge opérationnelle du Groupe par rapport au budget 2023 : <ul style="list-style-type: none"> <li>-0% si elle est inférieure à 95% du budget 2023</li> <li>-Croissance linéaire si elle est comprise entre 95% et 100% du budget 2023</li> <li>-15% s'il est au moins égal à 100% du budget 2023</li> </ul>	
<b>ATTEINTE DU BUDGET 2023 POUR LES RATIOS DE MARGE OPÉRATIONNELLE SUR CHIFFRE D'AFFAIRES PAR SEGMENT SUR UNE BASE AJUSTÉE</b>	<b>15,00 %</b>
15% au maximum du plafond liés à l'atteinte des ratios de marge opérationnelle du Groupe sur chiffre d'affaires de chaque segment sur une base ajustée tels que prévus au budget 2023 et dans la sous limite de 5% pour chacun des trois segments : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 0% si un tel ratio est inférieur à 97,5% du ratio au budget 2023</li> <li>- Croissance linéaire si ce ratio est compris entre 97,5% et 100% du budget 2023</li> <li>- 5% si le ratio est au moins égal à 100% du budget 2023 pour le segment concerné</li> </ul>	
<b>TOTAL</b>	<b>60,00 %</b>

Pour Monsieur David Bourg, une rémunération variable pouvant atteindre 100% de sa rémunération fixe annuelle (« le Plafond ») par atteinte des objectifs suivants :

CRITÈRES FINANCIERS	PONDÉRATION
<b>ÉVOLUTION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION CONSOLIDÉ AJUSTÉ DU GROUPE EN 2023</b>	<b>46,66 %</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>PAR RAPPORT AU RÉEL 2022</b> <span style="float: right;">23,33 %</span></li> <li>23,33% au maximum du plafond liés à l'évolution du résultat d'exploitation par rapport au réel 2022 :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- 0% s'il croît de moins de 2%</li> <li>- Croissance linéaire s'il croît entre 2% et 10%</li> <li>- 23,33% s'il croît au moins de 10%</li> </ul> </li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>PAR RAPPORT AU BUDGET 2023</b> <span style="float: right;">23,33 %</span></li> <li>23,33% au maximum du plafond liés à l'évolution du résultat d'exploitation par rapport au budget 2023 :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- 0% s'il est inférieur à 95% du budget 2023</li> <li>- Croissance linéaire s'il est compris entre 95% et 100% du budget 2023</li> <li>- 23,33% s'il est au moins égal à 100% du budget 2023</li> </ul> </li> </ul>	
<b>ÉVOLUTION DE LA MARGE OPERATIONNELLE DU GROUPE PAR RAPPORT AU BUDGET 2023</b>	<b>23,33 %</b>
23,33% au maximum du plafond liés à l'évolution de la marge opérationnelle du Groupe par rapport au budget 2023 : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 0% si elle est inférieure à 95% du budget 2023</li> <li>- Croissance linéaire si elle est comprise entre 95% et 100% du budget 2023</li> <li>- 23,33% s'il est au moins égal à 100% du budget 2023</li> </ul>	
<b>ATTEINTE DU BUDGET 2023 POUR LES RATIOS DE MARGE OPÉRATIONNELLE SUR CHIFFRE D'AFFAIRES PAR SEGMENT SUR UNE BASE AJUSTÉE</b>	<b>15,00 %</b>
15% au maximum du plafond liés à l'atteinte des ratios de marge opérationnelle du Groupe sur chiffre d'affaires de chaque segment sur une base ajustée tels que prévus au budget 2023 et dans la sous limite de 5% pour chacun des trois segments : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 0% si un tel ratio est inférieur à 97,5% du ratio au budget 2023</li> <li>- Croissance linéaire si ce ratio est compris entre 97,5% et 100% du budget 2023</li> <li>- 5% si le ratio est au moins égal à 100% du budget 2023 pour le segment concerné</li> </ul>	
<b>TOTAL</b>	<b>85,00 %</b>

Pour Monsieur Emmanuel Bastide une rémunération variable pouvant atteindre 100% de sa rémunération fixe annuelle (« le Plafond ») par atteinte des objectifs suivants. Pour Monsieur Daniel Hofer une rémunération variable pouvant atteindre 130% de sa rémunération fixe annuelle (« le Plafond ») du 1er janvier au 31 août 2023 puis 100% du 1er septembre au 31 décembre 2023 par atteinte de objectifs suivants :

CRITÈRES FINANCIERS	PONDÉRATION
<b>ÉVOLUTION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION AJUSTÉ DES PAYS DE LEUR ZONE DE RESPONSABILITÉ</b>	<b>50,00 %</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>PAR RAPPORT AU RÉEL 2022</b> <span style="float: right;">25,00 %</span></li> <li>25% au maximum du plafond liés à l'évolution du résultat d'exploitation des pays de leur zone de responsabilité par rapport au réel 2022 :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- 0% s'il croît de moins de 2%</li> <li>- Croissance linéaire s'il croît entre 2% et 10%</li> <li>- 25% s'il croît au moins de 10%</li> </ul> </li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>PAR RAPPORT AU BUDGET 2023</b> <span style="float: right;">25,00 %</span></li> <li>25% au maximum du plafond liés à l'évolution du résultat d'exploitation des pays de leur zone de responsabilité par rapport au budget 2023 :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- 0% s'il est inférieur à 95% du budget 2023</li> <li>- Croissance linéaire s'il est compris entre 95% et 100% du budget 2023</li> <li>- 25% s'il est au moins égal à 100% du budget 2023</li> </ul> </li> </ul>	
<b>ATTEINTE DU BUDGET 2023 POUR LES RATIOS DE MARGE OPÉRATIONNELLE SUR CHIFFRE D'AFFAIRES PAR SEGMENT DE LEUR ZONE DE RESPONSABILITÉ</b>	<b>25,00 %</b>
25% au maximum du plafond liés à l'atteinte des ratios de marge opérationnelle sur chiffre d'affaires de chaque segment de leur zone de responsabilité sur une base ajustée tels que prévus au budget 2023 et dans la sous limite de 8,33% pour chacun des trois segments : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 0% si elle est inférieure à 97,5% du budget 2023</li> <li>- Croissance linéaire si ce ratio est compris entre 97,5% et 100% du budget 2023</li> <li>- 8,33% si le ratio est au moins égal à 100% du budget 2023 pour le segment concerné</li> </ul>	
<b>ÉVOLUTION DE LA MARGE OPERATIONNELLE DU GROUPE PAR RAPPORT AU BUDGET 2023</b>	<b>10,00 %</b>
10,00% au maximum du plafond liés à l'évolution de la marge opérationnelle Groupe par rapport au budget 2023 : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 0% si elle est inférieure à 95% du budget 2023</li> <li>- Croissance linéaire si elle est comprise entre 95% et 100% du budget 2023</li> <li>- 10,00% si elle est au moins égal à 100% du budget 2023</li> </ul>	
<b>TOTAL</b>	<b>85,00 %</b>

Ces critères sont les plus pertinents pour mesurer la performance du Groupe au cours de l'exercice.

Les critères RSE sont communs à l'ensemble des membres du Directoire et représentent 15% de leur plafond de leur rémunération variable.

Ces derniers reposent sur 4 axes :

- La performance extra-financière au travers du maintien dans les indices EF
- Le déploiement de la stratégie RSE 2030
- L'optimisation de l'empreinte environnementale :
- Le déploiement de la culture de responsabilité de l'écosystème du Groupe.

	CRITÈRES ESG	CLÉ D'ALLOCATION
<b>PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE</b> 2% du total bonus	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien dans les indices EF (Focus CDP / EcoVadis)</li> </ul>	2%
<b>STRATEGIE RSE 2030</b> 3% du total bonus	Déploiement de la Stratégie RSE 2030 <ul style="list-style-type: none"> <li>• Déploiement de la trajectoire de réduction carbone à l'échelle du Groupe</li> <li>• Enrichissement et systématisation de la politique éco-conception, définition d'une gouvernance dédiée</li> <li>• Maintien ou progression de la part des femmes dans les instances dirigeantes (33% en 2022)</li> </ul>	3%
<b>POUR UNE EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE OPTIMISEE</b> 5% du total bonus	Environnement <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mobiliers : de réduction de nos émissions carbonées liées aux mobiliers en valeur absolue à fin 2023 (vs. 2019) – Location-Based (avant déduction de l'électricité verte)</li> <li>• Electricité verte : 100% de nos consommations couvertes par de l'énergie d'origine renouvelable (Obj. annuel)</li> <li>• Bâtiments : de réduction des consommations énergétiques liées aux bâtiments à fin 2023 (vs. 2019)</li> <li>• Véhicules : de réduction de nos émissions liées aux véhicules (gCO<sub>2</sub>/km) par rapport à 2019</li> <li>• Déchets valorisés</li> </ul>	5%
<b>POUR UNE CULTURE DE RESPONSABILITE DE NOTRE ECOSYSTEME</b> 5% du total bonus	Santé & Sécurité <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction du taux de fréquence accidents du travail Groupe à fin 2023 (vs. 2019)</li> <li>• Modéré par les visites et communications</li> </ul>	3%
	Achats responsables <ul style="list-style-type: none"> <li>• 100% des évaluations des fournisseurs clés réalisés à fin 2023</li> <li>• 100% des fournisseurs clés ont signés le code de conduite à fin 2023</li> </ul>	2%
<b>TOTAL</b>		15%

Ces critères font partie de la stratégie RSE ambitieuse du Groupe qui est décrite en détail dans le chapitre 2 du présent DEU et qui vise à assurer une croissance rentable, durable et responsable.

### Concernant les critères stratégiques

Pour Messieurs Jean-Charles et Jean-François Decaux, les critères stratégiques représentent 25,00% du plafond de leur rémunération variable et sont liés :

- Au renouvellement de contrats stratégiques
- À la signature de nouveaux contrats
- L'acquisition de sociétés
- L'exécution de la stratégie digitale.

Pour Messieurs David Bourg, Emmanuel Bastide et Daniel Hofer, le Président du Directoire et le Directeur Général ont la possibilité de leur accorder un complément de rémunération variable au titre de leur participation à des réalisations stratégiques ponctuelles ou de l'atteinte d'objectifs spécifiques et ce, dans la limite d'une rémunération variable totale de 85% du salaire fixe annuel pour Messieurs David Bourg et Emmanuel Bastide et de 110,5% pour Monsieur Daniel Hofer (jusqu'au 31 août 2023) puis 85% à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023.

Pour M. David Bourg, les critères stratégiques sont liés :

- La participation à des réalisations stratégiques ponctuelles de la Direction Générale (par exemple la signature de nouveaux contrats, le renouvellement de contrats stratégiques, l'acquisition de sociétés et l'exécution de la stratégie digitale) ou
- L'atteinte d'objectifs spécifiques liés aux directions sous sa responsabilité et fixés par les co-Directeurs Généraux (par exemple, optimisation de la structure financière du groupe, contrôle des coûts, gestion optimisée du besoin en fonds de roulement, réalisation de projets IT et transverses transformant pour les activités du groupe).

Pour M. Emmanuel Bastide et Daniel Hofer les critères stratégiques sont liés :

- La participation à des réalisations stratégiques ponctuelles de la Direction Générale (par exemple la signature de nouveaux contrats, le renouvellement de contrats stratégiques, l'acquisition de sociétés et l'exécution de la stratégie digitale) ou
- L'atteinte d'objectifs spécifiques liés aux directions sous leur responsabilité et fixés par Monsieur Jean-Charles Decaux et Jean-François Decaux (par exemple la signature de nouveaux contrats, le renouvellement de contrats structurants, l'acquisition de sociétés, l'exécution de la stratégie digitale, l'optimisation des organisations et des investissements dans la région sous leur responsabilité).

Ces critères reflètent la stratégie du Groupe qui s'articule autour de 3 axes majeurs à savoir le développement de la croissance interne, l'activation de trois piliers essentiels que sont le digital, data et programmation et la participation à la consolidation du marché de la communication extérieure.

### Rémunération variable long terme

Le Directoire peut attribuer des actions de performance et/ou des options de souscription ou d'achat d'actions aux membres du Directoire.

Messieurs Jean- Charles Decaux et Jean- François Decaux, Président du Directoire et Directeur Général, ont renoncé à en recevoir depuis l'introduction en bourse en 2001.

Il convient de préciser que :

- La dernière attribution de Stock-options aux membres du Directoire a été réalisée en 2017
- L'attribution d'actions de performance aux membres du Directoire a été réalisée pour la première fois en 2021.

Le Directoire a procédé à aucune attribution de Stock-options ou d'actions de performance au cours de l'exercice 2022.

### Actions de performance

Dans le cas où une attribution serait décidée par le Directoire en 2023, les conditions suivantes arrêtées par le Conseil de surveillance s'appliqueraient :

- Plafond d'attribution

Conformément aux recommandations du code AFEP-MEDEF, la résolution d'autorisation du plan d'attribution proposée au vote de l'assemblée générale mentionne le pourcentage maximum d'actions de performance pouvant être attribuées aux membres du Directoire par rapport à l'enveloppe globale votée par les actionnaires.

Pour rappel, l'Assemblée Générale du 11 mai 2022 a décidé que le nombre total d'actions attribuées gratuitement par le Directoire ne pourrait dépasser 1% du capital social au jour de l'Assemblée Générale et que le nombre total d'actions pouvant être attribuées gratuitement aux dirigeants mandataires de la Société ne pourrait dépasser 0,16% du capital au sein de cette enveloppe.

Le Conseil de Surveillance a décidé que le nombre d'actions attribuées aux membres du Directoire bénéficiaires serait plafonné à 150% de leur rémunération fixe si le Directoire décidait d'attribuer des actions de performance en 2023.

- Conditions de performance

Seules des actions de performance dont l'attribution définitive est soumise à des conditions de présence et de performance peuvent être attribuées aux membres du Directoire.

Lors de l'élaboration d'un plan, les conditions de performance sont définies en fonction des priorités stratégiques de long terme de JCDecaux et d'objectifs personnels et peuvent inclure des conditions de performance internes et/ou externes au Groupe.

Les conditions de performance arrêtées doivent être exigeantes mais motivantes pour les bénéficiaires.

Le Comité des rémunérations et des nominations est consulté sur les principes applicables au plan d'actions de performance ainsi que sur les critères de performance, lesquels sont ensuite approuvés par le Conseil de surveillance.

Les conditions de performance prennent en compte :

- L'évolution de la marge opérationnelle
- L'atteinte d'objectifs de performances individuelles.

Le Directoire considère, en effet, que ces deux critères, appréciés sur plusieurs années consécutives, sont complémentaires, conformes aux objectifs et aux spécificités du Groupe, et sont de nature à favoriser une croissance équilibrée et continue à long terme. Ils sont exigeants mais demeurent motivants pour les bénéficiaires.

Pour des raisons de confidentialité, le quantum des critères, bien qu'établi de manière précise, ne peut être rendu public. Le quantum et le taux d'atteinte des critères seront rendus publics à la fin des périodes de mesure de la performance.

- Conditions de conservation et engagement formel de ne pas recourir à des opérations de couverture

Les conditions de conservation des actions par les membres du Directoire sont arrêtées par le Conseil de surveillance conformément à l'article L. 225-197-1 du Code de commerce.

Le Conseil de surveillance a décidé, qu'en cas d'attribution définitive de leurs actions, les membres du Directoire bénéficiaires devront conserver

35% des actions qui leur ont été attribuées pendant toute la durée de leur mandat, au titre de l'obligation de conservation prévue à l'article L. 225-197-1 du Code de commerce.

Par ailleurs, les membres du Directoire doivent prendre l'engagement formel de ne pas recourir à des opérations de couverture du risque sur les actions de performance, et ce jusqu'à la fin de la période de conservation.

#### *Options de souscription ou d'achat d'actions*

Dans le cas où une attribution serait décidée par le Directoire en 2023, les conditions suivantes arrêtées par le Conseil de surveillance viendraient à s'appliquer :

- Attribution

Le Directoire peut attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions aux membres du Directoire jusqu'à un pourcentage maximal de leur rémunération fixe déterminé par le Conseil de surveillance.

Le Conseil de Surveillance a décidé que le nombre d'options attribuées aux membres du Directoire bénéficiaires serait plafonné à 100% de leur salaire fixe annuel.

Les options de souscription ou d'achat d'actions attribuées par la Société correspondent à des options de souscription d'actions à un prix défini lors de l'attribution, conditionnée à l'atteinte d'objectifs de résultats du Groupe et d'objectifs personnels appréciés sur une même année.

- Exercice

L'exercice des options de souscription ou d'achat d'actions ainsi attribuées est conditionné à l'atteinte de conditions de performance fixées par le Conseil de surveillance sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations.

Les conditions de performance prennent en compte :

- L'atteinte du résultat d'exploitation consolidé
- L'atteinte d'objectifs de performances individuelles.

En cas de démission, sauf décision contraire du Directoire, le bénéficiaire peut exercer, au plus tard le jour de son départ de la Société, les options exerçables à cette date uniquement. Les options attribuées et non exerçables à cette date sont perdues.

- Conditions de conservation

Les conditions de conservation des options par les membres du Directoire sont arrêtées par le Conseil de surveillance conformément à l'article L.225-185 du Code de commerce prévoit que le Conseil de Surveillance décide, pour les membres du Directoire :

- Soit que les options ne peuvent être levées par les intéressés avant la cessation de leurs fonctions
- Soit fixe la quantité des actions issues de levées d'options qu'ils sont tenus de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

Pour répondre à ces exigences, le Conseil de Surveillance a, lors de sa séance du 7 décembre 2007, décidé d'opter pour l'obligation, pour les membres du Directoire, de conserver un nombre d'actions issues des levées d'options correspondant à 25% de la plus-value d'acquisition brute

dégagée par l'intéressé lors de la levée des dites options.

#### Rémunération exceptionnelle

Le Conseil de surveillance, sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations, peut décider d'attribuer une rémunération exceptionnelle aux membres du Directoire après examen des circonstances particulières la justifiant (ex : gain de nouveaux contrats importants, acquisitions stratégiques, réussite d'une restructuration etc.).

#### Rémunération du mandat d'administrateur / de membre du Conseil de surveillance

Les membres du Directoire peuvent éventuellement en percevoir des filiales de JCDecaux SE au titre d'un mandat.

#### Avantages en nature

Les membres du Directoire peuvent bénéficier d'avantages en nature telle que la mise à disposition d'un/de véhicule(s) de fonction, d'un logement de fonction et du paiement des frais de scolarité de leurs enfants.

#### Retraite supplémentaire/ assurance

Les membres du Directoire peuvent bénéficier d'un régime de retraite supplémentaire obéissant aux principes de détermination des rémunérations énoncés dans le Code AFEP-MEDEF.

Ils peuvent également bénéficier d'assurances, notamment d'assurance-vie.

#### Indemnités de non-concurrence

Les membres du Directoire peuvent bénéficier d'indemnités de non-concurrence.

M. Emmanuel Bastide bénéficie, en contrepartie d'un engagement de non-concurrence de 2 ans, d'une indemnité à verser pendant la même durée correspondant à 33% de son salaire fixe et variable, calculée sur la moyenne des douze derniers mois précédant la date de cessation des relations contractuelles. Cet engagement a été autorisé par le Conseil de surveillance du 30 juillet 2014 et approuvé par l'Assemblée Générale le 13 mai 2015 (7<sup>ème</sup> résolution).

M. David Bourg bénéficie, en contrepartie d'un engagement de non-concurrence de 2 ans, d'une indemnité à verser pendant la même durée correspondant à 33% de son salaire fixe et variable, calculée sur la moyenne des douze derniers mois précédant la date de cessation des relations contractuelles. Cet engagement a été autorisé par le Conseil de surveillance du 4 décembre 2014 et approuvé par l'Assemblée Générale le 13 mai 2015 (8<sup>ème</sup> résolution).

M. Daniel Hofer bénéficiera d'une indemnité de non-concurrence à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023, correspondant à 33% du salaire fixe et variable, calculée sur la moyenne des douze derniers mois précédant la date de cessation des relations contractuelles.

### **3.9.1.3. Politique de rémunération des membres du Conseil de surveillance**

#### 1) Mandats

Les membres du Conseil de surveillance sont nommés par l'Assemblée Générale pour une durée de trois ans.

Conformément aux statuts, les mandats des membres du Conseil ayant

atteint l'âge de 75 ans sont d'une durée annuelle.

Les membres du Conseil de surveillance sont nommés par le Comité Social et Économique pour une durée de trois ans également.

## 2) Rémunération

### Principe

La politique de rémunération des membres du Conseil de surveillance a pour objet d'établir, dans le cadre de la somme globale approuvée par les actionnaires, une rémunération adaptée aux enjeux du Groupe.

Cette politique promeut l'assiduité des membres du Conseil de surveillance aux travaux du Conseil et des Comités.

### Montant global

L'enveloppe globale des rémunérations attribuées aux membres du Conseil de surveillance par l'Assemblée Générale et sa répartition sont revues annuellement par le Comité des rémunérations et des nominations et approuvées par le Conseil de surveillance.

Le montant global de rémunération autorisé par l'Assemblée Générale du 20 mai 2021 est de 450 000 €. il reste valable jusqu'à l'adoption d'une nouvelle résolution par l'Assemblée Générale prévoyant un nouveau montant.

### Répartition

La rémunération versée aux membres du Conseil de surveillance se compose d'une partie fixe et d'une partie variable prépondérante conditionnée à la participation effective des membres aux réunions du Conseil.

Les montants alloués au titre de la partie fixe sont réglés prorata temporis quand les mandats commencent ou prennent fin en cours d'exercice.

Les rémunérations versées aux membres des Comités se composent d'une partie variable uniquement, conditionnée à la participation effective des membres aux réunions du Comité.

Les rémunérations sont payées aux membres du Conseil et des Comités trimestriellement, à trimestre échu.

Le Conseil de surveillance du 1<sup>er</sup> décembre 2022, sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations, a décidé de reconduire les règles de répartition appliquées en 2022 au titre de l'exercice 2023, à savoir :

CONSEIL DE SURVEILLANCE (par membre pour 4 réunions)					COMITÉ D'AUDIT (par membre pour 4 réunions)		COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS ET DES NOMINATIONS (par membre pour 2 réunions)		COMITÉ D'ÉTHIQUE (par membre pour 2 réunions)	
Partie fixe Membre	Partie variable Membre	Partie fixe Président	Partie variable Président	Réunion supplémentaire	Partie variable Président	Partie variable Membre	Partie variable Président	Partie variable Membre	Partie variable Président	Partie variable Membre
13 000 € (soit 3 250 € par réunion)	14 000 € (soit 3 500 € par réunion)	20 000 € (soit 5 000 € par réunion)	22 000 € (soit 5 500 € par réunion)	2 050 €	17 500 € (soit 4 375 € par réunion)	10 000 € (soit 2 500 € par réunion)	8 500 € (soit 4 250 € par réunion)	5 000 € (soit 2 500 € par réunion)	8 500 € (soit 4 250 € par réunion)	5 000 € (soit 2 500 € par réunion)

Les membres du Conseil de surveillance ne perçoivent pas d'autres éléments de rémunération, et notamment pas d'options d'achat ou de souscription d'actions ou d'actions de performance.

Enfin, conformément au règlement intérieur du Conseil de surveillance, les frais de déplacement engagés à l'occasion des réunions du Conseil et des Comités sont remboursés sur présentation de justificatifs.

## 3.9.2. RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES VERSÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2022 OU ATTRIBUÉS AU TITRE DU MÊME EXERCICE

Pour rappel, l'Assemblée Générale du 11 mai 2022 a approuvé dans sa 12<sup>ème</sup> résolution (87,86%), 13<sup>ème</sup> résolution (86,02%), 14<sup>ème</sup> résolution (85,90%), 15<sup>ème</sup> résolution (85,99%) et 16<sup>ème</sup> résolution (99,99%) les éléments de rémunérations versés ou attribués au titre de l'exercice 2021 à l'ensemble des mandataires sociaux, au Président du Directoire, au Directeur Général, aux membres du Directoire et au Président du Conseil de surveillance.

Il est proposé à l'Assemblée Générale du 16 mai 2023 (14<sup>ème</sup> résolution) de voter sur les éléments versés ou attribués au titre de l'exercice 2022 à l'ensemble des mandataires sociaux (membres du Directoire et du Conseil de surveillance).

### Rémunération totale et les avantages de toute nature versés à raison du mandat au cours de l'exercice écoulé, ou attribués à raison du mandat au titre du même exercice aux membres du Directoire

Les informations relatives aux éléments de rémunération perçus au titre de l'exercice 2022 par l'ensemble des membres du Directoire (M. Jean- François Decaux, M. Jean-Charles Decaux, M. Emmanuel Bastide, M. David Bourg et M. Daniel Hofer) sont décrites ci-dessous.

Les montants indiqués ci-après sont ceux versés par JCDecaux SE et par les filiales étrangères de JCDecaux SE, exclusivement au titre du mandat ou du contrat de travail des membres du Directoire. Les membres du Directoire ne reçoivent pas de rémunération des filiales françaises de JCDecaux SE. Les montants versés par JCDecaux Holding, actionnaire de contrôle de JCDecaux SE, sont également mentionnés.

- Pour les rémunérations payées en livre sterling, le taux de change appliqué correspond à la moyenne 2022 des taux de change de la livre sterling, soit un taux de change de 1 livre sterling pour 1,172662 euro
- Pour les rémunérations payées en franc suisse, le taux de change appliqué correspond à la moyenne 2022 des taux de change du franc suisse, soit un taux de change de 1 franc suisse pour 0,995313 euro
- Pour les rémunérations payées en dollar de Hong Kong, le taux de change appliqué correspond à la moyenne 2022 des taux de change du dollar de Hong Kong, soit un taux de change de 1 dollar de Hong Kong pour 0,121284 euro.

## I. INFORMATIONS CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DE M. JEAN-CHARLES DECAUX, PRESIDENT DU DIRECTOIRE ET MEMBRE DU DIRECTOIRE AU TITRE DE L'EXERCICE 2022

### a) Éléments composant la rémunération de M. Jean-Charles Decaux au titre de l'exercice 2022

#### Rémunération fixe

Pour l'exercice 2022, le Conseil de surveillance du 2 décembre 2021, sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations, a décidé de reconduire le montant 2021 de la rémunération fixe de M. Jean-Charles Decaux. Ainsi, la rémunération fixe de Monsieur Jean-Charles Decaux est de 1 054 343 €.

#### Rémunération variable annuelle

##### *Critères de détermination et répartition :*

Pour l'exercice 2022, la rémunération variable de M. Jean-Charles Decaux pouvait atteindre 150 % de sa rémunération fixe annuelle, dont :

##### *Critères financiers :*

- 85 % au maximum de la rémunération fixe annuelle, sur la base des critères financiers, lié à l'évolution du résultat d'exploitation consolidé ajusté du Groupe en 2022, se décomposant ainsi :
  - 21,25 % au maximum de la rémunération fixe annuelle lié à l'évolution du résultat d'exploitation par rapport au réel 2021
  - 21,25 % au maximum de la rémunération fixe annuelle lié à l'évolution du résultat d'exploitation par rapport au budget 2022
  - 42,5 % de la rémunération fixe annuelle, lié à l'atteinte du budget 2022 pour les ratios de marge opérationnelle sur chiffre d'affaires par segment sur une base ajustée.

##### *Critères RSE :*

- 22,50 % au maximum de la rémunération fixe annuelle liés à des objectifs RSE.

##### *Critères Stratégiques :*

- 42,50 % de la rémunération fixe annuelle, à l'appréciation du Conseil de surveillance sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations, au titre de réalisations stratégiques de la Direction Générale liées au renouvellement de contrats stratégiques, à la signature de nouveaux contrats, l'acquisition de sociétés et l'exécution de la stratégie digitale.

Niveau d'atteinte :

CRITÈRES FINANCIERS	PONDÉRATION <sup>(1)</sup>	NIVEAU D'ATTEINTE
ÉVOLUTION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION CONSOLIDÉ AJUSTÉ DU GROUPE EN 2022	42,50%	42,50%
<ul style="list-style-type: none"> <li>• PAR RAPPORT AU RÉEL 2021</li> </ul> 21,25% au maximum de la rémunération fixe annuelle liées à l'évolution du résultat d'exploitation par rapport au réel 2021 : - 0% si cette évolution est inférieure à un taux de croissance fixé par le Conseil de surveillance - Linéairement dès lors que cette évolution se situe entre ce taux de croissance et un taux de croissance cible plus élevé fixé par le Conseil de surveillance - 100 % si l'évolution dépasse ce taux de croissance cible	21,25%	21,25%
<ul style="list-style-type: none"> <li>• PAR RAPPORT AU BUDGET 2022</li> </ul> 21,25% au maximum de la rémunération fixe annuelle liés à l'évolution du résultat d'exploitation par rapport au budget 2022 : - 0 % si le résultat d'exploitation 2022 est inférieur au budget 2022 - 100% si le résultat d'exploitation 2022 est supérieur ou égal au budget 2022	21,25%	21,25%
ATTEINTE DU BUDGET 2022 POUR LES RATIOS DE MARGE OPÉRATIONNELLE SUR CHIFFRE D'AFFAIRES PAR SEGMENT SUR UNE BASE AJUSTÉE	42,50%	42,50%
42,50% au maximum de la rémunération fixe annuelle liés à l'atteinte du budget 2022 pour les ratios de marge opérationnelle sur chiffre d'affaires par segment sur une base ajustée : - 0% si aucun segment n'atteint l'objectif - 1/3 si un segment atteint l'objectif - 2/3 si deux segments atteignent l'objectif - 100% si trois segments atteignent l'objectif		
TOTAL	85,00%	85,00%
CRITÈRES NON-FINANCIERS	PONDÉRATION <sup>(1)</sup>	NIVEAU D'ATTEINTE
<b>CRITÈRES RSE</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE</li> </ul> Maintien dans les indices EF (CDP MSCI FTSE4Good)	2,00%	1,00%
<ul style="list-style-type: none"> <li>• DÉPLOIEMENT NOUVELLE STRATÉGIE 2030</li> </ul> - Elaboration feuille de route Stratégie Climat Groupe - Construction d'une politique et de plans d'actions sur l'éco-conception - Partenariat officiel des Nations Unis pour la promotion des ODDs - Maintien ou progression de la part des femmes dans les instances dirigeantes (33% en 2021)	2,00%	2,00%
<ul style="list-style-type: none"> <li>• EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE</li> </ul> - Electricité verte (100% des consommations couvertes par de l'énergie d'origine renouvelable d'ici 2022) - Baisse de consommation de carburant (1,2% de réduction des émissions par rapport à 2019) - 80% des déchets valorisés	4,00%	4,00%
<ul style="list-style-type: none"> <li>• CULTURE DE RESPONSABILITÉ DE NOTRE ÉCOSYSTÈME</li> </ul> - Politique santé- sécurité du Groupe - Achats responsables (évaluation des fournisseurs clés et formation aux achats responsables)	7,00% 4,00% 3,00%	7,00% 4,00% 3,00%
TOTAL	15,00% <sup>(2)</sup>	14,00% <sup>(2)</sup>
<b>CRITÈRES STRATÉGIQUES</b>		
RÉALISATIONS STRATÉGIQUES 2022 42,50% au maximum de la rémunération fixe annuelle, à l'appréciation du Conseil de Surveillance sur proposition du Comité des Rémunérations et des Nominations : - Gain ou renouvellement de contrats - Opérations de croissance externe - Exécution de la stratégie digitale	42,50%	42,50%
TOTAL	42,50%	42,50%
<b>TOTAL DE L'ENSEMBLE DES CRITÈRES</b>	<b>150,00%</b>	<b>148,50%</b> soit 1 565 699 €

Le Conseil de surveillance, sur recommandation du Comité des rémunérations et des nominations, a décidé d'attribuer à M. Jean-Charles Decaux, 148,50% de sa rémunération fixe annuelle au regard de l'atteinte des critères financiers, RSE et des principales réalisations stratégiques réalisées au cours de l'année 2022, plus particulièrement au travers des gains ou renouvellements de contrats dans différents pays ainsi que la poursuite de l'accélération des activités digitales et programmatiques, la poursuite des actions « Covid » notamment en Chine et les opérations de croissance externe telles que Displayce (plateforme demand side, spécialiste de l'affichage digital), Pisoni (spécialiste du mobilier urbain et de l'affichage implanté dans le sud de la France) ou encore le rachat des participations des minoritaires.

Pour l'exercice 2022, la rémunération variable de M. Jean-Charles Decaux s'élève à 1 565 699 €.

<sup>(1)</sup> Le Conseil de Surveillance considère qu'il n'est pas en mesure de communiquer de façon plus détaillée ces critères qui sont étroitement liés à la stratégie de la Société.

<sup>(2)</sup> Les critères RSE représentent 15% de la rémunération variable des membres du Directoire. La rémunération variable de M. Jean-Charles Decaux peut atteindre 150% de sa rémunération fixe annuelle, les critères RSE représentent donc 22,5% de sa rémunération annuelle. Ces critères ont été atteints à 14% par les membres du Directoire ce qui représente 21% de sa rémunération variable.

Rémunération exceptionnelle

Néant.

Rémunération allouée à raison du mandat d'administrateur / de membre du Conseil de surveillance

Néant.

Avantages en nature

Les avantages en nature sont liés à la mise à disposition d'un véhicule de fonction en France.

Actions de performance

Néant.

M. Jean-Charles Decaux ne dispose pas d'actions de performance, ayant renoncé à en recevoir depuis l'introduction en bourse de la Société en 2001.

Attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions

Néant.

M. Jean-Charles Decaux ne dispose pas d'options de souscription ou d'achat d'actions, ayant renoncé à en recevoir depuis l'introduction en bourse de la Société en 2001.

Régime de retraite supplémentaire / Assurance-vie

M. Jean-Charles Decaux bénéficie d'une assurance-vie.

Indemnités de rupture

Néant.

b) Synthèse des rémunérations de M. Jean-Charles Decaux

1. Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à M. Jean-Charles Decaux par JCDecaux SE et les sociétés contrôlées (Tableau 1 du Code de Gouvernement d'entreprise)

En euros	2021	2022
Rémunérations attribuées au titre de l'exercice (détaillées dans le tableau suivant)	2 343 592	2 642 071
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées gratuitement au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>2 343 592</b>	<b>2 642 071</b>
<b>ÉVOLUTION PAR RAPPORT À L'ANNÉE N-1</b>	<b>+107%</b>	<b>+13%</b>

2. Récapitulatif des rémunérations attribuées et versées à M. Jean-Charles Decaux par JCDecaux SE et les sociétés contrôlées (Tableau 2 du Code de Gouvernement d'entreprise)

En euros	2021		2022	
	MONTANTS ATTRIBUÉS AU TITRE DE L'EXERCICE 2021	MONTANTS VERSÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2021	MONTANTS ATTRIBUÉS AU TITRE DE L'EXERCICE 2022	MONTANTS VERSÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2022
Rémunération fixe	1 054 343	1 054 343	1 054 343	1 054 343
Rémunération variable annuelle	1 265 211 <sup>(1)</sup>	316 303 <sup>(2)</sup>	1 565 699 <sup>(3)</sup>	1 265 211 <sup>(1)</sup>
Rémunération variable pluriannuelle	0	0	0	0
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Rémunération allouée à raison d'un mandat d'administrateur	0	0	0	0
Avantages en nature <sup>(4)</sup>	6 546	6 546	4 753	4 753
Assurances vie/retraite spécifique	17 492	17 492	17 276	17 276
<b>TOTAL</b>	<b>2 343 592</b>	<b>1 394 684</b>	<b>2 642 071</b>	<b>2 341 583</b>

<sup>(1)</sup> Rémunération variable versée en 2022 au titre de l'exercice 2021, étant précisé que M. Jean-Charles Decaux a renoncé à 20% de sa rémunération variable attribuée qui correspondait à 150% de sa rémunération fixe annuelle. Cette rémunération a été versée après approbation de la résolution 14 de l'Assemblée Générale du 11 mai 2022.

<sup>(2)</sup> Rémunération variable versée en 2021 au titre de l'exercice 2020, soit 40% de la rémunération fixe annuelle (la rémunération variable de M. Jean-Charles Decaux ne pouvait dépasser 150% de sa rémunération fixe annuelle au titre de l'exercice 2020). Cette rémunération a été versée après approbation de la résolution 13 de l'Assemblée Générale du 20 mai 2021.

<sup>(3)</sup> Rémunération variable à verser en 2023 au titre de l'exercice 2022, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale 2023.

<sup>(4)</sup> Correspond à un véhicule de fonction.

### 3. La proportion relative de la rémunération fixe et variable

Sur un montant total de rémunération attribuée à M. Jean-Charles Decaux au titre de l'exercice 2022 de 2 642 071 €, la rémunération fixe représente 40% et la rémunération variable représente 59%.

### 4. Restitution de la rémunération variable

Conformément à l'article L. 22-10-9 I alinéa 3 du Code de commerce, il n'est pas prévu d'utiliser la possibilité de demander la restitution de la rémunération variable de M. Jean-Charles Decaux.

### 5. Récapitulatif des rémunérations versées à M. Jean-Charles Decaux par JCDecaux Holding

La société JCDecaux Holding a versé à M. Jean-Charles Decaux au titre de son mandat de Directeur Général ( depuis le 1<sup>er</sup> avril 2021) de la société JCDecaux Holding , les montants suivants :

- Au cours de l'exercice 2021 : une rémunération fixe de 200 000 €
- Au cours de l'exercice 2022 : une rémunération fixe de 200 000 €.

### 10. Autres informations (Tableau 11 du Code de Gouvernement d'entreprise)

CONTRAT DE TRAVAIL		RÉGIME DE RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE		INDEMNITÉS OU AVANTAGES DUS OU SUSCEPTIBLES D'ÊTRE DUS À RAISON DE LA CESSATION OU DU CHANGEMENT DE FONCTIONS		INDEMNITÉS RELATIVES À UNE CLAUSE DE NON-CONCURRENCE	
oui	non	oui	non	oui	non	oui	non
	✓		✓		✓		✓

### 11. Ratios d'équité concernant M. Jean-Charles Decaux

À titre liminaire, il convient de préciser que la société se réfère aux lignes directrices de l'AFEP pour les modalités de calcul des ratios mentionnés à l'article L. 22-10-9 I du Code de commerce.

Pour chaque mandataire social, le périmètre des salariés pris en comparaison ainsi que les rémunérations prises en considération pour le calcul du ratio sont les suivants :

- Périmètre des salariés pris en comparaison :
  - (i) Périmètre de la société cotée (JCDecaux SE) :

Seuls les salariés de la société JCDecaux SE (hors mandataires sociaux), ayant été présents dans les effectifs de la société sur deux années au minimum et étant titulaire d'un contrat de travail (CDD ou CDI) ont été pris en compte pour le calcul des ratios d'équité.

Au 31 décembre 2022, cet effectif représente un total de 362 salariés sur un effectif global France de 3 119 salariés.

- (ii) Périmètre élargi :

Les salariés de la société JCDecaux SE, JCDecaux France et Cyclocity®, (hors mandataires sociaux), ayant été présents dans les effectifs de la société sur deux années au minimum et étant titulaire d'un contrat de travail (CDD ou CDI) ont été pris en compte pour le calcul des ratios d'équité.

Au 31 décembre 2022, cet effectif représente un total de 2 400 salariés sur un effectif global France de 3 119 salariés.

### 6. Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées à M. Jean-Charles Decaux durant l'exercice

Néant.

### 7. Options de souscription ou d'achat d'actions levées par M. Jean-Charles Decaux durant l'exercice

Néant.

### 8. Actions de performance attribuées à M. Jean-Charles Decaux durant l'exercice

Néant.

### 9. Actions de performance attribuées à M. Jean-Charles Decaux devenues disponibles durant l'exercice

Néant.

- Rémunérations prises en considération pour le calcul du ratio :

La rémunération retenue pour le calcul du ratio correspond à la rémunération brute versée au cours de l'exercice.

- Concernant les salariés (du périmètre de la société cotée ou du périmètre élargi), les éléments de rémunération pris en considération sont les suivants :
  - > Rémunération fixe
  - > Rémunération variable annuelle
  - > Rémunération variable exceptionnelle
  - > Attribution de stock-options
  - > Valorisation des avantages en nature (véhicule de fonction)
  - > Epargne salariale.

À noter qu'en 2020 et 2021, dans le contexte de crise sanitaire de la Covid-19, certains salariés ont été placés en position d'activité partielle. Par conséquent, leur rémunération fixe tient compte de l'impact de l'activité partielle.

- Concernant les mandataires sociaux, les éléments de rémunération pris en considération sont les suivants :
  - > Rémunération fixe<sup>(1)</sup>
  - > Rémunération variable annuelle
  - > Attribution de stock-options
  - > Valorisation des avantages en nature
  - > Assurance vie/retraite.

<sup>(1)</sup> Pour rappel : en 2020 dans le contexte de crise sanitaire de la Covid-19, le Directoire du 2 avril 2020 a proposé au Conseil de surveillance de réduire, pour chaque membre du Directoire, la rémunération fixe initialement décidée par le Conseil de surveillance au titre de l'exercice 2020, d'un pourcentage égal à 25% de son montant brut et ce, avec effet rétroactif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 et pour une durée s'achevant le 31 décembre 2020. Le Conseil de surveillance du 14 mai 2020 a décidé de la baisse de rémunération ainsi proposée des membres du Directoire.

TABLEAU DES RATIOS AU TITRE DU I. 6° ET 7° DE L'ARTICLE L.22-10-9 DU CODE DE COMMERCE

	EXERCICE N-5 2018 VS 2017	EXERCICE N-4 2019 VS 2018	EXERCICE N-3 2020 VS 2019	EXERCICE N-2 2021 VS 2020	EXERCICE N-1 2022 VS 2021
Évolution (en %) de la rémunération de M. Jean-Charles Decaux, Directeur Général et Président du Directoire	-26,0%	16,2%	-11,1%	21,1%	67,9%
<b>INFORMATIONS SUR LE PÉRIMÈTRE DE LA SOCIÉTÉ COTÉE (JCDecaux SE)</b>					
Évolution (en %) de la rémunération moyenne des salariés	-0,90%	3,90%	-1,20%	-5,20%	16,00%
Évolution (en %) de la rémunération médiane des salariés	-4,70%	4,10%	-1,10%	-7,40%	19,00%
Ratio par rapport à la rémunération moyenne des salariés	25,3	28,3	25,5	21,2	30,7
Évolution (en %) par rapport à l'exercice précédent	-25,40%	11,90%	-9,90%	-16,90%	44,80%
Ratio par rapport à la rémunération médiane des salariés	29,9	33,4	30,0	25,5	36,0
Évolution (en %) par rapport à l'exercice précédent	-22,30%	11,70%	-10,20%	-15,00%	41,2%
<b>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LE PÉRIMÈTRE ÉLARGI</b>					
Évolution (en %) de la rémunération moyenne des salariés	3,80%	4,50%	1,50%	4,00%	13,20%
Évolution (en %) de la rémunération médiane des salariés	1,1%	4,0%	-0,9%	9,8%	13,20%
Ratio par rapport à la rémunération moyenne des salariés	43,5	48,4	42,4	32,1	47,7
Évolution (en %) par rapport à l'exercice précédent	-28,70%	11,30%	-12,40%	-24,30%	48,6%
Ratio par rapport à la rémunération médiane des salariés	58,7	65,7	58,9	42,3	62,8
Évolution (en %) par rapport à l'exercice précédent	-26,90%	11,90%	-10,40%	-28,20%	48,5%
<b>PERFORMANCE DE LA SOCIÉTÉ</b>					
Critère financier : Résultat net part du Groupe	<b>219,9 M€</b>	<b>265,5 M€</b>	<b>-604,6 M€</b>	<b>-14,5 M€</b>	<b>132,1 M€</b>
Évolution (en %) par rapport à l'exercice précédent	<b>+13,50%</b>	<b>+34,60%</b>	<b>-327,70%</b>	<b>+97,60%</b>	<b>+1008,80%</b>

## II. INFORMATIONS CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DE M. JEAN-FRANÇOIS DECAUX, DIRECTEUR GENERAL, AU TITRE DE L'EXERCICE 2022

### a) Éléments composant la rémunération de M. Jean-François Decaux au titre de l'exercice 2022

#### Rémunération fixe

Pour l'exercice 2022, le Conseil de surveillance du 2 décembre 2021, sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations, a décidé de reconduire le montant 2021 de la rémunération fixe de M. Jean-François Decaux. Ainsi, la rémunération fixe de M. Jean-François Decaux est de 1 054 343 €.

#### Rémunération variable annuelle

##### *Critères de détermination et répartition :*

Pour l'exercice 2022, la rémunération variable de M. Jean-François Decaux pouvait atteindre 150 % de sa rémunération fixe annuelle, dont :

##### *Critères financiers :*

- 85 % au maximum de la rémunération fixe annuelle, sur la base des critères financiers, lié à l'évolution du résultat d'exploitation consolidé ajusté du Groupe en 2022, se décomposant ainsi :
  - 21,25 % au maximum de la rémunération fixe annuelle lié à l'évolution du résultat d'exploitation par rapport au réel 2021
  - 21,25 % au maximum de la rémunération fixe annuelle lié à l'évolution du résultat d'exploitation par rapport au budget 2022
  - 42,5 % de la rémunération fixe annuelle, lié à l'atteinte du budget 2022 pour les ratios de marge opérationnelle sur chiffre d'affaires par segment sur une base ajustée.

##### *Critères RSE :*

- 22,50 % au maximum de la rémunération fixe annuelle liés à des objectifs RSE.

##### *Critères Stratégiques :*

- 42,50 % de la rémunération fixe annuelle, à l'appréciation du Conseil de surveillance sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations, au titre de réalisations stratégiques de la Direction Générale liées au renouvellement de contrats stratégiques, à la signature de nouveaux contrats, l'acquisition de sociétés et l'exécution de la stratégie digitale.

### 3 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

#### Rémunérations et avantages

Niveau d'atteinte :

CRITÈRES FINANCIERS	PONDÉRATION <sup>(1)</sup>	NIVEAU D'ATTEINTE
ÉVOLUTION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION CONSOLIDÉ AJUSTÉ DU GROUPE EN 2022	42,50%	42,50%
<ul style="list-style-type: none"> <li>• PAR RAPPORT AU RÉEL 2021</li> </ul> 21,25% au maximum de la rémunération fixe annuelle liées à l'évolution du résultat d'exploitation par rapport au réel 2021 : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 0% si cette évolution est inférieure à un taux de croissance fixé par le Conseil de surveillance</li> <li>- Linéairement dès lors que cette évolution se situe entre ce taux de croissance et un taux de croissance cible plus élevé fixé par le Conseil de surveillance</li> <li>- 100 % si l'évolution dépasse ce taux de croissance cible</li> </ul>	21,25%	21,25%
<ul style="list-style-type: none"> <li>• PAR RAPPORT AU BUDGET 2022</li> </ul> 21,25% au maximum de la rémunération fixe annuelle liés à l'évolution du résultat d'exploitation par rapport au budget 2022 : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 0% si le résultat d'exploitation 2022 est inférieur au budget 2022</li> <li>- 100% si le résultat d'exploitation 2022 est supérieur ou égal au budget 2022</li> </ul>	21,25%	21,25%
ATTEINTE DU BUDGET 2022 POUR LES RATIOS DE MARGE OPÉRATIONNELLE SUR CHIFFRE D'AFFAIRES PAR SEGMENT SUR UNE BASE AJUSTÉE	42,50%	42,50%
42,50% au maximum de la rémunération fixe annuelle liés à l'atteinte du budget 2022 pour les ratios de marge opérationnelle sur chiffre d'affaires par segment sur une base ajustée : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 0% si aucun segment n'atteint l'objectif</li> <li>- 1/3 si un segment atteint l'objectif</li> <li>- 2/3 si deux segments atteignent l'objectif</li> <li>- 100% si trois segments atteignent l'objectif</li> </ul>		
<b>TOTAL</b>	<b>85,00%</b>	<b>85,00%</b>
CRITÈRES NON-FINANCIERS	PONDÉRATION	NIVEAU D'ATTEINTE
<b>CRITÈRES RSE</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE</li> </ul> Maintien dans les indices EF (CDP MSCI FTSE4Good)	2,00%	1,00%
<ul style="list-style-type: none"> <li>• DÉPLOIEMENT NOUVELLE STRATÉGIE 2030</li> </ul> - Elaboration feuille de route Stratégie Climat Groupe - Construction d'une politique et de plans d'actions sur l'éco-conception - Partenariat officiel des Nations Unis pour la promotion des ODDs - Maintien ou progression de la part des femmes dans les instances dirigeantes (33% en 2021)	2,00%	2,00%
<ul style="list-style-type: none"> <li>• EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE</li> </ul> - Electricité verte (100% des consommations couvertes par de l'énergie d'origine renouvelable d'ici 2022) - Baisse de consommation de carburant (1,2% de réduction des émissions par rapport à 2019) - 80% des déchets valorisés	4,00%	4,00%
<ul style="list-style-type: none"> <li>• CULTURE DE RESPONSABILITÉ DE NOTRE ÉCOSYSTÈME</li> </ul> - Politique santé- sécurité du Groupe - Achats responsables (évaluation des fournisseurs clés et formation aux achats responsables)	7,00% 4,00% 3,00%	7,00% 4,00% 3,00%
<b>TOTAL</b>	<b>15,00% <sup>(2)</sup></b>	<b>14,00% <sup>(2)</sup></b>
<b>CRITÈRES STRATÉGIQUES</b>		
RÉALISATIONS STRATÉGIQUES 2022	42,50%	42,50%
42,50% au maximum de la rémunération fixe annuelle, à l'appréciation du Conseil de Surveillance sur proposition du Comité des Rémunérations et des Nominations <ul style="list-style-type: none"> <li>- Gain ou renouvellement de contrats</li> <li>- Opérations de croissance externe</li> <li>- Exécution de la stratégie digitale</li> </ul>		
<b>TOTAL</b>	<b>42,50%</b>	<b>42,50%</b>
<b>TOTAL DE L'ENSEMBLE DES CRITÈRES</b>	<b>150,00%</b>	<b>148,50%</b> soit 1 565 699 €

Le Conseil de surveillance, sur recommandation du Comité des rémunérations et des nominations, a décidé d'attribuer à M. Jean-François Decaux, 148,50% de sa rémunération fixe annuelle au regard de l'atteinte des critères financiers, RSE et des principales réalisations stratégiques réalisées au cours de l'année 2022, plus particulièrement au travers des gains ou renouvellements de contrats dans différents pays ainsi que la poursuite de l'accélération des activités digitales et programmatiques, la poursuite des actions « Covid » notamment en Chine et les opérations de croissance externe telles que Displayce ( plateforme demand side, spécialiste de l'affichage digital), Pisoni ( spécialiste du mobilier urbain et de l'affichage implanté dans le sud de la France) ou encore le rachat des participations des minoritaires.

Pour l'exercice 2022, la rémunération variable de M. Jean-François Decaux s'élève à 1 565 699 €.

<sup>(1)</sup> Le Conseil de Surveillance considère qu'il n'est pas en mesure de communiquer de façon plus détaillée ces critères qui sont étroitement liés à la stratégie de la Société.

<sup>(2)</sup> Les critères RSE représentent 15% de la rémunération variable des membres du Directoire. La rémunération variable de M. Jean-François Decaux peut atteindre 150% de sa rémunération fixe annuelle, les critères RSE représentent donc 22,5% de sa rémunération annuelle. Ces critères ont été atteints à 14% par les membres du Directoire ce qui représente 21% de sa rémunération variable.

Rémunération exceptionnelle

Néant.

Rémunération allouée à raison du mandat d'administrateur / de membre du Conseil de surveillance

Néant.

Avantages en nature

Les avantages en nature sont liés à la mise à disposition de deux véhicules de fonction au Royaume-Uni.

Actions de performance

Néant.

M. Jean-François Decaux ne dispose pas d'actions de performance, ayant renoncé à en recevoir depuis l'introduction en bourse de la Société en 2001.

Attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions

Néant.

M. Jean-François Decaux ne dispose pas d'options de souscription ou d'achat d'actions, ayant renoncé à en recevoir depuis l'introduction en bourse de la Société en 2001.

Régime de retraite supplémentaire / Assurance-vie

Néant.

Indemnités de rupture

Néant.

b) Synthèse des rémunérations de M. Jean-François Decaux

1. Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à Monsieur Jean-François Decaux par JCDecaux SE et les sociétés contrôlées (Tableau 1 du Code de Gouvernement d'entreprise)

<i>En euros</i>	2021	2022
Rémunérations attribuées au titre de l'exercice (détaillées dans le tableau suivant)	2 392 519	2 680 519
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées gratuitement au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>2 392 519</b>	<b>2 680 519</b>
<b>ÉVOLUTION PAR RAPPORT À L'ANNÉE N-1</b>	<b>+103 %</b>	<b>+12 %</b>

2. Récapitulatif des rémunérations attribuées et versées à M. Jean-François Decaux par JCDecaux SE et les sociétés contrôlées (Tableau 2 du Code de Gouvernement d'entreprise)

<i>En euros</i>	2021		2022	
	MONTANTS ATTRIBUÉS AU TITRE DE L'EXERCICE 2021	MONTANTS VERSÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2021	MONTANTS ATTRIBUÉS AU TITRE DE L'EXERCICE 2022	MONTANTS VERSÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2022
Rémunération fixe	1 054 343	1 054 343	1 054 343	1 054 343
Rémunération variable annuelle	1 265 211 <sup>(1)</sup>	316 303 <sup>(2)</sup>	1 565 699 <sup>(3)</sup>	1 265 211 <sup>(1)</sup>
Rémunération variable pluriannuelle	0	0	0	0
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Rémunération allouée à raison d'un mandat d'administrateur	0	0	0	0
Avantages en nature <sup>(4)</sup>	72 965	72 965	60 477	60 477
Assurances vie/retraite spécifique	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>2 392 519</b>	<b>1 443 611</b>	<b>2 680 519</b>	<b>2 380 031</b>

<sup>(1)</sup> Rémunération variable versée en 2022 au titre de l'exercice 2021, étant précisé que M. Jean-François Decaux a renoncé à 20% de sa rémunération variable attribuée qui correspondait à 150% de sa rémunération fixe annuelle. Cette rémunération a été versée après approbation de la résolution 13 de l'Assemblée Générale du 11 mai 2022.

<sup>(2)</sup> Rémunération variable versée en 2021 au titre de l'exercice 2020, soit 40% de la rémunération fixe annuelle (la rémunération variable de M. Jean-François Decaux ne pouvait dépasser 150% de sa rémunération fixe annuelle au titre de l'exercice 2020). Cette rémunération a été versée après approbation de la résolution 14 de l'Assemblée Générale du 20 mai 2021.

<sup>(3)</sup> Rémunération variable à verser en 2023 au titre de l'exercice 2022, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale 2023.

<sup>(4)</sup> Correspond à deux véhicules de fonction.

**3. La proportion relative de la rémunération fixe et variable**

Sur un montant total de rémunération attribuée à M. Jean-François Decaux au titre de l'exercice 2022 de 2 680 519 €, la rémunération fixe représente 39% et la rémunération variable représente 58%.

**4. Restitution de la rémunération variable**

Conformément à l'article L. 22-10-9 I alinéa 3 du Code de commerce, il n'est pas prévu d'utiliser la possibilité de demander la restitution de la rémunération variable de M. Jean-François Decaux.

**5. Récapitulatif des rémunérations versées à M. Jean-François Decaux par JCDecaux Holding**

La société JCDecaux Holding a versé à M. Jean-François Decaux, au titre de son mandat de Directeur Général (jusqu'au 31 mars 2022) et de Président (à compter du 31 mars 2022) de la société JCDecaux Holding, les montants suivants :

- Au cours de l'exercice 2021 : une rémunération fixe de 200 000 €
- Au cours de l'exercice 2022 : une rémunération fixe de 200 000 €.

**10. Autres informations (Tableau 11 du Code de Gouvernement d'entreprise)**

CONTRAT DE TRAVAIL		RÉGIME DE RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE		INDEMNITÉS OU AVANTAGES DUS OU SUSCEPTIBLES D'ÊTRE DUS À RAISON DE LA CESSATION OU DU CHANGEMENT DE FONCTIONS		INDEMNITÉS RELATIVES À UNE CLAUSE DE NON-CONCURRENCE	
oui	non	oui	non	oui	non	oui	non
	✓		✓		✓		✓

**11. Ratios d'équité concernant M. Jean-François Decaux**

À titre liminaire, il convient de préciser que la société se réfère aux lignes directrices de l'AFEP pour les modalités de calcul des ratios mentionnés à l'article L. 22-10-9 I du Code de commerce.

Pour chaque mandataire social, le périmètre des salariés pris en comparaison ainsi que les rémunérations prises en considération pour le calcul du ratio sont les suivants :

- Périmètre des salariés pris en comparaison :
  - (i) Périmètre de la société cotée (JCDecaux SE) :

Seuls les salariés de la société JCDecaux SE (hors mandataires sociaux), ayant été présents dans les effectifs de la société sur deux années au minimum et étant titulaire d'un contrat de travail (CDD ou CDI) ont été pris en compte pour le calcul des ratios d'équité.

Au 31 décembre 2022, cet effectif représente un total de 362 salariés sur un effectif global France de 3 119 salariés.

- (ii) Périmètre élargi :

Les salariés de la société JCDecaux SE, JCDecaux France et Cyclocity®, (hors mandataires sociaux), ayant été présents dans les effectifs de la société sur deux années au minimum et étant titulaire d'un contrat de travail (CDD ou CDI) ont été pris en compte pour le calcul des ratios d'équité.

Au 31 décembre 2022, cet effectif représente un total de 2 400 salariés sur un effectif global France de 3 119 salariés.

**6. Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées à M. Jean-François Decaux durant l'exercice**

Néant.

**7. Options de souscription ou d'achat d'actions levées par M. Jean-François Decaux durant l'exercice**

Néant.

**8. Actions de performance attribuées à M. Jean-François Decaux durant l'exercice**

Néant.

**9. Actions de performance attribuées à M. Jean-François Decaux devenues disponibles durant l'exercice**

Néant.

- Rémunérations prises en considération pour le calcul du ratio :

La rémunération retenue pour le calcul du ratio correspond à la rémunération brute versée au cours de l'exercice.

- Concernant les salariés (du périmètre de la société cotée ou du périmètre élargi), les éléments de rémunération pris en considération sont les suivants :
  - > Rémunération fixe
  - > Rémunération variable annuelle
  - > Rémunération variable exceptionnelle
  - > Attribution de stock-options
  - > Valorisation des avantages en nature (véhicule de fonction)
  - > Epargne salariale.

À noter qu'en 2020 et 2021, dans le contexte de crise sanitaire de la Covid-19, certains salariés ont été placés en position d'activité partielle. Par conséquent, leur rémunération fixe tient compte de l'impact de l'activité partielle.

- Concernant les mandataires sociaux, les éléments de rémunération pris en considération sont les suivants :
  - > Rémunération fixe<sup>(1)</sup>
  - > Rémunération variable annuelle
  - > Attribution de stock-options
  - > Valorisation des avantages en nature
  - > Assurance vie/retraite.

<sup>(1)</sup> Pour rappel : en 2020 dans le contexte de crise sanitaire de la Covid-19, le Directoire du 2 avril 2020 a proposé au Conseil de surveillance de réduire, pour chaque membre du Directoire, la rémunération fixe initialement décidée par le Conseil de surveillance au titre de l'exercice 2020, d'un pourcentage égal à 25% de son montant brut et ce, avec effet rétroactif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 et pour une durée s'achevant le 31 décembre 2020. Le Conseil de surveillance du 14 mai 2020 a décidé de la baisse de rémunération ainsi proposée des membres du Directoire.

TABLEAU DES RATIOS AU TITRE DU I. 6° ET 7° DE L'ARTICLE L.22-10-9 DU CODE DE COMMERCE

	EXERCICE N-5 2018 VS 2017	EXERCICE N-4 2019 VS 2018	EXERCICE N-3 2020 VS 2019	EXERCICE N-2 2021 VS 2020	EXERCICE N-1 2022 VS 2021
Évolution (en %) de la rémunération de M. Jean-François Decaux, Directeur Général	-26,00%	15,10%	-10,90%	-20,40%	64,90%
<b>INFORMATIONS SUR LE PÉRIMÈTRE DE LA SOCIÉTÉ COTÉE (JCDecaux SE)</b>					
Évolution (en %) de la rémunération moyenne des salariés	-0,90%	3,90%	-1,20%	-5,20%	16,00%
Évolution (en %) de la rémunération médiane des salariés	-4,70%	4,10%	-1,10%	-7,40%	19,00%
Ratio par rapport à la rémunération moyenne des salariés	26,2	29	26,1	22	31,2
Évolution (en %) par rapport à l'exercice précédent	-25,40%	10,70%	-10,00%	-15,70%	41,80%
Ratio par rapport à la rémunération médiane des salariés	30,9	34,1	30,8	26,4	36,6
Évolution (en %) par rapport à l'exercice précédent	-22,40%	10,40%	-9,70%	-14,30%	38,60%
<b>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LE PÉRIMÈTRE ÉLARGI</b>					
Évolution (en %) de la rémunération moyenne des salariés	3,80%	4,50%	1,50%	4,00%	13,20%
Évolution (en %) de la rémunération médiane des salariés	1,10%	4,00%	-0,90%	9,80%	13,20%
Ratio par rapport à la rémunération moyenne des salariés	44,9	49,5	43,5	33,3	48,4
Évolution (en %) par rapport à l'exercice précédent	-28,70%	10,20%	-12,10%	-23,40%	45,30%
Ratio par rapport à la rémunération médiane des salariés	60,7	67,2	60,4	43,8	63,8
Évolution (en %) par rapport à l'exercice précédent	-26,90%	10,70%	-10,10%	-27,50%	45,70%
<b>PERFORMANCE DE LA SOCIÉTÉ</b>					
Critère financier : Résultat net part du Groupe	219,9 M€	265,5 M€	-604,6 M€	- 14,5 M€	132,1 M€
Évolution (en %) par rapport à l'exercice précédent	+13,50%	+34,60%	-327,70%	+97,60%	+1 008,8%

### III. INFORMATIONS CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION M. EMMANUEL BASTIDE, MEMBRE DU DIRECTOIRE ET DIRECTEUR GÉNÉRAL ASIE, AU TITRE DE L'EXERCICE 2022

#### a) Éléments composant la rémunération de M. Emmanuel Bastide au titre de l'exercice 2022

##### Rémunération fixe

Pour l'exercice 2022, le Conseil de surveillance du 2 décembre 2021, sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations, a décidé de reconduire le montant 2021 de la rémunération fixe de M. Emmanuel Bastide. Ainsi, la rémunération fixe de M. Emmanuel Bastide est de 445 665 €.

##### Rémunération variable annuelle

###### *Critères de détermination et répartition :*

Pour l'exercice 2022, la rémunération variable pouvait atteindre 100 % de sa rémunération fixe annuelle, dont :

###### *Critères financiers :*

- 85 % au maximum de la rémunération fixe annuelle, sur la base de critères financiers, liés à l'évolution du résultat d'exploitation ajusté des pays de sa zone de responsabilité en 2022, se décomposant ainsi :
  - 42,5 % au maximum de la rémunération fixe annuelle lié à l'évolution du résultat d'exploitation ajusté par rapport au réel 2021
  - 42,5 % de la rémunération fixe annuelle lié à l'évolution du résultat d'exploitation ajusté par rapport au budget 2022.

###### *Critères RSE :*

- 15% de la rémunération fixe annuelle lié à l'atteinte des objectifs RSE.

###### *Complément de réalisations stratégiques :*

- Si le plafond de 85% de sa rémunération fixe annuelle n'est pas atteint par application des critères financiers, une rémunération variable complémentaire pourra lui être attribuée (dans la limite d'une rémunération variable totale maximale de 85% de la rémunération fixe annuelle), au titre de :
  - La participation à des réalisations stratégiques ponctuelles de la Direction Générale ou de la région sous sa responsabilité (par exemple la signature de nouveaux contrats, le renouvellement de contrats stratégiques, l'acquisition de sociétés et l'exécution de la stratégie digitale) ou
  - De l'atteinte d'objectifs spécifiques liés aux directions sous sa responsabilité et fixés par Monsieur Jean-Charles Decaux (par exemple la signature de nouveaux contrats, le renouvellement de contrats structurants, l'acquisition de sociétés, l'exécution de la stratégie digitale, l'optimisation des organisations et des investissements dans la région sous sa responsabilité).

Niveau d'atteinte :

CRITÈRES FINANCIERS	PONDÉRATION <sup>(1)</sup>	NIVEAU D'ATTEINTE
ÉVOLUTION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION AJUSTÉ DES PAYS DE SA ZONE DE RESPONSABILITÉ	85,00%	85,00%
<ul style="list-style-type: none"> <li>• PAR RAPPORT AU RÉEL 2021</li> </ul> 42,50% au maximum de la rémunération fixe annuelle liées à l'évolution du résultat d'exploitation par rapport au réel 2021 : - 0% si cette évolution est inférieure à un taux de croissance fixé par le Conseil de surveillance - Linéairement dès lors que cette évolution se situe entre ce taux de croissance et un taux de croissance cible plus élevé fixé par le Conseil de surveillance - 100 % si l'évolution dépasse ce taux de croissance cible	42,50%	0,00%
<ul style="list-style-type: none"> <li>• PAR RAPPORT AU BUDGET 2022</li> </ul> 42,50% au maximum de la rémunération fixe annuelle liés à l'évolution du résultat d'exploitation par rapport au budget 2022 : - 0% si le résultat d'exploitation 2022 est inférieur au budget 2022 - 100% si le résultat d'exploitation 2022 est supérieur ou égal au budget 2022	42,50%	0,00%
<b>TOTAL CRITÈRES FINANCIERS</b>	<b>85,00%</b>	<b>0,00%</b>
CRITÈRES NON-FINANCIERS	PONDÉRATION	NIVEAU D'ATTEINTE
<b>CRITÈRES RSE</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE</li> </ul> Maintien dans les indices EF (CDP MSCI FTSE4Good)	2,00%	1,00%
<ul style="list-style-type: none"> <li>• DÉPLOIEMENT NOUVELLE STRATÉGIE 2030</li> </ul> - Elaboration feuille de route Stratégie Climat Groupe - Construction d'une politique et de plans d'actions sur l'éco-conception - Partenariat officiel des Nations Unis pour la promotion des ODDs - Maintien ou progression de la part des femmes dans les instances dirigeantes (33% en 2021)	2,00%	2,00%
<ul style="list-style-type: none"> <li>• EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE</li> </ul> - Electricité verte (100% des consommations couvertes par de l'énergie d'origine renouvelable d'ici 2022) - Baisse de consommation de carburant (1,2% de réduction des émissions par rapport à 2019) - 80% des déchets valorisés	4,00%	4,00%
<ul style="list-style-type: none"> <li>• CULTURE DE RESPONSABILITÉ DE NOTRE ÉCOSYSTÈME</li> </ul> - Politique santé- sécurité du Groupe - Achats responsables (évaluation des fournisseurs clés et formation aux achats responsables)	7,00% 4,00% 3,00%	7,00% 4,00% 3,00%
<b>TOTAL CRITÈRES RSE</b>	<b>15,00%</b>	<b>14,00%</b>
<b>TOTAL CRITÈRES FINANCIERS ET RSE</b>	<b>100,00%</b>	<b>14,00%</b>
<b>COMPLÈMENT DE RÉALISATIONS STRATÉGIQUE (cf. détails ci-dessous)</b>	<b>85,00%</b>	<b>85,00%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>85,00%</b>	<b>85,00%</b>
<b>TOTAL DE L'ENSEMBLE DES CRITÈRES</b>	<b>100,00%</b>	<b>99,00%</b> soit 441 208 €

Le Conseil de surveillance, sur recommandation du Comité des rémunérations et des nominations, a décidé d'attribuer à M. Emmanuel Bastide, 99% de sa rémunération fixe annuelle au regard de l'atteinte des critères RSE et au titre d'un complément de réalisations stratégiques du fait des gains et renouvellements de contrat en Asie et à la préservation de l'Ebit dans un contexte d'activité au plus bas historique.

Les principaux gains de contrats en Asie sont les suivants :

- En Chine :
  - Le Métro de Shanghai pour 15 ans, les 5 nouvelles lignes venant ainsi compléter le renouvellement des 13 lignes existantes avec un périmètre étendu au digital
  - Le Terminal 3 de l'aéroport de Chongqing pour 5 ans.

- Les terminaux 2 et 3 de l'aéroport de Pékin et l'aéroport de Chengdu pour 3 ans
- A Hong Kong, le contrat des abris du tramway pour 5 ans (avec extension automatique de 5 ans en cas d'autorisation du digital)
- Le mobilier urbain de Macao pour 15 ans + 5 ans avec un périmètre étendu (y compris digital)
- A Singapour, le contrat de l'aéroport de Changi pour 7 ans
- En Inde, 2 lignes du métro de Mumbai (adhésivages et intérieurs des trains) pour 15 ans.

Pour l'exercice 2022, la rémunération variable de M. Emmanuel Bastide s'élève à 441 208 €.

<sup>(1)</sup> Le Conseil de Surveillance considère qu'il n'est pas en mesure de communiquer de façon plus détaillée ces critères qui sont étroitement liés à la stratégie de la Société.

Rémunération exceptionnelle

Néant.

M. Emmanuel Bastide a bénéficié d'une rémunération supplémentaire de 79 941 € correspondant au paiement de ses congés payés non pris en 2022 suite à son départ de Hong Kong.

Rémunération allouée à raison du mandat d'administrateur / de membre du Conseil de surveillance

Néant.

Avantages en nature

Au cours de l'exercice 2022, les avantages en nature sont liés à la mise à disposition d'un véhicule de fonction à Hong Kong, puis à Singapour suite à son déménagement.

M. Emmanuel Bastide a bénéficié également à Hong Kong, puis à Singapour suite à son déménagement d'un logement de fonction, du paiement des frais de scolarité de ses enfants et de la prise en charge des frais de transport lors du retour en France.

Actions de performance

Néant.

Attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions

Néant.

Régime de retraite supplémentaire / Assurance-vie

Néant.

Indemnités de rupture

En cas de rupture de son contrat de travail, la Société est susceptible de verser à M. Emmanuel Bastide, pendant une durée de deux ans, une indemnité de non-concurrence correspondant à 33% de son salaire fixe et variable calculée sur la moyenne des douze derniers mois précédant la date de cessation des relations contractuelles.

La Société a la faculté de libérer M. Emmanuel Bastide de son engagement lors de la cessation du contrat et, de ce fait, de ne pas payer la rémunération correspondante.

Ces engagements réglementés ont été approuvés par l'Assemblée Générale du 13 mai 2015 (7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> résolutions).

b) Synthèse des rémunérations de M. Emmanuel Bastide

1. Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à M. Emmanuel Bastide par JCDecaux SE et les sociétés contrôlées (Tableau 1 du Code de Gouvernement d'entreprise)

<i>En euros</i>	2021	2022
Rémunérations attribuées au titre de l'exercice (détaillées dans le tableau suivant)	1 110 114	1 228 215
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>1 110 114</b>	<b>1 228 215</b>
<b>ÉVOLUTION PAR RAPPORT À L'ANNÉE N-1</b>	<b>+35,45 %</b>	<b>+10,64 %</b>
Valorisation des actions de performance attribuées gratuitement au cours de l'exercice	571 511	0
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>1 681 626</b>	<b>1 228 215</b>
<b>ÉVOLUTION PAR RAPPORT À L'ANNÉE N-1</b>	<b>+105 %</b>	<b>-26,96 %</b>

2. Récapitulatif des rémunérations attribuées et versées à M. Emmanuel Bastide par JCDecaux SE et les sociétés contrôlées  
(Tableau 2 du Code de Gouvernement d'entreprise)

En euros	2021		2022	
	MONTANTS ATTRIBUÉS AU TITRE DE L'EXERCICE 2021	MONTANTS VERSÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2021	MONTANTS ATTRIBUÉS AU TITRE DE L'EXERCICE 2022	MONTANTS VERSÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2022
Rémunération fixe	445 665	445 665	445 665	445 665 <sup>(1)</sup>
Rémunération variable annuelle	445 665 <sup>(2)</sup>	259 043 <sup>(3)</sup>	441 208 <sup>(4)</sup>	445 665 <sup>(2)</sup>
Rémunération variable pluriannuelle	0	0	0	0
Rémunération exceptionnelle	0	0	79 941 <sup>(5)</sup>	79 941 <sup>(5)</sup>
Rémunération allouée à raison d'un mandat d'administrateur	0	0	0	0
Avantages en nature <sup>(6)</sup>	218 784	218 784	261 401	261 401
Assurances vie/retraite spécifique	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>1 110 114</b>	<b>923 492</b>	<b>1 228 215</b>	<b>1 232 672</b>

3. La proportion relative de la rémunération fixe et variable

Sur un montant total de rémunération attribuée à M. Emmanuel Bastide au titre de l'exercice 2022 de 1 228 215 €, la rémunération fixe représente 36,3% et la rémunération variable représente 36%.

4. Restitution de la rémunération variable

Conformément à l'article L. 22-10-9 I alinéa 3 du Code de commerce, il n'est pas prévu d'utiliser la possibilité de demander la restitution de la rémunération variable de M. Emmanuel Bastide.

5. Récapitulatif des rémunérations versées à M. Emmanuel Bastide par JCDecaux Holding

La société JCDecaux Holding n'a versé aucune rémunération à M. Emmanuel Bastide au cours de l'exercice 2022, ni au cours de l'exercice 2021.

6. Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées à M. Emmanuel Bastide durant l'exercice

Néant.

7. Options de souscription ou d'achat d'actions levées par M. Emmanuel Bastide durant l'exercice

Néant.

8. Actions de performance attribuées à M. Emmanuel Bastide durant l'exercice

Néant.

9. Actions de performance attribuées à M. Emmanuel Bastide devenues disponibles durant l'exercice

Néant.

10. Autres informations (Tableau 11 du Code de Gouvernement d'entreprise)

CONTRAT DE TRAVAIL		RÉGIME DE RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE		INDEMNITÉS OU AVANTAGES DUS OU SUSCEPTIBLES D'ÊTRE DUS À RAISON DE LA CESSATION OU DU CHANGEMENT DE FONCTIONS		INDEMNITÉS RELATIVES À UNE CLAUSE DE NON-CONCURRENCE	
oui	non	oui	non	oui	non	oui	non
✓			✓		✓		✓

<sup>(1)</sup> En tant qu'expatrié, M. Emmanuel Bastide bénéficie d'une clause contractuelle de garantie de taux de change. Au titre de 2022, et compte tenu du changement de domiciliation intervenu au 1er septembre, la clause garantie de taux de change s'est articulée autour de deux taux :

- Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août 2022, et compte tenu de la dépréciation du dollar de Hong Kong par rapport à l'Euro, un ajustement négatif de 115 937 dollars de Hong Kong  
- Du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2022, et compte tenu de la dépréciation du dollar de Singapour par rapport à l'Euro, un ajustement négatif de 13 196 dollars de Singapour.  
Pour rappel, au titre de 2021, et compte tenu de la dépréciation du dollar de Hong Kong par rapport à l'Euro, cet ajustement était négatif de 52 426 dollars de Hong Kong.

<sup>(2)</sup> Rémunération variable versée en 2022 au titre de l'exercice 2021, soit 100% de la rémunération fixe annuelle (la rémunération variable de M. Emmanuel Bastide ne pouvait dépasser 100% de sa rémunération fixe annuelle au titre de l'exercice 2021). Cette rémunération a été versée après approbation de la résolution 15 de l'Assemblée Générale du 11 mai 2022.

<sup>(3)</sup> Rémunération variable versée en 2021 au titre de l'exercice 2020, soit 78% de la rémunération fixe annuelle (la rémunération variable de M. Emmanuel Bastide ne pouvait dépasser 100% de sa rémunération fixe annuelle au titre de l'exercice 2020). Cette rémunération a été versée après approbation de la résolution 15 de l'Assemblée Générale du 20 mai 2021.

<sup>(4)</sup> Rémunération variable à verser en 2023 au titre de l'exercice 2022, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale 2023, soit 99,0% de la rémunération fixe annuelle (la rémunération variable de M. Emmanuel Bastide ne pouvait dépasser 100% de sa rémunération fixe annuelle au titre de l'exercice 2022).

<sup>(5)</sup> Correspond au paiement de ses congés payés non pris en 2022 suite à son départ de Hong Kong.

<sup>(6)</sup> Correspond à un véhicule, à un logement de fonction, à la prise en charge des frais de transport lors du retour en France et aux frais de scolarité des enfants de M. Emmanuel Bastide.

### 11. Ratios d'équité concernant M. Emmanuel Bastide

À titre liminaire, il convient de préciser que la société se réfère aux lignes directrices de l'AFEP pour les modalités de calcul des ratios mentionnés à l'article L. 22-10-9 I du Code de commerce.

Pour chaque mandataire social, le périmètre des salariés pris en comparaison ainsi que les rémunérations prises en considération pour le calcul du ratio sont les suivants :

- Périmètre des salariés pris en comparaison :

(i) Périmètre de la société cotée (JCDecaux SE) :

Seuls les salariés de la société JCDecaux SE (hors mandataires sociaux), ayant été présents dans les effectifs de la société sur deux années au minimum et étant titulaire d'un contrat de travail (CDD ou CDI) ont été pris en compte pour le calcul des ratios d'équité.

Au 31 décembre 2022, cet effectif représente un total de 362 salariés sur un effectif global France de 3 119 salariés.

(ii) Périmètre élargi :

Les salariés de la société JCDecaux SE, JCDecaux France et Cyclocity®, (hors mandataires sociaux), ayant été présents dans les effectifs de la société sur deux années au minimum et étant titulaire d'un contrat de travail (CDD ou CDI) ont été pris en compte pour le calcul des ratios d'équité.

Au 31 décembre 2022, cet effectif représente un total de 2400 salariés sur un effectif global France de 3 119 salariés.

- Rémunérations prises en considération pour le calcul du ratio :

La rémunération retenue pour le calcul du ratio correspond à la rémunération brute versée au cours de l'exercice.

- Concernant les salariés (du périmètre de la société cotée ou du périmètre élargi), les éléments de rémunération pris en considération sont les suivants :
  - › Rémunération fixe
  - › Rémunération variable annuelle
  - › Rémunération variable exceptionnelle
  - › Attribution de stock-options
  - › Valorisation des avantages en nature (véhicule de fonction)
  - › Epargne salariale.

À noter qu'en 2020 et 2021, dans le contexte de crise sanitaire de la Covid-19, certains salariés ont été placés en position d'activité partielle. Par conséquent, leur rémunération fixe tient compte de l'impact de l'activité partielle.

- Concernant les mandataires sociaux, les éléments de rémunération pris en considération sont les suivants :
  - › Rémunération fixe<sup>(1)</sup>
  - › Rémunération variable annuelle
  - › Attribution de stock-options
  - › Valorisation des avantages en nature
  - › Assurance vie/retraite.

<sup>(1)</sup> Pour rappel : en 2020 dans le contexte de crise sanitaire de la Covid-19, le Directoire du 2 avril 2020 a proposé au Conseil de surveillance de réduire, pour chaque membre du Directoire, la rémunération fixe initialement décidée par le Conseil de surveillance au titre de l'exercice 2020, d'un pourcentage égal à 25% de son montant brut et ce, avec effet rétroactif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 et pour une durée s'achevant le 31 décembre 2020. Le Conseil de surveillance du 14 mai 2020 a décidé de la baisse de rémunération ainsi proposée des membres du Directoire.

**TABLEAU DES RATIOS AU TITRE DU I. 6° ET 7° DE L'ARTICLE L.22-10-9 DU CODE DE COMMERCE**

	EXERCICE N-5 2018 VS 2017	EXERCICE N-4 2019 VS 2018	EXERCICE N-3 2020 VS 2019	EXERCICE N-2 2021 VS 2020	EXERCICE N-1 2022 VS 2021
Évolution (en %) de la rémunération de M. Emmanuel Bastide, membre du Directoire et Directeur Général Asie	-1,20 %	8,60 %	-9,40 %	-7,80 %	33,5 %
<b>INFORMATIONS SUR LE PÉRIMÈTRE DE LA SOCIÉTÉ COTÉE (JCDecaux SE)</b>					
Évolution (en %) de la rémunération moyenne des salariés	-0,90 %	3,90 %	-1,20 %	-5,20 %	16,00 %
Évolution (en %) de la rémunération médiane des salariés	-4,70 %	4,10 %	-1,10 %	-7,40 %	19,00 %
Ratio par rapport à la rémunération moyenne des salariés	15,1	15,7	14,4	14,1	16,2
Évolution (en %) par rapport à l'exercice précédent	0,00 %	4,00 %	-8,30 %	-2,10 %	14,90 %
Ratio par rapport à la rémunération médiane des salariés	17,8	18,5	17	16,9	19
Évolution (en %) par rapport à l'exercice précédent	4,10 %	3,90 %	-8,10 %	-0,60 %	12,40 %
<b>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LE PÉRIMÈTRE ÉLARGI</b>					
Évolution (en %) de la rémunération moyenne des salariés	3,80 %	4,50 %	1,50 %	4,00 %	13,20 %
Évolution (en %) de la rémunération médiane des salariés	1,10 %	4,00 %	-0,90 %	9,80 %	13,20 %
Ratio par rapport à la rémunération moyenne des salariés	25,9	26,9	24	21,3	25,1
Évolution (en %) par rapport à l'exercice précédent	-4,80 %	3,90 %	-10,80 %	-11,30 %	17,80 %
Ratio par rapport à la rémunération médiane des salariés	34,9	36,5	33,4	28	33,1
Évolution (en %) par rapport à l'exercice précédent	-2,50 %	4,60 %	-8,50 %	-16,20 %	18,20 %
<b>PERFORMANCE DE LA SOCIÉTÉ</b>					
Critère financier : Résultat net part du Groupe	<b>219,9 M€</b>	<b>265,5 M€</b>	<b>-604,6 M€</b>	<b>-14,5 M€</b>	<b>132,1 M€</b>
Évolution (en %) par rapport à l'exercice précédent	<b>+13,50 %</b>	<b>+34,60 %</b>	<b>-327,70 %</b>	<b>+97,60 %</b>	<b>+1008,80 %</b>

#### IV. INFORMATIONS CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION M. DAVID BOURG, MEMBRE DU DIRECTOIRE ET DIRECTEUR GÉNÉRAL FINANCE, SYSTEMES D'INFORMATION ET ADMINISTRATION GROUPE AU TITRE DE L'EXERCICE 2022

##### a) Eléments composant la rémunération de M. David Bourg au titre de l'exercice 2022

###### Rémunération fixe

Pour l'exercice 2022, le Conseil de surveillance du 2 décembre 2021, sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations, a décidé de reconduire le montant 2021 de la rémunération fixe de M. David Bourg. Ainsi, la rémunération fixe de M. David Bourg est de 424 442 €.

###### Rémunération variable annuelle

###### *Critères de détermination et répartition :*

Pour l'exercice 2022, la rémunération variable de M. David Bourg pouvait atteindre 100 % de sa rémunération fixe annuelle, dont

###### *Critères financiers :*

- 85 % au maximum de la rémunération fixe annuelle, sur la base des critères financiers, lié à l'évolution du résultat d'exploitation consolidé ajusté du Groupe en 2022, se décomposant ainsi :
  - 21,25 % au maximum de la rémunération fixe annuelle lié à l'évolution du résultat d'exploitation par rapport au réel 2021
  - 21,25 % au maximum de la rémunération fixe annuelle lié à l'évolution du résultat d'exploitation par rapport au budget 2022
  - 42,5 % de la rémunération fixe annuelle, lié à l'atteinte du budget 2022 pour les ratios de marge opérationnelle sur chiffre d'affaires par segment sur une base ajustée.

###### *Critères RSE :*

- 15 % de la rémunération fixe annuelle lié à l'atteinte des objectifs RSE.

###### *Complément de réalisations stratégiques :*

- Si le plafond de 85 % de sa rémunération fixe annuelle n'est pas atteint par application des critères financiers, une rémunération variable complémentaire pourra lui être attribuée (dans la limite d'une rémunération variable totale maximale de 85 % de la rémunération fixe annuelle), au titre de :
  - La participation à des réalisations stratégiques ponctuelles de la Direction Générale (par exemple la signature de nouveaux contrats, le renouvellement de contrats stratégiques, l'acquisition de sociétés et l'exécution de la stratégie digitale) ou
  - De l'atteinte d'objectifs spécifiques liés aux directions sous sa responsabilité et fixés par les co-Directeurs Généraux (par exemple, optimisation de la structure financière du groupe, contrôle des coûts, gestion optimisée du besoin en fonds de roulement, réalisation de projets IT et transverses transformant pour les activités du groupe).

Niveau d'atteinte :

CRITÈRES FINANCIERS	PONDÉRATION <sup>(1)</sup>	NIVEAU D'ATTEINTE
ÉVOLUTION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION CONSOLIDÉ AJUSTÉ DU GROUPE EN 2022	42,50%	42,50%
<ul style="list-style-type: none"> <li>• PAR RAPPORT AU RÉEL 2021</li> </ul> 21,25% au maximum de la rémunération fixe annuelle liées à l'évolution du résultat d'exploitation par rapport au réel 2021 : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 0% si cette évolution est inférieure à un taux de croissance fixé par le Conseil de surveillance</li> <li>- Linéairement dès lors que cette évolution se situe entre ce taux de croissance et un taux de croissance cible plus élevé fixé par le Conseil de surveillance</li> <li>- 100 % si l'évolution dépasse ce taux de croissance cible</li> </ul>	21,25%	21,25%
<ul style="list-style-type: none"> <li>• PAR RAPPORT AU BUDGET 2022</li> </ul> 21,25% au maximum de la rémunération fixe annuelle liés à l'évolution du résultat d'exploitation par rapport au budget 2022 : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 0% si le résultat d'exploitation 2022 est inférieur au budget 2022</li> <li>- 100% si le résultat d'exploitation 2022 est supérieur ou égal au budget 2022</li> </ul>	21,25%	21,25%
ATTEINTE DU BUDGET 2022 POUR LES RATIOS DE MARGE OPÉRATIONNELLE SUR CHIFFRE D'AFFAIRES PAR SEGMENT SUR UNE BASE AJUSTÉE	42,50%	42,50%
42,50% au maximum de la rémunération fixe annuelle liés à l'atteinte du budget 2022 pour les ratios de marge opérationnelle sur chiffre d'affaires par segment sur une base ajustée : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 0% si aucun segment n'atteint l'objectif</li> <li>- 1/3 si un segment atteint l'objectif</li> <li>- 2/3 si deux segments atteignent l'objectif</li> <li>- 100% si trois segments atteignent l'objectif</li> </ul>		
<b>TOTAL DES CRITÈRES FINANCIERS</b>	<b>85,00%</b>	<b>85,00%</b>
CRITÈRES NON-FINANCIERS	PONDÉRATION	NIVEAU D'ATTEINTE
<b>CRITÈRES RSE</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE</li> </ul> Maintien dans les indices EF (CDP MSCI FTSE4Good)	2,00%	1,00%
<ul style="list-style-type: none"> <li>• DÉPLOIEMENT NOUVELLE STRATÉGIE 2030</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration feuille de route Stratégie Climat Groupe</li> <li>- Construction d'une politique et de plans d'actions sur l'éco-conception</li> <li>- Partenariat officiel des Nations Unis pour la promotion des ODDs</li> <li>- Maintien ou progression de la part des femmes dans les instances dirigeantes (33% en 2021)</li> </ul>	2,00%	2,00%
<ul style="list-style-type: none"> <li>• EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Electricité verte (100% des consommations couvertes par de l'énergie d'origine renouvelable d'ici 2022)</li> <li>- Baisse de consommation de carburant (1,2% de réduction des émissions par rapport à 2019)</li> <li>- 80% des déchets valorisés</li> </ul>	4,00%	4,00%
<ul style="list-style-type: none"> <li>• CULTURE DE RESPONSABILITÉ DE NOTRE ÉCOSYSTÈME</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Politique santé- sécurité du Groupe</li> <li>- Achats responsables (évaluation des fournisseurs clés et formation aux achats responsables)</li> </ul>	7,00%	7,00%
	4,00%	4,00%
	3,00%	3,00%
<b>TOTAL DES CRITÈRES RSE</b>	<b>15,00%</b>	<b>14,00%</b>
<b>TOTAL CRITÈRES FINANCIERS ET RSE</b>	<b>100,00%</b>	<b>99,00%</b>
<b>COMPLÉMENT DE RÉALISATIONS STRATÉGIQUE</b>	<b>85,00%</b>	<b>N/A</b>
<b>TOTAL</b>	<b>85,00%</b>	<b>N/A</b>
<b>TOTAL DE L'ENSEMBLE DES CRITÈRES</b>	<b>100,00%</b>	<b>99,00%</b> <b>soit 420 198 €</b>

Le Conseil de surveillance, sur recommandation du Comité des rémunérations et des nominations, a décidé d'attribuer à M. David Bourg 99% de sa rémunération fixe annuelle au regard de l'atteinte des critères financiers et RSE.

Pour l'exercice 2022, la rémunération variable de M. David Bourg Bourg s'élève à 420 198 €.

<sup>(1)</sup> Le Conseil de Surveillance considère qu'il n'est pas en mesure de communiquer de façon plus détaillée ces critères qui sont étroitement liés à la stratégie de la Société.

Rémunération exceptionnelle

Par ailleurs, M. David Bourg bénéficie d'une rémunération supplémentaire correspondant à la règle du 1/10<sup>ème</sup> des congés payés.

Rémunération allouée à raison du mandat d'administrateur / de membre du Conseil de surveillance

Néant.

Avantages en nature

Les avantages en nature sont liés à la mise à disposition d'un véhicule de fonction en France.

Actions de performance

Néant.

Attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions

Néant.

Régime de retraite supplémentaire / Assurance-vie

Néant.

Indemnités de rupture

En cas de rupture de son contrat de travail, la Société est susceptible de verser à M. David Bourg, pendant une durée de deux ans, une indemnité de non-concurrence correspondant à 33 % de son salaire fixe et variable calculée sur la moyenne des douze derniers mois précédant la date de cessation des relations contractuelles.

La Société a la faculté de libérer M. David Bourg de son engagement lors de la cessation du contrat et, de ce fait, de ne pas payer la rémunération correspondante.

Ces engagements réglementés ont été approuvés par l'Assemblée Générale du 13 mai 2015 (7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> résolutions).

b) Synthèse des rémunérations de M. David Bourg

1. Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à M. David Bourg par JCDecaux SE et les sociétés contrôlées (Tableau 1 du Code de Gouvernement d'entreprise)

<i>En euros</i>	2021	2022
Rémunérations attribuées au titre de l'exercice (détaillées dans le tableau suivant)	877 847	888 590
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>877 847</b>	<b>888 590</b>
<b>ÉVOLUTION PAR RAPPORT À L'ANNÉE N-1</b>	<b>+43,45 %</b>	<b>+1,22 %</b>
Valorisation des actions de performance attribuées gratuitement au cours de l'exercice	544 280	0
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>1 422 127</b>	<b>888 590</b>
<b>ÉVOLUTION PAR RAPPORT À L'ANNÉE N-1</b>	<b>+132 %</b>	<b>-37,52 %</b>

2. Récapitulatif des rémunérations attribuées et versées à M. David Bourg par JCDecaux SE et les sociétés contrôlées  
(Tableau 2 du Code de Gouvernement d'entreprise)

En euros

	2021		2022	
	MONTANTS ATTRIBUÉS AU TITRE DE L'EXERCICE 2021	MONTANTS VERSÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2021	MONTANTS ATTRIBUÉS AU TITRE DE L'EXERCICE 2022	MONTANTS VERSÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2022
Rémunération fixe	424 442	424 442	424 442	424 442
Rémunération variable annuelle	424 442 <sup>(1)</sup>	246 707 <sup>(2)</sup>	420 198 <sup>(3)</sup>	424 442 <sup>(1)</sup>
Rémunération variable pluriannuelle	0	0	0	0
Rémunération exceptionnelle <sup>(4)</sup>	26 058	26 058	41 039	41 039
Rémunération allouée à raison d'un mandat d'administrateur	0	0	0	0
Avantages en nature <sup>(5)</sup>	2 905	2 905	2 911	2 911
Assurances vie/retraite spécifique	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>877 847</b>	<b>700 112</b>	<b>888 590</b>	<b>892 834</b>

3. La proportion relative de la rémunération fixe et variable

Sur un montant total de rémunération attribuée à M. David Bourg au titre de l'exercice 2022 de 888 590 €, la rémunération fixe représente 47,77 % et la rémunération variable représente 47,29 %.

4. Restitution de la rémunération variable

Conformément à l'article L. 22-10-9 I alinéa 3 du Code de commerce, il n'est pas prévu d'utiliser la possibilité de demander la restitution de la rémunération variable de M. David Bourg.

5. Récapitulatif des rémunérations versées à M. David Bourg par JCDecaux Holding

La société JCDecaux Holding n'a versé aucune rémunération à M. David Bourg au cours de l'exercice 2022, ni au cours de l'exercice 2021.

6. Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées à M. David Bourg durant l'exercice

Néant.

7. Options de souscription ou d'achat d'actions levées par M. David Bourg durant l'exercice

Néant.

8. Actions de performance attribuées à M. David Bourg durant l'exercice

Néant.

9. Actions de performance attribuées à M. David Bourg devenues disponibles durant l'exercice

Néant.

10. Autres informations (Tableau 11 du Code de Gouvernement d'entreprise)

CONTRAT DE TRAVAIL		RÉGIME DE RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE		INDEMNITÉS OU AVANTAGES DUS OU SUSCEPTIBLES D'ÊTRE DUS À RAISON DE LA CESSATION OU DU CHANGEMENT DE FONCTIONS		INDEMNITÉS RELATIVES À UNE CLAUSE DE NON-CONCURRENCE	
oui	non	oui	non	oui	non	oui	non
✓			✓		✓		✓

<sup>(1)</sup> Rémunération variable versée en 2022 au titre de l'exercice 2021, soit 100 % de la rémunération fixe annuelle (la rémunération variable de M. David Bourg ne pouvait dépasser 100 % de sa rémunération fixe annuelle au titre de l'exercice 2021). Cette rémunération a été versée après approbation de la résolution 15 de l'Assemblée Générale du 11 mai 2022.

<sup>(2)</sup> Rémunération variable versée en 2021 au titre de l'exercice 2020, soit 78 % de la rémunération fixe annuelle (la rémunération variable de M. David Bourg ne pouvait dépasser 100 % de sa rémunération fixe annuelle au titre de l'exercice 2020). Cette rémunération a été versée après approbation de la résolution 15 de l'Assemblée Générale du 20 mai 2021.

<sup>(3)</sup> Rémunération variable à versée en 2023 au titre de l'exercice 2022, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale 2023, soit 99,0 % de la rémunération fixe annuelle (la rémunération variable de M. David Bourg ne pouvait dépasser 100 % de sa rémunération fixe annuelle au titre de l'exercice 2022).

<sup>(4)</sup> Correspond à la règle du 1/10<sup>ème</sup> des congés payés.

<sup>(5)</sup> Correspond à un véhicule de fonction.

### 11. Ratios d'équité concernant M. David Bourg

À titre liminaire, il convient de préciser que la société se réfère aux lignes directrices de l'AFEP pour les modalités de calcul des ratios mentionnés à l'article L. 22-10-9 I du Code de commerce.

Pour chaque mandataire social, le périmètre des salariés pris en comparaison ainsi que les rémunérations prises en considération pour le calcul du ratio sont les suivants :

- Périmètre des salariés pris en comparaison :

(i) Périmètre de la société cotée (JCDecaux SE) :

Seuls les salariés de la société JCDecaux SE (hors mandataires sociaux), ayant été présents dans les effectifs de la société sur deux années au minimum et étant titulaire d'un contrat de travail (CDD ou CDI) ont été pris en compte pour le calcul des ratios d'équité.

Au 31 décembre 2022, cet effectif représente un total de 362 salariés sur un effectif global France de 3 119 salariés.

(ii) Périmètre élargi :

Les salariés de la société JCDecaux SE, JCDecaux France et Cyclocity®, (hors mandataires sociaux), ayant été présents dans les effectifs de la société sur deux années au minimum et étant titulaire d'un contrat de travail (CDD ou CDI) ont été pris en compte pour le calcul des ratios d'équité.

Au 31 décembre 2022, cet effectif représente un total de 2 400 salariés sur un effectif global France de 3 119 salariés.

- Rémunérations prises en considération pour le calcul du ratio :

La rémunération retenue pour le calcul du ratio correspond à la rémunération brute versée au cours de l'exercice.

- Concernant les salariés (du périmètre de la société cotée ou du périmètre élargi), les éléments de rémunération pris en considération sont les suivants :
  - › Rémunération fixe
  - › Rémunération variable annuelle
  - › Rémunération variable exceptionnelle
  - › Attribution de stock-options
  - › Valorisation des avantages en nature (véhicule de fonction)
  - › Epargne salariale.

À noter qu'en 2020 et 2021, dans le contexte de crise sanitaire de la Covid-19, certains salariés ont été placés en position d'activité partielle. Par conséquent, leur rémunération fixe tient compte de l'impact de l'activité partielle.

- Concernant les mandataires sociaux, les éléments de rémunération pris en considération sont les suivants :
  - › Rémunération fixe<sup>(1)</sup>
  - › Rémunération variable annuelle
  - › Attribution de stock-options
  - › Valorisation des avantages en nature
  - › Assurance vie/retraite.

<sup>(1)</sup> Pour rappel : en 2020 dans le contexte de crise sanitaire de la Covid-19, le Directoire du 2 avril 2020 a proposé au Conseil de surveillance de réduire, pour chaque membre du Directoire, la rémunération fixe initialement décidée par le Conseil de surveillance au titre de l'exercice 2020, d'un pourcentage égal à 25% de son montant brut et ce, avec effet rétroactif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 et pour une durée s'achevant le 31 décembre 2020. Le Conseil de surveillance du 14 mai 2020 a décidé de la baisse de rémunération ainsi proposée des membres du Directoire.

**TABLEAU DES RATIOS AU TITRE DU I. 6° ET 7° DE L'ARTICLE L.22-10-9 DU CODE DE COMMERCE**

	EXERCICE N-5 2018 VS 2017	EXERCICE N-4 2019 VS 2018	EXERCICE N-3 2020 VS 2019	EXERCICE N-2 2021 VS 2020	EXERCICE N-1 2022 VS 2021
Évolution (en %) de la rémunération de M. David Bourg, membre du Directoire et Directeur Général Finance et Administration Groupe	-9,30 %	8,10 %	-8,40 %	-10,90 %	27,50 %
<b>INFORMATIONS SUR LE PÉRIMÈTRE DE LA SOCIÉTÉ COTÉE (JCDecaux SE)</b>					
Évolution (en %) de la rémunération moyenne des salariés	-0,90 %	3,90 %	-1,20 %	-5,20 %	16,00 %
Évolution (en %) de la rémunération médiane des salariés	-4,70 %	4,10 %	-1,10 %	-7,40 %	19,00 %
Ratio par rapport à la rémunération moyenne des salariés	11,7	12,2	11,3	10,7	11,7
Évolution (en %) par rapport à l'exercice précédent	-8,60 %	4,30 %	-7,40 %	-5,30 %	9,30 %
Ratio par rapport à la rémunération médiane des salariés	13,9	14,4	13,3	12,8	13,7
Évolution (en %) par rapport à l'exercice précédent	-4,10 %	3,60 %	-7,60 %	-3,80 %	7,00 %
<b>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LE PÉRIMÈTRE ÉLARGI</b>					
Évolution (en %) de la rémunération moyenne des salariés	3,80 %	4,50 %	1,50 %	4,00 %	13,20 %
Évolution (en %) de la rémunération médiane des salariés	1,10 %	4,00 %	-0,90 %	9,80 %	13,20 %
Ratio par rapport à la rémunération moyenne des salariés	20,1	20,8	18,8	16,1	18,2
Évolution (en %) par rapport à l'exercice précédent	-13,00 %	3,50 %	-9,60 %	-14,40 %	13,00 %
Ratio par rapport à la rémunération médiane des salariés	27,2	28,3	26,2	21,3	23,9
Évolution (en %) par rapport à l'exercice précédent	-10,50 %	4,00 %	-7,40 %	-18,70 %	12,20 %
<b>PERFORMANCE DE LA SOCIÉTÉ</b>					
Critère financier : Résultat net part du Groupe	<b>219,9 M€</b>	<b>265,5 M€</b>	<b>-604,6 M€</b>	<b>-14,5 M€</b>	<b>132,1 M€</b>
Évolution (en %) par rapport à l'exercice précédent	<b>+13,50 %</b>	<b>+34,60 %</b>	<b>-327,70 %</b>	<b>+97,60 %</b>	<b>+1008,80 %</b>

## V. INFORMATIONS CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION M. DANIEL HOFER, MEMBRE DU DIRECTOIRE ET DIRECTEUR GÉNÉRAL ALLEMAGNE, AUTRICHE, EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE ET ASIE CENTRALE AU TITRE DE L'EXERCICE 2022

### a) Éléments composant la rémunération de Daniel Hofer au titre de l'exercice 2022

#### Rémunération fixe

Pour l'exercice 2022, le Conseil de surveillance du 2 décembre 2021, sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations, a décidé de reconduire le montant 2021 de la rémunération fixe de M. Daniel Hofer. Ainsi, la rémunération fixe de M. Daniel Hofer est de 646 943 CHF (643 910 €).

#### Rémunération variable annuelle

##### *Critères de détermination et répartition :*

Pour l'exercice 2022, la rémunération variable de M. Daniel Hofer peut atteindre 130% de sa rémunération fixe annuelle, dont :

##### *Critères financiers :*

- 110,50% de la rémunération fixe annuelle, sur la base de critères financiers, liés à l'évolution du résultat d'exploitation ajusté des pays de sa zone de responsabilité en 2022, dont :
  - 55,25% au maximum de la rémunération fixe annuelle lié à l'évolution du résultat d'exploitation ajusté par rapport au réel 2021
  - 55,25% de la rémunération fixe annuelle lié à l'évolution du résultat d'exploitation ajusté par rapport au budget 2022.

##### *Critères RSE :*

- 19,50% de la rémunération fixe annuelle lié à l'atteinte des objectifs

##### *Complément de réalisations stratégiques :*

- Si le plafond de 110,50% de sa rémunération fixe annuelle n'est pas atteint par application des critères financiers, une rémunération variable complémentaire pourra être attribuée (dans la limite d'une rémunération variable totale maximale de 110,50% de la rémunération fixe annuelle), au titre de :
  - La participation à des réalisations stratégiques ponctuelles de la Direction Générale ou de la région sous sa responsabilité (par exemple la signature de nouveaux contrats, le renouvellement de contrats stratégiques, l'acquisition de sociétés et l'exécution de la stratégie digitale) ou
  - De l'atteinte d'objectifs spécifiques liés aux directions sous sa responsabilité et fixés par Monsieur Jean-François Decaux (par exemple la signature de nouveaux contrats, le renouvellement de contrats structurants, l'acquisition de sociétés, la cession d'actifs, l'exécution de la stratégie digitale, l'optimisation des organisations et des investissements dans la région sous sa responsabilité).

Niveau d'atteinte :

CRITÈRES FINANCIERS	PONDÉRATION <sup>(1)</sup>	NIVEAU D'ATTEINTE
ÉVOLUTION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION AJUSTÉ DES PAYS DE SA ZONE DE RESPONSABILITÉ	110,50%	110,50%
<ul style="list-style-type: none"> <li>• PAR RAPPORT AU RÉEL 2021</li> </ul> 55,25% au maximum de la rémunération fixe annuelle liées à l'évolution du résultat d'exploitation ajusté des pays de sa zone de responsabilité par rapport au réel 2021 : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 0% si cette évolution est inférieure à un taux de croissance fixé par le Conseil de surveillance</li> <li>- Linéairement dès lors que cette évolution se situe entre ce taux de croissance et un taux de croissance cible plus élevé fixé par le Conseil de surveillance</li> <li>- 100% si l'évolution dépasse ce taux de croissance cible</li> </ul>	55,25%	55,25%
<ul style="list-style-type: none"> <li>• PAR RAPPORT AU BUDGET 2022</li> </ul> 55,25% au maximum de la rémunération fixe annuelle liés à l'évolution du résultat d'exploitation ajusté des pays de sa zone de responsabilité par rapport au budget 2022 : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 0% si le résultat d'exploitation 2022 ajusté des pays de sa zone de responsabilité est inférieur au budget 2022</li> <li>- 100% si le résultat d'exploitation 2022 ajusté des pays de sa zone de responsabilité est supérieur ou égal au budget 2022</li> </ul>	55,25%	55,25%
<b>TOTAL DES CRITÈRES FINANCIERS</b>	<b>110,50%</b>	<b>110,50%</b>
CRITÈRES NON-FINANCIERS	PONDÉRATION	NIVEAU D'ATTEINTE
<b>CRITÈRES RSE</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>• PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE</li> </ul> Maintien dans les indices EF (CDP MSCI FTSE4Good)	2,00%	1,00%
<ul style="list-style-type: none"> <li>• DÉPLOIEMENT NOUVELLE STRATÉGIE 2030</li> </ul> - Elaboration feuille de route Stratégie Climat Groupe - Construction d'une politique et de plans d'actions sur l'éco-conception - Partenariat officiel des Nations Unis pour la promotion des ODDs - Maintien ou progression de la part des femmes dans les instances dirigeantes (33% en 2021)	2,00%	2,00%
<ul style="list-style-type: none"> <li>• EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE</li> </ul> - Electricité verte (100% des consommations couvertes par de l'énergie d'origine renouvelable d'ici 2022) - Baisse de consommation de carburant (1,2% de réduction des émissions par rapport à 2019) - 80% des déchets valorisés	4,00%	4,00%
<ul style="list-style-type: none"> <li>• CULTURE DE RESPONSABILITÉ DE NOTRE ÉCOSYSTÈME</li> </ul> - Politique santé- sécurité du Groupe - Achats responsables (évaluation des fournisseurs clés et formation aux achats responsables)	7,00% 4,00% 3,00%	7,00% 4,00% 3,00%
<b>TOTAL DES CRITÈRES RSE</b>	<b>15,00% <sup>(2)</sup></b>	<b>14,00% <sup>(2)</sup></b>
<b>TOTAL CRITÈRES FINANCIERS ET RSE</b>	<b>130,00%</b>	<b>128,70%</b>
<b>COMPLÉMENT DE RÉALISATIONS STRATÉGIQUE</b>	<b>110,50%</b>	<b>N/A</b>
<b>TOTAL</b>	<b>110,50%</b>	<b>N/A</b>
<b>TOTAL DE L'ENSEMBLE DES CRITÈRES</b>	<b>130,00%</b>	<b>128,70% soit 828 711 €</b>

Le Conseil de surveillance, sur recommandation du Comité des rémunérations et des nominations, a décidé d'attribuer à M. Daniel Hofer 128,70% de sa rémunération fixe annuelle au regard de l'atteinte des critères financiers et RSE.

Pour l'exercice 2022, la rémunération variable de M. Daniel Hofer s'élève à 828 711 €.

<sup>(1)</sup> Le Conseil de Surveillance considère qu'il n'est pas en mesure de communiquer de façon plus détaillée ces critères qui sont étroitement liés à la stratégie de la Société.

<sup>(2)</sup> Les critères RSE représentent 15% de la rémunération variable des membres du Directoire. La rémunération variable de M. Daniel Hofer peut atteindre 130% de sa rémunération fixe annuelle, les critères RSE représentent donc 19,50%. Ces critères ont été atteint à 14% par les membres du Directoire ce qui représente 18,20% de sa rémunération variable.

Rémunération exceptionnelle

Néant.

Rémunération allouée à raison du mandat d'administrateur / de membre du Conseil de surveillance

Néant.

Avantages en nature

Néant.

Actions de performance

Néant.

Attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions

Néant.

Régime de retraite supplémentaire / Assurance-vie

Monsieur Daniel Hofer bénéficie d'un contrat de travail régi par le droit suisse et conclu avec la société JCDecaux Corporate Services Sarl (filiale suisse détenue indirectement à 100% par JCDecaux SE).

Au titre de l'article 7.1 de son contrat de travail, Monsieur Daniel Hofer bénéficie d'une contribution de la Société à ses plans de retraite auprès de deux organismes de retraite (La Bâloise et VZ), qui ne peut dépasser un montant déterminé (approx. CHF 110K), à charge pour Monsieur Daniel Hofer de compléter s'il le juge utile.

La clause relative à la pension de retraite de Monsieur Daniel Hofer modifiée avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2019, a été approuvée par l'Assemblée Générale le 14 mai 2020 (4<sup>ème</sup> résolution) au titre de la procédure de contrôle des conventions réglementées.

Le montant qui lui est versé annuellement s'élève à 110 139,60 CHF et ce, sans possibilité d'ajustement.

Indemnités de rupture

Néant.

## b) Synthèse des rémunérations de M. Daniel Hofer

Les rémunérations de M. Daniel Hofer sont arrêtées et versées en franc suisse. Les montants figurant dans les tableaux ci-dessous ont été convertis en euros à titre indicatif (sur le taux de change appliqué, se référer au point 3.9.2).

### 1. Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à M. Daniel Hofer par JCDecaux SE et les sociétés contrôlées (Tableau 1 du Code de Gouvernement d'entreprise)

<i>En euros</i>	2021	2022
Rémunérations attribuées au titre de l'exercice (détaillées dans le tableau suivant)	1 478 160	1 582 244
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>1 478 160</b>	<b>1 582 244</b>
<b>ÉVOLUTION PAR RAPPORT À L'ANNÉE N-1</b>	<b>+ 36,87%</b>	<b>+7,04%</b>
Valorisation des actions de performance attribuées gratuitement au cours de l'exercice	757 943	0
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>2 236 103</b>	<b>1 582 244</b>
<b>ÉVOLUTION PAR RAPPORT À L'ANNÉE N-1</b>	<b>+107%</b>	<b>-29,24%</b>

2. Récapitulatif des rémunérations attribuées et versées à M. Daniel Hofer par JCDecaux SE et les sociétés contrôlées  
Tableau 2 du Code de Gouvernement d'entreprise)<sup>(1)</sup>

En euros	2021		2022	
	MONTANTS ATTRIBUÉS AU TITRE DE L'EXERCICE 2021	MONTANTS VERSÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2021	MONTANTS ATTRIBUÉS AU TITRE DE L'EXERCICE 2022	MONTANTS VERSÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2022
Rémunération fixe	598 386	598 386	643 910	643 910
Rémunération variable annuelle	777 901 <sup>(2)</sup>	522 929 <sup>(3)</sup>	828 711 <sup>(4)</sup>	777 901 <sup>(2)</sup>
Rémunération variable pluriannuelle	0	0	0	0
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Rémunération allouée à raison d'un mandat d'administrateur	0	0	0	0
Avantages en nature <sup>(5)</sup>	0	0	0	0
Assurances vie/retraite spécifique	101 873	101 873	109 623 <sup>(5)</sup>	109 623 <sup>(5)</sup>
<b>TOTAL</b>	<b>1 478 160</b>	<b>1 223 188</b>	<b>1 582 244</b>	<b>1 531 434</b>

3. La proportion relative de la rémunération fixe et variable

Sur un montant total de rémunération attribuée à M. Daniel Hofer au titre de l'exercice 2022 de 1 582 244 €, la rémunération fixe représente 41 % et la rémunération variable représente 52 %.

4. Restitution de la rémunération variable

Conformément à l'article L. 22-10-9 I alinéa 3 du Code de commerce, il n'est pas prévu d'utiliser la possibilité de demander la restitution de la rémunération variable de M. Daniel Hofer.

5. Récapitulatif des rémunérations versées à M. Daniel Hofer par JCDecaux Holding

La société JCDecaux Holding n'a versé aucune rémunération à M. Daniel Hofer au cours de l'exercice 2022, ni au cours de l'exercice 2021

6. Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées à M. Daniel Hofer durant l'exercice

Néant.

7. Options de souscription ou d'achat d'actions levées par M. Daniel Hofer durant l'exercice

Néant.

8. Actions de performance attribuées à M. Daniel Hofer durant l'exercice

Néant.

9. Actions de performance attribuées à M. Daniel Hofer devenues disponibles durant l'exercice

Néant.

10. Autres informations (Tableau 11 du Code de Gouvernement d'entreprise)

CONTRAT DE TRAVAIL		RÉGIME DE RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE		INDEMNITÉS OU AVANTAGES DUS OU SUSCEPTIBLES D'ÊTRE DUS À RAISON DE LA CESSATION OU DU CHANGEMENT DE FONCTIONS		INDEMNITÉS RELATIVES À UNE CLAUSE DE NON-CONCURRENCE	
oui	non	oui	non	oui	non	oui	non
✓		✓			✓		✓

<sup>(1)</sup> Le montant de la rémunération varie selon le taux de change appliquée en 2020 et en 2021.

<sup>(2)</sup> Rémunération variable versée en 2022 au titre de l'exercice 2021, soit 130 % de la rémunération fixe annuelle (la rémunération variable de M. Daniel Hofer ne pouvait dépasser 130 % de sa rémunération fixe annuelle au titre de l'exercice 2021). Cette rémunération a été versée après approbation de la résolution 15 de l'Assemblée Générale du 11 mai 2022.

<sup>(3)</sup> Rémunération variable versée en 2021 au titre de l'exercice 2020, soit 115 % de la rémunération fixe annuelle (la rémunération variable de M. Daniel Hofer ne pouvait dépasser 130 % de sa rémunération fixe annuelle au titre de l'exercice 2020). Cette rémunération a été versée après approbation de la résolution 15 de l'Assemblée Générale du 20 mai 2021.

<sup>(4)</sup> Rémunération variable à verser en 2023 au titre de l'exercice 2022, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale 2023, soit 128,70 % de la rémunération fixe annuelle (la rémunération variable de M. Daniel Hofer ne pouvait dépasser 130 % de sa rémunération fixe annuelle au titre de l'exercice 2022).

<sup>(5)</sup> Dont 27 395 euros prélevés sur sa rémunération variable annuelle 2021 versée en 2022, conformément à son option contractuelle.

### 11. Ratios d'équité concernant M. Daniel Hofer

À titre liminaire, il convient de préciser que la société se réfère aux lignes directrices de l'AFEP pour les modalités de calcul des ratios mentionnés à l'article L. 22-10-9 I du Code de commerce.

Pour chaque mandataire social, le périmètre des salariés pris en comparaison ainsi que les rémunérations prises en considération pour le calcul du ratio sont les suivants :

- Périmètre des salariés pris en comparaison :

(i) Périmètre de la société cotée (JCDecaux SE) :

Seuls les salariés de la société JCDecaux SE (hors mandataires sociaux), ayant été présents dans les effectifs de la société sur deux années au minimum et étant titulaire d'un contrat de travail (CDD ou CDI) ont été pris en compte pour le calcul des ratios d'équité.

Au 31 décembre 2022, cet effectif représente un total de 362 salariés sur un effectif global France de 3 119 salariés.

(ii) Périmètre élargi :

Les salariés de la société JCDecaux SE, JCDecaux France et Cyclocity®, (hors mandataires sociaux), ayant été présents dans les effectifs de la société sur deux années au minimum et étant titulaire d'un contrat de travail (CDD ou CDI) ont été pris en compte pour le calcul des ratios d'équité.

Au 31 décembre 2022, cet effectif représente un total de 2 400 salariés sur un effectif global France de 3 119 salariés.

- Rémunérations prises en considération pour le calcul du ratio :

La rémunération retenue pour le calcul du ratio correspond à la rémunération brute versée au cours de l'exercice.

- Concernant les salariés (du périmètre de la société cotée ou du périmètre élargi), les éléments de rémunération pris en considération sont les suivants :
  - › Rémunération fixe
  - › Rémunération variable annuelle
  - › Rémunération variable exceptionnelle
  - › Attribution de stock-options
  - › Valorisation des avantages en nature (véhicule de fonction)
  - › Epargne salariale.

À noter qu'en 2020 et 2021, dans le contexte de crise sanitaire de la Covid-19, certains salariés ont été placés en position d'activité partielle. Par conséquent, leur rémunération fixe tient compte de l'impact de l'activité partielle.

- Concernant les mandataires sociaux, les éléments de rémunération pris en considération sont les suivants :
  - › Rémunération fixe<sup>(1)</sup>
  - › Rémunération variable annuelle
  - › Attribution de stock-options
  - › Valorisation des avantages en nature
  - › Assurance vie/retraite.

<sup>(1)</sup> Pour rappel : en 2020 dans le contexte de crise sanitaire de la Covid-19, le Directoire du 2 avril 2020 a proposé au Conseil de surveillance de réduire, pour chaque membre du Directoire, la rémunération fixe initialement décidée par le Conseil de surveillance au titre de l'exercice 2020, d'un pourcentage égal à 25% de son montant brut et ce, avec effet rétroactif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 et pour une durée s'achevant le 31 décembre 2020. Le Conseil de surveillance du 14 mai 2020 a décidé de la baisse de rémunération ainsi proposée des membres du Directoire.

## TABLEAU DES RATIOS AU TITRE DU I. 6° ET 7° DE L'ARTICLE L.22-10-9 DU CODE DE COMMERCE

	EXERCICE N-5 2018 VS 2017	EXERCICE N-4 2019 VS 2018	EXERCICE N-3 2020 VS 2019	EXERCICE N-2 2021 VS 2020	EXERCICE N-1 2022 VS 2021
Évolution (en %) de la rémunération de M. Daniel Hofer, membre du Directoire et Directeur Général Allemagne, Autriche, Europe centrale et orientale et Asie centrale	-6,60 %	0,90 %	-5,50 %	-6,30 %	25,20 %
<b>INFORMATIONS SUR LE PÉRIMÈTRE DE LA SOCIÉTÉ COTÉE (JCDecaux SE)</b>					
Évolution (en %) de la rémunération moyenne des salariés	-0,90 %	3,90 %	-1,20 %	-5,20 %	16,00 %
Évolution (en %) de la rémunération médiane des salariés	-4,70 %	4,10 %	-1,10 %	-7,40 %	19,00 %
Ratio par rapport à la rémunération moyenne des salariés	20,3	19,7	18,8	18,6	20,1
Évolution (en %) par rapport à l'exercice précédent	-5,60 %	-3,00 %	-4,60 %	-1,10 %	8,1 %
Ratio par rapport à la rémunération médiane des salariés	23,9	23,2	22,2	22,4	23,6
Évolution (en %) par rapport à l'exercice précédent	-2,00 %	-2,90 %	-4,70 %	1,40 %	5,4 %
<b>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LE PÉRIMÈTRE ÉLARGI</b>					
Évolution (en %) de la rémunération moyenne des salariés	3,80 %	4,50 %	1,50 %	4,00 %	13,2 %
Évolution (en %) de la rémunération médiane des salariés	1,10 %	4,00 %	-0,90 %	9,80 %	13,2 %
Ratio par rapport à la rémunération moyenne des salariés	34,8	33,6	31,3	28,2	31,2
Évolution (en %) par rapport à l'exercice précédent	-10,10 %	-3,40 %	-6,80 %	-9,90 %	10,60 %
Ratio par rapport à la rémunération médiane des salariés	47	45,6	43,5	37,1	41,1
Évolution (en %) par rapport à l'exercice précédent	-7,70 %	-3,00 %	-4,60 %	-14,70 %	10,8 %
<b>PERFORMANCE DE LA SOCIÉTÉ</b>					
Critère financier : Résultat net part du Groupe	219,9 M€	265,5 M€	-604,6 M€	-14,5 M€	132,1M€
Évolution (en %) par rapport à l'exercice précédent	+13,50 %	+34,60 %	-327,70 %	+97,60 %	+1008,80 %

### 3.9.2.1. Rémunération totale et avantages de toute nature versés à raison du mandat au cours de l'exercice écoulé, ou attribués à raison du mandat au titre du même exercice aux membres du Conseil de surveillance

#### i. Principes et règles de détermination

Le montant global de la rémunération allouée aux membres du Conseil de surveillance est fixé à 450 000 euros par an depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 (autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 20 mai 2021) et réparti ainsi par le Conseil de surveillance (en euros) :

CONSEIL DE SURVEILLANCE (PAR MEMBRE – POUR 4 RÉUNIONS)					COMITÉ D'AUDIT (PAR MEMBRE - POUR 4 RÉUNIONS)	COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS ET DES NOMINATIONS (PAR MEMBRE - POUR 2 RÉUNIONS)	COMITÉ D'ÉTHIQUE (PAR MEMBRE - POUR 2 RÉUNIONS)			
PARTIE FIXE MEMBRE	PARTIE VARIABLE MEMBRE	PARTIE FIXE PRÉSIDENT	PARTIE VARIABLE PRÉSIDENT	RÉUNION SUPPLÉMENTAIRE	PARTIE VARIABLE PRÉSIDENT	PARTIE VARIABLE MEMBRE	PARTIE VARIABLE PRÉSIDENT	PARTIE VARIABLE MEMBRE	PARTIE VARIABLE PRÉSIDENT	PARTIE VARIABLE MEMBRE
13 000 €	14 000 €	20 000 €	22 000 €	2 050 €	17 500 €	10 000 €	8 500 €	5 000 €	8 500 €	5 000 €
<i>(soit 3 250 € par réunion)</i>	<i>(soit 3 500 € par réunion)</i>	<i>(soit 5 000 € par réunion)</i>	<i>(soit 5 500 € par réunion)</i>		<i>(soit 4 375 € par réunion)</i>	<i>(soit 2 500 € par réunion)</i>	<i>(soit 4 250 € par réunion)</i>	<i>(soit 2 500 € par réunion)</i>	<i>(soit 4 250 € par réunion)</i>	<i>(soit 2 500 € par réunion)</i>

Les montants alloués à titre de partie fixe sont réglés prorata temporis quand les mandats commencent ou prennent fin en cours d'exercice.

Les rémunérations sont payées aux membres du Conseil et des Comités trimestriellement, à trimestre échu.

Au-delà de 4 réunions, toute réunion du Conseil donne lieu au versement d'un complément de rémunération dès lors que la réunion ne se tient pas par conférence téléphonique.

Les membres du Conseil de surveillance ne disposent pas d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'actions gratuites.

ii. Montants bruts de la rémunération attribués au titre de l'exercice 2022 et versés au cours du même exercice aux membres du Conseil de surveillance (en euros)

M. GÉRARD DEGONSE – PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

	MONTANTS ATTRIBUÉS EN 2021	MONTANTS VERSÉS EN 2021	MONTANTS ATTRIBUÉS EN 2022	MONTANTS VERSÉS EN 2022
RÉMUNÉRATION PERÇUE EN TANT QUE MEMBRE DU :				
- Conseil de surveillance	42 000	42 000	42 000	42 000
- Comité d'audit	-	-	-	-
- Comité des rémunérations et des nominations	5 000	5 000	5 000	5 000
- Comité d'éthique	-	-	-	-
AUTRES RÉMUNÉRATIONS :	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>47 000</b>	<b>47 000</b>	<b>47 000</b>	<b>47 000</b>

Ratios d'équité concernant M. Gérard Degonse

À titre liminaire, il convient de préciser que la société se réfère aux lignes directrices de l'AFEP pour les modalités de calcul des ratios mentionnés à l'article L. 22-10-9 I du Code de commerce.

Pour chaque mandataire social, le périmètre des salariés pris en comparaison ainsi que les rémunérations prises en considération pour le calcul du ratio sont les suivants :

- Périmètre des salariés pris en comparaison :
  - (i) Périmètre de la société cotée (JCDecaux SE) :

Seuls les salariés de la société JCDecaux SE (hors mandataires sociaux), ayant été présents dans les effectifs de la société sur deux années au minimum et étant titulaire d'un contrat de travail (CDD ou CDI) ont été pris en compte pour le calcul des ratios d'équité.

Au 31 décembre 2022, cet effectif représente un total de 362 salariés sur un effectif global France de 3 119 salariés.

- (ii) Périmètre élargi :

Les salariés de la société JCDecaux SE, JCDecaux France et Cyclo-city®, (hors mandataires sociaux), ayant été présents dans les effectifs de la société sur deux années au minimum et étant titulaire d'un contrat de travail (CDD ou CDI) ont été pris en compte pour le calcul des ratios d'équité.

Au 31 décembre 2022, cet effectif représente un total de 2 400 salariés sur un effectif global France de 3 119 salariés.

- Rémunérations prises en considération pour le calcul du ratio :
  - La rémunération retenue pour le calcul du ratio correspond à la rémunération brute versée au cours de l'exercice.
  - Concernant les salariés (du périmètre de la société cotée ou du périmètre élargi), les éléments de rémunération pris en considération sont les suivants :
    - > Rémunération fixe
    - > Rémunération variable annuelle
    - > Rémunération variable exceptionnelle
    - > Attribution de stock-options
    - > Valorisation des avantages en nature (véhicule de fonction)
    - > Epargne salariale.

À noter qu'en 2020, dans le contexte de crise sanitaire de la Covid-19, certains salariés ont été placés en position d'activité partielle. Par conséquent, leur rémunération fixe tient compte de l'impact de l'activité partielle.

- Concernant les mandataires sociaux, les éléments de rémunération pris en considération sont les suivants :
  - > Rémunération fixe<sup>(1)</sup>
  - > Rémunération variable annuelle
  - > Attribution de stock-options
  - > Valorisation des avantages en nature
  - > Assurance vie/retraite.

<sup>(1)</sup> Pour rappel : en 2020, dans le contexte de crise sanitaire de la Covid-19, le Directoire du 2 avril 2020 a proposé au Conseil de surveillance de réduire, pour chaque membre du Directoire, la rémunération fixe initialement décidée par le Conseil de surveillance au titre de l'exercice 2020, d'un pourcentage égal à 25% de son montant brut et ce, avec effet rétroactif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 et pour une durée s'achevant le 31 décembre 2020. Le Conseil de surveillance du 14 mai 2020 a décidé de la baisse de rémunération ainsi proposée des membres du Directoire.

TABLEAU DES RATIOS AU TITRE DU I. 6° ET 7° DE L'ARTICLE L.22-10-9 DU CODE DE COMMERCE

	EXERCICE N-5 2018 VS 2017	EXERCICE N-4 2019 VS 2018	EXERCICE N-3 2020 VS 2019	EXERCICE N-2 2021 VS 2020	EXERCICE N-1 2022 VS 2021
Évolution (en %) de la rémunération de M. Gérard Degonse, Président du Conseil de surveillance	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
<b>INFORMATIONS SUR LE PÉRIMÈTRE DE LA SOCIÉTÉ COTÉE (JCDecaux SE)</b>					
Évolution (en %) de la rémunération moyenne des salariés	-0,90%	3,90%	-1,20%	-5,20%	16,00%
Évolution (en %) de la rémunération médiane des salariés	-4,70%	4,10%	-1,10%	-7,40%	19%
Ratio par rapport à la rémunération moyenne des salariés	0,7	0,7	0,7	0,7	0,6
Évolution (en %) par rapport à l'exercice précédent	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	-14,3%
Ratio par rapport à la rémunération médiane des salariés	0,8	0,8	0,8	0,9	0,7
Évolution (en %) par rapport à l'exercice précédent	0,00%	0,00%	0,00%	12,50%	-22,2%
<b>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LE PÉRIMÈTRE ÉLARGI</b>					
Évolution (en %) de la rémunération moyenne des salariés	3,80%	4,50%	1,50%	4,00%	13,20%
Évolution (en %) de la rémunération médiane des salariés	1,10%	4,00%	-0,90%	9,80%	13,2%
Ratio par rapport à la rémunération moyenne des salariés	1,2	1,1	1,1	1,1	1
Évolution (en %) par rapport à l'exercice précédent	0,00%	-8,30%	0,00%	0,00%	-9,1%
Ratio par rapport à la rémunération médiane des salariés	1,6	1,6	1,6	1,4	1,3
Évolution (en %) par rapport à l'exercice précédent	0,00%	0,00%	0,00%	-12,50%	-7,1%
<b>PERFORMANCE DE LA SOCIÉTÉ</b>					
Critère financier : Résultat net part du Groupe	219,9 M€	265,5 M€	-604,6 M€	-14,5 M€	132,1M€
Évolution (en %) par rapport à l'exercice précédent	+13,50%	+34,60%	-327,70%	+97,60%	+ 1 008,8%

**M. JEAN-PIERRE DECAUX – VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**

	MONTANTS ATTRIBUÉS EN 2021	MONTANTS VERSÉS EN 2021	MONTANTS ATTRIBUÉS EN 2022	MONTANTS VERSÉS EN 2022
RÉMUNÉRATION PERÇUE EN TANT QUE MEMBRE DU :				
- Conseil de surveillance	27 000	27 000	27 000	27 000
- Comité d'audit	-	-	-	-
- Comité des rémunérations et des nominations	-	-	-	-
- Comité d'éthique	-	-	-	-
AUTRES RÉMUNÉRATIONS :	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>27 000</b>	<b>27 000</b>	<b>27 000</b>	<b>27 000</b>

**M. MICHEL BLEITRACH – MEMBRE INDÉPENDANT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**

	MONTANTS ATTRIBUÉS EN 2021	MONTANTS VERSÉS EN 2021	MONTANTS ATTRIBUÉS EN 2022	MONTANTS VERSÉS EN 2022
RÉMUNÉRATION PERÇUE EN TANT QUE MEMBRE DU :				
- Conseil de surveillance	27 000	27 000	27 000	27 000
- Comité d'audit	-	-	-	-
- Comité des rémunérations et des nominations <sup>(1)</sup>	6 750	6 750	8 500	8 500
- Comité d'éthique	8 500	8 500	8 500	8 500
AUTRES RÉMUNÉRATIONS :	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>42 250</b>	<b>42 250</b>	<b>44 000</b>	<b>44 000</b>

**MME ALEXIA DECAUX-LEFORT – MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**

	MONTANTS ATTRIBUÉS EN 2021	MONTANTS VERSÉS EN 2021	MONTANTS ATTRIBUÉS EN 2022	MONTANTS VERSÉS EN 2022
RÉMUNÉRATION PERÇUE EN TANT QUE MEMBRE DU :				
- Conseil de surveillance	27 000	27 000	27 000	27 000
- Comité d'audit	-	-	-	-
- Comité des rémunérations et des nominations	-	-	-	-
- Comité d'éthique	-	-	-	-
AUTRES RÉMUNÉRATIONS :	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>27 000</b>	<b>27 000</b>	<b>27 000</b>	<b>27 000</b>

**MME BÉNÉDICTE HAUTEFORT – MEMBRE INDEPENDANT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**

	MONTANTS ATTRIBUÉS EN 2021	MONTANTS VERSÉS EN 2021	MONTANTS ATTRIBUÉS EN 2022	MONTANTS VERSÉS EN 2022
RÉMUNÉRATION PERÇUE EN TANT QUE MEMBRE DU :				
- Conseil de surveillance	27 000	27 000	27 000	27 000
- Comité d'audit	10 000	10 000	10 000	10 000
- Comité des rémunérations et des nominations	-	-	-	-
- Comité d'éthique	-	-	-	-
AUTRES RÉMUNÉRATIONS :	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>37 000</b>	<b>37 000</b>	<b>37 000</b>	<b>37 000</b>

<sup>(1)</sup> Président du Comité des rémunérations et des nominations depuis le 20 mai 2021.

**M. PIERRE MUTZ – MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**

	MONTANTS ATTRIBUÉS EN 2021	MONTANTS VERSÉS EN 2021	MONTANTS ATTRIBUÉS EN 2022	MONTANTS VERSÉS EN 2022
RÉMUNÉRATION PERÇUE EN TANT QUE MEMBRE DU :				
- Conseil de surveillance	27 000	27 000	27 000	27 000
- Comité d'audit	10 000	10 000	10 000	10 000
- Comité des rémunérations et des nominations <sup>(1)</sup>	4 250	4 250		
- Comité d'éthique	5 000	5 000	5 000	5 000
AUTRES RÉMUNÉRATIONS :	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>46 250</b>	<b>46 250</b>	<b>42 000</b>	<b>42 000</b>

**MME MARIE-LAURE SAUTY DE CHALON – MEMBRE INDÉPENDANT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**

	MONTANTS ATTRIBUÉS EN 2021	MONTANTS VERSÉS EN 2021	MONTANTS ATTRIBUÉS EN 2022	MONTANTS VERSÉS EN 2022
RÉMUNÉRATION PERÇUE EN TANT QUE MEMBRE DU :				
- Conseil de surveillance	27 000	27 000	27 000	27 000
- Comité d'audit	-	-	-	-
- Comité des rémunérations et des nominations	-	-	-	-
- Comité d'éthique	-	-	-	-
AUTRES RÉMUNÉRATIONS :	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>27 000</b>	<b>27 000</b>	<b>27 000</b>	<b>27 000</b>

**MME LEILA TURNER – MEMBRE INDÉPENDANT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**

	MONTANTS ATTRIBUÉS EN 2021	MONTANTS VERSÉS EN 2021	MONTANTS ATTRIBUÉS EN 2022	MONTANTS VERSÉS EN 2022
RÉMUNÉRATION PERÇUE EN TANT QUE MEMBRE DU :				
- Conseil de surveillance	27 000	27 000	27 000	27 000
- Comité d'audit	-	-	-	-
- Comité des rémunérations et des nominations	-	-	-	-
- Comité d'éthique	-	-	-	-
AUTRES RÉMUNÉRATIONS :	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>27 000</b>	<b>27 000</b>	<b>27 000</b>	<b>27 000</b>

**M. JEAN-SEBASTIEN DECAUX – MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**

	MONTANTS ATTRIBUÉS EN 2021	MONTANTS VERSÉS EN 2021	MONTANTS ATTRIBUÉS EN 2022	MONTANTS VERSÉS EN 2022
RÉMUNÉRATION PERÇUE EN TANT QUE MEMBRE DU :				
- Conseil de surveillance	27 000	27 000	27 000	27 000
- Comité d'audit	-	-	-	-
- Comité des rémunérations et des nominations	-	-	-	-
- Comité d'éthique	-	-	-	-
AUTRES RÉMUNÉRATIONS :	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>27 000</b>	<b>27 000</b>	<b>27 000</b>	<b>27 000</b>

<sup>(1)</sup>Président du Comité des rémunérations et des nominations jusqu'au 20 mai 2021.

**M. JEAN-FRANCOIS DUCREST – MEMBRE INDÉPENDANT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**

	MONTANTS ATTRIBUÉS EN 2021	MONTANTS VERSÉS EN 2021	MONTANTS ATTRIBUÉS EN 2022	MONTANTS VERSÉS EN 2022
RÉMUNÉRATION PERÇUE EN TANT QUE MEMBRE DU :				
- Conseil de surveillance	27 000	27 000	27 000	27 000
- Comité d'audit	17 500	17 500	17 500	17 500
- Comité des rémunérations et des nominations <sup>(1)</sup>	2 500	2 500	5 000	5 000
- Comité d'éthique	5 000	5 000	5 000	5 000
AUTRES RÉMUNÉRATIONS :	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>52 000</b>	<b>52 000</b>	<b>54 500</b>	<b>54 500</b>

**MME ROSALINA FERON – MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE REPRESENTANT LES SALARIES**

	MONTANTS ATTRIBUÉS EN 2021	MONTANTS VERSÉS EN 2021	MONTANTS ATTRIBUÉS EN 2022	MONTANTS VERSÉS EN 2022
RÉMUNÉRATION PERÇUE EN TANT QUE MEMBRE DU :				
- Conseil de surveillance	27 000	27 000	27 000	27 000
- Comité d'audit	-	-	-	-
- Comité des rémunérations et des nominations <sup>(2)</sup>	-	-	5 000	5 000
- Comité d'éthique	-	-	-	-
AUTRES RÉMUNÉRATIONS :	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>27 000</b>	<b>27 000</b>	<b>32 000</b>	<b>32 000</b>

**M PATRICE CAT – MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE REPRESENTANT LES SALARIÉS <sup>(3)</sup>**

	MONTANTS ATTRIBUÉS EN 2021	MONTANTS VERSÉS EN 2021	MONTANTS ATTRIBUÉS EN 2022	MONTANTS VERSÉS EN 2022
RÉMUNÉRATION PERÇUE EN TANT QUE MEMBRE DU :				
- Conseil de surveillance	6 750	6 750	27 000	27 000
- Comité d'audit	-	-	-	-
- Comité des rémunérations et des nominations	-	-	-	-
- Comité d'éthique	-	-	-	-
AUTRES RÉMUNÉRATIONS :	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>6 750</b>	<b>6 750</b>	<b>27 000</b>	<b>27 000</b>

<sup>(1)</sup> Membre du Comité des rémunérations et des nominations depuis le 20 mai 2021.

<sup>(2)</sup> Depuis le 2 décembre 2021.

<sup>(3)</sup> Depuis le 30 septembre 2021.

### **3.9.2.2. Vote spécifique de l'Assemblée Générale sur la rémunération de chaque dirigeant mandataire social**

En application de l'article L. 22-10-34 du Code de commerce, l'Assemblée Générale doit statuer sur les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2022 ou attribués au titre du même exercice :

- Au Président du Directoire : M. Jean-Charles Decaux
- Au Directeur Général et membre du Directoire : M. Jean-François Decaux
- Aux autres membres du Directoire : M. Emmanuel Bastide, M. David Bourg et M. Daniel Hofer
- Au Président du Conseil de surveillance : M. Gérard Degonse.

Les éléments de rémunération variables ou exceptionnels attribués au titre de l'exercice 2022 ne pourront être versés aux personnes concernées qu'après approbation de l'Assemblée Générale du 16 mai 2023.

En conséquence, il est proposé à l'Assemblée Générale du 16 mai 2023 (15<sup>ème</sup> résolution) de voter sur les éléments suivants de la rémunération versée au cours de l'exercice 2022 ou attribuée au titre du même exercice par JCDecaux SE et les sociétés contrôlées à M. Jean-Charles Decaux (Président du Directoire à compter du 11 mai 2022 et Directeur Général jusqu'au 11 mai 2022).

#### M. JEAN-CHARLES DECAUX

##### ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉE AU COURS DE L'EXERCICE 2022 OU ATTRIBUÉE AU TITRE DU MÊME EXERCICE PAR JCDecaux SE ET LES SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES

ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION SOUMIS AU VOTE	MONTANTS ATTRIBUÉS AU TITRE DE L'EXERCICE ÉCOULÉ OU VALORISATION COMPTABLE (EN EUROS)	PRÉSENTATION
Rémunération fixe	1 054 343	Pour l'exercice 2022, le Conseil de surveillance du 2 décembre 2021, sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations, a décidé de reconduire le montant 2021 de la rémunération fixe de M. Jean-Charles Decaux. Ainsi, la rémunération fixe 2022 de M. Jean-Charles Decaux était de 1 054 343 €.
Rémunération variable annuelle	1 565 699	Pour rappel, l'Assemblée Générale du 11 mai 2022 a approuvé (14 <sup>ème</sup> résolution) la rémunération variable de 1 265 211 € attribuée au titre de 2021. La rémunération variable au titre de 2022 de M. Jean-Charles Decaux est plafonnée à 150 % de la rémunération fixe de ce dernier (dont 85 % au titre de critères financiers, 22,5 % au titre de critères RSE et 42,5 % au titre de critères stratégiques ). Par application de ces critères, le montant de la rémunération variable de M. Jean-Charles Decaux au titre de l'exercice 2022 a été évalué par le Conseil de surveillance du 8 mars 2023, à 1 565 699 €, soit 148,50 % de sa rémunération fixe annuelle. Sur un montant total de rémunération attribuée à M. Jean-Charles Decaux au titre de l'exercice 2022 de 2 642 071 €, la rémunération fixe représente 40 % et la rémunération variable représente 59 %.
Rémunération variable pluriannuelle	NA	La politique de rémunération ne prévoit pas une telle attribution.
Rémunération exceptionnelle	0	Le Conseil de surveillance n'a pas attribué de rémunération exceptionnelle à M. Jean-Charles Decaux en 2022.
Options d'actions, actions de performance ou tout autre avantage de long terme	0	Option d'actions : NA Actions de performance : NA Autre attributions de titres : NA M. Jean-Charles Decaux a renoncé à recevoir des options de souscription ou d'achat d'actions et actions de performance depuis l'introduction en bourse de la Société en 2001.
Rémunération à raison du mandat de membre du Conseil de surveillance	NA	Les membres du Directoire ne peuvent pas être membre du Conseil de surveillance et ne peuvent donc se voir attribuer une rémunération à ce titre.
Avantages de toute nature	4 753	M. Jean-Charles Decaux bénéficie d'une voiture de fonction mise à sa disposition en France.
Indemnité de départ	NA	La politique de rémunération ne prévoit pas une telle attribution.
Indemnité de non-concurrence	0	M. Jean-Charles Decaux ne bénéficie d'aucune indemnité de non-concurrence.
Régime de retraite supplémentaire	0	M. Jean- Charles Decaux ne bénéficie pas d'un régime de retraite supplémentaire. En revanche, M. Jean-Charles Decaux bénéficie en 2022 d'une assurance-vie pour un montant de 17 276 €.

Il est également proposé à l'Assemblée Générale du 16 mai 2023 (16<sup>ème</sup> résolution) de voter sur les éléments suivants de la rémunération versée au cours de l'exercice 2022 ou attribuée au titre du même exercice par JCDecaux SE et les sociétés contrôlées à M. Jean-François Decaux (Directeur Général à compter du 11 mai 2022 et Président du Directoire jusqu'au 11 mai 2022).

**M. JEAN-FRANÇOIS DECAUX**

**ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉE AU COURS DE L'EXERCICE 2022 OU ATTRIBUÉE AU TITRE DU MÊME EXERCICE PAR JCDecaux SE ET LES SOCIÉTÉS CONTROLÉES**

ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION SOUMIS AU VOTE	MONTANTS ATTRIBUÉS AU TITRE DE L'EXERCICE ÉCOULÉ OU VALORISATION COMPTABLE (EN EUROS)	PRÉSENTATION
Rémunération fixe	1 054 343	Pour l'exercice 2022, le Conseil de surveillance du 2 décembre 2021, sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations, a décidé de reconduire le montant 2021 de la rémunération fixe de M. Jean-François Decaux. Ainsi, la rémunération fixe 2022 de M. Jean-François Decaux était de 1 054 343 €.
Rémunération variable annuelle	1 565 699	Pour rappel, l'Assemblée Générale du 11 mai 2022 a approuvé (13 <sup>ème</sup> résolution) la rémunération variable de 1 265 211 attribuée au titre de 2021. La rémunération variable au titre de 2022 de M. Jean-François Decaux est plafonnée à 150% de la rémunération fixe de ce dernier (dont 85% au titre de critères financiers, 22,5% au titre de critères RSE et 42,5% au titre de critères stratégiques). Par application de ces critères, le montant de la rémunération variable de M. Jean-François Decaux au titre de l'exercice 2022 a été évalué par le Conseil de surveillance du 8 mars 2023 à 1 565 699 €, soit 148,50% de sa rémunération fixe annuelle. Sur un montant total de rémunération attribuée à M. Jean-François Decaux au titre de l'exercice 2022 de 2 680 519 € la rémunération fixe représente 39% et la rémunération variable représente 58%.
Rémunération variable pluriannuelle	NA	La politique de rémunération ne prévoit pas une telle attribution.
Rémunération exceptionnelle	0	Le Conseil de surveillance n'a pas attribué de rémunération exceptionnelle à M. Jean-François Decaux en 2022.
Options d'actions, actions de performance ou tout autre avantage de long terme	0	Option d'actions : NA Actions de performance : NA Autre attributions de titres : NA M. Jean-François a renoncé à recevoir des options de souscription ou d'achat d'actions et des actions de performance depuis l'introduction en bourse de la Société en 2001.
Rémunération à raison du mandat de membre du Conseil de surveillance	NA	Les membres du Directoire ne peuvent pas être membre du Conseil de surveillance et ne peuvent donc se voir attribuer une rémunération à ce titre.
Avantages de toute nature	60 477	M. Jean-François Decaux bénéficie de deux voitures de fonction mises à sa disposition au Royaume-Uni.
Indemnité de départ	NA	La politique de rémunération ne prévoit pas une telle attribution.
Indemnité de non-concurrence	0	M. Jean-François Decaux ne bénéficie d'aucune indemnité de non-concurrence.
Régime de retraite supplémentaire	0	M. Jean-François Decaux ne bénéficie pas d'un régime de retraite supplémentaire.

Il est ensuite proposé à l'Assemblée Générale du 16 mai 2023 (17<sup>ème</sup> résolution) de voter sur les éléments suivants de la rémunération versée au cours de l'exercice 2022 ou attribuée au titre du même exercice par JCDecaux SE et les sociétés contrôlées, à M. Emmanuel Bastide, M. David Bourg et M. Daniel Hofer.

**M. EMMANUEL BASTIDE**

**ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉE AU COURS DE L'EXERCICE 2022 OU ATTRIBUÉE AU TITRE DU MÊME EXERCICE PAR JCDecaux SE ET LES SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES**

ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION SOUMIS AU VOTE	MONTANTS ATTRIBUÉS AU TITRE DE L'EXERCICE ÉCOULÉ OU VALORISATION COMPTABLE (EN EUROS)	PRÉSENTATION
Rémunération fixe	445 665	Pour l'exercice 2022, le Conseil de surveillance du 2 décembre 2021, sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations, a décidé de reconduire le montant 2021 de la rémunération fixe de M. Emmanuel Bastide Ainsi, la rémunération fixe 2021 de M. Emmanuel Bastide était de 445 665 €.
Rémunération variable annuelle	441 208	Pour rappel, l'Assemblée Générale du 11 mai 2022 a approuvé (15 <sup>ème</sup> résolution) la rémunération variable de 445 665 attribuée au titre de 2021 La rémunération variable au titre de 2022 de M. Emmanuel Bastide est plafonnée à 100 % de la rémunération fixe de ce dernier (dont 85 % au titre de critères financiers, 15 % au titre des critères RSE). Si le plafond de 85 % de sa rémunération fixe n'est pas atteint par application des critères financiers, une rémunération variable complémentaire peut lui être attribuée au titre de sa participation à des réalisations stratégiques ou de l'atteinte d'objectifs spécifiques liés aux directions sous sa responsabilité et fixés par M. Jean-Charles Decaux. Par application de ces critères, le montant de la rémunération variable de M. Emmanuel Bastide, au titre de l'exercice 2022 a été évalué par le Conseil de surveillance du 8 mars 2023, à 441 208 €, soit 99,00 % de sa rémunération fixe annuelle. Sur un montant total de rémunération attribuée à M. Emmanuel Bastide au titre de l'exercice 2022 de 1 228 215 €, la rémunération fixe représente 36,3 % et la rémunération variable représente 36 %.
Rémunération variable pluriannuelle	NA	La politique de rémunération ne prévoit pas une telle attribution.
Rémunération exceptionnelle	0	Le Conseil de surveillance n'a pas attribué de rémunération exceptionnelle à M. Emmanuel Bastide en 2022. Ce dernier bénéficie d'une rémunération supplémentaire de 79 941 € correspondant au paiement de ses congés payés non pris en 2022 suite à son départ de Hong Kong.
Options d'actions, actions de performance ou tout autre avantage de long terme	0	Option d'actions : 0 Actions de performance : 0 Autre attributions de titres : 0
Rémunération à raison du mandat de membre du Conseil de surveillance	NA	Les membres du Directoire ne peuvent pas être membre du Conseil de surveillance et ne peuvent donc se voir attribuer une rémunération à ce titre.
Avantages de toute nature	261 401	En 2022, M. Emmanuel Bastide a bénéficié à Hong Kong puis à Singapour d'une voiture, d'un logement de fonction et du paiement des frais de scolarité de ses enfants.
Indemnité de départ	NA	La politique de rémunération ne prévoit pas une telle attribution.
Indemnité de non-concurrence	0	M. Emmanuel Bastide bénéficie, en contrepartie d'un engagement de non-concurrence de 2 ans, d'une indemnité à verser pendant la même durée correspondant à 33 % de son salaire fixe et variable, calculée sur la moyenne des douze derniers mois précédant la date de cessation des relations contractuelles. Cet engagement a été autorisé par le Conseil de surveillance du 30 juillet 2014 et approuvé par l'Assemblée Générale le 13 mai 2015 (7 <sup>ème</sup> résolution). Aucun montant n'a été attribué au titre de 2022.
Régime de retraite supplémentaire	0	M. Emmanuel Bastide ne bénéficie pas d'un régime de retraite supplémentaire.

**M. DAVID BOURG**

**ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉE AU COURS DE L'EXERCICE 2022 OU ATTRIBUÉE AU TITRE DU MÊME EXERCICE PAR JCDecaux SE ET LES SOCIÉTÉS CONTROLÉES**

ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION SOUMIS AU VOTE	MONTANTS ATTRIBUÉS AU TITRE DE L'EXERCICE ÉCOULÉ OU VALORISATION COMPTABLE (EN EUROS)	PRÉSENTATION
Rémunération fixe	424 442	Pour l'exercice 2022, le Conseil de surveillance du 2 décembre 2021, sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations, a décidé de reconduire le montant 2021 de la rémunération fixe de M. David Bourg. Ainsi, la rémunération fixe 2022 de M. David Bourg était de 424 442 €.
Rémunération variable annuelle	420 198	Pour rappel, l'Assemblée Générale du 11 mai 2022 a approuvé (15 <sup>ème</sup> résolution) la rémunération variable de 424 442 attribuée au titre de 2021. La rémunération variable au titre de 2022 de M. David Bourg est plafonnée à 100% de la rémunération fixe de ce dernier (dont 85% au titre de critères financiers, 15% au titre de critères RSE). Si le plafond de 85% de sa rémunération fixe n'est pas atteint par application des critères financiers, une rémunération variable complémentaire peut lui être attribuée au titre de sa participation à des réalisations stratégiques ou de l'atteinte d'objectifs spécifiques liés aux directions sous sa responsabilité et fixés par les co-Directeurs Généraux. Par application de ces critères, le montant de la rémunération variable de M. David Bourg, au titre de l'exercice 2022 a en conséquence été évalué par le Conseil de surveillance du 8 mars 2023, à 420 198 €, soit 99,00% de sa rémunération fixe annuelle. Sur un montant total de rémunération attribuée à M. David Bourg au titre de l'exercice 2022 de 888 590 €, la rémunération fixe représente 47,77% et la rémunération variable représente 47,29%.
Rémunération variable pluriannuelle	NA	La politique de rémunération ne prévoit pas une telle attribution.
Rémunération exceptionnelle	0	Le Conseil de surveillance n'a pas attribué une rémunération exceptionnelle à M. David Bourg en 2022. Ce dernier bénéficie d'une rémunération supplémentaire de 41 039 € correspondant à la règle du 1/10 <sup>ème</sup> des congés payés.
Options d'actions, actions de performance ou tout autre avantage de long terme	0	Option d'actions : 0 Actions de performance : 0 Autre attributions de titres : 0
Rémunération à raison du mandat de membre du Conseil de surveillance	NA	Les membres du Directoire ne peuvent pas être membre du Conseil de surveillance et ne peuvent donc se voir attribuer une rémunération à ce titre.
Avantages de toute nature	2 911	M. David Bourg bénéficie d'une voiture de fonction mise à sa disposition en France.
Indemnité de départ	NA	La politique de rémunération ne prévoit pas une telle attribution.
Indemnité de non-concurrence	0	M. David Bourg bénéficie, en contrepartie d'un engagement de non-concurrence de 2 ans, d'une indemnité à verser pendant la même durée correspondant à 33% de son salaire fixe et variable, calculée sur la moyenne des douze derniers mois précédant la date de cessation des relations contractuelles. Cet engagement a été autorisé par le Conseil de surveillance du 4 décembre 2014 et approuvé par l'Assemblée Générale le 13 mai 2015 (8 <sup>ème</sup> résolution). Aucun montant n'a été attribué au titre de 2022.
Régime de retraite supplémentaire	0	M. David Bourg ne bénéficie pas d'un régime de retraite supplémentaire.

**M. DANIEL HOFER**

**ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉE AU COURS DE L'EXERCICE 2022 OU ATTRIBUÉE AU TITRE DU MÊME EXERCICE PAR JCDecaux SE ET LES SOCIÉTÉS CONTROLÉES**

ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION SOUMIS AU VOTE	MONTANTS ATTRIBUÉS AU TITRE DE L'EXERCICE ÉCOULÉ OU VALORISATION COMPTABLE (EN EUROS)	PRÉSENTATION
Rémunération fixe	643 910	Pour l'exercice 2022, le Conseil de surveillance du 2 décembre 2021, sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations, a décidé de reconduire le montant 2021 de la rémunération fixe de M. Daniel. Ainsi, la rémunération fixe 2022 de M. Daniel Hofer était de 643 910 €.
Rémunération variable annuelle	828 711	Pour rappel, l'Assemblée Générale du 11 mai 2022 a approuvé (15 <sup>ème</sup> résolution) la rémunération variable de 777 901 € attribuée au titre de 2021. La rémunération variable au titre de 2022 de M. Daniel Hofer est plafonnée à 130% de la rémunération fixe de ce dernier (dont 110,50% au titre de critères financiers, 19,5% au titre de critères RSE). Si le plafond de 110,5% de sa rémunération fixe n'est pas atteint par application des critères financiers, une rémunération variable complémentaire peut lui être attribuée au titre de sa participation à des réalisations stratégiques ou de l'atteinte d'objectifs spécifiques liés aux directions sous sa responsabilité et fixés par M. Jean-François Decaux. Par application de ces critères, le montant de la rémunération variable de M. Daniel Hofer, au titre de l'exercice 2022 a été évalué par le Conseil de surveillance du 8 mars 2023, à 828 711 €, soit 128,7% de sa rémunération fixe. Sur un montant total de rémunération attribuée à M. Daniel Hofer au titre de l'exercice 2022 de 1 582 244 €, la rémunération fixe représente 41% et la rémunération variable représente 52%.
Rémunération variable pluriannuelle	NA	La politique de rémunération ne prévoit pas une telle attribution.
Rémunération exceptionnelle	0	Le Conseil de surveillance n'a pas attribué de rémunération exceptionnelle à M. Daniel Hofer en 2022.
Options d'actions, actions de performance ou tout autre avantage de long terme	0	Option d'actions : 0 Actions de performance : 0 Autre attributions de titres : 0
Rémunération à raison du mandat de membre du Conseil de surveillance	NA	Les membres du Directoire ne peuvent pas être membre du Conseil de surveillance et ne peuvent donc se voir attribuer une rémunération à ce titre.
Avantages de toute nature	0	M. Daniel Hofer n'a pas bénéficié d'avantage en nature.
Indemnité de départ	NA	La politique de rémunération ne prévoit pas une telle attribution.
Indemnité de non-concurrence	0	M. Daniel Hofer ne bénéficie d'aucune indemnité de non-concurrence.
Régime de retraite supplémentaire	109 623	M. Daniel Hofer bénéficie d'un contrat de travail régi par le droit suisse et conclu avec la société JCDecaux Corporate Services Sarl (filiale suisse détenue indirectement à 100% par JCDecaux SE). Au titre de l'article 7.1 de son contrat de travail, M. Daniel Hofer bénéficie d'une contribution de la Société à ses plans de retraite auprès de deux organismes de retraite (La Bâloise etVZ), qui ne peut dépasser un montant déterminé (approx. CHF 110K), à charge pour M. Daniel Hofer de compléter s'il le juge utile. En conséquence, le montant qui devra lui être versé annuellement s'élève à 110 139,60 CHF et ce, sans possibilité d'ajustement.

Enfin, il est proposé à l'Assemblée Générale du 16 mai 2023 (18<sup>ème</sup> résolution) de voter sur les éléments suivants de la rémunération versée au cours de l'exercice 2022 ou attribuée au titre du même exercice par JCDecaux SE et les sociétés contrôlées à M. Gérard Degonse (Président du Conseil de surveillance).

**M. GÉRARD DEGONSE**

**ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉE AU COURS DE L'EXERCICE 2022 OU ATTRIBUÉE AU TITRE DU MÊME EXERCICE PAR JCDecaux SE ET LES SOCIÉTÉS CONTROLÉES**

ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION SOUMIS AU VOTE	MONTANTS ATTRIBUÉS AU TITRE DE L'EXERCICE ÉCOULÉ OU VALORISATION COMPTABLE (EN EUROS)	PRÉSENTATION
Rémunération fixe	NA	La politique de rémunération ne prévoit pas une telle attribution.
Rémunération variable annuelle	NA	La politique de rémunération ne prévoit pas une telle attribution.
Rémunération variable pluriannuelle	NA	La politique de rémunération ne prévoit pas une telle attribution.
Rémunération exceptionnelle	0	Aucune rémunération exceptionnelle n'a été attribuée au titre de l'exercice 2022.
Options d'actions, actions de performance ou tout autre avantage de long terme	NA	La politique de rémunération ne prévoit pas une telle attribution.
Rémunération à raison du mandat de membre du Conseil de surveillance	47 000	M. Gérard Degonse perçoit une rémunération de JCDecaux SE en sa qualité de Président du Conseil de surveillance et de membre du Comité des rémunérations et des nominations.
Avantages de toute nature	NA	La politique de rémunération ne prévoit pas une telle attribution.
Indemnité de départ	NA	La politique de rémunération ne prévoit pas une telle attribution.
Indemnité de non-concurrence	NA	La politique de rémunération ne prévoit pas une telle attribution.
Régime de retraite supplémentaire	NA	La politique de rémunération ne prévoit pas une telle attribution.

### 3.9.2.3. Opérations réalisées sur les titres de JCDecaux SE par des dirigeants ou des personnes mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier au cours de l'année 2022 (article 223-26 du Règlement général de l'AMF)

Les opérations réalisées au cours de l'exercice 2022 sur les titres de JCDecaux par les personnes mentionnées ci-dessus sont les suivantes :

NATURE DE L'OPÉRATION	DATE	PRIX UNITAIRE (EN EUROS)	MONTANT (EN EUROS)
<b>JCDECAUX HOLDING</b>			
Achat de 42 285 actions	09/05	16,9491	716 692,6900
Achat de 23 049 actions	10/05	16,9612	390 938,7000
Achat de 2 384 actions	11/05	16,9854	40 493,1900
Achat de 28 313 actions	10/06	16,9504	479 916,6800
Achat de 126 353 actions	13/06	16,4445	2 077 811,9100
Achat de 47 294 actions	14/06	16,0608	759 579,4800
Achat de 27 192 actions	14/06	15,8956	432 233,1600
Achat de 57 757 actions	16/06	15,9380	920 531,0700
Achat de 1 996 actions	17/06	16,0000	31 936,0000
Achat de 1 417 actions	29/07	14,9847	21 233,3200
Achat de 86 737 actions	29/07	15,4657	1 341 448,4200
Achat de 43 627 actions	01/08	15,9265	694 825,4200
Achat de 52 368 actions	02/08	15,8119	828 037,5800
Achat de 5 605 actions	19/08	15,0000	84 075,0000
Achat de 56 803 actions	22/08	14,8030	840 854,8100
Achat de 16 918 actions	23/08	14,7626	249 753,6700
Achat de 38 859 actions	24/08	14,8196	575 874,8400
Achat de 92 217 actions	25/08	14,7239	1 357 793,8900
Achat de 22 898 actions	26/08	14,4519	330 919,6100
Achat de 34 959 actions	29/08	14,1713	495 414,4800
Achat de 164 636 actions	14/09	12,9105	2 125 533,0800
Achat de 114 727 actions	15/09	12,7788	1 466 073,3900
Achat de 99 580 actions	16/09	12,7740	1 272 034,9200
Achat de 26 231 actions	19/09	12,9119	338 692,0500
Achat de 33 614 actions	20/09	12,8362	431 476,0300
Achat de 18 173 actions	21/09	12,7380	231 487,6700
Achat de 108 507 actions	22/09	12,7318	1 381 489,4200
Achat de 69 147 actions	23/09	12,3712	855 431,3700
Achat de 26 654 actions	27/09	11,9674	318 979,0800
Achat de 98 154 actions	28/09	11,7251	1 150 865,4700
Achat de 101 541 actions	29/09	11,5983	1 177 702,9800
Achat de 2 432 actions	30/09	11,8784	28 888,2700
Achat de 5 661 actions	03/10	11,9139	67 444,5900
Achat de 5 634 actions	10/10	11,9240	67 179,8200
Achat de 268 actions	11/10	12,0000	3 216,0000
Achat de 1 186 actions	12/10	11,9923	14 222,8700
<b>HOLDING DES DHUITS</b>			
Achat de 6 676 actions	09/05	16,9491	113 152,1900
Achat de 3 640 actions	10/05	16,9612	61 738,7700

NATURE DE L'OPÉRATION	DATE	PRIX UNITAIRE (EN EUROS)	MONTANT (EN EUROS)
Achat de 376 actions	11/05	16,9854	6 386,5100
Achat de 4 470 actions	10/06	16,9504	75 768,2900
Achat de 19 950 actions	13/06	16,4445	328 067,7800
Achat de 7 468 actions	14/06	16,0608	119 942,0500
Achat de 4 293 actions	14/06	15,8955	68 239,3800
Achat de 9 120 actions	16/06	15,9380	145 354,5600
Achat de 315 actions	17/06	16,0000	5 040,0000
Achat de 223 actions	29/07	14,9847	3 341,5900
Achat de 13 696 actions	29/07	15,4657	211 818,2300
Achat de 6 888 actions	01/08	15,9265	109 701,7300
Achat de 8 269 actions	02/08	15,8119	130 748,6000
Achat de 885 actions	19/08	15,0000	13 275,0000
Achat de 8 969 actions	22/08	14,8031	132 769,00
Achat de 2 672 actions	23/08	14,7626	39 445,6700
Achat de 6 135 actions	24/08	14,8196	90 918,2500
Achat de 14 561 actions	25/08	14,7239	214 394,7100
Achat de 3 615 actions	26/08	14,4519	52 243,6200
Achat de 5 521 actions	29/08	14,1713	78 239,7500
<b>M. JEAN-CHARLES DECAUX</b>			
Achat de 6 676 actions	09/05	16,9491	113 152,1900
Achat de 3 639 actions	10/05	16,9612	61 721,8100
Achat de 377 actions	11/05	16,9854	6 403,5000
Achat de 4 471 actions	10/06	16,9504	75 785,2400
Achat de 19 950 actions	13/06	16,4445	328 067,7800
Achat de 7 467 actions	14/06	16,0608	119 925,9900
Achat de 4 294 actions	14/06	15,8955	68 255,2800
Achat de 9 119 actions	16/06	15,9380	145 338,6200
Achat de 315 actions	17/06	16,0000	5 040,0000
Achat de 224 actions	29/07	14,9847	3 356,5700
Achat de 13 695 actions	29/07	15,4657	211 802,7600
Achat de 6 889 actions	01/08	15,9265	109 717,6600
Achat de 8 269 actions	02/08	15,8119	130 748,6000
Achat de 885 actions	19/08	15,0000	13 275,0000
Achat de 8 969 actions	22/08	14,8030	132 768,11
Achat de 2 671 actions	23/08	14,7626	39 430,9000
Achat de 6 136 actions	24/08	14,8196	90 933,0700
Achat de 14 561 actions	25/08	14,7239	214 394,7100
Achat de 3 615 actions	26/08	14,4518	52 243,2600
Achat de 5 520 actions	29/08	14,1713	78 225,5800
Achat de 14 967 actions	14/09	12,9105	193 231,4500

### 3 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

#### Rémunérations et avantages

NATURE DE L'OPÉRATION	DATE	PRIX UNITAIRE (EN EUROS)	MONTANT (EN EUROS)
Achat de 10 430 actions	15/09	12,7788	133 282,8800
Achat de 9 052 actions	16/09	12,7740	115 630,2500
Achat de 2 385 actions	19/09	12,9119	30 794,8800
Achat de 3 055 actions	20/09	12,8362	39 214,5900
Achat de 1 653 actions	21/09	12,7381	21 056,0800
Achat de 9 864 actions	22/09	12,7318	125 586,4800
Achat de 6 286 actions	23/09	12,3712	77 765,3600
Achat de 2 423 actions	27/09	11,9674	28 997,0100
Achat de 8 923 actions	28/09	11,7251	104 623,0700
Achat de 9 231 actions	29/09	11,5983	107 063,9100
Achat de 221 actions	30/09	11,8785	2 625,1500
Achat de 515 actions	03/10	11,9138	6 135,6100
Achat de 512 actions	10/10	11,9240	6 105,0900
Achat de 24 actions	11/10	12,0000	288,0000
Achat de 108 actions	12/10	11,9923	1 295,1700
<b>M. JEAN-FRANÇOIS DECAUX</b>			
Achat de 14 967 actions	14/09	12,9105	193 231,4500
Achat de 10 429 actions	15/09	12,7788	133 270,1100
Achat de 9 053 actions	16/09	12,7740	115 643,0200
Achat de 2 384 actions	19/09	12,9119	30 781,9700
Achat de 3 057 actions	20/09	12,8363	39 240,5700
Achat de 1 652 actions	21/09	12,7379	21 043,0100
Achat de 9 864 actions	22/09	12,7318	125 586,4800
Achat de 6 286 actions	23/09	12,3712	77 765,3600
Achat de 2 423 actions	27/09	11,9674	28 997,0100
Achat de 8 923 actions	28/09	11,7251	104 623,0700
Achat de 9 231 actions	29/09	11,5983	107 063,9100
Achat de 222 actions	30/09	11,8780	2 636,9200
Achat de 514 actions	03/10	11,9136	6 123,5900
Achat de 512 actions	10/10	11,9240	6 105,0900
Achat de 24 actions	11/10	12,0000	288,0000
Achat de 108 actions	12/10	11,9921	1 295,1500

### 3.9.3. AUTRES INFORMATIONS

#### 3.9.3.1. Informations sur les options de souscription d'actions

##### Utilisation des autorisations données par l'Assemblée Générale

Suite à l'Offre Publique d'Achat Simplifiée (OPAS) réalisée du 12 juin au 9 juillet 2015, en vue de compenser les détenteurs d'options de souscription ou d'achat d'actions, un ajustement des plans en vigueur a été effectué sur les quantités attribuées ainsi que sur les valeurs d'attribution. Dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 13 mai 2015, 1 211 011 options ont été attribuées au cours des exercices 2016 et 2017.

Dans le cadre des autorisations données par les Assemblées Générales Mixtes du 11 mai 2017, du 17 mai 2018, du 16 mai 2019 et du 20 mai 2021 aucune option n'a été attribuée au cours des exercices 2018, 2019, 2020 et 2021 et 2022

Les attributions d'options par la Société, en ce y compris aux membres du Directoire, sont conditionnées à l'atteinte d'objectifs définis en début d'année précédente.

##### HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION

	Plan 2015	Plan 2016	Plan 2017
Date des Assemblées Générales Extraordinaires autorisant les plans d'options	13/05/2015		
Dates d'attribution des options par le Directoire	16/02/2015	17/02/2016	13/02/2017
Nombre d'options attribuées	546 304 options	866 903 options	344 108 options
Nombre de bénéficiaires	173 bénéficiaires	270 bénéficiaires	188 bénéficiaires
Ajustement OPAS 2015 <sup>[1]</sup>	3 145	-	-
Nombre d'options attribuées aux membres du Directoire :			
• Emmanuel Bastide <sup>[2]</sup>	13 022 (+128 <sup>[11]</sup> )	11 762	7 055
• David Bourg <sup>[3]</sup>	5 520 (+51 <sup>[11]</sup> )	9 557	6 719
• Jean-Sébastien Decaux <sup>[4]</sup>	12 361 (+116 <sup>[11]</sup> )	11 372	6 821
• Daniel Hofer <sup>[2]</sup>	5 348 (+30 <sup>[11]</sup> )	16 788	9 394
• Laurence Debroux <sup>[5]</sup>	0	-	-
Point de départ d'exercice des options	Aucune option ne peut être exercée avant le premier anniversaire de la date de la réunion du Directoire ayant attribué les options		
Date d'expiration	7 ans à compter de la date d'attribution		
Prix de souscription d'actions pour les options attribuées	options attribuées le 16/02/2015 → 31,29 € (31,12 € <sup>[11]</sup> )	options attribuées le 17/02/2016 → 34,01 €	options attribuées le 13/02/2017 → 29,77 €
Nombre d'actions souscrites au 31/12/2022	28 514	2 487	0
Nombre d'options annulées ou devenues caduques au 31/12/2022	520 935	174 060	42 581
Options restantes au 31/12/2022	0	690 356	301 527

<sup>[1]</sup> Suite à l'Offre Publique d'Achat Simplifiée (OPAS) réalisée du 12 juin au 9 juillet 2015, en vue de compenser les détenteurs d'options de souscription, un ajustement des plans en vigueur a été effectué sur les quantités attribuées ainsi que sur les valeurs d'attribution.

<sup>[2]</sup> MM. Emmanuel Bastide et Daniel Hofer ont intégré le Directoire le 1<sup>er</sup> septembre 2014.

<sup>[3]</sup> M. David Bourg a intégré le Directoire le 15 janvier 2015.

<sup>[4]</sup> M. Jean-Sébastien Decaux a intégré le Directoire le 15 mai 2013 et a quitté le Directoire le 31 décembre 2019.

<sup>[5]</sup> Mme Laurence Debroux a quitté le Directoire le 15 janvier 2015.

Au 31 décembre 2022, 31 001 options avaient été exercées pour l'ensemble des plans en vigueur.

Compte tenu des options ainsi exercées et des options annulées, il restait à cette même date 991 883 options à exercer. Si ces options restantes étaient exercées en totalité, elles représenteraient 0,47% du capital de JCDecaux SE et 0,47% des droits de vote.

### Caractéristiques des options de souscription

#### Attribution des options de souscription

L'attribution des options de souscription pour les non-mandataires sociaux et les mandataires sociaux est conditionnée à l'atteinte d'objectifs de résultats du Groupe et d'objectifs personnels appréciés sur une année.

#### Exercice des options de souscription

- Pour les mandataires sociaux

Les mandataires sociaux doivent exercer leurs options selon le même calendrier que les non-mandataires sociaux.

Par ailleurs, l'exercice des options par les mandataires sociaux est soumis à l'atteinte de conditions de performance sérieuses et exigeantes à satisfaire sur une année additionnelle, arrêtées chaque année par le Conseil de surveillance.

- Pour les non-mandataires sociaux

Aucune option ne peut être exercée avant le premier anniversaire de la date de la réunion du Directoire ayant attribué les options.

Chaque bénéficiaire peut exercer jusqu'à un tiers des options qui lui ont été attribuées à partir de la date du premier anniversaire de la date de la réunion du Directoire ayant attribué les options.

Chaque bénéficiaire peut exercer jusqu'à deux tiers des options qui lui ont été attribuées à partir de la date du deuxième anniversaire de la date de la réunion du Directoire ayant attribué les options.

Chaque bénéficiaire peut exercer la totalité des options qui lui ont été attribuées à compter de la date du troisième anniversaire et ce, jusqu'à la date du septième anniversaire de la date de la réunion du Directoire ayant attribué les options.

#### Conditions de conservation des options de souscription

Conformément à l'article L. 225-185 du Code de commerce, le Conseil de surveillance a décidé de reconduire l'obligation, pour les membres du Directoire, de conserver un nombre d'actions issues des levées d'options correspondant à 25% de la plus-value d'acquisition dégagée par l'intéressé lors de la levée desdites options divisée par la valeur de l'action lors de cette levée.

### Rapport spécial du Directoire sur les options de souscription ou d'achat d'actions établi en application de l'article L. 225-184 du Code de commerce.

- Options attribuées

#### Options attribuées aux mandataires sociaux

Durant l'exercice 2022, aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été consentie aux membres du Directoire de la Société. Les membres du Directoire doivent conserver un nombre d'actions issues des levées d'options tel que précisé ci-dessus.

Les membres du Conseil de surveillance ne bénéficient pas d'options de souscription ou d'achat d'actions.

#### Options attribuées aux salariés non-mandataires sociaux

Durant l'exercice 2022, aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été consentie aux salariés non-mandataires sociaux de la Société.

- Options levées

#### Options levées par les mandataires sociaux

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été levée par les membres du Directoire.

#### Options levées par les salariés non-mandataires sociaux

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été levée par les salariés non-mandataires sociaux.

### 3.9.3.2. Informations sur les actions de performance

#### Utilisation des autorisations données par l'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 11 mai 2022 a autorisé le Directoire, pour une durée de 14 mois à compter de la date de cette Assemblée, à procéder à des attributions d'actions gratuites d'actions existantes ou à émettre (à l'exclusion d'actions de préférence) dans la limite de 1 % du capital social, au jour de la décision de l'Assemblée Générale. Le nombre total d'actions pouvant être attribuées gratuitement aux dirigeants mandataires de la Société ne pouvait dépasser 0,16 % du capital au sein de cette enveloppe.

Cette autorisation s'est substituée à celle donnée par l'Assemblée Générale du 20 mai 2021.

Cette autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2022 n'a pas été utilisée au cours de l'exercice 2022.

#### Historique des attributions d'actions de performance

##### INFORMATION SUR L'ATTRIBUTION D' ACTIONS DE PERFORMANCE

	Plan n°1 (2021)
Date d'Assemblée Générale	20 mai 2021
Date du Directoire	23 juillet 2021
Nombre total d'actions de performance attribuées	1 063 818
Nombre total d'actions de performance attribuées aux mandataires sociaux	90 344
	M. Emmanuel Bastide 27 556
	M. David Bourg 26 243
	M. Daniel Hofer 36 545
Date d'acquisition des actions	liée à l'atteinte des conditions de performance 2023 ou 2024 ou 2025
Date de fin de période de conservation	les membres du Directoire bénéficiaires devront conserver 35 % des actions qui leur ont été attribuées pendant toute la durée de leur mandat
Conditions de performance	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'évolution de la marge opérationnelle</li> <li>• L'atteinte d'objectifs de performances individuelles</li> </ul>
Nombre d'actions acquises au 31/12/2022	Néant
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques au 31/12/2022	31 664
Actions de performance restantes au 31/12/2022	1 032 154

Si l'ensemble des actions performance restantes au 31 décembre 2022 du plan 2021 étaient attribuées et si ces actions étaient transférées suite à des augmentations de capital, cela représenterait une dilution de 0,48 % du capital de la Société au 31 décembre 2022.

### Rapport spécial du Directoire sur les attributions d'actions de performance établi en application de l'article L. 225 -197-4 du Code de commerce

- Actions de performance attribuées aux mandataires sociaux

Au cours de l'exercice 2022, aucune action de performance n'a été attribuée par la Société à MM. Emmanuel Bastide, David Bourg et Daniel Hofer, membres du Directoire.

MM Jean-François et Jean-Charles Decaux ont renoncé à en percevoir depuis l'introduction en bourse de la Société en 2001.

Les membres du Conseil de surveillance ne bénéficient pas d'attribution d'actions de performance.

Les mandataires sociaux bénéficiaires devront conserver au nominatif 35% des actions qui leur ont été attribuées pendant toute la durée de leur mandat.

Les mandataires sociaux bénéficiaires ont également pris l'engagement formel de ne pas recourir à des instruments de couverture de leur risque sur les actions de la Société qu'ils détiennent.

- Actions de performance attribuées aux salariés non-mandataires sociaux

Au cours de l'exercice 2022, aucune action de performance n'a été attribuée aux salariés non-mandataires sociaux de la Société.

Les actions ne sont soumises à aucune période de conservation.

Aucune action de performance attribuée n'est devenue disponible au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

### 3.9.4. SCHÉMAS D'INTÉRESSEMENT ET DE PARTICIPATION DU PERSONNEL

Pour associer les salariés à la réussite du Groupe et encourager l'implication de chacun, les sociétés en France ont conclu des accords d'intéressement collectif et de participation. Ces accords permettent aux salariés de partager les résultats de l'entreprise selon des critères de performance portant sur des objectifs financiers et RSE en lien avec la stratégie de JCDecaux.

Le Plan d'Épargne permet à tous les salariés en France de se constituer une épargne selon leur profil investisseur et à des conditions avantageuses. Les salariés peuvent notamment investir dans des actions JCDecaux via un fonds commun de placement dédié. Pour inciter les salariés à se constituer une épargne, les entreprises du Groupe abondent en cas de versement des primes d'intéressement collectif ou de participation dans le Plan d'Épargne.

## 3.10. CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

### 3.10.1. LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

#### 3.10.1.1. Procédure d'évaluation des conventions courantes

Conformément à l'article L.22-10-12 du code de commerce, le Conseil de surveillance a mis en place une procédure permettant d'évaluer régulièrement si les conventions dites courantes remplissent bien ces conditions.

Cette procédure rappelle la définition de convention réglementée et de convention portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales et prévoit un mode d'identification interne par la Direction Juridique Groupe pour qualifier les conventions auxquelles JCDecaux SE est partie, de conventions réglementées ou de conventions courantes.

Elle prévoit également un réexamen annuel par le Comité d'audit puis par le Conseil de surveillance des conventions dites courantes conclues à des conditions normales entre la Société et l'un de ses mandataires sociaux ou l'un de ses actionnaires détenant plus de 10% des droits de vote ou avec une société ayant des dirigeants communs avec JCDecaux SE.

Cette procédure a également pour vocation de rappeler la procédure légale de contrôle des conventions réglementées.

Cette procédure est revue annuellement par le Conseil de surveillance de JCDecaux SE, après recommandation du Comité d'audit, afin de prendre notamment en compte les éventuelles modifications législatives ou réglementaires, l'évolution des meilleures pratiques en la matière et les éventuelles difficultés d'application survenues au cours de l'exercice.

Lors de la réunion du 1<sup>er</sup> décembre 2022, le Conseil de surveillance, connaissance prise des conclusions du Comité d'audit, a constaté qu'au-

cune convention portant sur les opérations courantes conclues à des conditions normales n'était susceptible d'être requalifiée en convention réglementée et, après avoir procédé à la revue annuelle de la mise en œuvre de la procédure de détermination et d'évaluation des convention courante, a constaté qu'il n'y avait pas lieu d'y apporter de modification pour en renforcer l'efficacité.

#### 3.10.1.2. Conventions et engagements règlementés consentis par la Société

Le Rapport spécial des Commissaires aux comptes figurant ci-après prend acte de l'absence de convention réglementée au cours de l'exercice 2022. Ce rapport rend également compte des conventions réglementées déjà approuvées par l'Assemblée Générale.

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun contrat de service entre la Société et l'un de ses mandataires sociaux prévoyant l'octroi d'avantages aux termes d'un tel contrat. Au cours de l'exercice écoulé, aucun prêt ou garantie n'a été accordé ou constitué par la Société en faveur de l'un des membres du Directoire ou du Conseil de surveillance.

#### 3.10.1.3. Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale

À la connaissance de la Société, au cours de l'exercice 2022, aucune convention relevant de l'article L. 225-37-4, 2<sup>o</sup> du Code de commerce n'a été conclue.

### 3.10.2. RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

#### Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022,

A l'Assemblée Générale de la société JCDecaux SE,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-58 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

#### Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-86 du Code de commerce.

#### Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs

##### a) Dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-57 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

#### Avec M. Daniel Hofer, membre de votre directoire depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2014

##### Nature et objet

###### *Pension de retraite*

Votre Conseil de surveillance du 4 juillet 2014 a décidé d'autoriser la contribution de votre société à la pension de retraite qui sera octroyée à M. Daniel Hofer sous condition de performance.

###### *Modalités*

M. Daniel Hofer bénéficie d'un contrat de travail régi par le droit suisse et conclu avec la société JCDecaux Corporate Services S.A.R.L. (filiale suisse détenue indirectement à 100 % par votre société).

M. Daniel Hofer bénéficie d'une contribution de votre société à ses plans de retraite auprès de deux organismes de retraite (La Bâloise et VZ), qui ne peut dépasser un montant déterminé (KCHF 110), à charge pour M. Daniel Hofer de compléter s'il le juge utile.

Par conséquent, la clause relative à la pension de retraite de M. Daniel Hofer a été modifiée avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et ce, après avoir été autorisée par votre Conseil de surveillance du 5 décembre 2019 au titre de la procédure de contrôle des conventions réglementées.

En conséquence, le montant qui devra lui être versé annuellement s'élève à CHF 110 139,60 et ce, sans possibilité d'ajustement.

##### b) Sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

#### Avec M. David Bourg, membre de votre directoire depuis le 15 janvier 2015

##### Nature et objet

###### *Indemnité de non-concurrence versée en cas de cessation effective du contrat de travail*

Votre Conseil de surveillance du 4 décembre 2014 a décidé d'autoriser le montant qui serait versé par votre société à M. David Bourg en cas de cessation effective de son contrat de travail au titre de sa clause de non-concurrence.

###### *Modalités*

A compter du 15 janvier 2015, M. David Bourg bénéficie d'une clause de non-concurrence dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Durée de la clause : deux ans à compter de la fin des relations contractuelles.
- Pays concernés : France, pays de l'Union européenne, États-Unis, Chine.
- Contrepartie financière : M. David Bourg bénéficiera, pendant une durée de deux ans, d'une indemnité mensuelle brute, correspondant à 33 % du salaire brut perçu (fixe plus variable) calculé sur la moyenne des douze derniers mois précédant la date de cessation des relations contractuelles.

Aucun versement n'a eu lieu au titre de cette convention au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

**Avec M. Emmanuel Bastide, membre de votre directoire depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2014**

**Nature et objet**

*Indemnité de non-concurrence versée en cas de cessation effective du contrat de travail*

Votre Conseil de surveillance du 30 juillet 2014 a décidé d'autoriser le montant qui serait versé par votre société à M. Emmanuel Bastide en cas de cessation effective de son contrat de travail au titre de sa clause de non-concurrence.

*Modalités*

A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014, M. Emmanuel Bastide bénéficie d'une clause de non-concurrence dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- **Durée de la clause** : deux ans à compter de la fin des relations contractuelles.
- **Pays concernés** : France, pays de l'Union européenne, États-Unis, Chine.
- **Contrepartie financière** : M. Emmanuel Bastide bénéficiera, pendant une durée de deux ans, d'une indemnité mensuelle brute, correspondant à 33 % du salaire brut perçu (fixe plus variable) calculé sur la moyenne des douze derniers mois précédant la date de cessation des relations contractuelles.

Aucun versement n'a eu lieu au titre de cette convention au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Paris-La Défense, le 15 mars 2023

Les Commissaires aux Comptes,

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.

Grégoire Menou

ERNST & YOUNG et Autres

Aymeric de La Morandière

### 3.11. ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE (ARTICLE L. 22-10-11 DU CODE DE COMMERCE)

#### Structure du capital de la Société

Ces éléments sont détaillés dans le chapitre «Capital et Actionariat».

#### Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou les clauses des conventions portées à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233-11 du Code de commerce/liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et la description de ceux-ci

Il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote (hormis la privation des droits de vote des actions n'ayant pas fait l'objet d'une déclaration de franchissement de seuil statutaire pouvant être demandée par un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 5% du capital - article 9 des statuts) ou aux transferts d'actions, ni de titre comportant des droits de contrôle spéciaux.

#### Participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce

Ces informations sont mentionnées dans le chapitre «Capital et Actionariat».

#### Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier

Il n'existe pas de tels mécanismes.

#### Accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'accord entre actionnaires pouvant entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote.

#### Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Directoire ainsi qu'à la modification des statuts de la Société

Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Directoire sont conformes à la loi et à la réglementation en vigueur.

Les règles applicables à la modification des statuts de la Société sont conformes aux textes en vigueur, la modification des statuts relevant de la compétence exclusive de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires, sauf dans les hypothèses expressément envisagées par la loi.

#### Pouvoirs du Directoire en matière d'émission ou de rachat d'actions

Les pouvoirs donnés au Directoire en matière d'émission ou de rachat d'actions figurent au chapitre «Capital et Actionariat».

#### Accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société

Un contrat de financement conclu entre la Société et un pool bancaire en février 2012 (modifié par plusieurs avenants dont le dernier date de juillet 2019) pour 825 millions d'euros et un contrat de prêt conclu entre la Société et un partenaire bancaire en avril 2020 pour 150 millions d'euros sont susceptibles de prendre fin en cas de changement de contrôle de la Société.

De plus, les emprunts obligataires de 750 millions d'euros émis en 2016, 1 199,8 millions d'euros émis en 2020 et 500 millions d'euros émis en 2022 comportent une clause de changement de contrôle prévoyant la possibilité pour les porteurs de dette de demander le remboursement anticipé en cas de changement de contrôle accompagné d'une dégradation de la notation financière en catégorie spéculative ou d'un retrait du rating.

#### Accords prévoyant des indemnités pour les membres du Directoire ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique

Les indemnités spécifiques en cas de rupture des relations de travail des membres du Directoire sont mentionnées au paragraphe 3.9. Rémunérations et avantages. Il n'existe pas d'engagement spécifique de versement d'indemnités en cas d'offre publique.

### 3.12. MODALITÉS DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Les modalités relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale sont décrites à l'article 22 des statuts.

### 3.13. OBSERVATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE RAPPORT DU DIRECTOIRE SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE

Conformément à l'article L. 225-68 du Code de commerce, le Conseil de surveillance doit présenter à l'Assemblée Générale annuelle ses observations sur le rapport du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice.

Le Directoire a communiqué au Conseil de surveillance les comptes annuels, les comptes consolidés et le rapport du Directoire dans les trois mois de la clôture de l'exercice.

Après vérification et contrôle des comptes annuels et consolidés de l'exercice 2022 arrêtés par le Directoire et après examen du Comité d'audit du 6 mars 2023, le Conseil de surveillance informe l'Assemblée Générale qu'il n'a pas d'observation à formuler sur ces comptes.

Le Conseil de surveillance n'a par ailleurs pas d'observation à formuler sur le rapport de gestion du Directoire dont il a examiné le projet lors de sa séance du 8 mars 2023.



DIGITAL, RETAIL, Centre commercial Plenilunio  
Madrid  
🇪🇸 ESPAGNE

# 4

# FACTEURS DE RISQUES ET CONTRÔLE INTERNE

## **4.1. Politique de maîtrise des risques 240**

4.1.1. Identification des risques 240

4.1.2. Facteurs de risques 241

## **4.2. Assurance et couverture des risques 247**

## **4.3. Contrôle interne et gestion des risques 247**

4.3.1. Objectifs du contrôle interne 247

4.3.2. Organisation générale et procédures du contrôle interne 247

4.3.3. Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable 248

## 4.1. POLITIQUE DE MAÎTRISE DES RISQUES

### 4.1.1. IDENTIFICATION DES RISQUES

Pour assurer un développement pérenne de ses activités, le Groupe doit veiller en permanence à l'identification, la prévention et la bonne maîtrise des risques auxquels il est exposé.

Depuis 2010, le Groupe réalise annuellement une cartographie des risques qui répertorie les principaux risques liés à l'activité du Groupe et de ses filiales, y compris ceux initiés par ses relations d'affaires, produits et services.

### LA DÉMARCHE REPOSE SUR L'IDENTIFICATION PUIS L'ÉVALUATION DES RISQUES SUIVANT 3 CRITÈRES : L'IMPACT, LA PROBABILITÉ D'OCCURRENCE ET LE NIVEAU DE MAÎTRISE ESTIMÉ.

Ainsi, chaque année, l'élaboration de la cartographie des risques est structurée autour de plusieurs groupes de travail animés par la Direction de l'Audit Interne :

- Un groupe de travail composé des principaux Directeurs Centraux du Groupe : le Corporate Juridique, la Finance, les Systèmes d'Informations, le Développement Durable, les Relations Investisseurs, le Bureau d'Etudes, la Fiscalité, les Fusions & Acquisitions, les Opérations Internationales, les Achats et les Ressources Humaines - Projets Internationaux
- Plusieurs groupes de travail composés de Directeurs Pays ou de Responsables de Zones : toutes les géographies du Groupe sont représentées
- Des groupes de travail composés de Directeurs Financiers, Juridiques ou Conformité au niveau Pays ou Zone.

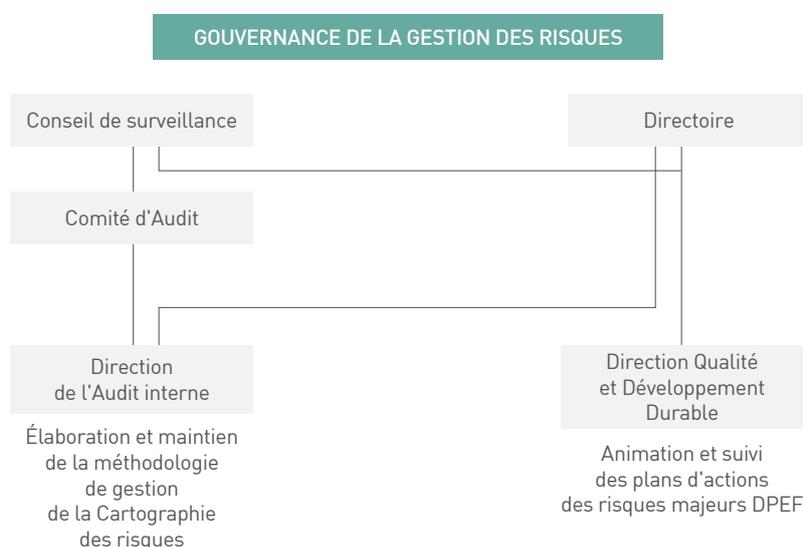
Cette approche « Bottom Up » permet une identification des risques par les activités et par les processus. Puis chacun des risques identifiés est évalué par les Directeurs centraux (avec une perspective fonctionnelle) et par les Directeurs Pays (avec une sensibilité et une perspective opérationnelle).

Sur le fondement des résultats de la cartographie, les risques définis

comme « majeurs » font l'objet d'une fiche détaillée. Plus spécifiquement, les fiches détaillées des risques extra-financiers décrivent le risque, les contrôles à mettre en place, la personne responsable, les politiques et plans d'actions à entreprendre, ainsi que la surveillance à instaurer. Elles sont établies en lien avec les Fonctions en charge du suivi opérationnel des risques majeurs identifiés et elles permettent de veiller à ce que les plans d'actions appropriés soient mis en œuvre.

Par ailleurs, une auto-évaluation annuelle est demandée à chacune des filiales sur le fondement des risques majeurs, et ses résultats sont contrôlés lors de chaque audit sur site réalisé par l'Audit Interne. Ce dernier établit chaque année son plan d'audit qui comprend des audits terrain et des contrôles à distance.

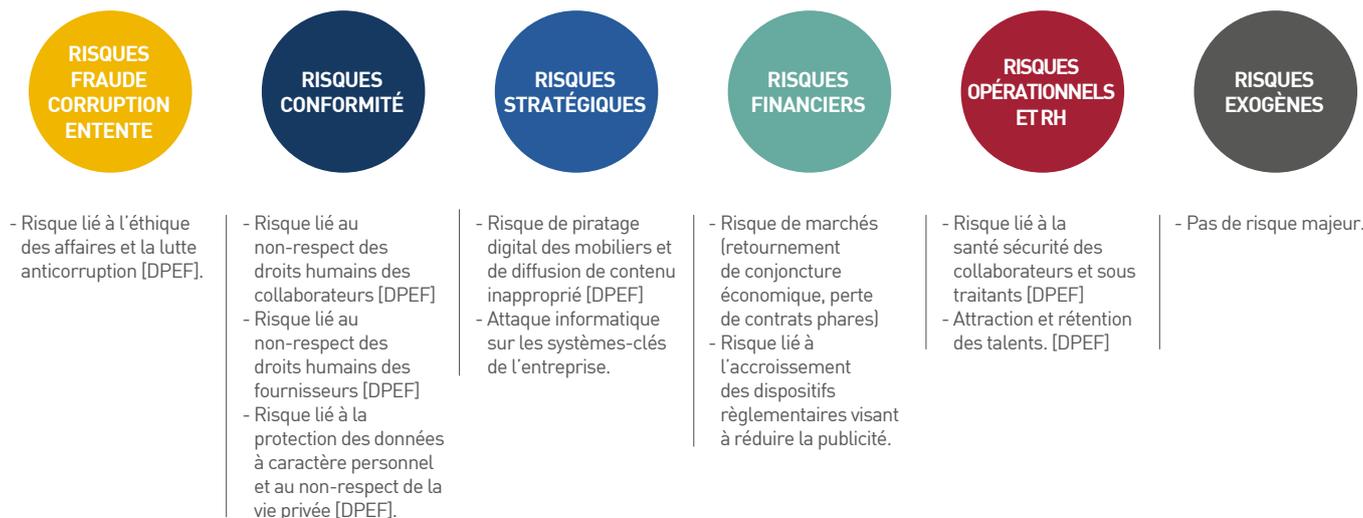
Le Directoire et le Comité d'Audit assurent un suivi régulier de l'identification et de l'évaluation des risques et en rendent compte au Conseil de surveillance.



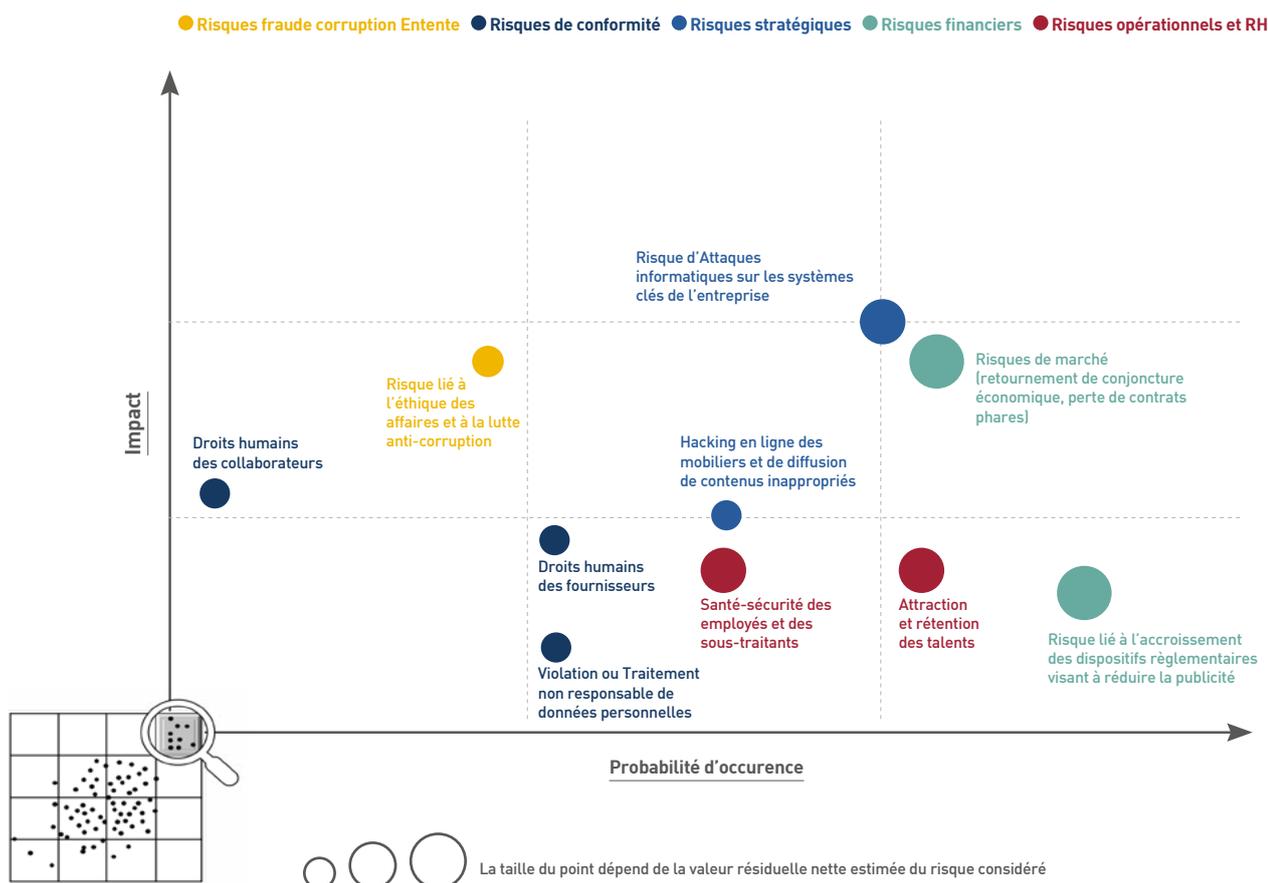
### 4.1.2. FACTEURS DE RISQUES

Le Groupe est confronté à un ensemble de risques internes et externes susceptibles d'affecter la réalisation de ses objectifs, son activité ou sa situation financière.

Comme précisé dans le chapitre précédent et en application du Règlement Européen du 14 juin 2017, le Groupe hiérarchise chacun des risques identifiés comme spécifiques et significatifs, puis les regroupe autour de 6 grandes familles de risques, dans lesquelles se retrouvent notamment les risques majeurs traités au titre de la Déclaration de Performance Extra-Financière.



Dans le cadre de sa revue 2022 des risques, le Groupe a identifié 111 risques dont les principaux sont détaillés dans les chapitres suivants. Les 10 risques les plus significatifs sont présentés dans le graphique ci-dessous :



Les procédures mises en place au sein du Groupe pour la gestion des risques sont présentées en p.247 du présent Document d'Enregistrement Universel.

#### 4.1.2.1. Risques liés à l'activité du Groupe

##### 4.1.2.1.1. Focus Covid-19

Depuis le début de la pandémie, JCDecaux a dû faire face à de nombreux enjeux couverts par plusieurs risques de la cartographie :

- Enjeux d'ordre général :
  - Risque lié à la dégradation de la conjoncture économique (risque majeur détaillé ci-dessous)
  - Risque lié à la chute des audiences urbaines et dans les moyens de transports.
- Nombreux enjeux opérationnels :
  - Risque lié aux Indisponibilités/Restrictions d'accès aux locaux ou aux dispositifs de l'entreprise
  - Risque lié à la mise en œuvre des nouvelles conditions de travail et enjeux de sécurité associés.

- Enjeux Humains :

- Risque lié à des évènements pouvant mettre en danger la vie des collaborateurs
- Risque lié à l'incapacité de gérer les risques psychologiques et d'assurer le bien-être des équipes (suite à un contexte de crise).

- Enjeux financiers :

- Risque lié à la défaillance de clients clés
- Risque de manque de liquidités.

Le Groupe a mis en œuvre des actions spécifiques liées à chacun de ces enjeux.

##### 4.1.2.1.2. Famille : Risques de Fraude, Corruption, Entente

Dans cette famille, le Groupe a identifié les risques relatifs à l'éthique des affaires à diverses étapes de la chaîne de valeurs : dans les relations avec ses clients (annonceurs, agences notamment), avec ses mandants (villes, collectivités territoriales, sociétés gestionnaires de transport notamment) ou avec ses fournisseurs. Le risque lié à des pratiques fiscales non responsables fait également partie de cette catégorie.

Le principal risque relatif à cette famille est un risque traité au titre de la Déclaration de Performance Extra Financière : il s'agit du risque lié à l'éthique des affaires et à la lutte contre la corruption.

Facteur de risque	IMPACT	PROBABILITÉ D'OCCURENCE	ÉVALUATION NETTE DU RISQUE
<b>4.1.2.1.2. RISQUES DE FRAUDE, CORRUPTION, ENTENTE</b>			
Risque lié à l'éthique des affaires - lutte anti-corruption [DPEF]	***	**	*

##### Présentation du risque

L'activité du Groupe est très fortement liée à la qualité et l'intégrité des relations entretenues avec ses mandants (villes, collectivités territoriales, sociétés gestionnaires de transport...). La réputation du Groupe et son historique en matière d'intégrité sont des éléments essentiels à son activité et, en particulier, à son accès aux différents marchés publics et privés.

La conduite éthique des affaires est aussi un enjeu important permettant de préserver la pérennité des relations avec les clients annonceurs et les partenaires du Groupe, et de maintenir sa réputation d'excellence sur le marché.

JCDecaux est aussi particulièrement vigilant au respect de l'éthique des affaires dans le cadre des opérations de croissance externe, notamment dans les pays considérés comme sensibles sur le plan de la corruption.

##### Gestion du risque

Le Groupe a consigné, dès 2001, dans une Charte Éthique, les principes et règles éthiques à respecter dans la conduite des affaires du Groupe.

Cette Charte Éthique, révisée en 2018 dans le cadre de la mise en œuvre de la loi Sapin II en France, fait l'objet d'une large diffusion auprès de l'ensemble des sociétés et des collaborateurs du Groupe.

Cette Charte, son mode de diffusion ainsi que le rôle du Comité Éthique en charge de veiller à sa bonne application, sont présentés en p. 111 et p. 170 du présent Document d'Enregistrement Universel.

Les informations concernant le suivi et la gestion des risques liés à l'éthique des affaires et à la lutte anti-corruption, sont disponibles dans le chapitre « Assurer une conduite éthique et lutter contre la corruption » en p. 110 du présent Document d'Enregistrement Universel.

#### 4.1.2.1.3. Famille : Risques de Conformité aux lois et réglementations

Plusieurs risques majeurs traités au titre de la Déclaration de Performance Extra Financière se retrouvent dans cette famille :

Facteur de risque	IMPACT	PROBABILITÉ D'OCCURENCE	ÉVALUATION NETTE DU RISQUE
<b>4.1.2.1.3. RISQUES DE CONFORMITÉ AUX LOIS ET RÉGLEMENTATIONS</b>			
Risque lié au non-respect des droits humains / salariés [DPEF]	***	**	*
Risque lié au non-respect des droits humains / fournisseurs [DPEF]	***	**	*
Risque lié à la protection des données à caractère personnel et au non-respect de la vie privée [DPEF]	***	**	*

#### RISQUE LIÉ AU NON-RESPECT DES DROITS HUMAINS / SALARIÉS [DPEF]

##### Présentation du risque

Le Groupe JCDecaux est présent dans plus de 80 pays et 21 % des ETP du Groupe se situent dans des pays n'ayant pas ratifié l'ensemble des Conventions Fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail. Pour autant, l'ensemble des collaborateurs du Groupe doit bénéficier du respect de ses droits humains fondamentaux, comme énoncé dans la Charte Internationale des Valeurs Sociales Fondamentales de JCDecaux.

##### Gestion du risque

L'ensemble des informations concernant le suivi et la gestion des risques liés aux droits humains est disponible dans le chapitre « Ancrer le respect des valeurs sociales fondamentales », en p.101 du présent Document d'Enregistrement Universel.

#### RISQUE LIÉ AU NON-RESPECT DES DROITS HUMAINS / FOURNISSEURS [DPEF]

##### Présentation du risque

Les fournisseurs sont au cœur des processus qualité du Groupe. JCDecaux a fait le choix de confier la production de ses produits et solutions à des tiers de confiance. Une partie de ces fournisseurs est située dans des pays n'ayant pas ratifié l'ensemble des Conventions Fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail. Pour autant, JCDecaux demande à ses fournisseurs de se conformer à ces standards internationaux à travers son Code de Conduite Fournisseurs dont il exige la ratification.

##### Gestion du risque

Les informations concernant le suivi et la gestion de ces risques sont disponibles dans le chapitre « Assurer une conduite éthique et lutter contre la corruption – Encadrer nos relations fournisseurs », en p.112 du présent Document d'Enregistrement Universel. Dans ce chapitre sont également présentés les plans d'actions actuellement en place.

#### RISQUE LIÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL ET AU NON-RESPECT DE LA VIE PRIVÉE [DPEF]

##### Présentation du risque

Dans le cadre et pour les besoins de ses différentes activités, les sociétés du Groupe JCDecaux sont amenées à traiter des données à caractère personnel. Ces données concernent à la fois des personnes externes à l'entreprise, notamment les contacts personnes physiques des tiers avec lesquelles elles entretiennent des relations commerciales (clients, prestataires, fournisseurs, bailleurs, concédants, etc.), les usagers des services de vélos en libre-service ou encore les candidats à l'embauche et, en leur qualité d'employeur, leurs salariés et autres membres du personnel. JCDecaux garantit à l'ensemble des personnes concernées la protection de leur vie privée et de leurs données à caractère personnel ainsi que l'exercice des droits dont elles bénéficient, dans le respect des réglementations applicables.

##### Gestion du risque

Afin de réduire le risque associé à des traitements non-responsables ou à des violations de données, JCDecaux a mis en place un dispositif dédié :

- Une gouvernance spécifique a été mise en place : constitution d'un Comité de pilotage « RGPD », nomination d'un Data Protection Officer (DPO) ou d'un Privacy Manager dans chaque filiale localisée au sein de l'UE, implication de la Direction Juridique de chaque pays/zone hors UE
- Des politiques et procédures dédiées à la protection des données personnelles ont été publiées et déployées sur l'ensemble des entités Groupe concernées
- Des actions de formation (digital learning) ont été menées afin de sensibiliser l'ensemble du personnel à ces enjeux
- Afin d'assurer la sécurité des Systèmes d'Information, un Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI), assisté d'un réseau de correspondants régionaux et de managers SI présents dans chaque pays du Groupe, déploie la Politique Sécurité Informatique de JCDecaux.

Les informations concernant le suivi et la gestion de ces risques sont disponibles dans le chapitre « Renforcer la protection des données personnelles », en p.114 du présent Document d'Enregistrement Universel.

**4.1.2.1.4. Famille : Risques financiers**

Par son activité, le Groupe peut être plus ou moins exposé à des risques financiers (notamment le risque de liquidité et de financement, le risque de taux d'intérêt, le risque de change et les risques induits par la gestion financière, en particulier le risque de contrepartie). Les informations concernant les risques financiers sont disponibles dans le chapitre « Annexes aux comptes consolidés », en p.271 à 340 du présent Document d'Enregistrement Universel.

Les 2 principaux risques identifiés sur cette famille sont les suivants :

Facteur de risque	IMPACT	PROBABILITÉ D'OCCURENCE	ÉVALUATION NETTE DU RISQUE
<b>4.1.2.1.4. RISQUES FINANCIERS</b>			
Risque Marché-lié à la conjoncture économique	***	***	***
Risque lié à l'accroissement des dispositifs réglementaires visant à réduire la publicité	***	***	***

**RISQUE LIÉ À LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE**

**Présentation du risque**

En cas de récession mondiale, le secteur de la publicité et de la communication est susceptible de subir plus fortement les variations d'activité du fait d'une possible réduction générale du budget communication des annonceurs.

La crise économique suite à la crise sanitaire de la Covid-19 illustre parfaitement ce risque de retournement brutal et non prévisible des marchés.

Le Groupe doit en outre faire face au caractère cyclique du marché de la publicité. Notre secteur d'activité est fortement lié à l'évolution du PIB des pays dans lesquels le Groupe est présent. Une accélération ou un ralentissement significatif de l'activité économique d'un pays peut impacter substantiellement le niveau d'activité, et donc le chiffre d'affaires du Groupe.

**Gestion du risque**

La présence du Groupe sur des marchés géographiquement diversifiés permet de minimiser les effets d'une éventuelle baisse générale du secteur du fait de réactions disparates et décalées des marchés des pays dans lesquels il est implanté. La répartition du chiffre d'affaires par zone géographique est présentée en p.8 du présent Document d'Enregistrement Universel.

La Direction Générale et la Direction financière du Groupe demeurent particulièrement attentives aux structures de coûts et adoptent des plans d'action pour maintenir le niveau de rentabilité du Groupe.

**RISQUE LIÉ À L'ACCROISSEMENT DES DISPOSITIFS RÉGLEMENTAIRES VISANT À RÉDUIRE LA PUBLICITÉ**

**Présentation du risque**

D'un point de vue général, le marché de la communication extérieure est réglementé aux niveaux local et national, dans la plupart des pays dans lesquels le Groupe est présent, en ce qui concerne le type (affichage analogique/digital), la luminosité, la densité, la taille et l'implantation des supports publicitaires et du Mobilier Urbain en agglomération et hors agglomération.

Les réglementations évoluent généralement vers une diminution du nombre global de dispositifs publicitaires et/ou une réduction de leur taille, et les autorités locales s'orientent vers une application plus stricte des réglementations existantes. Une partie des dispositifs publicitaires, notamment dans le domaine de l'affichage, pourrait ainsi à terme devoir être retirée ou repositionnée dans certains pays.

**Gestion du risque**

En France, où la pression réglementaire est forte et ancienne (via notamment les Règlements Locaux de Publicité qui réglementent les dispositifs situés en extérieur), JCDecaux dispose de compétences et d'une organisation dédiées (via la Direction des Relations Institutionnelles, la Direction de la Coordination Réglementaire et un Pôle Affaires Publiques composé de juristes spécialisés) pour veiller à l'application de la réglementation et en suivre toutes les évolutions, afin d'anticiper et de gérer au mieux ce risque.

Sur nos autres géographies, nous n'avons pas identifié de pression similaire nécessitant à ce stade, la mise en place d'une organisation comme celle présente en France.

Par ailleurs, s'agissant de l'environnement, principal objet des propositions de loi, le groupe a pris depuis plusieurs années de nombreuses mesures. JCDecaux est la seule entreprise du secteur de la communication extérieure au monde à avoir rejoint en 2019 le RE 100 (coalition internationale des entreprises engagées vers l'objectif 100 % énergies renouvelables). En 2022, JCDecaux a été maintenu au niveau « Leadership » du CDP (Climate Change) avec une note de A-. Le Groupe est également classé Platine par EcoVadis, correspondant à la plus haute distinction et est par ailleurs référencé dans l'indice FTSE4Good et le classement MSCI. Depuis de nombreuses années, le groupe est mobilisé en termes d'engagement environnemental, et a contribué en 2021 à la neutralité carbone collective pour sa filiale France.

En 2022, JCDecaux a élaboré sa stratégie Climat à l'échelle du Groupe. Cette stratégie, alignée sur les ambitions de l'Accord de Paris, a pour objectif d'atteindre le Net Zéro Carbone en 2050 en s'engageant dans une trajectoire Science-Based Targets (SBTi). Le Groupe prévoit de soumettre sa trajectoire à SBTi courant 2023. Plus d'informations sont disponibles dans le chapitre « Contribuer à la neutralité carbone de la planète », en p.86 du présent Document d'Enregistrement Universel.

#### 4.1.2.1.5. Famille : Risques Stratégiques

Par son activité, le Groupe peut être confronté à plusieurs risques stratégiques : la capacité à adresser les changements de business model ou la chute brutale des audiences en font partie tout comme le traitement des risques climatiques et environnementaux. Les principaux risques de cette famille sont les suivants :

Facteur de risque	IMPACT	PROBABILITÉ D'OCCURENCE	ÉVALUATION NETTE DU RISQUE
<b>4.1.2.1.5. RISQUES STRATÉGIQUES</b>			
Attaque informatique sur les systèmes-clés de l'entreprise	***	***	**
Risque de piratage digital des mobiliers et de diffusion de contenu inapproprié [DPEF]	***	***	*

#### ATTAQUE INFORMATIQUE SUR LES SYSTÈMES-CLÉS DE L'ENTREPRISE

##### Présentation du risque

Le Groupe s'appuie sur des systèmes d'information complexes à l'appui de ses activités commerciales, industrielles et de gestion. Les principaux risques sont liés à l'intégrité et au maintien de la capacité opérationnelle de ces systèmes.

##### Gestion du risque

Les systèmes d'information du Groupe font l'objet de protections à plusieurs niveaux : les centres informatiques sont sécurisés, les accès aux logiciels contrôlés, les systèmes d'affichage audités. Ces protections concernent notamment la plateforme informatique en charge de la préparation et de la diffusion des campagnes publicitaires digitales. Cette plateforme s'appuie sur un réseau privé et est opérée par les équipes JCDecaux conformément à des règles strictes de contrôle et d'audit de bout en bout des accès. Elle est surveillée 24h/24 et 7j/7 afin de détecter puis de traiter en temps réel les éventuelles anomalies de fonctionnement.

Par ailleurs, des plans de reprise d'activité visant à garantir la continuité des opérations du Groupe sont testés plusieurs fois par an. En outre, afin d'améliorer de façon continue la sécurité des systèmes informatiques et limiter les conséquences d'éventuels dysfonctionnements sur les métiers du Groupe, les différents risques (sinistre affectant les centres informatiques, défaillance d'équipements, de moyens en télécommunication, manquements aux règles de sécurité, erreurs humaines,...) sont régulièrement évalués. Ces évaluations donnent lieu au renforcement des moyens mis en place et/ou au développement de nouvelles protections permettant d'améliorer la lutte contre les tentatives d'intrusion, la divulgation d'informations confidentielles, la perte ou l'altération de données, la perte de traçabilité, etc.

Enfin, le Groupe a complété sa politique IT en souscrivant auprès d'une compagnie d'assurance de premier plan, une police d'assurance Cyber Enterprise Risk Management afin de couvrir les conséquences financières d'une atteinte aux Systèmes Informatiques et aux données personnelles ou confidentielles détenues et gérées par le Groupe.

#### RISQUE DE PIRATAGE DIGITAL DES MOBILIERS ET DE DIFFUSION DE CONTENU INAPPROPRIÉ [DPEF]

##### Présentation du risque

JCDecaux diffuse des campagnes digitales dans 67 pays par l'intermédiaire de près de 245 000 faces publicitaires. Pour le Groupe, toute tentative externe ou interne d'accéder aux écrans numériques de ces mobiliers dans le but de diffuser des messages non contrôlés est un risque majeur, susceptible d'impacter ses résultats comme d'affecter sa réputation et sa capacité à proposer une offre numérique crédible aux clients annonceurs. Les principaux risques identifiés sont des risques de défacement ou d'atteinte à la continuité de service. Avec des effets d'autant plus graves dans ce dernier cas, que les messages diffusés pourraient être offensants et néfastes.

##### Gestion du risque

JCDecaux a mis en œuvre depuis plusieurs années une politique IT complète pour se prémunir du risque de tentatives de piratage de son contenu numérique. Sous la responsabilité Corporate de la Direction des Infrastructures rattachée au Directeur des Systèmes d'Information du Groupe et in fine au Directeur Général Finance, SI et Administration, une politique robuste de sécurité informatique a été mise en place, avec le déploiement de principes d'architecture au niveau du Groupe et applicable dans tous les pays, d'outils de monitoring et de surveillance 24/7, via notamment un SOC de procédures et de guides opératoires, de dispositifs de contrôles (Audits, tests de vulnérabilité, etc), de travaux de veille cybersécurité, afin d'assurer la couverture de l'ensemble des risques identifiés.

Les informations concernant le suivi et la gestion de ces risques sont disponibles dans le chapitre « Renforcer la sécurité de nos activités digitales », en p.83 du présent Document d'Enregistrement Universel.

**4.1.2.1.6. Famille : Risques Opérationnels & RH**

Dans cette famille, le Groupe a identifié les risques opérationnels liés à ces différentes activités (notamment lors de la vente d'espaces publicitaires ou lors des activités d'affichage, d'entretien et de maintenance). Cette catégorie traite notamment des risques liés au développement du capital humain, du risque de harcèlement ou encore du risque de perte d'un collaborateur clé de l'entreprise.

Les 2 principaux risques relatifs à cette famille sont 2 risques traités au titre de la Déclaration de Performance Extra Financière.

Facteur de risque	IMPACT	PROBABILITÉ D'OCCURENCE	ÉVALUATION NETTE DU RISQUE
<b>4.1.2.1.6. RISQUES OPÉRATIONNELS &amp; RH</b>			
Risque lié à la santé sécurité des collaborateurs et sous-traitants [DPEF]	***	***	**
Attraction et rétention des talents [DPEF]	***	**	**

**SANTÉ SÉCURITÉ DES COLLABORATEURS ET DES SOUS-TRAITANTS**

**Présentation du risque**

En tant qu'afficheur publicitaire et fournisseur de supports de mobiliers, JCDecaux est un employeur de terrain, notamment dans des environnements urbains. C'est pourquoi la Santé et Sécurité au Travail constitue l'une des priorités de JCDecaux sur le volet social de son activité. Plus précisément, le personnel opérationnel et de terrain, qui représente environ 50% de l'effectif total du Groupe en 2022, est le plus exposé aux risques d'accidents et incidents. En effet, ses activités peuvent inclure le travail en hauteur, l'usage d'électricité ou la proximité d'équipements électriques, la conduite routière ou la proximité de routes ou voies ferrées et le travail dans des lieux à forte densité du public.

**Gestion du risque**

Les informations concernant le suivi et la gestion de ces risques sont disponibles dans le chapitre «Faire rayonner une culture Santé-Sécurité exemplaire», en p.103 du présent Document d'Enregistrement Universel.

**ATTRACTION ET RÉTENTION DES TALENTS**

**Présentation du risque**

Dans un contexte général de pénurie des candidatures, JCDecaux doit se montrer attractif sur le marché de l'emploi pour attirer de nouveaux talents d'une part, et performant en tant qu'employeur pour assurer leur rétention d'autre part. À ces effets, le Groupe s'emploie non seulement à créer des conditions de travail favorables à l'épanouissement et à la réalisation des ambitions de chacun de ses collaborateurs, mais aussi à gagner en visibilité, en notoriété et à se rendre désirable sur le marché de l'emploi grâce au renforcement de sa marque employeur. En 2022, l'«Attraction et la Rétention des talents» a été identifiée comme un risque majeur. En 2022, les actions ont été déployées sur le périmètre des cadres et des managers, notamment compte tenu des constats réalisés sur les populations informatiques. Le Groupe prévoit d'étoffer et de déployer les actions d'ores et déjà menées à ce sujet, notamment en France, sur l'ensemble des collaborateurs à partir de 2023.

**Gestion du risque**

Les informations concernant le suivi et la gestion de ces risques sont disponibles dans le chapitre «Accompagner le développement et l'épanouissement des collaborateurs», en p.105 du présent Document d'Enregistrement Universel.

**4.1.2.1.7. Famille : Risques exogènes**

Cette famille regroupe l'ensemble des risques liés à des catastrophes naturelles ou liés à des facteurs externes d'ordre social, politique ainsi que les risques relatifs à des situations de pandémie.

En effet, du fait de son implantation dans de très nombreux pays, le Groupe peut subir les effets liés à de tels événements.

Le Groupe considère que cette présentation couvre les principaux risques significatifs.

Les risques jugés non-significatifs mais présentés en conformité avec l'article 173 de la loi sur la transition énergétique du 17 août 2015 sont décrits en p.52 et 53 du document, dans le chapitre Développement Durable.

## 4.2. ASSURANCE ET COUVERTURE DES RISQUES

### Politique d'assurances

Compte-tenu de l'homogénéité de ses activités dans les différents pays où il les exerce, la politique du Groupe est de couvrir ses risques essentiels de façon centralisée par des polices d'assurance mondiales souscrites par JCDecaux SE auprès de compagnies d'assurance de premier plan disposant d'un réseau international, notamment en ce qui concerne les risques de dommages aux biens/pertes d'exploitation ainsi que les risques de mise en jeu de la responsabilité civile des sociétés du Groupe et des mandataires sociaux.

Cette politique permet à la fois d'avoir accès à des niveaux de garanties importants, à des conditions de tarification globalisées et de s'assurer que le niveau des garanties et des franchises dont bénéficient les sociétés du Groupe, tant en France qu'à l'étranger, est conforme aux risques potentiels identifiés et à la politique du Groupe en matière de couverture des risques.

Le Groupe peut être amené à souscrire des couvertures locales et/ou spécifiques afin de respecter les réglementations locales en vigueur ou pour répondre à des exigences particulières. Les risques purement locaux comme la garantie des risques associés aux véhicules à moteur sont couverts par chaque pays, sous sa responsabilité.

Pour les risques essentiels, les couvertures mondiales du Groupe

interviennent en différence de conditions et/ou différence de limites en cas d'insuffisance des garanties locales.

La politique de gestion des assurances consiste à identifier des risques majeurs en recherchant ceux dont les conséquences seraient les plus importantes pour les tiers, pour les collaborateurs ou pour le Groupe.

Tous les risques significatifs sont couverts par le programme d'assurances mondial du Groupe, celui-ci ne conservant en auto-assurance que les risques de fréquence. Ainsi, afin d'optimiser ses coûts d'assurance et avoir une bonne maîtrise des risques, le Groupe s'auto-assure, par l'effet des franchises d'assurance, pour les risques à fréquence récurrente dans le cadre de l'activité, ainsi que pour les risques d'amplitude moyenne ou faible, essentiellement au titre des polices Dommages/Pertes d'Exploitation, Responsabilité Civile et Flotte automobile.

Le Groupe JCDecaux a pour politique de ne pas transférer ses risques à des assureurs dont la notation financière n'est pas de premier plan.

La politique décrite ci-dessus est donnée à titre d'illustration d'une situation à une période donnée et ne peut pas être considérée comme représentative d'une situation permanente. La politique d'assurance du Groupe est en effet susceptible d'être modifiée à tout moment en fonction de l'occurrence de sinistres, de l'apparition de nouveaux risques, ou des conditions du marché.

## 4.3. CONTRÔLE INTERNE ET GESTION DES RISQUES

Le Directeur de l'Audit Interne du Groupe, en collaboration avec le Directeur Juridique Groupe, a rassemblé les éléments constitutifs du rapport sur le contrôle interne et la gestion des risques mis en place par la Société et en a rendu compte au Comité d'audit et au Président du Conseil de surveillance.

Le processus de contrôle interne de la Société s'appuie sur le cadre de référence applicable au dispositif de contrôle interne, complété du Guide d'application établi sous l'égide de l'Autorité des Marchés Financiers.

Ces éléments ont été présentés au Directoire qui les a jugés conformes aux dispositifs existants dans le Groupe. Ils ont également été communiqués aux Commissaires aux comptes pour leur permettre d'établir leur propre rapport ainsi qu'au Comité d'audit et au Conseil de surveillance.

### 4.3.1. OBJECTIFS DU CONTRÔLE INTERNE

Les politiques en place dans le Groupe visent à s'assurer que ses activités et les comportements de ses membres se conforment aux lois et règlements, aux normes internes et aux bonnes pratiques applicables, s'inscrivent dans le cadre des objectifs définis par la Société, concourent à la préservation des actifs du Groupe, que les éléments d'information financière et comptable communiqués tant en interne qu'en externe reflètent avec sincérité la situation de l'activité du Groupe et sont conformes aux normes comptables en vigueur.

D'une façon générale, le dispositif du contrôle interne du Groupe doit contribuer à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir la garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Les procédures de contrôle interne du Groupe s'appliquent à un périmètre comprenant les sociétés contrôlées et les co-entreprises et ne s'appliquent pas aux participations minoritaires. Ces procédures résultent d'une analyse des principaux risques opérationnels et financiers liés à l'activité du Groupe et de ses filiales, y compris les risques créés par ses relations d'affaires, produits et services.

Elles font l'objet d'une diffusion aux personnels concernés et leur mise en œuvre s'appuie sur les directions opérationnelles et fonctionnelles du Groupe. L'Audit Interne est en charge de contrôler le

respect des procédures en place et d'identifier, le cas échéant, la faiblesse desdites procédures.

### 4.3.2. ORGANISATION GÉNÉRALE ET PROCÉDURES DU CONTRÔLE INTERNE

#### 4.3.2.1. La gestion des risques

L'environnement de contrôle est un élément important de la gestion des risques du Groupe.

Les principales Directions contribuant au dispositif de contrôle interne

Cet environnement de contrôle s'appuie sur les Directions opérationnelles (Territoires et Institutions, Commerce et Développement, Exploitation Internationale, Achats et Ressources Humaines - Projets Internationaux) et fonctionnelles (Audit Interne, Juridique Groupe, Services Financiers Corporate, Systèmes d'Information, Développement Durable et Qualité).

Depuis son introduction en bourse en 2001, la Société a cherché à renforcer le contrôle interne et à développer une culture de la gestion des risques. Ainsi, la fonction d'Audit Interne a été créée en 2004. Elle est aujourd'hui rattachée directement au Président du Directoire et au Président du Comité d'Audit.

L'Audit Interne vérifie le respect, la pertinence et l'efficacité des procédures de contrôle interne dans le cadre des audits qu'il réalise dans les sociétés du Groupe selon un programme présenté au Comité d'audit du Groupe. Ce programme fait l'objet d'un suivi par ce Comité d'audit. Les travaux de l'Audit Interne s'appuient sur des audits et des modes opératoires constamment revus et améliorés. Les conclusions d'audit sont diffusées au Directoire et systématiquement suivies de plans d'actions, correctifs si nécessaire. Ces travaux et conclusions font l'objet de communications et d'échanges avec les Commissaires aux comptes.

Suite à la pandémie de la Covid-19, l'Audit interne n'a pas été en mesure, en 2020, d'exécuter le plan d'audit tel qu'initialement prévu. Mais dès mars 2020, l'Audit interne a proposé au Comité d'Audit et au Directoire la mise en place de contrôles à distance : ces contrôles à distance ont été réalisés sur plusieurs pays. Les contrôles sont réalisés sur les processus métiers présentant les risques les plus élevés, permettant de vérifier le respect des procédures de contrôle interne.

La Direction Juridique Groupe recense pour toutes les sociétés du Groupe l'ensemble des litiges et des risques identifiés significatifs (nature, montants, procédure, niveau de risques), en fait un suivi régulier, croise ces informations avec celles détenues par la Direction des Services Financiers Corporate et en rend compte au Directoire, au Comité d'audit et aux Commissaires aux comptes deux fois par an.

La Direction des Services Financiers Corporate retrace, au travers des informations remontées par les filiales françaises et étrangères, l'évolution de leur performance, établit des comparaisons entre elles et procède à des analyses spécifiques sur les coûts et les investissements. Au sein de la Direction des Services Financiers Corporate, une équipe de contrôleurs est responsable du suivi financier des filiales étrangères du Groupe. Les Directeurs Financiers des filiales sont régulièrement informés des évolutions techniques, éthiques et de leur responsabilité en matière de contrôle.

La Direction des Systèmes d'Information travaille, pour ce qui est du contrôle interne, selon quatre axes : sécurisation des données et des informations, harmonisation des systèmes, hébergement des systèmes et plan de reprise d'activité.

La Direction du Développement Durable et de la Qualité est en veille constante sur l'évolution des normes et réglementations dans ses domaines de compétences et a un rôle de conseil, support, animation et de sensibilisation auprès des filiales du Groupe. Elle est garante de la maîtrise des risques extra-financiers, et co-construit les politiques, plans d'actions et indicateurs clés de performance avec les Directions Opérationnelles et Fonctionnelles associées. Elle rend compte de la maturité de la performance extra-financière du Groupe via son reporting annuel. Pour plus d'informations veuillez consulter le chapitre « Notre Responsabilité sociale, sociétale et environnementale » en p.250 du présent Document d'Enregistrement Universel.

#### Un système de délégations

L'organisation opérationnelle du Groupe s'appuie sur des filiales françaises et étrangères de plein exercice dans chaque pays dont les directions générales sont, de par la loi, investies de tous les pouvoirs nécessaires.

Néanmoins, le Directoire a mis en place des délégations de pouvoirs plus spécifiques par fonction. Ce schéma est constamment revu et mis à jour pour l'adapter aux évolutions de l'organisation du Groupe.

Dans les domaines particulièrement sensibles pour le Groupe, le Directoire a encadré les pouvoirs d'engagement de ses filiales françaises et étrangères.

#### Une procédure uniforme du Groupe pour la signature et la validation des contrats privés et publics

Une procédure Groupe a été mise en place en 2011 et mise à jour en 2015 et 2018, afin notamment de renforcer les contrôles et l'homogénéité de traitement de certains contrats (dits « qualifiés ») engageant le Groupe, en particulier avec la mise en œuvre d'une double signature par des personnes identifiées et en nombre très limité, garantissant à la fois une validation par différentes compétences et une bonne connaissance des engagements contractuels. Les autres contrats doivent être signés en tout état de cause par deux personnes. Cette procédure s'applique à toutes les filiales et à toutes les co-entreprises sous le contrôle de JCDecaux SE ou dont JCDecaux SE a la responsabilité de la gestion. Lors de la clôture annuelle des comptes, il est demandé aux Directeurs Généraux et aux Directeurs Financiers des filiales de signer des lettres de confirmation de bonne application de ces procédures et, en cas d'absence de confirmation, d'en indiquer les raisons.

#### Organes de contrôle du dispositif

Le Directoire est fortement impliqué dans le contrôle interne. Il exerce son contrôle notamment dans le cadre de ses réunions mensuelles. Il s'appuie également sur les reportings existants (notamment les travaux de la Direction Générale Finance et Administration Groupe).

Le Conseil de surveillance exerce son contrôle sur la gestion du Groupe en s'appuyant sur les comptes rendus trimestriels d'activité du Directoire qui lui sont communiqués et sur les travaux du Comité d'audit selon des modalités déjà décrites (comptes rendus, rapports...).

Le Groupe estime disposer d'un système de contrôle interne cohérent et adapté à ses activités. Il continuera cependant à mettre en œuvre régulièrement des mesures d'évaluation de ce système et à étudier toute amélioration jugée nécessaire.

### 4.3.3. PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION FINANCIÈRE ET COMPTABLE

#### Processus de production et de consolidation des comptes

Le processus de production de l'information financière et comptable de la Société JCDecaux SE vise à fournir aux membres du Directoire et aux responsables opérationnels les informations dont ils ont besoin pour gérer la Société et ses filiales, permettre la consolidation statutaire et le pilotage de l'activité au travers du reporting et du budget, et assurer la communication financière du Groupe.

Ce processus est organisé autour de trois cycles : budget, reporting et consolidation. Ces cycles s'appliquent à toutes les entités juridiques du Groupe et suivent un format identique (périmètre, définitions, traitements) décrit dans le « Manuel Finance ». Ce Manuel comprend l'ensemble des principes, règles et procédures comptables et de gestion en vigueur dans le Groupe :

- Le budget est préparé chaque année à l'automne et couvre les prévisions de clôture de l'exercice en cours et le budget de l'année N+1. Pré-approuvé par le Directoire en décembre et validé en avril de l'année suivante, il est notifié aux filiales à l'issue de cette validation. Outre des informations de natures stratégique et commerciale, le budget comprend un compte d'exploitation et un tableau d'emplois et ressources établis selon le même format que les comptes consolidés. Il

comprend également un volet ESG, sous la responsabilité de la Direction du Développement Durable du groupe

- Le reporting est établi à fin mars, à fin mai, à fin juin, à fin août, à fin septembre, à fin novembre et à fin décembre. Il comprend plusieurs volets : un compte d'exploitation, un suivi des investissements, un reporting de trésorerie et un suivi des effectifs. Outre les comparaisons usuelles avec les périodes antérieures et le budget, le reporting comprend une mise à jour des prévisions de clôture pour l'exercice en cours
- Les comptes consolidés sont établis selon la même fréquence que le reporting et ceux de chaque semestre sont diffusés au marché. Ils comprennent un compte de résultat, un bilan, un tableau des flux de trésorerie et, pour les comptes diffusés au marché les notes annexes. La consolidation est centralisée (pas de palier de consolidation)
- Le chiffre d'affaires fait quant à lui l'objet d'un suivi mensuel, incluant la performance à date et les prévisions trimestrielles pour l'exercice en cours.

Au sein de la Direction Générale Finance et Administration Groupe, l'ensemble de ces cycles est placé sous la responsabilité de :

- La Direction des Services Financiers Corporate, composée d'une Direction de la Consolidation, d'une Direction Planning et Contrôle (en charge du Budget, du Reporting et du Contrôle de gestion international), d'une Direction Financement-Trésorerie et d'une Direction de Transformation du Reporting Financier (également en charge de l'administration des systèmes de reporting du Groupe)
- La Direction Fiscale.

Les Directeurs placés à la tête de ces Directions ont une responsabilité transverse et mondiale sur l'ensemble des filiales. Le Directeur Général Finance et Administration Groupe a une autorité fonctionnelle sur les directeurs financiers de toutes les filiales du Groupe.

Lors des clôtures semestrielles et annuelles des comptes, les Directeurs Généraux et Directeurs Financiers des filiales signent conjointement des « lettres d'affirmation » et les adressent au Directeur des Services Financiers Corporate. Les comptes sont vérifiés par les Commissaires aux comptes deux fois par an à l'occasion de la clôture annuelle (audit) et semestrielle (examen limité) des comptes consolidés et statutaires de JCDecaux SE.

Dans le cadre de la clôture annuelle, les filiales du périmètre de consolidation sont contrôlées. Pour la clôture semestrielle, des interventions ciblées sont réalisées sur les filiales significatives.

#### Processus de gestion de l'information financière publiée

Outre le Président du Directoire, seules les personnes dûment mandatées sont habilitées à communiquer des informations à caractère financier au marché. Il s'agit en particulier du Co-Directeur Général et de l'ensemble des membres du Directoire, de la Direction de la Communication et du Département des Relations Investisseurs et de la Communication Financière.

Ce dernier participe, grâce à la contribution des Directions opérationnelles, à l'élaboration de la présentation de l'activité du Groupe et des résultats financiers de JCDecaux exposée au Directoire, dans le cadre d'un processus structuré qui respecte les obligations en matière d'information financière.

Les documents font l'objet d'un processus de contrôle et de validation avant leur diffusion, qui fait intervenir notamment la Direction Planning

& Control, la Direction de la Consolidation et la Direction Juridique Groupe, la Direction de la Communication ainsi que les Commissaires aux comptes. Les communiqués de presse financiers (annuel, semestriels et trimestriels) sont partagés avec le Comité d'Audit, puis validés par le Directoire.

Le Département des Relations Investisseurs et de la Communication Financière diffuse et communique les informations financières concernant JCDecaux, notamment au travers :

- Du Document d'Enregistrement Universel, des rapports financiers semestriels et de l'information financière trimestrielle
- Des communiqués de presse liés aux contrats et aux opérations de fusions et acquisitions
- Des communiqués de presse financiers
- Des présentations à destination des analystes financiers et des investisseurs.

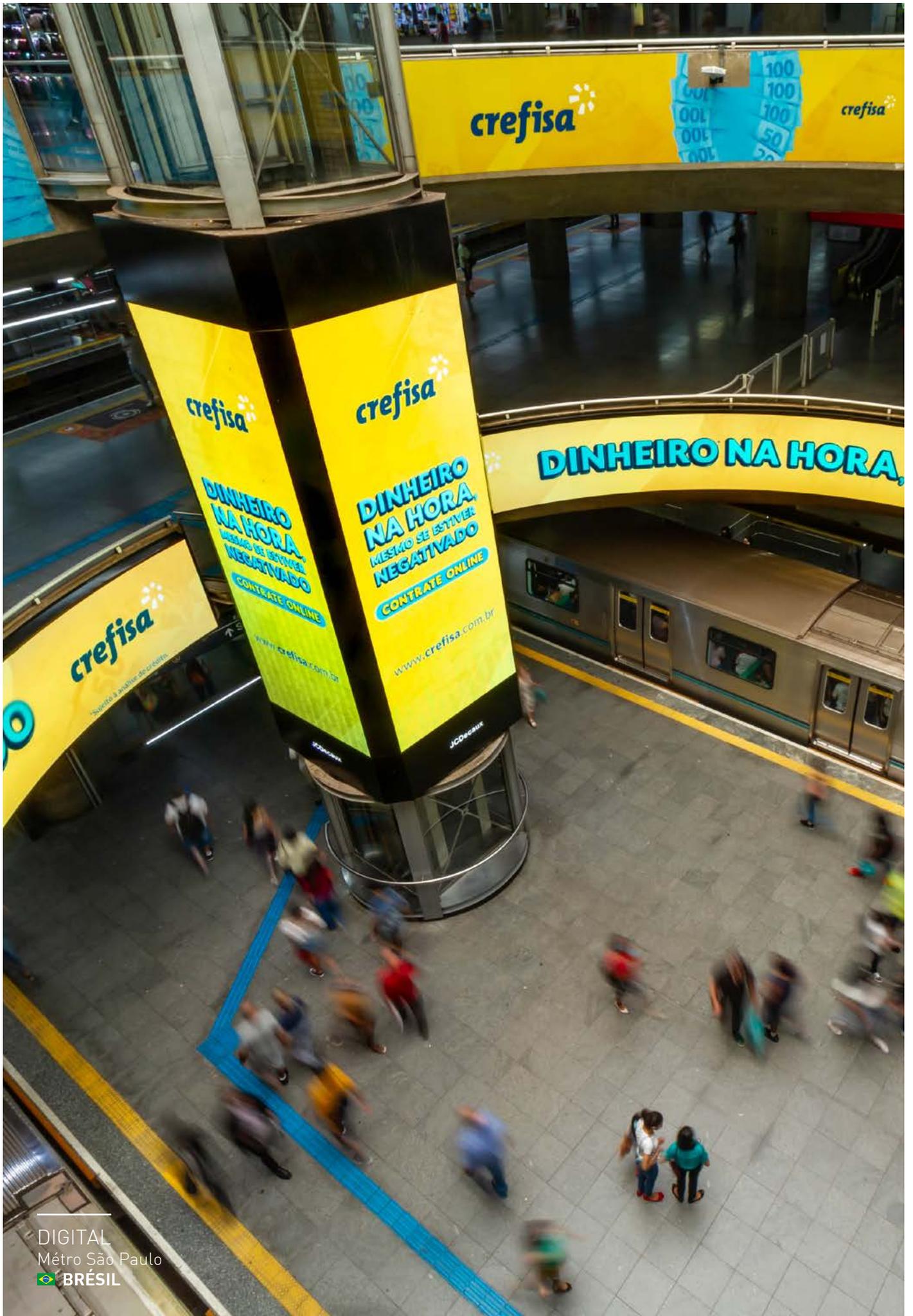
Le Document d'Enregistrement Universel du Groupe est déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers conformément à son règlement général. Préalablement, le document fait l'objet d'un contrôle par les Commissaires aux comptes consistant à vérifier la concordance des comptes et des informations relatives à la situation financière avec les informations financières historiques.

Les informations sociales, environnementales et sociétales contenues dans ce document font également l'objet d'un contrôle par un organisme tiers indépendant conformément au décret d'application de l'article 225 de la loi Grenelle II.

Chaque grand thème de communication fait l'objet de la rédaction d'un argumentaire validé par la Direction Générale, mis à jour régulièrement et servant de support aux relations avec les acteurs du marché.

Afin de garantir l'égalité d'accès à l'information des investisseurs, les différents supports de communication sont disponibles en français et en anglais et empruntent les canaux de diffusion suivants :

- Les informations à destination d'un public extérieur sont mises en ligne directement au moment de leur publication sur le site Internet [www.jcdecaux.com](http://www.jcdecaux.com). Néanmoins, toute personne souhaitant recevoir ces informations par courrier peut en faire la demande auprès du Département des Relations Investisseurs et de la Communication Financière qui les lui adressera gratuitement
- Les informations réglementées sont diffusées en respectant la directive européenne dite « Transparence » au travers d'un diffuseur professionnel qui les relaie aux agences de presse et aux médias
- Les réunions d'analystes sont retransmises dans leur intégralité et en direct sur Internet ou accessibles par téléphone, sans restriction d'accès. Un script de ces réunions est disponible sur demande auprès du Département des Relations Investisseurs et de la Communication Financière
- Les déplacements à l'étranger ou les entretiens avec les acteurs du marché sont généralement menés en binôme (le plus souvent, un membre du Directoire accompagné du Responsable des Relations Investisseurs) afin de garantir l'exactitude des informations délivrées et leur stricte égalité d'accès.



# 5

# INFORMATION FINANCIÈRE ET COMPTABLE

## Commentaires sur les comptes consolidés 252

1. Commentaires sur les comptes 252
2. Évolution récente et tendance 260
3. Politique d'investissement 260
4. Politique fiscale 261
5. Commentaire sur le résultat d'exploitation IFRS 262

## États financiers consolidés 266

## Annexes aux comptes consolidés 272

1. Méthodes et principes comptables 273
2. Évolution du périmètre de consolidation 283
3. Information sectorielle 284
4. Commentaires sur l'état de situation financière 289
5. Commentaires sur le compte de résultat 312
6. Commentaires sur le tableau des flux de trésorerie 320
7. Risques financiers 321
8. Risques environnementaux 324
9. Commentaires sur les engagements hors-bilan 325
10. Information sur les parties liées 326
11. Informations sur les coentreprises 327
12. Informations sur les entreprises associées 331
13. Périmètre de consolidation 332
14. Événements subséquents 340

## Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 341

## Commentaires sur les comptes annuels 345

1. Commentaires sur l'activité 345
2. Commentaires sur les comptes 345
3. Délais de paiement clients et fournisseurs 346
4. Charges non déductibles visées à l'article 223 quater du CGI 347
5. Évolution prévisible et tendance 347
6. Résultats de la société au cours des 5 derniers exercices 348

## Comptes annuels de la Société 349

## Annexes aux comptes annuels de la Société 352

1. Événements significatifs de l'exercice 353
2. Principes, règles et méthodes comptables 353
3. Identité de la société mère consolidant les comptes de la société 354
4. Immobilisations incorporelles 355
5. Immobilisations corporelles 355
6. Immobilisations financières 356
7. Disponibilités et équivalents de trésorerie 356
8. Charges à répartir sur plusieurs exercices 356
9. Échéances des créances et des dettes 357
10. Dettes financières 357
11. Comptes de régularisation 358
12. Capitaux propres 358
13. Provisions pour risques et charges 360
14. Situation fiscale latente 361
15. Résultat d'exploitation 361
16. Résultat financier 361
17. Produits et charges exceptionnels 362
18. Charges à payer et produits à recevoir 362
19. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices 363
20. Engagements hors bilan, autres que les instruments financiers 363
21. Instruments financiers 363
22. Rémunération des dirigeants 364
23. Effectifs 364
24. Opérations réalisées avec des entreprises liées 364
25. Événements postérieurs à la clôture 364
26. Tableau des filiales et participations au 31/12/2022 365

## Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels 367

## COMMENTAIRES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

La lecture des commentaires ci-dessous concernant la situation financière et les résultats du Groupe doit s'accompagner de celle des états financiers consolidés audités, des annexes et autres informations financières incluses dans le présent Document d'Enregistrement Universel. En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés de l'exercice 2022 sont établis en conformité avec les normes comptables internationales IFRS adoptées par l'Union Européenne et applicables à la date d'arrêt de ces comptes, soit le 31 décembre 2022 et présentés avec des informations financières comparatives 2021 établies selon ce même référentiel.

Les valeurs figurant dans les tableaux sont généralement exprimées en millions d'euros. La somme des montants arrondis ou les calculs de variations peuvent présenter des écarts non significatifs par rapport aux valeurs reportées.

### 1. COMMENTAIRES SUR LES COMPTES

#### Introduction

Le chiffre d'affaires du Groupe provient principalement de la vente d'espaces publicitaires, dans le cadre des trois activités suivantes : la publicité sur le mobilier urbain (« Mobilier Urbain »), la publicité dans les transports (« Transport ») et l'affichage grand format (« Affichage »). Le chiffre d'affaires non publicitaire est lié à la vente, la location et l'entretien de mobiliers urbains ainsi qu'à l'activité de Vélos en Libre-Service et à la mise en œuvre de services annexes et de solutions techniques innovantes associées aux campagnes publicitaires.

De sa création en 1964 à 1999, le développement du Groupe s'est fait principalement par croissance interne et le Mobilier Urbain a représenté l'activité principale de JCDecaux, en Europe, en Amérique du Nord et en Australie. En 1999, JCDecaux a acquis le pôle Média Communication Publicité Extérieure (ou pôle Avenir) du Groupe Havas et a ainsi étendu ses activités de communication extérieure à l'Affichage et à la Publicité dans les transports. Le Groupe a poursuivi son développement par croissance interne et externe en menant à bien des opérations d'acquisition et de partenariat dans plusieurs pays d'Europe, puis dans de nouvelles zones géographiques telles que la Chine en 2005 et le Moyen-Orient à compter de 2008. En 2009, JCDecaux est devenu l'actionnaire majoritaire de Wall AG, numéro 2 de la communication extérieure en Allemagne. Fin 2011, JCDecaux a renforcé son activité de Mobilier Urbain en France avec l'acquisition de la société MédiaKiosk. De 2014 à 2018, JCDecaux a procédé à plusieurs acquisitions et partenariats en Amérique Latine, lui permettant de devenir leader de la communication extérieure dans cette région. En 2015, JCDecaux a acquis Continental Outdoor Media, numéro 1 de la communication publicitaire extérieure en Afrique, ainsi que le Groupe Cemusa, renforçant ainsi ses positions en Espagne, en Italie, au Brésil et aux États-Unis. En 2018, JCDecaux a acquis le Groupe APN, présent en Australie et Nouvelle Zélande, lui permettant de compléter les activités de JCDecaux en Australie sur les segments du grand format et du transport. Fin 2020, le Groupe a pris une participation minoritaire de 23% au sein d'un consortium d'investisseurs pour acquérir 88% de la société Clear Media en Chine et acquis Abri Services Media, acteur français du mobilier urbain dans la région Grand Ouest (Bretagne, Pays de la Loire, Nouvelle Aquitaine). En 2022, le Groupe a noué une alliance stratégique incluant une prise de participation majoritaire avec la société Displayce, puis a porté de 49% à 100%, sa participation dans JCDecaux Chicago Communication Network, LLC (anciennement Interstate JCDecaux LLC), et a racheté en fin d'année la société Pisoni, acteur français du mobilier urbain et de l'affichage dans le Sud de la France.

#### Synthèse de l'activité en 2022

Conformément à IFRS 11 applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2014, les sociétés sous contrôle conjoint antérieurement consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle doivent désormais être intégrées selon la méthode de la mise en équivalence. Toutefois, les données opérationnelles des sociétés sous contrôle conjoint continuent d'être intégrées proportionnellement dans le reporting de gestion opérationnelle du Groupe, sur lequel s'appuient les dirigeants dans le cadre de leurs prises de décision. C'est pourquoi les données opérationnelles et les définitions communiquées ci-après sont ajustées pour prendre en compte l'impact en proportionnel des sociétés sous contrôle conjoint et restent ainsi cohérentes avec les données historiques. Pour le compte de résultat, il s'agit de tous les agrégats jusqu'au résultat d'exploitation. Pour le tableau de flux de trésorerie, il s'agit de tous les agrégats jusqu'au cash-flow disponible.

Selon la norme IFRS 16, applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2019, les contrats de location doivent désormais donner lieu à la reconnaissance au bilan d'une dette de location pour les loyers fixes en contrepartie d'un droit d'utilisation à l'actif amorti sur la durée du contrat. Au compte de résultat, la charge de loyer fixe est remplacée par l'amortissement de l'actif en résultat d'exploitation, sous la marge opérationnelle, et une charge d'intérêt sur la dette de loyer en résultat financier, sous le résultat d'exploitation. IFRS 16 est sans impact sur les paiements cash mais le remboursement du principal de la dette de loyer est classé en flux de financement.

Cette norme ne permettant pas de mesurer la performance opérationnelle du Groupe et d'éclairer les dirigeants sur leur prise de décision en cohérence avec les données historiques, les agrégats opérationnels communiqués ci-après sont ajustés pour exclure l'impact de la norme IFRS 16 pour ce qui concerne le core business (c'est-à-dire les contrats de location d'emplacements publicitaires hors locations de constructions et véhicules). Concernant le tableau de flux, à noter que le remboursement du principal est réintégré dans le cash-flow disponible (y-compris pour le non-core business).

Ces données ainsi ajustées de chiffre d'affaires, de marge opérationnelle, de résultat d'exploitation et de cash-flow disponible sont réconciliées avec les données IFRS en Annexe 1 du présent document.

Le chiffre d'affaires du Groupe a progressé de 20,8% à 3 316,5 millions d'euros en 2022, dont 31,4% réalisés sur des supports digitaux. A périmètre et taux de change constants, le chiffre d'affaires a progressé de 16,6%. La marge opérationnelle du Groupe s'élève à 602,9 millions d'euros en hausse de +42,8%, et a représenté 18,2% du chiffre d'affaires, contre 15,4% en 2021. Le résultat d'exploitation du Groupe, avant dotations et reprises de perte de valeur, a représenté 6,4% du chiffre d'affaires en 2022, contre 0,6% en 2021. Le résultat d'exploitation du Groupe, après comptabilisation des dotations et reprises de perte de valeur, s'est établi à 193,0 millions d'euros en 2022, soit 5,8% du chiffre d'affaires, contre 0,3% en 2021.

Au 31 décembre 2022, les effectifs du Groupe sont de 11 209 collaborateurs (dont 522 de quote-part d'effectif employé par les coentreprises), soit une hausse de 489 collaborateurs par rapport à fin 2021.

Le tableau ci-après présente en synthèse le chiffre d'affaires, la marge opérationnelle, le résultat d'exploitation et les ratios de marge opérationnelle et de résultat d'exploitation par rapport au chiffre d'affaires pour chacune des trois activités du Groupe sur les exercices 2022 et 2021.

**Exercice clos au 31 décembre (données ajustées <sup>(1)</sup>)**

En millions d'euros, sauf pourcentages

	2022	2021
<b>MOBILIER URBAIN</b>		
<b>Chiffre d'affaires</b>		
- Publicité	1 557,9	1 258,5
- Vente, location et entretien	189,1	181,6
<b>Chiffre d'affaires Total</b>	<b>1 747,0</b>	<b>1 440,1</b>
<b>Marge opérationnelle</b>	<b>417,7</b>	<b>323,4</b>
Taux de marge opérationnelle	23,9 %	22,5 %
<b>Résultat d'exploitation avant dotations et reprises de perte de valeur</b>	<b>131,8</b>	<b>50,1</b>
Résultat d'exploitation avant dotations et reprises de perte de valeur/chiffre d'affaires	7,5 %	3,5 %
<b>Résultat d'exploitation après dotations et reprises de perte de valeur</b>	<b>128,5</b>	<b>42,8</b>
Résultat d'exploitation après dotations et reprises de perte de valeur/chiffre d'affaires	7,4 %	3,0 %
<b>TRANSPORT</b>		
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>1 075,2</b>	<b>877,8</b>
<b>Marge opérationnelle</b>	<b>118,3</b>	<b>58,2</b>
Taux de marge opérationnelle	11,0 %	6,6 %
<b>Résultat d'exploitation avant dotations et reprises de perte de valeur</b>	<b>35,5</b>	<b>-17,0</b>
Résultat d'exploitation avant dotations et reprises de perte de valeur/chiffre d'affaires	3,3 %	-1,9 %
<b>Résultat d'exploitation après dotations et reprises de perte de valeur</b>	<b>19,8</b>	<b>-17,4</b>
Résultat d'exploitation après dotations et reprises de perte de valeur/chiffre d'affaires	1,8 %	-2,0 %
<b>AFFICHAGE</b>		
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>494,3</b>	<b>426,7</b>
<b>Marge opérationnelle</b>	<b>67,0</b>	<b>40,7</b>
Taux de marge opérationnelle	13,5 %	9,5 %
<b>Résultat d'exploitation avant dotations et reprises de perte de valeur</b>	<b>44,8</b>	<b>-16,8</b>
Résultat d'exploitation avant dotations et reprises de perte de valeur/chiffre d'affaires	9,1 %	-3,9 %
<b>Résultat d'exploitation après dotations et reprises de perte de valeur</b>	<b>44,7</b>	<b>-16,8</b>
Résultat d'exploitation après dotations et reprises de perte de valeur/chiffre d'affaires	9,0 %	-3,9 %
<b>TOTAL GROUPE</b>		
CHIFFRE D'AFFAIRES	3 316,5	2 744,6
MARGE OPÉRATIONNELLE	602,9	422,3
Taux de marge opérationnelle	18,2 %	15,4 %
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AVANT DOTATIONS ET REPRISSES DE PERTE DE VALEUR	212,0	16,3
Résultat d'exploitation avant dotations et reprises de perte de valeur/chiffre d'affaires	6,4 %	0,6 %
RÉSULTAT D'EXPLOITATION APRÈS DOTATIONS ET REPRISSES DE PERTE DE VALEUR	193,0	8,7
Résultat d'exploitation après dotations et reprises de perte de valeur/chiffre d'affaires	5,8 %	0,3 %

<sup>(1)</sup> Les données ajustées prennent en compte l'impact en proportionnel des sociétés sous contrôle conjoint et excluent l'impact IFRS 16 sur les loyers core business. Ces données sont réconciliées avec les données IFRS dans l'Annexe 1 du présent document.

Lorsqu'elles sont engagées sur plusieurs activités, les sociétés du Groupe sont rattachées à leur activité dominante. Dans le cas où les activités minoritaires sont significatives, le chiffre d'affaires, la marge opérationnelle et le résultat d'exploitation des sociétés concernées sont alloués aux différentes activités exercées. L'évolution du portefeuille d'activités peut ainsi amener le Groupe à ajuster en conséquence l'allocation des sociétés sur les trois segments d'activité.

## 1.1. Chiffre d'affaires

### 1.1.1. Définitions

Le chiffre d'affaires publicitaire généré par les réseaux publicitaires du Groupe dépend de deux facteurs principaux :

#### Les réseaux

Le Groupe commercialise des réseaux qui regroupent les faces publicitaires situées sur ses mobiliers et sur ses autres supports d'affichage et facture les annonceurs en fonction de la taille et de l'audience de ses réseaux publicitaires. Si l'augmentation du nombre de faces liée à l'installation de nouveaux supports publicitaires dans le cadre de gains de contrats ou à la mise en place de supports digitaux, ou, inversement, la diminution du nombre de faces liée à la perte d'une ou de plusieurs concessions, ont une incidence sur la tarification des réseaux, il n'y a pas de corrélation directe entre l'évolution du nombre de faces publicitaires d'un réseau et l'évolution de son chiffre d'affaires, et ce, en raison de la dimension qualitative des réseaux.

#### Les tarifs

Le Groupe s'efforce de pratiquer des tarifs qui reflètent la qualité supérieure de ses supports publicitaires, qui sont généralement situés au cœur des villes et aux meilleurs emplacements et qui, regroupés en réseaux, permettent aux annonceurs d'optimiser l'émergence de leurs campagnes publicitaires. Les tarifs pratiqués dépendent donc de la qualité des supports, de leur emplacement, de la taille et du ciblage du réseau et, plus généralement, de la conjoncture globale du marché publicitaire et de l'économie.

#### 1.1.1.1. Croissance organique et croissance publiée

La croissance organique du Groupe correspond à la croissance du chiffre d'affaires ajusté hors effet de change et variation de périmètre. L'exercice de référence est inchangé par rapport aux données publiées, et la croissance organique est calculée en appliquant les taux de change moyens de l'exercice précédent au chiffre d'affaires de l'exercice en cours et en prenant en compte les variations de périmètre prorata temporis, mais en incluant les variations de chiffre d'affaires liés aux gains de nouveaux contrats et aux pertes de contrats précédemment en portefeuille. La croissance publiée correspond à la croissance organique augmentée de la croissance correspondant au chiffre d'affaires généré par les sociétés acquises et par les sociétés nouvellement intégrées au périmètre de consolidation (dans le cadre d'opérations de partenariat), et diminuée de l'impact négatif sur le chiffre d'affaires des cessions d'actifs, et augmentée ou diminuée de l'impact du change.

#### 1.1.1.2. Chiffre d'affaires publicitaire

Le chiffre d'affaires provenant de la vente d'espaces publicitaires est présenté sur une base nette, après déduction des remises commerciales. Dans certains pays, des commissions sont versées par le Groupe aux agences de publicité et aux centrales d'achat d'espaces publicitaires lorsque celles-ci jouent le rôle d'intermédiaire entre le

Groupe et les annonceurs. Ces commissions sont alors déduites du chiffre d'affaires. Pour les contrats où le Groupe paie une redevance variable, ou bien reverse une partie de ses recettes publicitaires, et dans la mesure où le Groupe agit en tant que principal dans son activité de vente d'espace publicitaire, le Groupe comptabilise en chiffre d'affaires la totalité des recettes publicitaires avant les redevances et reversements, et comptabilise les redevances et la partie du chiffre d'affaires reversée en charges d'exploitation. Les charges d'es-comptes sont déduites du chiffre d'affaires. Par ailleurs, le Groupe fait un suivi distinct du chiffre d'affaires digital. Le chiffre d'affaires digital correspond aux ventes d'espaces publicitaires réalisées sur tous supports digitaux ou électroniques, installés pour une durée supérieure à 6 mois. Ces supports publicitaires digitaux peuvent être de technologies et tailles diverses, soit physiques (écrans à LED ou LCD), soit immatériels (Internet ou Wi-Fi).

#### 1.1.1.3. Chiffre d'affaires non publicitaire

Outre la commercialisation d'espaces publicitaires situés sur ses mobiliers, le Groupe exerce une activité de vente, location et entretien de mobilier urbain dont le chiffre d'affaires est comptabilisé dans l'activité Mobilier Urbain. Le Groupe tire également des revenus non publicitaires de son activité de Vélos en Libre-Service ainsi que de la mise en œuvre de solutions techniques innovantes, et de services annexes à son chiffre d'affaires analogue ou digital.

### 1.1.2. Évolution du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires ajusté du Groupe pour l'année 2022 est en hausse de 20,8 % à 3 316,5 millions d'euros, comparé à 2 744,6 millions d'euros en 2021. En excluant l'impact positif lié à la variation des taux de change et l'effet positif des variations de périmètre, le chiffre d'affaires ajusté est en hausse de 16,6 %.

Le chiffre d'affaires publicitaire organique ajusté, hors ventes, locations et contrats d'entretien de mobilier urbain et de supports publicitaires, est en hausse de 18,4 % en 2022.

#### 1.1.2.1. Chiffre d'affaires par activité

##### Mobilier Urbain

Le chiffre d'affaires annuel ajusté a augmenté de +21,3 % à 1 747,0 millions d'euros (+18,5 % en organique), affichant un niveau supérieur à celui de 2019, avec une dynamique commerciale soutenue tout au long de l'année. L'ensemble des zones géographiques enregistrent de solides performances, avec une croissance du chiffre d'affaires à deux chiffres par rapport à l'année 2021. Les chiffres d'affaires respectifs de la France, du Royaume-Uni, du Reste de l'Europe et de l'Amérique du Nord sont supérieurs aux niveaux de 2019.

##### Transport

Le chiffre d'affaires annuel ajusté est en hausse de +22,5 % à 1 075,2 millions d'euros (+15,0 % en organique), reflétant la forte reprise du transport aérien, notamment aux États-Unis et au Moyen-Orient et le rebond des transports en commun. Le Transport est toujours considérablement impacté par la Chine qui, en 2022, a de nouveau connu une année très difficile en termes de mobilité.

##### Affichage

Le chiffre d'affaires annuel ajusté est en hausse de +15,9 % à 494,3 millions d'euros (+13,5 % en organique), reflétant une croissance solide dans toutes les zones géographiques par rapport à 2021.

### 1.1.2.2. Chiffre d'affaires ajusté par zone géographique

#### Exercice clos au 31 décembre

En millions d'euros, sauf pourcentages	2022		2021	
	CHIFFRE D'AFFAIRES	% DU TOTAL	CHIFFRE D'AFFAIRES	% DU TOTAL
Europe <sup>(1)</sup>	988,3	29,8	824,5	30,0
Asie-Pacifique	721,5	21,8	695,9	25,4
France	598,0	18,0	532,6	19,4
Reste du Monde <sup>(2)</sup>	416,8	12,6	274,9	10,0
Royaume-Uni	322,5	9,7	253,3	9,2
Amérique du Nord	269,3	8,1	163,4	6,0
<b>TOTAL</b>	<b>3 316,5</b>	<b>100,0</b>	<b>2 744,6</b>	<b>100,0</b>

<sup>(1)</sup> Hors France et Royaume-Uni.

<sup>(2)</sup> La zone « reste du Monde » comprend l'Amérique Latine, l'Ukraine, l'Asie Centrale, le Moyen-Orient et l'Afrique.

- Le chiffre d'affaires de la zone Europe hors France et Royaume-Uni a représenté 988,3 millions d'euros, en progression de 19,9% par rapport à 2021. À périmètre et taux de change constants, le chiffre d'affaires a augmenté de 20,2% par rapport à 2021
- Dans la zone Asie-Pacifique, le chiffre d'affaires s'est élevé à 721,5 millions d'euros, en hausse de 3,7% par rapport à 2021. À périmètre et taux de change constants, le chiffre d'affaires a baissé de -2,4%
- Le chiffre d'affaires de la France s'est établi à 598,0 millions d'euros en 2022, en progression de 12,3% par rapport à 2021. À périmètre constant, le chiffre d'affaires a augmenté de 12,1%
- Le chiffre d'affaires de la zone reste du Monde s'est élevé à 416,8 millions d'euros en 2022, en hausse de 51,6% par rapport à 2021. À périmètre et taux de change constants, la zone Reste du Monde a enregistré une progression de son chiffre d'affaires de 36,4%
- Le chiffre d'affaires du Royaume-Uni a représenté 322,5 millions d'euros en 2022, en hausse de 27,4% par rapport à 2021. À périmètre et taux de change constants, le chiffre d'affaires du Royaume-Uni a crû de 26,3%
- Le chiffre d'affaires de la zone Amérique du Nord s'est élevé à 269,3 millions d'euros, en hausse de 64,8% par rapport à 2021. À périmètre et taux de change constants, le chiffre d'affaires de la zone Amérique du Nord a augmenté de 45,5%
- Pour ce qui est du poids relatif de chaque zone géographique au sein du Groupe, le reste de l'Europe est en légère baisse de -0,2%, l'Asie Pacifique est en baisse de -3,6%, la France est en recul de -1,4%, le reste du Monde croît de 2,6%, le Royaume-Uni est en hausse de 0,5% et l'Amérique du Nord est en hausse de 2,2%.

### 1.1.3. Impact des opérations de croissance externe sur le chiffre d'affaires Groupe

En 2022, les opérations d'acquisition (prises de contrôle exclusif et conjoint) et de cession ont représenté un impact positif de 3,4 millions d'euros sur le chiffre d'affaires consolidé du Groupe. Cet impact résulte principalement des opérations suivantes :

- La prise de participation majoritaire de Displayce en France, leader spécialisée dans l'achat et l'optimisation des campagnes digitales en communication extérieure (DOOH)
- L'augmentation de 49% à 100% de la participation dans JCDecaux Chicago Communication Network, LLC (anciennement Interstate JCDecaux LLC), opérant dans l'Affichage
- Le rachat en toute fin d'année de la société Pisoni, acteur français du mobilier urbain et de l'affichage dans le Sud de la France, n'a pas eu d'effet sur le chiffre d'affaires 2022.

Les opérations de croissance externe ont représenté des impacts de +2,5 millions d'euros sur l'activité Mobilier Urbain, neutre sur l'activité Transport et de +0,9 million d'euros sur l'activité Affichage.

## 1.2. La marge opérationnelle

### 1.2.1. Définitions

Le Groupe mesure sa performance au moyen d'un certain nombre d'indicateurs. Pour ce qui concerne le suivi de l'exploitation, le Groupe privilégie deux indicateurs qui sont :

- La marge opérationnelle
- Le résultat d'exploitation.

Ainsi que mentionné ci-dessus, ces deux indicateurs clés de performance du Groupe que sont la marge opérationnelle et le résultat d'exploitation sont ajustés de la contribution en proportionnel des sociétés sous contrôle conjoint et de l'exclusion de l'impact de la norme IFRS 16 pour ce qui concerne les contrats de location d'emplacements publicitaires.

Cette structure d'indicateurs permet au Groupe de piloter les deux aspects de son modèle financier, l'activité d'exploitation des espaces publicitaires d'une part et l'activité patrimoniale d'autre part.

La marge opérationnelle se définit comme le chiffre d'affaires diminué des coûts directs d'exploitation et des coûts commerciaux, généraux et administratifs. La marge opérationnelle inclut les dotations aux provisions nettes de reprises relatives aux comptes clients.

La marge opérationnelle est impactée d'une part des charges d'escompte comptabilisées en moins du chiffre d'affaires et des produits d'escompte enregistrés en moins des coûts directs d'exploitation, et d'autre part des charges de stock-options et d'actions gratuites, comptabilisées sur la ligne « Coûts commerciaux, généraux et administratifs ».

Lorsque le Groupe étend son réseau, le niveau des charges d'exploitation fixes – telles que les redevances fixes versées aux concédants, et les charges de maintenance – croît, mais l'augmentation de ces charges peut ne pas être directement proportionnelle à celle du chiffre d'affaires publicitaire. Les principaux coûts qui varient en fonction du chiffre d'affaires publicitaire sont les baux et redevances variables versés dans le cadre des contrats d'exploitation publicitaire ainsi que la sous-traitance de certaines opérations de pose d'affiches. La proportion des charges d'exploitation variables est structurellement plus faible dans les activités Mobilier Urbain et Affichage que dans l'activité Transport.

Une large part des charges d'exploitation étant fixe, le chiffre d'affaires est le facteur déterminant de l'analyse du taux de marge opérationnelle. Par conséquent, toute croissance importante du chiffre d'affaires influe de manière significative sur le taux de marge opérationnelle. En revanche, une baisse ou une stagnation du chiffre d'affaires peuvent entraîner un recul du taux de marge opérationnelle. Pour autant, le Groupe s'efforce de maîtriser au maximum ses coûts en exploitant les synergies existantes entre ses différentes activités, mais aussi en renégociant ses redevances lorsque cela lui paraît justifié, en optimisant la productivité de ses équipes techniques et de ses méthodes d'achat et d'exploitation et en adaptant ses structures de coûts aux conditions économiques de ses différentes régions.

### 1.2.2. Évolution de la marge opérationnelle

La marge opérationnelle du Groupe s'est élevée à 602,9 millions d'euros en 2022, contre 422,3 millions d'euros en 2021, soit une hausse de plus de 40 %. Elle a représenté 18,2 % du chiffre d'affaires en 2022, contre 15,4 % en 2021.

Mobilier Urbain : La marge opérationnelle a augmenté de 30 % à 417,7 millions d'euros et représente 23,9 % du chiffre d'affaires contre 22,5 % en 2021.

Transport : La marge opérationnelle s'est élevée à 118,3 millions d'euros contre 58,2 millions d'euros en 2021, et s'établit à 11,0 % du chiffre d'affaires contre 6,6 % en 2021.

Affichage : La marge opérationnelle est en hausse de 65 % à 67,0 millions d'euros et représente 13,5 % du chiffre d'affaires contre 9,5 % en 2021.

## 1.3. Résultat d'exploitation

### 1.3.1. Définitions

Le résultat d'exploitation est déterminé à partir de la marge opérationnelle diminuée des consommations de pièces détachées au titre de la maintenance, des dotations aux amortissements et provisions nettes, des pertes de valeur des actifs corporels et incorporels, droits d'utilisation et des coentreprises, des pertes de valeur des goodwill et des autres charges et produits opérationnels. Les pertes de valeur des stocks sont enregistrées sur la ligne « pièces détachées de maintenance ». Les autres charges et produits opérationnels comprennent les plus et moins-values de cession (qu'il s'agisse d'actifs corporels et incorporels, de coentreprises ou de titres de sociétés), les gains et pertes sur contrats de location, les profits ou pertes découlant de la réévaluation à sa juste valeur de la quote-part antérieurement détenue (ou conservée) dans le cas d'un regroupement d'entreprises avec prise de contrôle (ou dans le cas d'une perte de contrôle), les ajustements de prix provenant d'événements postérieurs à la date d'acquisition, les goodwill négatifs, les coûts directs liés aux acquisitions et les éléments non récurrents.

Les charges nettes liées aux tests de perte de valeur des coentreprises, ainsi que des immobilisations corporelles et incorporelles et des droits d'utilisation sont enregistrées sur la ligne « dépréciation nette d'actifs corporels et incorporels, des droits d'utilisation et des coentreprises ». Les pertes de valeur des goodwill sont enregistrées sur la ligne « Perte de valeur des goodwill ».

Les mobiliers urbains sont amortis sur la durée de vie des contrats, et au maximum sur 25 ans.

Les écrans digitaux sont amortis sur une durée comprise entre 5 et 10 ans, leur durée de vie économique pouvant être inférieure à la durée des contrats.

Les panneaux d'affichage font l'objet d'un mode d'amortissement propre aux pays concernés, déterminé en fonction de la réglementation et des conditions économiques locales. La principale méthode d'amortissement est le mode linéaire sur une durée comprise entre 2 et 20 ans.

### 1.3.2. Évolution du résultat d'exploitation

En 2022, le résultat d'exploitation, avant dotations et reprises de perte de valeur, s'est élevé à 212,0 millions d'euros, contre 16,3 millions d'euros en 2021. Il a représenté 6,4 % du chiffre d'affaires en 2022, contre 0,6 % en 2021. La hausse de 195,7 millions d'euros se décompose en une progression de 180,7 millions d'euros de la marge opérationnelle, et en une diminution de 15,1 millions d'euros des autres postes de charges nettes, c'est-à-dire, les dotations aux amortissements et provisions nettes, les pièces détachées et les autres charges et produits opérationnels.

Les dotations aux amortissements nettes des reprises (hors dépréciations enregistrées suite au test de perte de valeur sur l'actif net des sociétés en contrôle conjoint, les goodwill, les actifs corporels et incorporels et les droits d'utilisation, hors amortissements d'actifs incorporels et reprises de provisions pour perte à terminaison liés au traitement comptable des acquisitions et hors amortissement

des droits d'utilisation), s'élèvent à 310,3 millions d'euros en 2022 contre 301,9 millions d'euros en 2021. Les amortissements d'actifs incorporels et reprises de provisions pour perte à terminaison liés au traitement comptable des acquisitions ont évolué favorablement, passant d'une charge nette de 30,8 millions d'euros en 2021 à une charge nette de 26,9 millions d'euros en 2022.

Les dotations aux amortissements des droits d'utilisation des contrats non core business (véhicules et immobilier) s'élèvent à 54,5 millions d'euros en 2022 contre 49,4 millions d'euros en 2021.

Les dotations aux provisions nettes des reprises (hors provisions pour perte à terminaison) constituent en 2022 une reprise nette de 13,9 millions d'euros, contre une reprise nette de 20,2 millions d'euros en 2021.

Le poste « pièces détachées de maintenance » s'élève à 47,0 millions d'euros en 2022, contre 38,4 millions d'euros en 2021.

Le poste « autres charges et produits opérationnels » représente un produit net de 34,0 millions d'euros en 2022. Ce poste représentait une charge nette de 5,7 millions d'euros en 2021. Après comptabilisation des dotations et reprises de perte de valeur, le résultat d'exploitation s'est élevé à 193,0 millions d'euros, contre 8,7 millions d'euros en 2021. Les dotations et reprises de perte de valeur ont en effet un impact négatif sur le résultat d'exploitation à hauteur de 19,1 millions d'euros en 2022. Elles sont constituées d'une dotation nette de provisions pour perte à terminaison pour -17,5 millions d'euros, d'une dotation sur l'actif net des sociétés en contrôle conjoint pour -1,4 million d'euros et d'une dotation pour perte de valeur sur les actifs corporels et incorporels pour -0,2 million d'euros.

#### Mobilier Urbain

Le résultat d'exploitation de l'activité Mobilier Urbain en 2022, avant comptabilisation des dotations et reprises de perte de valeur, s'élève à 131,8 millions d'euros contre 50,1 millions d'euros en 2021. Il représente 7,5 % du chiffre d'affaires de cette activité en 2022, contre 3,5 % en 2021.

Les dotations aux amortissements nettes des reprises (hors dépréciations enregistrées suite au test de perte de valeur sur l'actif net des sociétés en contrôle conjoint, les goodwill, les actifs corporels et incorporels et les droits d'utilisation, hors amortissements d'actifs incorporels et reprises de provisions pour perte à terminaison liés au traitement comptable des acquisitions et hors amortissement des droits d'utilisation), s'élèvent à 216,3 millions d'euros en 2022 contre 212,2 millions d'euros en 2021, soit une hausse de 4,0 millions d'euros. Elles ont représenté -12,4 % du chiffre d'affaires. Les amortissements d'actifs incorporels et reprises de provisions pour perte à terminaison liés au traitement comptable des acquisitions représentent un produit de 7,2 millions d'euros (contre un produit de 1,8 million d'euros en 2021).

Les dotations aux amortissements des droits d'utilisation des contrats non core business (véhicules et immobilier) s'élèvent à 37,1 millions d'euros en 2022 contre 33,8 millions d'euros en 2021.

Les dotations aux provisions nettes des reprises (hors provisions pour perte à terminaison) constituent une reprise nette de 15,4 millions d'euros en 2022, contre une reprise nette de 16,3 millions d'euros en 2021.

Le poste « pièces détachées de maintenance » constitue une charge de 43,3 millions d'euros en 2022, contre 34,9 millions d'euros en 2021.

Le poste « autres charges et produits opérationnels » représente une charge nette de 12,0 millions d'euros en 2022, contre une charge nette de 10,5 millions d'euros en 2021.

Le résultat d'exploitation de l'activité Mobilier Urbain en 2022 est impacté d'une dotation pour perte de valeur sur les actifs corporels et incorporels de -0,2 million d'euros, et de dotation nettes de provision pour perte à terminaison à hauteur de -3,1 millions d'euros, contre une dotation pour perte de valeur sur les actifs corporels et incorporels de -8,0 millions d'euros, et de reprises nettes de provision pour perte à terminaison à hauteur de 0,8 million d'euros, et s'élève ainsi à 128,5 millions d'euros en 2022, contre 42,8 millions d'euros en 2021.

#### Transport

Avant dotations et reprises de perte de valeur, l'activité Transport a dégagé un résultat d'exploitation de 35,5 millions d'euros en 2022, contre -17,0 millions d'euros en 2021, soit une amélioration de 52,5 millions d'euros. Il représente 3,3 % du chiffre d'affaires de cette activité en 2022, contre -1,9 % en 2021.

Les dotations aux amortissements nettes des reprises (hors dépréciations enregistrées suite au test de perte de valeur sur l'actif net des sociétés en contrôle conjoint, les goodwill, les actifs corporels et incorporels et les droits d'utilisation, hors amortissements d'actifs incorporels et reprises de provisions pour perte à terminaison liés au traitement comptable des acquisitions et hors amortissement des droits d'utilisation), s'élèvent à 53,1 millions d'euros en 2022, contre 51,7 millions d'euros en 2021. Les amortissements d'actifs incorporels et reprises de provisions pour perte à terminaison liés au traitement comptable des acquisitions représentent une charge de 16,2 millions d'euros en 2022 contre une charge de 15,6 millions d'euros en 2021.

Les dotations aux amortissements des droits d'utilisation des contrats non core business (véhicules et immobilier) s'élèvent à 7,6 millions d'euros en 2022 contre 7,1 millions d'euros en 2021.

Les dotations aux provisions nettes des reprises (hors provisions pour perte à terminaison) constituent une charge de -1,4 million d'euros en 2021, contre une reprise nette de 2,0 millions d'euros en 2021.

Le poste « pièces détachées de maintenance » constitue une charge de 1,6 million d'euros en 2022, contre une charge de 1,3 million d'euros en 2021.

Le poste « autres charges et produits opérationnels » représente une charge nette de 2,9 millions d'euros en 2022 contre une charge nette de 1,4 million d'euros en 2021.

Le résultat d'exploitation de l'activité Transport en 2022 est négativement impacté par une dotation nette de provisions pour perte à terminaison à hauteur de -14,4 millions d'euros, d'une dotation sur l'actif net des sociétés en contrôle conjoint pour -1,3 million d'euros, contre une dotation nette de provisions pour perte à terminaison à hauteur de -0,4 million d'euros en 2021, et s'élève ainsi à 19,8 millions d'euros en 2022, contre -17,4 millions d'euros en 2021.

## Affichage

Avant dotations et reprises de perte de valeur, le résultat d'exploitation de l'activité Affichage s'est élevé à 44,8 millions d'euros en 2022, contre -16,8 millions d'euros en 2021 soit une amélioration de 61,5 millions d'euros. Il représente 9,1 % du chiffre d'affaires de cette activité en 2022, contre -3,9 % en 2021.

Les dotations aux amortissements nettes des reprises (hors dépréciations enregistrées suite au test de perte de valeur sur l'actif net des sociétés en contrôle conjoint, les goodwill, les actifs corporels et incorporels et les droits d'utilisation, hors amortissements d'actifs incorporels et reprises de provisions pour perte à terminaison liés au traitement comptable des acquisitions et hors amortissement des droits d'utilisation), s'élèvent à 40,9 millions d'euros en 2022, contre 38,0 millions d'euros en 2021. Les amortissements d'actifs incorporels et reprises de provisions pour perte à terminaison liés au traitement comptable des acquisitions représentent une charge de 18,0 millions d'euros (contre 16,9 millions d'euros en 2021).

Les dotations aux amortissements des droits d'utilisation des contrats non core business (véhicules et immobilier) s'élèvent à 9,8 millions d'euros en 2022 contre 8,5 millions d'euros en 2021.

Les dotations aux provisions nettes des reprises (hors provisions pour perte à terminaison) constituent une charge nette de 0,1 million d'euros en 2022, contre une reprise nette de 2,0 millions d'euros en 2021.

Le poste « pièces détachées de maintenance » constitue une charge de 2,2 millions d'euros en 2022, stable par rapport à 2021.

Le poste « autres charges et produits opérationnels » représente un produit net de 48,8 millions d'euros, contre un produit net de 6,3 millions d'euros en 2021.

En 2022, le résultat d'exploitation de l'activité Affichage est négativement impacté par une dotation sur l'actif net des sociétés en contrôle conjoint pour -0,1 million d'euros alors que le résultat d'exploitation de l'activité Affichage n'est pas impacté par des dotations ou reprises de perte de valeur en 2021. Le résultat d'exploitation s'élève donc à 44,7 millions d'euros en 2022 contre -16,8 millions d'euros en 2021.

### **Contribution des sociétés en contrôle conjoint, retraitement des loyers core business selon la norme IFRS 16 et passage du résultat d'exploitation ajusté au résultat d'exploitation IFRS.**

En 2022, la contribution des sociétés en contrôle conjoint au résultat d'exploitation s'est élevée à 43,6 millions d'euros, et l'effet de l'application de la norme IFRS 16 aux contrats de location d'emplacements publicitaires s'est élevée à 114,1 millions d'euros. Après élimination de la contribution des sociétés en contrôle conjoint et l'application de la norme IFRS 16 aux contrats de location d'emplacements publicitaires, le résultat d'exploitation en 2022 passait de 193,0 millions d'euros à 263,4 millions d'euros.

En 2021, la contribution des sociétés en contrôle conjoint au résultat d'exploitation s'est élevée à 39,5 millions d'euros, et l'effet de l'application de la norme IFRS 16 aux contrats de location d'emplacements publicitaires s'est élevée à 99,5 millions d'euros. Après élimination de la contribution des sociétés en contrôle conjoint et l'application de la norme IFRS 16 aux contrats de location d'emplacements publicitaires, le résultat d'exploitation en 2021 passait de 8,7 millions d'euros à 68,6 millions d'euros.

## 1.4. Résultat financier

En 2022, le résultat financier incluant les intérêts liés à IFRS 16 ressort à -135,6 millions d'euros, soit une dégradation de 8,4 millions d'euros par rapport à 2021 liée principalement à hausse du coût de l'endettement net.

## 1.5. Impôts sur les bénéfices

En 2022, l'impôt sur les bénéfices consolidés représente un produit de 22,3 millions d'euros contre un produit de 13,6 millions d'euros en 2021.

Le taux effectif d'impôt, avant perte de valeur des goodwill et quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence, est de -17,5 % en 2022 contre 23,2 % en 2021. Hors effet d'actualisation et de revalorisation des dettes sur engagements de rachat de minoritaires, le taux effectif d'impôt est de -18,0 % en 2022 contre 24,0 % en 2021.

## 1.6. Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence

En 2022, la quote-part de résultat dans les sociétés mises en équivalence (sociétés en contrôle conjoint et sociétés sous influence notable) s'est élevée à 8,6 millions d'euros, soit une évolution défavorable de 40,0 millions d'euros par rapport à 2021. Elle est impactée défavorablement en 2022 par une perte de valeur de -29,4 millions d'euros.

## 1.7. Résultat net

En 2022, le résultat net part du Groupe, avant comptabilisation des dotations et reprises de perte de valeur, s'est élevé à 179,8 millions d'euros, en hausse de 188,5 millions d'euros par rapport à 2021, en lien notamment avec l'amélioration de la marge opérationnelle.

Le résultat net part du Groupe, après comptabilisation des dotations et reprises de perte de valeur, s'est élevé à 132,1 millions d'euros en 2022, contre -14,5 millions d'euros en 2021, soit une hausse de 146,7 millions d'euros. Cette hausse est atténuée par l'évolution défavorable des pertes de valeur, qui impactent négativement le résultat net part du Groupe à hauteur de -47,6 millions d'euros en 2022 contre -5,9 millions d'euros en 2021.

## 1.8. Flux de trésorerie

Au 31 décembre 2022, le Groupe présente une dette nette de 975,0 millions d'euros (selon la définition de la dette nette du Groupe, hors engagements de rachat de minoritaires et hors dettes locatives, telle que définie et détaillée au paragraphe 4.14 des Annexes aux comptes consolidés) contre une dette nette de 924,5 millions d'euros au 31 décembre 2021, soit une hausse de 50,5 millions d'euros.

### 1.8.1. Cash-flow disponible

Les données opérationnelles de cash-flow disponible détaillées et commentées dans le présent paragraphe sont ajustées pour prendre en compte l'impact en proportionnel des sociétés sous contrôle conjoint et exclure l'impact de la norme IFRS 16 sur les contrats de location. La réconciliation avec les données IFRS est donnée en Annexe 1 du présent document.

### 1.8.1.1. Flux nets issus des activités opérationnelles

Les flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles en 2022 ont représenté 393,0 millions d'euros, contre 369,0 millions d'euros en 2021. Cette hausse de 24,0 millions d'euros est essentiellement liée à une évolution favorable de la marge opérationnelle partiellement compensée par une évolution défavorable de la variation du besoin en fonds de roulement. Les flux 2022 ont été générés principalement par la marge opérationnelle de 602,9 millions d'euros augmentée des dividendes des sociétés associées mises en équivalence pour 16,2 millions d'euros et diminuée des loyers non-core business IFRS 16 de -56,2 millions d'euros, des flux financiers de -12,1 millions d'euros, des «pièces détachées de maintenance» hors perte de valeur des stocks pour -39,0 millions d'euros, des pertes de valeur des stocks pour -8,0 millions d'euros, d'autres charges opérationnelles nettes pour -12,2 millions d'euros, des intérêts financiers nets payés pour -36,2 millions d'euros, de l'impôt sur le résultat payé de -56,0 millions d'euros et de la variation du besoin en fonds de roulement de -6,4 millions d'euros se décomposant comme suit :

- Une hausse des stocks de 15,8 millions d'euros
- Une hausse des postes clients et autres créances de 36,6 millions d'euros
- Une hausse des postes fournisseurs et autres dettes de 45,9 millions d'euros.

### 1.8.1.2. Investissements corporels et incorporels nets

Les décaissements sur acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles se sont élevés à 359,3 millions d'euros, dont 35,3% sont relatifs aux supports digitaux, et les encaissements sur cessions ont représenté 9,5 millions d'euros, ce qui donne un flux net de 349,9 millions d'euros. Les décaissements sur acquisitions d'immobilisations corporelles du Groupe, d'un montant total de 224,7 millions d'euros, incluent 205,6 millions d'euros de nouveaux mobiliers urbains et supports d'affichage et 19,2 millions d'euros d'investissements généraux, constitués principalement d'outillages, de véhicules, de matériels informatiques, d'immobilier et d'agencements. Les décaissements sur acquisitions d'immobilisations incorporelles du Groupe, d'un montant total de 134,6 millions d'euros, incluent 103,2 millions d'euros de nouveaux droits publicitaires et frais de développement immobilisés et 31,4 millions d'euros d'investissements généraux, essentiellement constitués de logiciels informatiques.

Les décaissements sur acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles s'étaient élevés à 176,4 millions d'euros en 2021 et les encaissements sur cessions avaient représenté 18,9 millions d'euros, ce qui avait donné un flux net de 157,5 millions d'euros. Les décaissements sur acquisitions d'immobilisations corporelles du Groupe, d'un montant total de 136,1 millions d'euros, incluaient 127,9 millions d'euros de nouveaux mobiliers urbains et supports d'affichage et 8,2 millions d'euros d'investissements généraux, constitués principalement d'outillages, de véhicules, de matériels informatiques, d'immobilier et d'agencements. Les décaissements sur acquisitions d'immobilisations incorporelles du Groupe, d'un montant total de 40,3 millions d'euros, incluaient 13,7 millions d'euros de nouveaux droits publicitaires et frais de développement immobilisés et 26,7 millions d'euros d'investissements généraux, essentiellement constitués de logiciels informatiques.

Dans l'activité Mobilier Urbain, les décaissements sur acquisitions d'immobilisations corporelles se sont élevés à 160,6 millions d'euros en 2022, soit 71,5% de l'ensemble du Groupe. Les décaissements sur acquisitions d'immobilisations incorporelles, principalement

constitués de logiciels informatiques et de coûts de développement immobilisé, ont été de 41,2 millions d'euros en 2022. En 2021, les décaissements sur acquisitions d'immobilisations corporelles de l'activité Mobilier Urbain s'étaient élevés à 101,7 millions d'euros, soit 74,7% de l'ensemble du Groupe. Les décaissements sur acquisitions d'immobilisations incorporelles, principalement constitués de logiciels informatiques et de coûts de développement immobilisé, avaient été de 34,6 millions d'euros en 2021.

Pour ce qui concerne l'activité Transport, les décaissements sur acquisitions d'immobilisations corporelles ont représenté 25,7 millions d'euros en 2022, et les décaissements sur acquisitions d'immobilisations incorporelles se sont élevés à 91,8 millions d'euros. En 2021, les décaissements sur acquisitions d'immobilisations corporelles de l'activité Transport avaient représenté 15,2 millions d'euros, et les décaissements sur acquisitions d'immobilisations incorporelles s'étaient élevés à 1,4 millions d'euros.

En 2022, les décaissements sur acquisitions d'immobilisations corporelles de l'activité Affichage se sont élevées à 38,4 millions d'euros, et les décaissements sur acquisitions d'immobilisations incorporelles ont représenté 1,5 million d'euros. En 2021, les décaissements sur acquisitions d'immobilisations corporelles de l'activité Affichage s'étaient élevées à 19,1 millions d'euros, et les décaissements sur acquisitions d'immobilisations incorporelles avaient représenté 4,2 millions d'euros.

Ainsi le cash-flow disponible, flux nets des activités opérationnelles diminués des décaissements sur acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles nets des encaissements sur cession, ressort à 43,2 millions d'euros en 2022 contre 211,5 millions d'euros en 2021.

L'impact du passage de l'intégration proportionnelle à la mise en équivalence des sociétés sous contrôle conjoint sur le cash-flow disponible est de +12,1 millions d'euros en 2022 et de -7,8 millions d'euros en 2021. L'impact de l'application d'IFRS16 est de +702,5 millions d'euros en 2022 et de +647,8 millions d'euros en 2021. Après prise en compte de ces impacts, le cash-flow disponible ressort à 757,8 millions d'euros en 2022 contre 851,5 millions d'euros en 2021.

### 1.8.2. Décaissements sur acquisitions de titres de participation et des autres immobilisations financières nets des encaissements

Les décaissements sur acquisitions de titres de participation diminués de la trésorerie nette acquise se sont élevés à -89,4 millions d'euros en 2022. Ces décaissements sur acquisitions correspondent principalement à la prise d'une participation majoritaire dans Displayce, à l'acquisition de l'intégralité des titres de Pisoni et d'Interstate ainsi qu'au paiement d'une dette relative à la restructuration, en 2020, de la JV Beijing Top Result Advertising.

Les encaissements sur cessions de titres de participation nets de la trésorerie cédée ont représenté 0,3 million d'euros en 2022.

Les encaissements sur cessions d'autres immobilisations financières nettes des acquisitions se sont élevées à 14,0 millions d'euros.

### 1.8.3. Flux nets issus du financement

#### 1.8.3.1. Flux nets issus de l'activité de financement

Le Groupe a augmenté sa dette financière nette au bilan de 50,5 millions d'euros en 2022. Cette augmentation s'analyse en :

- Une augmentation de la dette financière brute au bilan de 456,2 millions d'euros
- Une hausse de 403,1 millions d'euros de la trésorerie gérée nette des concours bancaires
- Une baisse de 2,5 millions d'euros des instruments financiers dérivés passifs nets.

La variation de la dette financière brute au bilan et des instruments financiers de couverture ressort à +453,6 millions d'euros et se décompose en :

- 444,8 millions d'euros d'augmentation nette des emprunts des sociétés contrôlées
- 8,8 millions d'euros liés aux effets de change, à l'impact net d'IFRS 9 sur la dette et les instruments financiers dérivés, aux variations de périmètre et aux intérêts.

#### 1.8.3.2. Flux nets issus des acquisitions/cessions de participations ne donnant pas le contrôle

En 2022, les décaissements sur acquisitions de titres de participation ne donnant pas le contrôle se sont élevés à -6,3 millions d'euros.

#### 1.8.3.3. Flux nets issus des capitaux propres et dividendes

La société JCDecaux SE n'a pas distribué de dividende au cours de l'exercice 2022.

Certaines filiales de JCDecaux SE, dans lesquelles existent des participations minoritaires, ont distribué des dividendes pour un montant total de 17,8 millions d'euros.

Les augmentations de capitaux propres ont représenté 0,5 million d'euros. Les diminutions de capitaux propres ont représenté -0,1 million d'euros.

Dans le cadre d'un contrat de liquidité mis en place en mai 2019, les achats et ventes d'actions propres ont représenté respectivement -43,1 millions d'euros et 43,7 millions d'euros.

#### 1.8.3.4. Flux nets issus des dettes locatives

Les remboursements de dettes locatives ont représenté un montant de 702,5 millions d'euros en 2022 contre un montant de 647,8 millions d'euros en 2021.

## 1.9. Gestion financière

La nature des risques financiers induits par l'activité du Groupe et sa politique de gestion de ces risques, ainsi que l'analyse de la gestion de ces risques pour l'année 2022, sont exposées dans la partie Annexe aux comptes consolidés (p.321 à 324 de ce document).

## 1.10. Engagements du Groupe autres que les engagements liés à la gestion financière

Les engagements hors bilan significatifs du Groupe au 31 décembre 2022 sont listés et détaillés dans la partie « Annexe aux comptes consolidés », au paragraphe 9.

## 2. ÉVOLUTION RÉCENTE ET TENDANCE

La reprise constatée en 2022 sur la majorité de nos géographies, devrait se prolonger en 2023, avec notamment les effets attendus du retour de nos audiences au niveau avant crise, dans le marché chinois en particulier, et dans les transports en général. Cependant la pression inflationniste sur nos coûts devra être maîtrisée, pour optimiser la reconstitution de nos marges.

## 3. POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

### 3.1. Principaux investissements réalisés

L'essentiel des investissements du Groupe est consacré à la construction et à l'installation de mobiliers urbains et autres supports publicitaires dans le cadre des nouveaux contrats et des renouvellements de contrats, ainsi qu'aux investissements récurrents nécessaires à l'exercice de son activité (véhicules, informatique, outillage et immeubles).

En 2022, le Groupe a consacré 315,1 millions d'euros à des investissements liés aux nouveaux contrats et aux renouvellements de contrats, contre 145,0 millions d'euros en 2021. Plus de 50% des investissements de croissance ont été dédiés à la digitalisation de notre patrimoine. Le Groupe a également consacré 34,8 millions d'euros, contre 12,5 millions d'euros en 2021 à des aménagements immobiliers, des outillages, des véhicules et des systèmes d'information, indépendamment des projets de nouveaux contrats ou de renouvellements de contrats.

Le Groupe génère des flux d'exploitation importants qui lui permettent d'autofinancer sa croissance interne et les investissements associés. Lorsque l'autofinancement ne suffit pas à couvrir les besoins d'investissements, la politique de financement du Groupe consiste à lever des financements au niveau de la maison mère JCDecaux SE sous forme de dette bancaire ou obligataire. En cas de besoin de financement au niveau des filiales, le financement se fait alors en priorité sous forme de prêts accordés directement ou indirectement par JCDecaux SE, sauf exception de mise en place de financements externes dans certaines filiales

### 3.2. Principaux investissements futurs

Les investissements de 2023 devraient principalement être consacrés à la poursuite des programmes d'installation de mobiliers dans le cadre de contrats gagnés ou renouvelés, avec une part significative de supports digitaux, en adaptant le niveau total d'investissements aux flux d'exploitation qui seront générés.

Le Groupe est effectivement engagé de façon ferme sur certains investissements futurs. Le montant des engagements d'achats d'immobilisations corporelles et incorporelles est communiqué p. 325 de ce document au paragraphe 9.2 « Engagements d'achats d'immobilisations » des Annexes aux comptes consolidés.

#### 4. POLITIQUE FISCALE

En tant qu'entreprise internationale de plus de 11 200 employés dans le monde, JCDecaux exerce ses activités dans plus de 80 pays où les bénéficiaires de ses filiales sont imposables. Notre objectif est de veiller à ce que l'impôt soit payé et que les déclarations fiscales soient déposées dans les délais dans chaque juridiction, conformément aux lois et règlements en vigueur.

La Direction Fiscale de JCDecaux, qui relève directement du Directeur Financier et Administratif du Groupe, membre du Directoire de JCDecaux, est impliquée dans tous les aspects pertinents de notre activité, en étroite collaboration avec la direction pour fournir des conseils et assurer l'efficacité et la conformité des opérations.

Nous pratiquons une politique de transparence pour développer des relations de confiance avec les autorités fiscales et nous étions pleinement conformes aux recommandations BEPS de l'OCDE\* avant même qu'elles ne soient publiées.

Nous nous attachons à être en conformité et à suivre l'esprit des réglementations fiscales et à les interpréter d'une manière raisonnable et cohérente dans l'ensemble de nos opérations. Notre politique est de payer l'impôt là où la valeur est créée et l'activité économique exercée. Nous n'utilisons pas de structures fiscales localisées dans des territoires communément appelés « paradis fiscaux » à des fins de planification fiscale.

L'application d'IFRIC 23 ne soulève aucune difficulté pour l'entreprise dans la mesure où nous avons déjà des procédures internes en place permettant d'identifier d'éventuels risques fiscaux que nous pouvons, le cas échéant, maîtriser et corriger. Par ailleurs, nos filiales sont également régulièrement auditées par les administrations fiscales locales ainsi que leurs commissaires aux comptes.

La Direction Fiscale réalise régulièrement des revues fiscales de ses filiales en vue de s'assurer que les réglementations fiscales sont bien prises en compte et correctement appliquées.

La cartographie des risques Groupe, qui répertorie les principaux risques liés à l'activité du Groupe et de ses filiales, inclut notamment les risques liés à la fiscalité. Cette cartographie est revue et validée chaque année par le Directoire, le Comité d'Audit et le Conseil de Surveillance.

Nous comprenons et soutenons le reporting pays par pays destiné aux autorités fiscales et nous le considérons comme une occasion de promouvoir la transparence internationale et de renforcer le dialogue et la coopération avec les autorités fiscales locales. Pour autant, JCDecaux ne divulgue pas publiquement cette information pour ne pas entraver le principe d'une concurrence loyale (« fair competition ») car cette information pourrait être utilisée comme un avantage stratégique par nos concurrents.

\* Lignes directrices de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques sur la lutte contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (« Base Erosion and Profit Shifting »).

## 5. COMMENTAIRE SUR LE RÉSULTAT D'EXPLOITATION IFRS

Les agrégats opérationnels communiqués dans ce paragraphe sont présentés selon les normes IFRS, et de ce fait excluent les sociétés sous contrôle conjoint et incluent les impacts liés à la norme IFRS 16 pour tous les contrats de location, y compris ceux relatifs aux emplacements publicitaires (core business).

De ce fait, les évolutions d'une année sur l'autre peuvent différer par rapport aux données ajustées, notamment en fonction des performances relatives des sociétés en contrôle conjoint par rapport aux sociétés en contrôle exclusif.

Nous attirons l'attention du lecteur sur le fait que les données ci-dessous ne sont pas celles utilisées par le Groupe pour son reporting de gestion opérationnelle et par ses dirigeants dans le cadre de leur prise de décision.

### Exercice clos au 31 décembre (données IFRS)

<i>En millions d'euros, sauf pourcentages</i>	2022	2021
<b>MOBILIER URBAIN</b>		
<b>Chiffre d'affaires</b>		
- Publicité	1 486,1	1 208,2
- Vente, location et entretien	190,0	181,9
<b>Chiffre d'affaires Total</b>	<b>1 676,0</b>	<b>1 390,1</b>
<b>TRANSPORT</b>		
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>920,9</b>	<b>723,9</b>
<b>AFFICHAGE</b>		
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>477,0</b>	<b>408,5</b>
<b>TOTAL GROUPE</b>		
CHIFFRE D'AFFAIRES	3 074,0	2 522,5
MARGE OPÉRATIONNELLE	1 322,5	1 163,9
<i>Taux de marge opérationnelle</i>	43,0%	46,1%
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AVANT DOTATIONS ET REPRISES DE PERTE DE VALEUR	281,1	76,2
<i>Résultat d'exploitation avant dotations et reprises de perte de valeur/chiffre d'affaires</i>	9,1%	3,0%
RÉSULTAT D'EXPLOITATION APRÈS DOTATIONS ET REPRISES DE PERTE DE VALEUR	263,4	68,6
<i>Résultat d'exploitation après dotations et reprises de perte de valeur/chiffre d'affaires</i>	8,6%	2,7%

## Évolution du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires IFRS du Groupe pour l'année 2022 est en hausse de 21,9 % à 3 074,0 millions d'euros, comparé à 2 522,5 millions d'euros en 2021. En excluant l'impact positif lié à la variation des taux de change et l'effet positif des variations de périmètre, le chiffre d'affaires IFRS est en hausse de 17,7 %.

Le chiffre d'affaires publicitaire organique IFRS, hors ventes, locations et contrats d'entretien de mobilier urbain et de supports publicitaires, est en hausse de 19,8 % en 2022.

### Chiffre d'affaires par activité

#### Mobilier Urbain

Le chiffre d'affaires annuel IFRS augmente de 20,6 % à 1 676,0 millions d'euros (17,9 % en organique). L'ensemble des zones géographiques enregistrent de solides performances, avec une croissance du chiffre d'affaires à deux chiffres par rapport à l'année 2021.

#### Transport

Le chiffre d'affaires annuel IFRS est en hausse de 27,2 % à 920,9 millions d'euros (18,9 % en organique), reflétant la forte reprise du transport aérien, notamment aux États-Unis et au Moyen-Orient et le rebond des transports en commun. Le Transport est toujours considérablement impacté par la Chine qui, en 2022, a connu la pire année en termes de mobilité depuis le début de la pandémie.

#### Affichage

Le chiffre d'affaires annuel IFRS est en hausse de 16,8 % à 477,0 millions d'euros (14,6 % en organique), reflétant une croissance solide dans toutes les zones géographiques par rapport à 2021.

## Évolution de la marge opérationnelle

La marge opérationnelle du Groupe s'est élevée à 1 322,5 millions d'euros en 2022 contre 1 163,9 millions d'euros en 2021, soit une hausse de 13,6 %. Elle a représenté 43,0 % du chiffre d'affaires en 2022 contre 46,1 % en 2021.

## Évolution du résultat d'exploitation

En 2022, le résultat d'exploitation, avant dotations et reprises de perte de valeur, s'est élevé à 281,1 millions d'euros, contre 76,2 millions d'euros en 2021, soit une augmentation de 268,8 %. Il a représenté 9,1 % du chiffre d'affaires en 2022, contre 3,0 % en 2021. La hausse de 204,9 millions d'euros se décompose en une hausse de 158,6 millions d'euros de la marge opérationnelle, et en une baisse de 46,3 millions d'euros des autres postes de charges, c'est-à-dire, les dotations aux amortissements et provisions nettes, les pièces détachées et les autres charges et produits opérationnels.

Les dotations aux amortissements des actifs corporels et incorporels nettes des reprises (hors dépréciations enregistrées suite au test de perte de valeur sur les goodwill, les actifs corporels et incorporels et les droits d'utilisation, hors amortissements d'actifs incorporels et reprises de provisions pour perte à terminaison liés au traitement comptable des acquisitions et hors amortissement des droits d'utilisation) s'élèvent à 297,9 millions d'euros en 2022 contre 287,8 millions d'euros en 2021. Les amortissements d'actifs incorporels et reprises de provisions pour perte à terminaison liés au traitement comptable des acquisitions ont évolué favorablement, passant d'une charge nette de 35,2 millions d'euros en 2021 à 31,5 millions d'euros en 2022.

Les dotations aux amortissements des droits d'utilisation s'élèvent à 737,3 millions d'euros en 2022 contre 765,7 millions d'euros en 2021.

Les dotations aux provisions nettes des reprises (hors provisions pour perte à terminaison) constituent en 2022 une reprise nette de 11,7 millions d'euros, contre une reprise nette de 20,0 millions d'euros en 2021.

Le poste « pièces détachées de maintenance » s'élève à 46,0 millions d'euros en 2022, contre 37,3 millions d'euros en 2021.

Le poste « autres charges et produits opérationnels » représente un produit net de 59,6 millions d'euros en 2022. Ce poste représentait un produit net de 18,2 millions d'euros en 2021.

Après comptabilisation des dotations et reprises de perte de valeur, le résultat d'exploitation s'est élevé à 263,4 millions d'euros, contre 68,6 millions d'euros en 2021. Les dotations et reprises de perte de valeur ont en effet un impact négatif sur le résultat d'exploitation à hauteur de -17,7 millions d'euros en 2022. Elles sont constituées d'une dotation pour perte de valeur sur les actifs corporels et incorporels pour -0,2 million d'euros, d'une provision pour perte à terminaison de -13,5 millions d'euros et de -4,0 millions d'euros de dotations nettes des amortissements des droits d'utilisations.

## ANNEXE 1

### Résultat d'exploitation – Réconciliation des données Ajustées avec les données IFRS

En millions d'euros	2022				2021			
	AJUSTÉ	IMPACT DES CO-ENTREPRISES <sup>(1)</sup>	IMPACT IFRS 16 <sup>(2)</sup>	IFRS	AJUSTÉ	IMPACT DES CO-ENTREPRISES <sup>(1)</sup>	IMPACT IFRS 16 <sup>(2)</sup>	IFRS
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>3 316,5</b>	<b>-242,5</b>	<b>0,0</b>	<b>3 074,0</b>	<b>2 744,6</b>	<b>-222,1</b>	<b>0,0</b>	<b>2 522,5</b>
Coûts directs d'exploitation	-2 124,3	146,0	780,2	-1 198,2	-1 828,8	134,9	800,5	-893,4
Coûts commerciaux, généraux & administratifs	-589,2	35,9	0,0	-553,3	-493,5	28,4	0,0	-465,1
<b>Marge opérationnelle</b>	<b>602,9</b>	<b>-60,6</b>	<b>780,2</b>	<b>1 322,5</b>	<b>422,3</b>	<b>-58,9</b>	<b>800,5</b>	<b>1 163,9</b>
Dotations aux amortissements et provisions nettes	-377,9	14,4	-691,6	-1 055,1	-361,8	17,9	-724,7	-1 068,6
Pièces détachées de maintenance	-47,0	1,1	0,0	-46,0	-38,4	1,1	0,0	-37,3
Autres produits opérationnels	55,8	-0,4	25,5	80,9	21,8	-0,1	23,6	45,3
Autres charges opérationnelles	-21,8	0,5	0,0	-21,3	-27,5	0,4	0,0	-27,1
<b>Résultat d'exploitation (avant pertes de valeur)</b>	<b>212,0</b>	<b>-45,0</b>	<b>114,1</b>	<b>281,1</b>	<b>16,3</b>	<b>-39,5</b>	<b>99,5</b>	<b>76,2</b>
Dépréciation nette d'actifs corporels et incorporels, des droits d'utilisation et des coentreprises	-19,1	1,4	0,0	-17,7	-7,6	0,0	0,0	-7,6
Perte de valeur des goodwill	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (après pertes de valeur)</b>	<b>193,0</b>	<b>-43,6</b>	<b>114,1</b>	<b>263,4</b>	<b>8,7</b>	<b>-39,5</b>	<b>99,5</b>	<b>68,6</b>

<sup>(1)</sup> Impact du passage de l'intégration proportionnelle à la méthode de la mise en équivalence des coentreprises.

<sup>(2)</sup> Impact IFRS 16 sur les loyers core business des sociétés contrôlées.

### Cash-flow disponible – Réconciliation des données Ajustées avec les données IFRS

En millions d'euros	2022				2021			
	AJUSTÉ	IMPACT DES CO-ENTREPRISES <sup>(1)</sup>	IMPACT IFRS 16 <sup>(2)</sup>	IFRS	AJUSTÉ	IMPACT DES CO-ENTREPRISES <sup>(1)</sup>	IMPACT IFRS 16 <sup>(2)</sup>	IFRS
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>399,4</b>	<b>-10,6</b>	<b>703,7</b>	<b>1 092,6</b>	<b>237,6</b>	<b>-16,7</b>	<b>615,3</b>	<b>836,1</b>
Dont Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	-6,4	14,6	-1,2	7,0	131,4	1,7	32,6	165,7
- Variation des stocks	-15,8	0,2	0,0	-15,6	33,8	-0,8	0,0	33,0
- Variation des clients et autres créances	-36,6	9,7	11,1	-15,7	-32,2	15,9	3,4	-12,9
- Variation des fournisseurs et autres dettes	45,9	4,7	-12,4	38,2	129,8	-13,3	29,2	145,6
<b>Flux de trésorerie nets issus des activités opérationnelles</b>	<b>393,0</b>	<b>4,0</b>	<b>702,5</b>	<b>1 099,6</b>	<b>369,0</b>	<b>-15,0</b>	<b>647,8</b>	<b>1 001,8</b>
Décaissements sur acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	-359,3	8,1	0,0	-351,2	-176,4	7,3	0,0	-169,0
Encaissements sur cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	9,5	-0,1	0,0	9,4	18,9	-0,1	0,0	18,7
INVESTISSEMENTS CORPORELS ET INCORPORELS NETS	-349,9	8,1	0,0	-341,8	-157,5	7,2	0,0	-150,3
<b>CASH-FLOW DISPONIBLE</b>	<b>43,2</b>	<b>12,1</b>	<b>702,5</b>	<b>757,8</b>	<b>211,5</b>	<b>-7,8</b>	<b>647,8</b>	<b>851,5</b>

<sup>(1)</sup> Impact du passage de l'intégration proportionnelle à la méthode de la mise en équivalence des coentreprises.

<sup>(2)</sup> Impact IFRS 16 sur les loyers core et non-core business des sociétés contrôlées.

**Calcul de la croissance organique**

<i>En millions d'euros</i>		T1	T2	T3	T4	ANNÉE
<b>CA ajusté 2021</b>	<b>(a)</b>	<b>454,3</b>	<b>628,1</b>	<b>706,5</b>	<b>955,8</b>	<b>2 744,6</b>
CA IFRS 2022	(b)	628,5	739,3	747,5	958,7	3 074,0
<i>Impacts IFRS 11</i>	<i>(c)</i>	<i>54,4</i>	<i>52,5</i>	<i>60,9</i>	<i>74,7</i>	<i>242,5</i>
CA ajusté 2022	(d) = (b) + (c)	683,0	791,8	808,4	1 033,3	3 316,5
<i>Impacts de change</i>	<i>(e)</i>	<i>-20,9</i>	<i>-28,3</i>	<i>-37,8</i>	<i>-26,0</i>	<i>-113,0</i>
CA ajusté 2022 aux taux de change 2021	(f) = (d) + (e)	662,1	763,5	770,6	1 007,3	3 203,5
<i>Variation de périmètre</i>	<i>(g)</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>-0,4</i>	<i>-3,0</i>	<i>-3,4</i>
CA organique ajusté 2022	(h) = (f) + (g)	662,1	763,5	770,2	1 004,3	3 200,1
<b>CROISSANCE ORGANIQUE</b>	<b>(i) = (h) / (a) - 1</b>	<b>+45,7%</b>	<b>+21,6%</b>	<b>+9,0%</b>	<b>+5,1%</b>	<b>+16,6%</b>

<i>En millions d'euros</i>	IMPACT DES TAUX DE CHANGE AU 31 DÉCEMBRE 2022
USD	-28,7
RMB	-18,1
HKD	-13,0
BRL	-12,3
Autres	-40,8
<b>TOTAL</b>	<b>-113,0</b>

<i>Taux de change moyen</i>	2022	2021
USD	0,9496	0,8455
RMB	0,1413	0,1311
HKD	0,1213	0,1088
BRL	0,1838	0,1568

## ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

### ÉTAT DE SITUATION FINANCIÈRE

#### Actifs

<i>En millions d'euros</i>		31/12/2022	31/12/2021
Goodwill	§ 4.1	1 748,7	1 609,3
Autres immobilisations incorporelles	§ 4.1	624,0	514,4
Immobilisations corporelles	§ 4.2	1 279,0	1 203,9
Droits d'utilisation	§ 4.3	2 725,3	2 964,8
Titres mis en équivalence	§ 4.5	411,9	414,4
Autres actifs financiers	§ 4.6	114,5	164,9
Instruments financiers dérivés		-	-
Impôts différés actif	§ 4.11	209,9	142,0
Créances d'impôts sur les sociétés	§ 4.19	2,7	3,1
Autres créances	§ 4.7	9,4	11,4
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>7 125,4</b>	<b>7 028,1</b>
Autres actifs financiers	§ 4.6	4,8	17,6
Stocks	§ 4.8	161,7	143,1
Instruments financiers dérivés	§ 4.17	2,5	0,6
Clients et autres débiteurs	§ 4.9	775,9	743,0
Créances d'impôts sur les sociétés	§ 4.19	22,4	24,2
Actifs financiers de trésorerie	§ 4.10	46,8	46,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	§ 4.10	1 919,5	1 493,8
<b>ACTIFS COURANTS</b>		<b>2 933,5</b>	<b>2 468,3</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>10 058,9</b>	<b>9 496,4</b>

**Capitaux propres et passifs**

<i>En millions d'euros</i>		<b>31/12/2022</b>	31/12/2021
Capital		3,2	3,2
Primes		608,5	608,5
Actions propres		-2,0	-2,8
Réserves consolidées		1 152,8	1 169,8
Résultat net part du Groupe		132,1	-14,5
Autres éléments des capitaux propres		-131,3	-144,1
<b>CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE</b>		<b>1 763,3</b>	<b>1 620,2</b>
Participations ne donnant pas le contrôle		36,2	23,4
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>	<b>§ 4.12</b>	<b>1 799,5</b>	<b>1 643,6</b>
Provisions	§ 4.13	452,0	373,6
Impôts différés passif	§ 4.11	79,9	87,1
Dettes financières	§ 4.14	1 916,4	2 116,7
Dettes sur engagements de rachat de minoritaires	§ 4.15	102,9	106,5
Dettes locatives	§ 4.16	2 454,7	2 647,0
Autres créiteurs		10,2	9,2
Passifs d'impôt exigible	§ 4.19	0,6	0,9
Instruments financiers dérivés	§ 4.17	0,0	0,0
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>		<b>5 016,8</b>	<b>5 341,0</b>
Provisions	§ 4.13	83,8	88,5
Dettes financières	§ 4.14	993,3	336,9
Dettes sur engagements de rachat de minoritaires	§ 4.15	4,6	5,3
Instruments financiers dérivés	§ 4.17	4,2	4,9
Dettes locatives	§ 4.16	957,3	1 008,8
Fournisseurs et autres créiteurs	§ 4.18	1 145,9	1 039,3
Passifs d'impôt exigible	§ 4.19	23,7	21,8
Concours bancaires	§ 4.14	29,8	6,4
<b>PASSIFS COURANTS</b>		<b>3 242,6</b>	<b>2 511,8</b>
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<b>8 259,4</b>	<b>7 852,8</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>10 058,9</b>	<b>9 496,4</b>

## ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE

### Compte de résultat

<i>En millions d'euros</i>		2022	2021
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	§ 5.1	<b>3 074,0</b>	<b>2 522,5</b>
Coûts directs d'exploitation	§ 5.2	-1 198,2	-893,4
Coûts commerciaux, généraux & administratifs	§ 5.2	-553,3	-465,1
<b>MARGE OPÉRATIONNELLE</b>		<b>1 322,5</b>	<b>1 163,9</b>
Dotations aux amortissements et provisions nettes	§ 5.2	-1 072,8	-1 076,3
Pièces détachées maintenance	§ 5.2	-46,0	-37,3
Autres produits opérationnels	§ 5.2	80,9	45,3
Autres charges opérationnelles	§ 5.2	-21,3	-27,1
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>263,4</b>	<b>68,6</b>
<b>CHARGES D'INTÉRÊTS SUR DETTES LOCATIVES IFRS 16</b>	§ 5.3	<b>-84,1</b>	<b>-82,2</b>
Produits financiers	§ 5.3	13,4	4,2
Charges financières	§ 5.3	-64,8	-49,1
<b>RÉSULTAT FINANCIER HORS IFRS 16</b>	§ 5.3	<b>-51,4</b>	<b>-44,9</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>		<b>-135,6</b>	<b>-127,1</b>
Impôts sur les bénéfices	§ 5.4	22,3	13,6
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	§ 5.5	8,6	48,6
<b>RÉSULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ</b>		<b>158,7</b>	<b>3,6</b>
<i>- Dont Participations ne donnant pas le contrôle</i>		<i>26,6</i>	<i>18,1</i>
<b>RÉSULTAT NET PART DU GROUPE</b>		<b>132,1</b>	<b>-14,5</b>
Résultat de base par action (en euros)		0,621	-0,068
Résultat dilué par action (en euros)		0,621	-0,068
Nombre moyen pondéré d'actions	§ 5.7	212 733 422	212 833 760
Nombre moyen pondéré d'actions (dilué)	§ 5.7	212 733 422	212 833 760

**Autres éléments du résultat global de l'exercice**

<i>En millions d'euros</i>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
<b>RÉSULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ</b>	<b>158,7</b>	<b>3,6</b>
Variation des écarts de conversion <sup>(1)</sup>	5,8	36,7
Couverture des flux de trésorerie	-1,5	0,5
Impôts sur les autres éléments du résultat global reclassés ultérieurement en résultat net	1,2	-3,4
Part des autres éléments du résultat global dans les sociétés mises en équivalence (nette d'impôt) <sup>(2)</sup>	-11,0	14,0
<b>AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL RECLASSÉS ULTÉRIEUREMENT EN RÉSULTAT NET</b>	<b>-5,6</b>	<b>47,8</b>
Variation des écarts actuariels sur les régimes postérieurs à l'emploi et plafonnement des actifs	25,5	12,8
Impôts sur les autres éléments du résultat global non reclassés ultérieurement en résultat net	-4,3	-3,9
Part des autres éléments du résultat global dans les sociétés mises en équivalence (nette d'impôt)	0,3	-12,6
<b>AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL NON RECLASSÉS ULTÉRIEUREMENT EN RÉSULTAT NET</b>	<b>21,5</b>	<b>-3,7</b>
<b>TOTAL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL</b>	<b>15,9</b>	<b>44,1</b>
<b>RÉSULTAT GLOBAL</b>	<b>174,6</b>	<b>47,7</b>
- Dont Participations ne donnant pas le contrôle	29,7	18,7
<b>RÉSULTAT GLOBAL - PART DU GROUPE</b>	<b>145,0</b>	<b>29,0</b>

<sup>(1)</sup> En 2022, les écarts de conversion sont principalement liés à des variations de taux de change, dont 19,1 millions d'euros sur Hong Kong, 7,9 millions d'euros sur le Mexique, -11,0 millions d'euros sur les États-Unis et -6,6 millions d'euros sur le Royaume-Uni.

En 2021, les écarts de conversion sont principalement liés à des variations de taux de change, dont 21,4 millions d'euros sur Hong Kong, 8,9 millions d'euros sur le Royaume-Uni, 9,0 millions d'euros sur l'Australie et -7,8 millions d'euros sur les États-Unis. Ils comprennent également le recyclage d'écarts de conversion en résultat pour -4,3 millions d'euros suite aux variations de périmètre et le recyclage du change en résultat suite à la déqualification d'investissements nets à l'étranger pour +1,6 million d'euros (dont +0,5 million d'euros en France et +1,1 million d'euros en Argentine).

<sup>(2)</sup> En 2022, inclut le montant de recyclage en résultat des réserves de conversion des sociétés mises en équivalence pour 3,1 millions d'euros suite aux variations de périmètre.

ÉTAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	CAPITAUX PROPRES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ MÈRE										PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	TOTAL		
	AUTRES ÉLÉMENTS DES CAPITAUX PROPRES													
	CAPITAL	PRIMES D'ÉMISSION	ACTIONS PROPRIÉTAIRES	RÉSERVES NON DISTRIBUÉES	COUVERTURE DES FLUX DE TRÉSORERIE	TITRES DISPONIBLES À LA VENTE	RÉSERVES DE CONVERSION	RÉSERVES DE RÉÉVALUATION	ÉCARTS/ ACTUARIELS/ PLAFONNEMENT DES ACTIFS	TOTAL AUTRES ÉLÉMENTS			TOTAL	
<i>En millions d'euros</i>														
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2020</b>	<b>3,2</b>	<b>608,5</b>	<b>-1,5</b>	<b>1 172,5</b>	<b>0,8</b>	<b>-0,1</b>	<b>-125,9</b>	<b>0,9</b>	<b>-64,0</b>	<b>0,8</b>	<b>-187,5</b>	<b>1 595,4</b>	<b>17,7</b>	<b>1 613,0</b>
Augmentation de capital <sup>(1)</sup>														
Variation d'actions propres <sup>(2)</sup>														
Achat				-1,4		0,3								
Vente				-22,2										
Distributions de dividendes				20,9		0,3								
Paiements en actions				0,0										
Dettes sur engagements de rachat de minoritaires <sup>(3)</sup>				1,0										
Variations de périmètre <sup>(4)</sup>				-4,4			0,0							
Amendement IFRS 16 <sup>(5)</sup>				3,2										
<i>Résultat de l'ensemble consolidé</i>				-14,5										
<i>Autres éléments du Résultat global</i>				0,4			46,8							
Résultat global	0,0	0,0	0,0	-14,5	0,4	0,0	46,8	0,0	-3,7	0,0	43,5	43,5	18,7	47,7
Autres				-2,8			-0,1				-0,1	-2,9		-3,3
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2021</b>	<b>3,2</b>	<b>608,5</b>	<b>-2,8</b>	<b>1 155,3</b>	<b>1,2</b>	<b>-0,1</b>	<b>-79,2</b>	<b>0,9</b>	<b>-67,7</b>	<b>0,8</b>	<b>-144,1</b>	<b>1 620,2</b>	<b>23,4</b>	<b>1 643,6</b>
Augmentation de capital <sup>(1)</sup>														
Variation d'actions propres <sup>(2)</sup>														
Achat				0,8		-0,2								
Vente				-43,1										
Distributions de dividendes				43,9		-0,2								
Paiements en actions				6,1										
Dettes sur engagements de rachat de minoritaires <sup>(3)</sup>				-9,3			0,0							
Variations de périmètre <sup>(4)</sup>				132,1										
<i>Résultat de l'ensemble consolidé</i>				-1,1			-7,4							
<i>Autres éléments du Résultat global</i>				132,1			-7,4	0,0	21,3	0,0	12,8	12,8		
Résultat global	0,0	0,0	0,0	132,1	-1,1	0,0	-7,4	0,0	21,3	0,0	12,8	145,0	29,7	174,6
Autres				0,8	0,1	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,8	-0,1	0,7
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2022</b>	<b>3,2</b>	<b>608,5</b>	<b>-2,0</b>	<b>1 284,8</b>	<b>0,2</b>	<b>-0,2</b>	<b>-86,6</b>	<b>0,9</b>	<b>-46,4</b>	<b>0,8</b>	<b>-131,3</b>	<b>1 763,3</b>	<b>36,2</b>	<b>1 799,5</b>

<sup>(1)</sup> Augmentations de capital des sociétés contrôlées.

<sup>(2)</sup> Variation des actions propres de JCDecaux SE dans le cadre du contrat de liquidité mis en place en mai 2019.

<sup>(3)</sup> En 2022, reprise d'une dette liée à un put suite au non-exercice du put par le partenaire.

En 2021, paiement à un partenaire de l'engagement d'achat de sa participation dans une société contrôlée.

Les effets nets de revalorisation et d'actualisation des engagements de rachat de minoritaires sont constatés en compte de résultat sur la ligne « Résultat de l'ensemble consolidé » en participations ne donnant pas le contrôle pour 3,6 millions d'euros en 2022 et -2,1 millions d'euros en 2021.

<sup>(4)</sup> En 2022, mouvements de périmètre liés principalement à l'acquisition de minoritaires aux Emirats Arabes Unis et à un effet de restructuration en Chine.

En 2021, mouvements de périmètre liés à l'acquisition de minoritaires au Royaume-Uni et à la restructuration d'un groupe d'entités en Chine.

<sup>(5)</sup> Impact après impôt de l'application du nouvel amendement IFRS 16 sur les réductions de loyers obtenues en 2020.

## TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

<i>En millions d'euros</i>		2022	2021
<b>RÉSULTAT NET AVANT IMPÔTS</b>		<b>136,5</b>	<b>-10,0</b>
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	§ 5.5	-8,6	-48,6
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	§ 11.4 & § 12.3	51,4	28,6
Charges liées aux paiements en actions	§ 5.2	6,1	1,0
Gains et pertes sur contrats de location	§ 5.2	-48,9	-200,5
Dotations nettes aux amortissements et provisions	§ 5.2 & § 5.3	1 074,3	1 070,2
Plus et moins-values de cession & résultat sur variations de périmètre	§ 5.2 & § 5.3	-67,2	-12,0
Charges nettes d'actualisation	§ 5.3	-2,0	3,6
Intérêts financiers nets & charges d'intérêts sur dettes locatives IFRS 16	§ 5.3	126,3	119,9
Dérivés financiers, résultat de change, coût amorti et autres		-0,4	0,1
Intérêts payés sur dettes locatives IFRS 16	§ 4.16	-93,8	-63,7
Intérêts financiers payés		-45,9	-41,9
Intérêts financiers reçus		9,7	2,9
Impôt sur le résultat payé		-44,9	-13,4
<b>Capacité d'autofinancement</b>		<b>1 092,6</b>	<b>836,1</b>
<b>Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité</b>		<b>7,0</b>	<b>165,7</b>
<i>Variation des stocks</i>		-15,6	33,0
<i>Variation des clients et autres créances</i>		-15,7	-12,9
<i>Variation des fournisseurs et autres dettes</i>		38,2	145,6
<b>FLUX DE TRÉSORERIE NETS ISSUS DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES</b>	<b>§ 6.1</b>	<b>1 099,6</b>	<b>1 001,8</b>
Décaissements sur acquisitions d'immobilisations incorporelles & corporelles		-351,2	-169,0
Décaissements sur acquisitions de titres de participation nets de la trésorerie acquise		-89,4	-16,3
Décaissements sur acquisitions d'autres immobilisations financières		-4,0	-21,6
<b>TOTAL INVESTISSEMENTS</b>		<b>-444,6</b>	<b>-207,0</b>
Encaissements sur cessions d'immobilisations incorporelles & corporelles		9,4	18,7
Encaissements sur cessions de titres de participation nets de la trésorerie cédée		0,3	0,3
Encaissements sur cessions d'autres immobilisations financières		18,0	17,9
<b>TOTAL DÉSINVESTISSEMENTS</b>		<b>27,7</b>	<b>37,0</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE NETS ISSUS DES INVESTISSEMENTS</b>	<b>§ 6.2</b>	<b>-416,9</b>	<b>-170,1</b>
Distribution mise en paiement		-17,8	-9,9
Achat d'actions propres		-43,1	-22,2
Décaissements sur acquisitions de participations ne donnant pas le contrôle		-6,3	-2,6
Réduction des capitaux propres		-0,1	0,0
Remboursement d'emprunts à long terme	§ 6.4	-1 179,2	-1 501,7
Remboursement des dettes locatives	§ 4.16	-702,5	-647,8
Acquisitions et cessions d'actifs financiers de trésorerie		0,0	12,5
<b>BESOIN DE TRÉSORERIE (FINANCEMENT)</b>		<b>-1 949,0</b>	<b>-2 171,8</b>
Encaissements sur cessions de titres de participation sans perte de contrôle		0,0	0,0
Augmentation des capitaux propres		0,5	0,2
Vente d'actions propres		43,7	21,2
Augmentation des emprunts à long terme	§ 6.4	1 623,9	1 216,1
<b>DÉGAGEMENT DE TRÉSORERIE (FINANCEMENT)</b>		<b>1 668,2</b>	<b>1 237,4</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE NETS ISSUS DU FINANCEMENT</b>	<b>§ 6.3</b>	<b>-280,8</b>	<b>-934,4</b>
<b>VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE</b>		<b>401,8</b>	<b>-102,7</b>
<b>TRÉSORERIE NETTE D'OUVERTURE</b>	<b>§ 4.14</b>	<b>1 487,4</b>	<b>1 593,6</b>
Incidence des variations des cours des devises et autres mouvements		0,5	-3,6
<b>TRÉSORERIE NETTE DE CLÔTURE <sup>(1)</sup></b>	<b>§ 4.14</b>	<b>1 889,7</b>	<b>1 487,4</b>

<sup>(1)</sup> Dont 1 919,5 millions d'euros de trésorerie et équivalents de trésorerie et -29,8 millions d'euros de concours bancaires au 31 décembre 2022 contre respectivement 1 493,8 millions d'euros et -6,4 millions d'euros au 31 décembre 2021.

## ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

1. Méthodes et principes comptables **273**
2. Évolution du périmètre de consolidation **283**
3. Information sectorielle **284**
4. Commentaires sur l'état de situation financière **289**
5. Commentaires sur le compte de résultat **312**
6. Commentaires sur le tableau des flux de trésorerie **320**
7. Risques financiers **321**
8. Risques environnementaux **324**
9. Commentaires sur les engagements hors-bilan **325**
10. Information sur les parties liées **326**
11. Informations sur les coentreprises **327**
12. Informations sur les entreprises associées **331**
13. Périmètre de consolidation **332**
14. Événements subséquents **340**

## ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

### 1. MÉTHODES ET PRINCIPES COMPTABLES

#### 1.1. Principes d'établissement des comptes du Groupe

Les états financiers consolidés de JCDecaux SE pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 comprennent la société JCDecaux SE et ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe ») et la quote-part du Groupe dans les capitaux propres des entreprises associées et coentreprises.

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés de l'exercice 2022, arrêtés par le Directoire, et approuvés par le Conseil de Surveillance du 8 mars 2023, sont établis en conformité avec les normes IFRS telles qu'adoptées dans l'Union Européenne. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

De façon générale, les valeurs figurant dans les tableaux sont exprimées en millions d'euros. La somme des montants arrondis peut présenter des écarts non significatifs par rapport aux valeurs reportées.

Les principes retenus pour l'établissement de ces informations financières résultent de l'application :

- De toutes les normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne et d'application obligatoire au 31 décembre 2022. Ces dernières sont disponibles sur le site Internet de la Commission européenne. Ces principes ne diffèrent pas des normes IFRS telles que publiées par l'IASB
- De positions comptables retenues en l'absence de dispositions prévues par le référentiel normatif.

Les principes comptables retenus sont identiques à ceux utilisés pour la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2021, à l'exception de l'application des amendements de normes et interprétations suivants adoptés par l'Union Européenne et applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 :

- L'amendement à la norme IAS 16 : « Produits générés avant l'utilisation prévue d'une immobilisation »
- La modification de la norme IFRS 9 sur les frais et coûts inclus dans le test de 10% aux fins de la décomptabilisation
- L'amendement à la norme IAS 37 : « Coûts à prendre en compte pour déterminer si un contrat est déficitaire »
- Les modifications de la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » pour faire référence au Cadre conceptuel.

L'application de ces amendements, interprétations et normes, n'a pas d'impact significatif sur les états financiers consolidés.

En l'absence de précision définitive du référentiel IFRS sur le traitement comptable des engagements de rachat de minoritaires, les principes retenus dans les comptes consolidés antérieurs sont maintenus et sont précisés au paragraphe 1.19 « Engagements de rachat de minoritaires ». En particulier, les effets de revalorisation et d'actualisation des engagements de rachat de minoritaires sont comptabilisés en résultat financier, et sont alloués sur le résultat des participations ne donnant pas le contrôle, sans impact sur le résultat net part du Groupe.

Par ailleurs, le Groupe a choisi de ne pas appliquer par anticipation les nouvelles normes, amendements de normes et interprétations adoptés par l'Union Européenne lorsque l'application obligatoire est postérieure au 31 décembre 2022.

#### 1.2. Périmètre et méthodes de consolidation

Les états financiers des sociétés dans lesquelles le Groupe exerce le contrôle sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

La mise en équivalence est adoptée pour les coentreprises et les entreprises associées, sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable en matière de politique opérationnelle et financière.

Toutes les transactions entre les sociétés consolidées globalement sont éliminées.

Les résultats internes à l'ensemble consolidé sont également éliminés. Les plus ou moins-values sur cessions internes réalisées par une société mise en équivalence sont éliminées à hauteur du pourcentage de détention en contrepartie de la valeur des actifs cédés. Les moins-values réalisées sur les cessions à une société mise en équivalence sont régies par la norme IFRS3R et les plus-values réalisées sur les cessions à une société mise en équivalence rentrent dans le cadre de SIC13.

#### 1.3. Enregistrement des opérations en devises dans la monnaie fonctionnelle des entités

Les opérations libellées en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle de l'entité au cours du jour de la transaction. A la date d'arrêté comptable, les éléments monétaires sont convertis au cours de clôture et les différences de change en résultant sont enregistrées dans le compte de résultat.

Les actifs monétaires à long terme détenus par une entité du Groupe sur une filiale étrangère pour lesquels aucun règlement n'est ni planifié ni susceptible d'intervenir dans un avenir prévisible, constituent une part de l'investissement net à l'étranger. Ainsi, en application des dispositions d'IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères », les différences de change portant sur ces éléments sont enregistrées dans les autres éléments du résultat global jusqu'à la date de cession de l'investissement ou de déqualification. Dans le cas contraire, les différences de change sont enregistrées dans le compte de résultat.

#### 1.4. Conversion des états financiers des filiales

Les états financiers consolidés du Groupe sont établis en Euro qui est la monnaie de présentation et la monnaie fonctionnelle de la société mère.

La conversion des actifs et des passifs des filiales étrangères dans la monnaie de présentation du Groupe s'effectue au taux de change en vigueur à la date de clôture et leur compte de résultat est converti au taux de change moyen de la période. Les écarts résultant de cette conversion sont affectés directement dans les autres éléments du résultat global.

Lors de la cession totale ou partielle, avec perte de contrôle, de la liquidation d'une entité étrangère, ou lors d'une acquisition par étapes avec prise de contrôle, les différences de conversion accumulées en capitaux propres sont recyclées dans le compte de résultat.

## 1.5. Utilisation d'estimations

Dans le cadre du processus d'établissement des comptes consolidés, l'évaluation de certains postes de l'état de situation financière nécessite l'utilisation d'hypothèses, estimations ou appréciations. Il s'agit notamment de la détermination du montant des dettes locatives et des droits d'utilisation, de la valorisation des goodwill, des actifs corporels et incorporels, de la valorisation des titres mis en équivalence, de la détermination du montant des provisions pour avantages au personnel et des provisions pour démontage, des provisions pour perte à terminaison ainsi que de la valorisation des engagements sur titres. Ces hypothèses, estimations ou appréciations sont établies sur la base d'informations ou situations existant à la date d'établissement des comptes, qui peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité, en particulier dans ce contexte de crise mondiale (du fait de la pandémie de Covid-19, de la hausse des taux d'intérêts, de l'inflation et de la guerre en Ukraine), créant des incertitudes accrues sur les perspectives d'avenir.

Ces méthodes d'évaluation sont plus précisément décrites, principalement dans le paragraphe 1.10 « Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles, des droits d'utilisation et des goodwill », le paragraphe 1.11 « Contrats de locations », le paragraphe 1.12 « Titres mis en équivalence », le paragraphe 1.20 « Provisions pour retraites et avantages assimilés » et dans le paragraphe 1.21 « Provisions pour démontage ». Le résultat des tests de sensibilité est donné au paragraphe 4.4 « Tests de perte de valeur sur les goodwill, les immobilisations corporelles, incorporelles et les droits d'utilisation » pour la valorisation des goodwill, actifs corporels et incorporels et droits d'utilisation, au paragraphe 4.5 « Titres mis en équivalence et tests de perte de valeur » pour la valorisation des titres mis en équivalence, au paragraphe 4.20 « Tableau des actifs et passifs financiers par catégorie » pour la valorisation des dettes sur engagements de rachat de minoritaires, et au paragraphe 4.13 « Provisions » pour la valorisation des provisions pour démontage et des provisions pour avantages au personnel.

## 1.6. Distinction courant / non courant

À l'exception des impôts différés qui sont classés en actifs et passifs non courants, les actifs et passifs sont classés en courant lorsque leur recouvrabilité ou leur paiement est prévu au plus tard 12 mois après la date de clôture de l'exercice. Dans le cas contraire, ils sont classés en non courant.

## 1.7. Immobilisations incorporelles

### 1.7.1. Frais de développement

Selon la norme IAS 38, les frais de développement sont obligatoirement immobilisés comme des actifs incorporels dès lors que le Groupe peut démontrer :

- Son intention, sa capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme
- L'existence d'avantages économiques futurs probables pour le Groupe
- La très forte probabilité de succès du Groupe
- Et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les dépenses de développement immobilisées incluent principalement les coûts liés au développement, à l'adaptation ou à la mise en valeur de gammes de mobilier urbain et de supports publicitaires, dans le cadre de propositions de contrats ayant une forte probabilité de succès. Ces dépenses comprennent également la conception et la construction de modèles et prototypes.

Le Groupe considère légitime d'activer les coûts des projets liés à la préparation des réponses aux appels d'offres. Compte tenu d'une part, de la nature des coûts engagés (conception et construction de modèles et prototypes), d'autre part du taux de succès de JCDecaux dans le cadre de ses réponses aux appels d'offres, le Groupe considère que ces coûts constituent des activités de développement activables, et satisfont aux critères d'activation rappelés ci-avant. En effet, ces coûts se rattachent directement à un contrat donné et sont encourus pour l'obtenir. L'amortissement commence lorsque le projet est concrétisé par un succès à l'appel d'offres, et est étalé sur la durée du contrat. En cas d'insuccès, le montant activé est comptabilisé en charges.

Les frais de développement portés à l'actif sont comptabilisés à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

### 1.7.2. Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles se rapportent pour l'essentiel aux contrats de Mobilier Urbain, Affichage et Transport reconnus lors de regroupements d'entreprises et sont amorties sur une durée correspondant au temps nécessaire pour que les flux actualisés cumulés utilisés pour la valorisation des actifs, couvrent la quasi-totalité des actifs. Elles comprennent également des droits d'entrée, amortis sur la durée des contrats, ainsi que des logiciels. Seuls les logiciels individualisés et clairement identifiés (notamment de type ERP) pour lesquels le Groupe a le contrôle, sont immobilisés et amortis sur une durée de 10 ans maximum. Les dépenses pour les autres logiciels sont constatées en charges de l'exercice.

## 1.8. Regroupement d'entreprises, acquisition de participation ne donnant pas le contrôle et cession de participation

Le goodwill représente la juste valeur de la contrepartie transférée (incluant la juste valeur de toute participation précédemment détenue dans la société acquise), augmentée du montant comptabilisé pour toute participation ne donnant pas le contrôle dans la société acquise, et diminuée du montant net comptabilisé au titre des actifs identifiables et des passifs repris évalués à la juste valeur.

Les goodwill ne sont pas amortis. Le Groupe procède à des tests de pertes de valeur, au moins une fois par an à la date de clôture mais également à tout autre moment s'il existe des indicateurs de perte de valeur. Suite à ces tests de perte de valeur menés conformément à la méthodologie décrite au paragraphe 1.10 « Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles, des droits d'utilisation et des goodwill », une dépréciation des goodwill est constatée, le cas échéant. Une telle dépréciation n'est pas réversible.

Les éventuels goodwill négatifs sont constatés directement au compte de résultat.

Dans le cadre de l'analyse de la juste valeur des actifs et passifs de l'entité acquise, le Groupe est notamment amené à valoriser des contrats et à reconnaître ces éléments en immobilisations incorporelles pour leur juste valeur, et ce en tenant compte de la durée résiduelle des contrats et d'une probabilité de renouvellement pour les activités de mobilier urbain et de transport, et d'un principe d'attrition pour les contrats d'affichage. Les actifs incorporels ainsi reconnus sont amortis sur une durée correspondant au temps nécessaire pour que les flux actualisés cumulés utilisés pour la valorisation des actifs, couvrent la quasi-totalité des actifs. Lorsqu'un contrat déficitaire est identifié, le Groupe est amené à diminuer la valeur brute du droit d'utilisation attaché à ce contrat puis à constater un éventuel passif. Ce passif correspond aux coûts nets inévitables attachés à ce contrat, c'est-à-dire, les redevances et coûts directement supportés

y compris les coûts de main-d'œuvre et frais administratifs directs. Et lorsqu'il y a une clause de sortie qui coûte moins cher que les coûts liés à la poursuite du contrat, c'est bien cette clause de sortie qui est provisionnée.

Les normes IFRS offrent aux sociétés un délai maximum de 12 mois à compter de la date d'acquisition pour finaliser l'évaluation à la juste valeur à la date d'acquisition des actifs et passifs obtenus.

Le Groupe enregistre en autres charges opérationnelles les coûts directs liés à l'acquisition, à l'exception des coûts directs liés à l'acquisition de participations ne donnant pas le contrôle qui sont enregistrés en capitaux propres.

Pour les acquisitions réalisées par étapes successives, le Groupe comptabilise en autres charges et produits opérationnels, la réévaluation de la quote-part antérieurement détenue au moment de la prise de contrôle. La juste valeur de celle-ci est estimée sur la base du prix d'acquisition diminué de la prime de contrôle.

Pour toute cession partielle ou totale avec perte de contrôle, le Groupe comptabilise en autres charges et produits opérationnels, le résultat de cession de la quote-part cédée ainsi que la réévaluation de la quote-part conservée.

Par ailleurs, les rachats de participation ne donnant pas le contrôle dans des sociétés contrôlées et les cessions de parts d'intérêts sans perte de contrôle donnent lieu à la comptabilisation en variation de capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société-mère de la différence entre le prix d'acquisition ou de cession et la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle. Les entrées et sorties de trésorerie correspondantes sont présentées dans le tableau des flux de trésorerie en « flux de trésorerie nets issus du financement ».

### 1.9. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

#### Mobiliers urbains

Les mobiliers urbains (Abribus, Mupis®, Seniors, Journaux Electroniques d'Information (JEI), Sanisettes, Colonnes Morris, etc.) et les supports publicitaires dans l'activité Transport sont amortis linéairement sur la durée de vie des contrats, comprise entre 8 et 25 ans. Les écrans digitaux sont amortis sur une durée comprise entre 5 et 10 ans, leur durée de vie économique pouvant être inférieure à la durée des contrats. Les coûts de maintenance des mobiliers urbains sont comptabilisés en charges.

Les coûts actualisés de démontage de mobilier en fin de contrat sont comptabilisés à l'actif, en contrepartie d'une provision, et sont amortis sur la durée des contrats.

#### Panneaux d'affichage

Les panneaux d'affichage font l'objet d'un mode d'amortissement propre aux pays concernés, déterminé en fonction de la réglementation et des conditions économiques locales.

La principale méthode d'amortissement est le mode linéaire sur une durée comprise entre 2 et 20 ans.

Les mobiliers urbains et les panneaux d'affichage du Groupe sont assurés contre les risques liés aux événements climatiques et leur adaptation à ces événements est garantie par la réalisation de tests de résistance. Les durées d'amortissement sont donc déterminées selon les durées normales d'utilisation ; les aléas climatiques étant maîtrisés via cette assurance et les tests réalisés.

### Durées d'amortissement

#### Immobilisations corporelles :

- Bâtiments et constructions 10 à 50 ans
- Installations techniques, matériel et outillage (Hors mobiliers urbains et panneaux) 5 à 10 ans
- Mobiliers urbains et panneaux 2 à 25 ans

#### Autres immobilisations corporelles :

- Agencements divers, aménagements 5 à 16 ans
- Matériel de transport 3 à 15 ans
- Matériel informatique 3 à 5 ans
- Mobilier 5 à 10 ans

### 1.10. Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles, des droits d'utilisation et des goodwill

Les immobilisations corporelles, incorporelles, les droits d'utilisation, ainsi que les goodwill font l'objet d'un test de perte de valeur, selon IAS 36, au minimum une fois par an.

Ce test consiste, pour une unité génératrice de trésorerie (UGT) ou un groupement d'UGT, à comparer sa valeur nette comptable à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable se définit comme la valeur la plus élevée entre (i) la juste valeur de cet actif (ou du groupe d'actifs considéré) nette des coûts de cession, et (ii) sa valeur d'utilité déterminée à partir des flux de trésorerie futurs actualisés.

Lorsque la valeur recouvrable est appréciée par référence à la valeur d'utilité, les prévisions de flux de trésorerie sont déterminées en intégrant des hypothèses de croissance appréciées soit sur la durée des contrats, soit sur une durée de 5 ans avec prise en compte d'une projection à l'infini ainsi qu'un taux d'actualisation reflétant les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent. Les hypothèses de croissance retenues n'intègrent pas d'opération de croissance externe. Les risques spécifiques à l'UGT testée sont traduits dans le choix des hypothèses retenues pour la détermination des flux de trésorerie et dans le taux d'actualisation retenu.

Les risques et impacts liés au changement climatique sont pris en compte dans les hypothèses des tests de dépréciation mais n'ont pas d'impact significatif pour le Groupe. En effet, les actifs de JCDecaux sont assurés contre les risques liés aux événements climatiques, ce qui permet de limiter le risque d'impact financier de ce type d'événement sur le Groupe. Ainsi, les flux économiques futurs sont sécurisés et ne sont pas impactés par les aléas climatiques. Les investissements et charges opérationnelles additionnels engagés par les filiales pour l'atteinte des objectifs ESG (Environnement, Social et Gouvernance) et liés aux enjeux climatiques et environnementaux (tels que les achats de certificats carbone, etc.) ont été pris en compte dans l'élaboration des budgets des pays mais ces derniers ne représentent pas à ce jour un montant suffisamment matériel pour peser significativement sur les tests de dépréciation, de même que l'augmentation des prix de l'électricité en Europe et des coûts salariaux dans les différentes géographies, ainsi que les nouvelles réglementations portant sur les plages horaires d'éclairage des mobiliers dans quelques pays d'Europe.

Lorsque la valeur comptable d'un actif (ou d'un groupe d'actifs) devient supérieure à sa valeur recouvrable, une perte de valeur est comptabilisée au compte de résultat pour ramener la valeur comptable à la valeur recouvrable.

## Méthodologie suivie

### • Niveau du test

- Pour les actifs corporels et incorporels et les droits d'utilisation, les tests de perte de valeur sont réalisés au niveau de l'UGT correspondant à l'entité opérationnelle
- Pour les goodwill, les tests sont réalisés au niveau de chaque regroupement d'UGT dont le périmètre est déterminé en prenant en compte le niveau de synergie attendu entre les UGT elles-mêmes. Ainsi, les tests sont effectués soit au croisement d'un secteur opérationnel et d'une zone géographique, soit sur des groupements d'UGT spécifiques, à l'instar du secteur Aéroports où les synergies s'apprécient au niveau mondial, ou des zones Pacifique et France « Roadside » où les synergies se justifient entre tous les secteurs : mobilier urbain, affichage pour France Roadside, et toutes activités pour Pacifique (Mobilier urbain, Affichage, Transport terrestre et Aéroport).

### • Taux utilisés

Les valeurs d'utilité prises en compte dans le cadre des tests de perte de valeur sont déterminées sur la base des flux de trésorerie futurs attendus, actualisés à un taux calculé sur la base du coût moyen pondéré du capital. Ce taux reflète les meilleures estimations du management de la valeur temps de l'argent, des risques spécifiques des actifs ou UGT ainsi que de la situation économique des zones géographiques dans lesquelles s'exerce l'activité attachée à ces actifs ou UGT.

Les pays sont répartis en six zones en fonction du risque associé à chaque pays, et à chaque zone correspond un taux d'actualisation spécifique s'échelonnant de 8,0% à 15,5%, pour la zone présentant le plus de risque. Le taux après impôt de 8,0% en 2022 (contre 7,0% en 2021), est utilisé notamment en Europe occidentale (hors Espagne, Portugal, Italie et Irlande), en Amérique du Nord, au Japon, à Singapour, en Corée du Sud et aux Emirats Arabes Unis. S'ajoute une prime de risque sur le segment Aéroports de 100 points de base (contre 200 points de base en 2021), reflétant le risque spécifique de cette activité dans le contexte de la crise mondiale sans précédent causée par la pandémie de Covid-19 et un horizon de reprise incertain.

### • Valeurs recouvrables

Elles sont déterminées à partir des données budgétaires pour la première année consécutive à la clôture des comptes et d'hypothèses de croissance et d'évolution spécifiques à chaque marché, qui reflètent les perspectives futures attendues. Les valeurs recouvrables sont déterminées sur la base de business plans pour lesquels les modalités de prise en compte des flux futurs de trésorerie diffèrent selon le secteur d'activité considéré avec un horizon généralement supérieur à 5 ans en raison de la nature et de l'activité du Groupe caractérisée par des engagements contractuels de longue durée avec des probabilités très fortes de renouvellement des contrats. Ainsi, de manière générale :

- Dans le Mobilier Urbain et le Transport, les flux futurs de trésorerie sont calculés sur la durée restante du contrat avec prise en compte d'une probabilité de renouvellement à l'échéance, le business plan étant réalisé sur la durée du contrat, généralement comprise entre 5 ans et 20 ans, avec un maximum de 25 ans pour la durée la plus longue
- Pour l'Affichage, ils sont calculés sur une période de 5 ans avec une projection à l'infini sur la base d'un taux de croissance de 2% par an pour les pays européens, dont les marchés nous apparaissent matures, et de 3% pour les autres pays, où l'affichage grand format nous semble bénéficier de conditions de marché plus favorables

- Pour l'UGT Roadside France, les flux futurs de trésorerie sont calculés sur la base de la durée restante des contrats avec prise en compte d'une probabilité de renouvellement à l'échéance et d'une valeur terminale sur la base d'un taux de croissance de 2% par an, avec application d'une décote correspondant à l'hypothèse de renouvellement des contrats

- Pour l'UGT Pacifique, ils sont calculés sur une période de 5 ans avec une projection à l'infini sur la base d'un taux de croissance de 3% par an.

Dans le cadre d'un contrat déficitaire, la provision pour perte à terminaison est appréciée en prenant en compte les coûts nets inévitables attachés à ce contrat, c'est-à-dire, les redevances et coûts directement supportés y compris les coûts de main-d'œuvre et frais administratifs directs. Et lorsqu'il y a une clause de sortie qui coûte moins cher que les coûts liés à la poursuite du contrat, c'est bien cette clause de sortie qui est provisionnée.

La valeur recouvrable d'un groupe d'UGT est donnée par la somme des valeurs recouvrables des UGT appartenant à ce groupe.

## 1.11. Contrats de location

### 1.11.1. Descriptif des contrats de location du Groupe

Les contrats liés au cœur de métier de JCDecaux ont des caractéristiques dominantes dépendant souvent de l'activité à laquelle ils se rattachent (Mobilier urbain, Transport, Affichage) ou de la géographie (pour des raisons de réglementation ou de pratique de marché locale).

Dans les activités de mobilier urbain et de transport, chaque contrat constitue souvent un cas spécifique, avec des modalités contractuelles parfois complexes résultant de négociations directes ou des conditions d'appel d'offres, avec des renégociations de certaines clauses qui peuvent intervenir en cours de vie du contrat, le plus souvent liées aux aléas de marché ou de déploiement opérationnel des structures publicitaires.

Plus de 15 000 contrats identifiés dans plus de 75 pays rentrent dans le champ d'application d'IFRS 16. Il s'agit essentiellement de contrats conclus avec les municipalités, les aéroports, les compagnies de transport, les centres commerciaux et les bailleurs privés, qui permettent au Groupe de disposer d'emplacements en vue d'installer des supports publicitaires nécessaires à son activité principale. Sur les plus de 15 000 contrats entrant dans le champ d'application d'IFRS 16, près de 80% correspondent à la location d'emplacements publicitaires (Mobilier Urbain, Transport et Affichage) et représentent près de 93% de la dette locative au 31 décembre 2022, les 20% de contrats restants étant constitués notamment de contrats immobiliers et de contrats de véhicules.

Les loyers et redevances fixes ou fixes en substance sont souvent des minima garantis de redevances variables liées au chiffre d'affaires publicitaire généré par les supports publicitaires installés sur les emplacements entrant dans le champ du contrat. C'est le cas de figure dominant dans les activités transport et centres commerciaux. Il est fréquent en mobilier urbain et plus rare en affichage grand format, où la redevance indépendante de la performance commerciale du contrat est le cas de figure le plus répandu.

Les loyers et redevances fixes et/ou fixes en substance ou les minima garantis, peuvent selon les contrats :

- Rester au même montant tout au long de la vie du contrat
- Évoluer en fonction d'un indice général (inflation, prix de la construction ...) ou selon le même mécanisme qu'un indice et

plus spécifique au contrat (nombre de passagers par exemple dans le transport)

- Évoluer tout en restant fixes sur la base des montants annuels prévus au contrat, ce qui est souvent lié à une montée en puissance attendue du chiffre d'affaires publicitaire du fait notamment de l'installation progressive de nouveaux supports, de l'ouverture de nouvelles lignes de métro ou de l'extension d'un aéroport
- Évoluer en fonction d'un pourcentage du montant de redevance total (redevance variable inclus) payé l'année précédente.

La durée non résiliable des contrats est très diverse, puisqu'elle va de 1 an à 39 ans sur la totalité de la population des contrats :

- La durée des contrats pour de l'affichage sur du mobilier urbain va de 1 an à 35 ans, dépendant dans l'essentiel des cas des termes de l'appel d'offres et dans quelques cas de négociation directe avec la collectivité. Cette durée est largement liée au modèle économique choisi par la collectivité dans son cahier des charges, notamment du niveau d'investissement attendu par JCDecaux pour les mobiliers publicitaires et non publicitaires. Plus l'investissement sera lourd, plus la durée sera longue afin d'équilibrer le modèle économique
- La durée des contrats pour des emplacements liés au transport va de 1 an à 15 ans, dépendant là aussi le plus souvent des termes de l'appel d'offres. La durée du contrat est généralement plus courte et le poids des redevances plus élevé que dans le mobilier urbain, du fait d'un moindre poids des investissements et des coûts opérationnels en proportion du chiffre d'affaires généré par les supports publicitaires
- La durée des contrats d'affichage grand format va de 1 an à 39 ans. Elle varie beaucoup en fonction des pays, selon la réglementation locale, plus ou moins contraignante, et les pratiques de marché relatives aux relations entre afficheurs et bailleurs privés.

Concernant les modalités d'extension ou de renouvellement :

- Les contrats d'affichage grand format, selon la réglementation ou les pratiques de marché, prévoient dans un certain nombre de cas un schéma de tacite reconduction ou de renouvellement automatique variant selon les géographies. Dans ce cas, la durée appliquée est la durée raisonnablement certaine, calculée en fonction de la durée moyenne de tacite reconduction observée par le passé sur le portefeuille de contrats
- Les contrats de mobilier urbain ou de transport peuvent prévoir des périodes d'extension de la durée initiale du contrat, qui dépendent selon les cas de l'accord des deux parties ou d'une seule des parties. Pour l'application de la norme IFRS 16 dans le cadre du contrat initial, les extensions de période contractuelle sont considérées lorsque JCDecaux est le seul à pouvoir exercer cette option ces cas étant assez rares. Les renouvellements des contrats de mobilier urbain ou de transport se font le plus souvent au travers de nouveaux contrats, après mise en œuvre d'une procédure de mise en concurrence (le plus souvent au travers d'une procédure d'appel d'offres).

Concernant les clauses de fin anticipée, seul un très faible nombre de contrats a été identifié pour lesquels JCDecaux est seul décisionnaire de la fin anticipée. Le plus souvent, l'accord des deux parties est nécessaire ou bien la fin anticipée est conditionnée par un fait générateur externe (force majeure, changement de sens de circulation en affichage grand format, récession économique majeure ou effondrement du marché publicitaire dans certains contrats de transport).

### 1.11.2. Contrats non traités sous IFRS 16

Tout nouveau contrat, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, fait l'objet d'une analyse pour conclure s'il répond à la définition d'un contrat de location. Lorsque le fournisseur ayant concédé des emplacements publicitaires au Groupe dispose d'un droit de substitution lui permettant de remplacer n'importe quel emplacement attribué au début du contrat par un autre pendant la durée du contrat, et cela afin de répondre à ses besoins opérationnels d'exploitation (autre que dans le cas d'une activité de maintenance et réparation), ce droit est considéré comme substantiel. C'est le cas dans les activités de mobilier urbain et transport du Groupe qui contiennent des dispositions qui donnent le droit au fournisseur ayant concédé des emplacements publicitaires au Groupe (le contractant), de déplacer de façon permanente ou temporaire certains équipements vers un autre emplacement ou de retirer les équipements. Dans le cas des contrats d'abribus, la municipalité peut ainsi avoir le droit d'adapter les emplacements des abribus aux évolutions des trajets de lignes d'autobus. Dans le cas des contrats de bus, l'entreprise de transport peut avoir le droit de modifier la quantité de bus, les routes ou l'affectation des bus aux routes. Dans le cas des contrats d'aéroports, le concédant ou l'autorité d'administration de l'aéroport peuvent également avoir le droit de demander le déplacement des mobiliers pour les adapter aux besoins opérationnels de l'aéroport.

Ces droits peuvent être exercés par le contractant à tout moment après la survenance d'une situation déterminée (par exemple en cas de restructuration, de modification ou d'extension de l'aéroport, de fermeture de routes, d'optimisation du réseau de bus, de souhait d'embellissement, d'entretien et de réparation) ou pour quelque raison que ce soit, généralement peu définie dans les contrats.

Les bases permettant de conclure que de tels accords comportent des droits de substitution substantiels sont les suivantes :

- Les contractants ont la possibilité de changer les emplacements tout au long de la durée du contrat car il existe généralement de nombreux emplacements alternatifs disponibles et ils ont le droit de demander un transfert vers un emplacement alternatif qui répond aux spécifications à tout moment pendant le contrat
- Le droit de changer d'emplacement ne dépend généralement pas d'un nombre limité d'événements ou de situations mais au contraire survient pour une liste de raisons très large (telles que les besoins opérationnels, l'intérêt général) ou dans certains cas sans raison définie dans le contrat. Cette situation démontre que le contractant a le contrôle de l'actif car il a la capacité de changer d'emplacement uniquement en fonction de ses propres contraintes ou besoins opérationnels
- Les bénéfices économiques des contractants dépendent principalement de leur cœur de métier :
  - Le changement de routes permet à l'entreprise de transport d'optimiser sa flotte en fonction de l'évolution du trafic
  - Le changement d'infrastructure (restructuration ou extension) permet à l'aéroport de remplir sa mission d'optimisation de la gestion du trafic aérien et du service aux passagers
  - Les clauses d'indemnisation incluses dans le contrat au-delà d'un certain seuil (telles que la recharge des frais de démantèlement ou les frais réduits dus au contractant) ne sont pas dissuasives, elles ne sont que des coûts à inclure dans une opération procurant au contractant un avantage économique global provenant de son activité principale.

Lorsque le caractère substantiel du droit de substitution est démontré, le Groupe n'a pas le contrôle de l'actif. Ces types de contrat ne répondent donc pas à la définition d'un contrat de location en

application de la norme IFRS 16 et les redevances fixes de l'année restent constatées en charges d'exploitation au même titre que les redevances variables. Pour ces contrats, les engagements futurs jusqu'à l'échéance du contrat des redevances fixes figurent en engagements hors bilan pour le montant total sur lequel le Groupe est engagé.

Par ailleurs, les deux exemptions de comptabilisation proposées par la norme IFRS 16 – contrats d'une durée inférieure ou égale à douze mois et location de biens de faible valeur – sont utilisées.

### 1.11.3. Comptabilisation des contrats de location entrant dans le champ d'application d'IFRS 16

Conformément à la norme IFRS 16 appliquée selon la méthode rétrospective complète depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, le Groupe reconnaît au passif du bilan une dette sur les contrats de location, au titre des loyers fixes (ou faisant l'objet d'une revalorisation sur base d'un indice) et des minimums garantis, en contrepartie, à l'actif, d'un droit d'utilisation amorti linéairement sur la durée de location ou d'utilisation de l'actif sous-jacent.

La charge fixe de loyer dans la marge opérationnelle est remplacée par l'amortissement du droit d'utilisation comptabilisé en résultat d'exploitation et la charge financière sur la dette de loyer enregistrée en résultat financier.

Les redevances variables basées sur le chiffre d'affaires sont exclues de la dette locative et sont inscrites en compte de résultat opérationnel lorsqu'elles sont encourues.

La norme est sans effet sur le résultat net sur la durée du contrat avec un impact défavorable en début de contrat qui se retourne dans le temps du fait des charges d'intérêts dégressives.

La dette nette du Groupe exclut la dette locative.

Dans le tableau des flux de trésorerie, seul le paiement des intérêts de la dette locative a un impact sur les flux opérationnels, le remboursement du principal affectant les flux de financement.

Le Groupe constate des impôts différés nets sur les contrats de location comptabilisés sous IFRS 16, le droit d'usage et la dette locative sont analysés ensemble.

Le montant de la dette locative dépend des hypothèses retenues au titre de la durée des engagements et du taux de financement marginal.

Le taux de financement marginal est déterminé pour chaque contrat sur la base du taux sans risque applicable à la devise du contrat, augmenté du basis de la devise, si disponible, et de la marge de crédit de la filiale concernée, basée sur le risque de crédit Groupe ou dans quelques cas spécifiques liés à des financements propres dans les filiales, à un risque de crédit propre à la filiale concernée. Ces différentes composantes sont définies en fonction de la durée de vie moyenne pondérée du contrat concerné.

La durée de contrat est déterminée en tenant compte de la période non résiliable et des périodes couvertes par les options de renouvellement (ou de résiliation) si leur exercice (ou non exercice) est raisonnablement certain.

Concernant les options de renouvellement ou de résiliation, en ligne avec l'application d'IFRS 16 et la décision de l'IFRS IC de novembre 2019 sur la durée des contrats de location et les durées d'utilité des agencements non amovibles :

- C'est lorsque l'exercice par le Groupe de l'option d'extension (ou de fin anticipée) est raisonnablement certain que la durée associée est retenue
- Une option d'extension (ou de fin anticipée) n'est retenue que lorsque JCDecaux est le seul à pouvoir exercer l'option

- La durée additionnelle (ou de fin anticipée) est retenue sur la base de l'ensemble des aspects économiques du contrat et non uniquement les paiements de rupture contractuelle. Si une seule partie a un intérêt économique à ne pas interrompre le contrat alors le contrat est exécutoire au-delà de sa période non résiliable
- Lorsque le bailleur est le seul à pouvoir exercer une option d'extension, cette dernière est automatiquement incluse dans la durée du contrat. Si le bailleur est le seul à pouvoir exercer une option de fin anticipée, cette option ne vient pas réduire la durée contractuelle.

Lorsque les contrats ont une durée indéterminée, ou sont résiliables à n'importe quel moment par chacune des parties, ou sont reconductibles par tacite reconduction, conformément aux décisions IFRS-IC sur les durées, il est tenu compte de la durée d'utilité des agencements non amovibles pour déterminer la durée du contrat ou dans le cadre des contrats en tacite reconduction, de la durée moyenne à date des contrats en tacite reconduction.

Concernant les baux commerciaux français, conformément au relevé de conclusion de l'ANC du 3 juillet 2020 et l'illustration émise par la CNCC de novembre 2020, la durée généralement retenue par le Groupe est de 9 ans, la période non résiliable étant de 3 ans. Il n'existe pas au plan comptable d'option de renouvellement au terme du bail pour les principaux contrats qui ne sont jamais reconduits de façon tacite ; ils font l'objet d'une renégociation.

Les modifications et réestimations de contrats sont liées essentiellement à des avenants signés et à la vie du contrat notamment l'évolution du montant des loyers à payer ou changement de la date de fin raisonnablement certaine lorsqu'une décision est prise quant à l'extension ou la fin anticipée d'un contrat. Elles donnent lieu comptablement à une réestimation de la dette en contrepartie du droit d'utilisation. L'incidence de cette modification de contrat présente un effet linéarisé dans le compte de résultat sur la nouvelle durée résiduelle du contrat et peut conduire en cas d'extinction de contrats à un effet positif dans le compte de résultat.

Les contrats déjà signés mais non démarrés à la clôture sont mentionnés en engagements hors bilan.

### 1.11.4. Réductions de loyers et redevances dans le cadre d'IFRS 16

Le Groupe peut être amené à négocier avec ses concédants des réductions de loyers fixes ou minimums garantis.

Pour les contrats entrant dans le champ d'application IFRS 16, c'est-à-dire les contrats qui ne comportent pas de droit de substitution substantiels, le montant de ces réductions de loyers a été comptabilisé :

- En redevances variables créditricies en marge opérationnelle en contrepartie d'une diminution de la dette locative :
  - En application de la norme IFRS 16 « Contrats de location » pour les contrats analysés et dans lesquels le Groupe a identifié des clauses de force majeure ou de hardship, la présence de ces clauses permettant de ne pas considérer les réductions comme une modification de contrat
  - En application de l'amendement à la norme IFRS 16 « Allègements de loyers liés à la Covid-19 au-delà du 30 juin 2021 » pour les autres contrats dont les réductions de loyers signées en 2022 ne sont associées à aucune autre modification de contrat et couvrent une période n'allant pas au-delà du 30 juin 2022
  - L'extinction de la dette comptabilisée en résultat est retraitée dans les flux opérationnels du tableau de flux de trésorerie sur la ligne gains et pertes sur contrats de location

- En diminution de la dette locative en contrepartie d'une diminution du droit d'utilisation, lorsque les négociations ont été considérées comme des modifications de contrat soit parce que les réductions allaient au-delà du 30 juin 2022, soit parce qu'il n'y avait pas de clause de force majeure, soit parce que d'autres modifications substantielles des contrats ont été négociées avec les réductions de loyer.

### 1.12. Titres mis en équivalence

À la date d'acquisition, les titres mis en équivalence intègrent la quote-part de capitaux propres détenue par le Groupe (hors intérêts ne donnant pas le contrôle) ainsi que le goodwill constaté lors de l'acquisition de ces titres.

La quote-part de dépréciation des actifs reconnus lors de l'acquisition ou lors de l'ajustement de juste valeur de ceux existant figure sur la ligne « Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence ».

Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entité mise en équivalence est supérieure à sa participation dans celle-ci, alors la quote-part du Groupe au bilan est ramenée à zéro sur la ligne Titres mis en équivalence par un reclassement en contrepartie de tout prêt auprès de cette entité constitutif de l'investissement net. Si le Groupe estime être solidaire des pertes alors une provision est comptabilisée au passif en provisions pour risques pour la quote-part de pertes accumulées excédant l'investissement d'origine ainsi que les prêts et les créances.

Les titres mis en équivalence font l'objet d'un test de perte de valeur annuel, ou en-dehors de cette périodicité lorsque les conditions existantes laissent supposer que l'actif pourrait être déprécié. Le cas échéant, la perte associée, qui est enregistrée dans le résultat des sociétés mises en équivalence, résulte du calcul de la valeur recouvrable de l'actif, qui se définit comme la valeur la plus élevée entre (i) la juste valeur de l'actif diminuée des coûts de cession, et (ii) sa valeur d'utilité basée sur les flux de trésorerie futurs attendus diminués de l'endettement net. Pour les sociétés cotées, la juste valeur utilisée dans le cadre des tests de dépréciation correspond à la valeur boursière. La méthodologie suivie pour le calcul des valeurs d'utilité des autres sociétés est la même que celle décrite pour les immobilisations corporelles et incorporelles et droits d'utilisation au paragraphe 1.10 « Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles, des droits d'utilisation et des goodwill ».

### 1.13. Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers sont principalement composés des participations dans des entités non consolidées (investissements financiers), de prêts, de dépôts et cautionnements et d'avances versées sur acquisition de titres de participation sous conditions suspensives.

Ils sont comptabilisés et évalués :

- Pour les titres de participation dans des entités non consolidées, initialement à la juste valeur, correspondant à leur prix d'acquisition. Par la suite, ils sont évalués à la juste valeur qui, en l'absence de prix coté sur un marché actif, est proche de la valeur d'utilité qui tient compte de la quote-part des capitaux propres et de la valeur probable de recouvrement. Les variations de valeurs constatées sont comptabilisées pour chacun des actifs et de façon irrévocable soit en résultat soit en autres éléments du résultat global sans possibilité de recyclage en compte de résultat en cas de cession. Seuls les dividendes reçus des investissements financiers évalués à la juste valeur par les capitaux propres sont comptabilisés en compte de résultat sur la ligne « Autres charges et produits financiers ».
- Pour les autres actifs financiers, au coût amorti (catégorie IFRS9). Une perte de valeur est enregistrée dans le compte de résultat lorsque la valeur de recouvrement de ces prêts et créances devient inférieure à leur valeur comptable.

### 1.14. Stocks

Les stocks sont composés principalement :

- De pièces nécessaires à la maintenance du mobilier urbain installé
- De mobiliers urbains et de panneaux d'affichage en attente de montage.

Le coût des stocks est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré et peut également incorporer des coûts de production, d'assemblage et de logistique.

Ils sont, le cas échéant, ramenés à la valeur nette de réalisation lorsque celle-ci est inférieure au coût.

### 1.15. Créances clients et autres débiteurs

Les créances clients sont enregistrées à leur juste valeur qui correspond à la valeur nominale de facturation, sauf si l'effet d'actualisation est significatif. Par la suite, ces créances d'exploitation sont évaluées au coût amorti.

Une dépréciation des comptes clients est pratiquée lorsque leur valeur de recouvrement est inférieure à leur valeur comptable. Le Groupe reconnaît une provision complémentaire liée aux pertes attendues selon la méthode simplifiée sur les créances clients saines en appliquant un taux moyen de défaut de paiement à partir de données statistiques historiques. Ce modèle prospectif basé sur les pertes attendues s'applique sur les créances clients dès leur comptabilisation initiale.

Le Groupe peut procéder à des cessions de créances commerciales dans le cadre d'opérations récurrentes ou ponctuelles. En application des dispositions d'IFRS 9, une analyse est alors menée pour évaluer le transfert des risques et avantages inhérents à la propriété de ces créances et notamment celui du risque de crédit, du risque de retard de paiement et du risque de dilution. Si cet examen met en évidence le transfert de la quasi-totalité des risques et avantages associés aux créances cédées, celles-ci sont sorties de l'état de la situation financière.

### 1.16. Trésorerie gérée

La trésorerie gérée comprend la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les actifs financiers de trésorerie. Ces éléments sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en résultat financier.

La trésorerie comptabilisée à l'actif de l'état de situation financière comprend la trésorerie en banque et la caisse. Les équivalents de trésorerie sont constitués de titres de placement à court terme et de dépôts à court terme. Les titres de placement à court terme et les dépôts à court terme sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur conformément aux critères définis par la norme IAS 7.

Les actifs financiers de trésorerie correspondent à des placements liquides à court terme ainsi qu'à de la trésorerie appartenant au Groupe, mise sous séquestre dans le cadre de l'exécution de contrats. Ces actifs ont les caractéristiques principales des équivalents de trésorerie mais ne respectent pas strictement les critères de qualification définis par la norme IAS 7. Ils sont inclus dans le calcul de la dette nette du Groupe.

Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie consolidés, la trésorerie nette comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus, nette des concours bancaires.

### 1.17. Dettes financières

Les dettes financières sont enregistrées initialement à la juste valeur correspondant en général à la somme reçue diminuée des frais d'émission associés et sont par la suite évaluées au coût amorti.

### 1.18. Instruments financiers dérivés

Un instrument financier dérivé est un instrument financier qui répond aux trois caractéristiques ci-dessous :

- Une variable sous-jacente qui fait varier la valeur de l'instrument financier dérivé
- Un investissement net initial nul ou faible
- Un règlement à une date future.

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à l'actif ou au passif de l'état de situation financière à leur juste valeur, les variations de valeurs ultérieures étant enregistrées par contrepartie du compte de résultat, sauf s'ils ont été qualifiés de couverture de flux de trésorerie (part efficace) ou d'investissement net à l'étranger.

Une comptabilité de couverture peut être adoptée si une relation de couverture entre l'élément couvert (le sous-jacent) et l'instrument financier dérivé est établie et documentée dès la mise en place de la couverture et que son efficacité est démontrée à l'origine et à chaque arrêté comptable. A ce jour, le Groupe met en place principalement deux types de couverture des actifs et passifs financiers :

- La couverture de juste valeur (« Fair Value Hedge ») qui a pour objectif de se prémunir contre les variations de juste valeur des actifs, passifs ou engagements fermes à l'origine, dues à l'évolution des conditions de marché. La variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée en contrepartie du compte de résultat dans le résultat financier mais elle est neutralisée par les variations symétriques de juste valeur du risque couvert (à l'inefficacité près)
- La couverture de flux de trésorerie (« Cash-Flow Hedge ») utilisée pour se prémunir contre les variations de flux de trésorerie attribuables à des actifs et passifs existants ou à des transactions

futures hautement probables. La part efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement dans les autres éléments du résultat global, et la part inefficace est maintenue au compte de résultat en résultat financier. Le montant enregistré dans les autres éléments du résultat global est recyclé en résultat financier lorsque l'élément couvert affecte lui-même le résultat. La valeur d'entrée au bilan de l'actif ou du passif est comptabilisée en appliquant le « basis adjustment ».

La relation de couverture est traitée par rapport à un unique paramètre de marché, soit dans le cas du Groupe aujourd'hui, un taux de change ou un taux d'intérêt. Lorsqu'un même instrument dérivé couvre à la fois un risque de taux d'intérêt et un risque de change, les impacts taux et change sont traités séparément.

La comptabilité de couverture cesse lorsque l'instrument de couverture arrive à expiration ou est vendu, résilié ou exercé ou qu'il ne respecte plus les critères de qualification pour la comptabilité de couverture. Dans le cadre d'une couverture de transaction future hautement probable comptabilisée en autres éléments du résultat global, tout profit ou perte cumulé(e) réalisé(e) sur l'instrument de couverture de flux de trésorerie est maintenu(e) en résultat global jusqu'à ce que la transaction prévue se produise. S'il n'est plus attendu que la transaction couverte se produise, le profit ou la perte net(te) cumulé(e) comptabilisé(e) en autres éléments du résultat global est transféré(e) dans le résultat financier de la période.

Pour les dérivés qui ne satisfont pas aux critères de qualification pour la comptabilité de couverture, tout profit ou perte résultant des variations de juste valeur est comptabilisé(e) directement dans le résultat financier de l'exercice.

Le classement comptable des instruments financiers dérivés en éléments courants ou non courants est déterminé par la maturité du dérivé.

### 1.19. Engagements de rachat de minoritaires

En l'absence de position de l'IASB sur le traitement comptable des engagements de rachat de minoritaires, les principes retenus dans les comptes consolidés antérieurs sont maintenus pour l'ensemble des engagements pris par le Groupe.

L'application de la norme IAS 32 conduit à reconnaître au passif une dette relative aux engagements de rachat des parts des minoritaires dans des filiales du Groupe, ceci non seulement pour la partie déjà comptabilisée en participations ne donnant pas le contrôle (reclassée en dette), mais également pour l'excédent résultant de la valeur actuelle de l'engagement. La contrepartie de cet excédent est imputée en diminution des participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres de l'état de situation financière.

En l'absence de position de l'IASB sur les engagements de rachat de minoritaires, les variations ultérieures de la juste valeur de la dette sont comptabilisées en résultat financier, et sont allouées en participations ne donnant pas le contrôle dans le résultat, sans impact sur le résultat net part du Groupe.

Les engagements comptabilisés à ce titre figurent dans la rubrique au passif de l'état de situation financière « Dettes sur engagements de rachat de minoritaires ».

## 1.20. Provisions pour retraites et avantages assimilés

Les engagements du Groupe résultant de régimes à prestations définies, ainsi que leur coût, sont comptabilisés au passif et déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées.

Cette méthode consiste à évaluer l'engagement en fonction du salaire projeté en fin de carrière et des droits acquis à la date d'évaluation, déterminés selon les dispositions de la convention collective, des accords d'entreprise ou des droits légaux en vigueur.

Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer ces engagements varient selon les conditions économiques prévalant dans le pays dans lequel le régime est situé et les hypothèses démographiques propres à chaque société.

Ces régimes sont soit financés, leurs actifs étant alors gérés par une société tiers indépendante, soit non financés ou partiellement financés, leurs engagements faisant l'objet d'une provision au passif de l'état de situation financière. Le produit des actifs du régime est estimé à partir du taux d'actualisation utilisé pour la dette actuarielle.

Pour les avantages postérieurs à l'emploi, les écarts actuariels sont reconnus immédiatement et dans leur intégralité en autres éléments du résultat global sans possibilité de recyclage en résultat. Le coût des services passés est comptabilisé immédiatement et dans son intégralité dans le résultat de la période que les droits soient acquis ou en cours d'acquisition.

Pour les autres avantages à long terme, les écarts actuariels générés ainsi que le coût des services passés sont immédiatement comptabilisés en charges ou en produits, lors de l'exercice de leur constatation.

Les effets de l'actualisation de la provision pour avantages au personnel sont présentés dans le résultat financier.

## 1.21. Provisions pour démontage

Les coûts destinés au démontage des mobiliers en fin de contrat sont enregistrés en provisions si une obligation contractuelle de démontage existe à une date prévisible. Ces provisions sont constituées pour la totalité du coût de démontage estimé dès le début du contrat et sont actualisées. En contrepartie, le coût de démontage est comptabilisé à l'actif et amorti sur la durée du contrat. La charge de désactualisation est comptabilisée en charge financière. Le taux d'actualisation utilisé correspond au taux swap de la durée moyenne pondérée des actifs des contrats du pays considéré.

## 1.22. Paiements fondés sur des actions

### 1.22.1. Plans de souscription et d'achat d'actions à prix unitaire convenu

Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », les stock-options accordées aux salariés sont traitées comme un élément de rémunération « versé » en échange de services rendus par eux sur la période s'étendant de la date de leur attribution à la date à laquelle leur droit d'exercice devient définitif.

La juste valeur des services rendus est déterminée par référence à la juste valeur des instruments financiers octroyés.

La juste valeur des options est déterminée à leur date d'attribution par un actuaire indépendant, les changements éventuels de juste valeur ultérieurs n'étant pas considérés. Le modèle de valorisation utilisé est le modèle de Black & Scholes sur la base des hypothèses détaillées au paragraphe 5.2 « Charges d'exploitation nettes » ci-après.

Le coût des services rendus est comptabilisé au compte de résultat par contrepartie d'une rubrique de capitaux propres, suivant un profil qui reflète les modalités d'acquisition des droits d'exercice des options. Cet enregistrement est fait à la fin de chaque arrêté comptable et ce, jusqu'à la date où les droits d'exercice des options du plan considéré sont complètement acquis.

Le montant figurant en capitaux propres reflète la partie écoulée de la période nécessaire à l'acquisition des droits d'exercice des options et la meilleure estimation du management des options octroyées pour lesquelles un droit d'exercice sera effectivement acquis. Le délai d'acquisition court à compter de la date d'acceptation du bénéficiaire.

Les plans de stock-options sont attribués sur la base d'objectifs individuels et des résultats du Groupe. L'exercice des stock-options est soumis à des conditions de présence dans la société.

### 1.22.2. Plans d'attribution d'actions gratuites

La juste valeur des actions gratuites est déterminée à leur date d'attribution par un actuaire indépendant. Cette juste valeur de l'action gratuite est déterminée selon le cours à la date d'attribution diminué des dividendes futurs actualisés.

L'obtention de la totalité des actions gratuites s'effectue après une présence continue au sein du Groupe définie en fonction des plans et en fonction de l'atteinte de conditions de performance du Groupe et individuelle.

Le coût des services rendus est comptabilisé au compte de résultat par la contrepartie d'une rubrique de capitaux propres, suivant un profil qui reflète les modalités d'acquisition des actions gratuites. Le délai d'acquisition court à compter de la date d'acceptation du bénéficiaire.

### 1.22.3. Plans de souscription et d'achat dénoués par remise de trésorerie

Les plans de souscription et d'achat d'actions qui seront réglés sous forme de trésorerie, sont évalués à leur juste valeur et constatés en résultat, par contrepartie d'un passif. Ce passif est réévalué à chaque date de clôture jusqu'à son règlement.

## 1.23. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe provient principalement de la vente d'espaces publicitaires sur des équipements de mobilier urbain, des panneaux d'affichage et de la publicité dans les transports.

Les ventes d'espaces publicitaires, les locations et les prestations de services sont enregistrées en chiffre d'affaires linéairement sur la période de réalisation de la prestation dont la durée est généralement comprise entre 1 semaine et 3 ans.

Le fait générateur de la vente d'espaces publicitaires est la réalisation de la campagne publicitaire.

Le chiffre d'affaires provenant de la vente d'espaces publicitaires est présenté sur une base nette, après déduction des remises commerciales. Dans certains pays, des commissions sont versées par le Groupe aux agences de publicité et aux centrales d'achat d'espaces publicitaires lorsque celles-ci jouent le rôle d'intermédiaires entre le Groupe et les annonceurs. Ces commissions sont alors déduites du chiffre d'affaires.

Dans les contrats où le Groupe paie une redevance variable, ou bien reverse une partie de ses recettes publicitaires, et dans la mesure où le Groupe agit en tant que principal dans son activité de vente d'espace publicitaire, le Groupe comptabilise en chiffre d'affaires la totalité des recettes publicitaires avant les redevances et reversements,

et comptabilise les redevances et la partie du chiffre d'affaires reversée en charges d'exploitation.

Les charges d'escomptes financiers sont déduites du chiffre d'affaires du Groupe.

Les contrats de mise à disposition d'espaces publicitaires sont considérés comme des prestations uniques de service sur une longue durée. Lorsque des remises sont accordées aux clients sur les contrats longue durée de mise à disposition d'espaces publicitaires, celles-ci sont comptabilisées comme un ajustement cumulatif sur toute la durée du contrat, le service restant à fournir n'étant pas considéré comme distinct du service déjà réalisé.

Outre la commercialisation d'espaces publicitaires situés sur ses mobiliers, le Groupe exerce une activité de vente, location et entretien de mobilier urbain dont le chiffre d'affaires est comptabilisé dans l'activité Mobilier Urbain. Le Groupe tire également des revenus non publicitaires de son activité de Vélos en Libre-Service ainsi que de la mise en œuvre de solutions techniques innovantes, selon le concept « JCDecaux Innovate », et des services annexes à son chiffre d'affaires analogue ou digital. Le chiffre d'affaires non publicitaire est reconnu de façon linéaire sur la durée du contrat en dehors des ventes de mobilier ou des prestations ponctuelles.

#### 1.24. Marge opérationnelle

La marge opérationnelle se définit comme le chiffre d'affaires diminué des coûts directs d'exploitation et des coûts commerciaux, généraux et administratifs.

Elle inclut les dotations aux provisions nettes de reprises relatives aux comptes clients.

La marge opérationnelle est impactée des charges d'escompte comptabilisées en déduction du chiffre d'affaires et des produits d'escompte enregistrés en déduction des coûts directs d'exploitation, d'une part, et des charges de stock-options ou actions gratuites comptabilisées sur la ligne « Coûts commerciaux, généraux et administratifs », d'autre part.

#### 1.25. Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation est déterminé à partir de la marge opérationnelle diminuée des consommations de pièces détachées au titre de la maintenance, des dotations aux amortissements et provisions nettes, des pertes de valeur des goodwill, et des autres charges et produits opérationnels. Les pertes de valeur des stocks sont enregistrées sur la ligne « Pièces détachées maintenance ».

Les autres charges et produits opérationnels comprennent les plus et moins-values de cession d'actifs corporels et incorporels, de coentreprises et entreprises associées, des gains et pertes sur contrat de location, les plus et moins-values de cession liées à la perte de contrôle de sociétés, ainsi que l'éventuel profit ou perte qui découle de la réévaluation de la quote-part conservée à sa juste valeur, l'éventuel profit ou perte qui découle de la réévaluation à la juste valeur de la participation antérieurement détenue lors d'une prise de contrôle par étape, les éventuels ajustements de prix provenant d'événements postérieurs à la date d'acquisition, ainsi que les éventuels goodwill négatifs, les coûts directs liés aux acquisitions, et les éléments non récurrents.

Les charges nettes liées aux résultats des tests de perte de valeur sur les immobilisations corporelles et incorporelles et les droits d'utilisation sont enregistrées sur la ligne « Dotations aux amortissements et provisions nettes ».

#### 1.26. Impôts différés et exigibles

Les impôts différés sont comptabilisés sur la base des différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur base fiscale provenant pour l'essentiel des retraitements de consolidation [harmonisation des méthodes et durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, contrats de location, reconnaissance de contrats dans le cadre de la méthode de l'acquisition, etc.]. Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des réglementations fiscales qui ont été adoptées à la date de clôture. Ils peuvent faire l'objet d'une dépréciation en cas d'impôt différé actif net sur la filiale dont la recouvrabilité sur un horizon court est incertaine.

Les impôts différés actif sur déficits reportables ne sont reconnus que lorsqu'il est probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales pourront être imputées. L'horizon de recouvrabilité des déficits ordinaires retenu par le groupe est de 3 à 5 ans adapté en fonction des particularités de chaque pays.

Conformément aux normes internationales, le Groupe a qualifié la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (« CVAE »), en France, comme étant un impôt.

## 2. ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

### 2.1. Principaux mouvements de périmètre

Les principales variations de périmètre intervenues en 2022 sont les suivantes :

#### Acquisitions (prises de contrôle)

Le 5 juillet 2022, JCDecaux Europe Holding a acquis 75 % de la société Displayce. Cette société est leader spécialisée dans l'achat et l'optimisation des campagnes digitales en communication extérieure. La nouvelle société acquise est consolidée en intégration globale.

Le 15 septembre 2022, JCDecaux North America a acquis 51 % de la société JCDecaux Chicago Communication Network, LLC (anciennement Interstate JCDecaux LLC). Cette société, auparavant détenue en contrôle conjoint et mise en équivalence à 49 %, est désormais détenue à 100 % et consolidée en intégration globale.

Le 7 décembre 2022, JCDecaux France a acquis 100 % de la société Pisoni. Cette société implantée dans le Sud de la France est spécialiste du mobilier urbain et de l'affichage. La nouvelle société acquise est consolidée en intégration globale.

#### Acquisitions de participations ne donnant pas le contrôle

En juin 2022, JCDecaux Middle East FZ LLC a acquis 5,4 % de participations ne donnant pas le contrôle dans la société JCDecaux Dicon FZCO aux Emirats Arabes Unis. Cette société qui était déjà consolidée en intégration globale est désormais détenue à 80,4 %.

#### Autres variations

D'autres variations, notamment des liquidations et des acquisitions de titres de participation sont détaillées au paragraphe 13 «Périmètre de consolidation».

### 2.2. Effets des acquisitions

Les prises de contrôle réalisées en 2022 qui portent principalement sur JCDecaux Chicago Communication Network, LLC (anciennement Interstate JCDecaux LLC), Displayce et Pisoni ont eu les effets suivants sur les comptes consolidés du Groupe

<i>En millions d'euros</i>		JUSTE VALEUR COMPTABILISÉE À LA DATE D'ACQUISITION
Actifs non courants		54,2
Actifs courants		30,1
<b>TOTAL ACTIFS</b>		<b>84,3</b>
Passifs non courants		76,8
Passifs courants		13,1
<b>TOTAL PASSIFS</b>		<b>89,9</b>
ACTIF NET À LA JUSTE VALEUR À 100%	(a)	-5,6
- dont Participations ne donnant pas le contrôle	(b)	0,2
<b>CONTREPARTIE TOTALE TRANSFÉRÉE</b>	<b>(c)</b>	<b>136,0</b>
- dont juste valeur de la quote-part antérieurement détenue		47,2
- dont prix d'acquisition		88,8
<b>GOODWILL</b>	<b>(d)=(c)-(a)+(b)</b>	<b>141,8</b>
- dont Goodwill alloué aux sociétés mises en équivalence	(e)	0,0
<b>GOODWILL IFRS <sup>(1)</sup></b>	<b>(f)=(d)-(e)</b>	<b>141,8</b>
PRIX D'ACQUISITION		-88,8
Trésorerie nette acquise		12,6
ACQUISITIONS DE TITRES DE PARTICIPATION SUR L'EXERCICE		-76,3

<sup>(1)</sup> L'option de calcul du goodwill complet n'a pas été retenue.

Les valeurs des actifs et passifs acquis ainsi que les goodwill afférents à ces opérations sont déterminés de manière provisoire et sont susceptibles d'évoluer durant le délai nécessaire à la finalisation de l'affectation des goodwill qui peut s'étendre jusqu'à 12 mois maximum après la date de prise de contrôle.

L'impact sur le chiffre d'affaires et le résultat net part du Groupe des acquisitions réalisées en 2022 est respectivement de 5,8 millions d'euros et de -0,2 million d'euros. Le résultat net en 2022 est par ailleurs également impacté à hauteur de 63,4 millions d'euros du profit de réévaluation à la juste valeur de JCDecaux Chicago Communication Network, LLC (anciennement Interstate JCDecaux LLC) avant sa prise de contrôle. L'impact complémentaire sur le chiffre d'affaires et le résultat net part du Groupe si ces acquisitions avaient été réalisées au 1<sup>er</sup> janvier 2022 serait une hausse de 27,1 millions d'euros du chiffre d'affaires et de 0,1 million d'euros du résultat net part du Groupe.

### 3. INFORMATION SECTORIELLE

Pour mesurer la performance opérationnelle du Groupe et éclairer les dirigeants sur leur prise de décision en cohérence avec les données historiques, l'information sectorielle est ajustée de :

- L'impact de la norme IFRS 11 : les données des coentreprises, sociétés sous contrôle conjoint, sont intégrées proportionnellement dans l'information sectorielle,
- L'impact de la norme IFRS 16 pour ce qui concerne les contrats de location d'emplacements destinés à des structures publicitaires (contrats « core business ») hors contrats de location immobilière et véhicules (contrats « non core business ») : les redevances fixes des contrats « core business » entrant dans le champ d'application d'IFRS 16 sont maintenues dans la marge opérationnelle dans l'information sectorielle.

Ces deux ajustements sont conformes aux principes suivis dans le reporting de gestion opérationnelle du Groupe, sur lequel s'appuie le Directoire, Principal Décideur Opérationnel (PDO).

En conséquence, conformément à IFRS 8, les données opérationnelles présentées ci-après, en ligne avec cette information interne, sont dites ajustées. Elles font l'objet d'une réconciliation avec les états financiers IFRS où l'application de la norme IFRS 11 conduit à retenir la méthode de la mise en équivalence des coentreprises et où les loyers « core business » font l'objet d'une comptabilisation selon IFRS 16 (reconnaissance d'une dette locative et d'un droit d'usage au titre des redevances fixes et minimums garantis) et dont les effets au compte de résultat (amortissement du droit d'usage et actualisation de la dette locative) viennent remplacer la charge de loyer.

#### 3.1. Informations relatives aux secteurs opérationnels

##### Définition des secteurs opérationnels

###### Mobilier Urbain

L'activité Mobilier Urbain couvre de manière générale les conventions publicitaires sur le domaine public signées avec les villes et collectivités locales. Elle comprend également les activités de publicité dans les centres commerciaux, ainsi que les locations de mobiliers, les ventes et locations de matériels (toilettes, vélos...), les travaux et entretiens divers, et autres prestations de services.

###### Transport

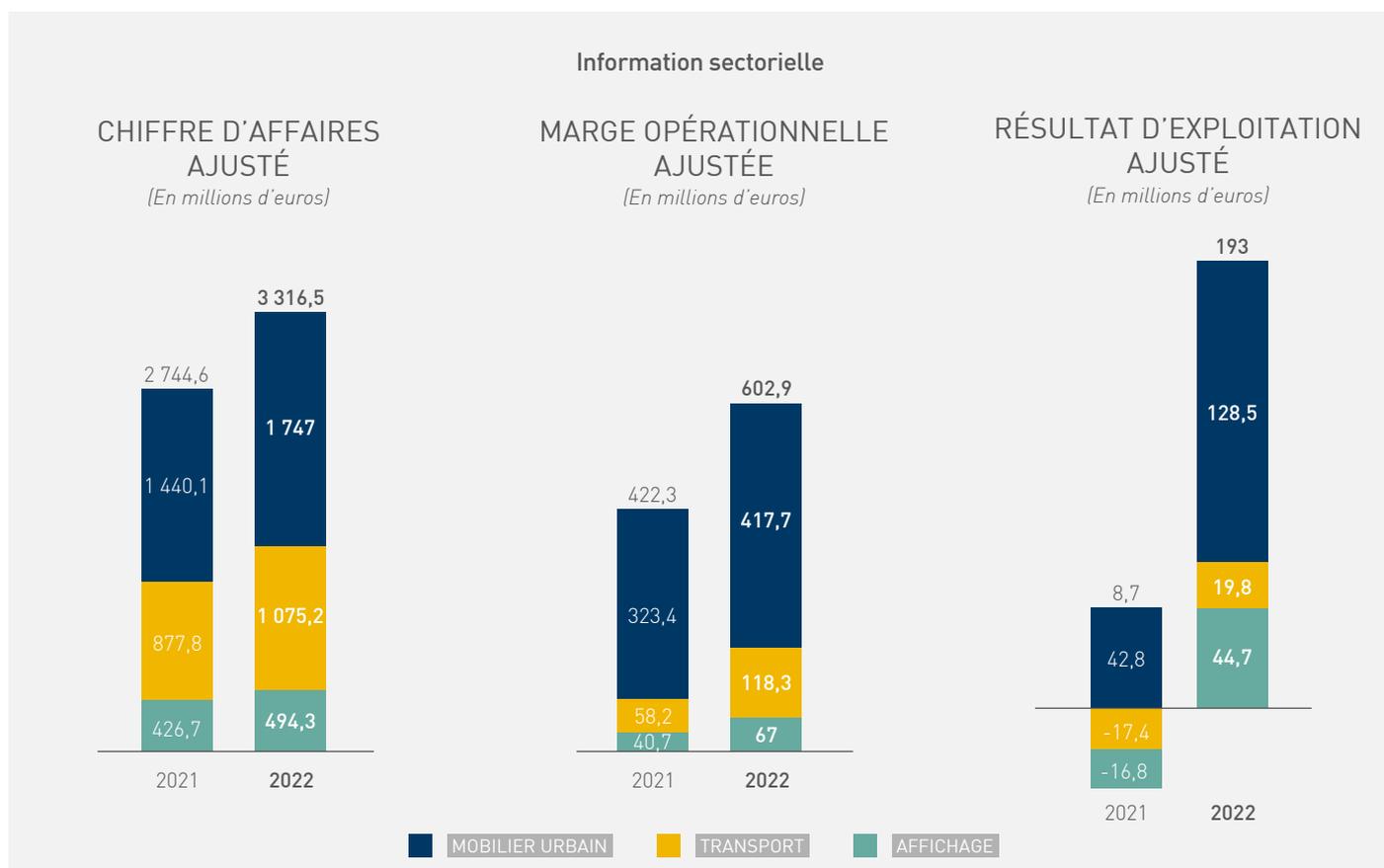
L'activité Transport couvre la publicité dans les moyens de transport tels que les aéroports, les métros, les bus, les tramways et les trains.

###### Affichage

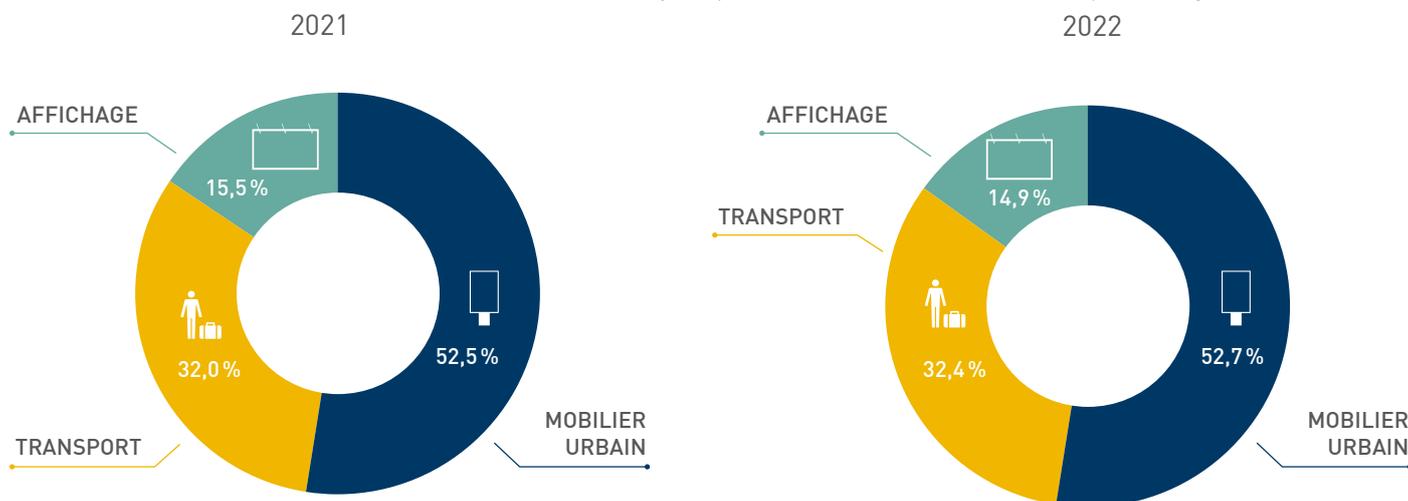
L'activité Affichage couvre de manière générale la publicité sur le domaine privé, telle que l'affichage grand format traditionnel ou rétro-éclairé, l'affichage lumineux type néons et les bâches publicitaires.

##### Opérations entre les différents secteurs opérationnels

Les prix de transfert entre les secteurs opérationnels sont les prix qui auraient été fixés dans des conditions de concurrence normale, comme pour une transaction avec des tiers.



L'évolution sur les deux derniers exercices du chiffre d'affaires ajusté par activé se décline comme suit (en pourcentage) :



L'information sectorielle relative aux secteurs opérationnels se décompose comme suit en 2022 :

En millions d'euros	MOBILIER URBAIN	TRANSPORT	AFFICHAGE	TOTAL DES ACTIVITÉS
Chiffre d'affaires <sup>(1)</sup>	1 747,0	1 075,2	494,3	3 316,5
Marge opérationnelle	417,7	118,3	67,0	602,9
Résultat d'exploitation <sup>(2)</sup>	128,5	19,8	44,7	193,0
Investissements corporels et incorporels nets <sup>(3)</sup>	197,4	117,4	35,0	349,9

<sup>(1)</sup> Dont chiffre d'affaires publicitaire de 2 972,5 millions d'euros et chiffre d'affaires non publicitaire de 344,0 millions d'euros.

<sup>(2)</sup> Dont une dotation nette relative aux tests de perte de valeur de -19,1 millions d'euros : -3,3 millions d'euros en Mobilier Urbain, -15,7 millions d'euros en Transport et -0,1 million d'euros en Affichage.

<sup>(3)</sup> Décaissements sur acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles nets des encaissements sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles.

La réconciliation de ces données opérationnelles ajustées avec les données IFRS se décompose comme suit :

En millions d'euros	DONNÉES AJUSTÉES <sup>(1)</sup>	IMPACT DES COENTREPRISES <sup>(2)</sup>	IMPACT IFRS 16 <sup>(3)</sup>	DONNÉES IFRS
Chiffre d'affaires	3 316,5	-242,5	0,0	3 074,0
Marge opérationnelle	602,9	-60,6	780,2	1 322,5
Résultat d'exploitation	193,0	-43,6	114,1	263,4
Investissements corporels et incorporels nets	349,9	-8,1	0,0	341,8

<sup>(1)</sup> Y compris l'impact d'IFRS 16 sur les contrats non core business (dont +56,2 millions d'euros liés à l'annulation des loyers et -52,0 millions d'euros d'amortissement des droits d'utilisation).

<sup>(2)</sup> Impact du passage de la méthode de l'intégration proportionnelle à la méthode de la mise en équivalence des coentreprises.

<sup>(3)</sup> Impact d'IFRS 16 sur les loyers core business des sociétés contrôlées.

L'impact de -242,5 millions d'euros de la norme IFRS 11 (passage de la méthode de l'intégration proportionnelle à la méthode de la mise en équivalence des coentreprises) sur le chiffre d'affaires ajusté, se décompose en -259,3 millions d'euros de chiffre d'affaires réalisé par les coentreprises – dont le détail est donné au paragraphe 11 « Informations sur les coentreprises » et +16,7 millions d'euros de part non éliminée sous IFRS 11 de chiffres d'affaires inter-compagnies réalisé par des sociétés contrôlées avec des coentreprises, ramenant ainsi le chiffre d'affaires IFRS à +3 074,0 millions d'euros.

L'impact de +780,2 millions d'euros de la norme IFRS 16 sur la marge opérationnelle correspond à l'annulation des loyers et redevances core business des sociétés contrôlées. L'impact de +114,1 millions d'euros de la norme IFRS 16 sur le résultat d'exploitation se décompose en +780,2 millions d'euros d'annulation des loyers et redevances dans la marge opérationnelle, -692,9 millions d'euros d'amortissement du droit d'utilisation, +8,1 millions d'euros de plus et moins-values sur fins de contrats IFRS 16, +17,4 millions d'euros d'impact IFRS 16 provenant de la réévaluation de la quote-part antérieurement détenue dans JCDecaux Chicago Communication Network, LLC (anciennement Interstate JCDecaux LLC), -3,1 millions d'euros d'annulation des reprises de provisions pour pertes à terminaison, +4,4 millions d'euros d'amortissement du droit d'utilisation issu de la reclassification des provisions pour pertes à terminaison.

L'information sectorielle relative aux secteurs opérationnels se décompose comme suit en 2021 :

<i>En millions d'euros</i>	MOBILIER URBAIN	TRANSPORT	AFFICHAGE	TOTAL DES ACTIVITÉS
Chiffre d'affaires <sup>(1)</sup>	1 440,1	877,8	426,7	2 744,6
Marge opérationnelle	323,4	58,2	40,7	422,3
Résultat d'exploitation <sup>(2)</sup>	42,8	-17,4	-16,8	8,7
Investissements corporels et incorporels nets <sup>(3)</sup>	128,0	16,5	13,0	157,5

<sup>(1)</sup> Dont chiffre d'affaires publicitaire de 2 419,8 millions d'euros et chiffre d'affaires non publicitaire de 324,8 millions d'euros.

<sup>(2)</sup> Dont une dotation nette relative aux tests de perte de valeur de -7,6 millions d'euros : -7,2 millions d'euros en Mobilier Urbain et -0,4 million d'euros en Transport.

<sup>(3)</sup> Décaissements sur acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles nets des encaissements sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles.

La réconciliation de ces données opérationnelles ajustées avec les données IFRS se décompose comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	DONNÉES AJUSTÉES <sup>(1)</sup>	IMPACT DES COENTREPRISES <sup>(2)</sup>	IMPACT IFRS 16 <sup>(3)</sup>	DONNÉES IFRS
Chiffre d'affaires	2 744,6	-222,1	0,0	2 522,5
Marge opérationnelle	422,3	-58,9	800,5	1 163,9
Résultat d'exploitation	8,7	-39,5	99,5	68,6
Investissements corporels et incorporels nets	157,5	-7,2	0,0	150,3

<sup>(1)</sup> Y compris l'impact d'IFRS 16 sur les contrats non core business (dont +52,6 millions d'euros liés à l'annulation des loyers et -46,5 millions d'euros d'amortissement des droits d'utilisation).

<sup>(2)</sup> Impact du passage de la méthode de l'intégration proportionnelle à la méthode de la mise en équivalence des coentreprises.

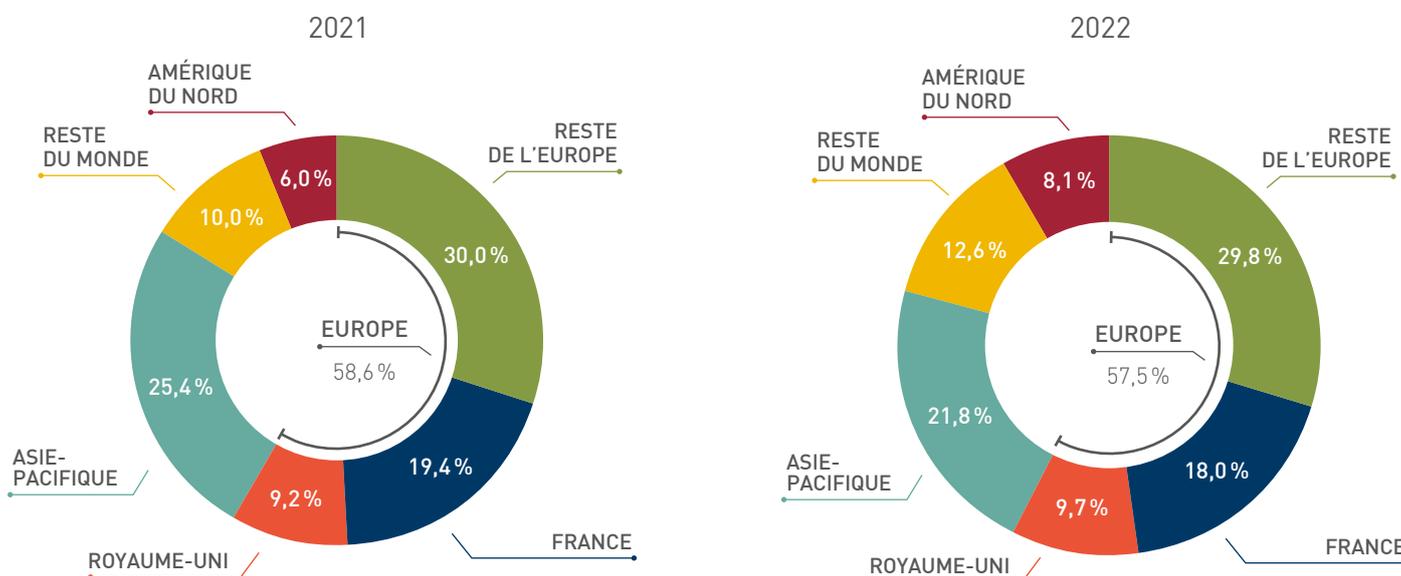
<sup>(3)</sup> Impact d'IFRS 16 sur les loyers core business des sociétés contrôlées.

L'impact de -222,1 millions d'euros de la norme IFRS 11 (passage de la méthode de l'intégration proportionnelle à la méthode de la mise en équivalence des coentreprises) sur le chiffre d'affaires ajusté, se décompose en -233,3 millions d'euros de chiffre d'affaires réalisé par les coentreprises – dont le détail est donné au paragraphe 11 « Informations sur les coentreprises » et +11,2 millions d'euros de part non éliminée sous IFRS 11 de chiffres d'affaires inter-compagnies réalisé par des sociétés contrôlées avec des coentreprises, ramenant ainsi le chiffre d'affaires IFRS à 2 522,5 millions d'euros.

L'impact de +800,5 millions d'euros de la norme IFRS 16 sur la marge opérationnelle correspond à l'annulation des loyers et redevances core business des sociétés contrôlées. L'impact de +99,5 millions d'euros de la norme IFRS 16 sur le résultat d'exploitation se décompose en +800,5 millions d'euros d'annulation des loyers et redevances dans la marge opérationnelle, -725,5 millions d'euros d'amortissement du droit d'utilisation, +23,6 millions d'euros de plus et moins-values sur modifications de contrats, -9,1 millions d'euros d'annulation des reprises de provisions pour pertes à terminaison et +9,8 millions d'euros d'amortissement du droit d'utilisation issu de la reclassification des provisions pour pertes à terminaison.

### 3.2. Information par zone géographique

L'évolution sur les deux derniers exercices du chiffre d'affaires ajusté par zone géographique se décline comme suit (en pourcentage) :



L'information par zone géographique se décompose comme suit en 2022 :

<i>En millions d'euros</i>	EUROPE <sup>(1)</sup>	ASIE- PACIFIQUE <sup>(2)</sup>	FRANCE	RESTE DU MONDE	ROYAUME- UNI	AMÉRIQUE DU NORD <sup>(3)</sup>	TOTAL
Chiffre d'affaires	988,3	721,5	598,0	416,8	322,5	269,3	3 316,5

<sup>(1)</sup> Hors France et Royaume-Uni. Principalement Allemagne, Autriche, Espagne et Belgique.

<sup>(2)</sup> Principalement Chine et Australie.

<sup>(3)</sup> Principalement États-Unis.

Aucun client n'atteint le seuil de 10 % du chiffre d'affaires du Groupe.

L'information par zone géographique se décompose comme suit en 2021 :

<i>En millions d'euros</i>	EUROPE <sup>(1)</sup>	ASIE- PACIFIQUE <sup>(2)</sup>	FRANCE	RESTE DU MONDE	ROYAUME- UNI	AMÉRIQUE DU NORD <sup>(3)</sup>	TOTAL
Chiffre d'affaires	824,5	695,9	532,6	274,9	253,2	163,4	2 744,6

<sup>(1)</sup> Hors France et Royaume-Uni. Principalement Allemagne, Autriche, Espagne et Belgique.

<sup>(2)</sup> Principalement Chine et Australie.

<sup>(3)</sup> Principalement États-Unis.

Aucun client n'atteint le seuil de 10 % du chiffre d'affaires du Groupe.

### 3.3. Autres informations

#### 3.3.1. Actifs sectoriels non-courant

Les actifs sectoriels non courants par zone géographique sur la base des données IFRS se décomposent comme suit en 2022 :

<i>En millions d'euros</i>	EUROPE <sup>(1)</sup>	ASIE- PACIFIQUE	FRANCE	RESTE DU MONDE	ROYAUME- UNI	AMÉRIQUE DU NORD	ELIMINATION INTERCOS	TOTAL
Actifs sectoriels non courants <sup>(2)</sup>	2 115,4	792,4	4 460,1	383,4	648,7	61,1	-1 669,0	6 792,0
Actifs sectoriels non affectés <sup>(3)</sup>								123,5

<sup>(1)</sup> Hors France et Royaume-Uni.

<sup>(2)</sup> Hors impôts différés actif et hors instruments financiers dérivés.

<sup>(3)</sup> Goodwill liés à la publicité dans les Aéroports Monde non affectés par zone géographique : la couverture mondiale étant un facteur de succès pour cette activité tant au point de vue commercial que dans le cadre des renouvellements et des gains de contrats. Le test de perte de valeur s'inscrit dans cette même logique.

Les actifs sectoriels non courants par zone géographique sur la base des données IFRS se décomposent comme suit en 2021 :

<i>En millions d'euros</i>	EUROPE <sup>(1)</sup>	ASIE- PACIFIQUE	FRANCE	RESTE DU MONDE	ROYAUME- UNI	AMÉRIQUE DU NORD	ELIMINATION INTERCOS	TOTAL
Actifs sectoriels non courants <sup>(2)</sup>	2 060,1	857,8	4 501,1	381,9	662,8	-29,7	-1 671,6	6 762,3
Actifs sectoriels non affectés <sup>(3)</sup>								123,9

<sup>(1)</sup> Hors France et Royaume-Uni.

<sup>(2)</sup> Hors impôts différés actif et hors instruments financiers dérivés.

<sup>(3)</sup> Goodwill liés à la publicité dans les Aéroports Monde non affectés par zone géographique : la couverture mondiale étant un facteur de succès pour cette activité tant au point de vue commercial que dans le cadre des renouvellements et des gains de contrats. Le test de perte de valeur s'inscrit dans cette même logique.

### 3.3.2. Cash-flow Disponible

La réconciliation du cash-flow disponible ajusté avec les données IFRS en 2022 se décompose comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	DONNÉES AJUSTÉES	IMPACT DES COENTREPRISES <sup>(1)</sup>	IMPACT IFRS 16 <sup>(2)</sup>	DONNÉES IFRS
Capacité d'autofinancement <sup>(3)</sup>	399,4	-10,6	703,7	1 092,6
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	-6,4	14,6	-1,2	7,0
<b>FLUX DE TRÉSORERIE NETS ISSUS DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES</b>	<b>393,0</b>	<b>4,0</b>	<b>702,5</b>	<b>1 099,6</b>
<b>INVESTISSEMENTS CORPORELS ET INCORPORELS NETS <sup>(4)</sup></b>	<b>-349,9</b>	<b>8,1</b>		<b>-341,8</b>
<b>CASH-FLOW DISPONIBLE</b>	<b>43,2</b>	<b>12,1</b>	<b>702,5</b>	<b>757,8</b>

<sup>(1)</sup> Impact du passage de la méthode de l'intégration proportionnelle à la méthode de la mise en équivalence des coentreprises.

<sup>(2)</sup> Impact IFRS 16 sur les loyers core et non core business des sociétés contrôlées.

<sup>(3)</sup> Flux de trésorerie nets issus des activités opérationnelles hors variation du besoin en fonds de roulement.

<sup>(4)</sup> Décaissements sur acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles nets des encaissements sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles.

La réconciliation du cash-flow disponible ajusté avec les données IFRS en 2021 se décompose comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	DONNÉES AJUSTÉES	IMPACT DES COENTREPRISES <sup>(1)</sup>	IMPACT IFRS 16 <sup>(2)</sup>	DONNÉES IFRS
Capacité d'autofinancement <sup>(3)</sup>	237,6	-16,7	615,3	836,1
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	131,4	1,7	32,6	165,7
<b>FLUX DE TRÉSORERIE NETS ISSUS DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES</b>	<b>369,0</b>	<b>-15,0</b>	<b>647,8</b>	<b>1 001,8</b>
<b>INVESTISSEMENTS CORPORELS ET INCORPORELS NETS <sup>(4)</sup></b>	<b>-157,5</b>	<b>7,2</b>		<b>-150,3</b>
<b>CASH-FLOW DISPONIBLE</b>	<b>211,5</b>	<b>-7,8</b>	<b>647,8</b>	<b>851,5</b>

<sup>(1)</sup> Impact du passage de la méthode de l'intégration proportionnelle à la méthode de la mise en équivalence des coentreprises.

<sup>(2)</sup> Impact IFRS 16 sur les loyers core et non core business des sociétés contrôlées.

<sup>(3)</sup> Flux de trésorerie nets issus des activités opérationnelles hors variation du besoin en fonds de roulement.

<sup>(4)</sup> Décaissements sur acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles nets des encaissements sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles.

## 4. COMMENTAIRES SUR L'ÉTAT DE SITUATION FINANCIÈRE

### 4.1. Goodwill et autres immobilisations incorporelles

#### 4.1.1. Goodwill

Variations des exercices 2022 et 2021 en valeur nette comptable :

<i>En millions d'euros</i>	2022	2021
<b>VALEUR NETTE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER</b>	<b>1 609,3</b>	<b>1 592,8</b>
Perte de valeur		
Sorties	0,0	
Variations de périmètre <sup>(1)</sup>	141,8	-11,6
Conversion	-2,4	28,1
<b>VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE</b>	<b>1 748,7</b>	<b>1 609,3</b>

<sup>(1)</sup> Les variations de périmètre en 2022 concernent principalement le goodwill provisoire comptabilisé suite aux prises de contrôles des sociétés JCDecaux Chicago Communication Network, LLC (anciennement Interstate JCDecaux LLC), Displayce et Pisoni.

#### 4.1.2. Autres immobilisations incorporelles

Variations de l'exercice 2022 en valeur brute et en valeur nette comptable :

<i>En millions d'euros</i>	FRAIS DE DÉVELOPPEMENT	BREVETS, LICENCES, CONTRATS PUB, ERP <sup>(1)</sup>	DROITS AU BAIL, AVANCES & ACOMPTES, AUTRES	TOTAL
<b>VALEUR BRUTE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2022</b>	<b>110,9</b>	<b>1 192,8</b>	<b>44,3</b>	<b>1 348,1</b>
Acquisitions / Augmentations	10,6	167,8	16,8	195,2
Sorties	-0,8	-10,9	0,0	-11,7
Variations de périmètre	0,9	0,0	1,1	2,0
Conversion	0,2	-2,1	1,5	-0,5
Reclassements <sup>(2)</sup>	-0,5	16,9	-27,9	-11,5
<b>VALEUR BRUTE AU 31 DÉCEMBRE 2022</b>	<b>121,3</b>	<b>1 364,5</b>	<b>35,8</b>	<b>1 521,6</b>
<b>AMORTISSEMENTS / PERTE DE VALEUR AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2022</b>	<b>-69,7</b>	<b>-738,6</b>	<b>-25,4</b>	<b>-833,7</b>
Dotations	-9,7	-74,2	-0,1	-84,0
Perte de valeur				0,0
Sorties	0,7	10,9	0,0	11,6
Variations de périmètre				0,0
Conversion	0,1	1,0	-1,0	0,0
Reclassements <sup>(2)</sup>	0,4	-0,9	8,9	8,5
<b>AMORTISSEMENTS / PERTE DE VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2022</b>	<b>-78,1</b>	<b>-801,9</b>	<b>-17,6</b>	<b>-897,6</b>
<b>VALEUR NETTE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2022</b>	<b>41,2</b>	<b>454,2</b>	<b>18,9</b>	<b>514,4</b>
<b>VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2022</b>	<b>43,1</b>	<b>562,7</b>	<b>18,1</b>	<b>624,0</b>

<sup>(1)</sup> Comprend la valorisation des contrats reconnus dans le cadre des regroupements d'entreprises.

<sup>(2)</sup> L'impact net des reclassements n'est pas nul, certains reclassements affectant d'autres postes de l'état de situation financière.

Variations de l'exercice 2021 en valeur brute et en valeur nette comptable :

<i>En millions d'euros</i>	FRAIS DE DÉVELOPPEMENT	BREVETS, LICENCES, CONTRATS PUB, ERP <sup>(1)</sup>	DROITS AU BAIL, AVANCES & ACOMPTES, AUTRES	TOTAL
<b>VALEUR BRUTE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2021</b>	<b>104,2</b>	<b>1 124,7</b>	<b>44,3</b>	<b>1 273,2</b>
Acquisitions / Augmentations	8,6	17,0	14,5	40,1
Sorties	-2,4	-6,4	-9,4	-18,2
Variations de périmètre	0,1	-0,1		0,0
Conversion	0,3	33,7	1,4	35,4
Reclassements <sup>(2)</sup>	0,3	8,2	-6,6	1,9
Réaffectation du Goodwill	-0,1	15,7		15,7
<b>VALEUR BRUTE AU 31 DÉCEMBRE 2021</b>	<b>110,9</b>	<b>1 192,8</b>	<b>44,3</b>	<b>1 348,1</b>
<b>AMORTISSEMENTS / PERTE DE VALEUR AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2021</b>	<b>-61,8</b>	<b>-645,4</b>	<b>-31,9</b>	<b>-739,1</b>
Dotations	-10,3	-76,4	-0,7	-87,3
Perte de valeur				0,0
Sorties	2,4	4,8	9,4	16,6
Variations de périmètre	-0,1	0,1		0,0
Conversion	0,0	-21,5	-1,1	-22,6
Reclassements <sup>(2)</sup>		-0,1	-1,1	-1,1
Réaffectation du Goodwill	0,1	-0,1		0,0
<b>AMORTISSEMENTS / PERTE DE VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2021</b>	<b>-69,7</b>	<b>-738,6</b>	<b>-25,4</b>	<b>-833,7</b>
<b>VALEUR NETTE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2021</b>	<b>42,4</b>	<b>479,2</b>	<b>12,4</b>	<b>534,1</b>
<b>VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2021</b>	<b>41,2</b>	<b>454,2</b>	<b>18,9</b>	<b>514,4</b>

<sup>(1)</sup> Comprend la valorisation des contrats reconnus dans le cadre des regroupements d'entreprises notamment au titre de l'acquisition d'Abri Services fin 2020 dont les travaux d'allocation ont été finalisés en 2021.

<sup>(2)</sup> L'impact net des reclassements n'est pas nul, certains reclassements affectant d'autres postes de l'état de situation financière.

## 4.2. Immobilisations corporelles

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2022			31/12/2021
	MONTANTS BRUTS	AMORTISSEMENTS OU PROVISIONS	MONTANTS NETS	MONTANTS NETS
Terrains	14,4	-0,5	14,0	15,3
Constructions	93,1	-74,7	18,4	19,2
Installations techniques, matériels et outillages	3 419,0	-2 359,9	1 059,1	1 033,7
Matériel de transport	86,1	-47,7	38,4	41,3
Autres immobilisations corporelles	177,9	-141,6	36,3	35,0
En cours, avances et acomptes	117,2	-4,3	112,9	59,3
<b>TOTAL</b>	<b>3 907,8</b>	<b>-2 628,8</b>	<b>1 279,0</b>	<b>1 203,9</b>

Variations de l'exercice 2022 en valeur brute et en valeur nette comptable :

<i>En millions d'euros</i>	TERRAINS	CONSTRUCTIONS	INSTALLATIONS TECHNIQUES, MAT. & OUTIL.	AUTRES	TOTAL
<b>VALEUR BRUTE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2022</b>	<b>16,6</b>	<b>93,1</b>	<b>3 314,9</b>	<b>323,4</b>	<b>3 748,0</b>
- Dont coût de démontage			242,3		242,3
Acquisitions		1,9	137,8	155,1	294,8
- Dont coût de démontage			118,0		118,0
- Dont effet de changement de taux sur coût de démontage			-37,7		-37,7
- Dont neutralisation des +/- values de cession avec les sociétés mises en équivalence			-3,3		-3,3
Sorties	-1,8	-3,7	-179,4	-10,7	-195,5
- Dont coût de démontage			-20,8		-20,8
Variations de périmètre			33,5	3,6	37,1
Reclassements <sup>(1)</sup>		0,9	113,1	-90,9	23,1
Réaffectation du Goodwill					0,0
Conversion	-0,4	0,9	-1,0	0,8	0,3
<b>VALEUR BRUTE AU 31 DÉCEMBRE 2022</b>	<b>14,4</b>	<b>93,1</b>	<b>3 419,0</b>	<b>381,3</b>	<b>3 907,8</b>
<b>AMORTISSEMENTS / PERTE DE VALEUR AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2022</b>	<b>-1,2</b>	<b>-73,9</b>	<b>-2 281,2</b>	<b>-187,7</b>	<b>-2 544,1</b>
- Dont coût de démontage			-140,5		-140,5
Dotations nettes des reprises	0,0	-3,3	-227,9	-15,0	-246,1
- Dont coût de démontage					0,0
Perte de valeur			-0,2		-0,2
Sorties	0,8	3,0	175,7	9,2	188,7
- Dont coût de démontage			19,4		19,4
Variations de périmètre			0,0	0,0	0,0
Reclassements <sup>(1)</sup>		-0,1	-22,9	0,2	-22,8
Réaffectation du Goodwill					0,0
Conversion	0,0	-0,5	-3,5	-0,4	-4,3
<b>AMORTISSEMENTS / PERTE DE VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2022</b>	<b>-0,5</b>	<b>-74,7</b>	<b>-2 359,9</b>	<b>-193,7</b>	<b>-2 628,8</b>
<b>VALEUR NETTE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2022</b>	<b>15,3</b>	<b>19,2</b>	<b>1 033,7</b>	<b>135,7</b>	<b>1 203,9</b>
<b>VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2022</b>	<b>14,0</b>	<b>18,4</b>	<b>1 059,1</b>	<b>187,6</b>	<b>1 279,0</b>

<sup>(1)</sup> L'impact net des reclassements n'est pas nul, certains reclassements affectant d'autres postes de l'état de situation financière.

Variations de l'exercice 2021 en valeur brute et en valeur nette comptable :

<i>En millions d'euros</i>	TERRAINS	CONSTRUCTIONS	INSTALLATIONS TECHNIQUES, MAT. & OUTIL.	AUTRES	TOTAL
<b>VALEUR BRUTE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2021</b>	<b>17,5</b>	<b>99,5</b>	<b>3 163,3</b>	<b>347,9</b>	<b>3 628,2</b>
- Dont coût de démontage			196,4		196,4
Acquisitions	0,0	0,3	93,9	88,8	182,9
- Dont coût de démontage			59,6		59,6
- Dont effet de changement de taux sur coût de démontage			-5,7		-5,7
Sorties	-1,7	-7,3	-110,7	-10,8	-130,5
- Dont coût de démontage			-13,3		-13,3
Variations de périmètre		0,0	-1,1	-0,1	-1,2
Reclassements <sup>(1)</sup>	0,0	0,2	113,5	-108,2	5,5
Réaffectation du Goodwill			-0,5	0,0	-0,5
Conversion	0,7	0,5	56,5	5,8	63,5
<b>VALEUR BRUTE AU 31 DÉCEMBRE 2021</b>	<b>16,6</b>	<b>93,1</b>	<b>3 314,9</b>	<b>323,4</b>	<b>3 748,0</b>
<b>AMORTISSEMENTS / PERTE DE VALEUR AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2021</b>	<b>-1,2</b>	<b>-68,6</b>	<b>-2 118,5</b>	<b>-178,6</b>	<b>-2 366,9</b>
- Dont coût de démontage			-121,7		-121,7
Dotations nettes des reprises	0,0	-3,2	-217,7	-15,3	-236,3
- Dont coût de démontage			-28,1		-28,1
Perte de valeur	0,0	0,0	-8,0	0,0	-8,0
Sorties	0,0	3,6	107,4	9,3	120,3
- Dont coût de démontage			12,2		12,2
Variations de périmètre		0,0	0,9	0,2	1,1
Reclassements <sup>(1)</sup>		-5,4	-2,9	-0,4	-8,7
Réaffectation du Goodwill		0,0	0,0	0,0	0,0
Conversion	0,0	-0,4	-42,3	-2,7	-45,4
<b>AMORTISSEMENTS / PERTE DE VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2021</b>	<b>-1,2</b>	<b>-73,9</b>	<b>-2 281,2</b>	<b>-187,7</b>	<b>-2 544,1</b>
<b>VALEUR NETTE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2021</b>	<b>16,3</b>	<b>30,9</b>	<b>1 044,8</b>	<b>169,3</b>	<b>1 261,3</b>
<b>VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2021</b>	<b>15,3</b>	<b>19,2</b>	<b>1 033,7</b>	<b>135,7</b>	<b>1 203,9</b>

<sup>(1)</sup> L'impact net des reclassements n'est pas nul, certains reclassements affectant d'autres postes de l'état de situation financière.

### 4.3. Droits d'utilisation

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2022			31/12/2021
	MONTANTS BRUTS	AMORTISSEMENTS OU PROVISIONS	MONTANTS NETS	MONTANTS NETS
Droits d'utilisation d'emplacements publicitaires loués	6 765,3	-4 236,2	2 529,1	2 755,8
Droits d'utilisation de biens immobiliers loués	368,0	-206,8	161,2	179,9
Droits d'utilisation de véhicules loués	90,5	-58,1	32,4	26,6
Droits d'utilisation d'autres biens loués	6,1	-3,5	2,6	2,5
<b>TOTAL</b>	<b>7 229,9</b>	<b>-4 504,6</b>	<b>2 725,3</b>	<b>2 964,8</b>

Variations de l'exercice 2022 en valeur brute et en valeur nette comptable :

<i>En millions d'euros</i>	DROITS D'UTILISATION D'EMPLACEMENTS PUBLICITAIRES LOUÉS	DROITS D'UTILISATION DE BIENS IMMOBILIERS LOUÉS	DROITS D'UTILISATION DE VÉHICULES LOUÉS	DROITS D'UTILISATION D'AUTRES BIENS LOUÉS	TOTAL
<b>VALEUR BRUTE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2022</b>	<b>6 947,0</b>	<b>363,6</b>	<b>81,1</b>	<b>4,8</b>	<b>7 396,5</b>
Augmentations	471,7	26,9	19,2	1,1	518,9
Variation de périmètre	102,2	0,0	0,0	0,0	102,2
Diminutions <sup>(1)</sup>	-825,2	-24,8	-9,7	0,0	-859,6
Conversion	69,5	2,2	0,0	0,2	72,0
<b>VALEUR BRUTE AU 31 DÉCEMBRE 2022</b>	<b>6 765,3</b>	<b>368,0</b>	<b>90,5</b>	<b>6,1</b>	<b>7 229,9</b>
<b>AMORTISSEMENTS / PERTE DE VALEUR AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2022</b>	<b>-4 191,2</b>	<b>-183,7</b>	<b>-54,5</b>	<b>-2,3</b>	<b>-4 431,7</b>
Dotations nettes des reprises <sup>(2)</sup>	-688,5	-38,5	-13,2	-1,0	-741,3
Diminutions	691,0	16,7	9,7	0,0	717,4
Variations de périmètre					0,0
Conversion	-47,4	-1,3	-0,1	-0,2	-49,0
<b>AMORTISSEMENTS / PERTE DE VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2022</b>	<b>-4 236,2</b>	<b>-206,8</b>	<b>-58,1</b>	<b>-3,5</b>	<b>-4 504,6</b>
<b>VALEUR NETTE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2022</b>	<b>2 755,8</b>	<b>179,9</b>	<b>26,6</b>	<b>2,5</b>	<b>2 964,8</b>
<b>VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2022</b>	<b>2 529,1</b>	<b>161,2</b>	<b>32,4</b>	<b>2,6</b>	<b>2 725,3</b>

<sup>(1)</sup> Inclut la diminution des droits d'utilisation liée à des rabais traités en modification de contrats car n'entrant pas dans le scope de l'expédient IFRS 16 (voir paragraphe 1.11.4 « Réductions de loyers et redevances dans le cadre d'IFRS 16 »).

<sup>(2)</sup> Dont -4,0 millions d'euros de dotation des amortissements des droits d'utilisation relatives aux tests de pertes de valeur.

Variations de l'exercice 2021 en valeur brute et en valeur nette comptable :

<i>En millions d'euros</i>	DROITS D'UTILISATION D'EMPLACEMENTS PUBLICITAIRES LOUÉS	DROITS D'UTILISATION DE BIENS IMMOBILIERS LOUÉS	DROITS D'UTILISATION DE VÉHICULES LOUÉS	DROITS D'UTILISATION D'AUTRES BIENS LOUÉS	TOTAL
<b>VALEUR BRUTE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2021</b>	<b>7 049,8</b>	<b>335,1</b>	<b>75,4</b>	<b>3,4</b>	<b>7 463,7</b>
Augmentations	527,3	36,8	8,4	1,3	573,7
Impact situation nette (amendement IFRS 16) <sup>(1)</sup>	5,8				5,8
Variations de périmètre		0,3	1,3		1,6
Diminutions <sup>(2)</sup>	-953,1	-18,5	-4,6	0,0	-976,2
Conversion	317,3	9,9	0,6	0,1	327,9
<b>VALEUR BRUTE AU 31 DÉCEMBRE 2021</b>	<b>6 947,0</b>	<b>363,6</b>	<b>81,1</b>	<b>4,8</b>	<b>7 396,5</b>
<b>AMORTISSEMENTS / PERTE DE VALEUR AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2021</b>	<b>-3 854,7</b>	<b>-144,3</b>	<b>-46,6</b>	<b>-1,5</b>	<b>-4 047,2</b>
Dotations nettes des reprises <sup>(3)</sup>	-715,7	-36,2	-10,7	-0,8	-763,3
Impact situation nette (amendement IFRS 16) <sup>(1)</sup>	-1,1				-1,1
Diminutions	579,2	2,1	3,4	0,0	584,8
Variations de périmètre					0,0
Conversion	-199,0	-5,4	-0,5	-0,1	-204,9
<b>AMORTISSEMENTS / PERTE DE VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2021</b>	<b>-4 191,2</b>	<b>-183,7</b>	<b>-54,5</b>	<b>-2,3</b>	<b>-4 431,7</b>
<b>VALEUR NETTE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2021</b>	<b>3 195,1</b>	<b>190,8</b>	<b>28,8</b>	<b>1,9</b>	<b>3 416,5</b>
<b>VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2021</b>	<b>2 755,8</b>	<b>179,9</b>	<b>26,6</b>	<b>2,5</b>	<b>2 964,8</b>

<sup>(1)</sup> Voir paragraphe 1.11.4 « Réductions de loyers et redevances dans le cadre d'IFRS 16 ». L'impact sur la situation nette après impôt s'élève à 3,2 millions d'euros.

<sup>(2)</sup> Inclut la diminution des droits d'utilisation liée à des rabais traités en modification de contrats car n'entrant pas dans le scope de l'expédient IFRS 16 (voir paragraphe 1.11.4 « Réductions de loyers et redevances dans le cadre d'IFRS 16 »).

<sup>(3)</sup> Dont 2,4 millions d'euros de reprises nettes des amortissements des droits d'utilisation relatives aux tests de pertes de valeur.

#### 4.4. Tests de perte de valeur sur les goodwill, les immobilisations corporelles et incorporelles et les droits d'utilisation

Les goodwill, les immobilisations corporelles et incorporelles et les droits d'utilisation se réfèrent aux groupements d'UGT suivants :

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2022			31/12/2021		
	GOODWILL <sup>(1)</sup>	ACTIFS CORPORELS / INCORPORELS / DROITS D'UTILISATION <sup>(2)</sup>	TOTAL	GOODWILL <sup>(1)</sup>	ACTIFS CORPORELS / INCORPORELS / DROITS D'UTILISATION <sup>(2)</sup>	TOTAL
Mobilier Urbain Europe (hors France et Royaume-Uni)	387,1	282,8	669,9	390,0	230,9	620,9
France Roadside	243,0	381,0	624,1	210,9	362,4	573,3
Pacifique	243,7	309,1	552,8	237,5	323,3	560,8
Affichage Europe (hors France et Royaume-Uni)	155,2	27,6	182,8	154,9	27,4	182,3
Affichage Royaume-Uni	143,5	26,3	169,7	151,2	32,7	183,8
Affichage Amérique du nord	105,0	25,4	130,4	-	-	-
Affichage Reste du monde	22,7	91,2	113,9	18,1	85,8	103,9
Mobilier Urbain Royaume-Uni	57,3	21,7	78,9	58,0	15,5	73,4
Aéroports Monde (hors Pacifique)	123,5	-62,3	61,2	123,9	-88,6	35,3
Autres	182,0	76,5	258,6	176,3	16,5	192,9
<b>TOTAL</b>	<b>1 663,1</b>	<b>1 179,2</b>	<b>2 842,3</b>	<b>1 520,8</b>	<b>1 005,9</b>	<b>2 526,7</b>

Ce tableau prend en compte les pertes de valeur constatées sur les immobilisations corporelles et incorporelles, les droits d'utilisation et les goodwill.

<sup>(1)</sup> Les goodwill sont présentés nets des impôts différés passif nets liés aux contrats et aux provisions pour perte à terminaison déduites du droit d'utilisation reconnu dans le cadre du regroupement d'entreprises, d'un montant de respectivement 85,6 millions d'euros et 88,5 millions d'euros au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021.

<sup>(2)</sup> Les actifs incorporels et corporels et les droits d'utilisation sont présentés nets des provisions pour perte à terminaison, d'un montant de respectivement 37,1 millions d'euros et 21,4 millions d'euros au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021, et sont également présentés diminués des dettes locatives, d'un montant de respectivement 3 412,1 millions d'euros et 3 655,8 millions d'euros au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021.

Les tests de perte de valeur réalisés au 31 décembre 2022 ont conduit à constater en résultat d'exploitation une dotation nette de provision pour perte à terminaison de -13,5 millions d'euros, une dotation nette sur amortissements des droits d'utilisation pour -4,0 millions d'euros et une dotation nette de perte de valeur globale de -0,2 million d'euros sur les immobilisations incorporelles et corporelles. Il n'y a pas de perte de valeur constatée sur les goodwill.

Les tests de perte de valeur sur les goodwill, les immobilisations corporelles et incorporelles et les droits d'utilisation ont un impact négatif de -18,3 millions d'euros sur le résultat net part du Groupe (contre -5,9 millions d'euros en 2021).

Le taux d'actualisation, le taux de marge opérationnelle et le taux de croissance à l'infini pour les projections de l'activité Affichage sont considérés comme les hypothèses-clés retenues par le Groupe dans le cadre des tests de perte de valeur.

Les pays sont répartis en six zones en fonction du risque associé à chaque pays, et à chaque zone correspond un taux d'actualisation spécifique s'échelonnant de 8,0% à 15,5%, pour la zone présentant le plus de risque. Le taux après impôt de 8,0% en 2022 (contre 7,0% en 2021), est utilisé notamment en Europe Occidentale (hors Espagne, Portugal, Italie et Irlande), Amérique du Nord, Japon, Singapour, Corée du Sud, Emirats Arabes Unis, où le Groupe réalise 62,0% de son chiffre d'affaires ajusté. S'ajoute une prime de risque sur l'UGT Aéroports de 100 points de base, reflétant le risque spécifique de cette activité dans le contexte de la crise mondiale sans précédent causée par la pandémie de Covid-19 et un horizon de reprise incertain.

Le taux d'actualisation moyen du Groupe ressort à 9,2% en 2022.

Les tests de sensibilité dont les résultats sont présentés ci-dessous ont été réalisés au niveau de chaque business plan de chaque UGT. Lorsqu'une région abrite plusieurs UGT, le test est mené sur chacune des UGT composant la région en question.

- Sur la France, le Royaume-Uni, l'Europe (hors France et Royaume-Uni), l'Asie et le Pacifique, trois tests de sensibilité ont été réalisés :
  - d'une part, en augmentant le taux d'actualisation de 100 points de base sur toutes les activités
  - puis en diminuant de 100 points de base le taux de marge opérationnelle sur toutes les activités
  - et enfin, en diminuant de 100 points de base le taux de croissance à l'infini des flux actualisés de trésorerie pour l'activité Affichage, UGT Pacifique et UGT France Roadside.
- Sur la zone géographique Reste du Monde, où figurent les pays exposés à une plus forte volatilité économique et politique, trois tests de sensibilité ont également été réalisés :
  - d'une part, en augmentant le taux d'actualisation de 200 points de base sur toutes les activités
  - puis en diminuant de 200 points de base le taux de marge opérationnelle sur toutes les activités
  - et enfin, en diminuant de 200 points de base le taux de croissance à l'infini des flux actualisés de trésorerie pour l'activité Affichage.

Pour ce qui concerne les tests sur l'UGT Aéroports, le test est effectué au niveau mondial.

Les résultats indiqués ci-après résultent de l'agrégation des tests réalisés sur chaque business plan.

Les résultats des tests de sensibilité montrent :

- Qu'une augmentation de 100 points de base du taux d'actualisation pour les zones géographiques France, Royaume-Uni, Europe (hors France et Royaume-Uni), Asie et Pacifique entraînerait une perte de valeur de -57,4 millions d'euros sur le goodwill de la France Roadside, de -28,4 millions d'euros sur le goodwill de l'activité Affichage, de -30,5 millions d'euros sur le goodwill de la zone Pacifique, de -2,6 millions sur le goodwill de l'activité Mobilier Urbain, de -2,6 millions d'euros sur les actifs de l'activité Mobilier Urbain, de -0,1 million d'euros sur les actifs de l'activité Transport terrestre ainsi qu'une perte à terminaison de -1,4 million d'euros sur l'UGT Aéroport
- Qu'une augmentation de 200 points de base du taux d'actualisation sur la zone géographique Reste du Monde entraînerait une perte de valeur de -4,3 millions d'euros sur les actifs de l'activité Mobilier Urbain et de -1,2 million d'euros sur les actifs de l'activité Affichage
- Qu'une diminution de 100 points de base du taux de marge opérationnelle pour les zones France, Royaume-Uni, Europe (hors France et Royaume-Uni), Asie et Pacifique, entraînerait une perte de valeur de -25,2 millions d'euros sur le goodwill de la France Roadside, de -3,0 millions d'euros sur le goodwill de l'activité

Mobilier Urbain, de -2,0 millions d'euros sur les actifs de l'activité Mobilier Urbain, de -1,6 million d'euros sur les actifs de l'UGT Aéroport, de -1,4 million d'euros sur les actifs de l'activité Transport terrestre et de -0,5 million d'euros sur les actifs de l'activité Affichage

- Qu'une diminution de 200 points de base du taux de marge opérationnelle sur la zone géographique Reste du Monde entraînerait une perte de valeur de -4,8 millions d'euros sur les actifs de l'activité Mobilier Urbain, de -0,6 million d'euros sur les actifs de l'UGT Aéroport et de -0,7 million d'euros sur les actifs de l'activité Affichage
- Qu'une diminution du taux de croissance à l'infini des flux actualisés de trésorerie de 100 points de base pour les zones géographiques France, Royaume-Uni, Europe (hors France et Royaume-Uni), Asie et Pacifique entraînerait une perte de valeur sur le goodwill de la France de -62,5 millions d'euros ainsi qu'une perte de valeur sur le goodwill de l'activité Affichage de -5,4 millions d'euros
- Qu'une diminution du taux de croissance à l'infini des flux actualisés de trésorerie de 200 points de base pour la zone géographique Reste du Monde entraînerait une perte de valeur de -0,3 million d'euros sur les actifs de l'activité Affichage.

#### 4.5. Titres mis en équivalence et tests de perte de valeur

<i>En millions d'euros</i>	<b>31/12/2022</b>	31/12/2021
Coentreprises	179,1	175,6
Entreprises associées	232,8	238,8
<b>TOTAL <sup>(1)</sup></b>	<b>411,9</b>	<b>414,4</b>

<sup>(1)</sup> Dont 16,3 millions d'euros relatifs à la zone Reste du Monde au 31 décembre 2022 contre 14,7 millions d'euros au 31 décembre 2021.

Les informations relatives aux coentreprises et entreprises associées sont données en application de la norme IFRS 12 « Informations à fournir dans les intérêts détenus dans d'autres entités » et figurent au paragraphe 11 « Informations sur les coentreprises » et au paragraphe 12 « Informations sur les entreprises associées ».

En 2022, une dotation de perte de valeur a été constatée sur les entreprises associées pour un montant de -28,0 millions d'euros et sur les coentreprises pour un montant de -1,4 million d'euros.

La quote-part du Groupe dans les pertes de l'entreprise associée mise en équivalence étant supérieure à sa participation dans celle-ci, la charge d'impairment de 2022 figure au bilan en moins de la ligne « Autres actifs financiers » (cf paragraphe 4.6 « Autres actifs financiers ») en contrepartie d'un investissement net auprès de l'entreprise associée imparé.

En 2021, aucune dotation de perte de valeur n'a été constatée, ni sur les coentreprises, ni sur les entreprises associées.

Sur les sociétés mises en équivalence, les résultats des tests de sensibilité montrent :

- Qu'une augmentation de 100 points de base du taux d'actualisation pour les sociétés n'appartenant pas à la zone géographique Reste du Monde entraînerait une perte de valeur de -18,8 millions d'euros sur la quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence
- Qu'une augmentation de 200 points de base du taux d'actualisation pour les sociétés appartenant à la zone géographique Reste du Monde entraînerait une perte de valeur de -0,3 million d'euros sur la quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence
- Qu'une diminution de 100 points de base du taux de marge opérationnelle pour les sociétés n'appartenant pas à la zone géographique Reste du Monde entraînerait une perte de valeur de -2,4 millions d'euros sur la quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence
- Qu'une diminution de 200 points de base du taux de marge opérationnelle pour les sociétés appartenant à la zone géographique Reste du Monde entraînerait une perte de valeur de -0,1 million d'euros sur la quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence
- Qu'une diminution du taux de croissance à l'infini des flux actualisés de trésorerie de 100 points de base pour l'Activité Affichage pour les sociétés n'appartenant pas à la zone géographique Reste du Monde n'entraînerait pas de perte de valeur sur la quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence
- Qu'une diminution du taux de croissance à l'infini des flux actualisés de trésorerie de 200 points de base pour l'Activité Affichage pour les sociétés appartenant à la zone géographique Reste du Monde entraînerait une perte de valeur de -0,1 million d'euros sur la quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence.

#### 4.6. Autres actifs financiers (courant et non courant)

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2022	31/12/2021
Investissements financiers	1,6	1,4
Prêts	80,3	138,1
Autres immobilisations financières	37,4	43,0
<b>TOTAL</b>	<b>119,3</b>	<b>182,5</b>

La diminution globale des autres actifs financiers de -63,2 millions d'euros au 31 décembre 2022 s'explique essentiellement par la neutralisation d'un prêt à une coentreprise dont le Groupe a pris le contrôle ainsi que par la perte de valeur reconnue sur les entreprises associées.

L'échéance des autres actifs financiers (hors investissements financiers) se décompose comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2022	31/12/2021
< 1 an	4,8	17,6
> 1 an & < 5 ans	102,9	154,5
> 5 ans	10,0	8,9
<b>TOTAL</b>	<b>117,7</b>	<b>181,0</b>

#### 4.7. Autres créances (non courant)

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2022	31/12/2021
Charges constatées d'avance	6,6	8,1
Créances diverses	4,3	4,7
<b>TOTAL BRUT DES AUTRES CRÉANCES (NON COURANT)</b>	<b>10,9</b>	<b>12,8</b>
Dépréciation des créances diverses	-1,5	-1,4
<b>TOTAL DÉPRÉCIATION DES AUTRES CRÉANCES (NON COURANT)</b>	<b>-1,5</b>	<b>-1,4</b>
<b>TOTAL</b>	<b>9,4</b>	<b>11,4</b>

#### 4.8. Stocks

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2022	31/12/2021
Valeur brute des stocks	208,0	188,8
<i>Matières premières, approv. &amp; marchandises</i>	152,4	136,2
<i>Produits intermédiaires et finis</i>	55,6	52,6
Dépréciation	-46,3	-45,7
<i>Matières premières, approv. &amp; marchandises</i>	-31,0	-34,1
<i>Produits intermédiaires et finis</i>	-15,3	-11,5
<b>TOTAL</b>	<b>161,7</b>	<b>143,1</b>

Les stocks sont composés principalement :

- De pièces nécessaires à la maintenance du mobilier urbain installé
- De mobiliers urbains et de panneaux d'affichage en attente de montage.

Au 31 décembre 2022, la France contribue à hauteur de 79,4 millions d'euros à la valeur brute totale, dont 73 % de stocks de chantiers en cours et 27 % de stocks de maintenance.

#### 4.9. Clients et autres débiteurs

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2022	31/12/2021
Créances clients	593,2	561,8
Créances diverses	31,6	22,7
Autres créances d'exploitation	15,9	19,2
Créances fiscales diverses	99,6	78,7
Créances sur cession d'immobilisations et subventions d'équipement à recevoir	0,0	0,0
Avances et acomptes versés	4,8	7,7
Charges constatées d'avance	61,3	81,9
<b>TOTAL BRUT DES CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS</b>	<b>806,4</b>	<b>771,9</b>
Dépréciation des créances clients	-29,1	-27,4
Dépréciation des créances diverses	-1,4	-1,4
Dépréciation des autres créances d'exploitation	-0,1	-0,1
<b>TOTAL DÉPRÉCIATION DES CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS</b>	<b>-30,5</b>	<b>-28,9</b>
<b>TOTAL</b>	<b>775,9</b>	<b>743,0</b>

L'augmentation des créances clients reste limitée en période de reprise d'activité grâce à la poursuite des cessions de créances réalisées en fin d'année. Ainsi la rubrique « Clients et autres débiteurs » augmente au 31 décembre 2022 de 32,9 millions d'euros notamment du fait de l'activité pour 15,0 millions d'euros, des variations de périmètre liées aux acquisitions pour 11,7 millions d'euros, des effets de change pour 3,6 millions d'euros, et des reclassements pour 2,6 millions d'euros. Le montant des créances clients échues et non provisionnées est de 260,5 millions d'euros au 31 décembre 2022 contre 222,5 millions d'euros au 31 décembre 2021. 9,6 % des créances clients non provisionnées sont échues de plus de 90 jours au 31 décembre 2022, contre 5,1 % au 31 décembre 2021. Ces créances sont essentiellement détenues envers des agences médias ou des groupes internationaux qui présentent peu de risques de recouvrement.

Au 31 décembre 2022, le groupe a réalisé une cession sans recours de créances commerciales pour un encours de 200,5 millions d'euros. Les créances clients cédées sont sorties de l'actif au 31 décembre 2022 en application des dispositions d'IFRS 9 et la quasi-totalité des risques et avantages associés aux créances cédées étant transférés à la banque.

#### 4.10. Trésorerie gérée

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2022	31/12/2021
Trésorerie	303,1	689,5
Equivalents de trésorerie	1 616,4	804,2
TOTAL TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	1 919,5	1 493,8
Actifs financiers de trésorerie	46,8	46,0
<b>TOTAL TRÉSORERIE GÉRÉE</b>	<b>1 966,3</b>	<b>1 539,7</b>

Le Groupe dispose de 1 966,3 millions d'euros de trésorerie gérée au 31 décembre 2022 contre 1 539,7 millions d'euros au 31 décembre 2021. La hausse de la trésorerie gérée fait suite au renforcement de

la liquidité du Groupe avec la mise en place d'un emprunt obligataire de 500 millions d'euros en février 2022.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont principalement constitués de dépôts à court terme, d'OPCVM monétaires et de dépôts en compte courant. 4,4 millions d'euros du total de trésorerie et équivalents de trésorerie sont placés en garantie au 31 décembre 2022, contre 5,2 millions d'euros au 31 décembre 2021.

Les actifs financiers de trésorerie au 31 décembre 2022 sont constitués de 46,8 millions d'euros de placements liquides à court terme (contre 46,0 millions d'euros au 31 décembre 2021). Ces actifs financiers de trésorerie ont les caractéristiques principales des équivalents de trésorerie mais ne respectent pas strictement les critères de qualification définis par la norme IAS 7.

#### 4.11. Impôts différés nets

##### 4.11.1. Impôts différés comptabilisés

Les sources d'impôts différés sont les suivantes :

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2022	31/12/2021
Immobilisations corporelles et incorporelles et provisions pour pertes à terminaison	-129,7	-137,3
Reports déficitaires	121,5	66,4
Provisions pour démontage	29,7	23,3
Provisions pour retraites et avantages assimilés	17,6	21,3
Contrats de location IFRS 16	74,5	69,4
Autres	16,4	11,8
<b>TOTAL</b>	<b>130,0</b>	<b>54,9</b>

La hausse de 75,1 millions d'euros des impôts différés actif nets des impôts différés passif s'explique essentiellement par une hausse des impôts différés actif sur reports déficitaires pour 55,2 millions d'euros en lien principalement avec les reprises de provisions.

##### 4.11.2. Variation des impôts différés nets

Au 31 décembre 2022, les variations d'impôts différés sont les suivantes :

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2021	CHARGE NETTE	RECLASSEMENTS <sup>(1)</sup>	ID CONSTATÉS SUR ÉCARTS ACTUARIELS	CONVERSION	VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE	AUTRES	31/12/2022
Impôts différés actif	142,0	74,9	-10,9	-2,9	1,0	4,4	1,4	209,9
Impôts différés passif	-87,1	-4,3	10,9	-1,4	0,8	0,5	0,9	-79,9
<b>TOTAL</b>	<b>54,9</b>	<b>70,5</b>	<b>0,0</b>	<b>-4,3</b>	<b>1,8</b>	<b>4,9</b>	<b>2,3</b>	<b>130,0</b>

<sup>(1)</sup> En lien avec la présentation de la position nette d'impôt différé aux bornes de chaque société ou intégration fiscale.

Au 31 décembre 2021, les variations d'impôts différés sont les suivantes :

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2020	CHARGE NETTE	RECLASSEMENTS <sup>(1)</sup>	ID CONSTATÉS SUR ÉCARTS ACTUARIELS	CONVERSION	VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE	AUTRES	31/12/2021
Impôts différés actif	119,0	42,6	-17,5	-1,6	4,6	-3,7	-1,4	142,0
Impôts différés passif	-98,8	-0,4	17,5	-2,3	-3,1	0,0	0,0	-87,1
<b>TOTAL</b>	<b>20,2</b>	<b>42,2</b>	<b>0,0</b>	<b>-3,9</b>	<b>1,5</b>	<b>-3,7</b>	<b>-1,4</b>	<b>54,9</b>

<sup>(1)</sup> En lien avec la présentation de la position nette d'impôt différé aux bornes de chaque société ou intégration fiscale.

#### 4.11.3. Impôts différés actif sur reports déficitaires non reconnus

Au 31 décembre 2022, le montant des impôts différés actif liés à des reports déficitaires non reconnus s'élève à 201,3 millions d'euros, contre 213,1 millions d'euros au 31 décembre 2021.

#### 4.12. Capitaux propres

##### Composition du capital

Au 31 décembre 2022, le capital s'établit à 3 245 684,82 euros, divisé en 212 902 810 actions de même catégorie et entièrement libérées.

##### Rapprochement entre le nombre d'actions en circulation au 1<sup>er</sup> janvier 2022 et au 31 décembre 2022 :

<b>NOMBRE D' ACTIONS EN CIRCULATION AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2022</b>	<b>212 902 810</b>
Émission d'actions suite aux levées d'options	0
<b>NOMBRE D' ACTIONS EN CIRCULATION AU 31 DÉCEMBRE 2022</b>	<b>212 902 810</b>

Le Groupe détient 113 720 actions propres au 31 décembre 2022.

Le Groupe n'a pas accordé de plan d'attribution d'actions gratuites ou de plan de stock-option en 2022.

La charge relative à tous les plans en cours s'élève à 6,1 millions d'euros en 2022.

L'Assemblée Générale du 11 mai 2022 a décidé l'absence de versement d'un dividende pour chacune des 212 902 810 actions composant le capital social au 31 décembre 2021.

Les intérêts des participations ne donnant pas le contrôle ne représentent pas une part significative des états financiers consolidés du Groupe au cours des exercices 2022 et 2021.

#### 4.13. Provisions

Les provisions se décomposent comme suit :

En millions d'euros	31/12/2021	AUGMENTATION	ACTUALISATION <sup>(2)</sup>	REPRISES		ÉCARTS ACTUARIELS/PLAFONNEMENT DES ACTIFS	RECLASSEMENTS	CONVERSION	VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE	31/12/2022
				CONSOMMÉES	NON CONSOMMÉES					
Provisions pour démontage <sup>(1)</sup>	289,9	118,0	-34,4	-16,5	-3,7			-0,9	10,5	362,9
Provisions pour retraites et avantages assimilés	99,9	11,3	1,1	-6,2	-0,5	-25,5	0,0	0,3	0,6	81,1
Provisions pour risques et litiges	50,8	12,0		-4,8	-4,5			1,3	0,0	54,7
Provisions pour pertes à terminaison	21,4	21,4	0,1	-6,3	-2,3			-0,3	3,0	37,1
<b>TOTAL</b>	<b>462,1</b>	<b>162,7</b>	<b>-33,1</b>	<b>-33,8</b>	<b>-11,1</b>	<b>-25,5</b>	<b>0,0</b>	<b>0,3</b>	<b>14,1</b>	<b>535,8</b>

<sup>(1)</sup> Augmentation de la provision démontage (constatée en contrepartie des immobilisations corporelles) fortement impactée par la dépendance au taux d'inflation.

<sup>(2)</sup> Dont -37,7 millions d'euros constatés en contrepartie des immobilisations corporelles.

##### 4.13.1. Provisions pour démontage

Les provisions sont principalement constituées des provisions pour démontage concernant les supports publicitaires dans les activités Mobilier Urbain et Transport. Elles sont déterminées à l'issue de chaque exercice en fonction du parc et du coût unitaire de démontage (main d'œuvre, coût de la destruction et de la réfection des sols). Au 31 décembre 2022, la durée résiduelle moyenne des contrats qui constitue la base de calcul de la provision pour démontage est de 7,6 ans.

Les taux étant individualisés pour chaque pays depuis l'exercice 2019, un taux d'actualisation moyen pondéré a été calculé en fonction de la provision démontage par pays pour l'analyse de sensibilité.

Au 31 décembre 2022, l'analyse de sensibilité se fait à partir de ce taux moyen pondéré des provisions pour démontage, établi à 2,6 %, contre un taux de 0,85 % au 31 décembre 2021. Ainsi, l'utilisation d'un taux d'actualisation à 2,35 %, soit 25 points de base en-deçà du taux moyen pondéré, aurait conduit à une provision complémentaire de l'ordre de 6,8 millions d'euros.

Au 31 décembre 2022, le reversement des provisions pour démontage à un horizon inférieur ou égal à 5 ans s'élève à 200,1 millions d'euros ; il est de 91,8 millions d'euros à un horizon supérieur à 5 ans et inférieur ou égal à 10 ans et de 71,0 millions d'euros au-delà de 10 ans.

#### 4.13.2. Provisions pour retraites et avantages assimilés

##### 4.13.2.1. Caractéristiques des plans à prestations définies

Les engagements à prestations définies du Groupe vis-à-vis du personnel sont principalement constitués d'engagements de retraite (indemnités conventionnelles de départs et prestations de retraites, retraites complémentaires dont bénéficient les cadres dirigeants de certaines filiales du Groupe) et d'autres avantages à long terme versés pendant la durée de l'emploi tels que les médailles du travail ou jubilés.

Les engagements du Groupe concernent principalement la France et le Royaume-Uni.

En France, les indemnités de fin de carrière sont calculées selon la convention nationale de la Publicité pour les principales entités. Une partie de l'engagement est couvert par les cotisations versées à un fonds externe par les sociétés françaises du Groupe JCDecaux. Le fonds a fait l'objet d'un remboursement total au cours de l'exercice 2022.

Au Royaume-Uni, les engagements de retraite sont principalement constitués d'un plan de pension dont bénéficiait un certain nombre de salariés de la société JCDecaux UK Ltd. En décembre 2002, les droits acquis au titre de ce régime ont été gelés.

##### 4.13.2.2. Informations financières

Les provisions sont calculées avec les hypothèses suivantes :

	2022	2021
<b>TAUX D'ACTUALISATION <sup>(1)</sup></b>		
Zone Euro	3,75 %	0,90 %
Royaume-Uni	4,75 %	1,90 %
<b>TAUX DE REVALORISATION DE SALAIRES</b>		
Zone Euro	2,15 %	1,98 %
Royaume-Uni <sup>(2)</sup>	NA	NA
<b>TAUX D'INFLATION</b>		
Zone Euro	2,00 %	1,80 %
Royaume-Uni	2,75 %	2,85 %

<sup>(1)</sup> Les taux d'actualisation sur les zones Euro et Royaume-Uni sont issus des données Iboxx et sont déterminés sur la base du taux de rendement d'obligations émises par des entreprises privées de première qualité (notées AA).

<sup>(2)</sup> Le plan UK étant gelé, pas de prise en compte de revalorisation de salaires.

Les engagements de retraite et autres avantages à long terme (avant effets fiscaux) s'analysent de la façon suivante en 2022 :

<i>En millions d'euros</i>	RÉGIMES DE RETRAITE		AUTRES AVANTAGES À LONG TERME	TOTAL
	NON FINANCÉS	FINANCÉS		
<b>ÉVOLUTION DE LA DETTE ACTUARIELLE</b>				
DETTE ACTUARIELLE À L'OUVERTURE	30,9	133,3	8,3	172,4
Coût des services rendus	1,8	3,5	-0,4	5,0
Charge d'intérêt	0,3	1,8	0,1	2,2
Acquisitions / cessions de régimes	0,8	0,0	0,0	0,8
Modifications / réductions de régimes	0,0	0,0	-0,1	-0,1
Écarts actuariels <sup>(1)</sup>	-7,9	-34,2	-0,2	-42,3
Cotisations salariés		0,2		0,2
Prestations payées	-0,9	-4,3	-0,9	-6,1
Conversion	0,4	-1,9	0,0	-1,5
DETTE ACTUARIELLE À LA CLÔTURE	25,4	98,4	6,8	130,5
<i>dont France</i>	15,1	42,0	2,7	59,8
<i>dont autres pays</i>	10,3	56,4	4,1	70,8
<b>ÉVOLUTION DES ACTIFS</b>				
ACTIFS À L'OUVERTURE		72,6		72,6
Produit d'intérêt		1,1		1,1
Rendement des actifs de régime net du produit d'intérêt		-16,9		-16,9
Modifications / réductions de régimes		-5,8		-5,8
Contributions employeur		4,4		4,4
Contributions employés		0,2		0,2
Prestations payées		-4,3		-4,3
Conversion		-1,8		-1,8
ACTIFS À LA CLÔTURE		49,5		49,5
<i>dont France</i>		0,0		0,0
<i>dont autres pays <sup>(2)</sup></i>		49,5		49,5
<b>PROVISIONS</b>				
Engagement net de l'actif de couverture avant plafonnement	25,4	48,9	6,8	81,1
Plafonnement des actifs				0,0
PROVISIONS À LA CLÔTURE	25,4	48,9	6,8	81,1
<i>dont France</i>	15,1	42,0	2,7	59,8
<i>dont autres pays</i>	10,3	6,9	4,1	21,3
<b>CHARGE DE RETRAITE</b>				
Charge d'intérêt	0,3	1,8	0,1	2,2
Produit d'intérêt		-1,1		-1,1
Modifications / réductions de régimes		5,8		5,8
Coût des services rendus	1,8	3,5	1,1	6,5
Amortissement des écarts actuariels sur les autres avantages à long terme			-1,5	-1,5
CHARGE DE L'EXERCICE	2,1	10,0	-0,2	11,9
<i>dont France</i>	1,4	9,0	-0,7	9,7
<i>dont autres pays</i>	0,7	1,0	0,5	2,2

<sup>(1)</sup> Dont -0,5 million d'euros liés aux écarts d'expérience, -42,3 millions d'euros liés aux hypothèses financières et 0,5 million d'euros liés aux hypothèses démographiques.

<sup>(2)</sup> Principalement le Royaume-Uni.

La dette actuarielle du Groupe au 31 décembre 2022 s'élève à 130,5 millions d'euros et est principalement située dans deux pays : France (46 % de la dette actuarielle totale) et Royaume-Uni (30 %).

Les évaluations ont été effectuées par un actuaire indépendant qui a également réalisé des tests de sensibilité pour chacun des plans.

Les résultats des tests de sensibilité montrent que :

- Une diminution de 50 points de base du taux d'actualisation aurait un impact à la hausse de 6,5 millions d'euros sur le montant de la valeur actuelle de la dette actuarielle
- Une augmentation de 50 points de base du taux de revalorisation des salaires aurait un impact à la hausse de 3,0 millions d'euros sur la valeur actuelle de la dette actuarielle
- Une augmentation de 50 points de base du taux d'inflation aurait un impact à la hausse de 0,8 million d'euros sur la valeur actuelle de la dette actuarielle.

Les variations observées dans le cadre de ces tests de sensibilité ne remettent pas en cause les taux retenus dans le cadre de l'établissement des comptes, taux jugés les plus proches du marché.

Les mouvements nets des provisions pour retraites et avantages assimilés sont les suivants :

<i>En millions d'euros</i>	<b>2022</b>	<b>2021</b>
AU 1 <sup>ER</sup> JANVIER	99,9	113,4
Charge de l'exercice	11,9	1,4
Écarts de conversion	0,3	1,6
Cotisations versées	-4,4	-2,5
Prestations payées	-1,8	-1,2
Variation des écarts actuariels sur les régimes postérieurs à l'emploi et plafonnement des actifs	-25,5	-12,8
Autres	0,6	0,0
AU 31 DÉCEMBRE	81,1	99,9
Dont comptabilisé :		
- en résultat d'exploitation	-4,6	3,0
- en résultat financier	-1,1	-0,7
- en autres éléments du résultat global	25,5	12,8

La décomposition des actifs des régimes couverts est la suivante :

	<b>31/12/2022</b>		<b>31/12/2021</b>	
	<b>EN M€</b>	<b>EN %</b>	<b>EN M€</b>	<b>EN %</b>
Actions	18,1	37 %	29,3	40 %
Obligations d'état	7,3	15 %	17,4	24 %
Obligations d'entreprises	7,0	14 %	10,2	14 %
Immobilier	2,5	5 %	3,2	5 %
Contrats d'assurance	10,6	21 %	10,4	14 %
Autres	4,0	8 %	2,1	3 %
<b>TOTAL</b>	<b>49,5</b>	<b>100 %</b>	<b>72,6</b>	<b>100 %</b>

Les actifs de couverture sont des actifs cotés en dehors de l'immobilier qui est non coté.

Les engagements de retraite et autres avantages à long terme (avant effets fiscaux) s'analysent de la façon suivante en 2021 :

<i>En millions d'euros</i>	RÉGIMES DE RETRAITE		AUTRES AVANTAGES À LONG TERME	TOTAL
	NON FINANCÉS	FINANCÉS		
<b>ÉVOLUTION DE LA DETTE ACTUARIELLE</b>				
DETTE ACTUARIELLE À L'OUVERTURE	31,5	142,2	8,7	182,3
Coût des services rendus	1,8	3,9	0,5	6,2
Charge d'intérêt	0,1	1,2	0,1	1,4
Acquisitions / cessions de régimes	0,0	0,0	0,0	0,0
Modifications / réductions de régimes	-0,8	-4,5	-0,1	-5,4
Écarts actuariels <sup>(1)</sup>	-1,7	-10,5	-0,1	-12,3
Cotisations salariés		0,2		0,2
Prestations payées	-0,4	-4,0	-0,9	-5,2
Conversion	0,4	4,7	0,1	5,2
DETTE ACTUARIELLE À LA CLÔTURE	30,9	133,3	8,3	172,4
<i>dont France</i>	20,0	52,3	3,9	76,2
<i>dont autres pays</i>	10,9	80,9	4,4	96,2
<b>ÉVOLUTION DES ACTIFS</b>				
ACTIFS À L'OUVERTURE		69,0		69,0
Produit d'intérêt		0,7		0,7
Rendement des actifs de régime net du produit d'intérêt		0,5		0,5
Acquisitions / cessions de régimes		0,0		0,0
Contributions employeur		2,5		2,5
Contributions employés		0,2		0,2
Prestations payées		-4,0		-4,0
Conversion		3,6		3,6
ACTIFS À LA CLÔTURE		72,6		72,6
<i>dont France</i>		5,8		5,8
<i>dont autres pays <sup>(2)</sup></i>		66,8		66,8
<b>PROVISIONS</b>				
Engagement net de l'actif de couverture avant plafonnement	30,9	60,7	8,3	99,9
Plafonnement des actifs				0,0
PROVISIONS À LA CLÔTURE	30,9	60,7	8,3	99,9
<i>dont France</i>	20,0	46,5	3,9	70,4
<i>dont autres pays</i>	10,9	14,2	4,4	29,5
<b>CHARGE DE RETRAITE</b>				
Charge d'intérêt	0,1	1,2	0,1	1,4
Produit d'intérêt		-0,7		-0,7
Modifications / réductions de régimes	-0,8	-4,5	-0,1	-5,4
Coût des services rendus	1,8	3,9	1,1	6,8
Amortissement des écarts actuariels sur les autres avantages à long terme			-0,6	-0,6
CHARGE DE L'EXERCICE	1,1	-0,2	0,5	1,4
<i>dont France</i>	0,6	-1,1	-0,2	-0,7
<i>dont autres pays</i>	0,5	1,0	0,7	2,2

<sup>(1)</sup> Dont -1,6 million d'euros liés aux écarts d'expérience, -9,9 millions d'euros liés aux hypothèses financières et -0,8 million d'euros liés aux hypothèses démographiques.

<sup>(2)</sup> Principalement le Royaume-Uni.

#### 4.13.2.3. Informations sur les flux futurs

Le Groupe prévoit de verser en 2023 des cotisations aux fonds de couverture pour 2,2 millions d'euros.

La durée moyenne pondérée est de respectivement 9 ans et 13 ans pour la zone Euro et au Royaume-Uni.

Le régime de retraite de JCDecaux UK Ltd au Royaume-Uni est un régime fermé depuis décembre 2002. Il ne reste aujourd'hui que des différés ou des retraités dans ce régime. Des évaluations "Funding" sont menées tous les 3 ans afin de définir le niveau de déficit du régime en accord avec les Trustees et l'employeur conformément à la réglementation. Un calendrier de cotisations est défini jusqu'en 2028.

#### 4.13.2.4. Régimes à cotisations définies

Les cotisations versées au titre des régimes à cotisations définies représentent 32,1 millions d'euros en 2022 contre 27,4 millions d'euros en 2021.

#### 4.13.2.5. Régimes multi-employeurs

Le Groupe participe à trois plans multi-employeurs à prestations définies couverts par des actifs en Suède (ITP Plan). Une évaluation est faite selon les normes locales chaque année. A ce jour, il n'est pas possible de déterminer de façon isolée la dette actuarielle de la société JCDecaux Sverige AB. Au 31 décembre 2021, les trois plans étaient en surplus pour un montant total de 30,6 milliards d'euros, au niveau national, selon les évaluations locales propres à ces engagements. La charge reconnue dans les comptes consolidés du Groupe au titre de ces trois plans est égale aux cotisations versées sur l'année 2022, soit 0,7 million d'euros. Le niveau des cotisations des trois plans sera stable en 2023.

Le Groupe participe également à quatre plans multi-employeurs aux États-Unis. JCDecaux ne dispose pas d'informations suffisantes relatives aux actifs et obligations de ces plans, au montant des gains et pertes actuariels, au coût des services rendus et coût financier, informations nécessaires pour comptabiliser ces régimes comme des régimes à prestations définies. Ainsi, ils sont comptabilisés selon les modalités prévues pour les régimes à cotisations définies. La contribution annuelle du Groupe au titre de ces régimes multi-employeurs aux États-Unis s'élève à 0,5 million d'euros.

#### 4.13.3. Provisions pour risques et litiges

Les provisions pour risques et litiges représentent un montant de 54,7 millions d'euros au 31 décembre 2022 contre 50,8 millions d'euros au 31 décembre 2021.

Le Groupe JCDecaux est partie à plusieurs litiges relatifs aux modalités de mise en œuvre de certains de ses contrats avec ses concédants et à ses relations avec ses fournisseurs. Par ailleurs, la particularité de son activité (contrats avec des autorités publiques) peut générer des procédures contentieuses spécifiques. Le Groupe JCDecaux est ainsi partie à des litiges concernant l'attribution ou la résiliation de contrats de mobilier urbain, transport et d'affichage, ainsi que des litiges fiscaux. Par ailleurs, dans le cadre de leurs activités, les sociétés du Groupe peuvent faire l'objet, d'actions/enquêtes des juridictions/autorités nationales de la concurrence. Certaines sont d'ailleurs en cours mais ne devraient pas engendrer de conséquences financières défavorables significatives pour le Groupe.

La Direction Juridique du Groupe recense l'ensemble des risques et des litiges (nature, montants, procédure, niveau de risque), en fait un suivi régulier et croise ces informations avec celles détenues par la Direction Financière. Le montant des provisions constituées pour ces

risques et litiges résulte d'une analyse au cas par cas, en fonction des positions des plaignants, de l'appréciation des conseils juridiques du Groupe et des éventuels jugements prononcés.

#### 4.13.4. Provisions pour pertes à terminaison

Les provisions pour pertes à terminaison représentent un montant de 37,1 millions d'euros au 31 décembre 2022 contre un montant de 21,4 millions d'euros au 31 décembre 2021. Elles sont constituées de provisions pour pertes à terminaison reconnues lors de l'exercice d'allocation de prix d'acquisitions pour 2,5 millions d'euros et de provisions reconnues suite aux tests d'impairment pour 34,6 millions d'euros, contre respectivement 2,9 millions d'euros et 18,5 millions d'euros au 31 décembre 2021.

#### 4.13.5. Actifs et passifs éventuels

Après analyse des risques, le Groupe n'a pas jugé nécessaire de constater de provision sur certains risques relatifs à des procédures en cours sur des litiges en matière de concurrence, des litiges ou des risques de nature fiscale ou relatifs à des modalités de mise en œuvre ou d'attribution de contrats.

Concernant les passifs éventuels, il est à noter que, le 12 avril 2022, le Groupe a reçu de l'Autorité de la concurrence une "Notification de griefs relative à des pratiques mises en œuvre dans le secteur de la publicité extérieure en France" et a présenté ses observations dans le délai de 2 mois imparti. Une fois que l'Autorité de la Concurrence les aura analysées, cette dernière produira un rapport que le Groupe aura de nouveau deux mois pour commenter avant que le collège de l'Autorité de la Concurrence ne soit saisi. Le Groupe continuera à coopérer avec l'Autorité et à lui fournir toutes les explications nécessaires pour dissiper ses interrogations mais il considère le grief infondé et n'a donc pas considéré opportun de constituer une provision.

Sauf exception, aucune provision pour démontage n'est comptabilisée dans les comptes du Groupe concernant les panneaux de l'activité Affichage. En effet le Groupe considère que l'obligation de démontage dans l'activité Affichage répond à la définition d'un passif éventuel car soit l'obligation est peu probable, soit elle ne peut être chiffrée de manière fiable du fait de l'incertitude sur la date de démontage qui conditionne les effets d'actualisation. Pour les panneaux qui s'apparentent à du mobilier urbain, les écrans digitaux grand format et pour les installations publicitaires les plus spectaculaires, dont le coût de démontage unitaire est plus significatif que pour les panneaux d'affichage traditionnels, ainsi que pour les programmes de démontage de panneaux pour lesquels il existe une forte probabilité de démontage à court terme, à notre initiative, le Groupe a estimé le coût global de démontage en valeur non actualisée à 19,6 millions d'euros au 31 décembre 2022 contre 16,6 millions d'euros au 31 décembre 2021. Dans certains cas exceptionnels où une obligation de démontage à court terme est bien identifiée, le Groupe peut être amené à comptabiliser une provision pour démontage concernant les panneaux de l'activité Affichage.

## 4.14. Dette financière

En millions d'euros		31/12/2022			31/12/2021		
		PART COURANTE	PART NON COURANTE	TOTAL	PART COURANTE	PART NON COURANTE	TOTAL
<b>DETTE FINANCIÈRE BRUTE AU BILAN</b>	(1)	<b>993,3</b>	<b>1 916,4</b>	<b>2 909,7</b>	<b>336,9</b>	<b>2 116,7</b>	<b>2 453,6</b>
Instruments financiers dérivés actifs		-2,5		-2,5	-0,6		-0,6
Instruments financiers dérivés passifs		4,2		4,2	4,9		4,9
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS DE COUVERTURE</b>	(2)	<b>1,7</b>	<b>0,0</b>	<b>1,7</b>	<b>4,3</b>	<b>0,0</b>	<b>4,3</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie <sup>(1)</sup>		1 919,5		1 919,5	1 493,8		1 493,8
Concours bancaires		-29,8		-29,8	-6,4		-6,4
<b>TRÉSORERIE NETTE</b>	(3)	<b>1 889,7</b>	<b>0,0</b>	<b>1 889,7</b>	<b>1 487,4</b>	<b>0,0</b>	<b>1 487,4</b>
<b>ACTIFS FINANCIERS DE TRÉSORERIE<sup>(1)</sup></b>	(4)	<b>46,8</b>	<b>0,0</b>	<b>46,8</b>	<b>46,0</b>	<b>0,0</b>	<b>46,0</b>
<b>DETTE FINANCIÈRE NETTE (HORS ENGAGEMENTS DE RACHAT DE MINORITAIRES)</b>	<b>(5)=(1)+(2)-(3)-(4)</b>	<b>-941,4</b>	<b>1 916,4</b>	<b>975,0</b>	<b>-1 192,2</b>	<b>2 116,7</b>	<b>924,5</b>

<sup>(1)</sup> La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les actifs financiers de trésorerie sont détaillés au paragraphe 4.10 « Trésorerie gérée ».

Les dettes sur engagements de rachat de minoritaires font l'objet d'un enregistrement séparé et ne sont donc pas incluses dans la dette financière. Elles sont détaillées au paragraphe 4.15 « Dettes sur engagements de rachat de minoritaires ».

Les instruments financiers de couverture sont détaillés au paragraphe 4.17 « Instruments financiers ».

La réconciliation de la variation de la dette financière brute au bilan avec les montants du tableau des flux de trésorerie est détaillée au paragraphe 6.4 « Réconciliation des flux de trésorerie avec la variation de la dette financière brute ».

Les analyses de la dette réalisées ci-après sont menées sur la base de la dette financière économique qui est égale à la dette financière brute au bilan, ajustée de l'impact du coût amorti :

En millions d'euros		31/12/2022			31/12/2021		
		PART COURANTE	PART NON COURANTE	TOTAL	PART COURANTE	PART NON COURANTE	TOTAL
<b>DETTE FINANCIÈRE BRUTE AU BILAN</b>		<b>993,3</b>	<b>1 916,4</b>	<b>2 909,7</b>	<b>336,9</b>	<b>2 116,7</b>	<b>2 453,6</b>
Impact du coût amorti		1,0	3,8	4,8	0,6	-1,0	-0,4
<b>DETTE FINANCIÈRE ÉCONOMIQUE</b>		<b>994,3</b>	<b>1 920,2</b>	<b>2 914,5</b>	<b>337,5</b>	<b>2 115,7</b>	<b>2 453,2</b>

La dette financière économique se décompose de la façon suivante :

En millions d'euros		31/12/2022			31/12/2021		
		PART COURANTE	PART NON COURANTE	TOTAL	PART COURANTE	PART NON COURANTE	TOTAL
Emprunts obligataires		750,0	1 699,8	2 449,8		1 949,8	1 949,8
Billets de trésorerie (NEU/CP)		100,0		100,0	200,0		200,0
Emprunts auprès des établissements de crédit		90,3	189,8	280,1	83,9	156,3	240,1
Emprunts divers		28,5	30,5	59,0	35,3	9,7	45,0
Intérêts courus		25,5		25,5	18,3		18,3
<b>DETTE FINANCIÈRE ÉCONOMIQUE</b>		<b>994,3</b>	<b>1 920,2</b>	<b>2 914,5</b>	<b>337,5</b>	<b>2 115,7</b>	<b>2 453,2</b>

Au 31 décembre 2022, la dette financière du Groupe comprend principalement la dette portée par JCDecaux SE avec :

- Des emprunts obligataires pour un total de 2 449,8 millions d'euros :
  - 750 millions d'euros émis en 2016 à échéance juin 2023
  - 599,9 millions d'euros émis en 2020 à échéance octobre 2024
  - 599,9 millions d'euros émis en 2020 à échéance avril 2028
  - 500 millions d'euros émis en 2022 à échéance février 2030
- Un emprunt bancaire de 150 millions d'euros mis en place en 2020 à échéance avril 2025
- Des billets de trésorerie pour 100 millions d'euros émis dans le cadre du programme de Negotiable European Commercial Paper (NEU CP) de JCDecaux SE d'un montant maximum de 750 millions d'euros.

Le taux d'intérêt effectif moyen de la dette de JCDecaux SE est de 1,7% au cours de l'exercice 2022.

JCDecaux SE dispose également d'une ligne de crédit revolving confirmée non tirée d'échéance juin 2026 pour un montant de 825,0 millions d'euros, comprenant une sous-limite d'un montant maximum de 100 millions d'euros afin de pouvoir réaliser des tirages courts le jour même (swingline).

En cas de notation financière inférieure à Baa3 (Moody's) ou BBB- (Standard and Poor's), la ligne de crédit revolving et l'emprunt bancaire de 150 millions d'euros imposent le respect du ratio : dette

financière nette / marge opérationnelle strictement inférieur à 3,5.

JCDecaux SE est notée « Baa3 » perspective stable par Moody's et « BBB- » perspective négative par Standard and Poor's (la dernière mise à jour de Moody's datant du 31 mars 2022, et celle de Standard and Poor's du 29 septembre 2022).

La dette financière du Groupe comprend également :

- Des emprunts bancaires portés par les filiales de JCDecaux SE pour 130,1 millions d'euros
- Des emprunts divers pour 59,0 millions d'euros dont principalement des emprunts de JCDecaux SE et ses filiales auprès des coentreprises du Groupe
- Des intérêts courus pour 25,5 millions d'euros.

**Echéance des dettes financières (hors lignes de crédit confirmées non utilisées)**

<i>En millions d'euros</i>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Échéance à moins d'un an	994,3	337,5
Échéance à plus d'un an et moins de 5 ans	819,6	1 515,8
Échéance à plus de 5 ans	1 100,6	599,9
<b>TOTAL</b>	<b>2 914,5</b>	<b>2 453,2</b>

**Ventilation des dettes financières par devise après couvertures de change**

	<b>31/12/2022</b>		<b>31/12/2021</b>	
	<b>EN M€</b>	<b>EN %</b>	<b>EN M€</b>	<b>EN %</b>
Euro	2 610,6	90%	2 164,7	88%
Dollar australien	191,4	7%	173,6	7%
Yuan chinois	144,7	5%	80,3	3%
Livre sterling	86,2	3%	58,2	2%
Dollar américain	25,1	1%	105,7	4%
Yen japonais	19,1	1%	23,8	1%
Rand sud-africain <sup>(1)</sup>	-11,8	0%	-11,3	0%
Dirham des Émirats Arabes Unis <sup>(1)</sup>	-28,7	-1%	-38,9	-2%
Dollar de Hong Kong <sup>(1)</sup>	-51,8	-2%	-64,8	-3%
Riyal d'Arabie Saoudite <sup>(1)</sup>	-52,5	-2%	-38,0	-2%
Autres <sup>(1)</sup>	-17,8	-1%	-0,1	0%
<b>TOTAL</b>	<b>2 914,5</b>	<b>100 %</b>	<b>2 453,2</b>	<b>100 %</b>

<sup>(1)</sup> Les montants négatifs correspondent à des positions prêteuses.

**Ventilation des dettes financières par taux d'intérêt (hors lignes de crédit confirmées non utilisées)**

	31/12/2022		31/12/2021	
	EN M€	EN %	EN M€	EN %
Taux fixe	2 595,3	89 %	2 203,6	90 %
Taux variable	319,2	11 %	249,7	10 %
<b>TOTAL</b>	<b>2 914,5</b>	<b>100 %</b>	<b>2 453,2</b>	<b>100 %</b>

**4.15. Dettes sur engagements de rachat de minoritaires**

Le montant des dettes sur engagements de rachat de minoritaires est de 107,5 millions d'euros au 31 décembre 2022 contre 111,8 millions d'euros au 31 décembre 2021. Il porte principalement sur un put d'une société en Europe, exerçable en 2029 et pour lequel la dette est calculée sur la base d'une estimation du montant actualisé du prix d'exercice contractuel.

La diminution de -4,3 millions d'euros des dettes sur engagements de rachat de minoritaires entre le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2022 intègre les effets de revalorisation et d'actualisation des engagements de rachat de minoritaires ainsi que l'arrivée à échéance d'un put non exercé en Belgique.

**4.16. Dettes locatives**

Les dettes locatives au 31 décembre 2022 se décomposent de la façon suivante :

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2021	AUGMENTATIONS	CHARGES D'INTÉRÊTS	DIMINUTIONS <sup>(1)</sup>	RECLASSEMENTS	AUTRES DIMINUTIONS <sup>(2)</sup>	VARIATION DE PÉRIMÈTRE	CONVERSION	31/12/2022
Dettes locatives d'emplacements publicitaires > 12 mois	2 454,5	459,5	0,0	-0,9	-621,1	-144,5	102,2	28,3	2 277,9
Dettes locatives de biens immobiliers > 12 mois	172,4	26,4	0,0	0,0	-39,1	-8,5	0,0	1,1	152,2
Dettes locatives de véhicules > 12 mois	18,3	18,8	0,0	-0,1	-13,8	-0,2	0,0	-0,1	22,9
Dettes locatives d'autres biens > 12 mois	1,8	1,1	0,0	0,0	-1,3	0,0	0,0	0,0	1,6
<b>TOTAL DETTES LOCATIVES - NON COURANT</b>	<b>2 647,0</b>	<b>505,7</b>	<b>0,0</b>	<b>-1,0</b>	<b>-675,3</b>	<b>-153,2</b>	<b>102,2</b>	<b>29,4</b>	<b>2 454,7</b>
Dettes locatives d'emplacements publicitaires < 12 mois	913,4	12,2	79,8	-767,0	621,1	2,3	1,8	6,7	870,3
Dettes locatives de biens immobiliers < 12 mois	38,4	0,6	4,2	-43,8	39,0	0,0	0,0	0,1	38,4
Dettes locatives de véhicules < 12 mois	9,6	0,4	0,1	-13,4	13,8	0,0	0,0	0,0	10,5
Dettes locatives d'autres biens < 12 mois	0,6	0,0	0,1	-1,0	1,3	0,0	0,0	0,0	1,0
Intérêts courus sur dette locative < 12 mois	46,7	0,0	0,0	-10,2	0,0	0,0	0,0	0,7	37,1
<b>TOTAL DETTES LOCATIVES - COURANT</b>	<b>1 008,8</b>	<b>13,2</b>	<b>84,1</b>	<b>-835,5</b>	<b>675,3</b>	<b>2,3</b>	<b>1,7</b>	<b>7,4</b>	<b>957,3</b>
<b>TOTAL DETTES LOCATIVES</b>	<b>3 655,8</b>	<b>518,9</b>	<b>84,1</b>	<b>-836,5</b>	<b>0,0</b>	<b>-150,9</b>	<b>104,0</b>	<b>36,8</b>	<b>3 412,1</b>

<sup>(1)</sup> Inclus le remboursement du principal pour -702,5 millions d'euros, le versement des intérêts pour -93,8 millions d'euros et les remises sur loyers obtenues pour -40,3 millions d'euros et enregistrées en P&L (conformément à l'application de l'expédient IFRS 16 ou selon la norme IFRS16 pour les contrats avec clause de force majeure). Les remises sur loyers obtenues en 2021 étaient d'un montant de -175,6 millions d'euros.

<sup>(2)</sup> Inclus la diminution de la dette locative liée à des rabais traités en modification de contrats car n'entrant pas dans le scope de l'expédient IFRS 16 (voir paragraphe 1.11.4 « Réductions de loyers et redevances dans le cadre d'IFRS 16 ») ainsi que les diminutions liées à des fins de contrats anticipées.

#### Echéance des dettes locatives

<i>En millions d'euros</i>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Echéance à moins d'un an	957,3	1 008,8
Echéance à plus d'un an et moins de 5 ans	1 666,6	1 794,9
Echéance à plus de 5 ans	788,1	852,1
<b>TOTAL PAIEMENTS FUTURS ACTUALISÉS</b>	<b>3 412,1</b>	<b>3 655,8</b>
Effet actualisation	309,1	275,8
<b>TOTAL DETTE NON ACTUALISÉE</b>	<b>3 721,1</b>	<b>3 931,5</b>

#### 4.17. Instruments financiers

Le Groupe utilise des instruments financiers principalement à des fins de couverture contre le risque de change. L'utilisation de ces instruments financiers concerne principalement JCDecaux SE.

#### Instruments financiers de change

L'exposition du Groupe au risque de change provient principalement de son activité à l'étranger. Cependant, du fait de sa structure opérationnelle, le Groupe JCDecaux est peu sensible, en matière de flux, aux variations des devises car les filiales situées dans chaque pays n'opèrent que sur leur propre territoire et le montant des prestations ou achats intra-groupe est faible. De ce fait, la majeure partie du risque de change provient des effets de conversion des comptes exprimés en devise locale vers les comptes consolidés exprimés en euro.

Le risque de change sur les flux provient principalement des opérations financières (refinancement et recyclage de la trésorerie des filiales étrangères en application de la politique de centralisation de la trésorerie du Groupe). Le Groupe couvre ce risque en mettant en place principalement des swaps de change à court terme. Ainsi au 31 décembre, les taux de change moyens des instruments financiers de change sont proches des taux de change de clôture.

Du fait de l'élimination en consolidation de ces prêts et emprunts intra-groupe, seule la valorisation des instruments financiers de couverture apparaît à l'actif ou au passif de l'état de situation financière.

Au 31 décembre 2022, les principales positions contractées par le Groupe sont les suivantes (positions nettes) :

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2022	31/12/2021
<b>ACHATS À TERME CONTRE EURO :</b>		
Dirham des Emirats Arabes Unis	30,3	40,1
Riyal saoudien	52,5	37,9
Couronne suédoise	14,9	13,9
Couronne norvégienne	14,8	12,4
Dollar américain	9,2	0,0
Rand sud-africain	9,3	9,9
Autres	8,7	48,5
<b>VENTES À TERME CONTRE EURO :</b>		
Dollar australien	192,3	173,5
Livre sterling	111,9	66,6
Dollar de Hong Kong	5,8	0,0
Peso colombien	3,4	1,3
Réal brésilien	2,8	12,6
Autres	9,9	83,4
<b>ACHAT À TERME CONTRE YUAN CHINOIS :</b>		
Dollar de Hong Kong	61,9	19,3
<b>ACHATS À TERME CONTRE LIVRE STERLING :</b>		
Yuan chinois	3,8	0,3
Dirham des Emirats Arabes Unis	1,6	0,0
Autres	2,4	1,3
<b>VENTES À TERME CONTRE LIVRE STERLING :</b>		
Dollar américain	2,9	0,0
Autres	0,2	0,2
<b>VENTE À TERME CONTRE BAHT THAÏLANDAIS :</b>		
Dollar américain	11,2	11,4

Au 31 décembre 2022, la valeur de marché des instruments financiers de change s'élève à -1,7 million d'euros contre -4,3 millions d'euros au 31 décembre 2021.

La part inefficace des couvertures de flux de trésorerie (« Cash Flow Hedge ») est inexistante au 31 décembre 2022 comme au 31 décembre 2021.

#### 4.18. Fournisseurs et autres crédateurs (passifs courants)

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2022	31/12/2021
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation	660,4	625,7
Dettes fiscales et sociales	258,6	235,2
Produits constatés d'avance	95,6	95,9
Dettes sur acquisition d'immobilisations	71,8	24,8
Autres crédateurs	59,5	57,6
<b>TOTAL</b>	<b>1 145,9</b>	<b>1 039,3</b>

Les dettes d'exploitation sont des dettes de maturité inférieure ou égale à un an.

L'augmentation au 31 décembre 2022 de 106,6 millions d'euros est principalement due à la constatation de dettes sur acquisition d'immobilisations incorporelles pour 61,8 millions d'euros,

à l'activité pour 42,8 millions d'euros, à des variations de périmètre pour 10,2 millions d'euros et à l'effet de change pour 3,8 millions d'euros, en partie compensés par le paiement de dettes sur acquisition d'immobilisations financières pour -11,2 millions d'euros.

#### 4.19. Passifs d'impôt exigible nets (courant et non courant)

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2022	31/12/2021
Passifs d'impôt exigible	24,3	22,7
Créances d'impôt sur les sociétés	-25,0	-27,3
<b>TOTAL</b>	<b>-0,7</b>	<b>-4,6</b>

#### 4.20. Tableau des actifs et passifs financiers par catégorie

Les actifs et passifs financiers au 31 décembre 2022 se décomposent de la façon suivante :

<i>En millions d'euros</i>		31/12/2022					
		JUSTE VALEUR PAR LE RÉSULTAT	JUSTE VALEUR PAR LES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	COUVERTURES DE FLUX DE TRÉSORERIE ET NIH	COÛT AMORTI	TOTAL VALEUR NETTE COMPTABLE	JUSTE VALEUR
Instruments financiers dérivés (actif)	(1)	2,5				2,5	2,5
Autres actifs financiers	(2)		1,6		117,7	119,3	119,3
Clients et créances diverses (non courant)	(3)				1,4	1,4	1,4
Clients, créances diverses et autres créances d'exploitation (courant)	(3)				610,2	610,2	610,2
Trésorerie		303,1				303,1	303,1
Équivalents de trésorerie	(4)	1 616,4				1 616,4	1 616,4
Actifs financiers de trésorerie	(1)	46,8				46,8	46,8
<b>TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS</b>		<b>1 968,8</b>	<b>1,6</b>	<b>0,0</b>	<b>729,3</b>	<b>2 699,6</b>	<b>2 699,6</b>
Dettes financières	(5)				-2 909,7	-2 909,7	-2 715,0
Dettes sur engagements de rachat de minoritaires	(2)	-107,5				-107,5	-107,5
Instruments financiers dérivés (passif)	(1)	-4,2				-4,2	-4,2
Fournisseurs, autres dettes et autres dettes d'exploitation (courant)	(3)				-784,0	-784,0	-784,0
Autres créditeurs (non courant)	(3)				-9,3	-9,3	-9,3
Concours bancaires		-29,8				-29,8	-29,8
<b>TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS</b>		<b>-141,5</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>-3 703,0</b>	<b>-3 844,5</b>	<b>-3 649,8</b>

<sup>(1)</sup> L'évaluation de la juste valeur de ces actifs et passifs financiers fait appel à des techniques de valorisation s'appuyant sur des données de marché observables [Catégorie de Niveau 2 selon IFRS 13 (§93a et b)].

<sup>(2)</sup> L'évaluation de la juste valeur de ces actifs et passifs financiers fait appel à des techniques de valorisation s'appuyant sur des données de marché non observables [Catégorie de Niveau 3 selon IFRS 13 (§93a et b)]. L'hypothèse principale pouvant avoir un impact sur la juste valeur des dettes sur engagements de rachat de minoritaires est le taux d'actualisation, établi à 2,0% au 31 décembre 2022 sur le principal engagement. Une baisse du taux d'actualisation de 50 points de base conduirait à une augmentation de 3,0 millions d'euros des dettes sur engagements de rachat de minoritaires.

<sup>(3)</sup> Les dettes et créances fiscales et sociales, les dettes locatives, les avances et acomptes, les produits constatés d'avance et les charges constatées d'avance, qui ne répondent pas à la définition d'un actif ou passif financier au sens d'IAS 32 sont exclus de ces postes.

<sup>(4)</sup> L'évaluation de la juste valeur de ces actifs financiers se réfère à des prix cotés sur un marché actif pour 756,9 millions d'euros [Catégorie de Niveau 1 selon IFRS 13 (§93a et b)] et fait appel à des techniques de valorisation s'appuyant sur des données de marché observables pour 859,5 millions d'euros [Catégorie de Niveau 2 selon IFRS 13 (§93a et b)].

<sup>(5)</sup> L'évaluation de la juste valeur de ces passifs financiers se réfère à des prix cotés sur un marché actif pour les emprunts obligataires dont la juste valeur est évaluée à 2 255,1 millions d'euros [Catégorie de Niveau 1 selon IFRS 13 (§93a et b)] et fait appel à des techniques de valorisation s'appuyant sur des données de marché observables pour 459,9 millions d'euros [Catégorie de Niveau 2 selon IFRS 13 (§93a et b)].

Les actifs et passifs financiers au 31 décembre 2021 se décomposent de la façon suivante :

		31/12/2021					
<i>En millions d'euros</i>		JUSTE VALEUR PAR LE RÉSULTAT	JUSTE VALEUR PAR LES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	COUVERTURES DE FLUX DE TRÉSORERIE ET NIH	COÛT AMORTI	TOTAL VALEUR NETTE COMPTABLE	JUSTE VALEUR
Instruments financiers dérivés (actif)	(1)	0,6				0,6	0,6
Autres actifs financiers	(2)		1,4		181,0	182,5	182,5
Clients et créances diverses (non courant)	(3)				2,0	2,0	2,0
Clients, créances diverses et autres créances d'exploitation (courant)	(3)				574,7	574,7	574,7
Trésorerie		689,5				689,5	689,5
Équivalents de trésorerie	(4)	804,2				804,2	804,2
Actifs financiers de trésorerie	(1)	46,0				46,0	46,0
<b>TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS</b>		<b>1 540,3</b>	<b>1,4</b>	<b>0,0</b>	<b>757,8</b>	<b>2 299,5</b>	<b>2 299,5</b>
Dettes financières	(5)				-2 453,6	-2 453,6	-2 549,9
Dettes sur engagements de rachat de minoritaires	(2)	-111,8				-111,8	-111,8
Instruments financiers dérivés (passif)	(1)	-4,9				-4,9	-4,9
Fournisseurs, autres dettes et autres dettes d'exploitation (courant)	(3)				-702,1	-702,1	-702,1
Autres créanciers (non courant)	(3)				-7,7	-7,7	-7,7
Concours bancaires		-6,4				-6,4	-6,4
<b>TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS</b>		<b>-123,1</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>-3 163,4</b>	<b>-3 286,4</b>	<b>-3 382,8</b>

<sup>(1)</sup> L'évaluation de la juste valeur de ces actifs et passifs financiers fait appel à des techniques de valorisation s'appuyant sur des données de marché observables [Catégorie de Niveau 2 selon IFRS 13 (§93a et b)].

<sup>(2)</sup> L'évaluation de la juste valeur de ces actifs et passifs financiers fait appel à des techniques de valorisation s'appuyant sur des données de marché non observables [Catégorie de Niveau 3 selon IFRS 13 (§93a et b)]. L'hypothèse principale pouvant avoir un impact sur la juste valeur des dettes sur engagements de rachat de minoritaires est le taux d'actualisation, établi à 0,0% au 31 décembre 2021 sur le principal engagement. Une augmentation du taux d'actualisation de 50 points de base conduirait à une baisse de 4,0 millions d'euros des dettes sur engagements de rachat de minoritaires.

<sup>(3)</sup> Les dettes et créances fiscales et sociales, les dettes locatives, les avances et acomptes, les produits constatés d'avance et les charges constatées d'avance, qui ne répondent pas à la définition d'un actif ou passif financier au sens d'IAS 32 sont exclus de ces postes.

<sup>(4)</sup> L'évaluation de la juste valeur de ces actifs financiers se réfère à des prix cotés sur un marché actif pour 362,5 millions d'euros [Catégorie de Niveau 1 selon IFRS 13 (§93a et b)] et fait appel à des techniques de valorisation s'appuyant sur des données de marché observables pour 441,7 millions d'euros [Catégorie de Niveau 2 selon IFRS 13 (§93a et b)].

<sup>(5)</sup> L'évaluation de la juste valeur de ces passifs financiers se réfère à des prix cotés sur un marché actif pour les emprunts obligataires dont la juste valeur est évaluée à 2 046,1 millions d'euros [Catégorie de Niveau 1 selon IFRS 13 (§93a et b)] et fait appel à des techniques de valorisation s'appuyant sur des données de marché observables pour 503,8 millions d'euros [Catégorie de Niveau 2 selon IFRS 13 (§93 a et b)].

## 5. COMMENTAIRES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

### 5.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires IFRS s'élève à 3 074,0 millions d'euros en 2022 comparativement à 2 522,5 millions d'euros en 2021, soit une hausse de 21,9%.

Le chiffre d'affaires IFRS en 2022 se répartit sur les trois activités Mobilier urbain, Transport et Affichage pour respectivement 1 676,0 millions d'euros, 920,9 millions d'euros et 477,0 millions d'euros (contre 1 390,1 millions d'euros, 723,9 millions d'euros et 408,5 millions d'euros en 2021).

Le chiffre d'affaires IFRS publicitaire s'élève à 2 746,7 millions d'euros en 2022 (contre 2 211,0 millions d'euros en 2021) et le chiffre d'affaires IFRS non publicitaire s'élève à 327,3 millions d'euros en 2022 (contre 311,4 millions d'euros en 2021).

### 5.2. Charges d'exploitation nettes

<i>En millions d'euros</i>	2022	2021
Baux et redevances core business	-517,4	-283,4
Autres charges d'exploitation nettes	-545,2	-478,7
Impôts et taxes	-7,1	-6,0
Frais de personnel	-681,8	-590,5
Coûts directs d'exploitation & Coûts commerciaux, généraux & administratifs <sup>(1)</sup>	-1 751,5	-1 358,5
Dotations aux provisions nettes des reprises	-1,1	18,7
Dotations aux amortissements nettes des reprises	-1 071,7	-1 095,0
Perte de valeur des goodwill	0,0	0,0
Pièces détachées maintenance	-46,0	-37,3
Autres produits opérationnels	80,9	45,3
Autres charges opérationnelles	-21,3	-27,1
<b>TOTAL</b>	<b>-2 810,6</b>	<b>-2 453,9</b>

<sup>(1)</sup> Dont -1 198,2 millions d'euros de « Coûts directs d'exploitation » et -553,3 millions d'euros de « Coûts commerciaux, généraux & administratifs » en 2022 (contre respectivement -893,4 millions d'euros et -465,1 millions d'euros en 2021).

#### Baux et redevances

En 2022, les charges de baux et redevances se décomposent de la façon suivante :

<i>En millions d'euros</i>	BAUX ET REDEVANCES CORE BUSINESS <sup>(1)</sup>	LOYERS NON CORE BUSINESS <sup>(1) &amp; (2)</sup>
Charges variables	-323,0	0,0
Charges sur contrat court terme	-18,9	-3,5
Charges sur contrat de faible valeur	-16,5	-4,3
Charges fixes sur contrats avec droits de substitution substantiels	-158,9	0,0
<b>TOTAL</b>	<b>-517,4</b>	<b>-7,8</b>

<sup>(1)</sup> Les loyers core business sont relatifs à des contrats de location d'emplacements destinés à des structures publicitaires et les loyers non core à des locations immobilières et véhicules.

<sup>(2)</sup> Compris dans le poste « Autres charges d'exploitation nettes ».

Les charges variables sont déterminées en fonction des conditions contractuelles : les loyers et redevances qui fluctuent en fonction du niveau de chiffre d'affaires sont considérés comme des charges variables. En 2022 et 2021, conformément aux préconisations de l'amendement IFRS 16, ces charges variables bénéficient de l'effet

favorable de l'extinction des dettes locatives en lien avec les négociations des loyers fixes et minimums garantis pour des périodes dont le terme n'excède pas juin 2022, excepté les contrats avec une clause de force majeure. Cet effet favorable représente la majorité de la rubrique « Gains et pertes sur contrats de location » du tableau des flux de trésorerie en 2022 et 2021.

Des renégociations sur les minimums garantis ont été moindres en 2022 qu'en 2021. L'année 2022 a été marquée par une hausse du chiffre d'affaires de 21,9% par rapport à 2021 et une hausse des baux et redevances de 18,9% [-1 350,7 millions d'euros en 2022 contre -1 136,3 millions d'euros en 2021, y-compris la charge d'amortissement du droit d'utilisation et la charge d'intérêt de la dette locative pour les contrats retraités sous IFRS 16]. L'année 2021 avait été marquée par une hausse du chiffre d'affaires de 20,1% par rapport à 2020 et une hausse des baux et redevances de 5,7%.

Une simulation de la sensibilité des baux et redevances à la variation du chiffre d'affaires sur la base des seuls éléments contractuels n'est pas pertinente car la crise de la Covid-19 a mis en évidence la capacité du Groupe, face à la baisse significative du chiffre d'affaires, de négocier des baisses importantes de redevances fixes et minimums garantis, ainsi que de taux de redevances variables.

En 2021, les charges de baux et redevances se décomposaient de la façon suivante :

<i>En millions d'euros</i>	<b>BAUX ET REDEVANCES CORE BUSINESS</b> <small>(1)</small>	<b>LOYERS NON CORE BUSINESS</b> <small>(1) &amp; (2)</small>
Charges variables	-136,2	0,0
Charges sur contrat court terme	-15,9	-4,9
Charges sur contrat de faible valeur	-37,6	-2,5
Charges fixes sur contrats avec droits de substitution substantiels	-93,7	0,0
<b>TOTAL</b>	<b>-283,4</b>	<b>-7,4</b>

<sup>(1)</sup> Les loyers core business sont relatifs à des contrats de location d'emplacements destinés à des structures publicitaires et les loyers non core à des locations immobilières et véhicules.

<sup>(2)</sup> Compris dans le poste « Autres charges d'exploitation nettes ».

### Autres charges d'exploitation nettes

Ce poste comprend cinq grandes catégories de coûts :

- Les coûts de sous-traitance pour certaines activités de maintenance
- Les coûts des prestations de services et des matériels relatifs à l'exploitation
- Les honoraires et frais de fonctionnement, hors frais de personnel, des différents services du Groupe
- Les frais de timbres et taxes publicitaires
- Les loyers Non Core Business sur contrats de courte durée et de faible valeur.

Les charges de loyers Non Core Business, d'un montant de -7,8 millions d'euros en 2022 sont des charges fixes et sont détaillées dans le paragraphe ci-dessus.

### Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et frais de développement non capitalisés sont inclus dans les postes « Autres charges d'exploitation nettes » et « Frais de personnel », ils s'élèvent à 14,1 millions d'euros en 2022, contre 8,8 millions d'euros en 2021.

### Impôts et taxes

Ce poste comprend les impôts et charges similaires autres que l'impôt sur les bénéfices. Les principaux impôts comptabilisés dans ce poste sont les impôts fonciers.

### Frais de personnel

Ce poste comprend les salaires, charges sociales, paiements fondés sur des actions et avantages versés au personnel, y compris le personnel chargé de l'installation et de l'entretien du mobilier, les équipes de recherche et développement, la force de vente ainsi que le personnel administratif. Il comprend en déduction les aides d'état consenties dans le cadre de dispositifs de chômage partiel.

Ce poste prend également en compte les charges liées aux plans d'intéressement et de participation des salariés français ainsi que les charges de retraite.

<i>En millions d'euros</i>	<b>2022</b>	2021
Rémunérations et avantages divers	-555,2	-475,5
Charges sociales	-120,5	-114,0
Paiements fondés sur des actions <sup>(1)</sup>	-6,1	-1,0
<b>TOTAL</b>	<b>-681,8</b>	<b>-590,5</b>

<sup>(1)</sup> Dont -6,1 millions d'euros de charge liée au plan d'actions gratuites, avec une hypothèse de turnover de 2,9 % et hors charges patronales comptabilisées dans la ligne Charges sociales contre -1,0 million d'euros en 2021 de charge liée au plan d'actions gratuites, avec une hypothèse de turnover de 3,1 % et hors charges patronales comptabilisées dans la ligne Charges sociales.

Le Groupe a accordé un plan d'actions gratuites en 2021 soumis à des conditions de présence et de performance.

### Détail du plan d'actions gratuites :

	<b>PLAN 2021</b>
Date d'attribution	31/10/2021
Nombre de bénéficiaires	321
Nombre d'actions gratuites	1 063 818
Taux sans risque (en %)	-0,50
Taux de distribution du dividende (en %) <sup>(1)</sup>	2,08
Juste valeur des actions gratuites <sup>(2)</sup>	20,74 €

<sup>(1)</sup> Consensus des analystes financiers sur les dividendes futurs (source Bloomberg).

<sup>(2)</sup> Cette juste valeur unitaire ne tient pas compte de l'effet de « turnover ».

À la clôture de l'exercice 2022, le nombre d'actions gratuites potentiel s'élève à 1 032 154 actions, après 31 664 actions annulées, dont 29 531 sur la période.

Détail des plans de stock-options <sup>(1)</sup> :

	PLAN 2017	PLAN 2016	PLAN 2015
Date d'attribution	13/02/2017	17/02/2016	16/02/2015
Date de fin d'acquisition des droits	13/02/2020	17/02/2019	16/02/2018
Date d'expiration	13/02/2024	17/02/2023	16/02/2022
Nombre de bénéficiaires	188	270	173
Nombre d'options attribuées	344 108	866 903	546 304
Prix d'exercice d'origine avant ajustement <sup>(2)</sup>	29,77 €	34,01 €	31,29 €
Prix d'exercice après ajustement <sup>(2)</sup>	N/A	N/A	31,12 €
Repricing – Ajustement du nombre d'options <sup>(2)</sup>	N/A	N/A	3 145
Nombre d'options en vie à la fin de période	301 527	690 356	0

<sup>(1)</sup> Le Groupe n'a pas accordé de plan de stock-option depuis 2017.

<sup>(2)</sup> Suite à l'offre publique d'achat simplifiée (OPAS) lancée par JCDecaux SE en juin 2015 au prix unitaire de 40 euros, 12 500 000 actions ont été rachetées le 17 juillet 2015, puis annulées. En conséquence, le nombre d'options antérieurement attribuées et vivantes à la date de l'OPAS a été ajusté par un coefficient d'ajustement de 1,0056. Le prix d'exercice des options a également été ajusté de manière à ce que l'OPAS soit neutre sur les droits des bénéficiaires d'options. L'ajustement lié à l'offre publique d'achat simplifiée (OPAS) n'a eu aucun impact sur la charge IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions ».

Variations du nombre de stock-options durant la période et prix d'exercice moyen par catégories d'options :

ANNÉE	2022		2021	
		PRIX DE LEVÉE MOYEN	PRIX D'EXERCICE MOYEN	PRIX DE LEVÉE MOYEN
Nombre d'options en vie en début de période	1 472 474	32,25 €	2 051 904	32,06 €
- Options octroyées durant la période	0	- €	0	- €
- Options annulées durant la période	79 029	31,99 €	73 740	32,23 €
- Options exercées durant la période	0	- €	0	- €
- Options venues à expiration durant la période	401 562	31,12 €	505 690	31,51 €
Nombre d'options en vie en fin de période	991 883	32,72 €	1 472 474	32,25 €
<b>NOMBRE D'OPTIONS EXERCIBLES EN FIN DE PÉRIODE</b>	<b>991 883</b>	<b>32,72 €</b>	<b>1 472 474</b>	<b>32,25 €</b>

Détail des hypothèses utilisées dans le modèle de Black & Scholes pour la valorisation de chacun des plans suivants :

HYPOTHÈSES	2017	2016	2015
- Prix du support à la date d'octroi	30,02 €	34,90 €	31,75 €
- Volatilité estimée	23,38 %	25,56 %	25,51 %
- Taux d'intérêt sans risques	-0,11 %	-0,24 %	-0,03 %
- Durée de vie estimée des options (années)	4,5	4,5	4,5
- Taux de turnover estimé	4,70 %	4,70 %	4,70 %
- Taux de distribution du dividende <sup>(1)</sup>	2,21 %	1,77 %	1,77 %
- Juste valeur des options <sup>(2)</sup>	4,32 €	6,09 €	5,51 €

<sup>(1)</sup> Consensus des analystes financiers sur les dividendes futurs (source Bloomberg).

<sup>(2)</sup> Cette juste valeur unitaire ne tient pas compte de l'effet de « turnover ».

La durée de vie des options retenue est la période qui s'étend de leur date d'attribution à la date que le Management estime être la plus probable pour leur exercice.

Pour la valorisation des plans 2015 à 2017, le Groupe bénéficiant d'un historique plus important a pu affiner ses hypothèses de calcul de la volatilité. Ainsi, la première année de cotation, jugée anormale notamment au regard des fortes variations de cours inhérentes à l'introduction en bourse et à l'effet cumulé du 11 septembre 2001, n'a pas été retenue dans le calcul de la volatilité.

D'autre part, sur la base des comportements observés, le Groupe a considéré au moment de l'émission des plans que la durée moyenne d'exercice correspondait à 4,5 ans après la date d'émission des options.

#### Dotations aux amortissements et provisions nettes des reprises

Les dotations aux provisions nettes des reprises ont augmenté de 19,8 millions d'euros et les dotations aux amortissements nettes des reprises ont diminué de 23,3 millions d'euros dont 22,1 millions d'euros liés aux dotations aux amortissements des droits d'utilisation et 1,3 million d'euros liés aux dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles.

Les dotations nettes de provision correspondent principalement en 2022 aux reprises de provisions pour démontage pour 18,8 millions d'euros, aux dotations de provisions pour avantages au personnel pour -4,6 millions d'euros, aux reprises de provisions pour pertes à terminaison liées au traitement comptable des acquisitions pour 0,7 million d'euros, aux dotations aux provisions nettes relatives aux tests de pertes de valeur pour -13,5 millions d'euros et aux dotations

#### Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels se décomposent de la façon suivante :

<i>En millions d'euros</i>	2022	2021
Plus-values sur cessions d'actifs financiers et produits sur variations de périmètre	63,4	4,4
Plus-values sur cessions d'actifs incorporels et corporels	6,4	12,8
Autres produits de gestion	2,5	3,2
Impact des modifications de contrats IFRS16 Non Core Business	0,5	1,2
Impact des modifications de contrats IFRS16 Core Business	8,1	23,6
<b>AUTRES PRODUITS OPÉRATIONNELS</b>	<b>80,9</b>	<b>45,3</b>
Moins-values sur cessions d'actifs financiers et charges sur variations de périmètre	0,0	-0,5
Moins-values sur cessions d'actifs incorporels et corporels	-2,6	-4,7
Autres charges de gestion	-18,7	-21,9
<b>AUTRES CHARGES OPÉRATIONNELLES</b>	<b>-21,3</b>	<b>-27,1</b>
<b>TOTAL</b>	<b>59,6</b>	<b>18,2</b>

aux provisions pour risques et charges pour -2,6 millions d'euros.

Les reprises nettes de provisions correspondent principalement en 2021 aux reprises de provisions pour démontage pour 16,6 millions d'euros, aux reprises de provisions pour avantages au personnel pour 3,0 millions d'euros, aux reprises de provisions pour pertes à terminaison liées au traitement comptable des acquisitions pour 0,6 million d'euros, aux dotations aux provisions nettes relatives aux tests de pertes de valeur pour -2,0 millions d'euros et aux reprises de provisions pour risques et charges pour 0,5 million d'euros.

Ce poste comprend en 2022 une dotation nette de -17,7 millions d'euros relative aux tests de pertes de valeur réalisés dont -0,2 million d'euros de dotations nettes aux amortissements d'immobilisations corporelles et incorporelles, -4,0 millions d'euros de dotations nettes des amortissements des droits d'utilisation et -13,5 millions d'euros de dotations nettes aux provisions pour pertes à terminaison.

Ce poste comprend en 2021 une dotation nette de -7,6 millions d'euros relative aux tests de pertes de valeur réalisés dont -8,0 millions d'euros de dotations nettes aux amortissements d'immobilisations corporelles et incorporelles, +2,4 millions d'euros de reprises nettes des amortissements des droits d'utilisation et -2,0 millions d'euros de dotations nettes aux provisions pour pertes à terminaison.

#### Pièces détachées maintenance

Ce poste comprend le coût des pièces détachées de mobilier urbain utilisées dans le cadre des opérations de maintenance du réseau publicitaire, à l'exclusion des glaces de rechange et produits de nettoyage, ainsi que les pertes de valeur des stocks.

En 2022, les plus-values sur cessions d'actifs financiers et produits sur variations de périmètre s'élèvent à 63,4 millions d'euros. Ils concernent essentiellement la prise de contrôle d'une société aux États-Unis.

En 2021, les plus-values sur cessions d'actifs financiers et produits sur variations de périmètre s'élèvent à 4,4 millions d'euros. Ils concernent principalement les impacts de déconsolidation d'entités en cours de liquidation en Amérique Latine pour 3,7 millions d'euros.

En 2022, les effets sur le compte de résultat liés à des modifications de contrats de location core business s'élèvent à 8,1 millions d'euros, ils résultent notamment de la sortie du scope IFRS 16 de contrats à Singapour et aux États Unis. Ils s'élevaient à 23,6 millions d'euros en 2021.

En 2022, les autres charges de gestion d'un montant de -18,7 millions d'euros comprennent principalement des coûts d'acquisition pour -6,5 millions d'euros et des coûts de restructuration de -4,4 millions d'euros.

En 2021, les autres charges de gestion d'un montant de -21,9 millions d'euros comprennent principalement des coûts de restructuration de -6,2 millions d'euros ainsi que le paiement d'un litige TVA pour -9,0 millions d'euros, provisionné à fin décembre 2020.

#### Aides et mesures gouvernementales liées à la Covid-19

Le Groupe a bénéficié en 2022 de diverses aides d'Etat et mesures gouvernementales d'un montant total de 3,7 millions d'euros (aide au temps partiel ou autres). En 2021, le groupe avait bénéficié d'un montant total de 34,6 millions d'euros au titre des aides d'état liées à la Covid-19.

### 5.3. Résultat financier

<i>En millions d'euros</i>		2022	2021
Produits d'intérêts		11,0	4,0
Charges d'intérêts		-53,2	-41,7
INTÉRÊTS FINANCIERS NETS		-42,1	-37,7
IMPACT DU COÛT AMORTI		-1,3	0,0
<b>COÛT DE L'ENDETTEMENT NET</b>	<b>(1)</b>	<b>-43,4</b>	<b>-37,7</b>
DIFFÉRENCES NETTES DE CHANGE ET COÛTS DES COUVERTURES		-6,9	-1,2
CHARGES (NETTES) D'ACTUALISATION		2,0	-3,6
COÛT DES GARANTIES BANCAIRES		-1,5	-1,8
Dotations aux provisions pour risques financiers		-0,1	-0,2
Reprises de provisions pour risques financiers		0,2	0,2
DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS FINANCIÈRES		0,1	0,0
Produits de cession d'actifs financiers		0,1	0,0
Charges de cession d'actifs financiers		-0,1	-0,2
RÉSULTAT NET DE CESSION D'ACTIFS FINANCIERS		0,0	-0,2
AUTRES		-1,8	-0,5
<b>AUTRES CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>(2)</b>	<b>-8,0</b>	<b>-7,2</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER HORS IFRS16</b>	<b>(3)=(1)+(2)</b>	<b>-51,4</b>	<b>-44,9</b>
<b>CHARGES D'INTÉRÊTS SUR DETTES LOCATIVES IFRS16</b>		<b>-84,1</b>	<b>-82,2</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>		<b>-135,6</b>	<b>-127,1</b>
<i>Total produits financiers</i>		13,4	4,2
<i>Total charges financières</i>		-148,9	-131,4

La dégradation de 8,5 millions d'euros du résultat financier est principalement liée à la hausse du coût de l'endettement net provenant de la mise en place d'un nouvel emprunt obligataire de 500 millions d'euros début février 2022, atténuée par la hausse des produits d'intérêts de placements à la suite de la remontée des taux d'intérêt fin 2022.

## 5.4. Impôts sur les bénéfices

### Ventilation entre impôts différés et impôts courants

<i>En millions d'euros</i>	2022	2021
Impôts courants	-48,2	-28,6
- CVAE	-2,8	-2,5
- Autres	-45,4	-26,0
Impôts différés	70,5	42,2
<b>TOTAL</b>	<b>22,3</b>	<b>13,6</b>

Le taux effectif d'impôt avant dépréciation des goodwill et quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence est de -17,5% en 2022 contre 23,2% en 2021. Hors effet d'actualisation et de revalorisation des dettes sur engagements de rachat de minoritaires, le taux effectif d'impôt est de -18,0% en 2022 contre 24,0% en 2021.

### Nature des impôts différés

<i>En millions d'euros</i>	2022	2021
Immobilisations corporelles et incorporelles et provisions pour pertes à terminaison	9,1	26,9
Reports déficitaires	55,4	28,7
Provisions pour démontage	6,3	1,4
Provisions pour retraites et avantages assimilés	-0,4	-1,7
Contrats de location IFRS16	-0,3	2,5
Autres	0,4	-15,7
<b>TOTAL</b>	<b>70,5</b>	<b>42,2</b>

### Rationalisation de la charge d'impôt

<i>En millions d'euros</i>	<b>2022</b>	2021
<b>RÉSULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ</b>	<b>158,7</b>	<b>3,6</b>
Charge d'impôt	22,3	13,6
<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔT</b>	<b>136,4</b>	<b>-10,0</b>
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	-8,6	-48,6
Perte de valeur des goodwill	0,0	0,0
Quote-part des dividendes imposables reçus des filiales	3,1	0,4
Autres produits non imposables	-107,8	-21,5
Autres charges non déductibles	33,0	51,4
<b>RÉSULTAT AVANT IMPÔT SOUMIS AU TAUX DE DROIT COMMUN</b>	<b>56,1</b>	<b>-28,3</b>
Taux d'impôt pondéré du Groupe <sup>(1)</sup>	13,40 %	62,64 %
<b>IMPÔT THÉORIQUE</b>	<b>-7,5</b>	<b>17,7</b>
Impôts différés sur déficits non reconnus	-16,9	-22,1
Activation et consommation des déficits fiscaux antérieurs non reconnus	46,2	4,8
Autres impôts différés (différences temporaires et autres retraitements)	-2,5	17,3
Crédits d'impôts	2,7	2,7
Retenue à la source	-5,1	-1,4
Taxe sur dividendes	0,0	-0,3
Divers	8,2	-2,5
<b>IMPÔT TOTAL CALCULÉ</b>	<b>25,1</b>	<b>16,1</b>
CVAE nette	-2,8	-2,5
<b>IMPÔT ENREGISTRÉ</b>	<b>22,3</b>	<b>13,6</b>

<sup>(1)</sup> Taux moyens nationaux pondérés par le poids du résultat taxable.

### 5.5. Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence

En 2022, la quote-part dans les résultats des entreprises associées s'élève à -23,4 millions d'euros contre 16,5 millions d'euros en 2021, et la quote-part dans les résultats des coentreprises s'élève à 32,0 millions d'euros en 2022 contre 32,1 millions d'euros en 2021.

Une perte de valeur des coentreprises a été constatée en 2022 pour -1,4 million d'euros.

Une perte de valeur des entreprises associées a été constatée en 2022 pour -28,0 millions d'euros. Cette dépréciation impacte au bilan la ligne « Autres actifs financiers » en contrepartie d'un investissement

net auprès de l'entreprise associée impairée et dont la valeur sur la ligne « Titres mis en équivalence » est nulle.

Aucune perte de valeur des entreprises associées et des coentreprises n'avait été constatée en 2021.

Les informations relatives aux coentreprises et entreprises associées figurent au paragraphe 11 « Informations sur les coentreprises » et au paragraphe 12 « Informations sur les entreprises associées ».

## 5.6. Effectifs

Au 31 décembre 2022, les effectifs du Groupe atteignent 10 687 personnes contre 10 200 personnes au 31 décembre 2021. Ces données n'incluent pas la quote-part des effectifs des coentreprises, de respectivement 522 personnes et 521 personnes au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021.

La répartition des effectifs sur les exercices 2022 et 2021 est la suivante :

	2022	2021
Technique	5 378	5 192
Vente et Marketing	2 614	2 457
Informatique et Administration	2 040	1 914
Relations contractants	501	462
Recherche et développement	153	175
<b>TOTAL</b>	<b>10 687</b>	<b>10 200</b>

La répartition de la quote-part des effectifs des coentreprises sur les exercices 2022 et 2021 est la suivante :

	2022	2021
Technique	252	244
Vente et Marketing	153	157
Informatique et Administration	100	98
Relations contractants	17	22
Recherche et développement	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>522</b>	<b>521</b>

La hausse des effectifs en 2022 s'explique par la reprise d'activité, notamment en France.

## 5.7. Nombre d'actions pour le calcul du résultat par action (de base et dilué)

	2022	2021
<b>NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ D' ACTIONS POUR LE RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION</b>	<b>212 733 422</b>	<b>212 833 760</b>
Nombre pondéré de stock-options potentiellement convertibles	991 883	1 472 474
Nombre pondéré de stock-options qui ne seraient pas exercées au prix d'exercice <sup>(1)</sup>	-991 883	-1 472 474
<b>NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ D' ACTIONS POUR LE RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION</b>	<b>212 733 422</b>	<b>212 833 760</b>

<sup>(1)</sup> Ce nombre moyen correspond au nombre de stock-options qui ne seraient pas exercées du fait d'un prix d'exercice attribué supérieur au prix de marché.

Le calcul du résultat de base par action reprend le nombre moyen pondéré d'actions en circulation (hors actions propres). Le calcul dilué prend en compte l'effet dilutif de la levée des stock-options.

## 5.8. Honoraires des commissaires aux comptes

En 2022, les montants des honoraires des commissaires aux comptes sont les suivants :

<i>En milliers d'euros</i>	EY ET AUTRES	KPMG AUDIT
Certification des comptes individuels et consolidés et examen limité	2 323	1 985
<i>JCDecaux SE et ses filiales françaises contrôlées <sup>(1)</sup></i>	544	578
<i>Autres sociétés contrôlées <sup>(1)</sup></i>	1 778	1 407
Services autres que la certification des comptes (SACC) <sup>(2)</sup>	524	194
<i>JCDecaux SE et ses filiales françaises contrôlées <sup>(1)</sup></i>	309	89
<i>Autres sociétés contrôlées <sup>(1)</sup></i>	215	105
<b>TOTAL</b>	<b>2 847</b>	<b>2 179</b>

<sup>(1)</sup> Les entités contrôlées prises en compte sont les filiales intégrées globalement.

<sup>(2)</sup> Les prestations fournies couvrent les SACC requis par les textes légaux et réglementaires ainsi que les SACC fournis à la demande de l'entité. Les services visés concernent des services entrant dans le champ des prestations habituellement rendues dans le prolongement de la mission de commissariat aux comptes (rédaction d'attestations particulières, réalisation de procédures convenues, due diligence d'acquisition).

En 2021, les montants des honoraires des commissaires aux comptes sont les suivants :

<i>En milliers d'euros</i>	EY ET AUTRES	KPMG AUDIT
Certification des comptes individuels et consolidés et examen limité	1 915	1 676
<i>JCDecaux SE et ses filiales françaises contrôlées<sup>(1)</sup></i>	506	522
<i>Autres sociétés contrôlées<sup>(1)</sup></i>	1 410	1 154
Services autres que la certification des comptes (SACC) <sup>(2)</sup>	350	124
<i>JCDecaux SE et ses filiales françaises contrôlées<sup>(1)</sup></i>	93	36
<i>Autres sociétés contrôlées<sup>(1)</sup></i>	257	88
<b>TOTAL</b>	<b>2 265</b>	<b>1 800</b>

<sup>(1)</sup> Les entités contrôlées prises en compte sont les filiales intégrées globalement.

<sup>(2)</sup> Les prestations fournies couvrent les SACC requis par les textes légaux et réglementaires ainsi que les SACC fournis à la demande de l'entité. Les services visés concernent des services entrant dans le champ des prestations habituellement rendues dans le prolongement de la mission de commissariat aux comptes (rédaction d'attestations particulières, réalisation de procédures convenues, due diligence d'acquisition).

## 6. COMMENTAIRES SUR LE TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

### 6.1. Flux de trésorerie nets issus des activités opérationnelles

Les flux de trésorerie nets issus des activités opérationnelles d'un montant de 1 099,6 millions d'euros en 2022 comprennent :

- La capacité d'autofinancement, pour un montant total de 1 092,6 millions d'euros
- La variation du besoin en fonds de roulement de 7,0 millions d'euros.

En 2021, les flux de trésorerie nets issus des activités opérationnelles s'élevaient à 1 001,8 millions d'euros dont 836,1 millions d'euros de capacité d'autofinancement et 165,7 millions d'euros de variation du besoin en fonds de roulement.

### 6.2. Flux de trésorerie nets issus des investissements

Les flux de trésorerie nets issus des investissements d'un montant de -416,9 millions d'euros en 2022 comprennent :

- Des décaissements sur acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles d'un montant de -351,2 millions d'euros (dont 61,8 millions d'euros de variations de dettes sur immobilisations)
- Des encaissements sur cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles pour 9,4 millions d'euros
- Des décaissements sur acquisitions de titres de participation nets des encaissements et de la trésorerie acquise et cédée d'un montant total de -89,2 millions d'euros (dont -11,2 millions d'euros de variations des dettes et créances sur immobilisations financières et 12,5 millions d'euros de trésorerie nette acquise et cédée). Le montant lié aux prises de contrôle représente -76,3 millions d'euros

- Des encaissements sur cessions d'autres immobilisations financières nettes d'un montant total de 14,0 millions d'euros. Ce montant concerne principalement le remboursement total du prêt accordé à une entreprise associée en France (8,6 millions d'euros).

En 2021, les flux de trésorerie nets issus des investissements s'élevaient à -170,1 millions d'euros dont -150,3 millions d'euros de décaissements sur acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles nets des encaissements, -16,0 millions d'euros de décaissements sur acquisitions de titres de participation nets des encaissements et de la trésorerie acquise et cédée (dont -13,0 millions d'euros de variations des dettes et créances sur immobilisations financières) et -3,7 millions d'euros de décaissements sur acquisitions d'autres immobilisations financières nettes. Ce montant concernait principalement une ligne de crédit accordée à une entreprise associée en France (-8,6 millions d'euros) compensée par des remboursements nets de cautions sur contrats en Chine (4,2 millions d'euros).

### 6.3. Flux de trésorerie nets issus du financement

Les flux de trésorerie nets issus du financement d'un montant de -280,8 millions d'euros en 2022 comprennent :

- Des flux nets sur les emprunts des sociétés contrôlées pour un montant de 444,8 millions d'euros
- Des remboursements de dettes locatives pour -702,5 millions d'euros
- Des dividendes versés par des sociétés contrôlées du Groupe à leurs actionnaires minoritaires pour un montant de -17,8 millions d'euros
- Des décaissements sur acquisitions de titres de participation ne donnant pas le contrôle nets des encaissements pour -6,3 millions d'euros
- Des augmentations de capitaux propres nettes pour 0,3 million d'euros
- Des cessions d'actions propres nets des achats pour 0,6 million d'euros.

En 2021, les flux de trésorerie nets issus du financement s'élevaient à -934,4 millions d'euros et concernaient les remboursements de dettes locatives pour -647,8 millions d'euros, le versement de dividendes pour -9,9 millions d'euros, les décaissements sur acquisitions de titres de participation ne donnant pas le contrôle pour

-2,6 millions d'euros, les cessions d'actifs financiers de trésorerie pour 12,5 millions d'euros, les flux nets sur les emprunts des sociétés contrôlées pour -285,6 millions d'euros, les augmentations de capitaux propres nettes pour 0,2 million d'euros et les achats d'actions propres nets des ventes pour -1,0 million d'euros.

#### 6.4. Réconciliation des flux de trésorerie avec la variation de la dette financière brute

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2021	REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS LONG TERME	AUGMENTATION D'EMPRUNTS LONG TERME	EFFET DE CHANGE, VARIATION DE PÉRIMÈTRE, IMPACT DE IFRS9 ET VARIATION DES INTÉRÊTS COURUS	31/12/2022
Emprunts obligataires (coût amorti inclus)	1 952,2		500,0	-5,6	2 446,6
Billet de trésorerie	200,0	-1 112,5	1 012,5	0,0	100,0
Emprunts auprès des établissements de crédit (coût amorti inclus)	238,1	-56,2	88,2	8,5	278,6
Emprunts divers	45,0	-10,5	23,2	1,3	59,0
Intérêts courus	18,3			7,3	25,5
<b>DETTE BRUTE</b>	<b>2 453,6</b>	<b>-1 179,2</b>	<b>1 623,9</b>	<b>11,4</b>	<b>2 909,7</b>

## 7. RISQUES FINANCIERS

Le Groupe est exposé à différents risques financiers notamment les risques de liquidité et de financement, le risque de taux d'intérêt, le risque de change, et les risques induits par la gestion financière, en particulier le risque de contrepartie. Son objectif est de minimiser ces risques, par le choix de politiques financières adaptées. Il peut néanmoins être amené à gérer des positions résiduelles. Le suivi et la gestion s'effectuent alors de manière centralisée, par une équipe dédiée au sein de la Direction Financière Groupe. Les politiques de gestion de ces risques et les stratégies de couvertures sont approuvées par la Direction Générale.

### 7.1. Risques liés à l'activité et politique de gestion de ces risques

#### Risque de liquidité et financement

Le tableau ci-dessous présente les flux de trésorerie contractuels (flux de trésorerie d'intérêts et remboursements contractuels) pour les passifs financiers et les instruments financiers :

<i>En millions d'euros</i>	VALEUR COMPTABLE	FLUX DE TRÉSORERIE CONTRACTUELS <sup>(1)</sup>	2023	2024	2025	2026	> 2026
Emprunts obligataires	2 446,6	2 640,9	793,4	635,8	23,9	23,9	1 163,9
NEU CP (Billets de trésorerie)	100,0	100,0	100,0				
Emprunts auprès des établissements de crédit à taux variable	274,5	277,0	96,4	25,6	155,0		
Emprunts auprès des établissements de crédit à taux fixe	4,1	4,2	3,1	0,6	0,4	0,1	
Emprunts et dettes financières divers	59,0	59,1	52,0		7,1		
Intérêts courus	25,5						
Concours bancaires	29,8	29,8	29,8				
<b>TOTAL PASSIFS FINANCIERS NON DÉRIVÉS</b>	<b>2 939,6</b>	<b>3 111,0</b>	<b>1 074,7</b>	<b>661,9</b>	<b>186,4</b>	<b>24,0</b>	<b>1 163,9</b>
Couvertures de change	-1,7	-1,7	-1,7				
<b>TOTAL INSTRUMENTS FINANCIERS <sup>(**)</sup></b>	<b>-1,7</b>	<b>-1,7</b>	<b>-1,7</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>

<sup>(1)</sup> Les intérêts payés sont inclus dans les flux de trésorerie contractuels pour chaque passif considéré.

<sup>(\*\*)</sup> Un montant négatif correspond à un flux de trésorerie à payer.

La politique de financement du Groupe consiste à :

- Centraliser ses financements au niveau de la maison mère JCDecaux SE. Le financement des filiales se fait donc, en priorité, sous forme de prêts accordés directement et indirectement par JCDecaux SE à ses filiales. Cependant, le Groupe peut être amené à mettre en place des financements externes dans certaines filiales, notamment (i) en fonction du contexte fiscal, monétaire et réglementaire ; (ii) dans le cas de filiales non détenues à 100% par le Groupe ; (iii) pour des raisons historiques (financement mis en place avant intégration de la filiale dans le Groupe)
- Disposer de sources de financements (i) diversifiées ; (ii) de durée cohérente avec la maturité de ses actifs ; (iii) flexibles, pour faire face au développement du Groupe et aux cycles d'investissement et d'activité
- Disposer en permanence d'une réserve de liquidités notamment sous la forme de lignes de crédit confirmées
- Minimiser le risque de renouvellement de ses financements, en étalant leurs échéances
- Optimiser les marges de financement en renouvelant par anticipation des dettes proches de leur échéance ou en refinançant certains financements en cas de conditions de marché favorables
- Optimiser le coût de dette nette, en recyclant au maximum la trésorerie excédentaire générée par les différentes entités du Groupe, en particulier en la remontant en priorité au niveau de JCDecaux SE sous forme de prêt ou de versement de dividendes.

Au 31 décembre 2022, 95% des dettes financières du Groupe sont portées par JCDecaux SE lesquelles ont une maturité moyenne de 3,1 ans environ.

### Risque de taux d'intérêt

Le Groupe est exposé aux fluctuations des taux d'intérêts du fait de son endettement. Compte tenu du contexte de taux bas depuis les dernières années, le Groupe est majoritairement endetté à taux fixe. La ventilation entre taux fixe et taux variable est détaillée au paragraphe 4.14 « Dette financière ».

Le tableau ci-après présente la répartition, par échéance de taux d'intérêt, des actifs et passifs financiers au 31 décembre 2022 :

		31/12/2022			
<i>En millions d'euros</i>		< 1 AN	> 1 AN et < 5 ANS	> 5 ANS	TOTAL
Dettes JCDecaux SE		-1 062,6	-599,9	-1 099,9	-2 762,4
Autres dettes		-141,4	-8,9	-1,8	-152,1
Concours bancaires		-29,8			-29,8
<b>PASSIFS FINANCIERS</b>	<b>(1)</b>	<b>-1 233,8</b>	<b>-608,8</b>	<b>-1 101,7</b>	<b>-2 944,3</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie		1 919,5			1 919,5
Actifs financiers de trésorerie		46,8			46,8
Autres actifs financiers		119,3			119,3
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>	<b>(2)</b>	<b>2 085,6</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>2 085,6</b>
<b>POSITION NETTE</b>	<b>(3)=(1)+(2)</b>	<b>851,8</b>	<b>-608,8</b>	<b>-1 101,7</b>	<b>-858,7</b>

Pour les actifs et passifs à taux fixe, l'échéance indiquée est celle de l'actif et du passif.

Pour les actifs et passifs à taux variable, les taux sont révisés tous les un, trois ou six mois, l'échéance est donc inférieure à un an quelles que soient les dates d'échéance de remboursement.

Le Groupe génère des flux d'exploitation importants qui lui permettent d'autofinancer sa croissance interne. Le Groupe estime que les opportunités de croissance externe pourraient le conduire à augmenter temporairement cet endettement net.

Au 31 décembre 2022, le Groupe dispose de 1 966,3 millions d'euros de trésorerie, équivalents de trésorerie et actifs financiers de trésorerie (détaillés au paragraphe 4.10 « Trésorerie gérée ») et d'une ligne de crédit revolving confirmée non tirée d'échéance juin 2026 pour un montant de 825,0 millions d'euros, comprenant une sous-limite d'un montant maximum de 100 millions d'euros afin de pouvoir réaliser des tirages courts le jour même (swingline).

Les sources de financement de JCDecaux SE sont confirmées mais certaines imposent le respect d'un ratio en cas de notation financière inférieure à Baa3 (Moody's) ou BBB- (Standard and Poor's), calculé sur la base des comptes consolidés.

En cas de notation financière inférieure à Baa3 (Moody's) ou BBB- (Standard and Poor's), la ligne de crédit revolving et l'emprunt bancaire de 150 millions d'euros portés par JCDecaux SE imposent le respect du ratio : dette financière nette / marge opérationnelle strictement inférieur à 3,5.

JCDecaux SE est notée « Baa3 » perspective stable par Moody's et « BBB- » perspective négative par Standard and Poor's (la dernière mise à jour de Moody's datant du 31 mars 2022, et celle de Standard and Poor's du 29 septembre 2022).

Le Groupe dispose de liquidités dans des pays où les fonds ne peuvent pas être rapatriés immédiatement, principalement du fait de restrictions réglementaires. Néanmoins, dans la majorité des pays concernés, le Groupe perçoit régulièrement des dividendes des filiales, de plus, ces liquidités font l'objet d'un emploi local.

Au 31 décembre 2022, 89 % du total de la dette financière économique du Groupe, toutes devises confondues, est à taux fixe.

### Risque de change

En dépit de sa présence dans plus de 80 pays, le Groupe JCDecaux est peu sensible, en termes de flux, aux variations des devises car les filiales situées dans chaque pays n'opèrent que sur leur propre territoire et les prestations ou achats intra-groupe sont faibles.

En revanche, la monnaie de présentation du Groupe étant l'euro, les comptes du Groupe sont impactés par les effets de conversion des comptes exprimés en devise locale vers les comptes consolidés exprimés en euro.

En 2022, le résultat net réalisé dans des devises autres que l'euro représente 66,9 % du résultat du Groupe.

Le tableau ci-après présente, sur la base des données réelles 2022, l'exposition du résultat consolidé et des réserves consolidées du Groupe à une variation de -10 % du taux de change des devises étrangères les plus représentées dans le Groupe, soit le dollar américain, le réal brésilien, le riyal saoudien, le dollar de Hong Kong, le dollar australien et le yuan chinois :

	DOLLAR AMÉRICAIN	RÉAL BRÉSILIEN	RIYAL SAOUDIEN	DOLLAR HONG KONG	DOLLAR AUSTRALIEN	YUAN CHINOIS
Part des devises dans le résultat de l'ensemble consolidé	60,3 %	11,3 %	10,4 %	-14,0 %	-16,5 %	-16,6 %
Impact sur le résultat consolidé	-6,4 %	-1,1 %	-1,0 %	1,4 %	1,6 %	1,6 %
Impact sur les réserves consolidées	1,1 %	0,2 %	-0,2 %	-1,9 %	-2,7 %	-1,0 %

Au 31 décembre 2022, le Groupe détient principalement des couvertures de change sur des opérations financières.

Dans le cadre de l'application de sa politique de centralisation des financements, le Groupe a mis en place principalement des swaps de change à court terme pour couvrir les opérations de prêts et emprunts intra-groupe. Le Groupe peut être amené à ne pas couvrir certaines positions induites par des prêts intra-groupe lorsque ces couvertures sont (i) trop onéreuses, (ii) non disponibles ou (iii) lorsque ces prêts sont de faible montant.

Au 31 décembre 2022, le Groupe considère que son résultat et sa situation financière ne devraient pas être affectés de façon significative par une variation des cours des devises.

### Gestion de la trésorerie et actifs financiers de trésorerie

Au 31 décembre 2022, le Groupe dispose de 1 966,3 millions d'euros de trésorerie, équivalents de trésorerie et actifs financiers de trésorerie, dont 1 919,5 millions d'euros de trésorerie et équivalents de trésorerie (dont 1 616,4 millions d'euros en équivalents de trésorerie), et 46,8 millions d'euros d'actifs financiers de trésorerie. 4,4 millions d'euros du total de trésorerie et équivalents de trésorerie sont placés en garantie.

### Gestion du capital et du ratio Dette nette/ Capitaux propres

Le Groupe n'est soumis à aucune contrainte externe en termes de gestion de son capital.

## 7.2. Risques induits par la gestion financière

### Risque lié à l'utilisation d'instruments financiers

Le Groupe n'utilise des instruments financiers que dans le cadre de la gestion de son risque de change.

### Risque lié à la notation de crédit

JCDecaux SE est noté « Baa3 » perspective stable par Moody's et « BBB- » perspective négative par Standard and Poor's, à la date de publication de ces Annexes.

Les emprunts obligataires émis par le Groupe pour un montant total de 2 449,8 millions d'euros comportent une clause de changement de contrôle prévoyant la possibilité pour les porteurs de dette de demander le remboursement anticipé en cas de changement de contrôle accompagné d'une dégradation de la notation financière en catégorie spéculative ou d'un retrait du rating.

La ligne de crédit revolving de 825 millions d'euros et l'emprunt bancaire de 150 millions d'euros portés par JCDecaux SE imposent le respect du ratio suivant en cas de notation financière inférieure à Baa3 (Moody's) ou BBB- (Standard and Poor's) : dette financière nette / marge opérationnelle strictement inférieur à 3,5.

Les autres sources principales de financement du Groupe (financements levés par la maison mère) ainsi que les contrats de ses principales opérations de couverture ne sont pas sujets à annulation anticipée en cas de dégradation de la notation du Groupe.

### Risque de contrepartie bancaire

Le risque de contrepartie du Groupe est lié au placement des excédents de trésorerie du Groupe auprès de ses partenaires bancaires et aux opérations financières réalisées principalement par JCDecaux SE (via ses lignes de crédit confirmées non utilisées et ses opérations de couverture). La politique du Groupe est de limiter ce risque (i) en centralisant autant que possible au niveau de JCDecaux SE la trésorerie disponible des filiales, (ii) en soumettant à autorisation préalable de la Direction Financière Groupe les ouvertures de compte bancaire (iii) en sélectionnant les banques chez lesquelles JCDecaux SE et ses filiales peuvent effectuer des dépôts (iv) et en suivant ce risque de contrepartie régulièrement.

### Risque de contrepartie clients

Le risque de contrepartie sur les créances clients fait l'objet le cas échéant des provisions nécessaires. La valeur nette comptable des créances clients est détaillée au paragraphe 4.9 « Clients et autres débiteurs ». Le Groupe par ailleurs maintient une faible dépendance vis-à-vis d'un client en particulier, dans la mesure où aucun client ne représente plus de 3,1 % du chiffre d'affaires du Groupe.

### Risque sur titres et dépôts à terme

La trésorerie excédentaire du Groupe peut être placée en titres de placement court terme ou en dépôts à court terme. En cas de titres de placements court terme, les titres investis sont des titres monétaires. Ces instruments sont investis à court terme, portent rémunération sur la base d'une référence monétaire, sont liquides et n'induisent qu'un risque de contrepartie limité.

## 8. RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Le Groupe veille à l'identification, la prévention et la bonne maîtrise des risques environnementaux auxquels il est exposé pour assurer un développement pérenne de ses activités.

Le Développement Durable est intégré à la cartographie des risques du Groupe depuis 2009. Les risques environnementaux sont ainsi évalués lors de l'exercice de revue annuelle.

En 2022, ces risques environnementaux n'ont pas été identifiés comme matériels au titre de la Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF).

JCDecaux évoluant dans le secteur de la communication extérieure, les risques environnementaux associés à ses activités de mobilier urbain, publicité dans les transports et affichage grand format restent en effet limités et, au 31 décembre 2022, JCDecaux n'a pas identifié de risques significatifs en matière d'environnement susceptibles d'être provisionnés dans ses comptes.

Implanté sur tous les continents dans plus de 80 pays et 3 566 villes de plus de 10 000 habitants, le Groupe est susceptible de voir ses activités localement impactées par les principaux effets du dérèglement climatique : événements extrêmes de plus en plus fréquents, augmentation du niveau de la mer, mais aussi réchauffement des températures et raréfaction de la ressource en eau. Cependant, la répartition géographique très large de ses activités permet de limiter fortement tout risque d'impact financier important.

Dans la continuité de sa stratégie 2014, la réduction de l'empreinte carbone du Groupe est un engagement prioritaire de sa stratégie RSE à horizon 2030 publié en 2022. En effet, le Groupe s'est engagé à contribuer à la neutralité carbone collective avec un projet pilote initié en France dès 2021 et l'élaboration de sa stratégie Climat groupe en 2022.

Les engagements pris en matière de transition vers une économie bas carbone n'empotent pas à ce jour de conséquences significatives sur les états financiers.

Ce travail de réduction de son impact énergétique se traduit à travers des actions concrètes telles que :

La politique du Groupe est de ne pas détenir d'actions ou de titres négociables, autres que les titres monétaires et ses propres actions. Par conséquent, le Groupe considère que le risque induit par les actions et titres négociables détenus est très faible.

- La réalisation d'analyses de cycle de vie de ses mobiliers pour identifier ses principaux impacts environnementaux, l'application des principes de l'écoconception et le reconditionnement à neuf des dispositifs en fin de contrat, s'inscrivant ainsi dans les principes de l'économie circulaire
- Le choix des technologies les plus respectueuses de l'environnement pour ses mobiliers analogiques, en remplaçant les éclairages existants par des éclairages LED et des solutions d'éclairage intelligent permettant une amélioration de la performance énergétique jusqu'à 70% (système de modulation de l'intensité lumineuse, système d'extinction nocturne/heures creuses, installation de détecteur de présence dans les abris)
- La transition progressive vers une flotte zéro émission pour ses agents d'exploitation
- La couverture de ses consommations d'électricité par de l'électricité d'origine renouvelable. À fin 2022, le groupe a atteint l'objectif de 100% de couverture par de l'énergie d'origine renouvelable.

En complément de ces actions, JCDecaux a défini en 2022 une Stratégie Climat à l'échelle du groupe. Cette stratégie, alignée sur les ambitions de l'Accord de Paris, a pour objectif d'atteindre le Net Zéro Carbone en 2050 en s'engageant dans une trajectoire Science-Based Targets (SBTi)<sup>[1]</sup>. Pour ce faire, JCDecaux s'est engagé à réduire ses émissions à court et long terme à l'échelle de l'entreprise selon les deux objectifs suivants :

- d'ici 2030 : -46% des émissions de gaz à effet de serre (pour 100% des émissions scopes 1 et 2, et au moins 66% des émissions liées au scope 3),
- d'ici 2050 : -90% des émissions de gaz à effet de serre (pour 100% des émissions scopes 1 et 2, et au moins 90% des émissions liées au scope 3).

Début 2023, le Groupe a déposé sa lettre d'engagement auprès de SBTi en rejoignant le projet mondial «Business Ambition pour 1,5°C».

<sup>[1]</sup> L'initiative Science Based Targets, appelée aussi initiative SBT ou SBTi, est un partenariat entre le CDP, le Pacte mondial des Nations Unies, le World Resources Institute et le Fonds mondial pour la nature qui incite les entreprises à s'engager sur des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre compatibles avec l'objectif de 1,5°C de réchauffement maximum.

## 9. COMMENTAIRES SUR LES ENGAGEMENTS HORS-BILAN

### 9.1. Engagements sur titres et autres engagements

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2022	31/12/2021
<b>ENGAGEMENTS DONNÉS<sup>(1)</sup></b>		
Garanties de marché	1 480,9	494,0
Autres garanties	43,6	38,4
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles	5,8	6,6
Engagements sur titres (options de vente accordées)	0,7	0,5
<b>TOTAL</b>	<b>1 531,0</b>	<b>539,5</b>
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>		
Engagements sur titres (options d'achat reçues)	11,9	0,7
Lignes de crédit	841,0	866,0
<b>TOTAL</b>	<b>852,9</b>	<b>866,7</b>

<sup>(1)</sup> Hors engagements de loyers sur les contrats signés non démarrés et hors engagements sur les contrats de mise à disposition d'emplacements publicitaires avec droits de substitution substantiels.

Les « garanties de marché » correspondent aux garanties émises principalement par JCDecaux SE et JCDecaux North America Inc. Ainsi, JCDecaux SE et JCDecaux North America Inc. garantissent directement, ou en contre-garantie de banques ou de compagnies d'assurance, la bonne exécution des contrats de leurs filiales. Elles comprennent au 31 décembre 2022 les engagements donnés sur de nouveaux contrats en Chine de l'ordre de 0,9 milliard d'euros.

Les « autres garanties » comprennent les avals, cautions et autres garanties telles que (i) les garanties pour le paiement de loyers, (ii) les garanties accordées par JCDecaux SE auprès de banques dans le cadre de lignes de crédit, (iii) d'autres engagements tels que des garanties de paiement données à des fournisseurs et des garanties données dans le cadre de litiges.

Les « nantissements, hypothèques et sûretés réelles » sont constitués principalement de montants de trésorerie donnée en garantie, ainsi que d'hypothèques sur des biens immobiliers en Allemagne.

Les « engagements sur titres » sont accordés et reçus principalement dans le cadre des opérations de croissance externe.

Par ailleurs, dans le cadre de certains contrats publicitaires, JCDecaux North America Inc., directement ou à travers ses filiales, et ses partenaires de coentreprises se sont accordés réciproquement des droits de vente (put) et d'achat (call) sur leurs participations respectives dans leurs sociétés communes.

Enfin, dans le cadre de conventions d'actionnaires, JCDecaux SE peut accorder, ou se voir accorder, des options d'achat (calls) en cas de non-respect de clauses contractuelles. Dans le cadre des partenariats signés, le Groupe et ses partenaires bénéficient de droits de préemption et parfois de droits d'emption, de droits de suite ou d'entraînement, que le Groupe ne considère pas comme des engagements donnés ou reçus. Par ailleurs, le Groupe ne mentionne pas les engagements soumis à des conditions d'exercice qui limitent leur probabilité d'occurrence.

Les lignes de crédit sont constituées de la ligne de crédit revolving confirmée de JCDecaux SE d'un montant de 825,0 millions d'euros, et de lignes de crédit confirmées accordées aux filiales pour 16 millions d'euros.

### 9.2. Engagements d'achats d'immobilisations

Le montant total des engagements d'achats d'immobilisations corporelles et incorporelles s'élève à 458,2 millions d'euros au 31 décembre 2022 contre 322,6 millions d'euros au 31 décembre 2021.

### 9.3. Engagements sur les contrats de location signés non démarrés

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2022	31/12/2021
Location d'emplacements publicitaires	5,9	45,3
Location de bien immobiliers	0,0	0,0
Location de véhicules	0,2	0,0
Location autres biens	0,0	0,0
<b>TOTAL</b>	<b>6,1</b>	<b>45,3</b>

Ces engagements se transformeront en dettes IFRS 16 à la date de début de location.

### 9.4. Engagements sur les contrats de mise à disposition d'emplacements publicitaires avec droits de substitution substantiels

Dans les activités Mobilier Urbain et Transport, certains contrats comportent un droit de substitution substantiel sur les emplacements publicitaires à la main du fournisseur. A ce titre ces contrats sont des contrats de service exclus du champ d'application d'IFRS16.

Le montant des engagements donnés sur ce type de contrats, et pour ceux démarrant après le 1<sup>er</sup> janvier 2019, s'élève à 1 526,1 millions d'euros au 31 décembre 2022 contre 1 468,7 millions d'euros au 31 décembre 2021 (montants non inflatés et non actualisés).

## 10. INFORMATION SUR LES PARTIES LIÉES

### 10.1. Définitions

Sont considérées comme transactions avec les parties liées les quatre catégories suivantes :

- La part non éliminée, dans les comptes consolidés, des transactions réalisées avec les coentreprises et avec les entreprises associées
- Les transactions réalisées par JCDecaux SE et ses filiales avec JCDecaux Holding (mère de JCDecaux SE) et ses filiales

- Les transactions réalisées avec les minoritaires influents
- Les transactions réalisées avec une personne clé du management et avec des sociétés détenues par ces personnes clés et sur lesquelles elles exercent un contrôle.

### 10.2. Détail des transactions

En millions d'euros	2022				2021			
	STÉS MEE <sup>(1)</sup>	AUTRES ACTIONNAIRES <sup>(2)</sup>	AUTRES <sup>(3)</sup>	TOTAL	STÉS MEE <sup>(1)</sup>	AUTRES ACTIONNAIRES <sup>(2)</sup>	AUTRES <sup>(3)</sup>	TOTAL
<b>ÉTAT DE SITUATION FINANCIÈRE</b>								
<b>ACTIFS</b>								
Droits d'utilisation		79,5	6,2	85,7		74,7	6,9	81,6
Prêts <sup>(4)</sup>	61,9	0,0	0,0	62,0	124,1	0,0	0,0	124,1
Autres créances	31,1	1,2	0,5	32,7	24,7	1,7	0,2	26,6
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>	<b>93,0</b>	<b>80,6</b>	<b>6,7</b>	<b>180,3</b>	<b>148,8</b>	<b>76,4</b>	<b>7,1</b>	<b>232,3</b>
<b>PASSIFS</b>								
Dettes financières & Dettes sur engagements de rachat de minoritaires <sup>(4)</sup>	45,8	107,5		153,3	33,2	111,8		145,0
Autres dettes <sup>(8)</sup>	8,7	92,6	8,0	109,3	9,0	92,6	9,1	110,7
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>	<b>54,5</b>	<b>200,0</b>	<b>8,0</b>	<b>262,6</b>	<b>42,3</b>	<b>204,4</b>	<b>9,1</b>	<b>255,7</b>
<b>COMPTE DE RÉSULTAT</b>								
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>								
Produits	53,5	0,4	2,0	55,9	41,0	0,1	2,4	43,5
Charges <sup>(7)</sup>	-12,2	-20,7	-3,1	-36,0	-8,2	-18,2	-3,0	-29,5
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>41,3</b>	<b>-20,4</b>	<b>-1,1</b>	<b>19,9</b>	<b>32,8</b>	<b>-18,1</b>	<b>-0,6</b>	<b>14,1</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>								
Produits <sup>(5)</sup>	1,4	4,0	0,0	5,4	1,3	0,0	0,0	1,3
Charges <sup>(5) (6)</sup>	-0,7	-1,1	-0,1	-1,8	-0,2	-3,4	-0,1	-3,6
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>0,8</b>	<b>2,9</b>	<b>-0,1</b>	<b>3,6</b>	<b>1,1</b>	<b>-3,4</b>	<b>0,0</b>	<b>-2,3</b>

<sup>(1)</sup> Y compris les intérêts courus.

<sup>(2)</sup> Part non éliminée des transactions réalisées avec les coentreprises et avec les entreprises associées.

<sup>(3)</sup> Transactions réalisées entre JCDecaux SE et ses filiales avec JCDecaux Holding et ses filiales et avec les minoritaires influents.

<sup>(4)</sup> Transactions réalisées avec les personnes clés du management (et les membres de leur famille proche) et les sociétés qu'elles détiennent.

<sup>(5)</sup> Le montant des dettes sur engagements de rachat de minoritaires s'élève à 107,5 millions d'euros au 31 décembre 2022 et à 111,8 millions d'euros au 31 décembre 2021.

<sup>(6)</sup> Dont +3,6 millions d'euros en 2022 de produits nets et -2,1 millions d'euros en 2021 de charges nettes de revalorisation et d'actualisation des dettes sur engagements de rachat de minoritaires.

<sup>(7)</sup> Dont -1,0 million d'euros en 2022 et -1,1 million d'euros en 2021 de charges d'intérêts sur dettes locatives IFRS16 avec les parties liées.

<sup>(8)</sup> Dont -13,5 millions d'euros en 2022 et -12,5 millions d'euros en 2021 de dotations aux amortissements des droits d'utilisation avec les parties liées.

<sup>(9)</sup> Le montant des dettes comprend les dettes locatives auprès des sociétés propriétaires JCDecaux Holding et ses filiales dans la colonne "Autres actionnaires" et des sociétés propriétaires autres que JCDecaux Holding et ses filiales dans la colonne « Autres ».

Les engagements hors bilan de loyers avec les parties liées sont dorénavant, en application d'IFRS 16, au passif de l'état de situation financière pour leur valeur actualisée. Cette dette locative avec les parties liées est incluse dans la ligne « Autres dettes » du tableau ci-dessus et représente 96,8 millions d'euros au 31 décembre 2022, contre 94,1 millions d'euros au 31 décembre 2021.

Au 31 décembre 2022, les engagements donnés de garantie de marché avec les entreprises associées s'élèvent à 30,5 millions d'euros.

### 10.3. Rémunérations des dirigeants

Les montants des rémunérations des membres du Directoire dus au titre des exercices 2022 et 2021 sont les suivants :

<i>En millions d'euros</i>	2022	2021
Avantages à court terme	8,6	7,8
Avantages en nature	0,3	0,3
Jetons de présence	0,0	0,0
Assurance-vie/Retraites spécifiques	0,1	0,1
Paievements en actions (**)	0,6	0,0
<b>TOTAL (*)</b>	<b>9,6</b>	<b>8,2</b>

(\*) Les rémunérations perçues des entreprises associées sont exclues.

(\*\*) Au titre du plan d'actions gratuites soumis à condition de présence et de performance qui représente un avantage total de 1,9 million d'euros, sur la base du nombre d'actions attribués aux dirigeants de 90 344, d'une juste valeur de 20,74 €, et qui étalé sur la durée de service.

Par ailleurs, en cas de rupture de leur contrat de travail, deux membres du Directoire bénéficient d'une indemnité de non-concurrence susceptible de leur être versée, pendant une durée de deux ans, et correspondant à 33% de leur salaire fixe et variable calculé sur la moyenne des douze derniers mois précédant la date de cessation des relations contractuelles.

Le montant des avantages postérieurs à l'emploi comptabilisés au passif de l'état de situation financière s'élève à 3,7 millions d'euros au 31 décembre 2022 et à 5,2 millions d'euros au 31 décembre 2021.

Le montant des rémunérations dû aux membres du Conseil de Surveillance au titre de l'exercice 2022 s'élève à 0,4 million d'euros.

## 11. INFORMATIONS SUR LES COENTREPRISES

Les informations ci-après relatives aux coentreprises sont données par activité en application de la norme IFRS 12 « Informations à fournir dans les intérêts détenus dans d'autres entités ».

### 11.1. Eléments du compte de résultat

#### 11.1.1. Sur l'année 2022

##### 11.1.1.1. Résultat net

Le résultat net en 2022 des coentreprises et le rapprochement avec le compte de résultat des comptes consolidés en 2022 sont les suivants :

<i>En millions d'euros</i>	MOBILIER URBAIN	TRANSPORT	AFFICHAGE	TOTAL
RÉSULTAT NET <sup>(1)</sup>	35,0	37,6	2,5	75,1
Impact de l'application du pourcentage de détention	-17,2	-23,1	-1,5	-41,8
Perte de valeur des coentreprises	0,0	-1,3	-0,1	-1,4
<b>QUOTE-PART DANS LES RÉSULTATS DES COENTREPRISES</b>	<b>17,9</b>	<b>13,1</b>	<b>0,9</b>	<b>32,0</b>

<sup>(1)</sup> Données aux normes IFRS à 100% sans élimination des transactions réalisées entre les différentes activités et sans élimination des transactions avec les sociétés contrôlées.

##### 11.1.1.2. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2022 des coentreprises et le rapprochement avec leur contribution au chiffre d'affaires ajusté de 2022 sont les suivants :

<i>En millions d'euros</i>	CHIFFRE D'AFFAIRES
Mobilier Urbain	146,4
Transport	348,7
Affichage	40,4
<b>TOTAL <sup>(1)</sup></b>	<b>535,5</b>
Impact de l'application du pourcentage de détention	-272,9
Élimination des transactions inter-activités & avec sociétés contrôlées	-3,3
<b>CONTRIBUTION DES COENTREPRISES AU CHIFFRE D'AFFAIRES AJUSTÉ</b>	<b>259,3</b>

<sup>(1)</sup> Données aux normes IFRS à 100% avant élimination des transactions réalisées entre les différentes activités et avant élimination des transactions avec les sociétés contrôlées.

### 11.1.1.3. Autres éléments du compte de résultat

Les autres éléments de compte du résultat de l'exercice 2022 caractéristiques des coentreprises sont les suivants <sup>(1)</sup> :

<i>En millions d'euros</i>	MOBILIER URBAIN	TRANSPORT	AFFICHAGE
Dotations aux amort. & provisions nettes	-26,3	-51,3	-13,9
Coût de l'endettement net	0,2	1,7	-1,4
Impôt sur les bénéfices	-9,4	-16,1	0,4

<sup>(1)</sup> Données aux normes IFRS à 100% sans élimination des transactions réalisées entre les différentes activités et sans élimination des transactions avec les sociétés contrôlées.

### 11.1.2. Sur l'année 2021

#### 11.1.2.1. Résultat net

Le résultat net en 2021 des coentreprises et le rapprochement avec le compte de résultat des comptes consolidés de 2021 sont les suivants :

<i>En millions d'euros</i>	MOBILIER URBAIN	TRANSPORT	AFFICHAGE	TOTAL
RÉSULTAT NET <sup>(1)</sup>	15,5	58,3	3,0	76,9
Impact de l'application du pourcentage de détention	-7,7	-35,4	-1,7	-44,8
Perte de valeur des coentreprises	0,0		0,0	0,0
<b>QUOTE-PART DANS LES RÉSULTATS DES COENTREPRISES</b>	<b>7,9</b>	<b>22,9</b>	<b>1,3</b>	<b>32,1</b>

<sup>(1)</sup> Données aux normes IFRS à 100% sans élimination des transactions réalisées entre les différentes activités et sans élimination des transactions avec les sociétés contrôlées.

#### 11.1.2.2. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2021 des coentreprises et le rapprochement avec leur contribution au chiffre d'affaires ajusté de 2021 sont les suivants :

<i>En millions d'euros</i>	CHIFFRE D'AFFAIRES
Mobilier Urbain	103,3
Transport	352,6
Affichage	41,2
<b>TOTAL <sup>(1)</sup></b>	<b>497,1</b>
Impact de l'application du pourcentage de détention	-261,0
Élimination des transactions inter-activités & avec sociétés contrôlées	-2,8
<b>CONTRIBUTION DES COENTREPRISES AU CHIFFRE D'AFFAIRES AJUSTÉ</b>	<b>233,3</b>

<sup>(1)</sup> Données aux normes IFRS à 100% avant élimination des transactions réalisées entre les différentes activités et avant élimination des transactions avec les sociétés contrôlées.

### 11.1.2.3. Autres éléments du compte de résultat

Les autres éléments du compte de résultat de l'exercice 2021 caractéristiques des coentreprises sont les suivants <sup>(1)</sup> :

<i>En millions d'euros</i>	MOBILIER URBAIN	TRANSPORT	AFFICHAGE
Dotations aux amort. & provisions nettes	-26,1	-47,7	-15,0
Coût de l'endettement net	-0,1	1,2	-1,2
Impôt sur les bénéfices	-7,4	-17,6	2,7

<sup>(1)</sup> Données aux normes IFRS à 100% sans élimination des transactions réalisées entre les différentes activités et sans élimination des transactions avec les sociétés contrôlées.

## 11.2. Autres éléments du résultat global

### 11.2.1. Sur l'année 2022

Les autres éléments du résultat global en 2022 des coentreprises et le rapprochement avec les autres éléments du résultat global des comptes consolidés de 2022 sont les suivants :

<i>En millions d'euros</i>	MOBILIER URBAIN	TRANSPORT	AFFICHAGE	TOTAL
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL <sup>(1)</sup>	0,4	-4,3	-2,3	-6,1
Impact de l'application du pourcentage de détention	-0,2	2,7	1,1	3,7
Écarts de conversion sur perte de valeur des coentreprises	0,0	0,1	1,0	1,0
Écarts de conversion sur goodwill & élimination des titres	0,2	-0,8	0,0	-0,6
<b>PART DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL DANS LES COENTREPRISES</b>	<b>0,4</b>	<b>-2,3</b>	<b>-0,2</b>	<b>-2,0</b>

<sup>(1)</sup> Données aux normes IFRS à 100% sans élimination des transactions réalisées entre les différentes activités et sans élimination des transactions avec les sociétés contrôlées.

### 11.2.2. Sur l'année 2021

Les autres éléments du résultat global en 2021 des coentreprises et le rapprochement avec les autres éléments du résultat global des comptes consolidés de 2021 sont les suivants :

<i>En millions d'euros</i>	MOBILIER URBAIN	TRANSPORT	AFFICHAGE	TOTAL
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL <sup>(1)</sup>	1,3	6,0	-1,0	6,3
Impact de l'application du pourcentage de détention	-0,6	-3,6	0,5	-3,7
Écarts de conversion sur perte de valeur des coentreprises	0,0	0,0	-0,5	-0,5
Écarts de conversion sur goodwill & élimination des titres	0,3	4,7	0,0	5,0
<b>PART DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL DANS LES COENTREPRISES</b>	<b>0,9</b>	<b>7,1</b>	<b>-0,9</b>	<b>7,1</b>

<sup>(1)</sup> Données aux normes IFRS à 100% sans élimination des transactions réalisées entre les différentes activités et sans élimination des transactions avec les sociétés contrôlées.

## 11.3. Éléments de l'état de situation financière

### 11.3.1. Au 31 décembre 2022

#### 11.3.1.1. Actif net

L'actif net <sup>(1)</sup> au 31 décembre 2022 des coentreprises et le rapprochement avec l'état de situation financière des comptes consolidés au 31 décembre 2022 sont les suivants :

<i>En millions d'euros</i>	MOBILIER URBAIN	TRANSPORT	AFFICHAGE	TOTAL
Actifs non courants	162,9	199,1	45,5	407,5
Actifs courants	110,6	184,4	18,5	313,6
Passifs non courants	-124,7	-70,9	-18,5	-214,1
Passifs courants	-77,6	-170,1	-18,9	-266,6
<b>ACTIF NET <sup>(1)</sup></b>	<b>71,2</b>	<b>142,6</b>	<b>26,5</b>	<b>240,3</b>
Impact de l'application du pourcentage de détention	-33,6	-68,8	-15,1	-117,5
Perte de valeur des coentreprises	-9,6	-1,3	-7,8	-18,7
Goodwill & élimination des titres détenus par des coentreprises	12,6	51,3	5,6	69,5
Plafonnement des situations nettes négatives	2,5	3,0		5,6
<b>TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE</b>	<b>43,1</b>	<b>126,8</b>	<b>9,2</b>	<b>179,1</b>

<sup>(1)</sup> Données aux normes IFRS à 100% sans élimination des transactions réalisées entre les différentes activités et sans élimination des transactions avec les sociétés contrôlées.

### 11.3.1.2. Autres éléments de l'état de situation financière

Les éléments de dette financière nette de l'état de situation financière au 31 décembre 2022 caractéristiques des coentreprises sont les suivants<sup>(1)</sup> :

<i>En millions d'euros</i>	MOBILIER URBAIN	TRANSPORT	AFFICHAGE
Trésorerie et équivalents de trésorerie nettes des découverts bancaires	9,3	65,5	2,3
Dettes financières non courantes	-57,5	-0,5	-11,0
Dettes financières courantes	-1,9	-1,7	-3,1

<sup>(1)</sup> Données aux normes IFRS à 100% sans élimination des transactions réalisées entre les différentes activités et sans élimination des transactions avec les sociétés contrôlées.

### 11.3.2. Au 31 décembre 2021

#### 11.3.2.1. Actif net

L'actif net<sup>(1)</sup> au 31 décembre 2021 des coentreprises et le rapprochement avec l'état de situation financière des comptes consolidés au 31 décembre 2021 sont les suivants :

<i>En millions d'euros</i>	MOBILIER URBAIN	TRANSPORT	AFFICHAGE	TOTAL
Actifs non courants	143,3	186,5	151,0	480,9
Actifs courants	93,2	230,1	21,2	344,5
Passifs non courants	-111,2	-56,1	-154,9	-322,3
Passifs courants	-71,2	-195,5	-22,7	-289,3
<b>ACTIF NET<sup>(1)</sup></b>	<b>54,1</b>	<b>165,0</b>	<b>-5,3</b>	<b>213,8</b>
Impact de l'application du pourcentage de détention	-25,6	-83,5	1,4	-107,7
Perte de valeur des coentreprises	-9,6	-0,1	-8,4	-18,1
Goodwill & élimination des titres détenus par des coentreprises	12,4	52,1	5,6	70,0
Plafonnement des situations nettes négatives	2,1	0,0	15,4	17,5
<b>TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE</b>	<b>33,3</b>	<b>133,5</b>	<b>8,7</b>	<b>175,6</b>

<sup>(1)</sup> Données aux normes IFRS à 100% sans élimination des transactions réalisées entre les différentes activités et sans élimination des transactions avec les sociétés contrôlées.

#### 11.3.2.2. Autres éléments de l'état de situation financière

Les éléments de dette financière nette de l'état de situation financière au 31 décembre 2021 caractéristiques des coentreprises sont les suivants<sup>(1)</sup> :

<i>En millions d'euros</i>	MOBILIER URBAIN	TRANSPORT	AFFICHAGE
Trésorerie et équivalents de trésorerie nettes des découverts bancaires	7,0	114,3	3,0
Dettes financières non courantes	-48,4	-0,7	-48,2
Dettes financières courantes	-1,8	-1,8	-2,2

<sup>(1)</sup> Données aux normes IFRS à 100% sans élimination des transactions réalisées entre les différentes activités et sans élimination des transactions avec les sociétés contrôlées.

### 11.4. Autres éléments

Le montant des dividendes reçus des coentreprises se décompose comme suit sur l'exercice 2022 :

<i>En millions d'euros</i>	MOBILIER URBAIN	TRANSPORT	AFFICHAGE
Dividendes reçus	9,4	24,7	1,2

Le montant des dividendes reçus des coentreprises se décompose comme suit sur l'exercice 2021 :

<i>En millions d'euros</i>	MOBILIER URBAIN	TRANSPORT	AFFICHAGE
Dividendes reçus	5,8	19,3	0,0

## 12. INFORMATIONS SUR LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

### 12.1. Éléments du compte de résultat

Les éléments du compte de résultat caractéristiques sur la société significative APG|SGA SA et le rapprochement avec le compte de résultat des comptes consolidés sont les suivants :

En millions d'euros	2022		2021	
	APG SGA SA		APG SGA SA	
Chiffre d'affaires	309,1		246,2	
Résultat net <sup>(1)</sup>	22,0		21,7	
Impact de l'application du pourcentage de détention	-15,4		-15,2	
Perte de valeur des entreprises associées	0,0		0,0	
<b>QUOTE-PART DANS LES RÉSULTATS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES</b>	<b>6,6</b>		<b>6,5</b>	

<sup>(1)</sup> Données aux normes IFRS à 100 %.

La contribution des autres sociétés à la quote-part dans les résultats des entreprises associées est de -30,0 millions d'euros en 2022 et de +10,0 millions d'euros en 2021.

### 12.2. Éléments de l'état de situation financière

Les éléments de la situation nette<sup>(1)</sup> caractéristiques sur la société significative APG|SGA SA et le rapprochement avec l'état de situation financière des comptes consolidés au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021 sont les suivants :

En millions d'euros	2022		2021	
	APG SGA SA		APG SGA SA	
Actif	491,8		392,5	
Passif	-383,9		-277,8	
Situation nette	107,9		114,7	
Impact de l'application du pourcentage de détention	-75,6		-80,3	
Perte de valeur des entreprises associées	0,0		0,0	
Goodwill	82,9		82,9	
<b>TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE DES ENTREPRISES ASSOCIÉES</b>	<b>115,3</b>		<b>117,3</b>	

<sup>(1)</sup> Données aux normes IFRS à 100 %.

La contribution des autres sociétés dans les titres mis en équivalence des entreprises associées de l'état de situation financière est de 117,5 millions d'euros et de 121,5 millions d'euros au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021.

La valorisation à 30 % de APG|SGA SA au cours de bourse du 30 décembre 2022 s'élève à 146,7 millions d'euros.

### 12.3. Autres éléments

Le montant des dividendes reçus des entreprises associées se décompose comme suit sur les exercices 2022 et 2021 :

En millions d'euros	2022			2021		
	APG SGA SA	AUTRES SOCIÉTÉS	TOTAL	APG SGA SA	AUTRES SOCIÉTÉS	TOTAL
Dividendes reçus	9,1	7,0	16,1	0,0	3,6	3,6

## 13. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

### 13.1. Identité de la société mère

Au 31 décembre 2022, JCDecaux SE est détenue à 65,46 % par la société JCDecaux Holding.

### 13.2. Liste des sociétés consolidées

SOCIÉTÉS		PAYS	% D'INTÉRÊT	MÉTHODE DE CONSOLIDATION	% DE CONTRÔLE*
<b>MOBILIER URBAIN</b>					
JCDecaux SE (anciennement JCDecaux SA)		France	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux FRANCE	(1)	France	100,00	Glob.	100,00
SOPACT		France	100,00	Glob.	100,00
SOMUPI		France	66,00	Glob.	66,00
JCDecaux ASIE HOLDING		France	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux EUROPE HOLDING		France	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux AMERIQUES HOLDING		France	100,00	Glob.	100,00
CYCLOCITY		France	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux AFRIQUE HOLDING		France	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux BOLLORE HOLDING		France	50,00	Equiv.*	50,00
SOCIETE FERMIERE DES COLONNES MORRIS		France	100,00	Glob.	100,00
SOCIETE INFORMATION COMMUNICATION MOBILITE - SICM		France	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux MOBILITE AIX-MARSEILLE		France	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux SUPPLY CHAIN		France	100,00	Glob.	100,00
SOCIETE HAVRAISE DE MOBILIER URBAIN		France	100,00	Glob.	100,00
SOCIETE EURO METROPOLITAINE DE MOBILIER URBAIN		France	100,00	Glob.	100,00
SOCIETE DE MOBILIER URBAIN DE CAGNES SUR MER		France	100,00	Glob.	100,00
SOCIETE DU MOBILIER URBAIN CANNOIS	(3)	France	100,00	Glob.	100,00
SOCIETE DU MOBILIER URBAIN D'AIX MARSEILLE PROVENCE	(3)	France	100,00	Glob.	100,00
SOCIETE BORDELAISE DE MOBILIERS URBAINS	(3)	France	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux ADTECH	(3)	France	100,00	Glob.	100,00
DISPLAYCE	(3) & (19)	France	75,00	Glob.	75,00
PISONI PUBLICITE SAS	(1) & (3) & (23)	France	100,00	Glob.	100,00
EVIDENCE MEDIA SAS	(1) & (3) & (23)	France	100,00	Glob.	100,00
TENDANCE PIXXL SARL	(1) & (3) & (23)	France	100,00	Glob.	100,00
MIDI ESPACE SARL	(1) & (3) & (23)	France	100,00	Glob.	100,00
PUBLI-CITES EXPANSION SAS	(1) & (3) & (23)	France	100,00	Glob.	100,00
WALL GmbH	(1)	Allemagne	100,00	Glob.	100,00
DSM DECAUX GmbH		Allemagne	50,00	Equiv.*	50,00
STADTREKLAME NÜRNBERG GmbH		Allemagne	35,00	Equiv.	35,00
DIE DRAUSSENWERBER GmbH		Allemagne	100,00	Glob.	100,00
SKY HIGH TG GmbH		Allemagne	100,00	Glob.	100,00
REMSCHIEDER GESELLSCHAFT FÜR STADTVERKEHRSANLAGEN GbR.		Allemagne	50,00	Equiv.*	50,00
JCDecaux STREET FURNITURE Pty Ltd		Australie	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux AUSTRALIA Pty Ltd		Australie	100,00	Glob.	100,00
ADBOOTH Pty Ltd		Australie	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux CITYCYCLE AUSTRALIA Pty Ltd		Australie	100,00	Glob.	100,00

SOCIÉTÉS		PAYS	% D'INTÉRÊT	MÉTHODE DE CONSOLIDATION	% DE CONTRÔLE*
JCDecaux AUSTRALIA UNIT TRUST		Australie	100,00	Glob.	100,00
ARGE AUTOBAHNWERBUNG GmbH	(16)	Autriche	67,00	Glob.	100,00
DIGITAL OUT OF HOME 00 GmbH		Autriche	33,50	Equiv.*	50,00
JCDecaux STADMOBILIAR AZ		Azerbaïdjan	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux AZERBAIJAN LLC		Azerbaïdjan	50,00	Equiv.*	50,00
JCDecaux STREET FURNITURE BELGIUM	(1)	Belgique	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux MALLS		Belgique	73,36	Glob.	73,36
JCDecaux DO BRASIL LTDA		Brésil	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux SALVADOR MOBILIARIO URBANO LTDA		Brésil	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux LATAM SERVIÇOS DE MANAGEMENT LTDA		Brésil	100,00	Glob.	100,00
CONCESSIONARIA A HORA DE SÃO PAULO LTDA		Brésil	100,00	Glob.	86,50
CEMUSA BRASILIA S.A.		Brésil	100,00	Glob.	100,00
CEMUSA AMAZONIA Ltda		Brésil	100,00	Glob.	100,00
CEMUSA RIO S.A.		Brésil	100,00	Glob.	100,00
WALL SOFIA EOOD		Bulgarie	50,00	Equiv.*	50,00
OUTFRONT JCDecaux STREET FURNITURE CANADA, Ltd		Canada	50,00	Equiv.*	50,00
JCDecaux COMUNICACION EXTERIOR CHILE S.A.	(1)	Chili	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux PEARL&DEAN OUTDOOR ADVERTISING (CHINA) Co. Ltd		Chine	100,00	Glob.	100,00
"BEIJING PRESS JCDecaux MEDIA ADVERTISING Co. Ltd "		Chine	50,00	Equiv.*	50,00
NINGBO JCDecaux Pearl &Dean ADVERTISING Co. Ltd	(2)	Chine	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux CITYSCAPE HONG KONG Ltd		Chine	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux CITYSCAPE Ltd		Chine	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux MACAU	(1)	Chine	80,00	Glob.	80,00
CITY LEAD DEVELOPMENTS. Ltd	(10)	Chine	23,00	Equiv.	23,00
EVER HARMONIC GLOBAL. Ltd	(11)	Chine	20,50	Equiv.	23,00
CLEAR MEDIA LIMITED	(12)	Chine	20,50	Equiv.	23,00
EQUIPAMIENTOS URBANOS NACIONALES DE COLOMBIA SAS	(1)	Colombie	75,00	Glob.	75,00
LLEGA S.A.S.		Colombie	75,00	Glob.	100,00
JCDecaux KOREA Inc.		Corée du Sud	80,00	Glob.	80,00
JCDecaux TOP MEDIA COSTA RICA, SA.	(1)	Costa Rica	76,16	Glob.	100,00
JCDecaux COTE d'IVOIRE		Côte d'Ivoire	50,00	Equiv.*	50,00
AFA JCDecaux A/S	(1)	Danemark	50,00	Glob.	50,00
JCDecaux STREET FURNITURE FZ LLC		Emirats Arabes Unis	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux DXB MEDIA FZ LLC		Emirats Arabes Unis	75,00	Glob.	75,00
JCDecaux ECUADOR SA.		Equateur	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux ESPANA SLU	(1)	Espagne	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux ATLANTIS SA		Espagne	85,00	Glob.	85,00
JCDecaux LATIN AMERICA INVESTMENTS HOLDING S.L.U.		Espagne	100,00	Glob.	100,00
CORPORACION AMERICANA DE EQUIPAMIENTOS URBANOS SL.		Espagne	100,00	Glob.	100,00
CORPORACION EUROPEA DE MOBILIARIO URBANO S.A.	(1)	Espagne	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux EESTI OU		Estonie	100,00	Glob.	100,00

SOCIÉTÉS		PAYS	% D'INTÉRÊT	MÉTHODE DE CONSOLIDATION	% DE CONTRÔLE*
JCDecaux SAN FRANCISCO, LLC		États-Unis	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux MALLSCAPE, LLC		États-Unis	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux CHICAGO, LLC		États-Unis	100,00	Glob.	100,00
OUTFRONT DECAUX STREET FURNITURE, LLC		États-Unis	50,00	Equiv.*	50,00
JCDecaux NORTH AMERICA, Inc.		États-Unis	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux BOSTON, Inc.		États-Unis	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux STREET FURNITURE, Inc.		États-Unis	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux STREET FURNITURE GREATER BOSTON, LLC		États-Unis	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux STREET FURNITURE NEW YORK, LLC		États-Unis	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux FINLAND Oy	(1)	Finlande	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux GABON		Gabon	40,00	Equiv.*	40,00
JCDecaux TOP MEDIA GUATEMALA, SA		Guatemala	76,16	Glob.	100,00
VBM VAROSBUTOR ES MEDIA Kft.		Hongrie	67,00	Glob.	100,00
JCDecaux HUNGARY Zrt	(1)	Hongrie	67,00	Glob.	100,00
JCDecaux ADVERTISING INDIA PVT Ltd	(1)	Inde	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux ISRAEL Ltd		Israël	92,00	Glob.	92,00
MCDECAUX Inc.	(1)	Japon	85,00	Glob.	85,00
CYCLOCITY Inc.		Japon	100,00	Glob.	100,00
RTS DECAUX JSC		Kazakhstan	50,00	Glob.	50,00
JCDecaux LATVIJA SIA		Lettonie	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux LIETUVA UAB		Lituanie	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux LUXEMBOURG SA	(1)	Luxembourg	100,00	Glob.	100,00
EQUIPAMIENTOS URBANOS DE MEXICO, S.A. DE C.V.		Mexique	100,00	Glob.	100,00
SERVICIOS DE COMERCIALIZACION DE PUBLICIDAD, S.A. DE C.V.		Mexique	100,00	Glob.	100,00
SERVICIO Y TECNOLOGIA ESPECIALIZADA, S.A. DE C.V.		Mexique	60,00	Glob.	100,00
MEDIOS DE PUBLICIDAD S.A. DE C.V.		Mexique	60,00	Glob.	100,00
JCDecaux OUT OF HOME MEXICO SA de CV		Mexique	60,00	Glob.	60,00
ESCATO URBANO, S.A. DE C.V.		Mexique	60,00	Glob.	100,00
PUBLITOP DE OCCIDENTE, S.A. DE C.V.	(1) & (21)	Mexique	60,00	Glob.	100,00
JCDecaux MONGOLIA LLC		Mongolie	51,00	Glob.	51,00
FMIDecaux Co., Ltd.		Myanmar	60,00	Glob.	60,00
JCDecaux OMAN	(1) & (5)	Oman	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux UZ		Ouzbékistan	72,26	Glob.	72,26
JCDecaux PANAMA, S.A.		Panama	76,16	Glob.	100,00
JCDecaux CENTRAL AMERICA HOLDING S.A.		Panama	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux Top Media SA		Panama	76,16	Glob.	76,16
JCDecaux TOP MEDIA CORPORATIVO, S.A		Panama	76,16	Glob.	100,00
FUTURAD, S.A		Panama	11,61	Equiv.	15,25
JCDecaux NEDERLAND BV		Pays-Bas	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux PORTUGAL - MOBILIARIO URBANO Lda	(1)	Portugal	100,00	Glob.	100,00
PURBE PUBLICIDADE URBANA & GESTAO Lda		Portugal	100,00	Glob.	100,00
ELAN DECAUX W.L.L	(1)	Qatar	50,00	Equiv.*	49,00

SOCIÉTÉS		PAYS	% D'INTÉRÊT	MÉTHODE DE CONSOLIDATION	% DE CONTRÔLE*
JCDecaux DOMINICANA, SAS.		Rép. Dominicaine	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux MESTSKY MOBILIAR Spol Sro	(1)	Rép. Tchèque	100,00	Glob.	100,00
RENCAR MEDIA Spol Sro		Rép. Tchèque	46,90	Glob.	100,00
CLV CR Spol Sro		Rép. Tchèque	46,90	Glob.	100,00
JCDecaux UK Ltd	(1)	Royaume-Uni	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux SMALL CELLS Ltd		Royaume-Uni	100,00	Glob.	100,00
IN FOCUS PUBLIC NETWORKS LIMITED		Royaume-Uni	100,00	Glob.	100,00
VIOOH LIMITED	(1)	Royaume-Uni	93,50	Glob.	93,50
JCDecaux EL SALVADOR, S.A. DE C.V.		Salvador	76,16	Glob.	100,00
JCDecaux SINGAPORE Pte Ltd		Singapour	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux SLOVAKIA Sro		Slovaquie	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux SVERIGE AB		Suède	100,00	Glob.	100,00
OUTDOOR AB		Suède	48,50	Equiv.*	48,50
JCDecaux SVERIGE FORSALJNINGSAKTIEBOLAG	(24)	Suède	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux CORPORATE SERVICES GmbH		Suisse	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux URUGUAY	(6)	Uruguay	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux OOH URUGUAY SA		Uruguay	100,00	Glob.	100,00
PUBLIBUS SA	(22)	Uruguay	100,00	Glob.	100,00
<b>TRANSPORT</b>					
MEDIA AEROPORTS DE PARIS		France	50,00	Equiv.*	50,00
METROBUS		France	33,00	Equiv.	33,00
JCDecaux SPG OUTDOOR ADVERTISING (PTY) LTD		Afrique du Sud	35,00	Equiv.*	50,00
MEDIA FRANKFURT GmbH		Allemagne	39,00	Equiv.*	39,00
JCDecaux AIRPORT MEDIA GmbH		Allemagne	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux ATA SAUDI LLC		Arabie Saoudite	60,00	Glob.	60,00
BUSPAK ADVERTISING GROUP PTY LTD		Australie	100,00	Glob.	100,00
GSP PRINT PTY LTD		Australie	100,00	Glob.	100,00
INFOSCREEN AUSTRIA GmbH		Autriche	67,00	Glob.	100,00
JCD BAHRAIN SPC		Bahreïn	100,00	Glob.	100,00
CEMUSA DO BRASIL LTDA		Brésil	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux MIDIA AEROPORTOS LTDA		Brésil	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux TRILHOS LTDA (anciennement CEMUSA SALVADOR MOBILIARIO URBANO LTDA)	(25)	Brésil	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux CAMEROUN		Cameroun	50,00	Equiv.*	50,00
JCDecaux CHILE SA	(17)	Chili	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux MOMENTUM SHANGHAI AIRPORT ADVERTISING Co. Ltd		Chine	35,00	Equiv.*	35,00
JCDecaux ADVERTISING (BEIJING) Co. Ltd		Chine	100,00	Glob.	100,00
BEIJING TOP RESULT METRO Advertising. Co. Ltd		Chine	33,00	Equiv.	33,00
JCDecaux ADVERTISING (SHANGHAI) Co. Ltd		Chine	100,00	Glob.	100,00
CHONGQING MPI PUBLIC TRANSPORTATION ADVERTISING Co. Ltd		Chine	60,00	Glob.	60,00
CHENGDU MPI PUBLIC TRANSPORTATION Advertising. Co. Ltd		Chine	100,00	Glob.	100,00

SOCIÉTÉS		PAYS	% D'INTÉRÊT	MÉTHODE DE CONSOLIDATION	% DE CONTRÔLE*
SHANGHAI SHENTONG JCDecaux METRO ADVERTISING Co. Ltd		Chine	60,00	Equiv.*	51,00
NANJING METRO JCDecaux ADVERTISING Co., Ltd		Chine	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux ADVERTISING CHONGQING Co., Ltd		Chine	80,00	Glob.	80,00
SUZHOU JCDecaux METRO ADVERTISING Co.Ltd		Chine	80,00	Glob.	65,00
NANJING JCDecaux BUS ADVERTISING Co., Ltd		Chine	100,00	Glob.	100,00
GUANGZHOU METRO JCDecaux ADVERTISING Co., Ltd		Chine	49,00	Equiv.*	49,00
GUANGZHOU JCDecaux AEROTROPOLIS ADVERTISING Co.,Ltd		Chine	100,00	Glob.	100,00
TIANJIN METRO JCDecaux ADVERTISING Co., Ltd	(13)	Chine	60,00	Equiv.*	60,00
VIOOH CHINA LIMITED		Chine	93,50	Glob.	100,00
NANJING JCDecaux METRO VIOOH MEDIA TECHNOLOGY Co., Ltd		Chine	100,00	Glob.	100,00
WUHAN JCDecaux BUS ADVERTISING Co., Ltd		Chine	65,00	Glob.	65,00
JCDecaux Shanghai Shentong Metro Advertising Co. Ltd	(3)	Chine	60,00	Equiv.*	60,00
JCDecaux PEARL & DEAN Ltd		Chine	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux INNOVATE Ltd		Chine	100,00	Glob.	100,00
MEDIA PRODUCTION Ltd		Chine	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux CHINA HOLDING Ltd		Chine	100,00	Glob.	100,00
TOP RESULT PROMOTION Ltd		Chine	100,00	Glob.	100,00
MEDIA PARTNERS INTERNATIONAL Ltd		Chine	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux DIGITAL VISION (HK) Ltd.		Chine	100,00	Glob.	100,00
VIOOH (HK) LIMITED		Chine	93,50	Glob.	100,00
CNDECAUX AIRPORT MEDIA Co. Ltd		Chine	30,00	Equiv.	30,00
JCDecaux DICON FZCO	(15)	Emirats Arabes Unis	80,36	Glob.	80,36
JCDecaux MIDDLE EAST FZ-LLC		Emirats Arabes Unis	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux OUT OF HOME FZ-LLC (ABU DHABI)		Emirats Arabes Unis	55,00	Glob.	55,00
JCDecaux AIRPORT, Inc.		États-Unis	100,00	Glob.	100,00
MIAMI AIRPORT CONCESSION, LLC		États-Unis	50,00	Equiv.*	50,00
JCDecaux AIRPORT CHICAGO, LLC		États-Unis	100,00	Glob.	100,00
THE JOINT VENTURE FOR THE OPERATION OF THE ADVERTISING CONCESSION AT HOUSTON AIRPORTS, LLC		États-Unis	99,00	Glob.	99,00
JCDecaux AIRPORT BOSTON, LLC		États-Unis	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux AIRPORT DALLAS FORT WORTH, LLC		États-Unis	97,50	Glob.	97,50
IGPDECAUX Spa	(1) & (13)	Italie	60,00	Equiv.*	60,00
JCDecaux NORGE AS	(1)	Norvège	97,69	Glob.	100,00
CITY BUS TOP, S.A.		Panama	60,93	Glob.	80,00
PUBLICIDAD AEROPUERTO DE TOCUMEN S.A.		Panama	76,16	Glob.	100,00
JCDecaux PARAGUAY SA		Paraguay	70,00	Glob.	70,00
JCDecaux PERU SAC	(1)	Pérou	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux AIRPORT POLSKA Sp zoo		Pologne	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux AIRPORT PORTUGAL SA		Portugal	85,00	Glob.	85,00
RENCAR PRAHA AS		Rép. Tchèque	46,90	Glob.	70,00
JCDecaux ASIA SINGAPORE Pte Ltd		Singapour	100,00	Glob.	100,00

SOCIÉTÉS	PAYS	% D'INTÉRÊT	MÉTHODE DE CONSOLIDATION	% DE CONTRÔLE*
JCDecaux OUT OF HOME ADVERTISING Pte Ltd	Singapour	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux THAILAND Co., Ltd	Thaïlande	98,00	Glob.	49,50
<b>AFFICHAGE</b>				
JCDecaux SOUTH AFRICA HOLDINGS (PROPRIETARY) LIMITED	Afrique du Sud	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux SOUTH AFRICA OUTDOOR ADVERTISING (PROPRIETARY) LIMITED	Afrique du Sud	49,00	Glob.	70,00
JCDecaux SUB-SAHARAN AFRICA (Pty) Ltd	Afrique du Sud	78,15	Glob.	100,00
MERAFAE RAIL	Afrique du Sud	78,15	Glob.	100,00
MERAFAE OUTDOOR	Afrique du Sud	78,15	Glob.	100,00
CORPCOM OUTDOOR	Afrique du Sud	78,15	Glob.	100,00
SUBURBAN INDUSTRIAL SIGN DESIGN	Afrique du Sud	78,15	Glob.	100,00
RENT A SIGN LEBOWA	Afrique du Sud	39,08	Equiv.*	50,00
JCDecaux SOUTH AFRICA (PTY) Ltd	Afrique du Sud	70,00	Glob.	100,00
OUTDOOR Co (Pty) Ltd	Afrique du Sud	70,00	Glob.	100,00
BDEYE DESIGNS (Pty) Ltd	Afrique du Sud	70,00	Glob.	100,00
KCF INVESTMENTS (Pty) Ltd	Afrique du Sud	70,00	Glob.	100,00
NEWSHELF1001 (Pty) Ltd (Lease Co)	Afrique du Sud	70,00	Glob.	100,00
SIYENZA GRAPHIC DESIGN AND SIGNAGE (PTY) LTD	Afrique du Sud	70,00	Glob.	100,00
INTER-AFRICA OUTDOOR ADVERTISING (SOUTH AFRICA) (PTY) Ltd	Afrique du Sud	78,15	Glob.	100,00
JCDecaux SUBSAHARAN AFRICA HOLDINGS (Pty) Ltd	Afrique du Sud	70,00	Glob.	100,00
JINJA 3 OUTDOOR ADVERTISING PTY LTD	Afrique du Sud	21,00	Equiv.*	30,00
JCDecaux ANGOLA LIMITADA	Angola	78,15	Glob.	100,00
JCDecaux ARGENTINA OOH S.A.	Argentine	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux ANZ PTY Ltd	Australie	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux AUSTRALIA HOLDINGS PTY Ltd	Australie	100,00	Glob.	100,00
APN OUTDOOR GROUP PTY LTD	Australie	100,00	Glob.	100,00
APNO GROUP HOLDINGS PTY LTD	Australie	100,00	Glob.	100,00
APNO FINANCE PTY LTD	Australie	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux AUSTRALIA TRADING PTY LTD	(1) Australie	100,00	Glob.	100,00
APN OUTDOOR PTY LTD	Australie	100,00	Glob.	100,00
AUSTRALIAN POSTERS PTY LTD	Australie	100,00	Glob.	100,00
ADSPACE PTY LTD	Australie	100,00	Glob.	100,00
IOM PTY LIMITED	Australie	100,00	Glob.	100,00
GEWISTA WERBEGESELLSCHAFT.mbH	(1) Autriche	67,00	Glob.	67,00
PROGRESS AUSSENWERBUNG GmbH	Autriche	45,10	Glob.	51,00
PROGRESS WERBELAND WERBE. GmbH	(20) Autriche	67,00	Glob.	100,00
USP WERBEGESELLSCHAFT.mbH	Autriche	52,30	Glob.	79,00
JCDecaux CENTRAL EASTERN EUROPE GmbH	Autriche	100,00	Glob.	100,00
GEWISTA SERVICE GmbH	Autriche	67,00	Glob.	100,00
ROLLING BOARD OBERÖSTERREICH WERBE GmbH	Autriche	33,50	Equiv.*	50,00
KULTURFORMAT	Autriche	67,00	Glob.	100,00
MEGABOARD SORAVIA GmbH	Autriche	45,10	Glob.	51,00
ANKÜNDER GmbH	Autriche	22,31	Equiv.	33,30

SOCIÉTÉS		PAYS	% D'INTÉRÊT	MÉTHODE DE CONSOLIDATION	% DE CONTRÔLE*
ATSBG Holding GmbH	(3)	Autriche	85,15	Glob.	100,00
JCDecaux BILLBOARD BELGIUM		Belgique	86,93	Glob.	100,00
JCDecaux ARTVERTISING BELGIUM		Belgique	100,00	Glob.	100,00
CS CONSULTING BVBA		Belgique	86,93	Glob.	86,93
PUBLIROUTE NV		Belgique	86,93	Glob.	100,00
CITY BUSINESS MEDIA		Belgique	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux BOTSWANA (PTY) LIMITED		Botswana	78,15	Glob.	100,00
JCDecaux GRANDES FORMATOS MIDIA EXTERIOR LTDA		Brésil	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux OUTDOOR Ltda		Brésil	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux BULGARIA HOLDING BV	(8)	Bulgarie	50,00	Equiv.*	50,00
JCDecaux BULGARIA EOOD		Bulgarie	50,00	Equiv.*	50,00
MARKANY LINE EOOD		Bulgarie	25,00	Equiv.*	50,00
EASY DOCK EOOD		Bulgarie	50,00	Equiv.*	50,00
PRIME OUTDOOR OOD		Bulgarie	50,00	Equiv.*	50,00
JCDecaux IMAGE JSC		Bulgarie	25,00	Equiv.*	50,00
IOAHC INVESTMENTS URUGUAY COMPANY		Caimans, îles	100,00	Glob.	100,00
IOA PROLIX COMPANY		Caimans, îles	80,00	Glob.	80,00
JCDecaux OOH CHILE Sp.A. (anciennement JCDecaux OOH CHILE SA)		Chili	100,00	Glob.	100,00
POAD		Chine	49,00	Equiv.	49,00
EUROPLAKAT Doo		Croatie	45,10	Glob.	51,00
JCDecaux ESOWATINI (PROPRIETARY) LIMITED		Eswatini	78,15	Glob.	100,00
JCDecaux Chicago Communication Network, LLC (anciennement INTERSTATE JCDecaux LLC)	(18)	États-Unis	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux TOP MEDIA HONDURAS S.A.		Honduras	76,16	Glob.	100,00
JCDecaux REUNION ISLAND		Réunion, île	62,13	Glob.	100,00
DAVID ALLEN HOLDINGS Ltd	(7)	Irlande	100,00	Glob.	100,00
DAVID ALLEN POSTER SITES Ltd		Irlande	100,00	Glob.	100,00
SOLAR HOLDINGS Ltd		Irlande	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux IRELAND Ltd	(1)	Irlande	100,00	Glob.	100,00
BRAVO OUTDOOR ADVERTISING Ltd		Irlande	100,00	Glob.	100,00
I-MAGO FIRENZE Spa	(2)	Italie	60,00	Equiv.*	60,00
JCDecaux LESOTHO (PTY) LTD		Lesotho	78,15	Glob.	100,00
JCDecaux MADAGASCAR SA		Madagascar	62,52	Glob.	80,00
JCDecaux OUTDOOR ADVERTISING LTD		Malawi	78,15	Glob.	100,00
JCDecaux (MAURITIUS) Ltd		Maurice	62,13	Glob.	79,50
CONTINENTAL OUTDOOR MEDIA MANAGEMENT COMPANY (MAURITIUS) Ltd		Maurice	78,15	Glob.	100,00
VENDOR PUBLICIDAD EXTERIOR S DE R.L. DE C.V.		Mexique	60,00	Glob.	100,00
CORPORACION DE MEDIOS INTEGRALES, S.A. DE C.V.		Mexique	60,00	Glob.	100,00
PUBLITOP, S.A. DE C.V.		Mexique	60,00	Glob.	100,00
JCDecaux MOZAMBIQUE LDA		Mozambique	55,88	Glob.	71,50
JCDecaux NAMIBIA OUTDOOR ADVERTISING (Pty) Limited		Namibie	78,15	Glob.	100,00
JCDecaux TOP MEDIA NICARAGUA SA.		Nicaragua	76,16	Glob.	100,00

SOCIÉTÉS		PAYS	% D'INTÉRÊT	MÉTHODE DE CONSOLIDATION	% DE CONTRÔLE*
JCDecaux NIGERIA OUTDOOR ADVERTISING Ltd		Nigeria	54,71	Glob.	70,00
JCDecaux NEW ZEALAND HOLDINGS LIMITED		Nouvelle-Zélande	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux NEW ZEALAND TRADING LIMITED	(1)	Nouvelle-Zélande	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux TOP MEDIA SERVICIOS DE PANAMA, S.A.		Panama	76,16	Glob.	100,00
TOP MEDIA PANAMA, S.A.		Panama	76,16	Glob.	100,00
PUBLITOP DE PANAMA, S.A.		Panama	76,16	Glob.	100,00
JCDecaux NEONLIGHT Sp zoo		Pologne	100,00	Glob.	100,00
GIGABOARD POLSKA Sp zoo Poland		Pologne	67,00	Glob.	100,00
"RED PORTUGUESA - PUBLICIDADE EXTERIOR SA"	(14)	Portugal	100,00	Glob.	100,00
RED LITORAL - PUBLICIDADE EXTERIOR Lda	(2)	Portugal	72,47	Glob.	75,00
DISTRIBUIDORA DE VALLAS DOMINICANA, S.A.		Rép. Dominicaine	100,00	Glob.	100,00
EUROPLAKAT Spol Sro		Rép. Tchèque	67,00	Glob.	100,00
JCDecaux Ltd		Royaume-Uni	100,00	Glob.	100,00
JCDecaux UNITED Ltd		Royaume-Uni	100,00	Glob.	100,00
ALLAM GROUP Ltd		Royaume-Uni	100,00	Glob.	100,00
EXCEL OUTDOOR MEDIA Ltd		Royaume-Uni	100,00	Glob.	100,00
TOP MEDIA EL SALVADOR, S.A. de C.V.		Salvador	76,16	Glob.	100,00
ISPA BRATISLAVA Spol Sro		Slovaquie	67,00	Glob.	100,00
EUROPLAKAT Doo		Slovénie	27,56	Equiv.*	41,13
PLAKATIRANJE Doo		Slovénie	27,56	Equiv.*	41,13
SVETLOBNE VITRINE		Slovénie	27,56	Equiv.*	41,13
MADISON Doo		Slovénie	27,56	Equiv.*	41,13
METROPOLIS MEDIA Doo (SLOVENIA)		Slovénie	27,56	Equiv.*	41,13
APGISGA SA		Suisse	30,00	Equiv.	30,00
JCDecaux TANZANIA LTD		Tanzanie	78,15	Glob.	100,00
BIGBOARD B.V.	(9)	Ukraine	50,00	Equiv.*	50,00
ALTER-V LLC		Ukraine	50,00	Equiv.*	50,00
BIG MEDIA LLC		Ukraine	50,00	Equiv.*	50,00
BIGBOARD KHARKOV		Ukraine	50,00	Equiv.*	50,00
BIGBOARD LLC (KIEV)		Ukraine	50,00	Equiv.*	50,00
BIGBOARD LVOV		Ukraine	50,00	Equiv.*	50,00
BIGBOARD VYSHGOROD		Ukraine	50,00	Equiv.*	50,00
BIGBOARD ZAPOROZHIE		Ukraine	50,00	Equiv.*	50,00
BOMOND LLC		Ukraine	25,00	Equiv.*	50,00
MEDIA PARTNER - O	(2)	Ukraine	50,00	Equiv.*	50,00
OUTDOORAUTO LLC		Ukraine	50,00	Equiv.*	50,00
POSTER DNEPROPETROVSK		Ukraine	50,00	Equiv.*	50,00
POSTER DONBASS		Ukraine	50,00	Equiv.*	50,00
POSTER LLC (KIEV)		Ukraine	50,00	Equiv.*	50,00
POSTER ODESSA	(2)	Ukraine	50,00	Equiv.*	50,00
REKSVIT UKRAINE LLC		Ukraine	50,00	Equiv.*	50,00

SOCIÉTÉS	PAYS	% D'INTÉRÊT	MÉTHODE DE CONSOLIDATION	% DE CONTRÔLE*
JCDecaux ZAMBIA LTD	Zambie	78,15	Glob.	100,00
JCDecaux ZIMBABWE (PVT) LTD	Zimbabwe	78,15	Glob.	100,00

(1) Sociétés qui sont réparties sur deux ou trois activités pour les besoins d'information sectorielle, mais reprises ici sur leur activité historique.

(2) Sociétés liquidées en 2022.

(3) Sociétés consolidées en 2022.

(4) Sociétés cédées en 2022.

(5) Cette société est un établissement de JCDecaux Bahrain SPC.

(6) Cette société est un établissement de JCDecaux France.

(7) Société de droit britannique opérant en Irlande du Nord.

(8) Société de droit néerlandais opérant en Bulgarie.

(9) Société de droit néerlandais opérant en Ukraine.

(10) Société de droit des Iles Vierges Britanniques opérant en Chine.

(11) Société de droit des Iles Caïmans opérant en Chine.

(12) Société de droit britannique opérant en Chine.

(13) TIANJIN METRO JCDecaux ADVERTISING Co., Ltd (Chine) et IGPDECAUX Spa (Italie) sont consolidées par la méthode de la mise en équivalence du fait du contrôle conjoint avec le partenaire du Groupe dans les pouvoirs de Direction.

(14) Le 13 juillet 2022, acquisition des participations ne donnant pas le contrôle (3,37 %) de RED PORTUGUESA - PUBLICIDADE EXTERIOR SA (Portugal) par JCDecaux EUROPE HOLDING (France) portant le pourcentage de contrôle et d'intérêt de 96,63 % à 100 %.

(15) Le 1<sup>er</sup> juin 2022, acquisition de participations ne donnant pas le contrôle (5,36 %) de JCDecaux DICON FZCO (Emirats Arabes Unis) par JCDecaux MIDDLE EAST FZ-LLC (Emirats Arabes Unis) portant le pourcentage de contrôle et d'intérêt de 75 % à 80,36 %.

(16) L'entité ARGE AUTOBAHNWERBUNG GmbH (Autriche) a été absorbée par GEWISTA WERBEGESELLSCHAFT.mh (Autriche) le 12 juillet 2022.

(17) L'entité JCDecaux CHILE SA (Chili) a été absorbée par JCDecaux COMUNICACION EXTERIOR CHILE S.A. (Chili) le 23 août 2022.

(18) Le 3 septembre 2022, rachat auprès du partenaire de 51 % des participations donnant le contrôle dans JCDecaux Chicago Communication Network, LLC (anciennement INTERSTATE JCDecaux LLC) (États-Unis) par JCDecaux NORTH AMERICA, Inc. (États-Unis) portant le pourcentage de contrôle et d'intérêt à 100 %. L'entité est désormais consolidée en intégration globale.

(19) Le 5 juillet 2022, JCDecaux EUROPE HOLDING (France) a acquis 75 % de la société Displayce (France). La société est consolidée en intégration globale.

(20) L'entité PROGRESS WERBELAND WERBE. GmbH (Autriche) a été absorbée par USP WERBEGESELLSCHAFT.mh (Autriche) le 26 août 2022.

(21) L'activité principale de la société PUBLITOP DE OCCIDENTE, S.A. DE C.V. (Mexique) est désormais le Mobilier Urbain.

(22) L'entité PUBLIBUS SA (Uruguay) a été absorbée par JCDecaux OOH, S.A. (Uruguay) le 5 septembre 2022.

(23) Le 7 décembre 2022, JCDecaux FRANCE (France) a acquis 100 % de la société PISONI PUBLICITE SAS (France) et ses filiales. Les nouvelles sociétés acquises sont consolidées à 100 % en intégration globale.

(24) L'entité JCDecaux SVERIGE FORSALJNINGSAKTIEBOLAG (Suède) a été absorbée par JCDecaux SVERIGE AB (Suède).

(25) L'entité CEMUSA SALVADOR MOBILIARIO URBANO LTDA (Brésil) est renommée JCDecaux TRILHOS LTDA (Brésil) suite à son changement d'activité de Mobilier Urbain à Transport.

Note :

Glob. = intégration globale

Equiv.\* = mise en équivalence sous contrôle conjoint

Equiv. = mise en équivalence sous influence notable

\* Le pourcentage de contrôle correspond à la quote-part de détention directe ou indirecte dans le capital des sociétés à l'exception des sociétés détenues par des sociétés en contrôle conjoint et sous influence notable. Pour ces sociétés, le pourcentage de contrôle correspond au pourcentage de contrôle de sa détentrice.

Pour les sociétés contrôlées et les sociétés mises en équivalence qu'elles détiennent, le pourcentage de droit de vote est usuellement déterminé sur la base du pourcentage de contrôle, à l'exception de quelques sociétés en Chine où il est déterminé sur la représentation au sein des organes de gouvernance, les spécificités juridiques et réglementaires locales ne permettant pas de l'apprécier autrement, et de la Thaïlande où le pourcentage de droit de vote est de 98 %.

## 14. ÉVÉNEMENTS SUBSÉQUENTS

Le 8 mars 2023, le Conseil de Surveillance a décidé de proposer à l'Assemblée Générale de mai 2023 de ne pas distribuer de dividende au titre de 2022.

Le 11 janvier 2023, le Groupe a placé 600 millions d'euros d'obligations à 6 ans, à échéance janvier 2029. Le produit de cette émission sera dédié aux besoins généraux du Groupe et au refinancement de dettes existantes.

## RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'Assemblée Générale de la société JCDecaux SE,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société JCDecaux SE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

### Fondement de l'opinion

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

#### Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823 9 et R. 823 7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

### Traitement comptable des « Contrats de location »

#### Risque identifié

Le groupe JCDecaux applique depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 la norme IFRS 16 « Contrats de location » selon laquelle l'ensemble des contrats concernés fait l'objet d'un modèle unique de comptabilisation pour les preneurs, avec la reconnaissance d'un droit d'utilisation à l'actif et d'une dette de loyers au passif. Au sens de cette norme, un contrat est un contrat de location, ou contient une composante location, s'il donne le droit au locataire de contrôler l'utilisation d'un actif identifié (principalement des emplacements publicitaires en ce qui concerne le groupe JCDecaux) pour une certaine période, en échange d'un paiement. Les contrats prévoyant des droits substantiels de substitution des emplacements publicitaires par le bailleur sont exclus de la norme.

Les modalités d'application de la norme IFRS 16 sont décrites dans la note « Contrats de location » de l'annexe aux comptes consolidés. Ainsi, au 31 décembre 2022, les droits d'utilisation dans les comptes consolidés de votre société s'élèvent à M€ 2 725,3. Votre groupe a opté pour l'application de l'amendement à IFRS 16 publié par l'Union européenne le 9 octobre 2020 et le 30 août 2021 précisant les modalités de comptabilisation des allègements de loyers consentis par les bailleurs dans le cadre de la Covid-19 pour la période courant jusqu'au 30 juin 2022. Aucun nouvel amendement n'a été approuvé pour les périodes post 3 juin 2022 et les éventuels allègements de loyer sont dorénavant à analyser au regard de la norme initiale. Nous avons considéré la norme sur les contrats de location comme un point clé de l'audit en raison du nombre et du caractère significatif de ces contrats pour votre groupe, de l'incidence significative de cette norme par rapport aux états financiers consolidés, des choix de méthodes comptables appliquées et du degré élevé du jugement de la direction de votre groupe pour la détermination des hypothèses utilisées (caractère substantiel des droits de substitution des bailleurs, durée effective des contrats de location y compris leur tacite reconduction, détermination des taux de financement).

#### Notre réponse

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nos travaux ont notamment consisté à :

- Prendre connaissance des procédures mises en place par votre groupe pour le recensement et la comptabilisation des contrats de location
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue pour déterminer les principales hypothèses sous-tendant la détermination des droits d'usage et des dettes de loyers
- Apprécier la pertinence des analyses effectuées par le groupe JCDecaux sur le caractère substantiel des droits de substitution accordés aux bailleurs
- Vérifier la correcte application de la norme IFRS 16 et de ses amendements
- Tester la fiabilité du système d'information dédié à la gestion des contrats de location concernés par l'application de la norme IFRS 16 avec l'aide de nos experts

- Comparer, par échantillonnage :
  - Les données saisies dans le système d'information servant à déterminer les actifs et les passifs relatifs aux contrats de location, avec les documents contractuels sous-jacents
  - Les critères pris en compte par la direction pour déterminer la durée effective de location retenue pour les contrats en tacite reconduction et les contrats comportant des options de résiliation et de renouvellement
  - Les données utilisées pour la détermination des taux de financement avec les données de marché
- Apprécier le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes consolidés.

### **Evaluation des goodwill, autres immobilisations incorporelles et corporelles, droits d'utilisation et titres mis en équivalence**

#### **Risque identifié**

Au 31 décembre 2022, la valeur nette comptable des goodwill, autres immobilisations incorporelles et corporelles, droits d'utilisation et titres mis en équivalence s'élève à M€ 6 788,9.

Le groupe JCDecaux réalise des tests de perte de valeur au niveau des unités génératrices de trésorerie (UGT) correspondant aux entités opérationnelles pour les actifs immobilisés corporels, incorporels et les titres mis en équivalence et au niveau de chaque regroupement d'UGT dont le périmètre est déterminé soit au croisement d'un secteur opérationnel et d'une zone géographique, soit sur des groupements d'UGT spécifiques (secteur Aéroports, zones Pacifique et France « Roadside ») pour les goodwill.

Le groupe JCDecaux décrit les modalités de ses tests de perte de valeur dans les notes 1.10 et 1.12 de l'annexe aux comptes consolidés.

Ces tests de perte de valeur représentent un point clé de l'audit en raison de l'importance des actifs concernés dans les comptes consolidés et des estimations et des jugements nécessaires à leur évaluation. Ils intègrent, pour déterminer la valeur recouvrable, des données prévisionnelles propres à chaque secteur opérationnel. Ces données comportent la vision de la direction des perspectives de rentabilité et des hypothèses tel que cela est décrit dans la note 1.10 « Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles, des droits d'utilisation et des goodwill » de l'annexe aux comptes consolidés.

#### **Notre réponse**

Les diligences d'audit que nous avons mises en œuvre ont notamment consisté à :

- Prendre connaissance des processus et des analyses conduites par le groupe JCDecaux pour réaliser ces évaluations
- Évaluer la conformité de la méthodologie mise en œuvre pour effectuer les tests de pertes de valeur avec la norme IAS 36
- Réconcilier avec les comptes et leur répartition par unité génératrice de trésorerie, les valeurs nettes des actifs faisant l'objet des tests de perte de valeur
- Vérifier, par sondages, l'exactitude arithmétique du modèle utilisé pour déterminer les valeurs d'utilité
- Analyser le caractère raisonnable des principales hypothèses retenues :

- Par des entretiens avec la direction financière et le directoire de votre groupe
- Et par la comparaison avec les données utilisées dans les précédents tests de perte de valeur et avec la performance historique des filiales concernées
- Évaluer le caractère raisonnable du taux d'actualisation, du taux de croissance à long terme et du taux de renouvellement des contrats
- Procéder à des analyses de sensibilité sur les principales hypothèses utilisées
- Apprécier le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes consolidés.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe du directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra financière prévue par l'article L. 225 102 1 du Code de commerce figure dans le rapport sur la gestion du groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823 10 de ce Code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

### **Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires**

#### **Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel**

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du président du directoire. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

En raison des limites techniques inhérentes au macro-balisage des comptes consolidés selon le format d'information électronique unique européen, il est possible que le contenu de certaines balises des notes annexes ne soit pas restitué de manière identique aux comptes consolidés joints au présent rapport.

Par ailleurs, il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

### Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société JCDecaux SE par votre assemblée générale du 10 mai 2006 pour le cabinet KPMG Audit, Département de KPMG S.A. et du 20 juin 2000 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2022, le cabinet KPMG Audit, Département de KPMG S.A. était dans la dix-septième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la vingt-troisième année de sa mission sans interruption, dont vingt-deux années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

### Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire.

### Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

#### Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823 10 1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle
- Concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

### Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de

l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822 10 à L. 822 14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense, le 15 mars 2023

Les Commissaires aux Comptes,

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.

ERNST & YOUNG et Autres

Grégoire Menou

Aymeric de La Morandière

## COMMENTAIRES SUR LES COMPTES ANNUELS

### 1. COMMENTAIRES SUR L'ACTIVITÉ

JCDecaux SE opère depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012 des activités de holding et de support à ses filiales.

La société JCDecaux SA, initialement constituée sous forme de Société Anonyme, a été transformée en Société Européenne le 27 septembre 2022. Sa dénomination est devenue JCDecaux SE à cette même date.

La société a réalisé en février 2022 une émission obligataire pour 500 millions d'euros pour une durée de 8 ans à échéance février 2030.

À la suite de la reprise de l'activité des filiales, notamment sur le continent américain, les dépréciations sur titres et prêts aux filiales ont fait l'objet d'une reprise nette de 232,5 millions d'euros en 2022.

### 2. COMMENTAIRES SUR LES COMPTES

#### 2.1. Produits d'exploitation

Le chiffre d'affaires 2022 s'élève à 99,6 millions d'euros contre 81,4 millions d'euros en 2021 et correspond essentiellement à des prestations facturées aux différentes filiales du Groupe :

- Prestations d'assistance et de conseil de nature fiscale, juridique et financière
- Prestations informatiques
- Études industrielles.

La hausse du chiffre d'affaires de 18,2 millions d'euros soit +22,3% s'explique essentiellement par la hausse de 16,1 millions d'euros des prestations de management fees du fait de l'augmentation de la base de coûts en lien avec la reprise de l'activité, complétée par la hausse de 1,1 million d'euros des prestations informatiques refacturées aux filiales.

La production immobilisée s'élève à 8,2 millions d'euros et correspond aux projets informatiques réalisés au cours de l'exercice et portés en immobilisations incorporelles. Celle-ci était de 6,6 millions d'euros en 2021.

Le poste reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges s'établit à 9,8 millions d'euros contre 2,7 millions d'euros en 2021. La hausse est liée à l'activation des frais sur l'emprunt obligataire 2022 pour 2,6 millions d'euros, ainsi qu'à une reprise de la provision d'indemnité de fin de carrière pour 6,2 millions d'euros en 2022, due principalement à la mise à jour des taux d'actualisation.

Les autres produits s'élèvent à 54,1 millions d'euros contre 39,1 millions d'euros en 2021 et correspondent principalement aux redevances des incorporels (marques, brevets, savoir-faire et autres droits) facturées aux filiales pour 49,9 millions d'euros contre 37,0 millions d'euros en 2021 et aux gains de change sur créances et dettes commerciales pour 4,1 millions d'euros contre 1,9 million d'euros en 2021. La hausse des redevances des incorporels, assises sur la marge brute des filiales, est en phase avec la reprise de l'activité des filiales observée en 2022.

Au total, les produits d'exploitation s'élèvent à 171,7 millions d'euros contre 129,8 millions d'euros en 2021, soit une hausse de 32,3%.

#### 2.2. Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation s'élèvent à 176,8 millions d'euros contre 154,4 millions d'euros en 2021, soit une hausse de 14,5% (+22,4 millions d'euros).

Les autres achats et charges externes s'établissent à 92,8 millions

d'euros contre 75,8 millions d'euros en 2021, soit une hausse de 22,4% (+17,0 millions d'euros) et se composent principalement :

- De la sous-traitance et maintenance informatique pour 41,8 millions d'euros contre 37,4 millions d'euros en 2021, soit une augmentation de 4,4 millions d'euros notamment de la sous-traitance des projets métiers
- D'honoraires pour 8,9 millions d'euros contre 7,2 millions d'euros en 2021, soit une hausse de 1,7 million d'euros
- De coûts administratifs et de management fees facturés par certaines filiales pour 7,7 millions d'euros contre 6,9 millions d'euros en 2021, soit une hausse de 0,8 million d'euros
- De frais de déplacements, missions, réceptions pour 3,8 millions d'euros contre 1,6 million d'euros en 2021, soit une hausse de 2,2 millions d'euros
- De charges de location immobilière et charges locatives pour 5,3 millions d'euros en augmentation de 0,5 million d'euros.

Les impôts, taxes et versements assimilés s'élèvent à 4,7 millions d'euros contre 4,4 millions d'euros en 2021.

Les frais de personnel s'élèvent à 60,2 millions d'euros contre 50,3 millions d'euros en 2021, soit une hausse de 9,9 millions d'euros, notamment générée par la baisse puis l'arrêt du recours au chômage partiel, ainsi que par la hausse des salaires et de l'intéressement.

Les dotations aux amortissements et provisions s'établissent à 13,8 millions d'euros et se composent principalement des dotations aux amortissements pour 10,2 millions d'euros, des dotations pour charges à répartir des frais sur emprunts pour 2,2 millions d'euros et des dotations pour engagements de retraite pour 1,4 million d'euros.

Les autres charges s'élèvent à 5,2 millions d'euros ; elles se composent essentiellement des pertes de change sur créances et dettes commerciales pour 4,5 millions d'euros contre 1,7 million d'euros en 2021. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, il n'y a plus de redevance de marque payée à JCDecaux France.

#### 2.3. Résultat financier

Le résultat financier est un produit de 231,8 millions d'euros contre un produit de 1,9 million d'euros en 2021, soit une hausse de 229,9 millions d'euros.

Les produits de participation ont augmenté de 8,7 millions d'euros pour s'établir à 13,6 millions d'euros en 2022. Ils correspondent principalement à la distribution de dividendes opérée par la filiale APG SGA pour 9,5 millions d'euros et par la filiale AFA JCDecaux AS pour 4,0 millions d'euros en 2022.

Les revenus des prêts aux filiales, des comptes courants et autres

produits financiers ont augmenté de 20,0 millions d'euros pour s'établir à 47,0 millions d'euros en 2022, ce qui s'explique principalement par la hausse des taux d'intérêts appliqués.

Les charges d'intérêts ont augmenté de 18,5 millions d'euros pour s'établir à 57,3 millions d'euros ce qui s'explique par la hausse des taux d'intérêts appliqués, ainsi que par les intérêts des nouvelles émissions obligataires de février 2022 visant à renforcer la flexibilité financière de la société.

Le résultat de change est une charge de 4,0 millions d'euros en 2022 contre une charge de 1,2 million d'euros en 2021, soit un impact négatif sur le résultat financier de 2,8 millions d'euros.

Les reprises nettes des dotations s'élèvent à 232,5 millions d'euros en 2022 contre 10,0 millions d'euros en 2021 :

Les reprises sur provisions s'élèvent à 279,2 millions d'euros et correspondent à la reprise de dépréciation des titres des filiales JCDecaux Amériques Holding pour 193,7 millions d'euros et IGP Decaux SPA pour 9,6 millions d'euros, ainsi qu'à la reprise de la dépréciation du prêt à la filiale JCDecaux Amériques Holding pour 75,9 millions d'euros.

Les dotations financières aux amortissements et provisions s'élèvent à 46,8 millions d'euros et correspondent principalement à la dépréciation des titres des filiales JCDecaux Afrique Holding pour 10,0 millions d'euros, ainsi qu'à la dépréciation des prêts des filiales VIOOH pour 8,4 millions d'euros et JCDecaux Afrique Holding pour 25,3 millions d'euros.

#### 2.4. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est une charge de 0,7 million d'euros, et provient essentiellement des dotations aux amortissements dérogatoires.

#### 2.5. Impôt sur les bénéfices

Un produit d'impôt a été constaté pour 3,1 millions d'euros dont 2,8 millions d'euros de boni d'intégration fiscale et 0,3 million de crédit Impôt recherche.

#### 2.6. Résultat net

L'exercice 2022 fait ressortir un bénéfice de 229,1 millions d'euros contre une perte de 18,4 millions d'euros en 2021.

### 3. DÉLAIS DE PAIEMENT CLIENTS ET FOURNISSEURS

#### 3.1. Délais de paiement clients

Conformément aux dispositions de l'article L.441-6-1 du Code de commerce, les informations relatives aux délais de paiement clients sont les suivantes :

**ARTICLE D.441 1.-2\*  
FACTURES ÉMISES NON RÉGLÉES À LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE DONT LE TERME EST ÉCHU**

	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) TRANCHES DE RETARD DE PAIEMENT</b>						
Nombre de factures concernées	417					705
Montant total des factures concernées en TTC	14 463 348,45	7 344 142,32	2 456 190,22	698 915,46	5 661 663,60	16 160 911,60
Pourcentage du chiffre d'affaire TTC de l'exercice	8,91%	4,52%	1,51%	0,43%	3,49%	9,95%
<b>(B) FACTURES EXCLUES DE (A) RELATIVES À DES CRÉANCES LITIGIEUSES, AUX FACTURES À ÉTABLIR, AUX CLIENTS CRÉDITEURS ET AUX ÉCARTS DE CONVERSION DES CRÉANCES EN DEVICES</b>						
Montant total des factures exclues en €						5 515 727,13
<b>(C) DÉLAIS DE PAIEMENT DE RÉFÉRENCE UTILISÉS (CONTRACTUEL OU DÉLAI LÉGAL - ARTICLE L. 441-6 OU ARTICLE L. 443-1 DU CODE DU COMMERCE)</b>						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retard de paiement	Délais contractuels : fin de mois 45 jours Délais légaux : fin de mois 45 jours					

### 3.2. Délais de paiement fournisseurs

Conformément aux dispositions de l'article L.441-6-1 du Code de commerce, les informations relatives aux délais de paiement fournisseurs sont les suivantes :

ARTICLE D.441 1.-2* FACTURES ÉMISES NON RÉGLÉES À LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE DONT LE TERME EST ÉCHU						
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) TRANCHES DE RETARD DE PAIEMENT</b>						
Nombre de factures concernées	687					1 174
Montant total des factures concernées en TTC	12 508 465,17	6 240 408,01	324 176,22	64 380,24	434 915,09	7 063 879,56
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	12,22%	6,10%	0,32%	0,06%	0,43%	6,90%
<b>(B) FACTURES EXCLUES DE (A) RELATIVES À DES FACTURES À RECEVOIR, AUX FOURNISSEURS DÉBITEURS, AUX FOURNISSEURS D'IMMOBILISATION ET AUX ÉCARTS DE CONVERSION RELATIFS AUX DETTES EN DEVISES</b>						
Montant total des factures exclues en €						13 980 579
<b>(C) DÉLAIS DE PAIEMENT DE RÉFÉRENCE UTILISÉS (CONTRACTUEL OU DÉLAI LÉGAL - ARTICLE L. 441-6 OU ARTICLE L. 443-1 DU CODE DU COMMERCE)</b>						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retard de paiement	Délais contractuels : fin de mois 45 jours Délais légaux : fin de mois 45 jours					

### 4. CHARGES NON DÉDUCTIBLES VISÉES À L'ARTICLE 223 QUATER DU CGI

Les charges non déductibles fiscalement, visées à l'article 223 quater du Code Général des Impôts, se sont élevées à 121 787 euros et ont généré une charge d'impôt estimée à 30 447 euros.

### 5. ÉVOLUTION PRÉVISIBLE ET TENDANCE

En 2023, JCDecaux SE poursuivra son activité de holding du Groupe et de support aux filiales.

## 6. RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS	2018	2019	2020	2021	2022
<b>I - CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
a) Capital social (en euros)	3 244 275	3 245 685	3 245 685	3 245 685	3 245 685
b) Nombre d'actions ordinaires	212 810 350	212 902 810	212 902 810	212 902 810	212 902 810
<b>II - OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE (EN EUROS)</b>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	95 367 103	98 037 531	88 165 005	81 383 599	99 570 654
b) Résultat avant impôts, participation et charges calculées (amort. et prov.)	6 213 243	69 240 961	380 470 754	-19 455 817	689 364
c) Impôts sur les bénéfices	-7 578 835	-6 368 673	-3 038 799	-4 047 411	-3 05 327
d) Participation des salariés	-	-	-	-	-
e) Résultat après impôts, participation et charges calculées (amort. et prov.)	25 444 085	75 548 870	-45 188 156	-18 399 420	229 050 975
f) Dividendes distribués	123 430 003	0	0	0	(1)
<b>III - RÉSULTAT PAR ACTION (EN EUROS)</b>					
a) Résultat après impôts et participation mais avant charges calculées	0,60	0,36	1,80	-0,07	0,02
b) Résultat après impôts, participation et charges calculées	0,12	0,35	-0,21	-0,09	1,08
c) Dividende net attribué à chaque action	0,58	0	0	0	(1)
<b>IV - PERSONNEL</b>					
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	468	516	516	500	528
b) Montant de la masse salariale de l'exercice (en euros)	36 507 180	38 840 464	33 015 933	34 282 720	41 721 375
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité Sociale, œuvres sociales, etc...) (en euros)	17 061 503	17 981 229	15 996 286	16 015 858	18 495 304

<sup>(1)</sup> Sous réserve de l'approbation par l'assemblée générale des actionnaires de la proposition d'affectation du résultat 2022.

## COMPTES ANNUELS DE LA SOCIÉTÉ

### BILAN ACTIF

<i>En millions d'euros</i>		2022	2021
Immobilisations incorporelles	Valeurs Brutes	102,7	94,5
	Amortissements	-78,7	-72,0
	Valeurs nettes	24,0	22,5
Immobilisations corporelles	Valeurs Brutes	60,1	59,0
	Amortissements	-20,7	-17,3
	Valeurs nettes	39,4	41,7
Immobilisations financières	Valeurs Brutes	4 549,5	4 527,6
	Dépréciations	-271,2	-503,7
	Valeurs nettes	4 278,3	4 023,9
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>		<b>4 341,7</b>	<b>4 088,1</b>
Clients	Valeurs Brutes	36,1	40,4
	Dépréciations	-0,2	-0,2
	Valeurs nettes	35,9	40,2
Autres créances	Valeurs Brutes	91,3	71,3
	Dépréciations	0,0	0,0
	Valeurs nettes	91,3	71,3
Disponibilités et équivalents de trésorerie		1 890,7	1 446,1
Comptes de régularisation		16,5	17,5
<b>ACTIF CIRCULANT</b>		<b>2 034,4</b>	<b>1 575,1</b>
Charges à répartir		5,9	5,4
Ecart de conversion actif		9,4	7,2
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>6 391,4</b>	<b>5 675,8</b>

## BILAN PASSIF

<i>En millions d'euros</i>		2022	2021
Capital Social		3,2	3,2
Primes d'émission, de fusion et d'apport		726,4	726,4
Réserves		41,2	41,2
Report à nouveau		-18,4	0,0
Résultat de l'exercice		229,1	-18,4
Provisions réglementées		1,5	1,1
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		<b>983,0</b>	<b>753,5</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		<b>18,3</b>	<b>24,1</b>
Dettes financières	Autres emprunts obligataires	2 474,5	1 967,5
	Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit	153,5	150,1
	Emprunts et dettes financières divers	2 666,1	2 677,8
Dettes d'exploitation	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	33,6	31,9
	Dettes fiscales et sociales	28,1	26,7
	Dettes diverses Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0,5	0,4
	Autres dettes	4,1	5,4
Comptes de régularisation		11,7	13,1
<b>DETTES</b>		<b>5 372,0</b>	<b>4 872,9</b>
Ecart de conversion passif		18,1	25,3
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>6 391,4</b>	<b>5 675,8</b>

## COMPTE DE RÉSULTAT

<i>En millions d'euros</i>	2022	2021
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>	<b>99,6</b>	<b>81,4</b>
Production immobilisée	8,2	6,6
Reprises sur amort. et provisions, transfert de charges	9,8	2,7
Autres Produits	54,1	39,1
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>171,7</b>	<b>129,8</b>
Autres achats et charges externes	92,8	75,8
Impôts, taxes et versements assimilés	4,7	4,4
Salaires et traitements	41,7	34,3
Charges sociales	18,5	16,0
Dotations aux amortissements et provisions	13,8	15,7
Autres charges	5,2	8,2
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>176,8</b>	<b>154,4</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-5,1</b>	<b>-24,6</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>231,8</b>	<b>1,9</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>	<b>226,7</b>	<b>-22,7</b>
Produits exceptionnels	5,2	1,5
Charges exceptionnelles	5,8	1,2
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-0,7</b>	<b>0,3</b>
Participation des salariés	0,0	0,0
Impôts sur les bénéfices (charge +/produit -)	-3,1	-4,0
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>229,1</b>	<b>-18,4</b>

## ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS DE LA SOCIÉTÉ

1. Événements significatifs de l'exercice **353**
2. Principes, règles et méthodes comptables **353**
3. Identité de la société mère consolidant les comptes de la société **354**
4. Immobilisations incorporelles **355**
5. Immobilisations corporelles **355**
6. Immobilisations financières **356**
7. Disponibilités et équivalents de trésorerie **356**
8. Charges à répartir sur plusieurs exercices **356**
9. Échéances des créances et des dettes **357**
10. Dettes financières **357**
11. Comptes de régularisation **358**
12. Capitaux propres **358**
13. Provisions pour risques et charges **360**
14. Situation fiscale latente **361**
15. Résultat d'exploitation **361**
16. Résultat financier **361**
17. Produits et charges exceptionnels **362**
18. Charges à payer et produits à recevoir **362**
19. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices **363**
20. Engagements hors bilan, autres que les instruments financiers **363**
21. Instruments financiers **363**
22. Rémunération des dirigeants **364**
23. Effectifs **364**
24. Opérations réalisées avec des entreprises liées **364**
25. Événements postérieurs à la clôture **364**
26. Tableau des filiales et participations au 31/12/2022 **365**

## ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS DE LA SOCIÉTÉ

Les comptes annuels de la société JCDecaux SE pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 ont été arrêtés par le Directoire le 3 mars 2023 avec un chiffre d'affaires s'élevant à 99,6 millions d'euros, un résultat net de +229,1 millions d'euros et un total bilan de 6 391,4 millions d'euros.

### 1. ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

La société JCDecaux SA, initialement constituée sous forme de Société Anonyme, a été transformée en Société Européenne le 27 septembre 2022. Sa dénomination est devenue JCDecaux SE à cette même date.

La société a réalisé en février 2022 une émission obligataire pour 500 millions d'euros pour une durée de 8 ans à échéance février 2030.

Suite à la reprise de l'activité des filiales, notamment sur le continent américain, les dépréciations sur titres et prêts aux filiales ont fait l'objet d'une reprise nette de 232,5 millions d'euros en 2022.

### 2. PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

#### 2.1. Principes généraux

##### 2.1.1. Principes et règles comptables

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ont été établis conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur et aux principes comptables généralement admis en France, en particulier le règlement 2014-03 du 8 septembre 2014 de l'Autorité des Normes Comptables :

- Continuité de l'exploitation
- Indépendance des exercices
- Permanence des méthodes comptables.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est faite selon la méthode des coûts historiques.

Les règles et méthodes comptables sont comparables à l'exercice 2021.

#### 2.2. Principales méthodes utilisées

##### 2.2.1. Actif immobilisé

Les immobilisations sont évaluées au coût d'acquisition conformément aux règles comptables. Il n'y a pas eu de modification dans les méthodes d'évaluation.

###### 2.2.1.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées principalement de logiciels. Elles sont amorties linéairement sur une durée de 3 à 5 ans.

Les frais engagés, tant internes qu'externes, pour le développement des logiciels significatifs sont portés en immobilisations incorporelles et amortis linéairement sur une durée de 3 ans, 5 ans ou 10 ans. Conformément aux dispositions comptables en vigueur, seuls les frais engagés sur les phases de conception détaillée, programmation et paramétrage, tests et recettes sont enregistrés en immobilisations.

Les autres frais de recherche et de développement encourus au cours de l'exercice sont comptabilisés en charges.

###### 2.2.1.2. Immobilisations corporelles

Les modes et durées d'amortissements retenus sont les suivants :

- Mobiliers urbains
  - > linéaire 5 à 10 ans
- Installations techniques, matériel et outillage
  - > linéaire ou dégressif 5 ans ou 10 ans
- Matériel de transport
  - > linéaire 4 ans ou 15 ans
- Matériel de bureau et informatique et autres immobilisations
  - > linéaire ou dégressif 3 ans, 5 ans ou 10 ans.

###### 2.2.1.3. Immobilisations financières

Les titres de participation figurent au bilan pour leur prix d'acquisition par la société et sont dépréciés lorsque leur valeur recouvrable est inférieure à leur coût d'acquisition.

La valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée entre le prix de cession des titres de participation et leur valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est estimée sur la base des flux de trésorerie attendus actualisés, diminués de l'endettement net. Les flux de trésorerie futurs sont déterminés à partir de business plans établis à partir des données budgétaires pour la première année consécutive à la clôture des comptes puis sur la base d'hypothèses de croissance et d'évolution spécifiques à chaque marché, qui reflètent les perspectives futures attendues. L'horizon des prévisions diffère ainsi selon le secteur d'activité de la filiale concernée :

- Dans le Mobilier Urbain et le Transport, les flux futurs de trésorerie sont calculés sur la durée restante du contrat avec prise en compte d'une probabilité de renouvellement à l'échéance, le business plan étant réalisé sur la durée du contrat, généralement comprise entre 5 ans et 20 ans, avec un maximum de 25 ans pour la durée la plus longue
- Pour l'Affichage, ils sont calculés sur une période de 5 ans avec une projection à l'infini sur la base d'un taux de croissance de 2% par an en Europe et 3% par an dans le reste du Monde, où l'affichage grand format nous semble bénéficier de conditions de marché plus favorables
- Pour l'UGT Roadside France, les flux futurs de trésorerie sont calculés sur la base de la durée restante des contrats avec prise en compte d'une probabilité de renouvellement à l'échéance et d'une valeur terminale sur la base d'un taux de croissance de 2% par an, avec application d'une décote correspondant à l'hypothèse de renouvellement des contrats
- Pour l'UGT Pacifique, ils sont calculés sur une période de 5 ans avec une projection à l'infini sur la base d'un taux de croissance de 3% par an.

Les créances rattachées à des participations et les prêts sont comptabilisés à leur valeur nominale. À chaque clôture annuelle, ils peuvent faire l'objet d'une dépréciation en prenant en compte les titres si les flux de trésorerie attendus actualisés, diminués de l'endettement net, sont négatifs.

Lors des cessions des titres de participations ou de remboursement des autres immobilisations financières, il est fait application de la méthode FIFO.

### 2.2.2. Actif circulant

#### 2.2.2.1. Créances

Les créances litigieuses, contentieuses ou douteuses de par leur antériorité, font l'objet de dépréciations en fonction du risque de non-recouvrement.

#### 2.2.2.2. Gestion centralisée de la trésorerie et des besoins de financement du Groupe

La société gère de façon centralisée la trésorerie et les besoins de financement du Groupe.

À ce titre, sont présents à l'actif des comptes sociaux :

- Des créances rattachées aux participations en immobilisations financières pour les financements de filiales à long terme
- Des comptes courants de trésorerie débiteurs ainsi que des comptes courants de cash-pooling débiteurs en autres créances.

Les comptes courants de trésorerie créditeurs sont classés quant à eux en emprunts et dettes financières divers au passif.

Les comptes courants de trésorerie créditeurs sont classés quant à eux en emprunts et dettes financières divers au passif.

#### 2.2.2.3. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées à leur coût d'acquisition. Si la valeur d'inventaire à la clôture de l'exercice est inférieure au prix d'acquisition, une dépréciation est comptabilisée.

#### 2.2.2.4. Charges constatées d'avance

Conformément à la règle d'indépendance des exercices, les charges se rapportant aux exercices 2023 et ultérieurs sont enregistrées dans ce compte.

### 2.2.3. Passif

#### 2.2.3.1. Provisions pour risques et charges

Des provisions sont constituées pour faire face à des obligations légales ou implicites, résultant d'événements passés existant à la date de la clôture et pour lesquels une sortie de ressources est probable.

#### 2.2.3.2. Provisions pour indemnités de fin de carrière et avantages assimilés

Les engagements de JCDecaux SE résultant de régimes à prestations définies, ainsi que leur coût, sont déterminés selon la méthode actuarielle des unités de crédit projetées.

Cette méthode consiste à évaluer l'engagement en fonction du salaire projeté en fin de carrière et des droits acquis à la date d'évaluation, déterminés selon les dispositions de la convention collective, des accords d'entreprise ou des droits légaux en vigueur.

Conformément à la recommandation ANC N°2013-02, les écarts actuariels sont reconnus immédiatement et en totalité par résultat lors de l'exercice de leur survenance. Le coût normal et le coût des services passés sont reconnus en résultat.

#### 2.2.3.3. Produits constatés d'avance

Conformément à la règle de l'indépendance des exercices, les produits se rapportant aux exercices 2023 et ultérieurs sont enregistrés dans ce compte.

### 2.2.4. Opérations en devises et instruments financiers

JCDecaux SE utilise des instruments financiers principalement à des fins de couverture contre le risque de change.

Les couvertures de risque de change visent à prémunir l'entreprise contre les effets de fluctuation des devises. Les instruments utilisés sont principalement des achats, ventes à terme de devises et swaps de change.

Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de change de fin d'exercice (cours de clôture). La différence éventuelle résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en compte d'écarts de conversion.

Pour les éléments couverts, un instrument financier est valorisé au bilan pour sa juste valeur en contrepartie de comptes d'écarts de conversion. Le résultat de change réalisé sur le dénouement d'instruments financiers dont le sous-jacent est toujours présent au bilan est « différé » en résultat par des produits constatés d'avance ou des charges constatées d'avance.

Pour les éléments non couverts, les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour perte de change.

### 2.2.5. Impôts sur les bénéfices

La société a opté pour le régime fiscal des groupes. Les filiales françaises, comprises dans le périmètre de l'intégration fiscale, comptabilisent dans leurs comptes une charge d'impôt sur la base de leurs résultats fiscaux propres.

JCDecaux SE, en tant que tête d'intégration, comptabilise en produit d'impôt d'intégration fiscale la différence entre la somme des impôts des filiales et l'impôt dû au titre du résultat d'ensemble. En cas de sortie d'une des filiales du groupe fiscal, les parties se rapprocheront pour en examiner les conséquences.

### 2.2.6. Crédit d'impôt recherche

Le crédit d'impôt recherche, acquis au titre des dépenses de recherche de l'année précédente, est comptabilisé en diminution de l'impôt sur les sociétés.

## 3. IDENTITÉ DE LA SOCIÉTÉ MÈRE CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIÉTÉ

Bien que publiant elle-même des comptes consolidés, les comptes annuels sont inclus suivant la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de la société suivante :

JCDecaux Holding  
17, Rue Soyier  
92200 Neuilly sur Seine

#### 4. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

<i>En millions d'euros</i>	VALEURS AU 01/01/2022	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	VALEURS AU 31/12/2022
Valeurs brutes	94,4	13,7	5,5	102,7
Amortissements et dépréciations	-72,0	-6,7	0,0	-78,7
<b>VALEURS NETTES</b>	<b>22,5</b>	<b>7,0</b>	<b>5,5</b>	<b>24,0</b>

<b>VALEURS BRUTES</b> <i>En millions d'euros</i>	VALEURS AU 01/01/2022	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	VALEURS AU 31/12/2022
Brevets, licences et logiciels	88,6	5,5	0,0	94,2
Immo. incorporelles en cours	5,9	8,2	5,5	8,5
<b>TOTAL</b>	<b>94,5</b>	<b>13,7</b>	<b>5,5</b>	<b>102,7</b>

<b>AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS</b> <i>En millions d'euros</i>	VALEURS AU 01/01/2022	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	VALEURS AU 31/12/2022
Brevets, licences et logiciels	-72,0	-6,7	0,0	-78,7
<b>TOTAL</b>	<b>-72,0</b>	<b>-6,7</b>	<b>0,0</b>	<b>-78,7</b>

#### 5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

<i>En millions d'euros</i>	VALEURS AU 01/01/2022	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	VALEURS AU 31/12/2022
Valeurs brutes	59,0	1,4	0,3	60,1
Amortissements et dépréciations	-17,3	-3,7	-0,3	-20,7
<b>VALEURS NETTES</b>	<b>41,7</b>	<b>-2,3</b>	<b>0,0</b>	<b>39,4</b>

<b>VALEURS BRUTES</b> <i>En millions d'euros</i>	VALEURS AU 01/01/2022	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	VALEURS AU 31/12/2022
Mobiliers urbains	1,9	0,0	0,0	1,9
Installations, matériel et outillage	12,4	0,8	0,2	12,9
Matériel de transport	38,0	0,0	0,0	38,0
Matériel de bureau et informatique et autres immobilisations	6,6	0,5	0,0	7,1
En-cours	0,1	0,0	0,0	0,1
<b>TOTAL</b>	<b>59,0</b>	<b>1,4</b>	<b>0,3</b>	<b>60,1</b>

<b>AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS</b> <i>En millions d'euros</i>	VALEURS AU 01/01/2022	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	VALEURS AU 31/12/2022
Mobiliers urbains	(1.3)	-0,2	0,0	-1,5
Installations, matériel et outillage	-6,4	-1,1	-0,2	-7,3
Matériel de transport	-3,8	-2,0	0,0	-5,8
Matériel de bureau et informatique et autres immobilisations	-5,8	-0,4	-0,1	-6,1
<b>TOTAL</b>	<b>-17,3</b>	<b>-3,7</b>	<b>-0,3</b>	<b>-20,7</b>

## 6. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

<i>En millions d'euros</i>	VALEURS AU 01/01/2022	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	VALEURS AU 31/12/2022
Participations	2 977,5	3,2	3,1	2 977,6
Créances rattachées à des participations	1 547,0	213,6	191,4	1 569,2
Prêts et autres immobilisations financières	3,1	43,4	43,8	2,7
<b>VALEURS BRUTES</b>	<b>4 527,6</b>	<b>260,2</b>	<b>238,3</b>	<b>4 549,5</b>
Dépréciations des participations	-356,5	-10,3	-203,3	-163,5
Dépréciations des créances rattachées	-147,2	-36,4	-75,9	-107,7
<b>DÉPRÉCIATIONS</b>	<b>-503,7</b>	<b>-46,6</b>	<b>-279,1</b>	<b>-271,2</b>
<b>VALEURS NETTES</b>	<b>4 023,9</b>	<b>213,6</b>	<b>-40,8</b>	<b>4 278,3</b>

La valeur brute des créances rattachées à des participations présente une variation nette de + 22,2 millions d'euros qui s'explique principalement par les variations suivantes :

- JCDecaux Amériques Holding pour +72,2 millions d'euros
- JCDecaux AdTech pour +8,7 millions d'euros
- JCDecaux North America pour -54,6 millions d'euros
- JCDecaux do Brazil pour -9,2 millions d'euros.

La dépréciation des participations présente une variation nette de -193,0 millions d'euros qui s'explique principalement par la reprise de dépréciations des titres :

- JCDecaux Amériques Holding : reprise pour 193,7 millions d'euros
- IGP Decaux SPA : reprise pour 9,6 millions d'euros.

La dépréciation des créances rattachées présente une variation nette de -39,5 millions d'euros qui s'explique principalement par :

- JCDecaux Amériques Holding : reprise pour 75,9 millions d'euros
- JCDecaux Afrique Holding : dotation pour 25,3 millions d'euros
- VIOOH : dotation pour 8,4 millions d'euros.

Les actions propres détenues par JCDecaux SE dans le cadre d'un contrat de liquidité figurent dans le poste Autres Immobilisations Financières. Au 31 décembre 2022, JCDecaux SE détient 113 720 actions propres pour une valeur de 2,0 millions d'euros. Au cours de l'exercice, 2 347 161 actions ont été achetées pour une valeur 43,1 millions d'euros et 2 357 955 actions ont été vendues pour une valeur d'acquisition de 43,9 millions d'euros générant un mali de cession de 0,2 million d'euros.

## 7. DISPONIBILITÉS ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

<i>En millions d'euros</i>	2022	2021
Contrat de capitalisation	46,8	46,0
Valeurs mobilières de placement	756,6	362,3
Instruments financiers	1,3	0,3
Dépôts à terme à moins d'un an	851,0	420,0
Banques	235,0	617,5
<b>TOTAL</b>	<b>1 890,7</b>	<b>1 446,1</b>

## 8. CHARGES À RÉPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES

<i>En millions d'euros</i>	2022	2021
Frais d'émission d'emprunts	5,9	5,4
<b>TOTAL</b>	<b>5,9</b>	<b>5,4</b>

Les frais d'émission d'emprunts sont relatifs :

- À la mise en place en février 2012 d'une ligne de crédit revolving confirmée et de ses avenants, échéance juin 2026
- À l'émission en juin 2016 d'un emprunt obligataire de 750 millions d'euros, échéance juin 2023
- À l'émission en avril 2020 d'un emprunt obligataire de 599,9 millions d'euros (y compris abondement de 99,9 millions d'euros réalisé en octobre 2020), échéance octobre 2024
- À l'émission en avril 2020 d'un emprunt obligataire de 599,9 millions d'euros (y compris abondement de 99,9 millions d'euros réalisé en octobre 2020), échéance avril 2028
- À la mise en place en avril 2020 d'un emprunt bancaire de 150 millions d'euros échéance avril 2025
- À l'émission en février 2022 d'un emprunt obligataire de 500 millions d'euros, échéance février 2030.

Ces frais sont amortis sur la durée respective de chaque emprunt.

## 9. ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

<i>En millions d'euros</i>	TOTAL	À MOINS D'UN AN	À PLUS D'UN AN 5 ANS AU PLUS	À PLUS DE CINQ ANS
Créances	1 713,7	142,9	1 570,8	0,0
Dettes	5 372,1	1 363,0	2 909,1	1 099,9

Les montants indiqués en créances incluent les créances rattachées à des participations, les prêts, les autres immobilisations financières ainsi que les créances sur les clients, les autres créances y compris les comptes courants débiteurs de cash-pooling vis-à-vis des filiales du Groupe et les charges constatées d'avance.

Les montants indiqués en dettes incluent les dettes obligataires, bancaires et autres dettes financières vis-à-vis des filiales y compris les comptes courants créditeurs de cash-pooling ainsi que les dettes fournisseurs, les autres dettes et les produits constatés d'avance.

## 10. DETTES FINANCIÈRES

Les dettes financières de JCDecaux SE vis-à-vis d'entités qui ne sont pas ses filiales directes ou indirectes sont principalement constituées :

- Des emprunts obligataires :
  - 750 millions d'euros à échéance juin 2023
  - 599,9 millions d'euros à échéance octobre 2024
  - 599,9 millions d'euros à échéance avril 2028
  - 500 millions d'euros à échéance février 2030
- Un emprunt bancaire de 150 millions d'euros à échéance avril 2025
- Des billets de trésorerie pour 100 millions d'euros émis dans le cadre du programme de Negotiable European Commercial Paper (NEU CP) de JCDecaux SE d'un montant maximum de 750 millions d'euros

JCDecaux SE dispose également d'une ligne de crédit revolving confirmée non tirée d'échéance juin 2026 pour un montant de 825,0 millions d'euros, comprenant une sous-limite d'un montant maximum de 100 millions d'euros afin de pouvoir réaliser des tirages courts le jour même (swingline).

En cas de notation financière inférieure à Baa3 (Moody's) ou BBB- (Standard and Poor's), la ligne de crédit revolving et l'emprunt bancaire de 150 millions d'euros imposent le respect du ratio : dette financière nette / marge opérationnelle strictement inférieur à 3,5.

JCDecaux SE est notée « Baa3 » perspective stable par Moody's et « BBB- » perspective négative par Standard and Poor's (la dernière mise à jour de Moody's datant du 31 mars 2022, et celle de Standard and Poor's du 29 septembre 2022).

En 2022, la dette nette a diminué de 28,9 millions d'euros et se décompose comme suit :

<i>En millions d'euros</i>	2022			2021		
	Courant	Non courant	Total	Courant	Non courant	Total
Emprunts obligataires et autres emprunts auprès des établissements de crédits	775,4	1 849,8	2 625,2	17,8	2 099,8	2 117,6
Emprunts groupes	0,0	2 159,1	2 159,1	0,0	2 046,9	2 046,9
Billets de trésorerie	100,0	0,0	100,0	200,0	0,0	200,0
Compte courant de Cash Pooling	406,9	0,0	406,9	430,8	0,0	430,8
<b>DETTE FINANCIÈRE</b>	<b>1 282,3</b>	<b>4 008,9</b>	<b>5 291,2</b>	<b>648,6</b>	<b>4 146,7</b>	<b>4 795,3</b>
Créances rattachées à des participations et prêts	2,0	1 460,1	1 462,0	11,6	1 388,5	1 400,0
Compte courant de Cash Pooling	75,6	0,0	75,6	54,8	0,0	54,8
<b>ACTIF FINANCIER</b>	<b>77,6</b>	<b>1 460,1</b>	<b>1 537,6</b>	<b>66,3</b>	<b>1 388,5</b>	<b>1 454,8</b>
Instruments financiers dérivés actifs	1,3	0,0	1,3	0,3	0,0	0,3
Instruments financiers dérivés passifs	3,4	0,0	3,4	3,5	0,0	3,5
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS DE COUVERTURE</b>	<b>-2,1</b>	<b>0,0</b>	<b>-2,1</b>	<b>-3,2</b>	<b>0,0</b>	<b>-3,2</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 889,4	0,0	1 889,4	1 445,8	0,0	1 445,8
Concours bancaires	2,8	0,0	2,8	0,1	0,0	0,1
<b>TRÉSORERIE NETTE</b>	<b>1 886,6</b>	<b>0,0</b>	<b>1 886,6</b>	<b>1 445,7</b>	<b>0,0</b>	<b>1 445,7</b>
<b>DETTE NETTE</b>	<b>-679,8</b>	<b>2 548,9</b>	<b>1 869,1</b>	<b>-860,2</b>	<b>2 758,2</b>	<b>1 898,0</b>

## 11. COMPTES DE RÉGULARISATION

<i>En millions d'euros</i>	2022	2021
Couvertures de change	6,9	12,1
Intérêt financier sur emprunt obligataire	4,4	1,5
Divers	5,3	3,8
<b>CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE</b>	<b>16,5</b>	<b>17,4</b>
Couvertures de change	5,2	4,6
Intérêt financier sur emprunt obligataire	6,5	8,3
Divers	0,0	0,1
<b>PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE</b>	<b>11,7</b>	<b>13,0</b>

Les charges ou produits constatés d'avance sur couvertures de change correspondent aux résultats de change réalisés sur des dérivés venant en couverture de sous-jacents toujours au bilan.

Les intérêts financiers comptabilisés en charges ou produits constatés d'avance correspondent aux intérêts payés ou perçus d'avance sur emprunts et étalés sur la durée de l'emprunt.

Les autres charges constatées d'avance correspondent essentiellement à des contrats de maintenance informatique.

## 12. CAPITAUX PROPRES

<i>En millions d'euros</i>	01/01/2022	AFFECTATION DU RÉSULTAT 2021	VARIATIONS 2022	31/12/2022
Capital	3,2	0,0	0,0	3,2
Primes d'émission	323,3	0,0	0,0	323,3
Primes de fusion	159,1	0,0	0,0	159,1
Primes d'apports	244,0	0,0	0,0	244,0
Réserve légale	0,3	0,0	0,0	0,3
Autres réserves	40,9	0,0	0,0	40,9
Report à Nouveau	0,0	-18,4	0,0	-18,4
Résultat de l'exercice	-18,4	18,4	229,1	229,1
<b>SITUATION NETTE</b>	<b>752,4</b>	<b>0,0</b>	<b>229,1</b>	<b>981,5</b>
Provisions réglementées	1,1	0,0	0,4	1,5
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>753,5</b>	<b>-0,0</b>	<b>229,4</b>	<b>982,9</b>

Au 31 décembre 2022, le capital social de 3 245 684,82 euros est composé de 212 902 810 actions de même catégorie et entièrement libérées, soit un montant nominal par action de 0,015 euros. Le capital social de la société est détenu à hauteur de 65,46 % (soit 139 376 511 actions) par la société JCDecaux Holding. JCDecaux SE détient, au 31 décembre 2022, 113 720 actions propres.

Les provisions réglementées correspondent aux amortissements dérogatoires.

JCDecaux SE a accordé les plans de stock-options suivant :

	Plan 2017	Plan 2016	Plan 2015
Date d'attribution <sup>(1)</sup>	13/02/2017	17/02/2016	16/02/2015
Date de fin d'acquisition des droits	13/02/2020	17/02/2019	16/02/2018
Date d'expiration	13/02/2024	17/02/2023	16/02/2022
Nombre de bénéficiaires	188	270	173
Nombre d'options attribuées	344 108	866 903	546 304
Prix d'exercice d'origine avant ajustement <sup>(2)</sup>	29,77 €	34,01 €	31,29 €
Prix d'exercice après ajustement <sup>(2)</sup>	N/A	N/A	31,12 €
Repricing – Ajustement du nombre de stock-options <sup>(2)</sup>	N/A	N/A	3 145
Nombre d'options en vie à la fin de période	301 527	690 356	0

<sup>(1)</sup> JCDecaux SE n'a pas accordé de plan de stock-option depuis 2017.

<sup>(2)</sup> Suite à l'offre publique d'achat simplifiée (OPAS) lancée par JCDecaux SE en juin 2015 au prix unitaire de 40 euros, 12 500 000 actions ont été rachetées le 17 juillet 2015, puis annulées. En conséquence, le nombre d'options antérieurement attribuées et vivantes à la date de l'OPAS a été ajusté par un coefficient d'ajustement de 1,0056. Le prix d'exercice des options a également été ajusté de manière à ce que l'OPAS soit neutre sur les droits des bénéficiaires d'options.

JCDecaux SE a accordé le plan d'actions gratuites suivant en 2021 :

	Plan 2021
Date d'attribution	31/10/2021
Nombre de bénéficiaires	321
Nombre d'actions gratuites	1 063 818
Taux sans risque (en %)	-0,50
Taux de distribution du dividende (en %) <sup>(1)</sup>	2,08
Juste valeur des actions gratuites <sup>(2)</sup>	20,74 €

<sup>(1)</sup> Consensus des analystes financiers sur les dividendes futurs (source Bloomberg).

<sup>(2)</sup> Cette juste valeur unitaire ne tient pas compte de l'effet de « turnover ».

À la clôture de l'exercice 2022, le nombre d'actions gratuites potentiel s'élève à 1 032 154 actions, après 31 664 actions annulées, dont 29 531 sur la période.

Le Plan d'attribution d'actions prévoyant que l'attribution des actions puisse se faire par émission, seule la contribution patronale a été provisionnée suivant un profil qui reflète les modalités d'acquisition des actions gratuites.

JCDecaux SE n'a pas accordé de plan d'actions gratuites en 2022.

### 13. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

<i>En millions d'euros</i>	VALEURS AU 01/01/2022	DOTATIONS	REPRISES CONSOMMÉES	REPRISES NON CONSOMMÉES	VALEURS AU 31/12/2022
<b>PROVISIONS POUR RISQUES</b>					
Pertes de change	0,0				0,0
Autres	4,1	0,0	0,3	0,5	3,3
<b>PROVISIONS POUR CHARGES</b>					
Provisions pour engagements de retraite et autres avantages à long terme	20,0	1,4	0,0	6,4	15,0
<b>TOTAL</b>	<b>24,1</b>	<b>1,4</b>	<b>0,3</b>	<b>6,9</b>	<b>18,3</b>

Les engagements à prestations définies de JCDecaux SE vis-à-vis du personnel sont constitués des indemnités conventionnelles de départs en retraite et des médailles du travail.

Les provisions sont calculées avec les hypothèses suivantes :

AU 31 DÉCEMBRE	2022
Taux d'actualisation	3,75%
Taux de revalorisation des salaires	2,20%
Duration	10,60

Le taux d'actualisation est déterminé par référence au rendement des obligations émises par des entreprises de premier rang à la date de l'évaluation et dont l'échéance correspond à la durée des engagements à actualiser.

Les engagements de retraite et autres avantages à long terme s'analysent de la façon suivante :

<i>En millions d'euros</i>	RÉGIMES DE RETRAITE	AUTRES ENGAGEMENTS	TOTAL
<b>ÉVOLUTION DE LA DETTE ACTUARIELLE</b>			
Ouverture	19,7	0,4	20,0
Coût des services rendus	1,3	0,0	1,4
Charges d'intérêt	0,0	0,0	0,0
Impact des acq. / cession sur la dette	0,0	0,0	0,0
Profits ou pertes actuariels	-6,2	-0,2	-6,4
Prestations payées	0,0	0,0	0,0
<b>DETTE ACTUARIELLE À LA CLÔTURE</b>	<b>14,8</b>	<b>0,2</b>	<b>15,0</b>

Après analyse des risques, JCDecaux SE n'a pas jugé nécessaire de constater de provision sur certains risques relatifs à des procédures en cours sur des litiges ou des enquêtes des autorités de la concurrence ou relatifs à des modalités de mise en œuvre ou d'attribution de contrats.

Concernant les passifs éventuels, le 12 avril 2022, le Groupe a reçu de l'Autorité de la concurrence une "Notification de griefs relative à des pratiques mises en œuvre dans le secteur de la publicité extérieure en France" et a présenté ses observations dans le délai de 2 mois imparti. Une fois que l'Autorité de la Concurrence les aura analysées, cette dernière produira un rapport que le Groupe aura de nouveau deux mois pour commenter avant que le collège de l'Autorité de la Concurrence ne soit saisi. Le Groupe continuera à coopérer avec

l'Autorité et à lui fournir toutes les explications nécessaires pour dissiper ses interrogations mais il considère le grief infondé et n'a donc pas considéré opportun de constituer une provision.

## 14. SITUATION FISCALE LATENTE

Allègement (+) et accroissement (-) de la dette future d'impôt

<i>En millions d'euros</i>	2022	2021
Provision pour engagements de retraite	14,8	19,7
Autres provisions	2,5	2,5
Provisions pour dépréciations des prêts et autres créances	107,7	147,2
Gain/perte latente de change	7,0	10,6
<b>TOTAL</b>	<b>132,0</b>	<b>180,0</b>

## 15. RÉSULTAT D'EXPLOITATION

### 15.1. Chiffre d'affaires

<i>En millions d'euros</i>	2022	2021
France	44,1	35,2
Export	55,5	46,2
<b>TOTAL</b>	<b>99,6</b>	<b>81,4</b>

Le chiffre d'affaires correspond aux prestations d'assistance et de conseil dans les domaines administratif, technique, informatique, juridique, immobilier, social et industriel destinées aux différentes filiales du Groupe JCDecaux.

### 15.2. Autres produits d'exploitation

<i>En millions d'euros</i>	2022	2021
Production immobilisée	8,2	6,6
Reprises sur amort. et provisions, transfert de charges	9,8	2,7
Autres produits	54,1	39,1
<b>TOTAL</b>	<b>72,1</b>	<b>48,4</b>

La production immobilisée correspond aux frais engagés pour le développement de logiciels significatifs portés en immobilisations incorporelles.

Les autres produits concernent principalement les redevances des incorporels (marques, brevets, savoir-faire et autres droits) facturées aux filiales et les gains de change sur créances et dettes commerciales.

## Charges d'exploitation

<i>En millions d'euros</i>	2022	2021
Autres achats et charges externes	92,8	75,8
Impôts, taxes et versements assimilés	4,7	4,4
Salaires et traitements	41,7	34,3
Charges sociales	18,5	16,0
Dotations aux amortissements et provisions	13,8	15,7
Autres charges	5,2	8,2
<b>TOTAL</b>	<b>176,8</b>	<b>154,4</b>

Les autres achats et charges externes se composent principalement de charges de sous-traitance et maintenance informatique, d'honoraires de conseils, fiscaux et juridiques pour le Groupe, de coûts administratifs et de management fees facturés par des filiales.

Les autres charges correspondent essentiellement aux pertes de change sur créances et dettes commerciales.

## 16. RÉSULTAT FINANCIER

<i>En millions d'euros</i>	2022	2021
Produits de participations	13,6	4,9
Revenus des autres créances et autres produits financiers	47,0	27,0
Charges d'intérêts et charges assimilées	-57,3	-38,8
Gains/Pertes de change nets	-4,0	-1,2
Reprises sur provisions et transferts de charges	279,2	37,3
Dotations financières aux amortissements et provisions	-46,7	-27,3
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>231,8</b>	<b>1,9</b>

Les reprises sur provisions correspondent principalement à la reprise de dépréciation des titres des filiales JCDecaux Amériques Holding pour 193,7 millions d'euros et IGP Decaux SPA pour 9,6 millions d'euros, ainsi qu'à la reprise de dépréciation du prêt à la filiale JCDecaux Amériques Holding pour 75,9 millions d'euros.

Les dotations financières aux amortissements et provisions correspondent principalement à la dépréciation des titres des filiales JCDecaux Afrique Holding pour 10,0 millions d'euros, ainsi qu'à la dépréciation des prêts des filiales VIOOH pour 8,4 millions d'euros et JCDecaux Afrique Holding pour 25,3 millions d'euros.

## 17. PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

<i>En millions d'euros</i>	2022	2021
Valeur nette des éléments d'actifs incorporels et corporels cédés	0,0	0,0
Valeur nette des éléments d'actifs financiers cédés	5,2	0,6
Dotations aux amortissements dérogatoires	0,6	0,6
Dotations aux provisions pour risques et charges	0,0	0,0
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>5,8</b>	<b>1,2</b>
<i>En millions d'euros</i>	2022	2021
Produit de cession des éléments d'actifs incorporels et corporels	0,0	0,0
Produit de cession des éléments d'actifs financiers	5,0	0,9
Reprise d'amortissements dérogatoires	0,1	0,6
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>5,1</b>	<b>1,5</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-0,7</b>	<b>0,3</b>

## 18. CHARGES À PAYER ET PRODUITS À RECEVOIR

<i>En millions d'euros</i>	2022	2021
<b>CHARGES À PAYER</b>		
<b>DETTES FINANCIÈRES</b>		
Autres emprunts obligataires	24,7	17,8
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	7,2	0,2
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14,3	8,7
Dettes fiscales et sociales	16,6	14,6
<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0,2	0,1
Autres dettes	0,2	0,3
<i>En millions d'euros</i>	2022	2021
<b>PRODUITS À RECEVOIR</b>		
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>		
CRÉANCES RATTACHÉES À DES PARTICIPATIONS	9,3	5,0
PRÊTS	4,5	1,9
CRÉANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS	5,7	5,1
AUTRES CRÉANCES	0,2	0,0
DISPONIBILITÉS	3,8	0,1

## 19. VENTILATION DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

<i>En millions d'euros</i>	RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	IMPÔTS	RÉSULTAT APRÈS IMPÔTS
Résultat courant	226,7	0,1	226,8
Résultat exceptionnel	-0,7	0,2	-0,5
Boni d'intégration fiscale		2,8	2,8
Résultat net	226,0	3,1	229,1

Impôts sur les bénéfices (charge - / produit +)

## 20. ENGAGEMENTS HORS BILAN, AUTRES QUE LES INSTRUMENTS FINANCIERS

<i>En millions d'euros</i>	2022	2021
ENGAGEMENTS DONNÉS		
Garantie de marchés	144,0	137,2
Autres garanties	340,9	247,3
Engagements sur titres		-
<b>TOTAL</b>	<b>484,9</b>	<b>384,5</b>
ENGAGEMENTS REÇUS		
Engagements sur titres		-
Ligne de crédit disponible	825,0	825,0
<b>TOTAL</b>	<b>825,0</b>	<b>825,0</b>

Les garanties de marchés correspondent aux garanties par lesquelles la société garantit, directement ou en contre-garantie, la bonne exécution des contrats de ses filiales.

Le poste «Autres garanties» comprend les garanties émises pour le paiement de loyers, dettes financières, de certaines de ses filiales ou les contre-garanties en faveur des banques dans le cadre de lignes de cautions accordées à ses filiales. À noter que le montant des garanties sur dettes financières (lignes de crédit et découverts bancaires) et sur lignes de garanties bancaires correspond au montant effectivement utilisé à la date de clôture.

Dans le cadre de conventions d'actionnaires, JCDecaux SE peut accorder ou se voir accorder des options d'achat (calls) en cas de non-respect de clauses contractuelles. Dans le cadre des partenariats signés, JCDecaux SE et ses partenaires bénéficient de droits de préemption et parfois de droits d'emption, de droits de suite ou d'entraînement, que JCDecaux SE ne considère pas comme des engagements donnés ou reçus. Par ailleurs, JCDecaux SE ne mentionne pas les engagements soumis à des conditions d'exercice qui limitent leur probabilité d'occurrence.

JCDecaux SE a également des engagements relatifs à des baux immobiliers et à des contrats de leasing de véhicules.

## 21. INSTRUMENTS FINANCIERS

JCDecaux SE utilise des instruments financiers à des fins de couverture contre le risque de change. L'exposition de JCDecaux SE au risque de change provient notamment de l'activité avec ses filiales à l'étranger. Elle est principalement liée :

- Aux opérations financières : refinancement et recyclage de la trésorerie des filiales étrangères, couverts principalement par des swaps de change à court terme
- Aux opérations commerciales.

Au 31 décembre 2022, les opérations contractées par la société sont les suivantes :

<i>En millions d'euros</i>	ACTIFS FINANCIERS ET COMMERCIAUX	PASSIFS FINANCIERS ET COMMERCIAUX	ACTIFS/PASSIFS	HORS BILAN <sup>(1)</sup>	DIFFÉRENTIEL
AED	0,9	31,1	-30,2	30,5	0,3
AUD	202,8	0,0	202,8	-200,4	2,4
BHD	1,1	0,0	1,1	-1,0	0,1
BRL	2,7	0,1	2,6	-1,9	0,7
CLP	3,3	0,0	3,3	-3,1	0,2
COP	1,6	0,0	1,6	-1,3	0,3
CNY	4,3	0,1	4,2	-1,2	3,0
DKK	0,2	0,0	0,2	0,0	0,2
GBP	78,6	3,2	75,4	-75,3	0,1
HKD	8,1	0,0	8,1	-7,4	0,7
ILS	50,9	0,0	50,9	0,0	50,9
JPY	0,1	0,0	0,1	0,0	0,1
MXN	1,2	0,0	1,2	-0,7	0,5
OMR	0,0	2,9	-2,9	2,8	-0,1
PEN	0,1	0,0	0,1	0,0	0,1
PLN	0,8	0,0	0,8	-0,7	0,1
SAR	0,2	53,0	-52,8	52,5	-0,3
SGD	5,6	0,6	5,0	-5,2	-0,2
USD	47,0	13,1	33,9	-26,8	7,1
ZAR	3,8	12,7	-8,9	9,3	0,4
Autres	2,6	2,7	-0,1	-0,4	-0,5
<b>TOTAL</b>	<b>415,9</b>	<b>119,5</b>	<b>296,4</b>	<b>230,3</b>	<b>66,1</b>

<sup>(1)</sup> Achats, ventes à terme, swaps de change à court terme valorisés au taux de clôture.

Au 31 décembre 2022, la valeur de marché de ces instruments financiers (coût théorique de déboucement) s'élève à -2,1 millions d'euros.

## 22. RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Le montant des jetons de présence dû aux membres du Conseil de Surveillance au titre de l'exercice 2022 s'élève à 418 500 euros.

Le montant des rémunérations et avantages des membres du Directoire dû au titre de l'exercice 2022 s'élève à 4 251 042 euros.

Par ailleurs, en cas de rupture de leur contrat de travail, deux membres du Directoire bénéficient d'une indemnité de non-concurrence susceptible de leur être versée, pendant une durée de deux ans, et correspondant à 33% de leur salaire fixe et variable calculé sur la moyenne des douze derniers mois précédant la date de cessation des relations contractuelles.

## 23. EFFECTIFS

La ventilation des effectifs moyens (en équivalent temps plein) par catégorie est la suivante :

CATÉGORIE	2022	2021
Dirigeants	1	1
Cadres	413	389
Agents de maîtrise	91	91
Employés	23	19
<b>TOTAL</b>	<b>528</b>	<b>500</b>

## 24. OPÉRATIONS RÉALISÉES AVEC DES ENTREPRISES LIÉES

Au cours de l'exercice, il n'a été conclu aucune convention avec les parties liées au sens de l'article R 123-198 du Code de Commerce, d'un montant significatif et qui n'aurait pas été conclue aux conditions normales du marché.

## 25. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Le 11 janvier 2023, le groupe a placé 600 millions d'euros d'obligations à 6 ans, à échéance janvier 2029. Le produit de cette émission sera dédié aux besoins généraux du groupe et au refinancement de dettes existantes.

26. TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31/12/2022

SOCIÉTÉS	CAPITAL EN K€	AUTRES CAPITAUX PROPRES <sup>(1)</sup> EN K€	QUOTE- PART DU CAPITAL EN %	VALEUR D'INVENTAIRES DES TITRES DÉTENUS EN K€	PRÊTS ET AVANCES CONSENTIS PAR LA SOCIÉTÉ ET NON REMBOURSÉS EN K€	MONTANT DES CAUTIONS ET AVALS FOURNIS PAR LA SOCIÉTÉ EN K€	CHIFFRE D'AFFAIRES H.T. DE L'EXERCICE 2022 EN K€ <sup>**</sup>	BENEFICE NET (OU PERTE) DE L'EXERCICE 2022 EN K€	DIVIDENDES ENCAISSÉS PAR LA SOCIÉTÉ EN 2022 EN K€
A – FILIALES EN FRANCE DÉTENUES À PLUS DE 50%									
JCDecaux France	8 242	1 017 006	100,00	1 392 918			714 474	20 666	
JCDecaux Asie Holding	6 525	25 818	100,00	54 691	527 874		-	-28 665	
JCDecaux Amériques Holding	297 000	-373 724	100,00	297 000	479 877		-	165 657	
JCDecaux Afrique Holding	50 000	-40 833	100,00	50 000	73 072		-	-34 494	
JCDecaux Europe Holding	584 752	174 708	100,00	625 316	77 530		-	19 149	
JCDecaux Adtech	100	0	100,00	100	8 743			-93	
B – PARTICIPATIONS EN FRANCE DÉTENUES ENTRE 10 ET 50%									
METROBUS (comptes sociaux)	1 840	5 373	33,00	17 886			41 037	4 963	0
C – FILIALES À L'ÉTRANGER DÉTENUES À PLUS DE 50%									
JCDecaux Street Furniture Belgium (Belgique)	269 EUR	940 119 EUR	99,79	355 493			63 155	-4 105	
JCDecaux Eesti OU (Estonie)	3 EUR	2 088 EUR	100,00	10 838			6 459	1 606	
JCDecaux Korea Inc (Corée du Sud)	1 000 000 KRW	8 489 877 KRW	50,00	1 424			15 111	4 111	
AFA JCDecaux A/S (Danemark)	7 200 DKK	90 663 DKK	50,00	2 209			41 390	8 573	4 033
JCDecaux UZ (Ouzbékistan)	3 511 652 UZS	5 507 182 UZS	65,52	1 197			305	-16	33
JCDecaux Israel Ltd (Israël)	109 ILS	-123 529 ILS	92,00	19			11 475	-3 704	
VIOOH Limited	NS GBP	-46 651 GBP	93,50	NS			14 454	-12 642	

<sup>(1)</sup> Capitaux propres hors capital social et résultat net de l'exercice.

## 5 INFORMATIONS FINANCIÈRES ET COMPTABLES

Annexes aux comptes annuels de la Société JCDecaux SE

SOCIÉTÉS	CAPITAL EN K DEUISE	AUTRES CAPITAUX PROPRES <sup>(1)</sup> EN K DEUISE	QUOTE- PART DU CAPITAL EN %	VALEUR D'INVENTAIRES DES TITRES DÉTENUS EN K€		PRÊTS ET AVANCES CONSENTIS PAR LA SOCIÉTÉ ET NON REMBOURSES EN K€	MONTANT DES CAUTIONS ET AVALS FOURNIS PAR LA SOCIÉTÉ EN K€	CHIFFRE D'AFFAIRES H.T. DE L'EXERCICE 2022 EN K€	BENEFICE NET (OU PERTE) DE L'EXERCICE 2022 EN K€	DIVIDENDES ENCAISSÉS PAR LA SOCIÉTÉ EN 2022 EN K€
				BRUTE	NETTE					
D – PARTICIPATIONS À L'ÉTRANGER DÉTENUES ENTRE 10 ET 50 %										
APG SGA SA (Suisse)	7 800 CHF	76 434 CHF	30,00	133 084	133 084			309 144	21 955	9 526
IGP Decaux Spa (Italie)	11 086 EUR	50 147 EUR	20,48	34 861	25 754			110 589	8 297	
E – AUTRES PARTICIPATIONS À L'ÉTRANGER DÉTENUES À MOINS DE 10% MAIS DONT LA VALEUR BRUTE EXCÈDE 1% DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ										
JCDecaux Artvertising Belgium (Belgique)	1 735 EUR	178 EUR	9,29	274	178			64	4	
JCDecaux Portugal Mobiliario Urbano Lda (Portugal)	1 247 EUR	7 052 EUR	1,00	253	253			28 416	1 844	

<sup>(1)</sup> Capitaux propres hors capital social et résultat net de l'exercice.

## RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'Assemblée générale de la société JCDecaux SE,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société JCDecaux SE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

### Fondement de l'opinion

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

#### Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

#### Risque identifié

Au 31 décembre 2022, les immobilisations financières (titres de participation, créances rattachées à des participations et prêts) sont inscrites au bilan pour une valeur nette comptable de 4 278,3 millions d'euros, soit 67 % du montant total de l'actif.

Les titres de participation figurent au bilan pour leur prix d'acquisition par JCDecaux SE et sont dépréciés lorsque leur valeur recouvrable

est inférieure à leur coût d'acquisition. La valeur recouvrable des titres de participation correspond à la valeur la plus élevée entre leur prix de cession estimé et leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est estimée sur la base des flux de trésorerie attendus actualisés, diminués de l'endettement net. Les flux de trésorerie futurs sont déterminés à partir de business plans établis sur la base des données budgétaires pour la première année consécutive à la clôture des comptes puis sur la base d'hypothèses de croissance et d'évolution spécifiques à chaque marché, qui reflètent les perspectives futures attendues. L'horizon des prévisions diffère ainsi selon le secteur d'activité de la filiale concernée.

Les créances rattachées à des participations et les prêts sont comptabilisés à leur valeur nominale. À chaque clôture annuelle, ils peuvent faire l'objet d'une dépréciation si la capacité de remboursement de la filiale n'est pas suffisante au regard de ses prévisions de trésorerie.

Nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation, créances rattachées et prêts constituait un point clé de l'audit compte tenu du poids de ces actifs dans le bilan et de l'importance des jugements de la direction dans la détermination des hypothèses de flux de trésorerie, des taux d'actualisation, des taux de croissance à long terme et de la probabilité de renouvellement des contrats à l'échéance.

#### Notre réponse

Concernant l'estimation des valeurs d'utilité des titres de participation, nos travaux ont principalement consisté, sur la base des informations qui nous ont été communiquées à :

- Prendre connaissance des processus et analyses conduites par la société JCDecaux SE pour réaliser ces évaluations
- Vérifier, par sondages, l'exactitude arithmétique du modèle utilisé pour déterminer les valeurs d'utilité
- Analyser le caractère raisonnable des principales hypothèses retenues :
  - Par entretien avec la Direction financière et le Directoire de votre groupe
  - Par comparaison avec les données utilisées dans les précédents tests de perte de valeur et avec la performance historique des filiales concernées.
- Évaluer le caractère raisonnable du taux d'actualisation, du taux de croissance long terme et du taux de renouvellement des contrats
- Vérifier que la valeur résultant des prévisions de flux de trésorerie a été ajustée du montant de l'endettement net de l'entité considérée.

Au-delà de l'appréciation des valeurs d'utilité des titres de participation, nos travaux ont également consisté à :

- Vérifier l'exactitude arithmétique du modèle de dépréciation des créances rattachées à des participations et des prêts
- Apprécier le caractère approprié des informations fournies dans la note de l'annexe aux comptes annuels.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

### Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans la périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-11 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

### Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

## Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

### Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président du Directoire.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

### Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société JCDecaux SE par l'Assemblée générale du 10 mai 2006 pour le cabinet KPMG SA et du 20 juin 2000 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2022, le cabinet KPMG SA était dans la dix-septième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la vingt-troisième année, dont vingt-deux années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

### Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

## Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

### Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

### Rapport au Comité d'audit

Nous remettons au Comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense, le 15 mars 2023

Les Commissaires aux Comptes,

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.

ERNST & YOUNG et Autres

Grégoire Menou

Aymeric de La Morandière



AFFICHAGE GRAND FORMAT DIGITAL ICONIQUE

Londres

🇬🇧 ROYAUME-UNI

# 6

# CAPITAL ET ACTIONNARIAT

## 6.1. Actionnariat 372

- 6.1.1. Répartition de l'actionnariat et droits de vote 372
- 6.1.2. Évolution 373
- 6.1.3. Personnes morales détenant le contrôle de la société 374
- 6.1.4. Option ou accord conditionnel ou inconditionnel de vente portant sur le capital de sociétés du groupe 374

## 6.2. Données boursières 375

- 6.2.1. Données boursières 375
- 6.2.2. Évolution du cours de bourse et des volumes de transactions 376

## 6.3. Dividendes 378

## 6.4. Information des actionnaires 378

## 6.5. Programme de rachat d'actions 378

- 6.5.1. Autorisation de rachat par la Société de ses propres actions 378
- 6.5.2. Opérations réalisées au cours de l'exercice 2022 dans le cadre du Contrat de liquidité 378
- 6.5.3. Nouveau programme de rachat d'actions 378

## 6.6. Informations sur le capital social 379

- 6.6.1. Montant du capital 379
- 6.6.2. Conditions statutaires auxquelles sont soumises les modifications du capital et des droits attachés aux actions 379
- 6.6.3. Évolution du capital au cours des 3 dernières années 379

## 6.1. ACTIONNARIAT

### 6.1.1. RÉPARTITION DE L’ACTIONNARIAT ET DROITS DE VOTE

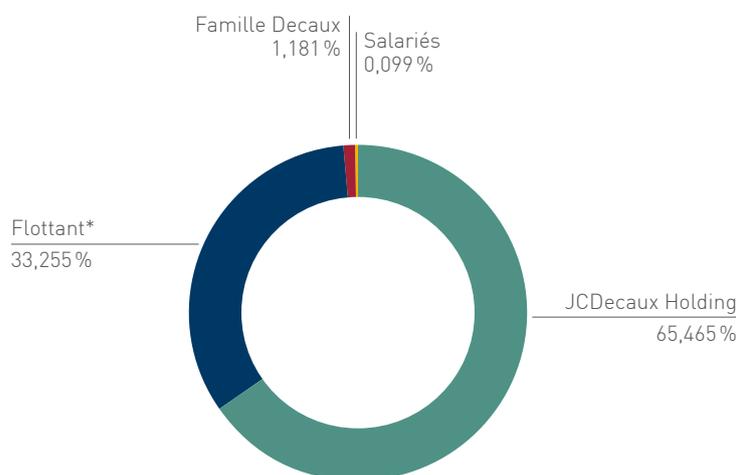
#### 6.1.1.1. Actionariat au 31 décembre 2022

Répartition entre nominatifs et porteurs

Au 31 décembre 2022, le capital est de 3 245 684, 82 euros, divisé en 212 902 810 actions, réparties de la manière suivante :

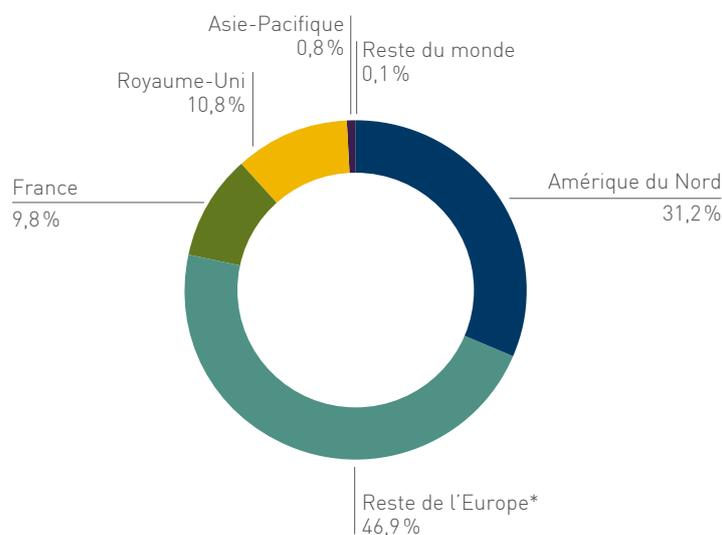
- Actions au nominatif : 142 268 539 détenues par 168 actionnaires
- Actions au porteur : 70 634 271 actions.

#### 6.1.1.2. Principaux actionnaires



\*Incluant 16,213% pour les autres actionnaires nominatifs (voir tableau p.373)

#### 6.1.1.3. Répartition du flottant par zone géographique



\*Hors France et Royaume-Uni.  
Source : Orient Capital.

## 6.1.2. ÉVOLUTION

ACTIONNAIRES		31 DÉCEMBRE 2020			31 DÉCEMBRE 2021			31 DÉCEMBRE 2022		
		Nombre d'actions	% de capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% de capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% de capital	% des droits de vote exercable
Actionnaire majoritaire	JCDecaux Holding	137 691 335	64,673%	64,696%	137 691 335	64,673%	64,731%	139 376 511	65,465%	65,518%
	Jean-Charles Decaux	1 257 884 <sup>(1)</sup>	0,591%	0,591%	1 257 884 <sup>(1)</sup>	0,591%	0,591%	1 465 275 <sup>(1)</sup>	0,688%	0,688%
	Jean-François Decaux	492 747 <sup>(1)</sup>	0,231%	0,231%	492 747 <sup>(1)</sup>	0,231%	0,231%	572 396 <sup>(1)</sup>	0,269%	0,269%
	Emmanuel Bastide	4 878	0,002%	0,002%	4 878	0,002%	0,002%	4 878	0,002%	0,002%
	Daniel Hofer	5 000	0,002%	0,002%	5 000	0,002%	0,002%	5 000	0,002%	0,002%
	David Bourg	2 025	0,001%	0,001%	2 025	0,001%	0,001%	2 025	0,001%	0,001%
Membres du Directoire au 31 décembre 2022		1 762 534	0,828%	0,828%	1 762 534	0,828%	0,828%	2 049 574	0,962%	0,962%
	Gérard Degonse	17 056	0,008%	0,008%	17 056	0,008%	0,008%	17 056	0,009%	0,009%
	Jean-Pierre Decaux	1 574	0,001%	0,001%	1 574	0,001%	0,001%	1 574	0,001%	0,001%
	Michel Bleitrach	1 000	0,000%	0,000%	1 000	0,001%	0,001%	1 000	0,000%	0,000%
	Patrice Cat	NA	NA	NA	0	0,000%	0,000%	0	0,000%	0,000%
	Alexia Decaux-Lefort	1 000	0,000%	0,000%	1 000	0,001%	0,001%	1 000	0,000%	0,000%
	Jean-Sébastien Decaux	3 752 <sup>(1)</sup>	0,002%	0,002%	3 752 <sup>(1)</sup>	0,002%	0,002%	3 752 <sup>(1)</sup>	0,002%	0,002%
	Jean-François Ducrest	45 000	0,021%	0,021%	45 000	0,021%	0,021%	45 000	0,022%	0,022%
	Pierre Mutz	1 000	0,000%	0,000%	1 000	0,000%	0,000%	1 000	0,000%	0,000%
	Rosalina Feron	0	0,000%	0,000%	0	0,000%	0,000%	0	0,000%	0,000%
	Marie-Laure Sauty de Chalon	1 000	0,000%	0,000%	1 000	0,000%	0,000%	1 000	0,000%	0,000%
	Bénédicte Hautefort	1 000	0,000%	0,000%	1 000	0,000%	0,000%	1 000	0,000%	0,000%
	Leila Turner	1 000	0,000%	0,000%	1 000	0,000%	0,000%	1 000	0,000%	0,000%
Membres du Conseil de surveillance au 31 décembre 2022		73 382	0,034%	0,034%	73 382	0,034%	0,034%	73 382	0,034%	0,034%
<b>SOUS-TOTAL</b>		<b>139 527 251</b>	<b>65,535%</b>	<b>65,558%</b>	<b>139 527 251</b>	<b>65,535%</b>	<b>65,593%</b>	<b>141 499 467</b>	<b>66,461%</b>	<b>66,514%</b>
Autres	Danielle Decaux <sup>(1)</sup>	5 256	0,002%	0,002%	5 256	0,002%	0,002%	5 256 <sup>(1)</sup>	0,002%	0,002%
	Holding des Dhuits <sup>(2)</sup>	339 208	0,159%	0,159%	339 208	0,159%	0,159%	466 950	0,219%	0,219%
	FCPE JCDecaux Développement	217 640	0,102%	0,102%	204 200	0,096%	0,096%	211 450	0,099%	0,099%
	Autres nominatifs	95 519	0,045%	0,045%	84 891	0,043%	0,043%	90 672	0,043%	0,043%
	APG Asset Management N.V <sup>(3)</sup>	13 173 176	6,187%	6,189%	13 937 627	6,546%	6,546%	12 711 017	5,970%	5,970%
	NN Group N.V <sup>(4)</sup>	10 671 411	5,012%	5,014%	11 152 500	5,238%	5,238%	11 152 500	5,238%	5,238%
	The Capital Group Companies <sup>(5)</sup>	NC	NC	NC	11 903 168	5,591%	5,591%	10 563 726	4,962%	4,962%
Auto détention et public	Actions auto-détenues	75 000	0,035%	0,000%	124 514	0,058%	0,000%	113 720	0,053%	0,000%
	Public	48 803 605	22,923%	22,923%	35 624 195	16,733%	16,733%	36 207 028	17,006%	17,006%
<b>TOTAL</b>		<b>212 902 810</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>212 902 810</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>212 902 810</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

<sup>(1)</sup> Dont 1 752 actions sont détenues en nue-propiété sous l'usufruit de Mme Danielle Decaux.

Concernant les actions détenues en nue-propiété et conformément à la loi, le droit de vote appartient au nu-propiétaire uniquement dans les assemblées générales extraordinaires.

<sup>(2)</sup> M. Jean-Sébastien Decaux est seul actionnaire de la société Holding des Dhuits.<sup>(3)</sup> Sur la base de la notification d'APG Asset Management N.V le 6 septembre 2022.<sup>(4)</sup> Sur la base de la notification de NN Group NV du 12 novembre 2020 et du 5 janvier 2021.<sup>(5)</sup> Sur la base de la notification de The Capital Group Companies du 14 septembre 2022.

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun autre actionnaire détenant, directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5% du capital ou des droits de vote.

**Capital et droits de vote au 31 décembre 2022**

Au 31 décembre 2022 :

- Le nombre d'actions au 31 décembre 2022 était de 212 902 810, dont 113 720 actions auto-détenues par la Société, privées de droit de vote
- Aucune action ne jouit d'un droit de vote double
- Aucun pacte d'actionnaires n'a été notifié à la Société
- Le pourcentage du capital détenu par le personnel directement ou par l'intermédiaire d'organismes de placement spécialisés est de 0,099%
- Les membres du Directoire et du Conseil de surveillance, , détenaient 2 122 956 actions de la Société, représentant environ 0,996% du capital. Le détail de la répartition figure dans le tableau précédent
- Certains membres du Directoire, dont le détail figure en p.373 du présent Document d'Enregistrement Universel, détenaient des titres pouvant donner accès au capital de la Société
- La Société n'a été informée d'aucune garantie ou sûreté sur les actions JCDecaux SE.

**Franchissements de seuils :**

Statutaires :

Concernant la société JCDecaux Holding S.A.S., Messieurs Jean-Charles Decaux, Jean-François Decaux et Jean-Sébastien Decaux ainsi que Madame Danielle Decaux (« le concert Decaux ») :

- Le 23 août 2022, la société JCDecaux Holding S.A.S. Messieurs Jean-Charles Decaux, Jean-François Decaux et Jean-Sébastien Decaux ainsi que Madame Danielle Decaux ont déclaré détenir ensemble de concert 66.03% du capital et des droits de vote de la Société.

Concernant la société JCDecaux Holding S.A.S. :

- Le 26 août 2022, la société JCDecaux Holding S.A.S. a déclaré détenir 65.03% du capital et des droits de vote de la Société.

Concernant la société APG Asset Management N.V :

- Le 6 septembre 2022, la société APG Asset Management N.V a déclaré détenir 5.9703% du capital et des droits de vote de la Société.

Concernant la société Wellington Management Group LLP :

- Le 17 octobre 2022, la société Wellington Management Group LLP a déclaré détenir 2.00% du capital et des droits de vote de la Société.

Légaux :

Concernant la société The Capital Group Companies, Inc :

- Le 16 septembre 2022, la société The Capital Group Companies, In a déclaré détenir 4,96% du capital et des droits de vote de la Société.

**6.1.3. PERSONNES MORALES DÉTENANT LE CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ**

La Société est contrôlée par la société JCDecaux Holding, qui détient 139 376 511 actions de la Société représentant 65,465% du capital au 31 décembre 2022. L'objet social de la Société JCDecaux Holding est principalement l'animation stratégique des sociétés dans lesquelles elle détient, directement ou indirectement, une participation.

La société JCDecaux Holding est une société familiale contrôlée par trois personnes physiques : MM. Jean-François Decaux, Jean-Charles Decaux et Jean-Sébastien Decaux.

Au 31 décembre 2022, le capital social de la société JCDecaux Holding était réparti de la façon suivante :

ACTIONNAIRES	% DU CAPITAL
Jean-François Decaux et famille (directement et indirectement)	30,407%
Jean-Charles Decaux et famille (directement et indirectement)	34,794%
Jean-Sébastien Decaux et famille (directement et indirectement)	34,794%
Jean-Pierre Decaux	0,003%
Danielle Decaux	0,002%
<b>TOTAL</b>	<b>100,000%</b>

Le contrôle de la Société JCDecaux Holding s'exerce dans les limites suivantes :

Ni les statuts de la Société JCDecaux SE, ni le Règlement intérieur du Conseil de surveillance ne contiennent de dispositions qui pourraient avoir pour effet de retarder, différer ou empêcher le changement du contrôle actuellement détenu par la société JCDecaux Holding.

Il n'existe pas de droit de vote double ou d'autres avantages, telles des actions gratuites, accordés à l'actionnaire de contrôle JCDecaux Holding.

S'agissant des organes sociaux de la Société JCDecaux SE au 31 décembre 2022, le Conseil de surveillance est composé de cinq membres indépendants. Le Comité d'audit est composé pour deux tiers de membres indépendants et le Comité des rémunérations et des nominations est composé pour deux tiers d'indépendants.

Enfin, il convient de noter que les rémunérations des mandataires sociaux de la Société, membres de la famille Decaux, font l'objet d'une revue annuelle par le Comité des rémunérations et des nominations de JCDecaux SE. S'agissant des membres de la famille Decaux, non-mandataires sociaux mais exerçant des fonctions au sein du Groupe, leurs rémunérations sont fixées de manière identique à celles des personnes exerçant au sein du Groupe des fonctions similaires.

**6.1.4. OPTION OU ACCORD CONDITIONNEL OU INCONDITIONNEL DE VENTE PORTANT SUR LE CAPITAL DE SOCIÉTÉS DU GROUPE**

Ces options ou accords sont détaillés dans l'annexe aux comptes consolidés en p.307 du présent Document d'Enregistrement Universel.

## 6.2. DONNÉES BOURSIÈRES

### 6.2.1. DONNÉES BOURSIÈRES

L'action JCDecaux est cotée sur Euronext Paris (Compartiment A), à l'exclusion de tout autre marché sous le code ISIN FR0000077919. Le titre JCDecaux fait partie des valeurs qui composent l'indice SBF 120 depuis le 26 novembre 2001 et l'indice Euronext 100 depuis le 2 janvier 2004. Depuis le 3 janvier 2005, JCDecaux a également rejoint un nouvel indice boursier : l'indice CAC Mid100. Cet indice est composé des 100 premières capitalisations qui suivent les 60 valeurs les plus importantes composant les indices CAC 40 et CAC Next20. JCDecaux fait également partie depuis le 22 septembre 2003 de l'indice ASPI Eurozone, indice européen utilisé par les investisseurs souhaitant s'engager en faveur du développement durable et socialement responsable des entreprises.

Le code Reuters est JCDX.PA et le code Bloomberg est DEC FP. L'action est éligible au SRD (Service de Règlement différé) et au PEA.

Au 31 décembre 2022, le capital est de 3 245 684, 82 euros, divisé en 212 902 810 actions, réparties de la manière suivante :

- Actions au nominatif : 142 268 539 détenues par 168 actionnaires
- Actions au porteur : 70 634 271 actions.

## 6.2.2. ÉVOLUTION DU COURS DE BOURSE ET DES VOLUMES DE TRANSACTIONS

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, les cours de Bourse et les volumes de transactions du titre JCDecaux ont évolué de la manière suivante :

	COURS			VOLUME		CAPITALISATION BOURSIÈRE <sup>(1)</sup>
	PLUS HAUT (EN EUROS)	PLUS BAS (EN EUROS)	COURS DE CLÔTURE (EN EUROS)	NOMBRE DE TITRES ÉCHANGÉS	MOYENNE DES TITRES ÉCHANGÉS	
<b>2020</b>						
Janvier	27,74	24,00	24,18	4 073 215	185 146	5 148,0
Février	24,96	20,38	20,80	5 744 314	287 216	4 428,4
Mars	21,48	15,06	16,50	12 782 974	581 044	3 512,9
Avril	19,60	15,85	18,92	2 928 434	146 422	4 028,1
Mai	20,12	16,88	18,29	3 670 728	183 536	3 894,0
Juin	20,78	16,00	16,55	6 889 762	313 171	3 523,5
Juillet	17,14	13,58	14,27	6 190 408	269 148	3 038,1
Août	16,71	13,88	15,99	4 315 367	205 494	3 404,3
Septembre	16,87	14,03	14,77	4 586 678	208 485	3 144,6
Octobre	15,56	12,26	13,25	5 175 934	235 270	2 821,0
Novembre	22,04	12,98	18,84	17 460 492	831 452	4 011,1
Décembre	20,78	18,30	18,63	4 269 143	194 052	3 966,4
<b>2021</b>						
Janvier	19,07	14,74	16,06	5 921 413	296 071	3 419,2
Février	19,98	16,25	19,61	3 266 702	163 335	4 175,0
Mars	21,92	19,30	21,50	4 564 950	198 476	4 577,4
Avril	22,90	20,14	21,18	2 164 205	108 210	4 509,3
Mai	24,62	21,04	24,02	3 683 682	175 413	5 113,9
Juin	25,44	22,94	23,38	2 120 818	96 401	4 977,7
Juillet	26,24	22,26	23,00	2 356 131	107 097	4 896,8
Août	23,82	21,44	23,62	1 641 961	74 635	5 028,8
Septembre	24,40	20,90	22,94	2 955 756	134 353	4 884,0
Octobre	23,18	21,50	22,56	1 551 441	73 878	4 803,1
Novembre	25,60	21,88	22,60	2 423 574	110 162	4 811,6
Décembre	23,70	20,98	22,00	1 597 746	69 467	4 683,9
<b>2022</b>						
Janvier	25,18	20,62	24,26	2 240 651	106 698	5 165,0
Février	25,96	23,72	25,22	2 063 347	103 167	5 369,4
Mars	25,34	18,97	22,82	2 727 451	118 585	4 858,4
Avril	21,70	19,54	20,02	2 348 622	123 612	4 262,3
Mai	20,20	16,90	18,39	3 131 035	142 320	3 915,3
Juin	18,82	15,72	16,03	2 511 883	114 177	3 412,8
Juillet	17,75	14,15	15,73	3 166 326	150 777	3 349,0
Août	16,31	13,54	13,83	2 252 763	97 946	2 944,4
Septembre	13,84	11,42	12,07	5 490 130	249 551	2 569,7
Octobre	13,41	11,79	12,77	2 938 511	139 929	2 718,8
Novembre	17,81	12,74	17,30	4 087 494	185 795	3 683,2
Décembre	18,09	17,03	17,72	2 699 093	128 528	3 772,6
<b>2023</b>						
Janvier	22,60	17,40	20,78	3 156 148	143 461	4 424,1
Février	22,30	20,62	21,64	1 984 749	99 237	4 607,2

<sup>(1)</sup> En million d'euros.

FICHE SIGNALÉTIQUE		DONNÉES BOURSIÈRES 2022	
Code ISIN	FR 0000077919	Cours de clôture le plus haut (15/02/2022)	25,72 €
Éligibilité SRD/PEA	Oui/Oui	Cours de clôture le plus bas (29/09/2022)	11,58 €
Code Reuters	JCDX.PA	Capitalisation boursière (en millions d'euros au 31/12/2022)	3 773,00 €
Code Bloomberg	DEC FP	Volume moyen journalier	138 744

Source : EuroInvestor.

## Évolution du cours de l'action et volume des transactions en 2022



## Évolution du cours de l'action JCDecaux comparée aux indices SBF120, Euronext 100 et DJ Euro STOXX Media depuis l'introduction en bourse, le 21 juin 2001 en base 100



### L'ACTION JCDecaux FICHE SIGNALÉTIQUE

**Place de cotation :**  
Euronext Paris  
(Compartiment A)

**Code ISIN :**  
FR 0000077919

**Code Reuters :**  
JCDX.PA

**Code Bloomberg :**  
DEC FP

**Valeur nominale :**  
0,015244913 €

**Cours moyen en 2022 :**  
17,90 €

**Volume quotidien sur Euronext :**  
142 375 titres par jour

**Capitalisation boursière :**  
3 772,6 M€ au 31/12/2022

**Membre des indices boursiers :**  
SBF120, Euronext 100,  
CAC Mid100

**Indice ISR :**  
FTSE4Good, CDP, MSCI

**Classification sectorielle :**  
Média

**Autres :**  
Éligibilité SRD/PEA :  
Oui/Oui

## Agenda financier

11 MAI 2023

Chiffre d'affaires du 1<sup>er</sup> trimestre 2023 et information trimestrielle.

16 MAI 2023

Assemblée générale.

27 JUILLET 2023

Chiffre d'affaires du 2<sup>e</sup> trimestre 2023, résultats semestriels 2023 et rapport financier semestriel.

9 NOVEMBRE 2023

Chiffre d'affaires du 3<sup>e</sup> trimestre 2023 et information trimestrielle.

### 6.3. DIVIDENDES

La politique de distribution de dividendes repose sur une analyse prenant en considération la volonté d'assurer aux actionnaires une rémunération stable en fonction de la position financière et des résultats du Groupe, du contexte économique, de la politique d'investissement menée au service de la croissance de l'activité et de la nécessité de préserver sa liquidité.

En application de cette politique et en raison de l'impact de la crise sanitaire sur le marché publicitaire, il a été décidé de ne pas verser de dividendes en 2022 et il sera proposé à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2023 de ne pas verser de dividende au titre de l'exercice 2022.

Au titre des trois derniers exercices, les distributions de dividendes ont été les suivantes :

- Aucun dividende versé en 2020 au titre de l'exercice 2019
- Aucun dividende versé en 2021 au titre de l'exercice 2020
- Aucun dividende versé en 2022 au titre de l'exercice 2021.

Les dividendes non-réclamés sont prescrits au profit de l'État à l'issue d'un délai de cinq ans à compter de la date de leur mise en paiement.

### 6.4. INFORMATION DES ACTIONNAIRES

Rémi Grisard

Responsable des Relations Investisseurs et de la Communication Financière

Tel +33(0)1 3079 7993

email : [investor.relations@jcdecaux.com](mailto:investor.relations@jcdecaux.com)

Des informations générales et financières sont à la disposition des actionnaires sur le site internet : [www.jcdecaux.com](http://www.jcdecaux.com)

### 6.5. PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

#### 6.5.1. AUTORISATION DE RACHAT PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS

L'Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2022 a autorisé le Directoire à procéder à des opérations d'achat d'actions de la Société sur le marché, dans la limite de 50 euros par action, et pour un montant maximal global de 1 064 514 050 euros, pendant une période de 18 mois également, en vue notamment de l'annulation desdites actions.

Le Directoire a décidé d'utiliser cette délégation dans le cadre d'un contrat de liquidité.

#### 6.5.2. OPERATIONS RÉALISÉES AU COURS DE L'EXERCICE 2022 DANS LE CADRE DU CONTRAT DE LIQUIDITÉ

JCDecaux SE et Kepler Cheuvreux ont signé le 26 avril 2019 un contrat de liquidité portant sur l'animation des actions de la société JCDecaux SE admises aux négociations sur Euronext Paris.

5 millions d'euros ont été affectés à la mise en œuvre de ce contrat de liquidité renouvelé par tacite reconduction en décembre 2022 pour une durée de 12 mois.

Au titre du contrat de liquidité conclu avec la société Kepler Cheuvreux, la Société JCDecaux SE a procédé en 2022 à l'acquisition de 2 347 161 actions au cours moyen d'achat de 18,35 euros et a cédé 2 357 955 actions au cours moyen de vente de 18,54 euros.

Au 31 décembre 2022, la Société détenait 113 720 actions soit 0,053% du capital de la Société.

En 2022, la Société n'a procédé à aucun rachat d'actions en dehors des rachats effectués dans le cadre du contrat de liquidité.

#### 6.5.3. NOUVEAU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

Une nouvelle autorisation de rachat d'actions ainsi qu'une résolution visant à permettre l'annulation des titres ainsi rachetés seront soumises à l'autorisation de l'Assemblée Générale Mixte du 16 mai 2023. Cette autorisation se substituerait à celle donnée par l'Assemblée Générale du 11 mai 2022.

Les principales caractéristiques de ce programme sont les suivantes :

- Titres concernés : actions de la Société
- Pourcentage de rachat maximal autorisé par l'Assemblée Générale : 10% des actions composant le capital de la Société à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à l'Assemblée Générale du 16 mai 2023 soit, à titre indicatif au 31 décembre 2022, 21 290 281 actions
- Modalités des rachats : l'acquisition, la cession ou le transfert des actions pourront être réalisés à tout moment, y compris en période d'offre publique, dans les limites autorisées par les dispositions légales et réglementaires en vigueur et par tous moyens, sur les marchés réglementés, des systèmes multilatéraux de négociations, auprès d'internalisateurs systématiques ou conclus de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs (sans limiter la part du programme de rachat pouvant être réalisée par ce moyen), par offre publique d'achat ou d'échange, ou par utilisation d'options ou autres instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés, des systèmes multilatéraux de négociations, auprès d'internalisateurs systématiques ou conclus de gré à gré ou par remise d'actions consécutive à l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société par conversion, échange, remboursement, exercice d'un bon ou de toute autre manière, soit directement soit indirectement par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement

- Prix d'achat unitaire maximal autorisé : 50 euros
- Montant maximal du programme : 1 064 514 050 euros pour 21 290 281 actions.

#### Objectifs de ce programme :

- La mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 22-10-56 et suivants du Code de commerce ; ou
- L'attribution ou la cession d'actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise et de la mise en œuvre de tout plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail ; ou
- L'attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 22-10-59 et suivants du Code de commerce ; ou
- La remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ; ou

- L'annulation de tout ou partie des titres ainsi rachetés, sous réserve de l'adoption de la résolution visant à permettre l'annulation des titres par l'Assemblée Générale Mixte du 16 mai 2023 et dans les termes qui y sont indiqués ; ou

- La remise d'actions à titre d'échange, de paiement ou autre dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport, dans le cadre de la réglementation en vigueur ; ou

- L'animation du marché secondaire ou de la liquidité de l'action JCDecaux SE par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la pratique admise par la réglementation en vigueur ; ou

- Cette autorisation permettrait également à la Société d'opérer dans tout autre but autorisé ou qui viendrait à être autorisé par la loi ou la réglementation en vigueur. Dans une telle hypothèse, la Société informerait ses actionnaires par voie de communiqué.

Durée du programme : 18 mois à compter de l'Assemblée Générale du 16 mai 2023, soit jusqu'au 16 novembre 2024.

## 6.6. INFORMATIONS SUR LE CAPITAL SOCIAL

### 6.6.1. MONTANT DU CAPITAL

Au 31 décembre 2022, le capital de la Société est de 3 245 684,82 euros, divisé en 212 902 810 actions, toutes de même catégorie et entièrement libérées. La répartition du capital de la Société est indiquée en p. 372 et p. 373 du présent Document d'Enregistrement Universel.

La valeur nominale des actions est de 0,015244913 €. Lors de la conversion du capital en euros, en juin 2000, l'expression de la valeur nominale des actions a été supprimée des statuts.

### 6.6.2. CONDITIONS STATUTAIRES AUXQUELLES SONT SOUMISES LES MODIFICATIONS DU CAPITAL ET DES DROITS ATTACHÉS AUX ACTIONS

Toute modification du capital ou des droits attachés aux titres qui le composent est soumise aux prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques.

### 6.6.3. ÉVOLUTION DU CAPITAL AU COURS DES 3 DERNIÈRES ANNÉES

DATE	OPÉRATION	NOMBRE D'ACTIONNAIRES/ÉMISES/ANNULÉES	MONTANT NOMINAL DE L'AUGMENT./ RÉDUC. DE CAPITAL (EN EUROS)	PRIME D'ÉMISSION/ PAR ACTION (EN EUROS)	MONTANT DE LA PRIME D'ÉMISSION (EN EUROS)	MONTANTS SUCCESSIFS DU CAPITAL (EN EUROS)	NOMBRE CUMULÉ D'ACTIONNAIRES
30/06/2019	Augmentation de capital par levée d'options de souscription d'actions	92 460	1 409,55	19,60	1 812 655,65	3 245 684,82	212 902 810

Durant le 2<sup>nd</sup> semestre 2019, aucune option de souscription n'a été levée et par conséquent aucune augmentation de capital n'a été constatée au 31 décembre 2019.

Aucune option de souscription n'a été levée au cours des exercices 2020, 2021 et 2022 et par conséquent aucune augmentation de capital n'a été constatée au 31 décembre 2020, au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2022.

Aucune action de performance attribuée en 2021 n'a été définitivement attribuée au cours de l'exercice 2022 et par conséquent aucune augmentation de capital n'a été constatée au 31 décembre 2022.

TIFFANY HARDWEAR  
**TIFFANY & Co.**



ممنوع التصوير  
No Photography

الجمارك  
Customs

DIGITAL  
Aéroport de Dubaï  
ÉMIRATS ARABES UNIS



## 7.1. RENSEIGNEMENTS À CARACTÈRE GÉNÉRAL ET JURIDIQUE

### Dénomination sociale

JCDecaux SE

### Changement de dénomination sur l'exercice

La transformation de JCDecaux SA en Société Européenne, approuvée par l'Assemblée Générale du 14 mai 2020, a pris effet le 27 septembre 2022, jour de son immatriculation en tant que Société Européenne au Registre du Commerce et des Sociétés. A compter de cette date, JCDecaux SA est désormais dénommée JCDecaux SE.

### Siège social

17 rue Soyer 92200 Neuilly-sur-Seine

### Principal siège administratif

Sainte Apolline 78378 Plaisir Cedex

### Numéro de téléphone

33 (0)1 30 79 79 79

### Registre du Commerce et des Sociétés

307 570 747 (Nanterre)

### Numéro LEI

9695009KV7AFPDEI5S30

### Forme juridique

Société Européenne à Directoire et Conseil de surveillance

### Législation applicable

Législation française

### Date de constitution

5 juin 1975

### Date d'expiration

5 juin 2074 (sauf cas de dissolution anticipée ou de prorogation)

### Durée de vie

99 ans

### Exercice social

du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre

Site internet : [www.jcdecaux.com](http://www.jcdecaux.com)

### Objet social (article 2 des statuts)

La Société a pour objet en France et à l'étranger :

- L'étude, l'invention, la mise au point, la fabrication, la réparation, le montage, l'entretien, la location et la vente de tous articles ou appareils à destination industrielle ou commerciale, plus spécialement la fabrication, le montage, l'entretien, la vente et l'exploitation de tous mobiliers urbains et supports publicitaires ou non, sous toutes formes, et toutes prestations de services, de conseils et de relations publiques
- Directement ou indirectement, le transport public routier de marchandises et la location de véhicules pour le transport routier de marchandises
- La régie publicitaire, la commercialisation d'espaces publicitaires figurant sur tout équipement de mobilier urbain, panneaux publicitaires ainsi que sur tout autre support notamment les enseignes lumineuses, les façades, la télévision, la radio, l'Internet et tout autre média, la réalisation pour le compte de tiers de toutes opérations de vente, location, affichage, mise en place et entretien de matériels publicitaires et mobiliers urbains
- La gestion d'un patrimoine de valeurs mobilières se rapportant plus particulièrement à la publicité, notamment à la publicité par affichage, effectuer avec ses disponibilités tout placement en valeurs mobilières, notamment par acquisition ou souscription d'actions, de parts sociales, d'obligations, de bons de caisse ou d'autres valeurs mobilières émises par les sociétés françaises ou étrangères, et se rapportant plus particulièrement à la publicité ; et, plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement ; notamment, la Société peut organiser un système de gestion centralisée de trésorerie avec des sociétés ayant avec elle, directement et/ou indirectement, des liens de capital social en vue de favoriser la gestion optimale du recours au crédit, comme du placement des excédents de trésorerie, et ce, par tout moyen conforme à la législation en vigueur au jour de l'application de ce système.

### Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions

La Société n'a émis que des actions ordinaires.

Chaque action donne droit, en ce qui concerne la propriété de l'actif social comme dans le partage des bénéfices et dans le boni de liquidation, à une quotité proportionnelle au nombre des actions existantes.

Faisant application des dispositions du Code de commerce, l'Assemblée Générale du 13 mai 2015 a confirmé que chaque action donne droit à une seule voix au sein des assemblées générales d'actionnaires.

## 7.2. CONTRATS IMPORTANTS

À la connaissance du Groupe, en dehors des contrats conclus dans le cadre de la marche normale des affaires, y compris ceux relatifs aux opérations d'acquisition ou de cession d'activités, ou au titre des financements mentionnés dans le présent Document d'Enregistrement Universel, il n'existe aucun autre contrat important qui ait été signé par les sociétés du Groupe dans les deux années précédant la date du présent Document d'Enregistrement Universel.

## 7.3. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

### 7.3.1. DÉTAIL DES OPÉRATIONS CONCLUES AVEC LES PARTIES LIÉES

En application d'IFRS 16, les loyers fixes sont remplacés par les dotations aux amortissements des droits d'utilisation et par les charges d'intérêts sur dettes locatives IFRS16.

Le détail des opérations conclues avec les parties liées au titre de l'exercice 2022 figure au chapitre 5 "Informations financières et comptables" et intègre cette norme.

Les informations relatives aux conventions et engagements réglementés visés à l'article L. 225-86 du Code de commerce figurent dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes.

### 7.3.2. OPÉRATIONS CONCLUES ENTRE JCDECAUX SE ET JCDECAUX HOLDING (SOCIÉTÉ MÈRE DE JCDECAUX SE)

Les procédures permettant de s'assurer que les opérations conclues entre JCDecaux SE et JCDecaux Holding sont réalisées à un prix équivalent à celui qui aurait été obtenu dans le cadre d'une convention conclue avec un tiers non-intéressé et conforme à l'intérêt social sont approuvées par le Comité d'audit.

Le Comité d'audit examine chaque année les conventions réglementées et les conventions courantes conclues à des conditions normales entre JCDecaux SE et JCDecaux Holding (conformément à la procédure prévue à l'article L. 22-10-12 du code de commerce) et revoit les montants perçus et versés par JCDecaux SE au titre de ces conventions conclues avec JCDecaux Holding.

À la date de parution du présent Document d'Enregistrement Universel, les conventions conclues entre la Société et la société JCDecaux Holding toujours en vigueur sont des conventions courantes conclues à des conditions normales de marché.

#### Conventions de prestations de services

JCDecaux Holding fournit à la Société JCDecaux SE des prestations en matière de définition et de mise en œuvre de stratégie, d'alliances, de financement et d'organisation, en application d'une convention en date du 21 janvier 2000 modifiée par avenant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014. En 2022, JCDecaux Holding a facturé à JCDecaux SE un montant de 890 925 euros hors taxe au titre de cette convention.

Par ailleurs, JCDecaux SE apporte à la société JCDecaux Holding un support notamment dans les domaines suivants : Direction des Systèmes d'Information, Direction Juridique, Direction Fiscale, Direction de la communication. En 2022, JCDecaux SE a facturé à JCDecaux Holding un montant de 88 078.27 euros hors taxe au titre de la convention d'assistance fonctionnelle en date du 1<sup>er</sup> septembre 2021.

Ces conventions habituelles conclues à un prix forfaitaire conforme aux conditions de marché n'ont pas été considérées comme des conventions réglementées soumises à la procédure de contrôle prévue par les articles L. 225-86 à L. 225-88 du Code de commerce.

#### Conventions de baux commerciaux

Au global, le Groupe a versé en 2022, des loyers à la société JCDecaux Holding et à ses filiales ainsi qu'à une société considérée comme une partie liée conformément à la norme IAS 24, pour un montant total de 13,2 millions d'euros en 2022. Après application de la norme IFRS 16, les dotations aux amortissements des droits d'utilisation et les charges d'intérêts sur dettes locatives IFRS16 réalisés avec la société JCDecaux Holding et ses filiales ainsi qu'avec cette société s'élevaient à 14,5 millions d'euros en 2022. Elles représentent le montant le plus significatif du cumul des charges d'exploitation et des charges d'intérêts sur dettes locatives IFRS 16 réalisées avec les parties liées en 2022, soit 39 %.

Ces loyers sont conformes au prix du marché, comme vérifié par un expert indépendant. Les baux correspondants sont des baux commerciaux conformes aux usages du marché.

## 7.4. ORGANISATION DU GROUPE

### 7.4.1. PRINCIPALES FILIALES

La liste des sociétés consolidées par JCDecaux SE figure dans l'« Annexe des comptes consolidés » au chapitre 5 "Informations financières et comptables". Aucune de ces sociétés ne détient de participation dans JCDecaux SE.

JCDecaux SE n'a pas identifié l'existence d'intérêts minoritaires qui représentent ou pourraient représenter un risque pour la structure du Groupe.

Le Groupe possède des filiales dans plus de 80 pays : ces filiales exercent la majeure partie de leur activité localement (ventes aux annonceurs locaux, charges d'exploitation locales...). Ainsi, il existe peu de flux d'exploitation entre les différents pays du Groupe. Les informations financières par principaux groupes de filiales sont présentées dans l'Annexe des comptes consolidés du présent Document d'Enregistrement Universel (information sectorielle).

## 7.4.2. ORGANIGRAMME MONDIAL SIMPLIFIÉ <sup>(1)</sup> AU 31 DÉCEMBRE



France						Europe					
Société	Pays	%	Activité	Note		Société	Pays	%	Activité	Note	
JCDECAUX FRANCE :	France	100,00	ATM			JCDECAUX EUROPE HOLDING :	France	100,00	*		
- SOPACT	France	100,00	M			- JCDECAUX ESPANA S. L.U.	Espagne	100,00	ATM		
- CYCLOCITY	France	100,00	M			- RED PORTUGUESA - PUBLICIDADE EXTERIOR SA	Portugal	100,00	A		
- SOCIETE FERMIERE DES COLONNES MORIS	France	100,00	M			- JCDECAUX LUXEMBOURG SA	Luxembourg	100,00	TM	(2)	
- MEDIA AEROPORT DE PARIS	France	50,00	T			- JCDECAUX FINLAND Oy	Finlande	100,00	TM	(3)	
- JCDECAUX MOBILITE AIX-MARSEILLE	France	100,00	M			- JCDECAUX SVERIGE AB	Suède	100,00	M		
- SOCIETE INFORMATION COMMUNICATION MOBILITE	France	100,00	M			- JCDECAUX NORGE AS	Norvège	100,00	TM	(4)	
- SOCIETE EURO METROPOLITAINE DE MOBILIER URBAIN	France	100,00	M			- JCDECAUX NEDERLAND BV	Pays-Bas	100,00	M		
- SOCIETE HAVRAISE DE MOBILIER URBAIN	France	100,00	M			- JCDECAUX UK Ltd	Royaume-Uni	100,00	ATM		
- SOCIETE DE MOBILIER URBAIN DE CAGNES-SUR-MER	France	100,00	M			• JCECAUX SMALL CELLS Ltd	Royaume-Uni	100,00	M		
- SOCIETE DU MOBILIER URBAIN CANNOIS	France	100,00	M			- JCDECAUX CENTRAL EASTERN EUROPE GmbH	Autriche	100,00	*	(1)	
- SOCIETE BORDELAISE DE MOBILIERS URBAINS	France	100,00	M			• GEWISTA WERBEGESELLSCHAFT. mbH	Autriche	67,00	ATM		
- SOCIETE DU MOBILIER URBAIN D'AIX MARSEILLE PROVENCE	France	100,00	M			- MEGABOARD SORAVIA GmbH	Autriche	51,00	A		
- PISONI PUBLICITE SAS	France	100,00	AM	(9)		- GIGABOARD POLSKA Sp z o o Poland	Pologne	100,00	A		
						- EUROPLAKAT Doo	Croatie	51,00	A		
METROBUS	France	33,00	T			- EUROPLAKAT Doo	Slovénie	41,13	A		
DISPLAYCE	France	75,00	ATM	(40)		- JCDECAUX HUNGARY Zrt	Hongrie	100,00	AM		
						- EUROPLAKAT Spot Sro	Rép. Tchèque	100,00	A		
						- RENCAR PRAHA AS	Rép. Tchèque	70,00	T		
						• BIGBOARD LLC (KIEV)	Ukraine	100,00	A	(5)	
						• JCDECAUX BULGARIA EOOD	Bulgarie	100,00	A	(5)	
						- JCDECAUX LATVIA SIA	Lettonie	100,00	M		
						- JCDECAUX LIETUVA UAB	Lituanie	100,00	M		
						- JCDECAUX SLOVAKIA Sro	Slovaquie	100,00	M		
						- ISPA BRATISLAVA Spot sro	Slovaquie	100,00	A		
						- SKY HIGH TG GmbH	Allemagne	100,00	M		
						• WALL GmbH	Allemagne	94,90	TM	(6)	
						• DSM DECAUX GmbH	Allemagne	50,00	M		
						- JCDECAUX MESTSKY MOBILIAR Spot Sro	Rép. Tchèque	100,00	TM	(11)	
						JCDECAUX Portugal - MOBILIARIO URBANO Lda	Portugal	100,00	AM	(7)	
						IGP DECAUX Spa	Italie	60,00	ATM	(8)	
						AFA JCDECAUX A/S	Danemark	50,00	TM		
						APG SGA SA	Suisse	30,00	ATM		
						JCDECAUX IRELAND Ltd	Irlande	100,00	AM	(9)	
						JCDECAUX AIRPORT POLSKA Sp z o o	Pologne	100,00	T	(9)	
						VIOOH LIMITED	Royaume-Uni	93,50	ATM		
						JCDECAUX STREET FURNITURE BELGIUM	Belgique	99,80	TM		
						• CS CONSULTING BVBA	Belgique	86,93	*		
						• PUBLIRROUTE NV	Belgique	100,00	A		
						MEDIA FRANKFURT GmbH	Allemagne	39,00	T	(10)	
						JCDECAUX EESTI OU	Estonie	100,00	M		
						JCDECAUX ISRAEL Ltd	Israël	92,00	M		

<sup>(1)</sup> Afin de faciliter la lecture, le présent organigramme est une version simplifiée et ne présente pas toutes les sociétés du périmètre de consolidation dont la liste complète figure dans les annexes aux comptes consolidés.

<sup>(2)</sup> 99,99 % détenus par JCDecaux EUROPE HOLDING et 0,01 % détenus par JCDecaux STREET FURNITURE BELGIUM.

<sup>(3)</sup> 100 % dont 89,89 % détenus par JCDecaux EUROPE HOLDING et 10,11 % détenus par JCDecaux France.

<sup>(4)</sup> Le capital de JCDecaux NORGE AS se décompose comme suit : 75,38 % détenus par JCDecaux EUROPE HOLDING, 4,62 % détenus par AFA JCDecaux A/S et 20,00 % détenus par JCDecaux SVERIGE AB.

<sup>(5)</sup> Détenue à 100 % par BIG BOARD BV elle-même détenue à 50 % par JCDecaux CENTRAL EASTERN EUROPE GmbH.

<sup>(6)</sup> 100% dont 94,9 % détenus par SKY HIGH TG GmbH et 5,1 % par JCDecaux EUROPE HOLDING.

<sup>(7)</sup> 100% dont 99,00 % détenus par JCDecaux FRANCE et 1,00 % détenus par JCDecaux SE.

<sup>(8)</sup> 60,00 % dont 20,48 % détenus par JCDecaux SE et 39,52 % détenus par JCDecaux EUROPE HOLDING.

<sup>(9)</sup> 100 % détenus indirectement par JCDecaux FRANCE.

<sup>(10)</sup> 39,00 % détenus par JCDecaux FRANCE.

<sup>(11)</sup> 100 % dont 96,20 % détenus par JCDecaux EUROPE HOLDING et 3,80 % détenus par WALL GmbH.

<sup>(12)</sup> Succursale de JCDecaux BAHRAIN SPC.

<sup>(13)</sup> Détenue indirectement par JCDecaux BAHRAIN SPC.

<sup>(14)</sup> Détenue indirectement par JCDecaux ASIE HOLDING.

<sup>(15)</sup> 100 % dont 99 % détenus par JCDecaux ASIE HOLDING et 1 % détenus par JCDecaux EUROPE HOLDING.

<sup>(16)</sup> 51,00 % détenus par JCDecaux ASIA SINGAPORE Pte Ltd, elle-même détenue à 100 % par JCDecaux ASIE HOLDING.

<sup>(17)</sup> 60,00 % détenus par JCDecaux ASIA SINGAPORE Pte Ltd, elle-même détenue à 100 % par JCDecaux ASIE HOLDING.

<sup>(18)</sup> 100 % détenus par JCDecaux STREET FURNITURE PTY Ltd, elle-même détenue à 100 % par JCDecaux AUSTRALIA HOLDINGS.

<sup>(19)</sup> 100 % détenus indirectement par JCDecaux AUSTRALIA HOLDINGS.

<sup>(20)</sup> 100 % détenus indirectement par APN OUTDOOR GROUP Ltd.

<sup>(21)</sup> 99,87 % dont 99,73 % détenus par JCDecaux BOLLORE HOLDING, 0,07 % détenus par JCDecaux EUROPE HOLDING et 0,07 % détenus par JCDecaux ASIE HOLDING.

<sup>(22)</sup> 70,00 % détenus par JCDecaux SOUTH AFRICA HOLDINGS PTY Ltd.

<sup>(23)</sup> 100 % détenus indirectement par JCDecaux SUBSAHARAN AFRICA HOLDINGS (Pty) Ltd.

<sup>(24)</sup> 80,00 % détenus indirectement par JCDecaux SUBSAHARAN AFRICA HOLDINGS (Pty) Ltd.

<sup>(25)</sup> 100 % détenus par JCDecaux STREET FURNITURE BELGIUM.

<sup>(26)</sup> 50,00 % détenus par JCDecaux SE et 30 % détenus par JCDecaux OUT OF HOME ADVERTISING Ltd.

<sup>(27)</sup> 99,99 % détenus par JCDecaux AMERIQUES HOLDING et 0,01 % détenus par JCDecaux LATIN AMERICA INVESTMENTS HOLDING S.L.U.

<sup>(28)</sup> 49,99 % détenus par JCDecaux LATIN AMERICA INVESTMENTS HOLDING, S.L.U. et 50,01 % détenus par CORPORACION AMERICANA DE EQUIPAMIENTOS URBANOS S.L.

<sup>(29)</sup> 60,00 % détenus par SERVICIOS DE COMERCIALIZACION DE PUBLICIDAD, S.A. de CV et 40,00 % par AMX CONTENIDO SA de CV.

<sup>(30)</sup> 76,16 % détenus par JCDecaux CENTRAL AMERICA HOLDING SA elle-même détenue à 50,00 % par JCDecaux LATIN AMERICA INVESTMENTS HOLDING et à 50,00 % par CORPORACION AMERICANA DE EQUIPAMIENTOS URBANOS S.L.

<sup>(31)</sup> 99,99 % détenus par JCDecaux TOP MEDIA SA et 0,01 % par TOP MEDIA PANAMA S.A.

<sup>(32)</sup> 99,99 % détenus par JCDecaux TOP MEDIA SA et 0,01 % détenus par TOP MEDIA PANAMA S.A.

<sup>(33)</sup> 0,01 % détenus par JCDecaux TOP MEDIA SA et 99,99 % détenus par TOP MEDIA PANAMA S.A.

<sup>(34)</sup> 99,00 % détenus par JCDecaux TOP MEDIA SA et 1,00 % détenus par TOP MEDIA PANAMA S.A.

<sup>(35)</sup> 50,00 % détenus par JCDecaux LATIN AMERICA INVESTMENTS HOLDING, S.L.U. et 50,00 % détenus par CORPORACION AMERICANA DE EQUIPAMIENTOS URBANOS S.L.

<sup>(36)</sup> 100% dont 50,00% détenus par JCDecaux LATIN AMERICA INVESTMENTS HOLDING et 50,00 % détenus par CORPORACION AMERICANA DE EQUIPAMIENTOS URBANOS S.L.

<sup>(37)</sup> 99,99 % détenus par JCDecaux AMERIQUES HOLDING et 0,01 % détenus par JCDecaux LATIN AMERICA INVESTMENTS HOLDING, S.L.U.

<sup>(38)</sup> 100 % détenus indirectement par JCDecaux NORTH AMERICA, Inc.

<sup>(39)</sup> Succursale de JCDecaux FRANCE.

<sup>(40)</sup> Détenue indirectement par JCDecaux SE.

Asie - Pacifique - Moyen Orient - Afrique				
Société	Pays	%	Activité	Note
JCDECAUX ASIE HOLDING :	France	100,00	*	
- RTS DECAUX JSC	Kazakhstan	50,00	M	
- JCDECAUX MIDDLE EAST FZ-LLC :	Emirats Arabes Unis	100,00	*	
• JCDECAUX ATA SAUDI LLC	Arabie Saoudite	60,00	T	
• JCDECAUX - DICON FZ-CO	Emirats Arabes Unis	80,36	T	
• JCDECAUX BAHRAIN SPC	Bahrain	100,00	T	
--JCDECAUX OMAN	Oman	100,00	TM	(12)
--JCDECAUX OUT OF HOME FZ-LLC (Abu Dhabi)	Emirats Arabes Unis	55,00	T	(13)
- ELAN DECAUX W.L.L	Qatar	49,00	AM	
- MCDECAUX Inc.	Japon	85,00	TM	
- JCDECAUX THAILAND Co., Ltd	Thaïlande	49,50	T	
- JCDECAUX ADVERTISING INDIA PVT LTD	Inde	100,00	TM	(14)
- JCDECAUX SINGAPORE PTE LTD	Singapour	100,00	M	
- JCDECAUX OUT OF HOME ADVERTISING Pte Ltd	Singapour	100,00	T	(14)
- JCDECAUX STADMOBILIAR AZ	Azerbaïdjan	100,00	M	(15)
• JCDECAUX AZERBAIJAN LLC	Azerbaïdjan	50,00	M	
- JCDECAUX MONGOLIA LLC	Mongolie	51,00	M	(16)
- FMIDECAUX Co., Ltd.	Myanmar	60,00	M	(17)
- JCDECAUX AUSTRALIA HOLDINGS Pty Ltd	Australie	100,00	*	
• JCDECAUX AUSTRALIA Pty Ltd	Australie	100,00	M	(18)
• APN OUTDOOR GROUP Ltd	Australie	100,00	AT	(19)
-- JCDECAUX NEW ZEALAND HOLDINGS LIMITED	Nouvelle-Zélande	100,00	AT	(20)
- CITY LEAD DEVELOPMENTS Ltd	Chine	23,00	M	(14)
• CLEAR MEDIA Ltd	Chine	100,00	M	
JCDECAUX AFRIQUE HOLDING :	France	100,00	*	
- JCDECAUX BOLLROE HOLDING	France	50,00	*	
• JCDECAUX CAMEROUN	Cameroun	99,87	T	(21)
• JCDECAUX GABON	Gabon	80,00	M	
• JCDECAUX COTE D'IVOIRE	Côte d'Ivoire	100,00	M	
- JCDECAUX SUBSAHARAN AFRICA HOLDINGS (PTY) Ltd	Afrique du Sud	70,00	A	(22)
• JCDECAUX SOUTH AFRICA (Pty) Ltd	Afrique du Sud	100,00	A	
• JCDECAUX MOZAMBIQUE Lda	Mozambique	71,51	A	
• JCDECAUX BOTSWANA (PTY) Ltd	Botswana	100,00	A	(23)
• JCDECAUX ANGOLA Lda	Angola	100,00	A	(23)
• JCDECAUX LESOTHO (PTY) Ltd	Lesotho	100,00	A	(23)
• JCDECAUX ESWATINI (PTY) Ltd	Eswatini	100,00	A	(23)
• JCDECAUX TANZANIA Ltd	Tanzanie	100,00	A	(23)
• JCDECAUX OUTDOOR ADVERTISING UGANDA Ltd	Ouganda	100,00	A	(23)
• JCDECAUX ZAMBIA Ltd	Zambie	100,00	A	(23)
• JCDECAUX ZIMBABWE (Pvt) Ltd	Zimbabwe	100,00	A	(23)
• JCDECAUX OUTDOOR ADVERTISING LIMITED	Malawi	100,00	A	(23)
• JCDECAUX (MAURITIUS) Ltd	Ile Maurice	79,50	A	
• JCDECAUX REUNION ISLAND	Ile de la Réunion	100,00	A	(23)
• JCDECAUX NAMIBIA OUTDOOR ADVERTISING (Pty) Ltd	Namibie	100,00	A	(23)
• JCDECAUX MADAGASCAR SA	Madagascar	80,00	A	(24)
• JCDECAUX NIGERIA OUTDOOR ADVERTISING Ltd	Nigeria	70,00	A	
JCDECAUX (CHINA) HOLDING Ltd :	Chine	100,00	*	(25)
- JCDECAUX CITYSCAPE HONG KONG Ltd	Chine	100,00	M	
- JCDECAUX PEARL & DEAN Ltd	Chine	100,00	T	
• SHANGHAI SHENTONG JCDECAUX METRO ADV.Co. Ltd	Chine	51,00	T	
• JCDECAUX ADVERTISING (BEIJING) Co. Ltd	Chine	100,00	T	
• NANJING METRO JCDECAUX ADVERTISING Co. Ltd	Chine	100,00	T	
- MEDIA PARTNERS INTERNATIONAL Ltd	Chine	100,00	*	
• JCD MOMENTUM SHANGHAI AIRPORT ADV. Co. Ltd	Chine	35,00	T	
• JCDECAUX ADVERTISING (SHANGHAI) Co. Ltd	Chine	100,00	T	
• GUANGZHOU METRO JCDECAUX ADVERTISING Co. Ltd	Chine	49,00	T	
• GUANGZHOU JCDECAUX AEROTROPOLIS ADVERTISING Co Ltd	Chine	100,00	T	
- TOP RESULT PROMOTION Ltd	Chine	100,00	T	
• BEIJING TOP RESULT METRO ADVERTISING Co. Ltd	Chine	33,00	T	
- JCDECAUX MACAU	Chine	80,00	TM	
- JCDECAUX KOREA Inc.	Corée du Sud	80,00	M	(26)
- JCDECAUX UZ	Ouzbékistan	72,26	M	

Amériques				
Société	Pays	%	Activité	Note
JCDECAUX AMERIQUES HOLDING :	France	100,00	*	
- JCDECAUX DO BRASIL LTDA	Brésil	100,00	M	
• CONCESSIONARIA A HORA DE SAO PAULO SA	Brésil	86,67	M	
• JCDECAUX MIDIA AEROPORTOS Ltda	Brésil	100,00	T	
• JCDECAUX TRILHOS Ltda (anciennement dénommée Cemusa Salvador Mobilidade Urbana )	Brésil	100,00	T	
• CEMUSA DO BRASIL Ltda	Brésil	100,00	T	
• CEMUSA BRASILIA SA	Brésil	100,00	M	
• CEMUSA RIO SA	Brésil	98,22	M	
- JCDECAUX PARAGUAY SA	Paraguay	70,00	T	
- JCDECAUX PERU SAC	Pérou	100,00	TM	(27)
- JCDECAUX LATIN AMERICA INVESTMENTS HOLDING S.L.U	Espagne	100,00	*	
• EQUIPAMIENTOS URBANOS NACIONALES DE COLOMBIAS S.A.S	Colombie	75,00	TM	
• CORPORACION AMERICANA DE EQUIPAMIENTOS URBANOS S.L.	Espagne	100,00	*	
• EQUIPAMIENTOS URBANOS DE MEXICO, S.A. de CV	Mexique	100,00	M	
... JCDECAUX OUT OF HOME MEXICO SA DE CV	Mexique	60,00	M	(29)
... VENDOR PUBLICIDAD EXTERIOR S DE RL DE CV	Mexique	100,00	A	
... JCDECAUX TOP MEDIA SA	Panama	76,16	*	(30)
... JCDECAUX PANAMA S.A.	Panama	100,00	M	
... PUBLICIDAD AEROPUERTO DE TOCUMEN SA	Panama	100,00	T	
... TOP MEDIA PANAMA S.A.	Panama	100,00	A	
... JCDECAUX TOP MEDIA COSTA RICA, SA.	Costa Rica	100,00	AM	
... JCDECAUX EL SALVADOR S.A. de C.V.	Salvador	100,00	M	(31)
... JCDECAUX TOP MEDIA GUATEMALA S.A	Guatemala	100,00	M	(32)
... JCDECAUX TOP MEDIA HONDURAS S.A	Honduras	100,00	A	(33)
... TOP MEDIA NICARAGUA S.A.	Nicaragua	100,00	A	(34)
... JCDECAUX DOMINICANA, S.A.S.	République Dominicaine	100,00	M	(35)
... JCDECAUX COMUNICACION EXTERIORE CHILE SA	Chili	100,00	AM	(36)
- JCDECAUX OOH URUGUAY SA	Uruguay	100,00	M	
- JCDECAUX ECUADOR SA	Equateur	100,00	M	(37)
- JCDECAUX NORTH AMERICA, Inc.	Etats-Unis	100,00	*	
• JCDECAUX SAN FRANCISCO, LLC	Etats-Unis	100,00	M	
• JCDECAUX CHICAGO, LLC	Etats-Unis	100,00	M	
• JCDECAUX BOSTON, Inc.	Etats-Unis	100,00	M	
• JCDECAUX MALLSCAPE, LLC	Etats-Unis	100,00	M	
• OUTFRONT DECAUX STREET FURNITURE, LLC	Etats-Unis	50,00	M	
• OUTFRONT JCDECAUX STREET FURNITURE CANADA, Ltd.	Canada	50,00	M	
• JCDECAUX CHICAGO COMMUNICATION NETWORK LLC (anciennement dénommée Interstate JCDecaux LLC )	Etats-Unis	100,00	A	
• JCDECAUX AIRPORT, Inc.	Etats-Unis	100,00	T	
• JCDECAUX STREET FURNITURE NEW YORK, LLC	Etats-Unis	100,00	M	(38)
JCDECAUX URUGUAY	Uruguay	100,00	M	(39)

## 7.5. INFORMATIONS CONCERNANT LES CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

### Commissaires aux comptes titulaires

#### ERNST & YOUNG et Autres

1/2, place des Saisons  
92 400 Courbevoie - Paris-La Défense 1

- Représentée par M. Aymeric de la Morandière
- Date de 1<sup>ère</sup> nomination : le 20 juin 2000
- Date du dernier renouvellement : Assemblée Générale du 17 mai 2018
- Date d'échéance du mandat : lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

#### KPMG SA

Tour EQHO 2, avenue Gambetta  
92 066 Paris la Défense CEDEX

- Représentée par M. Grégoire Menou
- Date de 1<sup>ère</sup> nomination : le 10 mai 2006
- Date du dernier renouvellement : Assemblée Générale du 17 mai 2018
- Date d'échéance du mandat : lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

## 7.6. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Pendant toute la durée de validité du présent Document d'Enregistrement Universel, les documents suivants peuvent être consultés sur le site internet de la société [www.jcdecaux.com](http://www.jcdecaux.com) :

- Les statuts de la Société et autres documents relatifs à la Société
- Tous les rapports, courriers, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de la Société dont une partie est visée ou incluse dans le présent Document d'Enregistrement Universel.

## 7.7. RESPONSABLE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

### Responsable du document d'enregistrement universel

M. Jean-Charles Decaux  
Président du Directoire de JCDecaux SE

### Attestation du responsable du document d'enregistrement universel et du rapport financier annuel

J'atteste que les informations contenues dans le présent Document d'Enregistrement Universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste que, à ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontées.

Le 12 avril 2023

M. Jean-Charles Decaux  
Président du Directoire

## 7.8. INCORPORATION PAR RÉFÉRENCE

Conformément à l'article 19 du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017, le lecteur est renvoyé aux précédents Documents d'Enregistrement Universel concernant certaines informations :

### 1. Relatives à l'exercice 2021 :

- Le rapport de gestion et les comptes consolidés ainsi que le rapport des commissaires aux comptes sur ces derniers, figurant dans le Document d'Enregistrement Universel déposé auprès de l'AMF le 20 avril 2022 sous le numéro D. 22-0315 (respectivement : p. 240 à 325 et p. 326 à 329)
- Les comptes annuels de JCDecaux SA, leur analyse ainsi que le rapport des commissaires aux comptes sur ces derniers, figurant dans le Document d'Enregistrement Universel déposé auprès de l'AMF le 20 avril 2022 sous le numéro D. 22-0315 (respectivement : p. 330 à 351 et p. 352 à 354)
- Le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées figurant dans le Document d'Enregistrement Universel déposé auprès de l'AMF le 20 avril 2022 sous le numéro D. 22-0315 en p. 221 à 222.

### 2. Relatives à l'exercice 2020 :

- Le rapport de gestion et les comptes consolidés ainsi que le rapport des commissaires aux comptes sur ces derniers, figurant dans le Document d'Enregistrement Universel déposé auprès de l'AMF le 12 avril 2021 sous le numéro D. 21-0290 (respectivement : p. 120 à 206 et p. 352 à 355)
- Les comptes annuels de JCDecaux SA, leur analyse ainsi que le rapport des commissaires aux comptes sur ces derniers, figurant dans le Document d'Enregistrement Universel déposé auprès de l'AMF le 12 avril 2021 sous le numéro D. 21-0290 (respectivement : p. 208 à 209 et p. 356 à 358)
- Le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées figurant dans le Document d'Enregistrement Universel déposé auprès de l'AMF le 12 avril 2021 sous le numéro D. 21-0290 en p. 359 à 360.

willemsWerf

CIODOR

Top 4000

Luister nu de  
grootste hitlijst  
aller tijden

radio10

JCDecaux

Coördinatie 100  
Lijnnummer  
Frans MC  
nummer 100-100

Willemswerf  
100-100 via 100

DC-100  
100-100

PARKING WILLEMSWERF

MOBILIER URBAIN DIGITAL GRAND FORMAT

Rotterdam

 PAYS-BAS



# TABLE DE CONCORDANCE

8.1. Annexes 1 et 2 du Règlement Délégué (UE) 2019/80 390

8.2. Rapport de gestion 393

8.3. Rapport Financier Annuel 395

## 8.1. ANNEXES 1 ET 2 DU RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ (UE) 2019/80

La table de concordance ci-dessous renvoie aux principales rubriques exigées par le Règlement Délégué 2019/80 de la Commission du 14 mars 2019, compétent le Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement Européen et du Conseil. Les informations non applicables à JCDecaux sont indiquées « N/A ».

RUBRIQUES DES ANNEXES 1 ET 2 DU RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ N°2019/80	PARAGRAPHE CORRESPONDANT
<b>1. PERSONNES RESPONSABLES, INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, RAPPORTS D'EXPERTS ET APPROBATION DE L'AUTORITÉ COMPÉTENTE</b>	
1.1. Personnes responsables	p. 386
1.2. Déclaration des personnes responsables	p. 386
1.3. Déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	N/A
1.4. Informations provenant de tiers	N/A
1.5. Approbation de l'autorité compétente	Encart AMF (page introductive)
<b>2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES</b>	
2.1. Noms et adresses au cours de l'exercice	p. 386
2.2. Changement de contrôleurs légaux au cours de l'exercice	N/A
<b>3. FACTEURS DE RISQUES</b>	p. 240 à p. 246
<b>4. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR</b>	
4.1. Raison sociale et nom commercial	p. 382
4.2. Lieu et numéro d'enregistrement et numéro LEI	p. 382
4.3. Date de constitution et durée de vie	p. 382
4.4. Siège social, forme juridique, législation applicable, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone du siège social	p. 382
<b>5. APERÇU DES ACTIVITÉS</b>	
5.1. Principales activités	
5.1.1. Nature des opérations et principales activités	p. 14 à p. 49
5.1.2. Nouveau produit et/ou service important lancé sur le marché	N/A
5.2. Principaux marchés	p. 22 à p. 25
5.3. Événements importants dans le développement des activités de l'Émetteur	p. 12 et 13
5.4. Stratégie et objectifs financiers et non-financiers	p. 24 à p. 27
5.5. Dépendance à l'égard des brevets, licences ou contrats industriels, commerciaux ou financiers	p. 34 à 37, p 240 à 246
5.6. Position concurrentielle	p. 21
5.7. Investissements	
5.7.1. Investissements importants réalisés au cours des 3 derniers exercices	p. 260
5.7.2. Investissements importants en cours ou pour lesquels des engagements fermes ont déjà été pris	p. 325
5.7.3. Informations concernant les coentreprises et les entreprises dans lesquelles l'émetteur détient une part de capital susceptible d'avoir une incidence significative sur l'évaluation de son actif et de son passif, de sa situation financière ou de ses résultats	N/A
5.7.4. Description des questions environnementales pouvant influencer l'utilisation par l'émetteur de ses immobilisations corporelles	p. 59 à 60
<b>6. STRUCTURE ORGANISATIONNELLE</b>	
6.1. Description sommaire et organigramme du Groupe	p. 18 et 19
6.2. Liste des filiales importantes	p. 332 à 340

<b>7. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT</b>	
7.1. Situation financière	
7.1.1. Situation financière	p. 289 à 311
7.1.2. Évolution future probable des activités de l'émetteur et activités en matière de recherche et de développement	p. 34 à 37 / p. 260
7.2. Résultat d'exploitation	
7.2.1. Facteurs importants influençant sensiblement le revenu d'exploitation	p. 256 à 260 / p. 320 à 321
7.2.2. Explication de l'évolution du chiffre d'affaires net ou des produits nets au cours des 3 derniers exercices	p. 254 à 255
<b>8. TRÉSORERIE ET CAPITAUX</b>	
8.1. Information sur les capitaux	p. 299
8.2. Flux de trésorerie	p. 256 à 260 / p. 320 à 321
8.3. Besoins de financement et structure de financement	p. 320 à 324
8.4. Restrictions à l'utilisation des capitaux	p. 236
8.5. Sources de financement attendues	N/A
<b>9. ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE</b>	
	p. 243 et 244
<b>10. INFORMATION SUR LES TENDANCES</b>	
10.1. Tendances récentes et changement significatif de performance financière	p. 260 et 347
10.2. Tendance, incertitude, contrainte, engagement, ou évènement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives	p. 260 et 347
<b>11. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE</b>	
11.1. Prévision ou estimations publiées du bénéfice	N/A
11.2. Nouvelle prévision ou estimation	N/A
11.3. Déclaration de comparabilité avec les informations financières historiques et de conformité des méthodes comptables	p. 273 à 282
<b>12. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE</b>	
12.1. Informations concernant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance	p. 273 à 282
12.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	p. 172 à 173
<b>13. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES</b>	
13.1. Montant des rémunérations et avantages en nature	p. 176 à 232
13.2. Montant total des sommes provisionnées aux fins du versement de pensions, retraites ou d'autres avantages	p. 300 à 304
<b>14. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION</b>	
14.1. Date d'expiration du mandat	p. 148 à 164
14.2. Contrats de service prévoyant l'octroi d'avantages	p. 233
14.3. Comités du Conseil de surveillance	p. 168 à 171
14.4. Déclaration de conformité au régime de gouvernance	p. 147
14.5. Incidences significatives potentielles sur la gouvernance	p. 146 à 173
<b>15. SALARIÉS</b>	
15.1. Nombre de salariés	p. 100 et 101
15.2. Participations et stocks options	p. 229 à 232
15.3. Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital	p. 232

<b>16. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES</b>	
16.1. Nom de toute personne détenant un pourcentage du capital social ou des droits de vote devant être notifié	p. 373 et 374
16.2. Principaux actionnaires et droit de vote	p. 373
16.3. Information relative au contrôle	p. 372 et 373
16.4. Description des accords pouvant entraîner un changement de contrôle	N/A
<b>17. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES</b>	
p. 326 et 327 / p. 383	
<b>18. INFORMATION FINANCIERES CONCERNANT L'ACTIF ET LE PASSIF, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR</b>	
18.1. Informations financières historiques	
18.1.1. Informations financières historiques auditées pour les 3 derniers exercices	p. 252 à 271
18.1.2. Changement de date de référence comptable	N/A
18.1.3. Normes comptables	p. 273 à 282
18.1.4. Changement de référentiel comptable	N/A
18.1.5. Informations financières auditées conformément aux normes comptables nationales	N/A
18.1.6. États financiers annuels consolidés	p. 266 à 344
18.1.7. Date des dernières informations financières	p. 252
18.2. Informations financières intermédiaires et autres	
N/A	
18.3. Audit des informations financières annuelles historiques	
18.3.1. Vérifications des informations financières annuelles historiques	p. 341 à 344 / p. 367 à 369
18.3.2. Autres informations figurant dans le document d'enregistrement universel et vérifiées par les contrôleurs légaux	p. 139 à 141
18.3.3. Sources des informations financières figurant dans le document d'enregistrement universel et non tirées des états financiers certifiés de l'émetteur	p. 139 à 141
18.4. Informations financières pro forma	
N/A	
18.5. Politiques en matière de dividendes	
18.5.1. Politique de l'émetteur en matière de distribution de dividendes	p. 378
18.5.2. Montant du dividende versé au cours des 3 derniers exercices	p. 378
18.6. Procédures judiciaires et d'arbitrage	
p. 304	
18.7. Changement significatif de la situation financière	
p. 289 à 311	
<b>19. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES</b>	
19.1. Capital social	
19.1.1. Montant du capital émis	p. 379
19.1.2. Actions non représentatives du capital	N/A
19.1.3. Actions détenues par l'émetteur ou par ses filiales	p. 376 à 379
19.1.4. Valeurs mobilières donnant accès à terme au capital social de l'émetteur	p. 229 à 232
19.1.5. Conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit mais non émis, ou à toute augmentation de capital	p. 229 à 232
19.1.6. Capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option	N/A
19.1.7. Historique du capital social de l'émetteur au cours des 3 derniers exercices	p. 379
19.2. Acte constitutif et statuts	
19.2.1. Objet social de l'émetteur, numéro d'immatriculation	p. 382
19.2.2. Droits, privilèges et restriction attachés à chaque catégorie d'actions existantes	N/A
19.2.3. Dispositions statutaires, charte ou règlement de l'émetteur pouvant retarder, différer ou empêcher un changement de son contrôle	N/A
<b>20. CONTRATS IMPORTANTS</b>	
p. 382	
<b>21. DOCUMENTS DISPONIBLES</b>	
p. 386	
<b>RAPPORT DE GESTION</b>	Se référer à la Table de Concordance du Rapport de Gestion p.393

## 8.2. RAPPORT DE GESTION

Le présent Document d'Enregistrement Universel comprend tous les éléments du rapport de gestion requis par les dispositions légales et réglementaires.

Le tableau ci-après identifie les pages du présent du Document d'Enregistrement Universel constituant les principaux éléments du rapport de gestion.

RUBRIQUES DU RAPPORT DE GESTION	PARAGRAPHE CORRESPONDANT
<b>1. SITUATION ET ACTIVITÉ</b>	
1.1. Situation de la société et du Groupe au cours de l'exercice et analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière	p. 12 et 13 / p. 252 à 265
1.2. Indicateurs clefs de performance de nature financière et non financière ayant trait à l'activité	Les Chiffres clés 2022
1.3. Prises de participation ou de contrôle significatives au cours de l'exercice dans les sociétés ayant leur siège social sur le territoire français	N/A
1.4. Activités en matière de recherche et développement	p. 34 à 37
1.5. Évolution prévisible de la situation	p. 260
1.6. Sociétés contrôlées et succursales	p. 332 à 340
1.7. Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport de gestion est établi	p. 340 à 347
<b>2. INFORMATIONS RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS</b>	
2.1. Présentation des comptes sociaux	p. 345 à 369
2.2. Présentation des comptes consolidés	p. 252 à 344
2.3. Informations relatives aux délais de paiement fournisseurs et clients	p. 346 et 347
2.4. Proposition d'affectation du résultat	p. 358
<b>3. ACTIONNARIAT ET CAPITAL</b>	
3.1. Structure et évolution du capital de la société et action en autocontrôle	p. 372 et 373
3.2. Répartition du capital / Principaux actionnaires	p. 373
3.3. Actions en autocontrôle / Opérations effectuées par la société sur ses propres actions	p. 378
3.4. Participation des salariés au capital social	p. 373
3.5. Opérations des dirigeants et des personnes liées sur les titres de la société	p. 227 et 228
3.6. Dividendes mis en distribution au titre des 3 derniers exercices	p. 378
<b>4. RISQUES ET CONTRÔLE INTERNE</b>	
4.1. Principaux risques et incertitudes	p. 240 à 246
4.2. Risques financiers liés aux effets du changement climatique	p. 324
4.3. Exposition aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie	p. 321
4.4. Procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société relative à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable	p. 248
<b>5. INFORMATIONS DIVERSES</b>	
5.1. Situation des mandataires sociaux (nomination, renouvellement)	p. 171
5.2. Conventions et engagements réglementés, prêts et garanties	p. 233
<b>6. PLAN DE VIGILANCE</b>	p. 120 à 131
<b>7. DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE</b>	p. 52 à 139

8. ANNEXES

1- Résultats de la société au cours des 5 derniers exercices	p. 348
2- Rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise	
2.1. Informations sur les rémunérations	
2.1.1. Politique de rémunérations des mandataires sociaux	p. 176 à p. 185
2.1.2. Rémunérations et avantages de toute nature versés durant l'exercice ou attribués au titre de l'exercice à chaque mandataire social	p. 185 à 213
2.1.3. Proportion relative de la rémunération fixe et variable	p. 221 à 225
2.1.4. Utilisation de la possibilité de demander la restitution d'une rémunération variable	p. 189, 194, 199, 205, 211
2.1.5. Engagements de toute nature pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux	p. 188, 193, 198, 204, 210
2.1.6. Rémunération versée ou attribuée par une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation	N/A
2.1.7. Ratios entre le niveau de rémunération de chaque dirigeant mandataire social et les rémunérations moyenne et médiane des salariés de la société	p. 190, 195, 201, 207, 213
2.1.8. Évolution annuelle de la rémunération, des performances de la société, de la rémunération moyenne des salariés de la société et des ratios au cours des 5 exercices	p. 190, 195, 201, 207, 213
2.1.9. Explication de la manière dont la rémunération totale respecte la politique de rémunération adoptées	p. 176
2.1.10. Manière dont a été pris en compte le vote de la dernière assemblée générale ordinaire	p. 176
2.1.11. Écart par rapport à la procédure de mise en œuvre de la politique de rémunération et toute dérogation	p. 176
2.1.12. Suspension du versement de la rémunération des administrateurs en cas de non-respect de la mixité du Conseil	p. 176
2.1.13. Attribution et conservation des options par les mandataires sociaux	p. 183
2.1.14. Attribution et conservation d'actions gratuites aux dirigeants mandataires sociaux	p. 183
2.2. Informations sur la gouvernance	
2.2.1. Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires durant l'exercice	p. 148 à 152 / p. 159 à 164
2.2.2. Convention conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale	p. 233
2.2.3. Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordés par l'assemblée générale en matière d'augmentation de capital	p. 175
2.2.4. Modalités d'exercice de la direction générale	p. 146
2.2.5. Composition, condition de préparation et d'organisation des travaux du Conseil	p. 154 à 170
2.2.6. Application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du conseil	p. 158
2.2.7. Éventuelles limitations aux pouvoirs du Directeur Général	N/A
2.2.8. Référence à un code de gouvernement d'entreprise et application du « comply or explain »	p. 147
2.2.9. Modalités particulières de participation des actionnaires à l'assemblée générale	p. 237
2.2.10. Procédure d'évaluation des conventions courantes	p. 233
2.2.11. Informations susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange	p. 236
2.2.12. Observation du Conseil de surveillance sur le rapport du Directoire et sur les comptes de l'exercice	p. 237

### 8.3. RAPPORT FINANCIER ANNUEL

RUBRIQUES DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL	PARAGRAPHE CORRESPONDANT
Présentation des comptes consolidés	p.252 à 344
Présentation des comptes annuels	p.345 à 369
Rapport de gestion	Se référer à la Table de Concordance du Rapport de Gestion p.393
Attestation du responsable du Document d'Enregistrement Universel	p.386
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	p.341 à 344
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	p.367 à 369
Honoraires des Commissaires aux Comptes	p.319
Rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise	Se référer à la Table de concordance du Rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise p.394

Ce document a été conçu et réalisé par  
la Direction Générale Finance/Département Communication Financière  
et Relations Investisseurs de JCDecaux SE

JCDecaux SE  
Société Européenne à Directoire et Conseil de Surveillance  
17, rue Soyier  
92523 Neuilly-sur-Seine Cedex  
Tél. : + 33 (0)1 30 79 79 79  
[www.jcdecaux.com](http://www.jcdecaux.com)